Programme concertation décision environnement

Programme CDE - APR 2008/2009

Rapport final - Janvier 2013

La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne

Responsable scientifique : Jodelle ZETLAOUI-LEGER,
professeure à l'ENSA Paris La Villette

Tome 1

Groupement de Recherche :

Lab-Urba PRES Paris Est
Laboratoire Espaces Travail, ENSA Paris La Villette, Umr Cnrs 7218 Lavue
Faculté d'Architecture La Cambre-Horta, Université Libre de Bruxelles

Partenaires :

SCET Groupe Caisse des Dépôts et Consignation
Association 4 D
Association Robins des Villes
Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (sous l'égide du Bureau de Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère)
Experts scientifiques associés

Mandataire :
Lab'Urba, Université Paris Est Créteil-Val de Marne

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE UPEC

En janvier 2010,
l'Université Paris 12–Val de Marne
devient
l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Lab'URBA Université Paris-Est

Ont contribué à la réalisation de cette recherche :

Équipe de recherche

Lab'Urba

Jodelle Zetlaoui-Léger (resp.), professeure à l'Ensaplv
Camille Gardesse, post-doctorante au Latts
Laure Heland, maître-assistante à l'Ensaplv
avec la collaboration de Jennifer Léonet et d'Armelle Thonnart, doctorantes au Let et de Lise Barbry et Déborah Férotin, étudiantes en Master à l'Ensaplv.

Laboratoire Espaces Travail, Ensa Paris-La Villette, Umr Cnrs Lavue 7218

Michael Fenker, Ingénieur de Recherche au MCC
Isabelle Grudet, Ingénieure de Recherche au MCC
Bendicht Weber, Professeur à l'Ensaplv

La Faculté d'architecture La Cambre-Horta, Ulb

Isabelle Prignot, chercheuse, coordinatrice de la démarche "service-facilitateur quartiers durables" pour la Région Bruxelles-Capitale
Judith Lemaire, directrice du Centre des Laboratoires Associés pour la Recherche en Architecture

Partenaires

La Scet - groupe Caisse des Dépôts et Consignations.

Thierry Lémant, directeur des publications et de l'information
Hawa Timera, directrice adjointe du service Ingénierie urbaine (puis responsable de l'agence Urbanea)

L'association 4 D

Laurence Ermisse, responsable du pôle territoires et développement durable

L'association Robins des Villes

Fabien Bressan et Bertrand Ruscassie, responsables du pôle concertation

Le Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme

Michael Fenker, membre du secrétariat scientifique

Experts associés

Membres du comité de suivi

Cyria Emelianoff, Maître de conférences en géographie, aménagement et urbanisme à l'Université du Maine (Le Mans),
Paula Femenias, *assistant professor* au département d'architecture de l'Université Technologique de Chalmers à Göteborg
Guillaume Faburel, Professeur à l'Université Lumière Lyon II, Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR Triangle (Cnrs et Ens Lyon)
Klaus Harbermann-Niesse, Institut des politiques de l'habitat et de l'écologie (Hannovre)

Contributeurs :

Georges Gontcharoff, co-fondateur de l'Association pour la Démocratie Locale et Sociale.
Jean-Didier Laforgue, urbaniste-architecte, maître de conférences associé à l'Iup, chercheur associé au Cstb.
Vincent Renauld, Docteur en aménagement, Laboratoire Itus-Evs – Umr Cnrs 5600

Nous tenons également à remercier le **Bureau AD4 du MEDDE,** et notamment Dominique Oudot-Saintgéry et Franck Faucheux, successivement chefs de bureau de l'Aménagement durable, pilote de la démarche nationale EcoQuartier, ainsi que Bruno Bessis, adjoint au Chef de bureau de l'Aménagement durable, de nous avoir permis de contribuer à la réflexion du comité scientifique du Club ÉcoQuartier et d'avoir mis à notre disposition un ensemble de données relatives aux deux premiers appels à projet organisés par le ministère en 2009 et 2011.

Nous remercions enfin vivement l'ensemble des **acteurs locaux (habitants, représentants associatifs, professionnels de l'aménagement et de la construction, élus)** qui ont bien voulu répondre à nos différentes enquêtes et participer aux journées d'études que nous avons organisées les 18 et 19 septembre 2012.

Sommaire

Introduction…….. 5

Partie 1 - "ÉcoQuartiers" et "quartiers durables" : mots, notions, cadres et objets…… 33

1. Du "développement durable" aux "écoquartiers"…… 35
1.1. L'inscription de la ville dans la problématique du "développement durable"…….... 35
1.2. Le "quartier" et la question de la durabilité…….....… 37
1.3. Typologies et caractères des "écoquartiers" en Europe…… 42
1.4. L'émergence d'"écoquartiers" ou de "quartiers durables" en France……... 44

2. Le rôle du cadre réglementaire et le plan "ville durable"…… 48
2.1 La démarche de l'État…… 48
2.2 Le processus et les acteurs du Grenelle de l'environnement…… 49
2.3 Les objectifs et directives du Grenelle et le rôle des collectivités territoriales……..… 51

3. Les appels à projet "ÉcoQuartier" : une programmation encouragée………..... 53
3.1. Le plan "ville durable": l'"écoquartier" comme "levier"……...…… 53
3.2. Regards critiques sur le concours ÉcoQuartier…… 56
3.3. L'implication des habitants dans l'appel à projet……...… 58

4. Définitions : débats entre spécialistes et qualification des opérations par les acteurs locaux....… 62
4.1 Les définitions du ministère de l'écologie……...… 62
4.2 Le débat sur la définition des "écoquartiers" en France…… 63
4.3 "Quartier durable" ou "écoquartier"?..... 65
4.4 Les "énonciateurs" des projets……..... 68
4.5. Inscriptions locales des débats……....…… 70

5. Les "écoquartiers" réalisés ou en cours……..... 72
5.1. Les objectifs au moment de l'engagement du projet : la prédominance du logement……....…… 72
5.2. Localisation : une situation péri centrale …… 74
5.3. Nature des opérations : une prédominance de friches……....…… 75
5.4. Nature de l'opération : extension et rénovation……...…… 77
5.5. Superficie générale: une grande amplitude entre les opérations……..… 78
5.6. Quelle place prend la dimension durable dans les projets ?..... 79

Conclusion intermédiaire…….81

Partie 2 – L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : processus, procédures, enjeux associés en termes de développement durable……..... 85

1. Intensités des démarches, outils mobilisés, représentations associées selon les chefs de projets…. 85
1.1. La "concertation", une appellation devenue générique……..... 85
1.2. Des habitants impliqués plus que d'habitude ... sur un mode qui reste le plus souvent au maximum consultatif……..... 91
1.3. Prise en compte et apports de la participation citoyenne : représentations des chefs de projet…..... 98

2. Implication des habitants dans les projets d'écoquartiers et enjeux de développement durable : essai de typologie……..... 105
2.1. Une typologie construite sur des bases statistiques…….……..... 105
2.2. Trois types majeurs de postures et de pratiques dans les liens établis entre implication des habitants et enjeux de développement durable……..... 107
2.3. Principaux déterminants des différentes postures et pratiques…….…..... 114

3. Vers des démarches participatives intégrées……..... 125
3.1. Les ateliers d'urbanisme participatifs : des lieux où le projet se fabrique ?..... 125
3.2. Quelle mise en visibilité du processus de décision, quelles interactions entre les instances ?..... 128

4. Modalités d'approche des enjeux de développement durable dans les démarches participatives intégrées……..... 134
4. 1 Une entrée par des questions programmatiques……..... 134
4.2 La définition des termes du débat……..... 141
4.3 L'usage : une notion syncrétique pour aborder le développement durable……..... 147
4.4 Au-delà des considérations d'usages, une projection vers des "modes d'habiter"……..... 149

5. Quelles innovations suscitées par les démarches participatives intégrées ?..... 154
5.1 Quelles innovations dans la prise en compte et le traitement d'aspects liés à l'environnement ou au développement durable ?..... 154
5.2 Quelles innovations dans la conduite même des projets ?..... 156

Partie 3 – Processus d'apprentissage collectif et portée des expériences vers d'autres dynamiques du projet……..... 165
1. L'apprentissage au sein de la maîtrise d'ouvrage urbaine……..... 167
1.1 Le développement durable et l'enjeu de l'apprentissage……..... 168
1.2 L'institution de la maîtrise d'ouvrage urbaine et l'émergence d'une visée expérimentale..... 169
1.3 La pratique opérationnelle à l'épreuve de l'implication des habitants……..... 181

2. La mobilisation des groupes d'habitants face aux maîtrises d'ouvrage dans les projets d'écoquartiers ……..... 187
2.1. Le rôle notable des associations dans l'action publique urbaine et environnementale en France…... 187
2.2. Facteurs et modalités de la présence des associations dans les projets d'écoquartiers : entre sollicitation par les maîtrises d'ouvrage et forte mobilisation spontanée……..... 189
2.3. Profils des associations impliquées dans les projets d'écoquartiers……..... 196
2.4. Les apports des groupes d'habitants et leurs réceptions par les maîtrises d'ouvrage ……..... 203
2.5. Portée de l'expérience pour les associations et leurs représentants : perspective dynamique de l'étude des associations……..... 218

3. Les professionnels de la conception……..... 227
3.1. Situations postures……..... 227
3.2. La confrontation à l'hybridation des savoirs……..... 231
3.3. Expérimentations, apprentissages……..... 235

Conclusion intermédiaire……..... 241

Conclusion générale……245
Valorisation de la recherche …..... 255
Bibliographie .....…..... 259
Annexes .....…..... 271
1. Enquêtes et tris à plat……..... 271
2. Construction de la typologie…… 330
3. Journées d'études…….. 348

Introduction

Depuis les années 90, dans le prolongement de la déclaration de Rio sur l'Environnement, la question de la participation citoyenne a été identifiée comme un enjeu majeur du développement urbain durable. Alors que les projets "d'écoquartiers" ou de "quartiers durables" se multiplient en France et font l'objet d'un soutien de plus en plus important des pouvoirs publics, quel rôle est attribué à l'implication des habitants dans ces opérations[1] ? Des recherches menées au cours des dix dernières années sur des expériences européennes font état de dispositifs avancés allant jusqu'à la coproduction ou l'auto-promotion (Lefèbvre 2002, Heland 2008, Lefèbvre, Sabard, 2009 , Souami, dir. 2011). Qu'en est-il en France ?
Les expériences pilotes de quartiers durables en Europe ont participé d'un mouvement de territorialisation de la problématique de développement durable qui s'accompagne, depuis un peu plus d'une décennie maintenant, d'une multiplication d'initiatives locales attestant d'un phénomène d'appropriation des questions environnementales par les collectivités. On peut penser que ces initiatives, si elles ne concernent pas tous les projets d'urbains, s'inscrivent toutefois dans un renouvellement de la réflexion urbanistique, sur les plans conceptuels et pratiques (Heland, 2008). Appréhendées comme pouvant contribuer à opérer un "tournant urbanistique" au début des années 2000 (Emelianoff, 2007), annonceraient-elles aussi un "tournant démocratique" dans la façon de fabriquer la ville en France ?

La recherche présentée visait à effectuer une évaluation des premières opérations "d'écoquartiers" ou de "quartiers durables", engagées en France, en cours de réalisation ou achevées, en considérant la participation citoyenne comme problématique centrale. Éclairée par les enseignements tirés d'expériences européennes, elle s'est intéressée plus précisément aux conditions politiques, juridiques, procédurales et techniques, d'intégration de dispositifs participatifs dans les processus de programmation-conception et de gestion de tels projets, en lien avec des préoccupations de développement durable.
En souscrivant à l'Agenda 21 à l'issue du sommet de Rio de 1992[2], puis en ratifiant la Convention d'Aarhus en 2002[3], la France a officiellement adhéré au principe d'un développement durable qui croise enjeux environnementaux, économiques et sociaux, et repose sur la participation des citoyens à la définition et l'application des politiques publiques. Si elle a renforcé le cadre réglementaire des opérations d'aménagement et d'urbanisme en ce sens, ce sont d'autres pays en Europe, comme la Hollande, l'Allemagne ou la Suisse qui restent cités en

[1] Nous utiliserons le terme habitant dans cette recherche pour désigner les individus issus de la société civile, sollicités où se sentant concernés par les projets évoqués. Nous incluerons dans cette appellation une double approche intégrant en fait chacune une pluralité de caractéristiques à prendre en considération (Neveu in Bacqué, Sintomer, 2011) ; l'une renvoie davantage au concept de l'habiter fondé sur des dimensions aussi bien matérielles que symboliques (Heidegger, 1958), n'assimilant donc pas seulement l'individu à un expert de l'usage ou à un résident d'un territoire, l'autre plus politique mettant en jeu la figure du citoyen, sans que celle-ci ne se limite à son acception juridique et institutionnelle qui la lie traditionnellement à la nationalité (Carrel, 2007). Nous pourrons toutefois utiliser de façon préférentielle les termes d'habitant ou de citoyen, en fonction de celles des deux dimensions qui nous paraît davantage en jeu.
[2] La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, adoptée en juin 1992, déclare en son alinéa 10 que "la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens".
[3] La Convention d'Aarhus édictée par l'UNESCO en 1998, plaide en faveur d'une gestion de "l'environnement par tous et pour tous". Elle affirme, entre autres, le droit des citoyens à être informés et à participer aux processus décisionnels. Pour être en conformité avec la Convention d'Aarhus, la loi sur la démocratie de proximité intègre en 2002 un chapitre intitulé "Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire".

exemples aussi bien pour les niveaux de performance atteints en matière de préservation de l'environnement que pour le rôle majeur qu'y jouent les habitants (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2009). Même si les logiques d'émergence des quartiers durables en Europe ont différé selon les périodes et les pays (Emelianoff, 2007 ; Souami, 2009), les habitants ont en effet fréquemment été parties prenantes de ces opérations, tant dans la réalisation des projets que dans la mise en oeuvre de dispositifs de gestion collective des espaces aménagés (Lefebvre, 2002). Un certain nombre de quartiers durables résultent même de leur initiative comme en Allemagne ou aux Pays-Bas (Emelianoff, 2007). Les liens entre performances environnementales, économiques et sociales d'une part et participation citoyenne d'autre part sont régulièrement établis dans des termes soulignant leur forte interdépendance, y compris dans des quartiers d'habitat social. Ainsi, en Angleterre, un nombre croissant de projets de revitalisation urbaine depuis la fin des années 90 met en avant le recours au développement durable comme facteur de mobilisation des populations concernées (Barton *et alii,* 2004). L'hypothèse alors mise en avant est que les actions environnementales locales peuvent augmenter la cohésion sociale (Eames, 2002 ; Heland, 2007). À un niveau territorial plus large, la poursuite d'objectifs de développement durable aurait eu dans certains cas un effet d'accélération pour repenser l'élaboration des politiques intercommunales d'aménagement du territoire en y associant davantage des acteurs de la société civile (Tapie-Grime, dir., 2007). C'est également ce que l'on peut observer lors de processus d'aménagements urbains à des échelles plus locales - morceaux de villes, quartiers, îlots - (Heland, 2008).

Pendant longtemps en France, l'État s'est considéré comme le seul à être en mesure d'édicter "l'intérêt général", ce qui l'a incité à cultiver une véritable défiance vis-à-vis du rôle que pouvaient jouer les citoyens dans la définition de l'action publique (Rosanvallon, 2006, 2008). Face à des phénomènes d'exclusion sociale, de crise de la représentation politique (Sintomer 2007) et à un désir de plus en plus important manifesté par des membres de la société civile[4] d'être davantage associés à la gestion des "affaires de la Cité", il a adopté depuis une vingtaine d'années une posture plus ouverte à cet égard, dans un mouvement général de refonte des modes de gouvernance dans le domaine de l'aménagement (Blanc, 2009). Ainsi a-t-on assisté dans le domaine des politiques urbaines à une multiplication d'injonctions réglementaires encourageant à impliquer davantage les citoyens dans la production de leur cadre de vie, succédant à une dynamique participative qui avait été de nature plutôt "ascendante" et contestataire au cours des années 60-70. Après avoir évolué selon des modalités et des temporalités spécifiques, les cadres réglementaires liés aux différents registres de la production de l'espace se sont mis à converger au début des années 2000 avec la promulgation des lois pour l'Aménagement du territoire et le Développement Durable (dite Voynet, 1999), Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) et Démocratie de Proximité (Vaillant, 2002) s'inscrivant dans une perspective de développement durable des actions d'aménagement. Toutes se sont mises à préconiser, dans des termes néanmoins pas toujours clarifiés, l'implication des habitants et des associations en amont et tout au long des projets. Elles ont aussi suscité la création d'instances citoyennes au niveau local (conseils de quartier, conseils de développement...) et de structures de médiation entre acteurs institutionnels et membres de la société civile, sans toutefois préciser comment celles-ci pouvaient contribuer à la définition des projets et aux décisions prises. Le champ de l'environnement s'est alors avéré en avance par la nature des procédures qui y ont été expérimentées depuis la fin des années 90 (Rui, 2004) à l'initiative de la Commission Nationale du Débat Public[5] et suite à une forte augmentation des recours contentieux dans les grands

[4] Nous entendrons par "membres de la société civile", les habitants, organisés ou non en collectifs et associations.
[5] CNDP, "*Les cahiers méthodologiques*" 4 vol. (n°0 : missions ; n°1: la conception du débat public ; n°2 : la mise en œuvre du débat public ; n°3 : la catalogue des instruments), 2004. Voir actualisations par la suite.

projets d'infrastructure[6]. Pour les autres volets de l'aménagement de l'espace, nombre de maîtres d'ouvrage publics parfois relayés par leurs mandataires ou assistants ont semblé beaucoup plus démunis. Hormis l'enquête publique clairement balisée depuis plusieurs années et la traditionnelle réunion publique, ils ont pendant longtemps peiné à mobiliser d'autres dispositifs d'implication des citoyens. En fait, alors que les chercheurs en sciences politiques et en sciences sociales déploraient d'une façon générale au milieu des années 2000, un certain "impensé procédural" en France concernant les "dispositifs délibératifs" ou "participatifs" rendant difficile la diffusion des méthodes (Blondiaux, in Bacqué, Sintomer, Rey, 2005, pp. 119-137), ce déficit s'est révélé particulièrement important dans le domaine de l'aménagement urbain. À la différence de ce que l'on peut observer depuis près de quarante ans dans les pays anglo-saxons à travers les travaux de chercheurs souvent aussi praticiens impliqués dans des dispositifs *d'advocacy planning* dans les années 60-70 (Davidoff, 1965), et plus récemment de *Collaborative Planning* (Haley, 1997 ; Allemendiger, 2002), les expériences recourant à de telles démarches ont pendant longtemps peu fait l'objet en France d'un travail de capitalisation structuré et d'approches réflexives qui auraient contribué à une consolidation des savoirs et des savoir-faire[7]. Il est vrai que les nouvelles formes de conduite des projets d'urbanisme qui se sont affirmées après la décentralisation ont rarement impliqué les habitants. Pendant près de vingt ans, cette question ne semblait d'ailleurs plus préoccuper les scientifiques travaillant dans ce domaine comme le montraient au début des années 2000 les résultats d'un appel d'offre de recherches sur "la commande" organisé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture[8].

Depuis, cette situation a évolué. Au cours des années 2000, les chercheurs français ont réinvesti cette question mais, dans un premier temps, en s'intéressant plutôt à l'exercice de la citoyenneté urbaine, à l'implication des habitants dans des dispositifs de gestion au sein des quartiers socialement défavorisés et au fonctionnement d'instances de démocratie participative locale (conseils de développement ou de quartier). Des recherches récentes - dont un certain nombre de thèses soutenues ces dernières années[9] - commencent à apporter des éléments éclairants sur les modalités d'échanges entre parties prenantes et citoyens dans le cadre de projets d'urbanisme. Ces travaux interrogent néanmoins encore peu la façon dont les démarches participatives interfèrent avec les processus et procédures traditionnellement mises en œuvre, influencent l'élaboration des projets, et in fine, leur contenu.

De leur côté, les maîtres d'ouvrage publics n'hésitent plus à mettre en avant le caractère "concerté" de leurs opérations eu égard aux obligations réglementaires qui leur sont faites. Au demeurant, les ouvrages qui traitent de façon théorique et méthodologique des procédures de projet urbain accordent depuis le début des années 2000 plus de place à la prise en compte des habitants dans les processus et politiques de gestion et d'aménagement

---

[6] Conseil d'État, Section du Rapport et des études, sous la direction de Nicole QUESTIAUX - *L'utilité publique aujourd'hui*. La Documentation Française, 1999.

[7] Pour un état des lieux comparatif des recherches menées sur cette thématique en France et dans les pays anglosaxons, cf. BACQUÉ (Marie-Hélène), GAUTHIER (Mario), in *Participations,* n°1, 2011.

[8] Sollicité pour réaliser une évaluation de ce vaste programme, Michel Callon, prolongeant une remarque venue de l'assistance, constatait en effet : "*Je suis frappé par le fait que dans aucun des travaux réalisés dans le cadre de ce programme, ne soient décrites ou discutées des procédures de consultations soutenues par des groupes concernés et des citoyens ordinaires dans la formation de la commande. Est-ce parce qu'elles n'existent pas ? Est-ce parce qu'elles ne sont pas (encore) légitimes ? Est-ce que parce que les auteurs de ces rapports n'ont pas cru bon de s'y intéresser les jugeant hors sujet ? (...) Quoi qu'il en soit, la réalité et les modalités de ces nouvelles formes de consultation (...) mériteraient d'être approfondies*, In *La commande... de l'architecture à la ville. Évaluation des recherches, Tome 2*, PUCA, 2001, p.67.

[9] Cf. notamment les thèses de doctorats de Marion Carrel (2004), Judith Ferrando (2007), Clémence Bedu (2010), Héloïse Nez (2010).

urbains[10]. Mais qu'en est-il de leurs pratiques effectives ? L'évaluation des projets d'urbanisme n'en étant qu'à ses prémices en France et les recherches sur le sujet étant encore peu nombreuses, il est difficile de se faire une idée d'ensemble sur cette question[11]. Des tendances apparaissent toutefois si l'on se réfère aux quelques monographies réalisés ces dernières années par des chercheurs ou aux bilans effectués par des "observatoires" au sein de collectivités territoriales. S'il est clair qu'une multiplicité d'outils et de dispositifs participatifs *ad hoc* ou institutionnels, ont été inventés et déployés ces dernières années - journaux de quartier, réunions publiques, expositions, enquêtes, ateliers d'urbanisme, groupes de travail, balades urbaines, sites Internet, conseils de développement, des jeunes ...-[12], prolifération à laquelle a contribué l'essor des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Du point de vue du degré d'implication des habitants dans l'élaboration des projets et des décisions, les expériences paraissent en revanche souvent limitées. On remarque d'une part que sont régulièrement qualifiées de concertées des démarches qui ne dépassent en fait pas les stades de l'information voire de la consultation[13]. On note d'autre part que les aspects sur lesquels des habitants sont les plus sollicités par les maîtres d'ouvrage sont relativement secondaires (aménagements d'aires de jeux, signalétique, désignation d'espaces publics,…) par rapport aux autres dimensions des projets. Ce phénomène a été marquant dans les opérations engagées à partir de 2003 sous l'égide de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine : les sujets sur lesquels les habitants sont incités à se prononcer voire à travailler concernent des espaces publics restreints. Comme le montrent une analyse des quatre-vingt-douze premières conventions signées par les collectivités locales avec l'ANRU[14] ainsi que les rapports successifs du comité d'évaluation des opérations de rénovation urbaine[15]. Les habitants ne sont généralement pas associés à l'élaboration des schémas d'aménagement urbains, des programmes de logements et d'équipements, ni à leur conception[16]. Les travaux menés sur le fonctionnement des conseils de quartier formulent des

---

[10] Par exemple, l'ouvrage sous la direction de Jean Frébault abordant la question de « *la maîtrise d'ouvrage urbaine* » met en avant la nécessité d'organiser des modalités de concertation avec les habitants et les usagers (Frébault, 2005).

[11] Les bilans des concertations menées auxquels doivent procéder les collectivités locales conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, se limitent encore bien souvent à énumérer le nombre de réunions réalisées.

[12] Situation que révélaient de façon très explicite les numéros mensuels du journal de l'ANRU parus en 2006 et les dossiers de la revue *Territoires* faisant régulièrement le bilan d'initiatives participatives locales. Pour un inventaire des différentes formes de participation, BACQUÉ, M.-H., SINTOMER, Y., REY, H. (sous la dir.), *Gestion urbaine de proximité et démocratie participative*, La Découverte, 2005 et FALISE, M., *La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés*, L'aube, 2003.

[13] Les formes d'organisation des réunions publiques souvent présentées comme des séquences de concertation par les élus, illustrent le rôle de spectateur du projet dans lequel est fréquemment cantonné l'habitant, conduisant un certain nombre de chercheurs à se demander "*si derrière le vocable flou de "participation", ce n'est pas au bout du compte une simple "présence" que l'on attend*". BERTHELEU, H., NEVEU, C., "*De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours*", in "*Ville, action "citoyenne" et débat public*, in *Espaces et sociétés*, Érès, n°123, 4/2005, p. 46.

[14] CIVILITÉS, *Le volet "Communication, concertation, participation" dans les premières conventions signées avec l'ANRU*, septembre 2006.

[15] Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, *Rénovation urbaine 2004-2008, quels moyens pour quels résultats ?* La Documentation française, 2008, pp. 68-70. "*Si la concertation des habitants est inscrite dans les règlements de l'ANRU, les démarches concrètes d'implication des habitants dans le cadre de la mise en oeuvre des opérations et de la gestion des quartiers restent l'exception*" (...) "*L'ensemble des PRU n'a pas fait l'objet d'une concertation approfondie avec les habitants. De nombreux acteurs considèrent en effet que la vision globale de l'avenir des quartiers ou les questions stratégiques et techniques, qui dépassent la compétence d'usage des habitants, ne ressortissent pas de l'autorité de ces derniers.*" (...) "*si les outils de communication sont nombreux, il n'y a pas de processus d'échanges sur les décisions entre le niveau politique, administratif et celui des habitants. Les habitants sont informés des projets de rénovation urbaine mais leur participation à la construction du projet, aux décisions, en reste le plus souvent au stade des doléances*".

[16] Cette sollicitation des habitants sur des dimensions certes importantes pour leur quotidien mais qui restent très secondaires dans les projets en question, si elle n'est pas propre à la France– l'Espagne semble être dans le même cas

conclusions analogues : ces structures n'interviennent souvent que marginalement et à titre consultatif dans la définition des projets d'urbanisme. À ces constats s'ajoute aussi le fait que le degré d'inclusion des publics recherché s'est avéré souvent peu important. Tandis que les maîtres d'ouvrage affirment regretter l'absence d'intérêt de certaines catégories de population pour l'urbanisme et expliquer ainsi par une sorte de fatalisme la faible diversité des groupes constitués, on constate aussi qu'ils se contentent d'avoir pour interlocuteurs les représentants des associations les plus concernées – de riverains selon eux -, les plus bruyantes et les plus susceptibles de freiner l'avancement du projet, dans l'espoir de mieux les contrôler. Ainsi, les populations les plus jeunes, les individus issus des couches sociales défavorisées ou de l'immigration récente, les actifs, restent peu représentés dans ces groupes. Si "concertation citoyenne" il peut parfois y avoir, elle reste en définitive très fermée. Des démarches inspirées du *community planning* et structurées autour d'évènementiels (Hauptmann, Wates, 2009) ou qui cherchent à faire interagir de façon continue, instances politiques, techniques et issues de la société civile pour contribuer à l'élaboration des projets (Dimeglio 2001, Zetlaoui-Léger 2009) ont pourtant été expérimentées au début des années 2000, mais elles ont peiné à se diffuser face à la grande frilosité des élus et des professionnels de l'aménagement et de la construction.

Si les pouvoirs locaux ont largement contribué à une diversification des outils d'implication des habitants et ont soutenu des initiatives de sensibilisation voire de formation de ces derniers aux problématiques urbaines, plus rares semblent avoir été ceux qui se seraient engagés dans une refonte plus structurelle des modes de conduite et d'élaboration des projets d'urbanisme pour y intégrer des démarches participatives. De ce fait, les espaces et les temps de débats qui impliquent des citoyens et ceux où les projets se définissent s'avèrent souvent sans articulation explicite ; management du projet et management de la concertation semblent s'organiser de façon indépendante, y compris lorsque des chartes ont été définies. (Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007, Gardesse 2011). Au cours des années 2000, les chercheurs ont pourtant identifié une évolution des dispositifs de projet d'un "modèle hiérarchique" descendant vers un modèle tripolaire "négocié" (Callon, 1997 ; Novarina, 2000), mais de nombreuses recherches menées ces dernières années sur la fabrication des projets urbains, montrent que les acteurs impliqués dans ces nouveaux procès restent surtout liés aux pouvoirs économiques et politiques pour les uns et à l'univers des "experts patentés" pour les autres ; les citoyens qui constituent le troisième pôle de ce modèle, y paraissent encore peu associés comme des "parties prenantes"(Camus, 2010). Les opérations d'aménagement urbain sous-tendues par de fortes ambitions en matière de développement durable annonceraient-elles des changements structurels dans l'organisation des ingénieries de projets ? Comment l'enjeu participatif est-il perçu et mis en oeuvre par les maîtres d'ouvrage à l'occasion du montage de ces opérations ? Quels liens sont opérés avec les préoccupations d'un développement urbain durable ? Dans quelle mesure les citoyens ont-ils été sollicités ou se sont-ils mobilisés davantage à cette occasion ? Quelles sont les incidences des actions participatives engagées sur la fabrication des projets et plus précisément sur les décisions qui y sont prises ? Comment se positionnent lors des expériences participatives menées les savoirs et savoir-faire habitants par rapport à ceux des professionnels de l'aménagement et de la construction ? Comment situer les initiatives de participation citoyenne en France par rapport à celles engagées en Europe pour la réalisation de quartiers durables ? Quel rôle joue la spécificité des systèmes politico-juridiques nationaux par rapport à l'organisation de telles démarches ?

---

de figure en Europe – contraste avec les situations que l'on peut observer au Danemark, en Allemagne ou au Royaume Uni, pays dans lesquels la population semble avoir davantage l'occasion d'influencer les décisions importantes dans des projets de renouvellement urbain, voire est incitée à devenir un acteur à part entière de la conception et de la réalisations des opérations (OUTREQUIN, P., ROBBINS, C., MøRK O., CHARLOT-VALDIEU, C., 2003 web).

Problématique de la recherche

Cette recherche entendait contribuer à l'exploration des relations pouvant exister entre poursuite d'enjeux de développement durable et nouvelles pratiques de projet en urbanisme, en prenant pour objet d'investigation les processus de fabrication d'écoquartiers en France.
Sur fond de décentralisation, le quartier a constitué à partir des années 90 un objet privilégié pour penser le renouveau de la démocratie locale en France. Face à la crise sociale des banlieues, la Politique de la Ville s'est notamment élaborée en insistant sur l'importance du quartier comme cadre de vie pour construire un ancrage territorial de la citoyenneté (Bacqué, Sintomer, 2001 ; Carrel, 2004). Or il représente aussi aujourd'hui pour les pouvoirs publics une échelle et un "levier" pertinents pour l'expérimentation et la diffusion d'un urbanisme durable, comme en témoigne l'incitation faite aux collectivités locales de s'engager dans des projets d'écoquartiers à la suite du Grenelle de l'Environnement[17]. Alors que la participation des habitants est considérée comme l'un des piliers du développement durable, les projets d'écoquartiers pourraient jouer un rôle moteur dans une évolution significative des démarches de projet en urbanisme ainsi que des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'aménagement et de la construction en France,
Une des hypothèses centrales mise en jeu dans cette recherche, est que la poursuite d'enjeux de développement durable qui repose sur un dépassement des logiques sectorielles, l'articulation entre différentes échelles spatiales et temporelles, une approche transversale des problèmes à traiter et des solutions à mettre en oeuvre, pose la question dans le domaine de l'urbanisme comme dans d'autre secteurs de l'action publique (Blatrix 2010), de la redéfinition des démarches de projet et de planification. Elle conduit notamment à envisager l'implication des habitants non plus selon des dispositifs ponctuels et-ou dissociés des principales instances de fabrication des contenus programmatiques et conceptuels, et de prise de décision, mais dans une logique intégratrice opérant tout au long des processus de projet et même au-delà lors de la mise en service des aménagements. Des expériences menées dans cette direction en Europe[18] tout comme des recherches-actions réalisées en France (Allen, Bonetti, Laforgue, 2008 ; Zetlaoui-Léger, 2007) depuis une vingtaine d'années, montrent comment de telles démarches peuvent contribuer à une forte appropriation collective des lieux ainsi qu'à une minimisation des coûts de gestion des services. Mais elles révèlent aussi qu'une telle ambition nécessite d'opérer une nouvelle mutation dans l'appréhension des ingénieries de projet du point de vue du rôle que peuvent y tenir les membres de la société civile. En effet, malgré une évolution ces deux dernières décennies d'un urbanisme opérationnel vers un urbanisme de projet (Pinson, 2004) supposant l'organisation de systèmes de coopération entre des acteurs publics et privés n'ayant pas forcément l'habitude de travailler ensemble (Arab, 2001 ; Bourdin, Lefeuvre, Mélé, 2006 dir.), cette reconfiguration s'est opérée au cours des deux dernières décennies sans que les citoyens-habitants y prennent le statut de parties prenantes (Blanc, 2009). Si la notion de "maîtrise d'usage" s'est diffusée depuis les années 90, il subsiste un déséquilibre persistant dans le domaine de l'urbanisme, comme dans d'autres secteurs de l'action publique, dans la façon d'envisager le pouvoir, les responsabilités et les rôles conférés aux différents acteurs concernés

[17] Cf. Article 7 de la Loi de Programmation relative à la mise en œuvre du premier volet Grenelle de l'environnement du 3 août 2009

[18] Le projet européen HQE2R (juillet 2001 – mars 2004) s'est interrogé sur les façons d'assurer la prise en compte du développement durable à l'échelle des villes et plus particulièrement à l'échelle des quartiers, dans les opérations de renouvellement urbain et d'aménagement, afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible pour tous. La démarche HQE2R, issue de ce projet, a été expérimentée dans quatorze villes des sept pays partenaires au sein de l'Union Européenne. La méthodologie de la démarche pour la conduite d'un projet urbain dans un quartier se déroule en quatre phases : décision, analyse, élaboration du plan d'actions, actions et évaluations. (Outrequin, Charlot-Valdieu 2003).

(Lefèbvre, 2007). Des projets urbains porteurs d'enjeux importants en matière de développement durable et articulant de façon explicite problématiques globales et de proximité pourraient donner une nouvelle impulsion à l'évolution des modes de "gouvernance urbaine" (Le Gales, 1995).
Pour autant, le domaine de l'aménagement urbain comme d'autres registres de l'action publique, se trouvent confrontés à des représentations des formes instituées de pouvoirs politiques mais aussi techniques qui ont pendant longtemps fait obstacle à une telle perspective. Les recherches menées ces quinze dernières années sur "la démocratie technique" ont mis en évidence l'importance prise dans l'organisation des relations entre experts et "non spécialistes", d'un "modèle de l'instruction publique" hérité des Lumières qui confère aux premiers le monopole de la construction de la connaissance scientifique et ne laisse aux seconds que la possibilité de se former et de s'informer pour sortir de l'ignorance (Callon, 1998). L'organisation relativement récente en France de "forums hybrides" sur des problématiques bioéthiques ou environnementales inspirés de dispositifs mis en place depuis plusieurs années dans les pays anglo-saxons et scandinaves (Callon, Lascoumes, Barthe, 2002), témoigne de tentatives de sortir de ce modèle. Mais l'ouverture de "débats publics", y compris pour les projets à fort impact environnemental, reste encore souvent partielle en France tant du point de vue des modalités d'inclusion des citoyens concernés que de la prise en considération de leurs apports dans les décisions[19]. Encore dominante dans le domaine des technosciences, la prégnance du modèle de l'instruction publique a été également particulièrement fort dans le domaine de la production de l'espace en France comme dans les pays anglo-saxons (Allemendiger, 2002). Ce phénomène se définirait néanmoins par des aspects qui lui sont propres et sont liés à la structuration des champs connexes que sont l'urbanisme et l'architecture. Celui de l'architecture duquel est issue une grande partie des professionnels intervenant aussi comme urbanistes, met en jeu d'une part, des savoirs et savoir-faire, des valeurs par rapport auxquels se construisent des formes de légitimité, et d'autres part des procédures particulières qui encadrent les pratiques de projet, qui ont jusqu'à présent eu tendance à placer à distance le citoyen-habitant des processus de construction et d'aménagement des espaces urbains.

L'acte de bâtir a historiquement été incarné par le couple prince-architecte ou plus généralement comme une activité où le concepteur est avant tout au service du pouvoir politique ou religieux (Ragon, 1977 ; Ringon, 1998 ; Andrieux, Seitz, 1998). Au-delà de l'activité constructive elle-même, c'est aussi le point de vue du "profane" sur l'œuvre construite qui a pendant longtemps été contestée. La légitimité à intervenir et à porter un jugement dans le champ de l'architecture est en grande partie dépendante d'un système de la "critique architecturale" organisé en France par un ordre corporatiste. Il se caractérise notamment par le fait que l'avis du grand public et de façon plus pragmatique, des utilisateurs et des usagers n'entrent pas en jeu dans la définition de ce qui fait la qualité architecturale telle que reconnue par les pairs à travers des palmarès, des prix et des revues d'architecture qui consacrent des réalisations et des auteurs (Biau 1999 ; Camus, 1999, Camus 2010). Le champ de l'architecture entretient des relations étroites avec le monde de l'art qui tend à mettre en scène le talent et le génie individuel, même si une série de travaux de recherches ont montré ces dernières années que les œuvres attribuées à un auteur unique dans le domaine artistique comme dans celui de la construction, relevaient en fait de processus engageant une pluralité d'acteurs (Becker, 1988) et soumis à un "champ de forces" économiques et sociales (De Montlibert, 1995). Héritage du système pédagogique de l'école des Beaux-Arts qui a eu une influence considérable dans le monde entier (Egbert, 1980), l'enseignement de l'architecture reste marqué en France par l'idée que l'activité de conception

[19] Voir à ce sujet les recherches menées dans le cadre du programme CDE, appels d'offres 2008 et 2009.

procède avant tout comme un acte de création artistique individuel. L'architecte tend à être présenté dans les milieux académiques comme dans la presse généraliste ou spécialisée comme un chef d'orchestre tandis que l'exercice de l'architecture et le titre d'architecte restent étroitement réglementés et protégés en France. La notion de droit d'auteur des concepteurs revêt ainsi une importance qu'elle n'a toujours pas dans les pays anglo-saxons par exemple (Biau, Weil, 2002), où se sont développées des démarches *d'advocacy* et de *community ou collaborative planning* à l'initiative d'architectes.
Les tentatives de généralisation des ateliers d'urbanisme à la veille de la campagne de l'élection de 1981 et que la gauche arrivée au pouvoir était censée soutenir ne se sont pas concrétisées, du fait d'une conception de la démocratisation de l'action publique basée sur un principe de proximité entre élus et citoyens (Bacqué, Sintomer, 1998) , en raison de la perte d'influence des associations "du cadre de vie" dans les quartiers où les "luttes urbaines" s'étaient structurées, mais aussi du renoncement de certains architectes – accédant à la commande avec la décentralisation - qui avaient porté cette proposition dans l'élan de mai 68 (Violeau, 2005, 2010). Les architectes impliqués dans des expériences participatives se sont trouvés en définitive dans des positions marginales par rapport aux représentations de l'exercice canonique de la profession perpétuée par les instances de reconnaissance et de consécration officielles (Macaire, 2012).

Une autre hypothèse en jeu dans cette recherche concerne les processus et procédures qui organisent les projets d'urbanisme. Dans le domaine qui nous intéresse, il convient en effet de distinguer les processus (une démarche souple et ouverte organisant des systèmes d'acteurs et mobilisant différentes types d'études contribuant à l'identification de problèmes, de solutions et à des prises de décisions) des procédures, terme que nous réserverons aux actions "normalisées" définies par exemple, par les textes juridiques qui encadrent la production du cadre bâti. Parmi celles-ci, les règles de l'ingénierie publique et le code des marchés publics reflètent une importante division technique du travail entre les acteurs de l'aménagement et de la construction qui s'est instaurée depuis les années 70 (Lautier, 2000 ; Bonnet dir. 2005) se traduisant notamment par une approche séquentielle des projets (Conan, 1992)[20]. Ce double phénomène qui a pour conséquence une fragmentation des temps et des arènes où le projet se fabrique et donc où les citoyens peuvent être amenés à intervenir, tendrait selon nous à complexifier l'organisation de forums hybrides mêlant spécialistes et citoyens ordinaires. Or les exigences liées à la fois à une plus grande implication des habitants dans les projets et dans leur durée, ainsi que l'introduction de nouvelles exigences liées à la "durabilité" des aménagements et aux performances environnementales (viabilité, maîtrise des dispositifs écotechniques, changements dans les modes de vie et d'habiter, ...) conduiraient à rediscuter la façon dont les processus sont traditionnellement conduits et les procédures habituellement appliquées. Le développement durable en ce qu'il met en jeu une vision globale, holistique des problèmes en jeu à un niveau local (Berke, 2002)[21] mais aussi pose la question des interdépendances entre acteurs de la fabrication des espaces et leurs destinataires, renouvellerait les enjeux associés à la participation et la façon d'envisager l'organisation des projets. L'émergence de nouvelles perspectives d'actions conjointes entre citoyens, "experts patentés" et institutions démocratiques pour la

[20] Cette rupture séquentielle s'opère en particulier entre la phase de programmation et de formalisation spatiale. Elle constitue le moment où sont organisés les concours de maîtrise d'oeuvre qui en France portent sur des esquisses ou avant-projet, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres pays européens. (Biau, Weil, 2002).
[21] Un certain nombre d'auteurs anglo-saxons constatait en effet dès le début des années 2000 que le concept de développement durable suscitait des transformations structurelles dans la façon d'envisager les projets urbains en réintroduisant la prise en compte du temps et les approches holistiques, alors que celles-ci avaient été délaissées après les années 70, au profit d'une logique processuelle plus incrémentale et spation-temporellement circonscrite au nom du pragmatisme. BERKE Philip R., "Does sustainable development offer a new direction for planning ? Challenges for the Twenthy-first Century", in *Journal of Planning Litterature*, Vol. 17, n°1, 2002, pp. 21-36

définition et la gestion du cadre de vie, aurait plus précisément pour fondement le fait d'envisager les espaces urbains, de même que les ressources naturelles (air, eau, terre…) (Blanc, Emelianoff, 2008) comme "biens communs" (Paquot, 2002). L'objectif de "durabilité" pourrait ainsi favoriser la coproduction des projets d'urbanisme par rapport à des perspectives d'évolution des comportements et des modes d'habiter. L'essor des problématiques environnementales globales - comme le changement climatique ou la préservation de la biodiversité, par exemple – mobilisées dans la mise en œuvre du développement durable, serait à même d'intensifier à l'échelle d'un quartier, l'implication des habitants dans les phases de programmation/ conception et de gestion de ce type de projets.

Méthodologie de la recherche

Si les recherches sur la démocratisation de l'action publique se sont multipliées depuis une quinzaine d'années en France, dont une partie significative en lien avec le champ de l'environnement, peu ont encore concerné les projets d'urbanisme. Certes, un certain nombre d'opérations d'aménagement urbain ont constitué des cadres de réflexions pour s'interroger sur la citoyenneté urbaine et sur le fonctionnement de différents types de dispositifs participatifs tels que les ateliers d'urbanisme (Nonjon 2001), les réunions publiques et l'enquête publique (Blatrix, 1999 ; Conseil d'État, 1998), les conseils de jeunes (Blatrix, 1998), de quartiers (Gontcharoff, Rangeon, 1999, Humain-Lamour, 2010) etc., mais elles ont encore assez peu fait l'objet d'analyses mettant en relation les modalités d'organisation des projets, les formes d'implication de la société civile et la portée de ces initiatives tant sur les acteurs que sur la fabrication des contenus des projets et des décisions prises. De même que dans le champ de l'environnement où les recherches sur le "débat public" se sont pendant longtemps davantage intéressées aux "*conditions de l'échange entre les participants qu'à son résultat*" (Fourniau, Simard, 2007), celles qui se sont intéressés à l'aménagement urbain, ont eu tendance à se focaliser sur ce type de question ou encore sur l'accès à la parole des publics concernés ou de ceux qui participent. Par ailleurs, l'approche essentiellement monographique privilégiée dans les recherches portant sur des projets d'urbanisme n'a pas permis jusqu'à présent d'avoir une vision d'ensemble et construite de façon systématique des formes de démocratisation à l'oeuvre dans l'aménagement urbain en France. Compte tenu des objectifs poursuivis dans cette recherche, nous avons donc défini un cadre d'analyse et une méthodologie spécifiques mais s'appuyant sur un ensemble de travaux de recherche ou plus expérimentaux, relevant de différents champs.

Quelle méthode d'évaluation ?

Les projets d'urbanisme constituent une forme particulière d'action publique (Pinson, 2004). Bien qu'ils soient le produit de négociations entre acteurs publics et privés, ils résultent avant tout en France d'une volonté politique locale et plus précisément d'une maîtrise d'ouvrage urbaine publique (Vanier, 2011). Ils sont censés s'intégrer dans des stratégies de territoires définies à plusieurs échelles par des collectivités (Bourdin, 2005) et entrer en cohérence avec des documents d'urbanisme dont les autorités publiques sont les garants. Ils sont l'expression de politiques sectorisées qui viennent s'y entrecroiser et se déployer dans l'espace habité. Pour autant, les procédures qui encadrent les projets d'urbanisme, les acteurs qui les animent, ainsi que les formes de savoirs et de savoir-faire qu'ils mettent en jeu sont spécifiques et nécessitent d'être pris en considération dans la définition des objets et des critères d'évaluation adoptés.
Une partie des travaux sur lesquels s'est construite notre méthodologie d'investigation relève des domaines de l'action publique et de l'épistémologie des sciences. Ils concernent plus précisément

l'évaluation des dispositifs délibératifs et participatifs[22]. Bien qu'ils aient souvent été traités de façon distincte par la littérature scientifique, nous avons considéré ces deux aspects conjointement dans cette recherche, les effets de l'implication des citoyens-habitants-usagers dans les projets urbains étant liés aux modalités d'organisation des échanges au sein des différentes espaces de débats auxquels ils peuvent avoir accès (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005). Les recherches relatives à de tels dispositifs se sont développées dans les pays anglo-saxons depuis la fin des années 60 dans une grande diversité de champs disciplinaires et de politiques sectorielles, et ont connu à partir de la fin des années 90 un regain d'intérêt important en France[23]. Certains de ces travaux menés dans le domaine de la planification urbaine et de l'urbanisme ont commencé à être conduits récemment dans des perspectives comparatives entre l'Amérique du Nord et la France (Combe, Gariepy, Gauthier, Paulhiac Scherrer, 2012). Les problématiques de développement durable ont alors constitué un point de jonction entre chercheurs canadiens et français notamment, dans le prolongement de tout un ensemble de réflexions menées depuis une dizaine d'années sur la procédure du débat public. Ce dispositif a été particulièrement étudié en France dans le domaine de l'environnement puisqu'il y a trouvé dans les années 90 son ancrage réglementaire. Les catégories d'investigation que nous avons mobilisées empruntent donc beaucoup à ce champ. Elles s'inspirent également de travaux anglo-saxons sur les "méthodologies du design" qui dès les années 70 ont cherché dans une perspective à la fois théorique et expérimentale, à décrypter et à améliorer le processus de conception spatiale par l'évaluation et la participation citoyenne (Cross 1984, Sanoff 1992 ; Zetlaoui-Léger, 2012)

Le fait qu'il existe en France encore peu de travaux contribuant à définir un appareil conceptuel spécifique sur l'évaluation des projets d'urbanisme mais aussi d'architecture, et plus précisément, sur l'impact des démarches participatives dans ces opérations, nous a donc conduit à opérer différentes formes de transposition, entre contextes nationaux d'une part et entre champs disciplinaires d'autre part. Un tel travail s'avère d'emblée complexe, car il doit être mené à différents niveaux en portant par exemple, aussi bien sur les valeurs défendues par les systèmes démocratiques en vigueur dans les pays concernés, sur la structuration des professions, que sur les réglementations encadrant la réalisation des projets (Gariepy, Oullet, 1990), cet écueil lié à la spécificité des procédures jouant en outre d'un champ ou d'un secteur de politique publique à un autre.

Enfin, un autre type de sources mobilisées au cours de notre investigation provient de recherches-actions que des membres de notre équipe ont mené depuis une quinzaine d'années sur les démarches de projets urbains participatives dans le domaine de l'aménagement et de la construction.

---

[22] Nous envisagerons les dispositifs délibératifs comme des lieux d'échanges d'arguments sous-tendus par l'objectif de convaincre, mais aussi de se laisser potentiellement convaincre (Manin, 1985 ; Blondiaux, Sintomer, 2002), où se construisent des points de vue, sans forcément conduire des consensus ou des décisions.
La notion de participation évoque des modalités de partage des pouvoirs d'expertise scientifique et technique, et-ou décisionnel entre les citoyens d'une part, et les professionnels ou les élus d'autres parts..

[23] La France a été avec les États-Unis, pionnière dans la réflexion sur l'évaluation des politiques publiques dès les années 60, à l'occasion de la mise en oeuvre des politiques de Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB), l'équivalent du Planing, Programming, Budgéting System américain (PPBS). Avec l'abandon progressif de la RCB au cours des années 70, cette dynamique était quelque peu retombée. Elle a été relancée à partir du début des années 90 à l'initiative de Michel Rocard à la suite du rapport de Patrick Viveret. Le domaine de l'urbanisme opérationnel qui avait été impliqué dans les expérimentations liées à la mise en place de la RCB dans les années 60, l'a été en revanche assez peu dans ce renouveau, malgré les tentatives menées dans cette direction par Michel Conan à la demande du Plan Urbain. (Zetlaoui-Léger, 2007). En revanche, la question de l'évaluation des dispositifs participatifs n'a pas fait l'objet en France jusqu'à la fin des années 90, de travaux de recherche d'une même ampleur que ceux qui se sont développés despuis la fin des années 60 dans les pays anglo-saxons.

La démarche d'évaluation que nous avons engagée, dans sa conduite comme dans sa finalité a été conçue dans une perspective pragmatique[24] et "constructiviste"[25]. La connaissance produite s'est basée sur un ensemble de documents et de récits mettant en exergue les représentations portées par des groupes sociaux ou individus à propos de leurs propres expériences. Concernant la dimension "durable" du quartier en projet par exemple, nous n'avons pas cherché à établir *a priori* des critères de recevabilité des opérations par rapport à cette dimension, et nous sommes plutôt référés à la présentation qu'en faisaient les acteurs locaux. Il s'agissait ensuite de comprendre ce qui pour eux motivait et justifiait une telle appellation, en cherchant à appréhender à cette occasion quelle place y tenaient la société civile et plus précisément les habitants. De même, nous n'avons pas imposé *a priori* notre définition des termes associés traditionnellement à la participation citoyenne et sommes partis du vocable employé par les personnes enquêtées en les mettant ensuite en rapport avec les pratiques invoquées. Ce n'est que dans une phase d'analyse et d'interprétation que nous avons utilisé nos propres indicateurs pour désigner les situations rencontrées. Nous avons alors essayé d'éviter tout jugement de valeur concernant les dispositifs participatifs et délibératifs mis en place, pour plutôt recueillir les points de vue critiques des différents acteurs des projets sur les actions menées, leurs finalités et leurs effets. Nous avons décidé de ne pas nous prononcer en termes "d'efficacité" des dispositifs ou de "qualité" des échanges tels que restitués par exemple par des comptes-rendus de réunions ; ces appréciations dépendent à notre sens des objectifs que se sont fixés les acteurs et sont susceptibles d'être nuancés selon les positions de chacun d'entre eux (Rowe, Frewer, 2004 ; Reber, 2005, 2011)[26]. Ces diverses formes de perceptions des situations vécues nous ont de ce fait d'autant plus intéressées. Autrement dit, nous n'avons pas souhaité nous prononcer en termes de, *What works best…*, mais avons tenté de saisir de manière plus distanciée, ce que produisaient les actions mises en œuvre, quelle était leur portée en ce qu'elles modifient des situations initiales. Enfin, si les indicateurs et la critériologie que nous avons mis en place sont issus de la littérature scientifique, ils ont été discutés et déclinés dans divers dispositifs d'enquête au cours de séances de travail organisées entre les différents membres du groupement de recherche dont certains sont des professionnels de l'aménagement et des représentants de milieux associatifs. De même, les résultats des investigations menées ont fait l'objet de débats au sein du groupement de recherche et avec les personnes enquêtées à l'occasion d'un colloque précédant de quelques mois la remise du rapport final (cf. infra).

Les conséquences des actions participatives menées ont été appréhendées en terme de "portée". Proposée par Jean-Michel Fourniau à l'occasion d'une recherche menée dans le cadre du programme CDE comme une alternative à l'idée d'effet (Fourniau, 2010), cette notion vise à

---

[24] Nous inspirant de la posture développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot à propos de l'analyse sociologique des situations d'action, nous avons fait l'hypothèse que les acteurs des projets avaient une capacité de restitution et d'interprétation critiques des situations auxquelles ils étaient confrontés. Nous avons appréhendé leur jugement tout comme leurs procédés de justification comme des objets d'analyse mais aussi des potentialités pour prolonger des réflexions et des actions ultérieures.

Voir l'Avant propos de BOLTANSKI (Luc), THÉVENOT (Laurent), *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.

[25] Cette approche qui emprunte aussi au pragmatisme, vise à constuire aussi bien les indicateurs d'analyse que les interprétations des investigations avec les acteurs concernés (au sens large) par les situations de projets étudiés, s'appuie sur celle proposée par Michel Conan dans son ouvrage publié en 1998, et s'inspire en partie des travaux d'Egon Guba et Yvonna Lincoln qui ont marqué dans les années 80 aux États-Unis une rupture par rapport aux approches positivistes alors dominantes en matière d'évaluation.

GUBA (Egon G.), LINCOLN (Yvonna S.), *Fourth génération evaluation*, Sage publications, London, 1987.

[26] À l'occasion d'un séminaire organisé dans le cadre du programme CDE en 2009, dans un exposé faisant un état des lieux de la littérature scientifique de ces dernières années abodant ces questions, Cécile Blatrix notait que si les critères pour évaluer les dispositifs participatifs tendaient à converger, les objectifs assignés par les chercheurs eux-mêmes comme ceux poursuivis par les acteurs impliqués dans ces démarhes pouvaient différer.

Concertation Décision Environnement. *Qui est vraiment prêt pour évaluer la concertation ?* Le 10 juin 2009 à l'Engref. http://www.concertation environnement.fr/documents/seminaires/CDE_Seminaire_Permanent_1.pdf

sortir d'une approche des phénomènes sociaux en essayant de reconstituer des logiques de causalité, entreprise qui reste particulièrement risquée et complexe dans les domaines concernés (Blondiaux, Cardon, 2006). Elle invite à s'intéresser aux arènes des dispositifs participatifs comme contribuant par les arguments qui y sont échangés, à la construction d'un "champ de forces" orientant les prises de décisions (Chateauraynaud, 2011). Deux difficultés se sont cependant présentées à nous dans une telle perspective. L'une tient à notre situation de recherche qui nous a conduit à analyser de façon extérieure et *a posteriori* des processus de projet. L'autre renvoie au caractère souvent très informel des cadres dans lesquels se déroulent les échanges ou les négociations dans les projets d'urbanisme (Camus Durand, Fenker, Grudet, Weber, 2010). Ce second écueil ne saurait à ce titre être totalement surmonté par un travail d'observation participante : les arènes et les cheminements de la décision n'en deviendraient pas forcément totalement accessibles (Gardesse, 2011).

Mais outre l'enjeu d'analyser la façon dont les modalités d'implication des habitants influencent les décisions prises au cours du projet, la notion de portée encourage à expliciter et à comprendre plus largement plusieurs types de transformations qui peuvent s'opérer à l'occasion de ces expériences. Les unes concernent les acteurs des projets dans leur diversité, à travers par exemple des processus de mobilisation ou d'apprentissage. Pour Jean-Michel Fourniau et Louis Simard (2007), il s'agit ainsi d'intégrer la dimension pédagogique et expérientielle de l'action participative dans l'analyse des transformations. Celle-ci est alors invitée à expliciter la façon dont l'expérience de l'implication des habitants peut influer sur les savoirs et savoir-faire des acteurs impliqués dans les projets, y compris les habitants eux-mêmes. Les autres transformations sont davantage liées à l'environnement de ces expériences ; celui-ci est à appréhender tant au sens strict à l'échelle de l'opération qui peut faire l'objet d'une modification du processus engagé, ou plus large en affectant la façon dont la collectivité considère le projet dans sa politique de développement.
Cette approche de l'évaluation en terme de portée nous a conduit à explorer le sujet de l'implication des habitants dans les opérations d'écoquartiers dans une double logique : l'enjeu de cette recherche n'a pas été seulement de comprendre comment l'implication des habitants est susceptible de produire des effets sur la fabrication de ces projets, mais également d'appréhender dans quelle mesure les ambitions associées à ces projets sur le plan environnemental et du développement durable, susciteraient des mobilisations habitantes ou conduiraient les collectivités à mettre en place des dispositifs participatifs et délibératifs spécifiques.
La nature du phénomène étudié dans ses dimensions dialectiques, ainsi que l'approche du projet urbain qui y est associée, nous ont amenés à combiner plusieurs approches théoriques qui explorent pour certaines, davantage les dynamiques participatives et pour les autres plutôt des dispositifs délibératifs. L'instabilité du vocable employé pour qualifier les démarches participatives y compris dans les domaines réglementaires qui encadrent les procédures d'urbanisme, rend difficiles la production et l'échange de connaissances. Sans chercher à défendre une valeur normative des catégories d'analyse que nous avons utilisées, nous nous permettrons seulement de tenter d'objectiver les choix réalisés. Bien qu'elle ait fait l'objet de critiques ces dernières années (Blondiaux, 2008), l'échelle formalisée par la sociologue américaine Sherry Arnstein à la fin des années 60 (Arnstein, 1969), en ce qu'elle permet de qualifier différents stades de partage du pouvoir au cours des projets nous a paru avoir une certaine efficience pour désigner les démarches conduites. Nous l'avons néanmoins utilisée sous une forme adaptée (cf. encadré) à plusieurs titres. Dans sa version initiale, l'échelle ne fait pas explicitement référence à la notion de concertation ; outre le fait que ce terme n'a pas de traduction littérale en Anglais, le niveau qui pourrait lui être associé intitulé "placation", n'y revêt pas un statut aussi fort que celui qu'il occupe en France et s'apparenterait à une "collaboration de façade". Telle qu'elle a été définie à la fin des années 60 pour rendre compte des différents niveaux possibles d'implication des citoyens dans les politiques sociales et urbaines aux États-

Unis, cette échelle était porteuse d'une dimension critique et clairement partisane. Utilisant des termes très connotés, elle visait à dénoncer avec virulence des formes d'implication des habitants mises en place par des municipalités pour accéder à des crédits fédéraux qui n'auraient été que des entreprises de "manipulation", des approches "thérapeutiques" de la participation, ou encore des modes de "coopérations symboliques". Seul un véritable partage voire un transfert de pouvoir vers les habitants et une "montée en capacitation" de ceux-ci, correspondant aux degrés supérieurs de l'échelle apparaissaient comme légitimes ou souhaitables. Nous n'avons pour notre part pas eu l'intention d'établir une hiérarchie entre les différentes formes de sollicitation des habitants observées, ce qui pourrait revenir à stipuler que les démarches participatives doivent s'imposer dans les processus de décision et se substituer aux dispositifs représentatifs (Fung 2011) ; les termes que nous avons employés n'ont pas eu pour visée de porter un jugement sur la pertinence des démarches menées par rapport à un "idéal participatif" que représenterait le sommet de l'échelle, mais surtout à les nommer en essayant de comprendre ce qui les a motivées, comment elles ont été organisées et quelles ont été leurs incidences. À ce propos enfin, les travaux que nous avons menés depuis une dizaine d'années sur la place des habitants dans les projets d'urbanisme, nous ont montré qu'on ne pouvait qualifier de façon univoque les démarches qui y sont menées ; les dispositifs mis en place et leur portée peuvent varier selon les moments où ils interviennent et les objets qu'ils concernent (Gardesse 2011). Même si des tendances générales peuvent apparaître, nous avons essayé de rendre compte de ces variations internes aux projets.

La terminologie utilisée dans l'adaptation française de l'échelle d'Arnstein à laquelle nous avons eu recours, exprime des modalités de partage de deux types de pouvoir, décisionnel et technique, sachant toutefois que ces deux dimensions sont liées ; la coproduction peut en effet à certains égards, induire une forme de codécision (Conan 1995). Des mots peuvent aussi rendre compte du degré d'ouverture ou de fermeture des dispositifs. Mais pour aller plus loin, décrire et apprécier la portée des démarches et dispositifs déployés, nous avons également mobilisé les apports de travaux beaucoup plus récents sur la démocratie participative ou délibérative. Au-delà de leur connotation parfois morale ou engagée par les objectifs qu'ils assignent à ces actions (Blondiaux, 2004), et bien que par ailleurs, certains portent davantage sur les dispositifs eux mêmes tandis que d'autres s'intéressent plus spécifiquement aux conditions d'échanges à l'intérieur de ces derniers, les travaux anglo-saxons et français qui se sont intéressés à ces questions au cours de ces dix dernières années ont eu tendance à converger (Reber, 2005) en fournissant un ensemble d'indicateurs permettant d'élaborer un cadre d'analyse plus précis.

Parmi les modèles théoriques proposés, celui d'Achtung Fung (2006) met en exergue trois dimensions qui nous sont apparues comme fondamentales dans la perspective de cette recherche. Il invite à identifier "qui participe", "comment les participants communiquent et produisent des décisions", et enfin "comment les dispositifs délibératifs sont articulés à la politique ou l'action publique". Chacune de ces dimensions comprend elle-même plusieurs variables : pour la première par exemple, il ne s'agit pas seulement de s'intéresser aux profils des personnes impliquées mais aussi à la façon dont elles sont sollicitées ou se mobilisent. On retrouve également à ce propos les principes d'ouverture des dispositifs et d'inclusion des publics, mis en exergue par d'autres auteurs ayant joué un rôle fondateur dans la construction d'un champ théorique de démocratie délibérative à la fin du XXe s. (Blondiaux, 2005).

Différents niveaux d'implication des habitants
Catégories adaptées de l'échelle d'Arnstein et retenues dans le cadre de cette recherche pour désigner les pratiques recensées.

Nous avons utilisé au cours de cette recherche les expressions "implication des habitants" ou "participation citoyenne" à titre générique. L'usage des termes suivants renvoie à des niveaux ou modalités plus précis.

L'information : Porter à connaissance des personnes concernées des données et les décisions relatives à un projet à travers différents moyens ou supports (articles de presse, site internet, lettres ou brochures, réunions publiques, expositions...)
La consultation : Recueillir des attentes, des opinions, des avis sur des propositions sans que l'autorité compétente soit forcément dans l'obligation de les prendre en considération. (réunions publiques, enquêtes sociologiques, enquêtes d'utilité publique et référendums tels que régis par la loi).
La concertation : À la différence de la consultation qui intervient souvent tardivement dans une démarche de projet et sur des options prédéfinies, ou encore ne donne pas forcément lieu à un débat simultané entre plusieurs participants, la concertation fait référence un processus de discussion collective, organisé entre un ou plusieurs groupes de personnes pour définir les actions à mener. La concertation peut être restreinte à des personnes choisies par la collectivité ou élargie à qui souhaite y participer. La concertation ne vise pas forcément à une prise de decision d'un accord commun. (Mermet, 1998, Beuret, 2011). L'autorité administrativement compétente garde souvent le monopole de la décision finale, dans une arène déliberative souvent différente de celle à laquelle des habitants ont pu participer. À noter que nous donnons ici à ce terme un sens plus précis - et proche de son sens premier dans le champ de l'action publique - que celui qu'il peut revêtir dans l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme. *(Cf. Partie 2 de cette recherche).*
La participation : dans un sens faible et générique, désigne l'implication des habitants dans un processus de projet, quels que soient son objet et son intensité. Dans une acception plus forte, elle exprime l'idée d'une contribution effective de toute personne concernée et en faisant la demande, à la fabrication d'un projet et peut se décliner alors en :

- coproduction (proche d'une concertation élargie) : les habitants co-élaborent avec les professionnels les éléments de projet. Ils contribuent ainsi fortement à la décision sans pour autant forcément en avoir la responsabilité définitive.

La notion **d'approche collaborative** beaucoup utilisée dans le champ de la production de l'espace depuis la fin des années 90, évoque également un processus de coproduction. Mais si dans les pays anglo-saxons, elle a été associée à une forme ambitieuse d'implication des habitants (Haley, 1997), cela n'a pas été le cas en France où elle a plutôt dans un premier temps surtout désigné de nouvelles formes d'organisation du travail entre différents professionnels de la construction, dans une logique de transfert de formes de management issue de l'ingénierie industrielle vers l'ingénierie urbaine (Midler, 1995 ; Evette, Terrin, 2006).

- codécision : les habitants sont associés aux décisions prises en siégeant par exemple dans des instances de pilotage, des jurys...

Les termes de négociation ou de coopération qui mettent en interaction plusieurs acteurs dans le but de parvenir à une décision, s'apparentent ainsi à des dispositifs de codécision. Mais en France, ces expressions ont dans les faits rarement été associées à des situations de projets urbains où des habitants étaient considérés comme des acteurs directs de la prise de decision[27]. Elles ont plutôt mis en scène des acteurs institutionnels publics et privés (Lefeuvre, Mélé, 2006 ; Arab, Idt, Lefeuvre 2009).
L'autogestion, l'auto-promotion : les habitants sont en charge de l'organisation de certaines opérations ou actions.

[27] Voir à ce sujet la rédaction de l'appel d'offres de recherche "le projet négocié" lancé par le PUCA en 2008, et les résultats de recherches portants sur des opérations urbaines, telles que CAMUS (Christophe), DURAND (Béatrice), FENKER (Michael), GRUDET (Isabelle), WEBER (Bendicht) - *Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences*, valeurs, LET pour le MEDDTL-PUCA, 2010.

La deuxième dimension du "Cube de la démocratie" de Fung invite à différencier les dispositifs qui ne cherchent qu'à stimuler une meilleure connaissance des problèmes et appropriation des enjeux par les citoyens, de ceux plus orientés vers la construction d'une décision collective. Cette dimension conduit à s'interroger sur la façon dont sont envisagés les processus d'apprentissage au cours du projet à partir des représentations associées aux niveaux d'expertises détenues par les différents protagonistes. La prise en considération des deux premières dimensions permet d'aborder la question posée dans plusieurs autres travaux sur l'évaluation, de l'égalité d'accès aux dispositifs[28], aux informations nécessaires pour y participer[29] et à l'espace d'expression donné aux acteurs[30]. Le degré d'ouverture atteint dans les démarches engagées dépendrait en grande partie de ce type de critère. Quelle est la possibilité laissée aux acteurs de la société civile de s'exprimer sur les différents aspects du projet ? Se jouerait ici la reconnaissance de leurs apports et de leurs compétences quels que soient leurs statuts sociaux[31].

La troisième dimension invite à contextualiser la portée des dispositifs délibératifs. Cette question fondamentale a été pendant longtemps relativement peu abordée dans les travaux sur la participation citoyenne et les dispositifs délibératifs qui se sont souvent employés à étudier de façon très précise l'organisation de débats publics ou le fonctionnement de mini-publics sans les inscrire dans les temps longs de la définition de l'action publique. Ce "tropisme procédural" (Mazaud, 2009) se doit d'être dépassé à plusieurs niveaux concernant les projets d'urbanisme. D'une part, il s'agit de comprendre comment chaque action participative engagée s'articule à d'autres et se positionne par rapport à l'ensemble du processus de projet (Dimeglio 2001, Zetlaoui-Léger, 2007, Gardesse 2011). Dans un système démocratique construit sur le principe de la délégation, il est important d'apprécier comment les dispositifs participatifs sont articulés aux instances formelles ou de démocratie représentative où se prennent généralement les décisions. L'enjeu est d'autre part de saisir comment l'expérience participative menée pour une opération spécifique a des conséquences ou entre en cohérence, avec la façon dont est envisagée la place des habitants dans une politique urbaine et plus généralement dans les modes de gestion de l'action publique des collectivités territoriales concernées. Pour appréhender de ce point de vue la portée de la participation, nous avons donc choisi de mobiliser un critère "d'articulation ou d'intégration".

La façon d'envisager les conséquences des dispositifs participatifs et délibératifs sur des décisions doit être nuancée. Il s'agit moins de considérer la décision comme un acte pouvant être clairement situé dans un espace-temps, que de s'intéresser à des "processus de décision" (Bernardi, 2003). Si au cours d'un projet d'urbanisme, les procédures de mise en concurrence (concours) ou les moments de délibération d'un conseil municipal par exemple, peuvent constituer des moments de mise en visibilité forts des décisions prises, d'une part celles-ci ne sont pas les seules qui contribuent à la définition d'une opération faite d'une multitude de micro-décisions dans une logique n'opérant pas de façon linéaire mais plutôt itérative (Sfez, 1973) ;

---

[28] Même si elle fait figure pour beaucoup d'auteurs de "fiction" (Lefébure, 2007) , il nous paraît intéressant d'apprécier dans quelle mesure ceux qui organisent les dispisitifs participatifs ou délibératifs poursuivent cet objectif.

[29] Cet aspect est mobilisé dans un autre critère récurernt dans la littérature sur l'évaluation des dispositifs, celui de *publicité*" (Blondiaux 2005 ; Brugidou, Jobert, Dubien, 2007) ou de la "*publicisation de la démarche et des documents nécessaires*" (Fourniau, 2001).

[30] Ce critère renvoie pour Joss et Brownlea au "*traitement impartial des acteurs*" (Reber, 2005) ou pour Callon, Lascoume et Bartes à "*l'égalité des conditions d'accès au débat*" (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001).

[31] Lars Klüver évoque à ce propos "*l'égalité qui essaie de donner un pouvoir égal à chaque participant*" (Klüver, in Reber 2005).

d'autre part, les délibérations établies dans de telles instances officielles peuvent résulter de négociations en coulisses, ou bien être arrêtées selon des modalités qui imposent des principes de confidentialité ne permettant pas de comprendre la façon dont ont été considérés les apports des dispositifs participatifs et délibératifs. Il s'agit de ce fait plutôt d'identifier comment les arguments mis en jeu tout au long du projet, puisent leur sources ou tiennent compte des points de vue et des propositions émises notamment par les citoyens-habitants à travers les moyens d'expression qu'ils se sont donnés ou qui leur ont été attribués. À travers ces modalités d'argumentation se crée t-il un "effet démonstratif" mettant en exergue l'intérêt et l'attention portés aux acteurs de la société civile (Rowe, Frewer, 2000) et qui serait un support à la construction d'un rapport de confiance dont on sait qu'il joue un rôle crucial sur le niveau d'implication des habitants et le vécu de ce type d'expérience (Fareri 2000, Bouvier 2007, Zetlaoui-Léger 2007) ? On voit également ici l'interdépendance entre ce critère d'argumentation et celui portant sur l'articulation des dispositifs participatifs aux instances de décisions (Mazaud, 2010 ; Talpin, 2011)
Nous différencierons également les types d'actions participatives ou délibératives engagées selon leur caractère plus ou moins ponctuel, complexe et structuré autour d'un même principe général. Nous utiliserons ainsi la notion de "démarche" pour désigner l'ensemble des actions participatives et délibératives organisées au cours du projet urbain, qu'elles aient été définies de manière plus ou moins rationnelle et dans un rapport plus ou moins étroit avec le management de celui-ci. Nous emploierons le concept de "dispositif" pour évoquer une suite d'interventions complexes, parfois hétérogènes mais guidées par une même logique, une même règle, se produisant éventuellement de manière discontinue mais avec récurrence au cours du projet[32]. Enfin, le terme "d'outils" sera plutôt réservé à des modes d'interventions plus ponctuels et d'une structuration moins complexe.

La focalisation des recherches sur des dispositifs particuliers, qualifiés souvent de "procédures", a pu également donner le sentiment que ceux-ci ne pouvaient finalement prendre qu'une forme standardisée, là où le temps long de la construction de l'action publique et les différents types de problèmes qu'elles soulève, supposerait plutôt d'envisager des interventions prenant plusieurs formes. En nous intéressant à des projets urbains qui s'inscrivent dans un temps long et connaissent plusieurs séquences, nous avons pour notre part été d'autant plus attentifs à la diversité des dispositifs convoqués et à la façon dont ils pouvaient évoluer, selon les questions auxquelles étaient confrontés les acteurs. À ce titre, nous nous sommes intéressés aux séquences et aux situations de projet dans lesquels les dispositifs ou outils étaient définis et appliqués.
Plus précisément, considérant les projets urbains selon leur double dimension, processuelle et substantielle, nous nous sommes intéressés à la façon dont ils s'organisaient à partir de systèmes d'acteurs, de procédures réglementaires et d'ingénieries d'études. La référence à la notion de processus permet de porter une attention particulière aux moments dans lesquels s'inscrivent les dispositifs participatifs et délibératifs ; les projets d'urbanisme passent par différentes phases de définition ; chacune d'elle peut donner lieu à des reformulations partielles, voire à des remises en question de décisions antérieures pouvant conduire à invalider par exemple des réflexions auxquelles les habitants avaient contribué. De tels évènements peuvent conduire à des crises de

[32] Nous utilisons ici le terme de concept par référence au sens qu'en donne Foucault qui définit le dispositif comme "*un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit […]. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments*".
FOUCAULT (Michel), "Le jeu de Michel Foucault", in *Dits et Ecrits*, Tome 2, éd. Gallimard, Paris, p. 299.
À propos des possibilités de mobilisation de ce terme dans le domaine de la démocratie délibérative, on pourra se référer à la recherche dirigée par Florence Monnoyer-Smith dans le cadre du programme CDE 2008.

confiance et compromettre leur implication future. Il ne s'agit donc pas de replacer les dispositifs participatifs dans une chronologie et plus encore dans des situations de projet. Dans leur article sur le concept de situation,[33] Benoît Journé et Nathalie Raulet-Croset précisent en prenant appui sur les approches pragmatistes et interactionnistes de Dewey et Goffmann "*le caractère émergent de la situation, qui est produite par un processus de construction du sens qui met en jeu la confrontation des interprétations subjectives des différents acteurs qui s'y trouvent activement engagés*." En résumé, trois attributs de la notion de situation nous ont paru particulièrement pertinents : la situation est inscrite dans l'activité des acteurs du projet ; elle est continuellement en émergence ; elle renvoie à un point de vue subjectif. Sur un plan plus méthodologique, le concept de situation, tel qu'il a été approfondi par des chercheurs en sciences de gestion permet de combiner, d'une part, les récits des acteurs qui se réfèrent à ces situations et, d'autre part, les éléments contextuels (cadres législatifs, contractuels, politiques, etc.) présents dans ces situations auxquelles il est possible d'avoir accès par d'autres sources que celles des récits.
Pour chacune des situations de projet à partir desquelles des dispositifs participatifs et délibératifs ont été mis en oeuvre, nous avons essayé d'identifier ce qu'ils mettaient en discussion, ce qu'ils produisaient en termes d'interactions entre les acteurs, de contenu liés à la définition du projet (éléments de diagnostic, programmatiques, conceptuels, propositions méthodologiques…), de décisions et d'apprentissage. Considérer des dispositifs par rapport aux situations de projet suppose aussi de comprendre leur positionnement eu égard aux procédures réglementaires en vigueur. Il s'agira alors d'analyser comment l'existence et l'interprétation que font les maîtres d'ouvrage et leurs assistants de ces procédures interfère avec l'organisation de démarches participatives et délibératives, avec éventuellement un caractère dissuasif ou restrictif, ou inversement, comment la volonté politique d'engager de telles expériences, conduit à (ré)interpréter la norme réglementaire de manière à ce qu'elle ne soit pas coercitive.

Au final, nous avons retenu les critères d'évaluation suivants en faisant l'hypothèse qu'ils jouaient un rôle structurant sur la portée des démarches et des dispositifs engagés. Nous n'avons en revanche pas préjugé des modalités précises selon lesquelles ils devaient se concrétiser dans les projets pour maximiser "l'efficience" des actions engagées, c'est pourquoi nous leur avons plutôt associé de grands questionnements.

Critères mobilisés pour décrire les démarches, dispositifs participatifs et délibératifs

Intégration, articulation
Comment les dispositifs participatifs ou la démarche d'ensemble qui les organise, sont-ils articulés voire intégrés dans le management général du projet, voire associés à d'autres démarches de démocratisation de l'action publique ?

Temporalité
À quels moments les dispositifs envisagés interviennent-ils au cours du projet, dans quelles situations de projet ?

Inclusion
Quelles personnes ont été impliquées dans les démarches et dispositifs ? Comment ont-elles été sollicitées ou ont-elles été sélectionnées ? Les dispositifs étaient-ils ouverts, fermés ?

[33] JOURNÉ (Benoît), RAULET-CROSET (Nathalie) « Le concept de situation : contribution à l'analyse de l'activité managériale dans un contexte d'ambiguïté et d'incertitude », *M@n@gement*, Volume 11-1, pp.27-55.

Argumentation
Comment les décisions prises sont-elles argumentées et prennent-elles en considération à cette occasion les débats dans lesquels les citoyens se sont exprimés ?

Égalité
Cherche-t-on, et selon quelles modalités, à donner la possibilité à tout membre de la société civile qui le souhaiterait et estime être concerné par le projet, de participer aux dispositifs et de s'exprimer dans les débats ?

Publicisation
Comment est envisagée l'accessibilité et la diffusion des informations liées au projet : données, éléments de contenu, "règles du jeu" liés aux dispositifs et à leurs objectifs, processus de décision.
Argumentation :
Comment les choix réalisés pour parvenir à une décision sont-ils argumentés et prennent-ils en considération (mettent-ils en discussion) les propositions des acteurs de la société civile, qu'elles soient retenues ou non ? Comment s'opèrent des évolutions de point de vue à partir des dispositifs engagés ?

Appréhender la portée des expériences ou expérimentations en terme d'apprentissage

Enfin, nous avons abordé la question de la portée de ces projets d'écoquartiers en termes d'apprentissage pour les protagonistes à titres individuels et collectif. Eu égard à nos premières hypothèses de recherche, nous avons cherché à comprendre dans quelle mesure la volonté et-ou nécessité de produire autrement de la ville et l'urbain avec un objectif de "développement durable" suscitait de nouveaux questionnements sur des postures et des pratiques, politiques et professionnelles en particulier[34]. Les changements dans les modes de faire liés aux enjeux environnementaux ou de développement durable sont-ils subis ou piloté avec un souci d'expérimentation ? Des formes de "réflexivité rationnelle" par la mise en place de démarches d'évaluation *in itinere* et *ex-post* ont-elles été pensées, engagées, dès l'amont des projets, au cours de ceux-ci ? Quels aspects concernent-ils, quels enseignements en sont tirés ?
L'attention accrue portée aux conséquences des actions participatives dans le cadre de projets urbains durables semble motivée par une pluralité d'enjeux. Parmi ceux-ci, citons par exemple l'imbrication des échelles d'intervention et la prise de conscience que les décisions au niveau local, qu'elles soient d'ordre politique, environnemental, sociétal, économique, dépassent le cadre *stricto sensu* d'une seule opération. Les multiples incertitudes qui pèsent sur la pertinence du cadre bâti ou aménagé, et la difficulté d'esquisser une vision sur le très long terme, exacerbent la détermination de certains acteurs de mieux contrôler les décisions prises au cours du projet. Au plan des injonctions politiques et des programmes incitatifs, l'affichage de la forte ambition d'un changement des modes de vie et des modes de fabrication de la ville peut alors s'accompagner d'une volonté d'évaluer la nature et l'importance des transformations accomplies. La question des conséquences, dépasse ainsi le cadre de la réalisation de projets singuliers. Elle concerne une multiplicité de transformations traversées par l'action urbaine, notamment en termes de gouvernance des projets, d'organisation des démarches et des processus, de définition des outils.

Le concept d'apprentissage constitue une voie stimulante pour les travaux en sciences politiques et sur la conduite de l'action publique. Jacques de Maillard explique ainsi que penser en termes

[34] Pour Yannick Rumpala, "*l'objectif de développement durable engage un renouvellement des conditions d'appréhension de ce peuvent être le changement et son pilotage à une échelle collective*". Op. Cit. p. 25.

d'apprentissage permet d'appréhender le changement dans les politiques non plus seulement en fonction des rapports de force entre acteurs, mais également à partir « *de l'introduction de nouvelles formations, de la perception d'actions passées (réussies ou ratées), de nouvelles idées ou de changement dans l'environnement de la politique publique* » (de Maillard, 2006). De plus, le concept d'apprentissage permet de replacer le projet urbain en tant qu'action publique dans une temporalité qui ne s'arrête pas à la fin du processus de conception, et d'« *analyser comment les individus perçoivent les effets et les résultats des politiques antérieures* » (de Maillard, 2006). Ainsi l'étude des apprentissages amène non seulement à identifier ce qui est appris, mais également à observer si les apprentissages peuvent influer sur les pratiques au cours de la démarche participative, et s'ils peuvent être réinvestis dans d'autres projets urbains ou dans d'autres sphères.
Pour appréhender l'apprentissage dans son double aspect : en tant qu'intention et conséquence à l'échelle de l'opération et en tant que processus « intermédiaire », à l'interface entre des transformations au niveau local et des dynamiques d'évolution plus globales, il nous semble utile de nous appuyer sur les sens que ce concept prend dans les travaux émanant des sciences de l'organisation et de l'action publique.

L'apprentissage dans les domaines du travail et de l'action organisée

Dans l'analyse de la notion d'apprentissage, un aspect fondamental est le contraste entre savoir explicite et savoir tacite, exploré notamment par Polany (1966). Nonaka et Takeuchi (1995) ont repris cette distinction pour analyser les liens entre des savoirs formalisés et non-formalisés et préciser le rôle de ces derniers dans les processus d'innovation de produits industriels. La conception de l'apprentissage associé à l'action et à des savoirs non-formalisés s'éloigne clairement de la conception traditionnelle qui appréhende l'apprentissage comme un processus de transfert de connaissances, essentiellement planifié, consistant à perpétuer, à conserver et à améliorer des pratiques.
Tout en nous appuyant sur les acquis accumulés dans les travaux correspondants, nous pensons qu'il est nécessaire, pour ce qui concerne la situation actuelle de la production urbaine, d'en élargir les perspectives. La spécificité même du domaine et la présence de professions qui y fondent leur agir sur une « *réflexion en cours d'action* » (Schön, 1983) plaide pour un élargissement de l'analyse : en effet, l'acquisition, la transmission et la reconnaissance des savoirs se heurtent ici à un problème fondamental. Celui-ci découle à la fois de la nature largement tacite et difficilement formalisable d'une grande partie des savoirs mobilisés et du contenu même de ces savoirs, qui ne sont que partiellement liés à la discipline d'origine ou à la profession des acteurs. De ce fait, des pans entiers de savoirs ne peuvent être acquis par le biais des formations professionnelles classiques, qu'elles soient initiales ou acquises postérieurement, et leur légitimation, ne pouvant donc être *a priori*, s'effectue au gré du développement des situations opérationnelles. La pratique des acteurs apparaît alors un élément essentiel du processus d'apprentissage et de légitimation des savoirs.
Pour parler d'apprentissage organisationnel, il faut qu'il y ait une évolution des pratiques et des savoirs mobilisés par des participants dans une opération spécifiée, évolution qui se traduit aussi par la *mémorisation,* dans l'organisation, de certains de ces savoirs dans des routines, soit formalisées (organigramme, indicateurs), soit seulement partagées par un groupe d'acteurs suffisamment stable pour que ces savoirs puissent être transmis.[35]

[35] Cette définition de l'apprentissage s'appuient sur des recherches en sciences de gestion en France, développés dans le sillage des travaux nord-américains, voir notamment Florence Charue-Duboc, *Des savoirs en action. Contribution de la recherche en gestion*, Paris, L'Harmattan, 1995.

L'apprentissage dans le domaine des politiques publiques

Plusieurs travaux menés sur le concept d'apprentissage nous conduisent à identifier deux entrées analytiques pour appréhender les transformations en lien avec les processus de fabrication des éco-quartiers. La première concerne l'imbrication des niveaux d'intervention et de décision, ce qui pose la question de la continuité des processus d'apprentissage et d'innovation entre les différents niveaux et leurs éventuels effets de réciprocité. La deuxième concerne la réflexivité sur les processus de changement comme moyen et comme indicateur de l'apprentissage dans les processus de changement.

Concernant la première entrée, la critique d'un traitement encore trop souvent sectoriel du développement urbain a contribué à éclairer l'interdépendance spatiale des systèmes urbains. La mesure des effets des activités humaines et la conception des outils de planification (du niveau politique au niveau opérationnel) montre que les démarches ne peuvent être efficaces qu'à la condition de penser les différents niveaux d'intervention de manière holistique et continue. L'idée de la transversalité est également soutenue par l'impératif de conjuguer les dimensions économiques, sociales et environnementales dans les actions (Hamman dir., 2008). Au regard de la question de la portée des actions, l'imbrication des niveaux d'intervention, qu'elle soit abordée comme programme ou comme réalité, invite à ne pas enfermer l'attention dans une scène d'action préétablie mais de confronter les dynamiques engagées dans les différentes échelles pour saisir les influences dans les transformations produites (Rumpala, 2010). L'analyse des interactions entre les niveaux offre la possibilité de découvrir la circulation des références, des convergences et des différences dans la manière de problématiser et d'envisager la construction des réponses. Elle permet aussi de repérer des scènes intermédiaires de formation et d'acculturation, situées en dehors des opérations à l'échelle du quartier et des structures politico-administratives.

Concernant l'entrée par la réflexivité, elle ouvre la question de l'apprentissage sur tout un pan de travaux qui conceptualisent *la transition vers une situation durable* à partir des tentatives dans différentes sphères décisionnelles, militantes, opérationnelles pour penser et organiser l'effort à l'échelle du collectif. En prenant appui sur le concept de « *réflexivité institutionnelle* » de Giddens, Yannick Rumpala (2010) développe une analyse qui donne une place centrale aux retours réflexifs dans les dynamiques de transition, dans l'articulation entre les idées et les modes de gouvernance des processus. L'analyse des formes de réflexivité collective montre comment la thématique de la transition est prise comme un objet de réflexion, comme un processus à gérer qui peut bénéficier d'une réflexivité *ex post* et *ex ante* et qui se montre capable d'ajuster les trajectoires. L'éclairage des structures et des cadres de cette réflexivité permet de dégager des indicateurs pour comprendre la visée des acteurs d'organiser l'effet de l'apprentissage.

Prises dans le contexte de la capacité réflexive des systèmes d'acteurs, les *best practices* n'apparaissent plus nécessairement comme des vecteurs d'un processus de normalisation. Identifiées à travers la capacité de discerner ce qui est acceptable et à conserver, donc la construction de critères d'appréciation, ce sont alors les conditions de leur transmission qui pourrait retenir l'attention que les collectifs portent aux *best practices* (Rumpala, 2010). Par rapport à la capacité des acteurs à casser des catégories de pensée et à ajuster leurs pratiques, l'entrée par la réflexivité ouvre donc une piste pour appréhender les transformations d'une façon qui les sort d'une dimension purement tacite et informelle. La réflexivité soutient également la possibilité d'envisager la portée des transformations au-dehors du seul aspect de renouvellement des pratiques en y intégrant le développement des capacités réflexives et discursives.

Terrains d'investigation, constitution d'un corpus de référence

Cette recherche a eu pour ambition de s'intéresser de la façon la plus exhaustive possible, aux premiers projets valorisés en tant que "quartiers durables" ou "écoquartiers" en France en 2009, c'est-à-dire au lendemain du Grenelle de l'Environnement. Toutefois, afin de pouvoir analyser ces initiatives à la fois du point de vue des intentions qui les ont guidées que de leurs modalités de mises en œuvre, nous avons retenu uniquement des opérations en cours de réalisation ou achevées. Une des spécificités de cette recherche réside dans la façon dont son corpus d'investigation a été constitué. Plutôt que de choisir des cas d'études *a priori* "intéressants ou remarquables" pour effectuer des monographies, nous avons décidé de retenir les terrains qui feraient l'objet d'une analyse approfondie sur la base de la typologie réalisée à partir du corpus issus d'une première enquête statistique nationale (*cf. Méthodologie détaillée*). En outre, nous n'avons pas souhaité prendre seulement en considération des projets présentant des démarches participatives avancées ; il nous a semblé intéressant d'analyser aussi des cas où l'implication des habitants aura été faible afin d'en comprendre les raisons.

Une des premières difficulté de cette recherche a été de déterminer un corpus de références : le problème posé était moins lié au nombre de projets susceptibles d'être identifiés, qu'à la définition même de ce qui pouvait être considéré comme un écoquartier, celle-ci étant encore très incertaine au moment de l'enquête y compris pour les administrations centrales qui en faisaient la promotion. Afin de mieux comprendre en quoi les projets concernés étaient considérés comme des écoquartiers, nous avons décidé de nous appuyer essentiellement sur la façon dont ces opérations étaient présentées par les collectivités et la presse spécialisée.
Pour définir cette base de données, une diversité de sources et d'organismes-ressources a été mobilisée.

- les ouvrages et la presse spécialisés dans le champ des politiques environnementales, de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage ;
- les organismes usuellement sollicités pour valoriser de tels projets ou contribuer à leur financement ;
- le Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable (AD4) du MEDDM en charge de l'appel à projet écoquartiers 2009 ;
- les partenaires de la recherche : la SCET qui anime le réseau des SEM ainsi que les associations Robins des Villes et 4D.

270 opérations qualifiées "d'écoquartiers", de quartiers verts, de quartiers durables... par leurs maîtres d'ouvrage ou la presse spécialisée ont ainsi été identifiées. Puis nous avons retenu comme second critère le fait que le site ait fait l'objet de premières transformations avant avril 2010 (moment de finalisation de l'échantillon). 118 opérations ont ainsi été retenues dont 48 n'avaient pas été candidates au *Concours écoquartiers 2009* du ministère.
Un certain nombre d'incertitudes pesaient sur 33 autres opérations en raison de leur état d'avancement difficile à apprécier mais aussi de la vocation de certaines à faire "quartier", de par le faible nombre de logements qu'elles mettaient en jeu ou l'absence d'équipements directement concernés dans le périmètre ou autour du projet. Un complément d'enquête par téléphone a pu apporter des réponses à la première question mais une réflexion plus spécifique a été engagée à propos du second questionnement. Depuis les années 60, la littérature scientifique autour de la notion de quartier s'est largement étoffée tout en mettant en évidence la difficulté à lui attribuer un seul sens, selon notamment que l'on privilégie une approche disciplinaire plutôt qu'une

autre[36]. Par ailleurs, notre parti pris méthodologique ne nous incitait pas à décider *a priori* de ce qui constituait ou non un écoquartier. Toutefois, nous avons décidé d'extraire du corpus les opérations qui étaient davantage centrées sur une échelle architecturale qu'urbaine et qui portaient sur la réalisation de quelques logements mettant en jeu des performances écotechniques. En définitive, 143 projets ont été soumis à notre enquête nationale.

Dispositifs d'enquêtes

La construction d'un corpus de référence

La recherche que nous avons entreprise a reposé sur deux niveaux d'investigation, l'un général et transversal, l'autre plus approfondi et monographique. Le premier niveau a donné lieu à une enquête statistique nationale dont l'objet était, eu égard aux hypothèses de recherche, d'identifier différents profils de projets mettant en jeu cinq dimensions principales :

- l'intensité et le degré d'ouverture à une diversité d'habitants de la participation citoyenne (au sens générique) dans le processus de projet ;
- les modalités de la participation citoyenne (temporalité, démarches, outils, objets) ;
- le lien établi entre participation citoyenne et développement durable (résultats escomptés, bénéfices éventuellement déjà constatés, portée des dispositifs participatifs) ;
- la posture des élus et des professionnels vis-à-vis des habitants comme citoyens ayant le droit de contribuer aux décisions qui concernent leur cadre de vie et porteurs de formes d'expertises pouvant contribuer à la qualité environnementale et au caractère "durable" des projets ;
- le rapport réflexif à ces projets comme expériences d'apprentissage entre les protagonistes et dans la perspective d'engager d'autres actions (de gestion, d'aménagement urbain…) en d'autres lieux, à d'autres échelles territoriales.

La construction d'une typologie à l'échelle nationale

Une première enquête par questionnaire a dans un premier temps été organisée auprès des chefs de projets des opérations retenues, à savoir de professionnels internes ou externes à la maîtrise d'ouvrage en charge de la coordination des études et des dispositifs impliquant différents types d'acteurs. Ayant une vision d'ensemble du projet, susceptibles d'être forces de propositions dans le management du projet, étant souvent en situation de synthétiser les attendus de la maîtrise d'ouvrage, de préparer les décisions voire de peser sur celles-ci[37], ils nous ont semblé être témoins-acteurs privilégiés des phénomènes que nous souhaitions étudier.
Alors que le mode d'administration de cette enquête avait dans un premier temps été prévu par téléphone, il a été finalement décidé de le transmettre via internet. En effet, les informations précises qui devaient être délivrées sur les opérations nécessitaient souvent un travail de recherche des chefs de projet dans leurs dossiers, voire de solliciter leurs collègues.

---

[36] AUTHIER, J-Y. ; BACQUÉ, M.-H. ; GUÉRIN-PACE, F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, éditions La Découverte, Collection Recherches, 2006.

[37] Dans sa thèse analysant les rapports entre élus et techniciens dans le champ de l'aménagement, Joël Idt constate à partir d'études de cas menées à Paris, Lille et Chartres : "*les élus ne peuvent pas décider de tout, et certains techniciens assurent à la fois un filtre et un pré-arbitrage des décisions des élus. D'autres proposent également aux élus des grilles d'analyse des problèmes, qui orientent nécessairement les décisions des élus. Certains techniciens sont en mesure de concevoir du « prêt à penser » politique, que les élus peuvent se réapproprier. Les techniciens contribuent donc à la co-construction des décisions politiques des élus.*" (Idt, 2009, pp. 530-531).

Mais surtout, par rapport à nos premières intentions, nous avons finalement opté pour l'envoi non pas d'un mais de deux questionnaires. En effet, compte tenu de l'objectif que nous poursuivions de recueillir des réponses concernant des projets où les habitants avaient été peu sollicités, il nous est apparu manifeste lors de la mise au point du formulaire d'enquête que des questions trop nombreuses et très précises sur ce volet risquaient de décourager une partie des chefs de projet. Certains auraient considéré que leur cas n'entrait pas dans l'objet central de la recherche et n'auraient donc pas répondu. C'est pourquoi nous avons présenté notre recherche comme s'intéressant d'une façon générale à "la fabrication des écoquartiers" et réalisé un premier questionnaire qui n'était pas totalement centré sur la question de la concertation citoyenne. Il avait pour propos d'appréhender les grandes caractéristiques et les modalités de montage de l'opération, ses acteurs, ses objectifs, tout en essayant d'identifier le rôle qu'y avaient tenu les habitants, l'intensité de la participation, le lien établi entre celle-ci et les préoccupations du développement durable, l'effort engagé à ce sujet dans le projet en question par rapport à d'autres opérations engagées par la collectivité jusqu'alors...
Ce premier questionnaire a été administré entre mai et mi-juillet 2010. Il a permis encore d'affiner le corpus d'opérations véritablement éligibles à l'enquête du fait de l'état d'avancement des opérations. **Celui-ci s'est finalement élevé à 120 opérations. Sur cette base, 87 retours ont été effectués soit un taux de 72,5%.**

En fonction des niveaux d'implication des habitants ainsi appréhendés, **un second questionnaire** a été envoyé aux chefs de projets qui avaient fait état de dispositifs particuliers, d'une forte implication des habitants ou "d'une implication plus importante qu'habituellement" afin de les étudier plus précisément.
Ce second questionnaire centré sur la thématique de l'implication des habitants a été envoyé à l'automne 2010 aux villes dont les opérations répondaient à l'un des deux critères suivants :

- avoir organisé une démarche, un dispositif participatif particulier à l'occasion de ce projet par rapport aux habitudes de la collectivité ;
- avoir impliqué les habitants autant que d'habitude en considérant que ces derniers sont traditionnellement beaucoup associés.

50 retours sur 77 envois ont été enregistrés pour cette seconde enquête soit un taux de réponses de 64,9%.
Différents traitements statistiques ont été engagés sur la base de ces deux enquêtes après un lourd travail de codage des questions ouvertes. Outre le calcul de fréquences de réponses, des typologies statistiques construites à partir d'analyses factorielles multidimensionnelles *(cf. infra)* ont été élaborées afin d'identifier différents profils de projet mettant en jeu quatre dimensions principales :

- l'intensité de la participation citoyenne (au sens générique) dans le processus d'élaboration du projet ;
- les modalités de la participation citoyenne (temporalité, démarches, outils) ;
- le lien établi entre participation citoyenne et développement durable (résultats escomptés, bénéfices éventuellement déjà constatés) ;
- la posture des élus et des professionnels vis-à-vis des habitants comme citoyens ayant le droit de contribuer aux décisions qui concernent leur cadre de vie et porteurs de formes d'expertises pouvant contribuer à la qualité environnementale des projets.

Des modalités d'administration de l'enquête par questionnaire difficiles.

Fréquemment, il s'est avéré que les chefs de projet qui étaient en poste à l'origine de l'opération ne l'étaient plus au moment de l'enquête et que leurs successeurs n'avaient qu'une mémoire très partielle des projets. Le nombre croissant de courriels que reçoivent ces professionnels n'a pas non plus facilité la tâche et des relances téléphoniques fréquentes ont dû être menées.
Les chefs de projet que nous avons contactés nous ont régulièrement fait part de leur surcharge de travail et de leur difficulté à répondre aux questionnaires qui demandaient souvent des recherches spécifiques dans des dossiers ou de solliciter des collègues. Le fait que l'enquête soit lancée dans le cadre d'un programme scientifique piloté par le Ministre a certainement contribué aux taux de retours relativement élevés que nous avons obtenus. Mais il ne faudrait pas occulter d'un autre côté certaines difficultés que nous avons rencontrées à propos du statut de la recherche par rapport à la promotion de la démarche écoquartiers du ministère.
En effet, quelques collectivités, critiques vis-à-vis de l'appel à projets 2009 écoquartiers du ministère, soit parce qu'elles n'y ont pas été primées tout en y ayant consacré beaucoup de temps ou d'énergie, soit par ce qu'elles refusent de s'inscrire dans des démarches de labellisation, ont refusé de répondre au questionnaire. Nous avons dû à plusieurs reprises convaincre nos interlocuteurs de l'indépendance de notre démarche par rapport au concours, ce qui a par ailleurs posé aussi des difficultés dans notre positionnement vis-à-vis du bureau de l'AD4. Deux chefs de projet ont maintenu leur refus de répondre à la recherche.

La réalisation de monographies

Les résultats des enquêtes par questionnaires ont apporté des indications en termes de tendances sur les pratiques et représentations des acteurs, à travers plus précisément le point de vue des chefs de projet sur chacune de ces dimensions. Elles ont pu être nuancées et complétées par des avis recueillis lors des entretiens réalisés avec d'autres protagonistes des projets lors de la réalisation de monographies.
La typologie synthétique élaborée a permis de replacer dans un contexte d'ensemble les différentes opérations et de sélectionner de façon "raisonnée" les cas amenés à faire l'objet d'une étude plus approfondie. Ont été choisis, pour des études monographiques, les projets les plus proches des "idéaux-types" mis en exergue par les traitements statistiques mais aussi dans des positions intermédiaires. Les dispositifs d'enquêtes in situ ont été menées de juin 2011 à juin 2012. **Huit monographies ont été réalisées** donnant chacune lieu à dix à quinze entretiens semi-directifs auprès de différents acteurs, et au recueil de documents liés à l'élaboration des projet et aux stratégies de communication autour de ceux-ci.
Elles ont été menées un an après l'enquête par questionnaires ce qui a aussi permis d'apprécier les évolutions en cours, en particulier, dans les postures et les pratiques liées à l'implication des habitants, la portée des expériences menées, les dynamiques d'apprentissage éventuellement à l'œuvre.

Une histoire des processus de projet délicate à reconstituer

Le propos de cette recherche était d'engager dès que possible une investigation sur la mise en place des premiers projets d'écoquartiers en France du point de vue de leur dimension participative, avant que l'histoire de ces opérations pionnières ne devienne trop difficile à reconstituer. Or malgré le caractère relativement récent de ces projets - la quasi-totalité de ceux recensés dans l'enquête ont commencé il y a moins de 10 ans, les deux tiers ont débuté après 2005 -, celle-ci s'avère parfois déjà complexe à retracer. En effet :

- des opérations, même très récemment engagées – moins de 5 ans – ont déjà connu plusieurs chefs de projet, les derniers arrivés n'ont qu'une connaissance partielle des premiers épisodes du projet et souvent aucune de l'état d'esprit et des acteurs moteurs de celui-ci ;
- les différents évènements et actions qui ont pu structurer l'avancement du projet n'ont pas toujours été consignés dans des documents écrits ou ceux-ci sont difficiles à rassembler ;
- la responsabilité de l'organisation de la démarche participative n'est pas toujours clairement identifiée au cours d'une opération : nous avons été ballotés de services en services ou vers des partenaires de la maîtrise d'ouvrage comme les maîtres d'œuvre pour obtenir des réponses à nos questions à l'occasion en particulier de la seconde enquête. Certains de nos interlocuteurs ont montré leur embarras vis-à-vis de ce sujet.

Étant engagés dans une démarche d'évaluation de projets amorcés depuis plusieurs années, notre dispositif d'investigation est en grande partie basé sur des récits d'acteurs et donc sur la reconstruction de faits par ceux-ci. Nous sommes tributaires de la capacité de nos interlocuteurs à les reconstituer et, plus précisément, des omissions inconscientes ou conscientes qu'ils peuvent effectuer. Les réponses apportées sont également liées au statut des répondants et à la façon dont ils perçoivent leur intérêt ou celui de la collectivité qu'ils représentent. Ces questions épistémologiques ne sont pas nouvelles[38] mais nous avons pu en prendre la mesure en comparant des résultats d'enquête avec des connaissances que nous avions par d'autres sources de la réalisation de certains projets et en l'occurrence du rôle qu'avaient pu y avoir des habitants et des associations. Nous avons pu constater à cette occasion que la reconstruction des faits pouvaient tantôt aller dans le sens d'une survalorisation des dispositifs participatifs et de leurs effets, tantôt dans celui d'une sous-estimation du rôle moteur et décisif qu'avaient pu avoir des associations d'habitants dans l'introduction d'objectifs ambitieux en termes de développement durable par exemple.
Compte tenu des problèmes qu'a posés la reconstitution de l'histoire des projets à partir du seul point de vue d'un chef de projet n'ayant pas forcément suivi l'ensemble de l'opération, le recours à une approche monographique était particulièrement nécessaire. Il a également permis de croiser les points de vue de plusieurs acteurs et de récolter à travers des documents et des observations des informations sur la nature même de l'implication des habitants et sur ses effets.

Des expériences européennes prises en considération en tant que référents

Nous avons également entrepris de nous intéresser à des expériences européennes d'écoquartiers non pas dans une perspective comparative systématique, ce que le temps de cette recherche ne nous permettait pas, mais à titre de référents autour de questions spécifiques.
Les experts associés à l'équipe ayant travaillé sur des expériences de quartiers durables en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède nous ont aidés à apprécier la spécificité des situations françaises, au regard du rôle que pouvaient avoir les "cultures" – socio-politiques, administratives, techniques ... – locales sur la façon d'envisager la place des habitants dans les projets ou sur l'organisation des ingénieries de projet.
Nous avons entrepris lors de cette recherche un travail de clarification avec nos partenaires concernant d'une part l'origine de la notion d'écoquartier ou de quartier durable dans les pays d'Europe occidentale, et d'autre part les différents termes associés à l'implication des habitants dans l'action publique territorialisée.
Dans une perspective de valorisation de la recherche dans des dispositifs par exemple de formation ou d'accompagnement de professionnels de l'aménagement, nous avons essayé de tirer des enseignements de l'expérience de "service-facilitateur quartiers durables" actuellement menée par l'école d'architecture de la Cambre pour la région Bruxelles-Capitale.

[38] BOURDIEU (Pierre), CHAMBORÉDON (Jean-Claude), PASSERON (Jean-Claude), *Le métier de Sociologue*, Mouton, 1968.

Des débats organisés autour de la construction des dispositifs d'enquête et de leurs résultats

Dans une perspective tracée par les pragmatistes américains, et notamment John Dewey au début du XXe s. considérant que les publics cibles d'une action pédagogique comme ceux d'une enquête sociologique[39], doivent être associés à la mise en oeuvre de ces démarches pour contribuer à la définition des problèmes comme à leurs résolutions, nous avons envisagé cette recherche selon une logique de coproduction. Nous avons ainsi organisé plusieurs formes et temps d'échanges avec différents acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, professionnels, élus et citoyens impliqués dans des réseaux à l'échelle nationale d'une part, et plus spécifiquement avec ceux des opérations enquêtées d'autre part.
Notre ambition était non seulement de construire de manière réflexive et d'évaluer *in itinere* notre processus d'investigation et la portée des résultats produits, mais aussi de créer les conditions d'une valorisation de la recherche par la mise en place notamment de dispositifs de travail ultérieurs. Nous nous sommes ainsi appuyés sur les capacités critiques de ces acteurs pour élaborer nos interprétations au cours de la recherche et avons inscrit notre démarche dans un "agir", dans un "monde social en train de se faire" (Boltanski, 2009) auquel le chercheur comme ceux qu'il observe contribue.
Avant toute mise en oeuvre, les dispositifs d'enquêtes ont fait ainsi l'objet de débat lors de journées d'études avec nos partenaires issus du monde de la recherche, de la société civile et du champ de l'aménagement et de la construction. Les résultats intermédiaires ont aussi été analysés avec ces derniers.

Valorisation de la recherche

Un colloque de restitution de nos premières analyses après études monographiques a été organisé le 18 septembre 2012 : il a réuni près de 180 personnes (professionnels, habitants, étudiants, chercheurs), et a donné lieu à des interventions des membres de l'équipe, de chercheurs extérieurs et d'un des responsables du MEDDE pilotant la démarche de labellisation, mais aussi de différents acteurs interviewés lors de nos enquêtes *in situ* qui ont souhaité témoigner de leur expérience.
Le lendemain de cette manifestation, à l'issue d'une séance de débriefing conduite avec nos partenaires et d'autres représentants de réseaux associatifs, scientifiques et professionnels mobilisés au cours de la recherche, nous avons constitué un groupe de réflexion d'une trentaine de personnes pour envisager des perspectives de valorisation de la recherche dans les milieux professionnels et académiques (formation continue) à partir de 2013 ; ces actions s'appuieront sur la publication de nos travaux, et certainement sur la production de supports de formation et d'accompagnement à l'attention d'acteurs souhaitant s'engager dans des démarches participatives pour des projets urbains durables.
Par ailleurs, les enseignements de cette recherche ont été mobilisées depuis 2010 dans le cadre de notre participation au conseil scientifique du Club Écoquartiers lance par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Nous avons à cette occasion contribué aux reflexions liées à la mise en place de l'appel à projet 2011, et plus largement, du processus de labellisation

[39] John Dewey défend ainsi que "Il ne saurait y avoir d'éducation véritable que si chacun peut être reconnu comme un acteur responsable du processus de définition des buts à atteindre et des politiques à mettre en œuvre (…). Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut parler de démocratie." DEWEY (John), *Démocratie et éducation, (trad. de Logic : the theory of inquiry, The later works*, vol. 9. 1938), L'âge d'Homme, Lausanne,1983, p. 170.

engagé par le ministère depuis 2009. Un travail a aussi été mené au sein de l'un des ateliers associés au Club Écoquartier portant sur la notion d'appropriation conduisant à une plublication en partenariat avec l'Union Sociale de l'Habitat.
Des membres de l'équipe ont par ailleurs collaboré à la préparation d'un colloque du réseau RAMAU les 22 et 23 novembre 2012 sur "*Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers*". D'autres ont participé à partir de mars 2012 à la rédaction d'un guide sur la maîtrise d'ouvrage urbaine avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.
D'une manière généale, nous sommes intervenus régulièrement depuis 2010 dans des formations initiales et continues, des colloques et journées d'études de réseaux professionnels, associatifs ou scientifiques sur des questions directement liées à la thématique de la recherche *(cf. rubrique à la fin du rapport)*.

Partie 1 - "ÉcoQuartiers" et "quartiers durables" : mots, notions, cadres et objets

Cette partie est consacrée aux "écoquartiers", c'est-à-dire au "terrain" sur lequel s'appuie cette enquête sur l'implication des habitants en France. Elle aborde ce phénomène en cherchant à comprendre ce qui a permis son émergence, quels en ont été les acteurs, quels sont les dispositifs qui ont été mis en place et quels sont les mots et notions mobilisés pour ce faire.
Son premier objectif est de comprendre le cadre dans lequel émergent ces "écoquartiers", en relation avec les mesures incitatives élaborées suite au Grenelle de l'environnement. A partir de l'analyse du plan d'action "Ville durable" et des deux appels à projet "ÉcoQuartier" de 2009 et 2011, nous chercherons à voir quel type de relations l'Etat a tenté de mettre en place avec les collectivités locales à propos des "écoquartiers" et quels en ont été les effets.
Son deuxième objectif est de comprendre la place occupée par la notion d'"écoquartier" sur la scène française actuelle de l'aménagement. L'exercice consistant à définir cette notion ou à balayer les différentes définitions qui ont été formulées dans des sphères scientifiques, institutionnelles, opérationnelles ou militantes, exemplifiées ou non par des opérations largement diffusées, est délicat. En tant que "mot de la ville" (Topalov, 2011), il désigne des "choses matérielles qui semblent être déjà là, avant qu'on les nomme" et ayant un degré d'évidence très élevé. On sait pourtant que ces mots ne "font pas que décrire le monde urbain, ils contribuent à le constituer" et sont des moyens d'agir résultant "d'initiatives d'acteurs historiques". Dès lors, la discussion autour de cette notion exige de comprendre comment s'est développé son usage, avec quelle acceptation, pour décrire ou nommer quoi. Cela demande aussi de comprendre qu'elle en a été la réception. Il est nécessaire de défricher cette question pour apprécier ce que nous avons rassemblé comme "choses" en regroupant, en 2009, l'ensemble des opérations françaises qui étaient désignées comme "écoquartier", "quartier durable" ou par un autre vocable renvoyant à la notion de durabilité. Nous nous demanderons comment celles-ci ont été qualifiées comme telles, par qui, et pourquoi. Notons que la diversité des protagonistes impliqués dans cet acte de nomination ou dans les discours s'y référant nous ont conduits – dans cette partie uniquement - à mettre constamment la notion d'"écoquartiers" entre guillemets (nous avons adopté le même principe pour "ville durable" et "développement durable").
La connaissance des opérations mêmes constitue le troisième objectif de cette partie. Il nous permet d'abord décrire le corpus sur lequel nous travaillons, ensuite de mieux cerner ces tentatives de constitution du monde urbain à partir de mots dont nous venons de parler, enfin de définir le paysage français des "écoquartiers". Cette recherche se singularise par le fait qu'elle prend en compte des opérations ordinaires aussi bien qu'exceptionnelles, qu'elle se veut exhaustive sur la scène française tout en se limitant clairement à cet espace, c'est-à-dire aux modalités de l'aménagement et à la vision de la démocratie technique qui y sont dominantes. De ce fait, cette enquête nous informe aussi sur ces dernières, ce qui entre en interaction, par delà l'objet même, avec notre questionnement sur la participation citoyenne en France.
Le quatrième objectif enfin porte sur la place de l'implication des habitants dans les débats sur les "écoquartiers". L'analyse des dispositifs incitatifs et celle des différentes typologies d'"écoquartiers" s'intéresseront notamment à la place occupée par la participation dans les modalités d'action d'une part, dans la littérature scientifique et opérationnelle sur les "écoquartiers" d'autre part.

Cette partie comprend cinq chapitres. Le premier n'est pas limité à la sphère française et vise à décrire l'émergence de la notion d'"écoquartier" et ses liens avec celles de "ville durable" ou de "quartier". On y présente l'émergence de la notion de "ville durable" au niveau européen et des typologies existantes d'"écoquartiers". Le deuxième et le troisième chapitre décrivent le cadre réglementaire de la "ville durable" en France et en particulier les appels à projet "ÉcoQuartier".

Le quatrième est consacré aux définitions construites en France sur les "écoquartiers" et à l'analyse du processus de qualification des opérations lancées localement. Les résultats statistiques des réponses du premier questionnaire de la présente recherche – comprenant de nombreuses données objectives mais pour partie aussi marquées par le regard des chefs de projet - sont mobilisés pour ce chapitre, ainsi que dans le suivant. Ce dernier est consacré à la description des caractéristiques des "écoquartiers", surtout en termes d'identification du projet mais aussi de conduite et de coordination d'opération ainsi que de dimensions du projet liées au développement durable.

1- Du "développement durable" aux "écoquartiers"

S'intéresser aux écoquartiers conduit nécessairement à s'interroger sur les modalités de mise en œuvre du "développement durable" sur les territoires ainsi que sur la nature de ce que l'on a appellé la "ville durable", avant de parler d'"écoquartier". La question de l'aménagement de la ville durable n'a été abordée que tardivement par la problématique du "développement durable" (1.1). C'est seulement à partir des années 1990, avec le sommet de Rio en 1992 puis la conférence des Nations-Unies Habitat II en 1996 que les préoccupations liées à la mise en œuvre territoriale du "développement durable" ont commencé à se concrétiser, autour de la notion de "ville durable" puis, plus tard, de "quartier durable" ou "écoquartier" (1.2). Les premières expérimentations ont commencé à voir le jour en Europe pendant cette période (1.3) puis en France (1.4).

1.1. L'inscription de la ville dans la problématique du "développement durable"

La prise de conscience des risques que fait encourir à la planète un développement non maîtrisé des activités humaines a commencé avec la publication du rapport des travaux du Club de Rome, dans un ouvrage intitulé *Halte à la croissance?* en 1972[40], mettant en évidence la disparition des ressources énergétiques fossiles. L'énoncé des différents aspects de la sauvegarde de l'environnement s'est ensuite approfondie jusqu'au sommet de Rio en 1992 dont les recommandations couvrent les différents risques pouvant porter atteinte à la planète.
La question des territoires, et *a fortiori* des villes, a été peu abordée dans les premiers travaux sur le "développement durable". Ainsi, seul un chapitre du rapport Brundtland, rédigé en 1987 en préparation de la conférence de Rio, aborde la question du développement des villes. **C'est à partir des années 1990 que se succèdent à intervalles rapprochés, conférences et rencontres internationales sur cette question, commençant par la préparation et la diffusion, en juin 1990, d'un *Livre Vert sur l'environnement urbain*[41] dans l'intention de préparer la conférence de Rio.** Celui-ci propose un tour d'horizon des difficultés de tous ordres auxquels se trouvent confrontées les villes européennes. La première partie du guide se penche sur l'histoire de la ville européenne à travers le prisme de la dégradation du milieu urbain. Elle critique "l'urbanisme moderne" qui, en séparant les fonctions urbaines (zonage), a créé des infrastructures routières disproportionnées, facteurs de nombreuses nuisances. La concentration des pollutions urbaines est ensuite montrée du doigt[42]. Un autre phénomène est également mis en lumière : la dégradation de la nature à la campagne en raison de la culture intensive. Le *Livre vert* propose alors de dresser l'inventaire des milieux naturels en ville et d'y multiplier, lorsque cela est possible, les espaces vert et de protéger et aménager les forêts périurbaines. Enfin, il prévient la ville de nombreux dangers tels la ségrégation de la population et la monoculture du lotissement en périphérie urbaine et énonce les principales actions qui seront soutenues par les aides de la communauté européenne (réhabilitation de quartiers existant en centre ville, urbanisations des friches urbaines etc.). Plus généralement, ce document regroupe des mesures et des stratégies quant aux questions de développement urbain dans une optique de durabilité.

---

[40] Le Club de Rome, groupe de réflexion composé de scientifiques, économistes, de fonctionnaires et d'industriels a publié en 1972 un rapport intitulé *Limits to Growth* ou *Halte à la croissance ?* (dit aussi rapport Meadows). Il fut l'objet de mises à jour en 1992 et en 2004. Pour la première fois, les vertus de la croissance sont remises en cause par des chercheurs au nom d'une prise de conscience d'une pénurie prévisible des ressources énergétiques et des conséquences du développement industriel sur l'environnement.
[41] Le *Green Paper on the urban environment* prône une nouvelle approche de la ville, plus globale et non sectorisée. On parle d'"environnement urbain" et non de "ville", car la Communauté Européenne n'est pas compétente en terme d'aménagement urbain, mais l'est en terme d'environnement.
[42] Le *Livre vert* rappelle ainsi que l'atmosphère polluée de Londres avait fait 5000 victimes en 1952.

Celles-ci visent à ce que les politiques et les législations communautaires existantes en matière de protection de l'environnement soient mieux mises en œuvre au niveau local. L'échange, le partage d'expériences et de bonnes pratiques sont la clé de cette révision. **Le sommet de la Terre de Rio met ensuite en place une série de 21 engagements pour le 21ème siècle autour du développement durable appelée "Action 21"[43].**

En continuité, la Commission Européenne crée en 1991 un groupe d'experts pour donner suite à la publication du *Livre vert sur l'environnement urbain* élaboré par la même commission une année auparavant à Bruxelles. Ce groupe entame en 1993 un projet dénommé "Villes durables" sur 3 ans dont les objectifs sont les suivants : encourager une réflexion approfondie sur la durabilité dans les territoires européens ; susciter un vaste échange d'expériences ; faire connaître les meilleures pratiques en matière de durabilité à l'échelon local et sur une longue échéance ; formuler des recommandations destinées à orienter la politique de l'Union Européenne, des États membres, des régions et des collectivités locales comme le préconise la résolution de 1991. Un an plus tard, en 1994, un premier rapport est publié sous le nom de *Villes européennes durables*[44]. La ville d'Aalborg, participant avec d'autres aux réflexions du groupe d'experts européens, est la première à se porter candidate pour organiser une rencontre européenne le 27 mai 1994 au cours de laquelle sera formulée la Charte d'Aalborg[45]. Cette "Charte des villes européennes pour la durabilité" a été élaborée avec la complicité d'ICLEI (Organisme de Conseil International pour les Initiatives Environnementales Locales, créé juste avant la conférence de Rio)[46]. Elle souligne que chaque ville est différente et qu'en conséquence, c'est à chacune qu'il appartient de trouver son propre chemin vers la durabilité. Ce changement de formule constitue un pas en avant vers la question de l'adaptabilité et de la prise en compte des enjeux et données spécifiques au site prônées par l'urbanisme durable. Une réponse unique n'existe pas. **L'année suivante, est adopté le "Cadre d'action pour un développement urbain durable dans l'Union européenne".** Simultanément, la campagne des villes durables européennes[47] est lancée pour encourager les villes qui s'engagent en faveur du développement durable. On compte aujourd'hui en 2010 plus de 2600 signataires de la Charte d'Aalborg (ou Charte des villes européennes pour la durabilité)[48].
La prise de conscience par les villes de leur rôle à jouer dans la résolution d'enjeux planétaires oblige dans un premier temps celles-ci à effectuer une relecture critique de leur histoire, question mise en avant avec la publication du *Livre Vert sur l'environnement urbain* afin de déterminer

---

[43] Le texte a été adopté par 49 pays et repris au niveau du territoire sous la forme d'Agenda 21.

[44] Un second rapport sur ce sujet sera réalisé par le groupe d'experts sur l'environnement urbain en 1996. Il concerne alors au premier plan les villes durables européennes et insiste sur le fait que les villes d'Europe doivent relever d'urgence les défis urbains planétaires. Ce rapport tente de définir la problématique de ce développement durable, tout en proposant des idées et en recommandant des mesures capables d'aider les milieux politiques européens dans leur souci constant de promouvoir le développement durable dans le milieu urbain.

[45] La Charte d'Aalborg signée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables en mai 1994 fait part du rôle et des responsabilités de celles-ci dans les problèmes environnementaux, prenant conscience que la consommation des ressources menace la nature. De plus, celles-ci s'affirment proches des citoyens. "Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation, et les structures environnementales" 1ère partie I.1. Dans un second temps, ces villes s'engagent en faveur d'un développement durable sur de nombreux points (préservation de la biodiversité, des emplois viables, un aménagement territorial plus dense...)

[46] Au moment du sommet de Rio en 1992, l'ICLEI lance le programme Agenda 21 Local.

[47] La campagne des villes durables européennes commence en réalité avec la première conférence sur les villes durables à Aalborg en 1994. L'objectif est d'encourager et d'aider les villes européennes à oeuvrer vers un développement durable en favorisant le partage d'informations sur les expériences réussies au plan local, en enrichissant les rapports du groupe d'experts "Rapport sur les Villes Durables" et en aidant les décideurs locaux à mettre en oeuvre les recommandations et la législation de l'Union Européenne.

[48] Cf. le site de la campagne des villes durables européennes http://sustainable-cities.eu/ en mai 2010

quelles sont les nouvelles directions à prendre. Ces recherches pour aller vers une ville durable atteignent une nouvelle importance avec la Charte d'Aalborg qui affirme le rôle des villes européennes, en perspective d'un développement durable à l'échelle globale.
A partir des années 90, le terme de "ville durable" remplace progressivement celui de "ville écologique" utilisé dans les années 80 en référence au mouvement de l'écologie urbaine qui propose une vision alternative à la Charte d'Athènes dont ils critiquent la vision économique et matérialiste (Garnier & Mirenowicz, 1984). Le *Livre Vert sur l'environnement urbain* met l'accent sur une approche moins sectorielle. Elle est non seulement écologique mais encore holistique. Le concept de "ville durable" opère une certaine rupture : les préoccupations environnementales ne sont plus dissociées des orientations économiques et sociales. Cette différence s'accompagne également de l'apparition de nouvelles échelles d'espace (local et global) et de temps (approche à long terme). Une pensée de la ville comme environnement économique et social pouvant intégrer une approche environnementale émerge en même temps que sont dépassés les préjugés environnementalistes anti-urbains (Theys-Emelianoff, 2001). De nombreux auteurs s'accordent maintenant à dire que la prise en compte du développement durable dans les analyses urbaines conduit à un renouvellement du questionnement sur la ville (Ascher, 2001 ; Sauvez, 2001 ; Wolff, 2004 ; Emelianoff, 2005). Le passage de la problématique du "développement durable" de l'échelle globale à l'échelle locale au milieu des années 90 est à l'origine de l'apparition d'un nouveau cadre de développement urbain, celui de la "ville durable". Celui-ci se constitue à partir d'une relecture critique de la ville d'aujourd'hui et des modèles urbains qui l'ont façonnée.

1.2. Le "quartier" et la question de la durabilité

L'un des objectifs de la première phase de notre recherche a été de chercher à clarifier, avec l'ensemble de nos partenaires, la notion d'"écoquartier" ou de "quartier durable" dans les pays d'Europe occidentale, en comparant la situation française à celle d'autres pays. En effet la délimitation de l'objet d'étude était indispensable pour pouvoir spécifier la nature de nos investigations. Un premier niveau de réflexions a porté sur les travaux conduits depuis une vingtaine d'années sur le sujet, en France et en Europe, essentiellement à partir d'analyses bibliographiques. Un second niveau a porté sur une dimension plus opérationnelle par l'étude de contextes d'émergence des premiers projets d'"écoquartiers" en Europe.

a) Retour historique sur la notion de quartier

La question de la définition du quartier est nécessairement complexe. En tant qu'objet de recherche, elle a déjà été traitée par de nombreux auteurs, depuis longtemps. Elle a donné lieu à une importante production scientifique et pose des questionnements multiples à la croisée de différents champs disciplinaires. Notre analyse est construite en deux étapes, proposant dans la première un diagnostic des éléments qui "font" ou constituent le quartier, ensuite dans la seconde une réflexion sur les modes d'interventions sur le quartier et leurs impacts.

Éléments pour un diagnostic de ce qui "fait" quartier

La construction de la notion de quartier a été interrogée par de nombreux théoriciens des sciences sociales[49], questionnant l'évolution des rapports entre les citadins, l'espace et la société, la dé-territorialisation des relations sociales et leur(s) impact(s) sur les formes d'ancrage local et sur la société. **L'interrogation principale au cœur de ces travaux portait sur la permanence ou au contraire la disparition des pratiques de proximité.** Quant à la réalité physique du quartier, les géographes s'interrogent sur la spécificité et l'originalité d'une approche spatiale de cette échelle du territoire. Ils se sont saisis de cette notion dans le contexte du renouvellement des problématiques et des méthodes de la géographie à la fin des années 1970, alors que la pertinence même de la notion classique de quartier est remise en cause par les sciences sociales (Humain-Lamoure, 2006). Toutefois les travaux de la géographie sur le quartier, très nombreux, qualifient cet espace de façon diversifiée, allant du simple support d'étude à l'objet central de recherche, posant alors un double questionnement : celui de l'identification et de la délimitation du quartier d'une part, et de l'analyse de son usage, d'autre part.

> Le quartier se définit classiquement, en français, comme toute fraction homogène clairement délimitable d'un espace urbain. C'est du moins l'acception traditionnelle de cette notion[50], qui a été utilisée dans les travaux, abondants, d'analyse des quartiers par de nombreux spécialistes – y compris des géographes. Des facteurs de différenciation et de délimitation du quartier sont identifiés dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Choay, Merlin, 1987).
> Toutefois, cette approche formelle et plutôt descriptive, ainsi que le caractère flou des termes employés dans cette définition, ont été contestés par la recherche actuelle. En effet la vision classique du quartier rend cette notion applicable à toute fraction d'espace qui serait considérée comme homogène. Or la réalité du quartier est plus complexe et ne saurait se contenter d'une typologie simplement fondée sur la répartition des fonctions et / ou l'utilisation du sol. Comme le notent Lévy et Lussault, "les urbanistes, par l'usage du zonage, les géographes, par celui du découpage, n'ont-ils pas allègrement montré leurs capacités à neutraliser les diversités de tous ordres des espaces en les faisant entrer dans des grilles de lecture pré-contraintes, dont les *a priori* surdéterminent l'explication de l'organisation spatiale ? " (Levy et Lussault, 2003 : 758).

Dans les éléments pouvant contribuer à le définir, lors de nos différents séminaires internes à la recherche, plusieurs facettes particulières du quartier ont retenu notre attention :

1- le quartier en tant que mode de reproduction des luttes sociales, tel qu'analysé par la sociologie urbaine marxiste où le quartier, notamment dit d'habitat social, est examiné selon son mode de production. Pour les sociologues marxistes, les "luttes urbaines" des quartiers constituent alors un front de lutte secondaire par rapport à celui qui se joue à l'usine[51].

2- le quartier en tant qu'unité fonctionnelle, c'est-à-dire appréhendé par ses fonctions (Equipements, logements, commerces, loisirs et emplois). Cette approche manifeste le plus souvent une standardisation des processus de gestion, d'aménagement et de production de l'espace plutôt que des critères de l'existence d'un "quartier ".

---

[49] On peut notamment se référer, pour les sciences sociales, aux travaux sur le quartier de Jean-Yves Authier et Marie-Hélène Bacqué dans Authier et al., (2006).

[50] "*Fraction de territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité*" selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Choay et Merlin (1987).

[51] Cette facette particulière du quartier a été mise en avant par Georges Gontcharoff dans sa présentation lors de notre séminaire interne de recherche sur les éco-quartiers du 7 avril 2010.

3- le quartier en tant que lieu d'investissement symbolique, faisant appel à des notions d'esthétique, de qualité urbaine. Alimenté par le courant de la *Humanistic Geography* et par certaines approches anthropologistes (Rapopport, 2003), cette "identité " du quartier se construit entre appropriation écologique du lieu et réappropriation d'un projet politique. Cette articulation entre une dimension environnementale et une dimension sociale du quartier est portée par une veine américaine de la littérature scientifique (Peter Calthorpe notamment). En France, ce courant est peu représenté en raison d'une certaine difficulté à décloisonner les approches, entre dimension environnementale et dimension sociale d'une part et, d'autre part, entre Agenda 21 Local et politique de la ville.

4- le quartier comme milieu de vie pour les habitants / la communauté, où le quartier est analysé à partir des usages et des pratiques de voisinage. Cette approche du quartier se fonde sur la sociologie urbaine comportementaliste de l'école de Chicago, introduite en France par Paul-Henry Chombart de Lauwe (prônant une analyse du quartier par le biais des modes de vie et de consommation) ainsi que sur certains courants anglo-saxons (H. Barton, B. Brohmann).

Réflexions sur les modes d'intervention

Dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme, les enjeux du quartier sont envisagés dans un contexte plus large que ce dernier, et l'articulation du quartier avec le tissu urbain dans son ensemble prend toute sa place. On y trouve également la question de la mobilité urbaine dans la ville contemporaine. **Ainsi la notion de quartier pour un urbaniste et un architecte va plutôt dépendre des échelles sur lesquelles on lui demande d'intervenir, mais aussi des procédures, souvent bien rodées, qui sont à l'origine des programmes**[52]. Leur principal souci sera alors de (re)établir des relations d'urbanité entre le site et son contexte. Pour autant, reprenant l'analyse classique du quartier, nombreuses ont été les tentatives d'homogénéisation de ces portions d'espace urbain par l'utilisation, dans la pratique, de grilles de lecture ou d'identifiants de cette homogénéité comme le zonage, tendant alors à neutraliser la diversité de ces espaces. Un autre identifiant couramment utilisé est celui d'homogénéité sociale (c'est-à-dire la coexistence spatiale d'individus de catégories proches) et paysagère, créant ainsi l'illusion de localiser le lien social en vertu d'une contiguïté spatiale (Lussault, 2003).

Une fois posés ces éléments de diagnostic, se pose la question des modes d'intervention sur le quartier et de leur impact sur sa caractérisation. On distingue dans la littérature deux tendances majeures caractérisant l'évolution du quartier : une première tendance pose l'existence d'un déclin de la notion classique de quartier, cette tendance étant présentée par plusieurs auteurs comme une conséquence positive de la modernité. Une autre tendance, à l'opposé, se présente en faveur du renouveau du local dans l'aménagement.

b) Le quartier entre déclin et renouveau

La thèse de la disparition du quartier, ou de sa relégation à un rôle subalterne dans l'organisation urbaine et les pratiques sociales contemporaines, s'affirme en réaction à une vision plus "nostalgique" du quartier fondée sur un postulat de "sociabilité spontanée"[53]. Ainsi que

---

[52] On peut lire à ce sujet comment les "écoquartiers" sont abordés du point de vue d'un architecte urbaniste, david Mangin, écrivant pour le champ des sciences sociales, dans la Postface écrite par Olivier Mangin, in Authier et al., (2006).

[53] Pour Henri Lefèbvre (1967) puis pour Pierre Merlin et Françoise Choay (1998) ce postulat représente l'aspect le plus controversé de l'image sociale du quartier car il suppose à la fois une autonomie minimale sur le plan des

l'expliquent Lévy et Lussault, "*la difficulté, ou l'erreur, vient du postulat que la coexistence spatiale d'individus de catégories proches est révélatrice de l'existence d'un quartier, ce qui donne l'illusion de localiser du lien social en vertu d'un principe de contiguïté : la proximité spatiale induirait la relation inter-individuelle*" (Lévy & Lussault, 2003, p. 759). Or les styles de vie contemporains (au moins dans les pays développés) auraient tendance à montrer un éclatement des réseaux de sociabilité allant à l'encontre de la fonction traditionnelle du quartier comme cellule de base de la sociabilité.

Ce débat théorique sous-tend l'approche du quartier faite par les urbanistes. Sur un plan professionnel, la notion classique de quartier a été fortement influencée par les expériences anglaises de cités-jardins de Howard et Unwin, qui ont servi de modèles à des villes nouvelles britanniques[54]. Ce concept a été par la suite très controversé dans les analyses sociales anglaises des années 1960-70, qui l'ont comparé à de l'ingénierie sociale, c'est-à-dire "*la création artificielle d'une communauté par le design*"[55] (Barton, 2002 : 4). Selon Dennis (1968) et Goodman (1972) ce concept ne s'accordait pas avec la réalité des individus et des comportements sociaux dans un contexte d'augmentation constante de la mobilité et, de plus, se trouvait fondé sur une perception fausse du rôle de "designers" ou aménageurs. Cette analyse est reprise plus tard par Taylor (2002) qui explique que le déclin du "lieu" (du local[56]) urbain va de pair avec l'émergence d'un royaume urbain du non-lieu (un "*non-place urban realm*"), reflétant les changements profonds intervenus dans la structure économique et les modes de vie contemporains (généralisation de la voiture particulière, l'augmentation de la taille unitaire des structures et services, publics et commerciaux, facilitée par une forte mobilité). Cette analyse est également partagée, en France, par François Ascher (2001) qui détaille le phénomène de "métapolisation", où la "métapole "constitue un "espace de mobilité dans lequel les relations de proximité se dissolvent en grande partie". Ce phénomène accompagne la globalisation de l'économie comme le montrent également Manuel Castells (1995), dans *La société en réseaux*, et Saskia Sassen (2001) avec la notion de *ville globale*.

A l'opposé de cette thèse de déclin du quartier se trouve des réflexions portant sur son renouveau. Ainsi on observe, dans la littérature professionnelle et scientifique en France, un regain d'intérêt pour le quartier (au sens d'une recherche d'urbanité) au début des années 1960 en réaction aux phénomènes des ZUP et des Grands Ensembles. Henri Lefèbvre et Paul-Henry Chombart de Lauwe notamment critiquent ces modes d'urbanisation et alertent sur leurs conséquences en matière de qualité de vie urbaine. La critique porte sur le développement d'un système de planification organisé par des administrations centrales et concourant à une exploitation des individus à la fois comme producteurs et comme consommateurs de produits et d'espaces (Henri Lefèbvre, 1967, p. 25). **Mais Henri Lefebvre ironise aussi sur la velléité des planificateurs à la fin des années 60, de vouloir recréer une vie de quartier à partir d'une politique technocratique de programmation d'équipements (Lefebvre, 1967).**
L'intérêt pour le quartier est relayé dans les discours officiels sur l'urbanisme dans les années 70 (Berdoulay & Soubeyran, 2002) alors que se posent de plus en plus les problèmes de réhabilitation, tant architecturale que sociale, de certains grands-ensembles dégradés. Les

---

services et une vis sociale se manifestant à la façon des formes traditionnelles de sociabilité du village rural. Or les cadres traditionnels d'organisation de la vie sociale en milieu urbain ont été fortement transformés par la modernité, notamment la référence à la vie paroissiale n'est plus transposable aujourd'hui.

[54] Ainsi dans les villes de Harlow et Stevenage, et plus tard Runcorn, le quartier est défini comme "*une aire résidentielle discrète, avec une population de 4 à 6 000 habitants et comprenant une école primaire, un centre local d'activités, le tout plus ou moins séparé physiquement des localités adjacentes*"[54] (Barton, 2002 : 4).

[55] Notre traduction.

[56] Local : en anglais Locality, qui s'entend au sens de Neighborhood : endroit, lieu.

opérations de rénovation architecturale "Habitat et Vie Sociale" viennent de montrer leurs limites (Gontcharoff, avril 2010). La nouvelle politique définie par Dubedout en 1982 (Développement Social des Quartiers) met l'accent sur l'accompagnement économique et social des opérations de revalorisation du cadre bâti. Cette attention nouvelle portée au quartier, via la conduite des opérations d'urbanisme, s'est aussi traduite par le lancement d'expériences municipales visant à "*une démocratie locale et à la décentralisation de la gestion communale à l'échelon des quartiers*" (Merlin & Choay, 1998). Certaines de ces opérations ont pris la forme d'une décentralisation territoriale des services administratifs de la ville, comme à Grenoble avec la création de structures de participation ayant pour objectif d'associer davantage la population aux décisions la concernant.

c) Pourquoi des "écoquartiers" ou des "quartiers durables" ?

Par rapport au quartier, échelle territoriale locale déjà existante que l'on vient de définir, la dimension dites "durable" (ou éco) s'appuie sur des prises de conscience successives sur les dommages écologiques subis par la planète et la nécessité d'y remédier, c'est-à-dire de construire des modes de vie plus "durables". On constate d'ailleurs dans la littérature scientifique sur le sujet un consensus en faveur du bien fondé de quartiers dits "durables" favorisant la mixité et un environnement convivial, à l'échelle du piéton et nécessaires pour contribuer à la protection des ressources et la lutte contre la pollution. Mais dans ce cas, pourquoi cette échelle du local, du quartier, plutôt que l'échelle des villes, des métropoles, qui concentrent en 2010 plus de 60% de la population mondiale ? Cette question du local semble d'autant plus pertinente que plusieurs auteurs critiquent aujourd'hui la perte de la notion de quartier dans le contexte des modes de vie contemporains.

Un premier élément de réponse, une première hypothèse posée, est que la construction de modes de vie plus durables passe par la construction de modes de vie plus locaux. Cet argument, qui plaide plutôt en faveur du "local", fait référence au fait que des modes de vie locaux - les habitants d'un lieu qui travaillent, ont des loisirs, font leurs courses et utilisent les services localement - sont de fait moins consommateurs d'énergies non renouvelables et / ou polluantes. Une fois émise cette hypothèse, la question de la faisabilité de la construction de ces modes de vie locaux se pose de façon cruciale, dans notre époque post-moderne où vivre sa vie "localement" (dans une relation étroite au lieu de vie) ne va pas de soi. D'ailleurs, si les "écoquartiers" se posent sur le développement d'une vie locale, attachée au lieu, mais que la modernité a contribuer à fragmenter, alors il est important de rappeler que les tentatives de créer des communautés locales par la "planification physique" n'ont pas été couronnées de succès. Taylor (2002) insiste d'ailleurs sur l'existence de forces "anti-localisation" de la modernité qui ont non seulement fragmenté les collectivités locales, mais aussi les formes de vie locale.

Toutefois, du point de vue du développement durable, nous retiendrons que même si la faisabilité de favoriser des formes de vie locales (au sens social) est discutable dans le contexte post-moderne, il existe cependant un consensus sur la nécessité de promouvoir des solutions urbaines plus environnementales (économes en énergie et propres, notamment vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre) et, de ce fait plutôt en faveur du local. **L'hypothèse de plusieurs auteurs (Emelianoff, Theys, 2001) est celle de l'existence d'un double dividende des actions environnementales locales (bénéfice local et effet d'exemplarité).** On peut également penser que la difficulté à appréhender le changement de paradigme impliqué par le "développement durable", tant pour les citoyens que les politiques et les professionnels, soit l'un des arguments possibles pour souligner la pertinence du quartier en matière d'aménagement.

1.3. Typologies et caractères des "écoquartiers" en Europe

Depuis une vingtaine d'année, on assiste à la construction de nombreux "écoquartiers" ou "quartiers durables" en Europe et en France, suscitant curiosité et investigations : "*L'image est séduisante mais engendre interrogations et méfiance* " (Souami, 2011, p. 5). Il existe en effet une pluralité de termes et d'expérimentations[57] qu'ont essayé de caractériser plusieurs chercheurs. **Nous retiendrons ici deux principales typologies des expériences européennes de quartiers dits "durables", fondées chacune sur des critères différents**. Une première typologie (Souami, 2009) s'appuie sur une distinction diachronique des écoquartiers pour mettre en exergue des "protoquartiers", produits par des militants dans les années 1980 ; puis des "quartiers prototypes" ou techno-quartiers, lieux d'innovations et d'apprentissage dans les années 1990 et souvent réalisés dans des circonstances exceptionnelles (expositions universelles, évènements internationaux) et enfin, aujourd'hui, des "quartiers types" plus classiques, mobilisant des outils plus ordinaires de l'aménagement. Une seconde typologie, antérieure à la première (Emelianoff, 2007) présente une distinction plus développée des expériences européennes en se fondant sur des critères liés au projet lui-même : les acteurs qui en sont à l'origine, le montage du projet, les modes de financement. Nous présenterons ici cette seconde typologie, qui nous semble plus appropriée pour distinguer le rôle des différents acteurs et notamment de la société civile dans les montages d'opérations. Aujourd'hui, plusieurs auteurs travaillant sur les "écoquartiers" reprennent, de façon implicite ou explicite, une ou plusieurs catégories de cette typologie dans leurs publications pour les commenter, les ajuster ou les enrichir, nous en présenterons une synthèse.

Selon Cyria Emelianoff (2007), les "écoquartiers" sont les "*héritiers des premiers quartiers écologiques ou éco-villages*" construits à partir des années 1960. Ces premières expériences ont "*ouvert la voie à l'expérimentation* ". Elles sont situées sur d'anciennes friches ou en périphérie des villes. Cyria Emelianoff oppose les exemples scandinaves et allemands. Les préoccupations environnementales et la volonté de performances écologiques sont caractéristiques des quartiers scandinaves (Helsinki, Stockholm ou Malmö) alors que les quartiers construits en Allemagne comprennent également des objectifs sociaux. "*Les expériences allemandes intègrent mieux, en général, des exigences sociales telles que la mixité, lorsque les villes gardent la maîtrise du foncier*." La typologie[58] distingue trois types en fonction des catégories d'acteurs qui sont à l'origine des projets : les collectivités locales, l'État, les habitants et les associations.

a) Les écoquartiers issus d'une volonté politique locale

Les "quartiers vitrines "

Ces quartiers sont réalisés à l'occasion d'expositions internationales par les collectivités locales et ciblés sur l'innovation. Se voulant des quartiers exemplaires sur le plan environnemental, ils s'intéressent à des préoccupations nouvelles telles que la réduction des émissions de CO2, l'autonomie énergétique, la faible dépendance aux énergies fossiles etc. Ils représentent pour l'auteur "la première figure" d'un urbanisme durable (le quartier Kronsberg à Hanovre en Allemagne et le quartier Västra Hamnen à Malmö en Suède). **Elle évoque ces**

[57] Quartiers durables, vous avez dit quartiers durables ? Synthèse contributive à la consultation de recherche sur le développement durable à l'échelle des quartiers, PUCA, Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'aménagement du territoire, Paris, 2007.

[58] Nous présentons ici une version de la typologie postérieure à l'article de référence de 2007, suite à une intervention orale de l'auteur lors de la journée d'étude de notre recherche le 10 avril 2010.

quartiers comme de véritables projets de démonstration axés sur le développement durable. D'initiative publique, ils disposent de fonds importants et de nombreux partenaires. Les techniques utilisées sont coûteuses à produire. Ce type d'écoquartiers se retrouve dans la typologie de Taoufik Souami (2009), où ils sont également surnommés "techno-quartiers". Taoufik Souami insiste sur le fait que ces quartiers sont de véritables lieux d'expérimentation et d'apprentissage pour les politiques et techniciens. En effet, les montages institutionnels et financiers de ces quartiers sont exceptionnels. Les financements sont multiples et issus de différentes échelles (locale, nationale et internationale). De plus, de nombreux acteurs sont impliqués dans ces projets (collectivités, développeurs, promoteurs privés, sociétés de logements sociaux, groupement d'experts, maître d'œuvre…). Ainsi ces quartiers sont également innovants par leur processus d'élaboration. L'auteur souligne la dimension pédagogique de ces opérations : "*Au-delà de ce caractère démonstratif, ces projets de quartiers durables sont l'occasion, pour les techniciens et les responsables politiques, de tester, valider et corriger certains choix*." Selon Taoufik Souami, ce type est "*le plus connu et le plus diffusé, il fonde le modèle nord-européen et confirme son image de performance environnementale*". De fait, les "quartiers prototypes" sont très publiés et sont aujourd'hui utilisés comme référence principale dans la littérature à vocation opérationnelle. Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin (2009) les décrivent cependant comme des quartiers réservés à une population aisée, de par leur construction coûteuse.

Les quartiers issus de la programmation urbaine des collectivités locales

Réalisé à une échelle spatiale plus vaste mais souvent en plusieurs phases, fondés sur des performances écologiques moindres que les précédents pour des raisons de budget, ces quartiers correspondent aux principales programmations de collectivités locales conduisant en parallèle une politique de développement durable à l'échelle de l'agglomération. Cyria Emelianoff (2007) les décrit comme la "*seconde figure de l'urbanisme durable*" et cite comme exemples des morceaux des villes de Stockholm, Helsinki, Fribourg-en-Brisgau (Rieselfeld), Munich ou Amersfoort.
Ces quartiers seront décrits plus tard comme "plus reproductibles" par Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin (2009). Selon Taoufik Souami, ces "quartiers types" sont mis en œuvre de façon classique, mobilisent des outils ordinaires de la construction et de l'aménagement, tout en intégrant des objectifs environnementaux. Quelques-uns de ces quartiers utilisent comme référence les quartiers précédents. "*Ce modèle "consacré" est principalement présenté par ses composantes technico-environnementales*". Il insiste sur le fait que "*les performances environnementales jouent clairement comme les premiers identifiants de ce modèle de développement urbain durable*." (Souami, 2009, p. 26).

b) Les quartiers issus de la volonté de l'Etat

Ils s'agit ici d'"écoquartiers" résultants d'une volonté politique de l'Etat "*d'agir dans la masse*" par une intégration systématique de critères de durabilité dans les programmes neufs. Ce type est emblématique du Plan Vinex aux Pays-Bas. L'objectif économique est d'offrir une attractivité plus grande de ces quartiers à coûts plus ou moins constants. Les réalisations de Leidsche Rijn et Wateringse Veld en sont des exemples caractéristiques. Ce type n'est pas commenté par d'autres auteurs.

c) Les quartiers liés à des initiatives habitantes ou associatives

Dans cette catégorie plutôt rare, ce sont des idéaux sociaux, de convivialité et de support mutuel qui sont la source d'inspiration des projets. **Ils sont souvent nés d'un besoin en logements, qui s'est concrétisé sous la forme de coopératives de logements ou d'habitat groupé écologique. Cette nouvelle forme de projet d'habitat ne va pas sans rappeler l'esprit des éco-villages, avec une certaine conception de la communauté de vie et du rapport à l'environnement immédiat** (Emelianoff, 2007). L'auteur distingue trois catégories dans ce type de quartier :

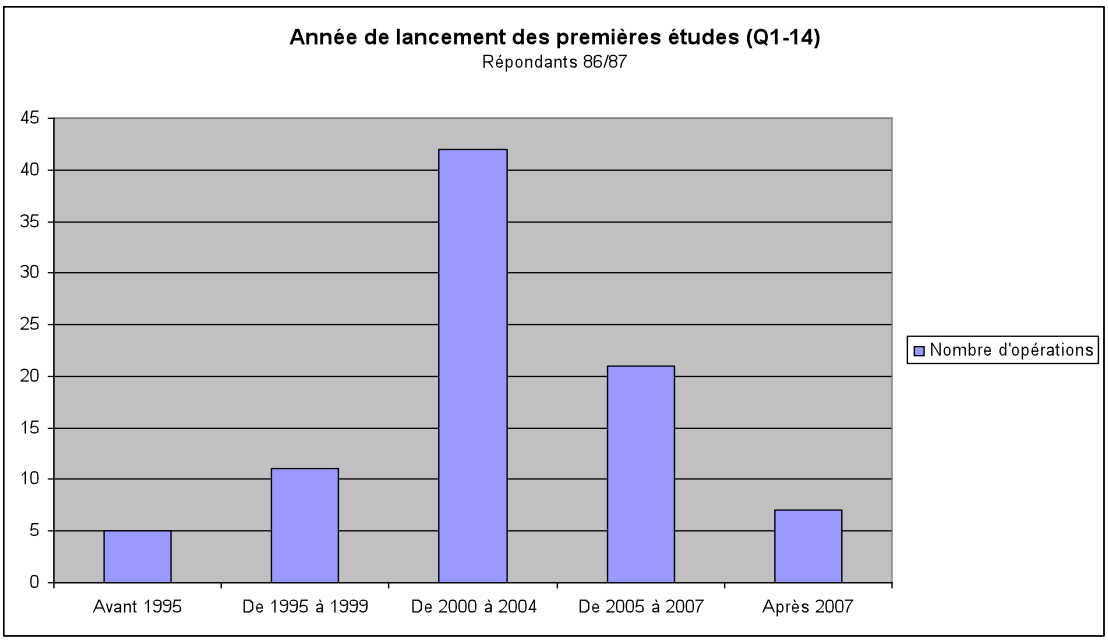
- l'habitat groupé écologique (dans l'esprit de l'éco-village urbain) avec Hjortsoj (Aarhus au Danemark), De Kersentuin (Utrecht au Pays-Bas) comme réalisation emblématique,
- les quartiers issus d'un partenariat entre les autorités locales et une association, comme dans le quartier Vauban à Freiburg (Allemagne) et le quartier Eva-Lanxmeer (Pays Bas),
- des quartiers plus conventionnels mais dont les cahiers des charges a été fortement influencé par des groupes de pression associatifs (Les amis de l'écozac à Paris, le quartier Viiki en Finlande).

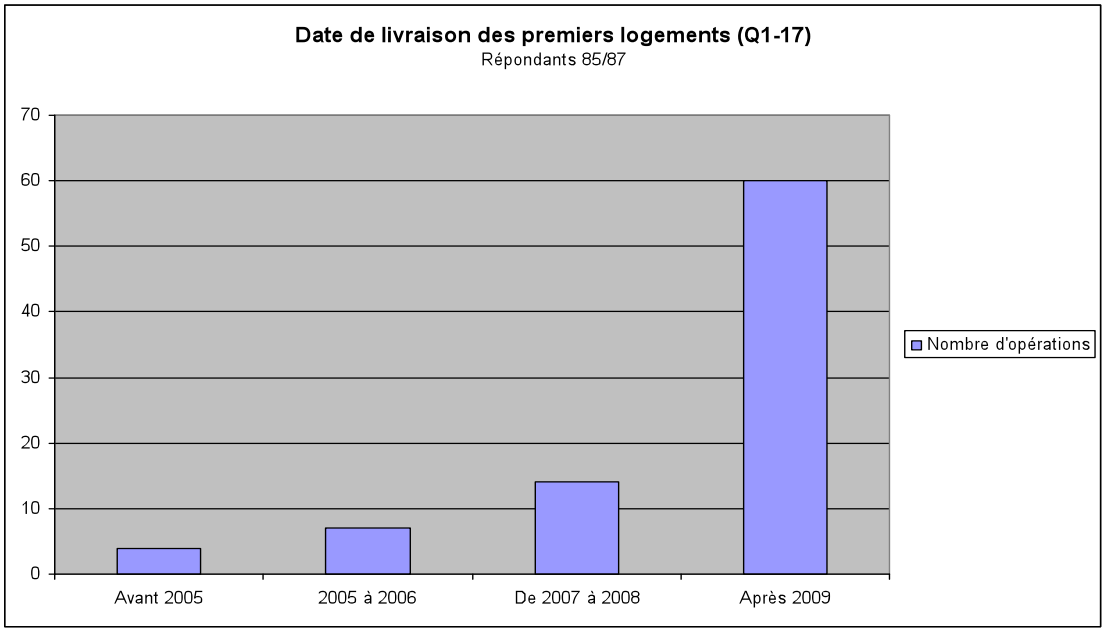
Nous proposons d'ajouter une quatrième catégorie dans ce type, à partir de réhabilitations dites "durable" de quartiers anciens fondés sur une mobilisation de la population qui a pu contribuer à initier ou à infléchir les enjeux de durabilité associés à cette réhabilitation : le cas du quartier Suédois de Augustenborg, à Malmö, est représentatif de cette catégorie (Heland, 2008).
De manière générale, ce type d'écoquartier lié à des initiatives habitantes ou associatives est encore peu étudié par les autres auteurs précédemment cités.

1.4. L'émergence d'"écoquartiers" ou de "quartiers durables" en France

Quand on été lancées les premières études des "écoquartiers" (Q1-14)[59]?; De quand date la livraison des premiers logements (Q1-17) ? En France, les "écoquartiers" ou les "quartiers durables" que nous avons identifiés à travers notre enquête commencent à émerger au milieu des années 1990. Un cinquième avant 1999, la moitié entre 2000 et 2004 et un tiers d'entre eux ont été lancés à partir de 2005. Un peu plus d'un quart comportait des logements déjà livrés en 2009, année durant laquelle nous avons effectué notre enquête.

[59] Le principe a été adopté de présenter plusieurs tableaux ou graphiques à la suite. Ceux-ci sont précédés par un commentaire qui présente, articule ou commente ces résultats. Ces tableaux et graphiques s'appuient sur les tris à plat issus du premier questionnaire visant à décrire de manière globale l'opération. Seuls apparaissent ici ceux que nous avons jugé pertinents de faire figurer. L'ensemble des tris à plat figure en annexe.

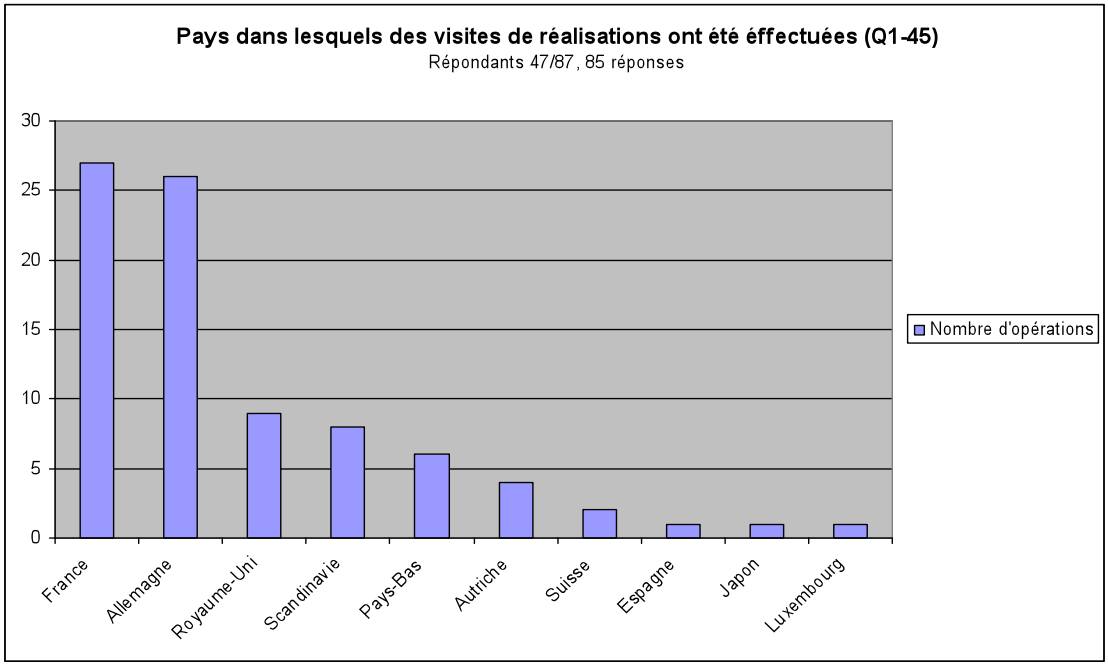




Pierre Lefèvre et Michel Sabard (2009) présentent les premières figures d'écoquartiers - développées ci-dessus - en opposition aux opérations actuellement en cours en France : "*contrairement aux premiers écoquartiers européens construits dans des circonstances, avec des délais et des moyens exceptionnels, les projets d'écoquartiers français ne relèvent ni d'une réglementation "expérimentale" ni d'un cadre opérationnel spécifique*". Un des enjeux de notre recherche a consisté à apprécier dans quelle mesure ces écoquartiers avaient donné lieu à l'organisation d'ingénieries spécifiques du point de vue notamment des modalités d'implication des habitants (cf. partie 2). Nous nous sommes aussi demandés dans quelle mesure ceux-ci constituaient des cadres d'apprentissage, c'est-à-dire des expérimentations *(cf. partie 3)*.

A ce stade de notre exposé, on peut avancer que notre enquête a permis d'apprécier le rôle qu'ont pu jouer par ces "quartiers prototypes" "ou "techno-quartiers" dans l'élaboration des opérations engagées en France à partir du milieu des années 90 (présentées ci-dessous). Cette valeur de référence s'est en particulier exprimée dans notre enquête par l'évocation de visites conduites par les protagonistes des projets français dans ces quartiers "exemplaires". **Dans 62% des**

opérations, une visite d'opération a en effet été réalisée. Si un tiers d'entre elles ont été effectuées en France, les deux autres tiers concernent l'Europe. L'Allemagne est, de loin, le pays européen le plus visité (Q1-45) par des délégations composées principalement d'élus, d'aménageurs, de services techniques, d'assistants à maîtres d'ouvrage et de collectivités locales (Q1-46). Durant ces visites, ces derniers ont rencontré principalement des élus, des représentants de sociétés d'aménagement, de services techniques mais aussi des concepteurs, associations, bailleurs, habitants et promoteurs (Q1-47). Les thématiques abordées durant ces échanges sont, à parts plus ou moins égales, le choix des dispositifs techniques, les types d'aménagement, les modalités de montage de l'opération, le rôle des habitants dans le projet et la gestion (Q1-48).



Qui a participé aux visites de réalisations ? (Q1 - 46)
Répondants 37/87, 110 réponses



par ordre décroissant :

- Elus
- Aménageur
- Services techniques
- Assistance maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre
- Collectivité territoriale
- Promoteur / Bailleur
- Conseil / Comité Quartier, Habitants, Associations
- EPA
- ADEME
- ANRU
- Services Déconcentrés Etat / DDE

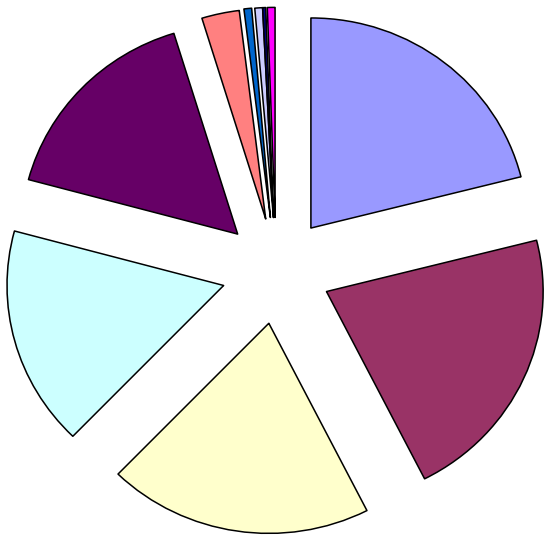
Quels ont été les acteurs rencontrés ? (Q1 - 47)
Répondants 58/87, 201 réponses



par ordre décroissant :

- Elus
- Sociétés d'aménagement
- Services techniques
- Concepteur
- Associations
- Bailleur
- Habitants
- Promoteur
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Opérateurs d'énergie
- Entreprise du bâtiment
- Acteurs de l'insertion et de la formation adultes
- Enseignants-chercheurs
- Journalistes

Les thématiques abordées au cours des échanges (Q1-48)
Répondants 61/87, 207 réponses



- Choix des dispositifs techniques
- Types d'Aménagement
- Modalités du montage de l'opération
- Rôle des habitants dans le projet ou la gestion
- Modalités de gestion ultérieures
- Autopromotion
- Espaces partagés
- Etudes énergétiques
- Méthodologie
- Partenariat

2. Le rôle du cadre réglementaire et le plan "ville durable"

Il semble que la préexistence d'un cadre réglementaire, d'un référentiel, d'un processus de labellisation, soit un passage récurent en France pour initier une mise en œuvre des principes d'un développement durable dans les territoires. L'instauration au début des années 90 des premières Chartes pour l'Environnement à destination des collectivités locales, par le Ministère du même nom, marque une première série de contractualisation entre l'État et les collectivités locales autour de l'intégration d'enjeux environnementaux dans les projets urbains d'aménagement ou de rénovation (Larrue, Emelianoff, Di Pietro, Heland, 2001). De même, les collectivités ne se sont véritablement engagées dans des agendas 21 locaux qu'après qu'un cadre incitatif français ait été établi (Emelianoff, 2007). De façon similaire, la montée en puissance d'un aménagement urbain durable paraît consécutive au Grenelle et à sa promotion par l'État c'est-à-dire dix ans après à la définition d'une première "stratégie nationale de développement durable". **Ainsi, un nombre exponentiel de collectivités s'engagent depuis 2007 dans des projets d'écoquartiers.** Nous aborderons ainsi dans un premier temps la démarche de l'État en matière de cadre réglementaire visant à la territorialisation du "développement durable", puis la manière dont les débats du Grenelle sont venus influer sur ce cadre.

2.1 La démarche de l'État

Les débats internationaux sur le développement durable ont progressivement guidé les réflexions sur la façon dont on fabrique la ville. Un cadre pour la mise en œuvre de "villes durables" s'est constitué en plusieurs étapes au niveau international. En France, c'est à partir de 2008 que des mesures officielles sont prises en ce sens. La mise en place du principe d'"écoquartier " naît de ces réflexions sur la ville durable, en léger décalage avec le calendrier international.

Calendrier international

1992 : Conférence de Rio. La ville est considérée comme le champ d'application privilégié pour concrétiser le développement durable.

1996 : Charte d'Aalborg. Quelques villes pionnières du nord de l'Europe ouvrent la voie à de nouvelles approches de l'aménagement urbain. Naissance des premiers écoquartiers, qui font figure de modèles.

2001 : Stratégie de l'Union Européenne pour le développement durable

2007 : Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, issue d'une concertation entre les 27 ministres européens en charge du développement urbain. Elle "met en avant les villes européennes traditionnelles comme un bien économique, social et culturel précieux et irremplaçable ".

Calendrier français

Octobre 2008 : Mise en place du "plan ville durable " présenté par Jean-Louis Borloo, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), dans le cadre des réflexions du Grenelle de l'environnement.

3 Aout 2009 : Promulgation de la loi Grenelle 1. Toutes les communes qui ont des "programmes de développement de l'habitat significatif " doivent avoir au moins un écoquartier avant 2012.

2009 : Premier appel à projet écoquartiers du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

2011 : Second appel à projet écoquartier du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'énergie

2012 : début du processus de labellisation des écoquartiers

Ainsi, suite à la conférence de Rio de Janeiro de 1992, c'est à partir du début des années 2000 que des mesures politiques sont prises par l'État français en faveur de la "ville durable" et de l'"écoquartier", dans le cadre des réflexions portées par le Grenelle de l'environnement. Un "plan

Ville Durable" est établi en 2008. La promulgation de la loi Grenelle 1, faisant suite au Grenelle de l'environnement, vise à promouvoir la réalisation d'"écoquartiers" en France à travers l'article 7 de la Loi de Programmation relative à la mise en œuvre du premier volet Grenelle de l'environnement du 3 août 2009. Nous nous interrogerons sur les objectifs et les conséquences de ces deux dispositifs. Quelles sont leurs relations avec la mise en place d'"écoquartiers" en France ?

2.2 Le processus et les acteurs du Grenelle de l'environnement

Initié en 2007 par le président de la République à la suite de son élection, le Grenelle de l'environnement se caractérise par l'ampleur de son processus de concertation politique et le volontarisme de sa démarche. Le Grenelle avait notamment pour objectifs de faire évoluer les politiques publiques de façon significatives dans une perspective de développement durable. Les conclusions du Grenelle se sont concrétisées par une traduction législative dans les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2[60], la première visant directement à encourager la production d'"écoquartiers" sur le territoire français.

a) Chronologie et organisation du processus

Les phases du Grenelle de l'environnement :

Juillet-Septembre 2007 : la phase délibérative
- Phase de dialogue et d'élaboration des propositions au sein des 6 groupes de travail mis en place autour de 6 thèmes principaux, 2 thèmes complémentaires venant se rajouter pour répondre à de premières critiques.
- Phase de consultation du public à partir des productions des groupes de travail. Des rapports de synthèse sont produits à l'issue de cette concertation, en octobre 2007.

Octobre 2007 : La décision politique
Les tables rondes finales, présidées par le ministre J.L. Borloo, examinent les rapports des 6 groupes de travail et les conclusions du Grenelle Environnement sont officiellement présentées à l'Elysée le 25 octobre 2007.

Décembre 2007 : La mise en œuvre
- Lancement du dispositif de suivi avec la création de 34 comités opérationnels thématiques (Comop) avec comité de suivi et bilan annuel
- En parallèle, un travail parlementaire pour la préparation puis le suivi des Lois Grenelle 1 et 2. En 2008 et 2010, le parlement adopte les textes nécessaires à la traduction législative des engagements du Grenelle Environnement.

Source : d'après le site internet du Grenelle de l'environnement (http://www.legrenelle-environnement.fr/Presentation-du-Grenelle.html) et (Halpern & Lascoumes, 2012).

b) Dimension participative du processus

Du côté des protagonistes, les 6 groupes de travail ont été constitués de représentants de 5 collèges (voir l'encadré ci-dessous) qui avaient pour vocation de représenter les acteurs du développement durable : l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés. Le grand public a été consulté via des réunions publiques et des forums internet. Le processus du

[60] Loi Grenelle 1 n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, du 3 aout 2009, et Loi Grenelle 2 n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, du 12 juillet 2010.

Grenelle est directement lié aux expériences de concertation environnementale[61] menée depuis le début des années 70 (Halpern & Lascoumes, 2012). De fait, dans son processus, le Grenelle introduit un collectif inédit surnommé "gouvernance à 5 " en se référant de manière explicite aux expériences participatives dans les documents introductifs au Groupe 5 "Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernances", insistant notamment sur une plus grande association des démocraties représentative et participative (Halpern & Lascoumes, 2012). **Toutefois, sa dimension participative reste aujourd'hui controversée du fait de la limitation de la participation du public dans le Grenelle, qui s'approche finalement davantage d'une concertation institutionnelle** que d'une forme de "démocratie participative" (Rui, 2004, Blondiaux, 2008).

Association de 5 collèges :
- État : administration, établissements et sociétés publics
- Élus : parlementaires, associations de collectivités (AMF, ADF, ARF, ADCF etc,)
- Employeurs (associations et ordres professionnels)
- Salariés (syndicats)
- Associations pour la protection de l'environnement

Une large mobilisation officielle mais des participations multiples de chaque acteur dans différents groupes :
- 19 réunions en région, plus de 16900 participants
- 8 forums internet, 72000 visites, plus de11000 contributions
- Débats à l'assemblée et au sénat
- 31 conseils et comités d'organisme consultés
- Des centaines de propositions

Source : d'après le site internet du Grenelle de l'environnement (http://www.legrenelle-environnement.fr/Presentation-du-Grenelle.html)

c) Les groupes de travail et les tables rondes

La place de la réflexion sur les "écoquartiers" dans ce processus n'apparaît pas au premier regard. Le terme semble avoir été introduit assez tardivement dans le processus, au moment de l'organisation des tables rondes (en particulier celle portant l'étiquette "lutter contre le changement climatique") et des comités opérationnels. La question de la dimension durable des territoires et des projets d'aménagement a donné lieu à plusieurs allers-retours entre les textes proposés par certains comités opérationnels et les textes rédigés pour leur traduction législative.
Il semble ainsi difficile de faire la part des choses entre l'hypothèse d'une volonté politique bien affirmée de développer des "écoquartiers" sur le territoire français, en "instituant" le terme, et l'hypothèse de l'accompagnement d'un mouvement déjà initié au niveau des collectivités locales, dans la continuité des Chartes pour l'environnement et des Agendas 21 Locaux.

6 groupes de travail
1-lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie
2-préserver la biodiversité et les ressources naturelles
3-instaurer un environnement respectueux de la santé
4-adopter des modes de production et de consommation durables
5-construire une démocratie écologique

[61] Halpern & Lascoumes retiennent comme définition de travail de la concertation environnementale "*Toutes formes de processus et de procédures, formels ou informels, qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels divers au processus de décision qui ont une incidence possible (négative ou positive) sur l'environnement*" (Billé, Mermet et Berlan-Darqué, 2003, p 1).

6-promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité **4 tables rondes finales** 1-Lutter contre le changement climatique 2-Santé et environnement 3-Préserver la biodiversité, les ressources naturelles 4-Instaurer une démocratie écologique

Source : d'après le site internet du Grenelle de l'environnement (http://www.legrenelle-environnement.fr/Presentation-du-Grenelle.html)

2.3 Les objectifs et directives du Grenelle et le rôle des collectivités territoriales

L'annonce politique du Grenelle de l'environnement s'est faite autour des enjeux globaux liés à l'écologie et au climat : "*Partant du constat que la France traversait une crise climatique et écologique de grande ampleur, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a initié le Grenelle de l'Environnement, dès le 21 mai 2007*."[62] L'objectif du Grenelle était de "*définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables*". Le Grenelle de l'environnement a abouti à 268 engagements en faveur de l'environnement. Qu'en est-il des engagements relatifs à l'urbanisme et plus spécifiquement aux "écoquartiers" ?

" ***Un urbanisme plus efficace et plus équitable*** *L'aménagement urbain doit désormais placer au rang des objectifs prioritaires la réduction des émissions de GES, la maîtrise de la demande d'énergie, l'économie des ressources fossiles et le contrôle des dépenses d'extension des réseaux, fortement conditionnées par l'étalement urbain. En outre, l'éloignement de l'habitat conduit à des difficultés d'accès aux services et aux équipements publics. Intervenir en la matière contribue de façon essentielle à assurer l'égalité sociale aux populations concernées, souvent moins aisées, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité des territoires. Pour y répondre :* *-**Engagement n°48** : Un programme ambitieux de reconquête des centres-villes en déclin* *-**Engagement n° 49** : Un plan volontariste d'écoquartiers impulsé par les collectivités locales. Au moins un écoquartier avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif ; une quinzaine de grands projets d'innovation énergétique, architecturale et sociale.* *-**Engagement n° 50** : Un nouveau cadre législatif soulignant le rôle majeur des collectivités locales et leur donnant des outils adaptés (…)*"

D'après les *engagements du Grenelle de l'environnement*, récapitulatif de la table ronde du 23 novembre 2007.

Ainsi, le Grenelle de l'environnement évoque, dans son texte, la notion d'"écoquartier" et prescrit les conditions de sa mise en place en France. L'État prévoit la construction d'un "écoquartier" dans les communes qui ont "*des programmes de développement de l'habitat significatifs*". Le terme de "significatif" introduit ici la condition de l'obligation, pour les villes, de concevoir un "écoquartier" lors de la mise en chantier d'un terrain. On peut s'interroger sur l'importance des communes concernées au sein du territoire français par cet adjectif. A ce propos, Franck Faucheux, chef de projet ÉcoQuartiers du Ministère, s'exprime ainsi lors du débat sur les quartiers durables au salon des maires et des collectivités locales de 2009[63] : "*Quand on regarde les besoins de logements, ils concernent beaucoup de villes, voire toutes les villes de France. L'idée, c'est que ces villes puissent avoir un écoquartier. Toutes ces villes ont une ZAC ou un lotissement en projet, en carton, en chantier. L'idée, c'est comment cet aménagement normal peut être de plus en plus durable*." Ce sont donc la majorité des collectivités locales françaises qui sont concernées par l'engagement 49 du Grenelle et donc par la création d'un

[62] http://www.legrenelle-environnement.fr/Presentation-du-Grenelle.html consulté le 10/12/11

[63]http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/video/692403-le-plan-ville-durable-par-franck-faucheux-chef-de-projet-ecoquartiers-au-meedem

"écoquartier".
Par ailleurs, dans cet engagement, il est rappelé que la capacité d'impulser un "écoquartier "est une compétence des collectivités locales. La notion d'action volontaire est ici importante, on parle dans cet engagement de "plan volontariste d'écoquartier". Ces termes évoquent, peut--être, la volonté de l'Etat de ne pas donner le sentiment d'imposer de façon autoritaire la construction d'"écoquartiers" aux collectivités. Suite au Grenelle de l'environnement, la loi de programmation Grenelle 1 formalise les 268 engagements :

> *"L'État encouragera la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires. Il mettra en œuvre un plan d'action pour inciter les collectivités territoriales, notamment celles qui disposent d'un programme significatif de développement de l'habitat, à réaliser des écoquartiers avant 2012, en fournissant à ces collectivités des référentiels et une assistance technique pour la conception et la réalisation des projets. Il encouragera la réalisation, par des agglomérations volontaires, de programmes globaux d'innovation énergétique, architecturale, paysagère et sociale, en continuité avec le bâti existant, qui intégreront dans leurs objectifs la préservation et la rénovation du patrimoine existant, le développement des transports en commun et des modes de déplacement économes en énergie, la prise en compte des enjeux économiques et sociaux, la réduction de la consommation d'espace et la réalisation de plusieurs écoquartiers."*

Extraits des articles du Grenelle I - Article 7 - III - Dispositions relatives aux objectifs, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Ce texte permet de mieux comprendre les objectifs de l'état, qui ne souhaite pas imposer mais "inciter" la réalisation d'écoquartiers. Le verbe "encourager" est également utilisé dans cette loi. L'Etat souhaite que les agglomérations soient "volontaires". Dans son analyse du Grenelle comme "énigme d'une construction collective ", **Pierre Lascoumes (2012) met en évidence le rôle particulier des élus et des collectivités territoriales dans la phase délibérative et le processus de mise en œuvre du Grenelle.** Il montre comment l'enrôlement du collège "Collectivités territoriales" s'est fait dans une logique de "*metteurs en œuvre*". En effet, "*La question de la reconnaissance de leur rôle est centrale dans la mesure où c'est sur eux que repose l'essentiel de la responsabilité et du coût de la mise en œuvre des choix qui seront effectués*" (Lascoumes, 2012 p. 117). A ce propos, il cite également Joseph Spiegel, secrétaire national de l'Assemblée des Communautés de commune de France, qui précise tant l'importance de l'échelon local que celle du soutien de l'Etat dans cette "mise en oeuvre" : "*L'inter-communalité est l'échelon pertinent de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement… Les défis écologiques ne seront révélés que si les territoires reçoivent un soutien franc et massif de l'Etat*"[64]. Lascoumes observe également une montée en puissance de ce collège lors des tables rondes : "*c'est, d'une part, une phase pré-législative. Les élus locaux sont des relais majeurs auprès des parlementaires, arbitres ultimes. D'autre part, le cabinet du ministre voulait aussi s'assurer le soutien des acteurs locaux pour la mise en œuvre future des choix du Grenelle*" (Lascoumes, 2012, p. 131).

[64] Citation tirée du journal *Le Monde*, 6 mai 2009, p.2 du dossier sur l'inter-communalité, par Lascoumes (2012).

3. Les appels à projet "ÉcoQuartier" : une programmation encouragée

Nous étudierons ici l'une des actions menées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie : les appels à projet "ÉcoQuartiers". C'est sa disposition la plus importante en faveur de la construction des "écoquartiers" sur le territoire français. Nous allons voir quelles ont été les mesures ayant conduit à la création de cet appel à projet : La loi de programmation Grenelle 1 précise que l'Etat mettra en œuvre un plan d'action spécifique pour inciter les collectivités à créer des "écoquartiers" : il s'agit du plan "ville durable", qui sera suivi des appels à projet "ÉcoQuartiers" lancés par le Ministère.

3.1. Le plan "ville durable": l'"écoquartier" comme "levier"

Dans une interview publiée dans la revue *Urbanisme*[65], Jean-Louis Borloo associe directement les problèmes actuels de la ville au changement climatique. Le ministre évoque alors la congestion urbaine, la pollution, les émissions de CO2, le gaspillage etc. et insiste sur le fait que la ville détient les solutions : les transports propres, les constructions à énergie positive, le tri sélectif, le développement des espaces verts, la gestion et le traitement des eaux. **Ainsi, la ville est porteuse de solutions face au changement climatique, dans sa capacité à concentrer des fonctions.** Le "plan ville durable" est issu de ces réflexions.
Le plan ville durable est donc lancé en octobre 2008 par Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Ce plan vise "*à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville*"[66]. Il a vocation à "*mettre en valeur les opérations exemplaires d'aménagement déjà engagées et à susciter, de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la ville, la réalisation de nouvelles opérations*."[67] Les initiatives du plan Ville durable sont les suivantes :

- à l'échelle du quartier : l'appel à projet "ÉcoQuartier",
- à l'échelle de la ville : le projet des "EcoCités",
- l'appel à projet de transports collectifs,
- le plan "Nature en ville".

Nous verrons ici deux des aspects du plan "Ville durable" : l'appel à projet "EcoCités" et l'appel à projet "ÉcoQuartier", qui nous interresse plus particulièrement. Les appels à projet "transports collectifs" et le plan "Nature en ville", se consacrant à des thèmes plus spécifiques de la ville durable, ne seront pas développés ici.

a) Le projet "EcoCités"

La démarche "ÉcoCités" "*a pour but de dynamiser la réalisation de projets d'aménagement d'un genre nouveau. Elle vise à identifier les agglomérations qui, en partenariat avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, se portent volontaires pour initier une démarche résolument novatrice en matière de conception et de réalisation urbaine et à accompagner les projets les plus aptes à constituer des emblèmes de la ville durable*." [68] Elle a été organisée en trois phases[69]:

---

[65] BORLOO interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", *Urbanisme* n°36 HS, p.3
[66] http://www.gouvernement.fr/gouvernement/un-plan-pour-les-villes-durables, consulté le 01/12/2011
[67] http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable.html, consulté le 01/12/2011
[68] Dossier EcoCités: les villes du développement durable, (11/2008)
[69] BORLOO interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", *Urbanisme* n°36 HS, p.4

-1ère phase : sélection de 13 dossiers sur 19 candidatures lors du concours Ecocités,
-2e phase : le Ministère multiplie les échanges avec les collectivités locales afin d'affiner le projet, en particulier sur le plan technique et financier. Le ministre décrit l'État comme un conseiller auprès des agglomérations,
-3e phase : contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, afin de définir les modalités d'application, la stratégie foncière et la mise en œuvre opérationnelle.

Lorsqu'on lit les descriptions officielles du Ministère à propos de la démarche "EcoCités", l'outil du "grand emprunt" est souvent abordé. L'accent est très largement porté sur l'aide financière que l'État est prêt à accorder aux collectivités. Cet aspect est souvent évoqué par le ministre J-L Borloo[70] : "*C'est notamment dans [la dernière phase de la démarche EcoCités] que nous pourrions mobiliser le 'milliard ville durable' du Grand Emprunt*". Pour autant, l'utilisation du conditionnel dans cette citation émet quelques réserves quant à la sûreté de ces propos.
Le projet "EcoCités" concerne principalement les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants qui connaitront une croissance de leur population d'environ 30% d'ici 20 à 25 ans, selon le Ministère. Selon le vice-président de la fédération des maires des villes de taille moyenne (FMVM)[71], il faut également promouvoir la ville durable auprès des territoires de taille de moindre importance. Suite à cet appel de la FMVM, Benoist Apparu, ministre délégué chargé du logement, a déclaré qu'il ne voulait pas délaisser les villes moyennes sur cette question. Il prône une mobilisation de tous les acteurs et insiste sur le fait que ces villes représentent une part conséquente des enjeux en termes de consommation foncière et de maîtrise de l'énergie. Il évoque la volonté d'organiser une démarche complémentaire en faveur des villes moyennes, sans toutefois en spécifier les principes. Les villes moyennes semblent donc être la prochaine cible de l'État, mais elles sont d'ores et déjà encouragées à proposer leur candidature au concours "ÉcoQuartier" mis en place par le plan "Ville durable".

Le rôle de l'Etat et le lien "EcoCités" et "ÉcoQuartier"

Assisterait-on à un retour de l'État dans la planification urbaine ? Selon Benoist Apparu, la nouvelle politique en matière d'urbanisme ne prône pas un retour à un "État qui ferait tout" ou qui se contenterait de légiférer" mais un changement de culture dans le fonctionnement de l'État. Il s'exprime en ces termes " *Au lieu d'une démarche administrative comprenant des lois, décrets, circulaires, règlement, l'État se veut un stratège et un partenaire qui travaille autrement. Cette démarche est développée par des appels à projets à différentes échelles : ÉcoQuartier, ÉcoCité et au plan législatif une "boite à outils" est mise à disposition des collectivités afin de faciliter la mise en œuvre des projets* ". Il parle ici "d'accompagner les collectivités". Selon les thèmes de Benoist Apparu, ces appels sont une démarche "*participative et attractive*" qui a consisté à dire aux villes "faites-nous part de vos projets". Il décrit le rôle de l'État comme "stratège" et "partenaire" des collectivités locales.

Philippe Van De Maele, alors président de l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (Ademe)[72] estime que l'appel à projet "ÉcoQuartier" est mieux compris qu'"EcoCités", du fait du caractère plus opérationnel de ses démarches. Pour le Ministère, l'élaboration d'"écoquartiers" n'est pas une fin en soit mais une étape jusqu'à la "ville durable". Dans la description de la démarche "ÉcoQuartier", il s'exprime en ces termes : "*L'écoquartier est un levier vers la ville durable, même si contraint par le fonctionnement même de la ville. [...] Un*

[70] BORLOO interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p.3
[71] BOURG-BROC interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p.7
[72] VAN DE MAELE interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p.9

ÉcoQuartier doit se poser en modèle, en précurseur. Il est à la "bonne " échelle pour réinventer la ville. Il est l'occasion de structurer les filières, d'organiser la concertation".

Franck Faucheux, chef du Bureau AD4, du Ministère de l'Écologie[73], explique le plan "Ville durable" et notamment l'articulation entre "ÉcoQuartiers" et "EcoCités", autour de l'idée de travailler sur trois échelles de temps :
-"*sur 5 ans : développer les écoquartiers, c'est-à-dire "ne pas laisser faire aujourd'hui des aménagements qu'on pourrait regretter dans 10 ans*."
- d'ici 15 ans : développer l'ÉcoCité, définir les secteurs à développer dans le but d'un "développement de ville et pas seulement développement urbain au sens résidentiel",
- d'ici 30 ans : la ville durable".

Selon Philippe Madec, architecte-urbaniste et professeur à l'école nationale supérieure d'architecture de Rennes[74] ayant participé aux jurys "ÉcoQuartier" et "ÉcoCités", l'échelle des "EcoCités" est pertinente pour le développement urbain durable. Les "écoquartiers" ne sont qu'une étape, un morceau de la ville durable. Philippe Madec félicite la démarche "ÉcoQuartier" remplaçant l'étape HQE qui laissait de côté la question du territoire. Ainsi la conception d'"écoquartiers" est pour le Ministère une étape vers la transformation des villes françaises. Le Ministère établit un lien avec les collectivités locales pour la création d'"écoquartiers" par le biais de l'appel à projet "ÉcoQuartier". Nous allons voir quels en sont les objectifs et les modalités.

b) Les appels à projet ÉcoQuartier

L'initiative du plan d'action "Ville durable", à l'échelle du quartier, se traduit par deux appels à projet "ÉcoQuartier". Le premier est lancé, pour la première fois, en 2009, puis un second en 2011. Les objectifs du concours sont présentés sur le site du ministère[75] : il a pour but de rassembler les projets jugés de qualité par le ministère au sein d'un "club opérationnel". Par ce biais, le ministère souhaite valoriser ces projets et diffuser les "bonnes pratiques". On trouve ici l'expression des objectifs du plan "Ville durable" qui est de "mettre en valeur" les opérations d'aménagement durable construites ainsi que d'en "susciter" la création.
Entre les deux appels à projet, le discours du ministère a évolué. En effet, dans la notice explicative du concours de 2009**, le ministère introduit cet appel à projets comme une réponse aux demandes des collectivités locales,** dans les termes suivants : "*De nombreuses opérations d'urbanisme innovantes émergent aujourd'hui sur le territoire français et de nombreuses collectivités sollicitent le Ministère du Développement Durable, que ce soit en termes de suivi, d'évaluation, d'expertise et d'appui technique. Pour répondre à ces attentes, le Ministère a décidé de lancer le concours "ÉcoQuartier*"."[76] Le Ministère aurait lancé l'appel à projet, en réponse aux demandes des collectivités locales. Ces dernières seraient demandeuses d'un suivi et d'aide du ministère. Cette affirmation invite à se questionner sur les fondements du concours. Le concours est-il impulsé par le ministère pour inciter les collectivités locales à concevoir des "écoquartiers" ou bien le concours est-il une réponse à la demande des collectivités, adressée au ministère ?
On peut par ailleurs lire dans la notice explicative[77] de 2009 que "*le Ministère souhaite lancer, avec des collectivités, une démarche ÉcoQuartier, à la fois pour en consolider le contenu, mais*

[73] FAUCHEUX Interview (2009) Débat sur les quartiers durables au salon des maires et des collectivités locales
[74] MADEC interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p.53
[75] http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable.html, consulté le 01/12/2011
[76] Appel à projets ÉcoQuartier 2009, Notice explicative de la grille ÉcoQuartier, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, p.4
[77] Appel à projets ÉcoQuartier 2009, Notice explicative de la grille ÉcoQuartier, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, p4

aussi pour diffuser largement le processus de projet et les procédures de montage, de financement et de suivi des objectifs." Le Ministère reprend ici l'idée d'un partenariat entre l'État et les collectivités locales. L'insistance sur la relation "égalitaire" entre le Ministère et les collectivités locales, dans ce concours, est peut-être destinée à ceux qui pourraient définir l'appel à projet ÉcoQuartier comme la traduction d'une politique trop dirigiste du Ministère. Par ailleurs, dans cette citation, le Ministère rappelle la vocation pédagogique du concours. L'objectif de l'appel à projet étant une mise en commun des pratiques et une information des collectivités. Le Ministère affirme que l'objectif de la " *démarche ÉcoQuartier [c'est de] consolider le contenu*". Par le terme "contenu", on peut penser que le Ministère fait ici appel à la définition de l'"écoquartier". Dans la notice explicative du concours "ÉcoQuartier" de 2011, la "vocation pédagogique" de ce document est également clairement explicitée[78] : "*L'appel à projets "ÉcoQuartiers" est l'occasion d'aider les collectivités à répondre aux enjeux de la "ville durable", actuels et futurs, liés au développement urbain et cela passe par le renouvellement des méthodes projet, notamment en termes d'organisation et de pilotage (en prenant en compte tous les acteurs), d'approche transversale et commune des défis*." Les notices montrent la visée pédagogique de cette démarche : " *Bien que cette notice ait pour but d'aider les collectivités désireuses de participer à l'appel à projet à remplir leurs dossiers de candidature, elle peut aussi servir de fil rouge lors de la réflexion d'une collectivité qui se lance dans l'aventure écoquartier*". De même, le site Internet consacré à la démarche "ÉcoQuartiers" par le MEEDDAT est envisagé comme une base de données pour les experts et les élus[79]. Le Ministère y publie des rapports, en lien avec les "écoquartiers", qui sont accessibles à tous.

Ainsi le concours ÉcoQuartiers comprend un objectif pédagogique très fort. Outre cette fonction, son caractère public témoigne d'une volonté de publicité envers les autres collectivités, les Français et, peut-être, l'international. Selon Bruno Bourg-Broc[80], le vice-président de la fédération des maires des villes de taille moyenne, le souhait originel du palmarès "ÉcoQuartiers" était de mettre en lumière les pionniers en matière d'aménagement et d'afficher les meilleures références qui soutiennent les comparaisons internationales, aux côtés des exemples scandinaves et allemands. Selon lui, ces objectifs sont aujourd'hui atteints : "*les projets récompensés sont des vitrines, tant à l'échelle nationale qu'internationale*". L'appel à projet "ÉcoQuartiers" se finalise par la délivrance de prix. L'idée de palmarès a fait débat, tant sur ses conséquences que sur sa forme.

3.2. Regards critiques sur le concours ÉcoQuartiers

Suite à l'appel à projets de 2009, Pierre Lefèvre et Michel Sabard ont porté un avis critique sur les bénéfices de ce concours : "*A notre avis, cette mise en scène du "meilleur élève" ouvre la porte à une application administrative de quelques recettes institutionnalisées, ce qui peut décourager la recherche de solutions locales mieux adaptées*" (2009). Ainsi, ces auteurs reprochent aux modalités du concours de décourager les collectivités à s'intéresser au contexte local des opérations. On peut penser que cette critique a été entendue par le Ministère, car on peut, à présent, lire dans la notice explicative du concours de 2011 : "*cette notice ne propose pas de réponses types ou de solutions reproductibles : chaque projet doit pouvoir s'adapter à son contexte et à son environnement*". Dans la vidéo de présentation de l'un des Grand prix national

---

[78] Appel à projets ÉcoQuartier 2011, Notice explicative de la grille ÉcoQuartier, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, p5
[79] BOURG-BROC interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p7
[80] BOURG---BROC interview (02/2010) "Ecocité, une démarche", Urbanisme n°36 HS, p7

"ÉcoQuartiers" 2011 (quartier de Nancy, Laxou et Maxéville)[81], aucun des termes liés à la performance, tels que la question de l'eau ou les déchets, ne sont abordés. L'accent est mis sur le contexte et la conservation de l'existant : "*Ça n'est pas des règles de composition urbaine ou de manière de se conformer à une sorte de cahier des charges environnemental mais une façon de tirer avantage de chaque situation pour finalement mettre l'environnement au centre de la démarche, mais le mettre au centre de la démarche à partir de chaque situation*." (Alexandre Chemetoff, urbaniste de la rénovation urbaine). Par ailleurs, Pierre Lefèvre et Michel Sabard pointent du doigt la contradiction d'un tel concours face à la générosité des prix qui y étaient attribués : "*Pourquoi raviver un climat de compétition au moment où les grandes écoles renoncent à donner un ordre de sortie à leurs élèves ?*" Ils estiment par ailleurs que le Ministère a délivré un nombre exagéré de prix.

En matière d'urbanisme durable, l'approche se fait de manière traditionnellement thématique. Lors du concours de 2009, le Ministère a utilisé cette approche thématique afin de valoriser les bonnes pratiques, à l'issue des concours "ÉcoQuartiers". Cette méthode permet une lecture plus facile des enjeux, mais peut également être réductrice pour le projet. En effet, on peut penser que cette méthode de valorisation des bonnes pratiques peut engendrer des lacunes dans certains thèmes, délaissés par les collectivités en vue de prétendre à l'obtention d'un prix.
Si l'"écoquartier" devait tenir compte, en 2009, des trois piliers, on peut donc s'étonner de cette évaluation des projets. En effet, à la lecture des parties 3 de ces dossiers, on ne trouve que l'aspect environnemental. On peut lire, dans des dossiers, des candidatures concernant la partie relative aux thèmes proposés au palmarès (ex. : Montévrain) : "*Ce chapitre vient compléter et détailler le paragraphe pilier environnemental du chapitre précédent*." La partie 3 de ces dossiers comprend les éléments qui feront l'objet d'une évaluation attentive des experts en vue de desservir des prix. Elle comporte, donc certainement, les éléments sur lesquels les municipalités travailleront d'avantage. Les aspects environnementaux sont portés à l'évaluation, mais qu'en est-il des aspects sociaux et économiques ?
Les municipalités pouvaient être primées sur 7 thèmes : eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique, densité et forme urbaine, éco construction. On comprend que ces aspects environnementaux sont plus facilement quantifiables. Ils se prêtent donc d'avantage à la comparaison et à la desserte de prix. Mais qu'en est-il de la qualité de vie ? De l'intégration du projet dans son contexte ? Ou bien de la mixité sociale ?

Palmarès ÉcoQuartier 2009 : 28 dossiers lauréats sur 160 dossiers déposés.
Grand Prix National
Palmarès - Projets ruraux
Palmarès - Petites villes
Palmarès –Projets d'avenir
Palmarès thématique :
-Prix du Palmarès - Catégorie Eau
-Prix du Palmarès - Catégorie Biodiversité urbaine / Nature en ville
-Prix du Palmarès - Catégorie Déchets
-Prix du Palmarès - Catégorie Sobriété Energétique
-Prix du Palmarès - Catégorie Mobilité
-Prix du Palmarès - Catégorie Densité et Formes Urbaines
-Prix du Palmarès - Catégorie Eco-construction

[81] http://www.developpement---durable.gouv.fr/Palmares-national-EcoQuartier-2011.html, Nancy, Laxou et Maxéville (54 - Communauté Urbaine du Grand Nancy) - Le Plateau de Haye, consulté le 09/12/11

Dans un article de 2009, Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin[82] donnent leur avis sur le palmarès "ÉcoQuartier". Ils s'expriment en ces termes : "*Tronçonner l'appel à projets par thèmes, et surtout identifier des lauréats pour chacun des thèmes, revient à nier le caractère transversal de toute démarche de développement durable, a fortiori quand ces thèmes appartiennent quasi exclusivement au pilier environnemental*." Ces auteurs refusent donc le caractère thématique du palmarès 2009. Ils regrettent également l'absence des autres piliers, dans cette évaluation. Pour autant, on peut penser que les aspects concernés par les piliers sociaux et économiques, faisant déjà partie des objectifs de Zac traditionnelle, il est compréhensible que le ministère ait voulu valoriser les aspects liés au pilier environnemental, lors du premier appel à projet "ÉcoQuartier". On peut penser que c'est en partie suite à ces critiques que le ministère a changé la nature des prix, pour la session de 2011 (cf. ci-dessous). Les prix thématiques n'ont pas été réutilisés, pour ce second appel à projet. L'approche environnementale est valorisée par deux mentions : la mention innovation et la mention approche écologique globale.

Le Palmarès ÉcoQuartier 2011 : Près de 394 collectivités ont déposé un dossier de candidature. 24 projets ont été retenus.
Un Grand Prix national ÉcoQuartier
Prix Performances écologiques : mention innovation et mention approche écologique globale,
Prix Nature en Ville
Prix de la qualité du projet à la vie de quartier
Prix Ville moyenne
Prix Milieu rural
Prix Renouvellement urbain : catégorie rénovation de quartier et catégorie requalification urbaine,
Prix d'avenir

Ainsi, suite aux critiques qui ont été faites sur le concours "ÉcoQuartier" de 2009, des changements sont opérés par le Ministère. Ces changements touchent, tant la façon de présenter l'appel à projets "ÉcoQuartiers", que les modalités du concours. L'insistance de la prise en compte du contexte et le changement de la nature des prix délivrés à l'issue du concours, en sont des exemples. Ils témoignent de la réactivité du Ministère. Le concours "ÉcoQuartiers" n'est pas une forme fixe créée par le Ministère.

3.3 L'implication des habitants dans l'appel à projets

a) Une évolution entre les deux appels à projets

Suite au premier appel à projets "ÉcoQuartiers", le MEDDTL parle d'un manque de propositions et d'innovations des démarches participatives. La grille "ÉcoQuartiers" 2011 s'est vue rajouter un pilier fondamental dénommé "démarches et processus du développement durable dans les aménagements urbains", qui visait notamment à impliquer davantage des habitants dans les opérations urbaines.
Dans le premier appel à projet, les questions de la grille proposées pour répondre à l'objectif "impliquer, écouter et décider", reprennent celles de la grille du Certu concernant le critère de "concertation et participation". On y interroge l'"implication des usagers", les "moyens d'expertise des usagers" et la "participation" dans les processus de "management" du projet. Il y est question de favoriser le débat public et d'associer les usagers dans les instances techniques et décisionnelles. Ainsi la "grille ÉcoQuartier" envisage l'association "des habitants, des riverains,

[82] URL : http://www.lemoniteur.fr/191-territoire/article/point-de-vue/690988-palmares-ecoquartier-identifier- des-laureats-thematiques-revient-a-nier-le-caractere-transversal-du Article rédigé par Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin le 10/11/2009 consulté le 12/01/12

des usagers", dans les "instances techniques et décisionnelles. Elle précise s'adresser aux "habitants" et non plus aux "instances participatives", lorsqu'elle examine la prise en compte de leurs avis, et différencie les types de processus "d'information, de consultation, de concertation, de participation et de co-décision" mis en place.
Le bilan de l'appel à projets "ÉcoQuartier" 2009 (AD4/12-10) a permis d'énoncer le manque d'outils développés dans les dossiers, en ce qui concerne "*la concertation des riverains en phase programmation, la participation citoyenne dans la conception des quartiers et l'implication des habitants dans la gestion au quotidien de leurs espaces de vie communs*". Ces outils lui semblent indispensables pour rendre les "écoquartiers" "*attractifs pour les acquéreurs et vivants pour les habitants*".

La grille "ÉcoQuartiers" 2011 est basée quant à elle sur l'idée qu'une "gouvernance équilibrée" repose sur "*le portage politique, l'engagement des professionnels, l'implication des citoyens en amont et l'appropriation des habitants en aval*"[83]. Aux trois piliers fondamentaux du "développement durable" à travers lesquels sont évalués les "écoquartiers", **se rajoute le "pilier démarche et processus". L'accent devrait désormais être mis sur une "gouvernance participative impliquant les habitants ou futurs habitants".** La grille doit s'articuler avec des politiques publiques nationales et européennes en termes de "développement durable" et d'aménagement. "L'information, la consultation et la concertation" sont reconnues comme étant un "devoir de la collectivité", "la participation et la codécision" comme un "droit des habitants". Il est précisé que "la concertation locale est une obligation légale" mais que l'"ambition des ÉcoQuartiers" est d'établir une "démarche participative" de la conception à la réalisation des opérations. Plus loin, il est précisé que les "critères de participation doivent être pris en compte dès la phase de lancement du projet et très clairement exprimés en phases de programmation et de conception".

b) Le rôle du "Club ÉcoQuartier"

Dans l'intervalle entre les deux appels à projet, le ministère de l'écologie travaille en parallèle sur la production originale d'un fascicule théorique sur "*la question de l'appropriation dans les ÉcoQuartiers*" par les acteurs concernés. Il aspire ainsi à faire naitre, dans le milieu des décideurs locaux, les idées possibles d'une adaptation pérenne de l'habitant à son nouveau milieu de vie. Le label prévoit une responsabilisation par la gestion du quartier, des modes de vie de l'habitant, qui permettrait une gestion durable de son "écoquartier".
Un des quatre groupes de travail organisés par le "Club National ÉcoQuartier "[84]montre un questionnement approfondi sur la place des habitants : il s'agit du groupe échangeant sur "le citoyen et l'entrepreneur". La participation y est reconnue comme un "*élément déterminant du développement durable*". Les participants semblent néanmoins questionner fréquemment la mise en place effective de la participation avec les habitants, ses objectifs et ses règles. Chaque échange d'expérience est questionné selon trois axes de travail, "*les finalités, les formes et les moyens de la participation et la place des initiatives habitantes*". La "concertation" est considérée comme un mode important d' "*appropriation des projets par la population*", mais la légitimité des habitants et de leurs représentants associatifs s'inscrit toujours dans un cadre limité

[83] MEDDTL/AD4, "Appel à projets EcoQuartier 2011 : Notice explicative de l'appel à projet EcoQuartier 2011 », *op.cit*.
[84]Thèmes des ateliers : "L'EcoQuartier, levier vers la ville durable » du 2.03.2010, "Le pilotage d'un EcoQuartier » du 4.03.2010, "Le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'EcoQuartier » du 9.03.2010 et "L'EcoQuartier en milieu rural » du 11.03.2010.

puisqu'elle ne doit pas "s'opposer à la légitimité des élus et de la démocratie représentative"[85]. Dans l'enquête préalable réalisée auprès des collectivités locales, présentes lors de cette séance, les "*finalités de la participation*" seraient d'aider à l'"*appropriation du projet*", de faire "*de la pédagogie au développement durable*", de "*faciliter le fonctionnement du quartier*" et sa gestion. Il n'est donc pas vraiment question de rendre décisionnaires les habitants ou même co-producteurs, mais certains parlent d'"*experts de l'usage*" capable d' "*éclairer la décision*". Si certaines collectivités disent posséder déjà des "*dispositifs intégrés ou partiels*" de participation, elles pensent que les "écoquartiers" leur permettront de les compléter, ou d'en élaborer un propre à leur contexte, pour ceux qui n'en ont pas. Dans les "*constats issus de l'exploitation des dossiers*", les initiatives habitantes sont reconnues, parfois, dans l'évolution de certains projets mais les questions comme "*l'accompagnement de l'auto-promotion ou l'auto-construction*" restent en suspens et globalement il semble y avoir une "*absence d'initiatives habitantes*"[86].
Dans la fiche "*savoir gérer et évaluer son projet et son quartier*"[87], il est proposé d'apporter des "informations aux habitants et usagers" sur les performances énergétiques, économiques et sociales de leur écoquartier. La mise en place d'un comité de suivi de l'"ÉcoQuartier" servirait à vérifier "*l'adhésion des habitants et voisins à la démarche*" afin d'évaluer si les objectifs initiaux des écoquartiers sont atteints et respectés. Les habitants pourraient être formés ou sensibilisés pour "organiser la mise en service, l'usage, l'entretien et la gestion quotidienne du quartier". Dans la fiche "*pérenniser la démarche*"[88], la diffusion de "guides ou modes d'emploi de l'ÉcoQuartier et de ses usages" aux habitants est suggérée. Ils pourraient "*sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable*" et inciter les citoyens aux "*bonnes pratiques*". L'"écoquartier" considéré comme "plate-forme d'expérimentation des pratiques et des solutions techniques" du développement durable, fédère différents acteurs de la ville : les institutions, les entreprises, les associations et les habitants. Ils pourront ainsi servir de "support à la formation de la population aux enjeux du développement durable" et à "*la formation de la société*"[89].
Dans l'ambition "*promouvoir le vivre ensemble*" du pilier "*cadre de vie et usages*"[90], on parle "*d'adapter le projet aux pratiques, à l'expression et à l'identité culturelle*" des habitants et de soutenir leur "expression", leur "participation", leurs "initiatives" pour favoriser "*l'exercice de la citoyenneté*". Les collectivités avec les associations locales et nationales doivent "*prendre en charge la pédagogie de développement durable*" pour que les habitants "*s'approprient*" leur "écoquartier". Pour "*favoriser les initiatives citoyennes et la gestion de biens communs*" il est proposé de mettre en place des "dispositifs nécessaires à l'expression des initiatives citoyennes (maison de quartier, mairie de quartier, plateforme internet, etc.)" et "*d'inciter le développement d'associations de quartier*". On parle ainsi de "*modes de vie responsables*" et notamment de la "*responsabilité des habitants*"[91] dans les projets d'"écoquartiers".
La "*participation*" est appréciée comme "*espace de dialogue entre décideurs et citoyens*". C'est "*un partenariat ou une coproduction entre les élus et la société civile*" comprenant "*les habitants*

---

[85] Conclusion sur les points forts du débat dans MEDDTL/AD4 et CETE de Lyon, "Compte rendu détaillé, groupe de travail n°3 : le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'ÉcoQuartier".
[86] MEDDTL/AD4 et CETE de Lyon, "Compte rendu détaillé, groupe de travail n°3 : le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'EcoQuartier ».
[87] MEDDTL/AD4, "Appel à projets EcoQuartier 2011 : Notice explicative de l'appel à projet EcoQuartier 2011 », op.cit., fiche "Démarche et processus », "savoir gérer et évaluer son projet et son quartier », p 12.
[88] *Ibid*, p 13.
[89] Les lois Grenelle imposent la formation des élus aux enjeux du "développement durable", la formation de l'ensemble des acteurs de l'aménagement au développement durable et la sensibilisation du grand public aux enjeux du "développement durable".
[90] MEDDTL/AD4, "Appel à projets EcoQuartier 2011 : Notice explicative de l'appel à projet EcoQuartier 2011 », op.cit., fiche "Cadre de vie et usages », "promouvoir le vivre ensemble », p. 14.
[91] MEDDTL/AD4, "Appel à projets EcoQuartier 2011 : Notice explicative de l'appel à projet EcoQuartier 2011 », op.cit., fiche "cadre de vie et usages », "promouvoir des modes de vie solidaires et responsables" p 15.

et les acteurs économiques des territoires". Les objectifs des "*démarches participatives*" sont "*d'informer et de favoriser l'appropriation du projet par la population, mais surtout de donner envie d'y habiter*" [92]. Elle doit mener à "*une coproduction du projet qui doit permettre aux habitants ou futurs habitants de se l'approprier, c'est-à-dire de le faire évoluer*"[93]. Les "*démarches participatives*" sont alors considérées comme des vecteurs d' "*appropriation*" du projet susceptible ainsi de le faire "évoluer" dans le temps. La notice définit la "*participation*" et la "*coproduction*" par leurs objectifs et les personnes impliquées, mais pas dans les moyens d'appliquer ces démarches.

c) Le label "ÉcoQuartier"

L'appel à projet lancé en 2011 a été suivi du lancement du "label ÉcoQuartier" en décembre 2012[94]. Le dispositif retenu est centré sur une charte dans laquelle les collectivités s'engagent à suivre les principes du "développement durable" dans leur politique d'aménagement. Cette charte est mise en relation avec le "Référentiel des villes européennes durables", les lois Grenelle, la loi SRU et l'Agenda 21. La collectivité s'engage à poursuivre 20 principes. Parmi eux, figurent la mise en place d'une "*gouvernance élargie*" et la "*prise en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception*". **On constate que les processus et la gouvernance sont mis en avant et que les questions environnementales, bien que présentes, ne dominent pas les questions économiques ou sociales.** Après signature de la charte, les collectivités doivent faire une demande de labellisation. Celle-ci donne lieu à des expertises au niveau régional et national. Elles entrent ainsi dans le "réseau des villes signataires et leurs données sont capitalisées dans "l'observatoire ÉcoQuartier".
Le projet de label a commencé à être discuté au sein du bureau AD4 (chargé de la mise en place des appels à projet et des "clubs ÉcoQuartiers") plus de deux ans auparavant. Il a fait notamment l'objet de discussions au sein du comité scientifique du club ÉcoQuartier. L'idée de départ était de mettre en place une sorte "d'appel à projet continu". Cette idée a généré de nombreux débats autour des notions de "*référentiel*", de "*grille*" et de "*label*" Certains voyaient dans cette démarche un risque de normalisation des "écoquartiers" ou d'une utilisation de ce label à des fins publicitaires ou marketing. D'autres débats ont porté sur les stades des opérations (phases de projet, de réalisation et de vie de quartier) sur lesquels devaient porter la labellisation. **L'idée que l'implication des habitants dans les projets devait faire partie des critères était claire, mais des discussions ont eu lieu sur la difficulté de demander aux acteurs de rendre compte eux-mêmes de la participation.**

[92] MEDDTL/AD4, "Appel à projets EcoQuartier 2011 : Notice explicative de l'appel à projet EcoQuartier 2011 », op.cit., fiche "Démarche et processus », "Piloter et concerter dans une optique de transversalité » p 9.
[93] *Ibid*, p 15.
[94] L'"écoquartier" Clause Bois Badeau de Brétigny, une des huit monographies de cette enquête (cf. partie 2), a été choisi pour le lancement officiel, par la ministre du logement, Cécile Duflot, de ce label.

4. Définitions et qualifications : débats entre spécialistes et qualification des opérations par les acteurs locaux

4.1 Les définitions du ministère de l'écologie

Aujourd'hui, l'appellation d'"écoquartier" est mise sur le devant de la scène, par les appels à projet "ÉcoQuartier" mis en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEEDDAT). De même, ce terme d'"écoquartier" est utilisé dans le Grenelle de l'environnement. La définition donnée à lire sur le site du Ministère[95] commence ainsi : "*La conception d'un écoquartier a pour objectif de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique*." Le Ministère a, dans un premier temps, commencé par utiliser le terme de "proto-quartier" défini comme "*le laboratoire de ce que pourraient être les modes de vie future*" (Pierre Lefèvre et Michel Sabard, 2009). Par ailleurs aujourd'hui, dans la définition donnée à lire sur le site du Ministère, la notion de "territoire d'exception" est écartée pour parler de l'"écoquartier" : "*Plutôt que de parler de "territoire d'exception", l'écoquartier est un levier vers la ville durable, même si contraint par le fonctionnement même de la ville*."

Les 10 principes fondateurs du MEEDDAT

Le MEEDDAT utilise le terme d'"écoquartier" pour désigner tout projet pilote inscrit dans une approche de développement durable, avec les dix principes fondateurs suivants :

1. *Une façon globale et interactive de penser.*
2. *Une maîtrise de la croissance urbaine (implantation d'un écoquartier sur une friche ou dans une dent creuse pour éviter l'étalement urbain).*
3. *Une réorganisation des déplacements (un tissu urbain mixte réduisant les besoins de déplacements et favorable aux modes doux).*
4. *Une implantation de l'écoquartier en continuité avec l'urbanisation existante.*
5. *Une conception intégrant neuf principaux paramètres : création d'emplois, modes de transports alternatifs, écoconstruction, protection des espaces naturels, gouvernance participative, choix énergétiques raisonnés, systèmes alternatifs d'assainissement, lutte contre les nuisances sonores, prévention des risques.*
6. *Une densification générée par l'invention de nouvelles formes urbaines.*
7. *Une écoconstruction ou écorénovation prenant en compte les qualités urbaines, sociale, d'usage, environnementale et sanitaire, économique.*
8. *Une gouvernance partenariale et un management environnemental.*
9. *Une maîtrise d'ouvrage fédératrice pour le montage d'un écoquartier.*
10. *Une législation au service du projet (réglementation et documents d'urbanisme).*

(D'après Lefèvre, Sabard, 2009 pp. 10-11).

Cette définition institutionnelle date de 2009 : elle n'est plus donnée à lire aujourd'hui. Le Ministère insiste aujourd'hui sur le fait que l'"écoquartier" n'est pas seulement un objet mais le produit d'une démarche. Un "écoquartier" est défini aujourd'hui par le respect des principes suivants :

-"La promotion d'une gestion responsable des ressources,
-L'intégration dans la ville existante et le territoire qui l'entoure,
-La participation au dynamisme économique
-La proposistion de logements pour tous et de tous les types, participant au "vivre ensemble" et à la mixité sociale
-L'offre d'outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants

[95] Site du Ministère : www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html consulté le 01/11/11

-La co-construction est, en effet, essentielle et intrinsèque au projet : les ÉcoQuartiers doivent être désirés. Ils doivent répondre aux attentes du plus grand nombre pour éviter "l'effet vitrine" avec seulement des constructions très avant-gardistes pouvant conduire à des rejets ultérieurs du projet. Enfin l'écoquartier doit être issu de compromis entre tous les acteurs concernés dont, le cas échéant, les futurs habitants, les riverains, les acteurs économiques"

Source : Site du Ministère : www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-Ville-Durable.html consulté le 01/11/11

Le Ministère ajoute à ces 5 principes qu'il est indispensable d'adapter la réalisation de l'"écoquartier" aux caractéristiques de son territoire. Il souhaite qu'il ait la particularité de s'appuyer sur les ressources locales, qu'elles soient paysagères, urbaines, humaines ou environnementales.
L'écoquartier est, avant tout, défini dans sa démarche et ses objectifs par la grille ÉcoQuartier du concours. En effet, les collectivités doivent répondre aux critères de ce document comportant 4 piliers[96] :
- Cadre de vie et usages, le pilier social et sociétal
- Développement territorial, le pilier économique
-Préservation des ressources et adaptation au changement climatique, le pilier environnemental
- Démarche et processus (ce quatrième pilier a été ajouté à la grille ÉcoQuartier de 2011)

4.2 Le débat sur la définition des "écoquartiers" en France

Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin, auteurs du *guide L'urbanisme durable, concevoir un écoquartier* (2009) estiment nécessaire de produire une définition de l'"écoquartier"[97] et de présenter une méthodologie : "*L'obligation ou l'incitation forte à concevoir des projets écoquartiers favorisant le développement durable des villes implique nommément les collectivités locales et leur partenaires, sans qu'aucune définition officielle, ni aucune méthodologie ou démarche type ne soit proposée*." (2009a). Selon eux, le Ministère n'offre pas une définition suffisante, ce qu'ils se proposent de faire. Le titre d'un de leurs ouvrages affiche l'approche méthodologique : *ÉcoQuartier mode d'emploi* (2009b).
Ils définissent l'"écoquartier" par la mise en place d'"*une nouvelle façon de penser et d'agir*". Ils refusent la définition du Ministère de 2009 et la référence aux piliers. Selon eux, "cette approche par pilier n'est pas opérationnelle et génère de nombreuses redondances et/ou des oublis importants" (2009b). Ils définissent l'"écoquartier" (ou "projet de quartier durable") par une démarche de projet visant à répondre, à son échelle, aux enjeux globaux de la planète, aux enjeux locaux afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers et à contribuer à la durabilité de la ville." Ils mettent en exergue plusieurs points (2009b) :

- "*répondre aux enjeux environnementaux (effet de serre, épuisement des ressources, préservation de la biodiversité),*
- *répondre aux enjeux locaux de la commune ou de l'agglomération, tant en termes d'emploi, d'activités, de mixité et d'équité sociale que de besoin d'attractivité des villes (mobilité, culture, etc.),*
- *répondre aux attentes des habitants et des usagers et améliorer leur qualité de vie,*

---

[96] Appel à projets ÉcoQuartier 2011, *Notice explicative de la grille ÉcoQuartier*, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, p11.
[97] Dans le numéro de la documentation française consacré aux Ecoquartiers (Souami, 2011), Taoufik Souami intitule l'extrait choisi d'un ouvrage de ces auteurs (Charlot-Valdieu C. et Outrequin P., 2006) "Une tentative de définition" ce qui donne une connotation vaine à cette démarche. On peut penser que Taoufik Souami n'est pas tout à fait convaincu de la pertinence ou de la finitude de cette définition.

- *contribuer à la durabilité de la commune ou de l'agglomération : stratégie d'amélioration continue, rétractabilité ou transférabilité*".

C. Charlot-Valdieu et P. Outrequin caractérisent "un projet de quartier durable" ou un écoquartier comme une nouvelle façon de penser et d'agir qui se manifeste par :

1/ une approche "systémique"
-raisonnant en cycles : cycle de l'eau, cycle de l'énergie et cycle des matériaux
-raisonnant en écosystème : gestion des déchets, gestion des flux
-centrée sur la cohérence économique, ce qui a aussi à voir avec la faisabilité économique des projets
2/ une démarche qui associe le sensible (architecture) et l'ingénierie technique et économique (performance et évaluation)
3/ la prise en compte du long terme : économie de ressources naturelles, investissements évités (réseaux), prévention et lutte contre le changement climatique
4/ une **nouvelle gouvernance** : la participation des différents acteurs et particulièrement des habitants citoyens, des partenariats multiples (public-privé, entreprises-clients, etc.) et de nouvelles règles de marché (partenariat public-privé, dialogue compétitif, etc.), une nouvelle culture urbaine, pluridisciplinaire et transversale.

(D'après C. Charlot-Valdieu et P. Outrequin, 2009b : p18)

A l'inverse de Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin qui s'attachent à construire une définition organisée en plusieurs points, Pierre Lefèvre et Michel Sabard (2009) nous invitent à abandonner l'idée d'une définition de l'"écoquartier", car toutes ces composantes sont mêlées : "*Nous pourrions multiplier les définitions de l'écoquartier. Le propos deviendrait vite redondant et ennuyeux. Avec l'approche environnementale, tout est dans tout. Chaque paramètre renvoie à la plupart des autres, ce qui se traduit bien souvent par un discours en boucle qui donne vite l'impression, soit de tourner en rond, soit de privilégier l'idéologie et d'ignorer les vicissitudes financières et techniques auxquelles se heurtent les opérateurs*." (2009). Ils notent une différence entre l'"écoquartier" et le "quartier durable" mais la décrivent comme "théorique" et "en décalage" avec l'utilisation courante des vocables. Ils estiment qu'"*en réalité, du point de vue opérationnel, cette différence s'efface au bénéfice d'une démarche globale*." Ils ne se situent pas non plus dans une posture polémique face à ces termes. Ils voient, à travers la large diffusion du terme d'"écoquartier", une façon d'éviter les querelles de spécialistes et de susciter l'intérêt pour cette question auprès d'un large public.

Taoufik Souami choisit, dans son livre *ÉcoQuartiers : secrets de fabrication*, d'utiliser les vocables d'"écoquartier" et de "quartier durable", sans distinction. "*Dans cet ouvrage, nous avons choisi de prendre le terme tel qu'il opère chez ces acteurs et de ne pas nous lancer dans un exercice de construction sémantique*." (2009). Il considère que "les termes demeurent encore véhiculaires" et note que "*le Ministère du développement durable a préféré écoquartier pour son concours des quartiers durables*." Tout en évoquant le débat autour de ces termes, il insiste sur le fait que les collectivités locales ou les techniciens les utilisent, tous deux, pour désigner la même chose. "*Les membres des collectivités locales ou les bureaux d'études utilisent tantôt l'un, tantôt l'autre, sans nécessairement les différencier*."
C'est cette posture "pragmatique" que nous avons adoptée dans le cadre de cette recherche et qui justifie que nous mettions constamment ce vocable entre guillemets. Il s'agit pour nous de comprendre les visions que les acteurs ont de ces notions ou de ces appellations. Nous cherchons à ne pas interférer en projetant dans ce contexte opérationnel des concepts élaborés ailleurs. Cette attitude est d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons vu précédemment, le vocable d'"écoquartier" est porteur d'enjeux opérationnels et politiques. Il a par ailleurs été une condition *sine qua non* pour constituer le corpus sur lequel nous avons effectué cette enquête : partir d'une définition univoque des "termes" "écoquartier" et "quartier durable" aurait rendu complètement incertain le rassemblement d'un ensemble conséquent d'opérations et nous aurait amenés à

effectuer des distinctions *a priori*, sans nous donner les moyens de comprendre, au niveau des usages de ces vocables par les différents médiateurs de cette question, si et à quel niveau, des distinctions étaient opérantes. Cette approche, comme nous le verrons plus loin, a permis de montrer que le repérage du moment de l'énonciation de l'opération en tant qu' "'écoquartier" ou "quartier durable" était une variable essentielle. Ceci révèle que ces débats définitionnels, sur la scène française ces dernières années, s'inscrivent dans un calendrier dont le rythme est marqué par l'action politique. En ce positionnant pour ou contre tel terme ou en refusant de s'insérer dans ce débat, les chercheurs ou les experts peuvent être amenés à exprimer leur position distanciée, décalée, complice ou critique vis-à-vis d'un moment de l'action politique française.

4.3 "Quartier durable" ou "écoquartier"?

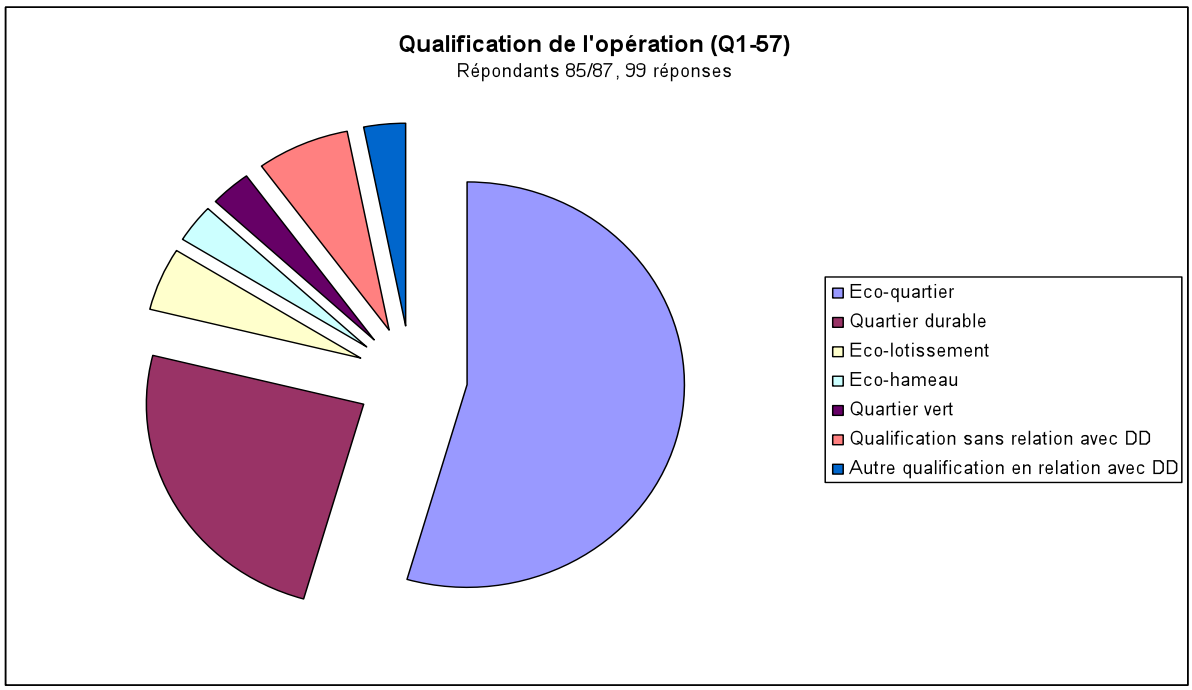
Cette posture pragmatique et cette vision socio-historique de l'usage des mots[98] n'interdit pas, bien au contraire, le recensement des arguments autour de la distinction de sens entre les vocables d'"écoquartier" et de "quartier durable".
Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin (2009a) considèrent que "écoquartier" et "quartier durable" ne sont pas synonymes. Ils parlent du rapport entre ces deux termes comme d'une bataille, comme si un terme devait l'emporter sur l'autre (2009). En affirmant que "*à la suite des orientations données par Jean-.Louis Borloo, ministre d'Etat, le terme écoquartier l'a emporté et il est utilisé aujourd'hui, en France, indifféremment pour les deux types de projets*", ils font apparaître implicitement deux types de projets différents. Ils refusent en fait le vocable de "quartier durable" auquel ils substituent l'expression de "projet de quartier durable" pour signifier qu'il s'agit là d'une réflexion sur une partie d'une ville durable. Dans un article du *Monde* (2009c), ils prennent position contre une confusion qui serait due, en France, à la volonté d'afficher, avant tout, des ambitions liées à l'environnement dans le cadre des opérations d'"écoquartier", au détriment d'autres aspects du développement durable. Ces auteurs envisagent le terme d'"écoquartier" avec méfiance dans la mesure où il serait lié à la marginalisation des aspects sociaux et économiques et à la focalisation sur les questions environnementales dans de nombreuses opérations française qualifiée d' "écoquartiers".

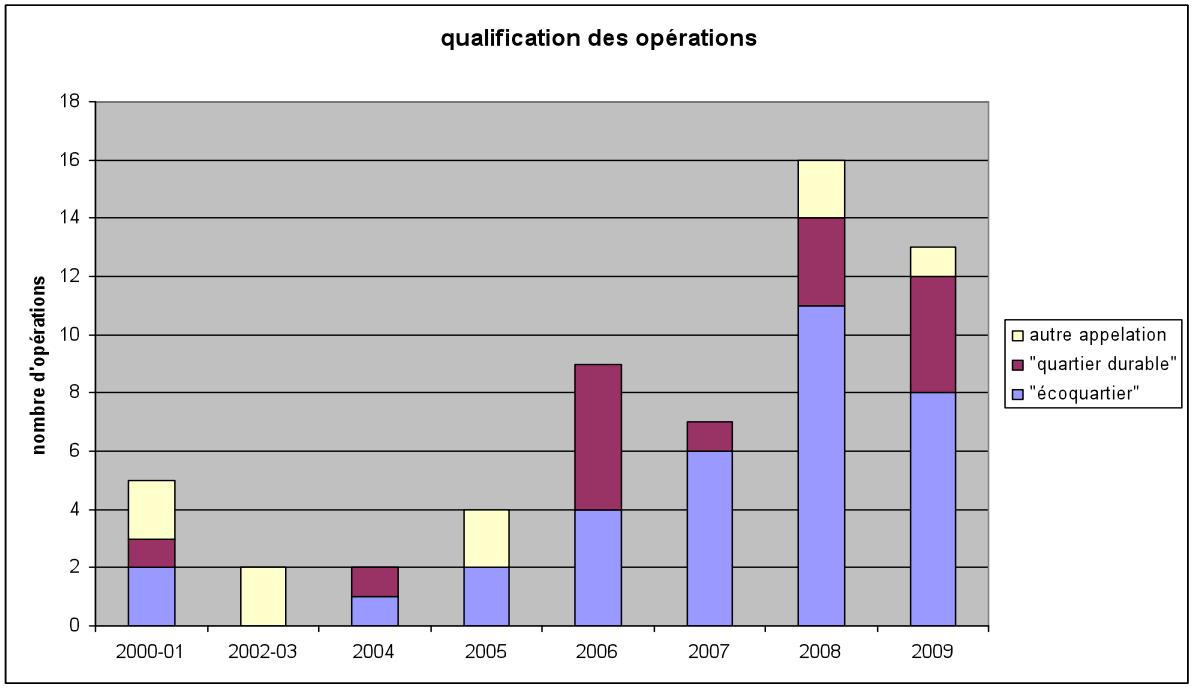
Un autre axe du débat renvoie à la question de la définition de la notion de durabilité. L'appellation "quartier durable" fait écho aux notions de "ville durable" et de "développement durable" ce qui inscrit ce vocable dans la problématique complexe et touffue du "développement durable" (Rumpala, 2010).
Dans ce cadre, une question posée est celle de l'évaluation et du temps de recul qu'elle nécessite (Boutaud, 2009). Un quartier n'étant, à sa livraison, pas encore soumis à l'épreuve de l'usage et du temps, on peut se demander si l'on est en mesure de qualifier un quartier de "durable" dès sa construction. Un "quartier durable" serait construit sur la base d'un présupposé, les "écoquartiers" seraient de potentiels "quartiers durables" en devenir. Ceci revient à considérer l'appellation "quartier durable" comme un terme inapproprié pour un projet urbain. Cette position pose la question du moment auquel un "écoquartier" peut être qualifié de quartier durable dans la mesure où, si un quartier remplit les conditions pour être appelé "quartier durable" à un instant t de la vie de ce quartier, cela ne garantit pas qu'il le soit toujours à un instant t+1.
Par ailleurs, certains voient dans le terme d'"écoquartier" un meilleur vecteur d'image auprès de l'opinion publique que dans celui de "quartier durable". C'est sans doute dans un souci de marketing que le terme d'"écoquartier" est devenu le support de communication du Ministère, et

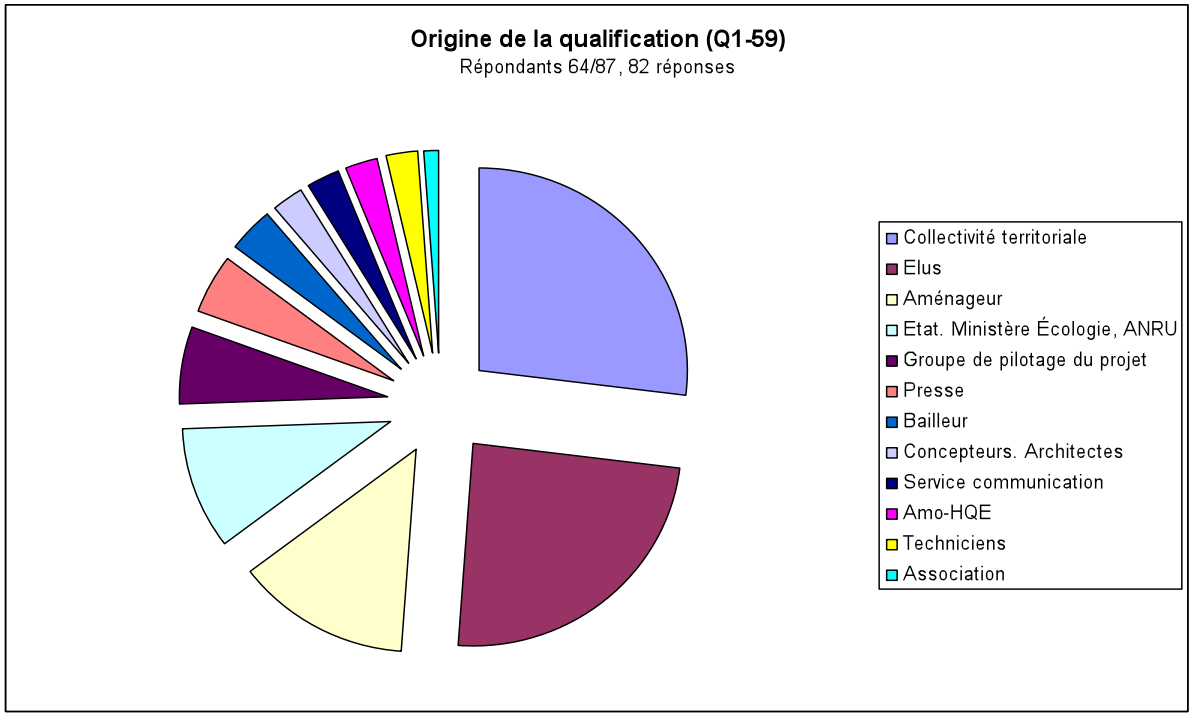
[98] Cf l'introduction de cette partie.

la familiarisation avec ce terme est désormais atteinte.
Quoi qu'il en soit, les résultats de notre enquête montrent que, en 2009, au moment où nous avons lancé notre questionnaire auprès des chefs de projet, la qualification la plus fréquente était celle d'"écoquartier".
Comment les projets ont-ils été qualifiés par leur structure (Q1-57) ? ; A quel moment cette qualification a-t-elle été instaurée (Q1-58)? ; Qui en est à l'origine (Q1-59) ?
La qualification "ÉcoQuartier" était plus de deux fois plus utilisée que celle de "quartier durable" pour qualifier les opérations en cours que nous avons inventoriées. A partir de 2004, l'appellation "écoquartier" a augmenté constamment. L'appellation "quartier durable" est utilisée avec la même fréquence pour baptiser les opérations en 2006 mais elle devient minoritaire ensuite, tout en conservant une place non négligeable. Les autres appellations repérées sont très minoritaires : "éco-lotissement" : 5%, "éco-hameau ": 3 %, "quartier vert" : 3%

D'après notre enquête, 60 % des opérations qualifiées d'"écoquartier" ont été nommées ainsi entre 2008 et 2009. Ce moment correspond au lancement par le ministère de l'Écologie de l'appel à projets "ÉcoQuartiers" pour lequel les dossiers devaient être remis en mars 2009. On peut donc penser qu'un nombre important d'opérations en cours (le lancement des premières études a eu lieu en moyenne en 2002-2003) a été désigné ainsi à cette occasion, soit pour être conforme au cadre de la candidature (66 % de ces opérations se sont portées candidates au concours de 2009), soit emporté dans un mouvement général. Ces résultats nous permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle un nombre important d'opérations entamées au début des années 2000 ont été qualifiées d'"écoquartier" entre 2008 et 2009 par les élus, **les collectivités territoriales ou les aménageurs sous l'impulsion de l'appel à projet du même nom lancé par le ministère de l'écologie. Cette appellation a alors supplanté celle de "quartier durable".**




qualification des opérations
nombre d'opérations
0
2
4
6
8
10
12
14
16
18
2000-01
2002-03
2004
2005
2006
2007
2008
2009
autre appelation
"quartier durable"
"écoquartier"


Origine de la qualification (Q1-59)
Répondants 64/87, 82 réponses
Collectivité territoriale
Elus
Aménageur
Etat. Ministère Écologie, ANRU
Groupe de pilotage du projet
Presse
Bailleur
Concepteurs. Architectes
Service communication
Amo-HQE
Techniciens
Association

4.4 Les "énonciateurs" des projets

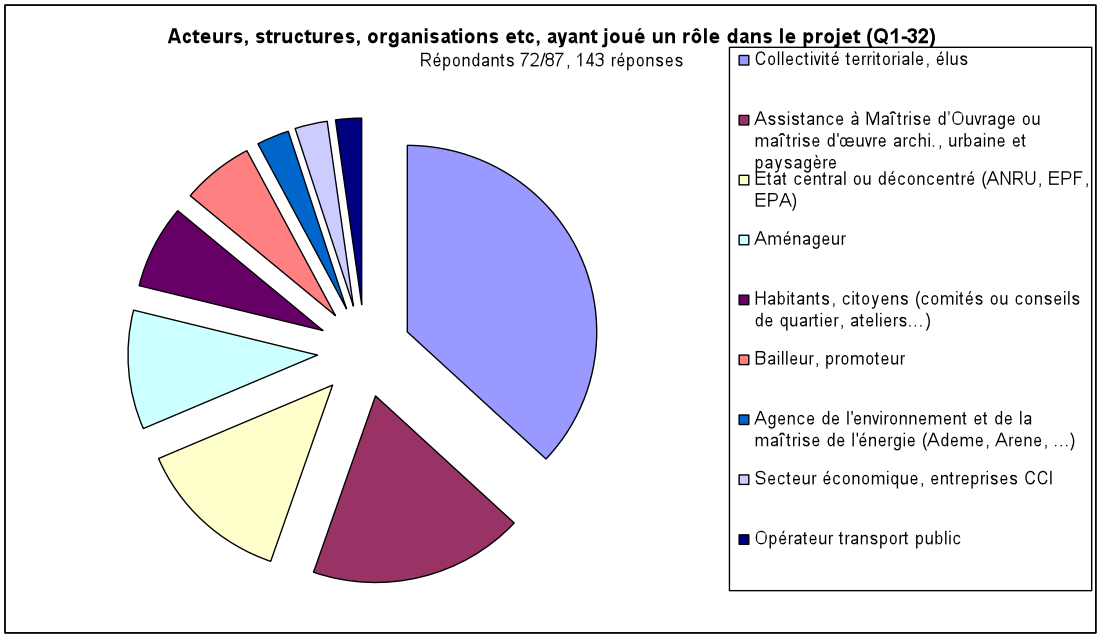
Qui a été à l'origine des projets ? Des événements ont-ils été à l'origine de l'introduction de la dimension durable dans les projets ? Quels sont les acteurs, structures, organisations ayant joué un rôle moteurs dans les projets ?

Selon les chefs de projet ayant répondu au questionnaire, ce n'est quasiment jamais la présence d'habitants dans un processus qui déclenche une attention portée au durable : quand on leur demande qui a été à l'origine de l'introduction du durable les "groupes d'habitants" et les associations n'apparaissent que dans 6,2 % des cas. Quand on leur demande si un événement particulier a été à l'origine de l'introduction de la dimension durable, il ne s'agit de l'implication des habitants dans le projet que dans 4,2 % des cas. Ces chiffres paraissent faibles par rapport à l'idée fréquemment admise que les habitants infléchissent les projets vers plus d'intérêt pour l'environnement. On peut penser que ce faible résultat repose sur plusieurs facteurs. D'abord, il renvoie à la faible propension des professionnels de l'aménagement à reconnaître l'apport des habitants (quelque soit la thématique) dans les projets ; ensuite, il s'explique par le nombre important de projets (la moitié de notre corpus) dans lesquels la dimension durable était présente dès l'origine alors que les habitants sont peu présents dans les phases amont.

Cette enquête fait au contraire ressortir le rôle central des élus et des collectivités territoriales dans l'initiation et de la qualification de ce type de projets, deux éléments qu'il est difficile d'isoler et qui rapprochent la question de la "définition" des termes de l'agenda et du discours liés à l'action politique. Dans la grande majorité des cas, les élus sont désignés par les chefs de projet comme étant non seulement à l'origine de l'opération (68,4 %) mais aussi à l'initiative de l'introduction de la dimension durable (41,7% : 1er acteur cité, devant les services techniques (19%) et l'aménageur (17,2 %)). Cet investissement des élus se retrouve dans d'autres aspects à dimension symbolique. Au choix de la qualification s'ajoute une forte participation des élus, comme nous l'avons vu plus haut, aux visites effectuées dans les "écoquartiers" exemplaires.

Q1-40 : qui a été à l'origine de l'introduction de la dimension durable ?

	Effectifs	Fréquence
Elus de la collectivité	68	41,7%
Services techniques de la collectivité	31	19,0%
Société d'aménagement	28	17,2%
Ademe	11	6,7%
Bailleur	7	4,3%
Associations	6	3,7%
Groupes d'habitants	4	2,5%
Architecte, urbaniste, paysagiste	3	1,8%
Promoteur privé	2	1,2%
Amo développement durable	1	0,6%
Chercheurs	1	0,6%
Maître d'oeuvre	1	0,6%
Non réponse	3	
Total/ réponses	163	



Q1-39 : un événement particulier a-t-il été à l'origine de l'introduction de la dimension durable ?

	Effectifs	Fréquence	Classes élargies
Fait partie (depuis longtemps) de la politique locale	9	18,8%	Politique locale 45,9%
L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale	3	6,3%	
Mise en place d'un agenda 21, d'un plan climat, de chartes du développement durable, de programmes locaux de préservation de l'environnement, de constructions pilotes en terme de qualité environnementale	10	20,8%	
Inscription du projet comme site pilote en termes de DD dans une politique territoriale plus large	4	8,3%	Dispositifs incitatifs 18,8%
Concours "ÉcoQuartiers" (européens, du Ministère en 2009, contexte "contagieux".	3	6,3%	
Inscription du projet comme site pilote par l'association HQE	2	4,2%	
Importance prise par l'opération, son rôle stratégique appelant à communiquer sur le volet DD	4	8,3%	14,6% Histoire propre du projet
Enjeux urbanistiques autour du projet se trouvant liés au DD	2	4,2%	
Mise en place d'un nouveau réseau d'énergie	1	2,1%	
Rencontre, conseils de professionnels de l'énergie, de l'aménagement et de la construction sensibles à ces questions.	4	8,3%	12,5% Apprentissages
Visite d'éco-quartiers.	2	4,2%	
Implication des habitants dans le projet	2	4,2%	4,2% Implication des habitants
Non, aucun en particulier	2	4,2%	4,2%
Total/ réponses	48		
Non réponse	45		

L'introduction de la "dimension durable" s'inscrit dans près de la moitié des opérations dans la politique locale, soit à travers une stratégie définie depuis longtemps, soit à

l'occasion d'un changement d'équipe municipale. On voit donc que les opérations concrètes d'"écoquartiers" élaborées au niveau local forment le terreau à partir duquel s'est diffusée la notion d'"écoquartier". Mais nous avons vu plus haut qu'elles étaient aussi le résultat de l'impérieuse nécessité exprimée par l'État à travers le Grenelle de l'environnement et soutenue par les appels à projets de 2009 et de 2011, d'édifier des "ÉcoQuartiers". Dans les réponses au questionnaire, les chefs de projets renvoient dans 20% des cas à des dispositifs incitatifs pour expliquer la genèse de l'opération. Cette évocation de la sphère politique nationale à titre d'initiatrice parait relativement faible par rapport au dispositif mis en place par le ministère de l'Écologie[99]. Ce score peut s'expliquer par trois raisons. D'abord, même si elles suivent une politique nationale ou s'inscrivent dans l'air du temps, les opérations sont forcément lancées localement, ces "écoquartiers" ne sont en aucun cas assimilables à des projets d'intérêt national pilotés depuis Paris. Ensuite, on peut penser que l'univers des chefs de projets est avant tout celui de la politique locale et que l'incitation gouvernementale, même si elle est largement diffusée, est pour partie quelque chose de relativement lointain pour les acteurs locaux. Le fait qu'il n'y ait pas eu de financements à la clef pour les lauréats des appels à projets "ÉcoQuartier" a sans doute renforcé l'aspect théorique des incitations de l'État. Enfin, de nombreux projets ont été lancés bien avant les appels à projet "ÉcoQuartier".

4.5 Inscriptions locales des débats

Reste que les municipalités se sont portées massivement candidates à cet appel à projets, que la dimension honorifique des prix a compensé en partie l'absence de subsides. La mise en place des "Club ÉcoQuartiers" a participé à l'existence d'un lien entre les chefs de projets mais aussi entre eux et les instances du ministère de l'écologie ou les représentants des Centres d'Études Techniques de l'Équipement (Cete) chargés d'animer ces réunions. Cet aspect n'est pas à négliger dans le cadre de notre réflexion sur les appellations des opérations. **Apparaît ainsi une forme d'échange entre l'État et les collectivités locales qui se cristallise autour du vocable d'"écoquartier" et qui en fait une sorte de vecteur technico-politique.** Or, une fois l'opération qualifiée d'"écoquartier", il est nécessaire, pour sa réussite, qu'elle réponde aux attentes qu'elle suscite. Il en va de la crédibilité du discours politique, du succès de la commercialisation de l'opération, de l'interprofessionnalité. La communication est un élément clé dans la conduite et la réalisation d'un projet d'"écoquartier. Cette question dépasse celle de la construction d'une bonne image de l'opération à travers un mot à connotation positive. Le mot "écoquartier", une fois qu'il a été choisi pour qualifier l'opération, devient une médiation, une "image spatiale" (Chapel, 2005) qui circule entre les acteurs et participe à la construction symbolique du projet. Si elle colle au projet, elle participe à sa production. Si ce n'est pas le cas, si les "*attributs mis en vitrine ne correspondent pas à la réalité, la communication est contre-productive et crée déception, défiance, dévalorisation et démobilisation*" (Taoufik Souami 2009, p. 175). On ajoutera qu'elle devient un argument dans la bouche des opposants politiques.

Dans ce contexte d'énonciation, on peut comprendre que l'emploi ou non du terme "écoquartier" trouve son sens dans un contexte politique et technique national mais aussi local.
A Tours par exemple, la qualification de l'opération de Monconseil en tant qu'"écoquartier" en 2008 a fait l'objet d'une critique du groupe Europe Écologie Les Verts. Ces derniers, qui ont apporté leur soutien au maire PS lors des dernières municipales, reprochent à cette opération de

[99] On pense aussi au procès d'autoritarisme qui se cache derrière l'expression d'"injonction" souvent employées pour qualifier sa politique concernant le "durable". Voir le dossier "Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction au "durable" édité en novembre 2012 par Ramau et Nadine Roudil dans métropolitiques.eu

ne pas être assez innovante, pas assez écologique, de ressembler en fait "à n'importe quel quartier"[100]. Ils appuient leur position en affirmant qu'il ne mérite pas "le titre d'éco-quartier" et présentent l'échec de la candidature de la ville à l'appel à projets 2009 [101]comme la preuve de leur propos. Avec ironie, ils rapportent des propos oniriques et flous tenus par le maire à propos de cette opération "*qui se jouera avec bonheur des éléments – le soleil, la pluie, le vent* -" et regrettent que "*la ville de Tours ait trop vite communiqué sur la création d'un véritable écoquartier* ". Cet exemple montre les enjeux que peuvent représenter pour les élus le fait qu'une opération soit lauréate. Ils peuvent non seulement se saisir de celle-ci pour étayer leur bilan constructif mais encore l'intégrer à leur discours politique dans une optique de séduction. Ce qui a pour effet pervers de nourrir la suspicion à propos de ce vocable contaminé par la méfiance vis-à-vis du discours politique. **Même écho, mais cette fois de la part du chef de projet au sein de la société d'aménagement à Amiens qui estimait que l'opération qu'il gérait était loin des "vrais" écoquartiers, c'est-à-dire des quartiers "prototypes"** ***(cf. ci-dessus)*****.**

A Strasbourg, la qualification d'"écoquartier" donnée à l'opération Danube en 2008 ne divise pas mais fédère au contraire. Elle est portée par la communauté urbaine de Strasbourg qui a initié six "écoquartiers" et a construit en parallèle une démarche basée sur les enjeux environnementaux et l'implication des habitants dans les projets qui est devenue sa doctrine d'aménagement. Elle est tout autant portée par "l'association Éco-quartier" qui a conçu un guide méthodologique pour "la participation citoyenne à la conception d'un éco-quartier" en 2008. Primée en 2009 à propos de son travail sur la mobilité, cette opération est élaborée à partir d'une définition locale de ce qu'est un "écoquartier": Celle est indépendante des définitions produites au sein du ministère de l'écologie - notons qu'elle présente comme essentielle "*une forte participation de ses futurs habitants et usagers à se conception*"[102].

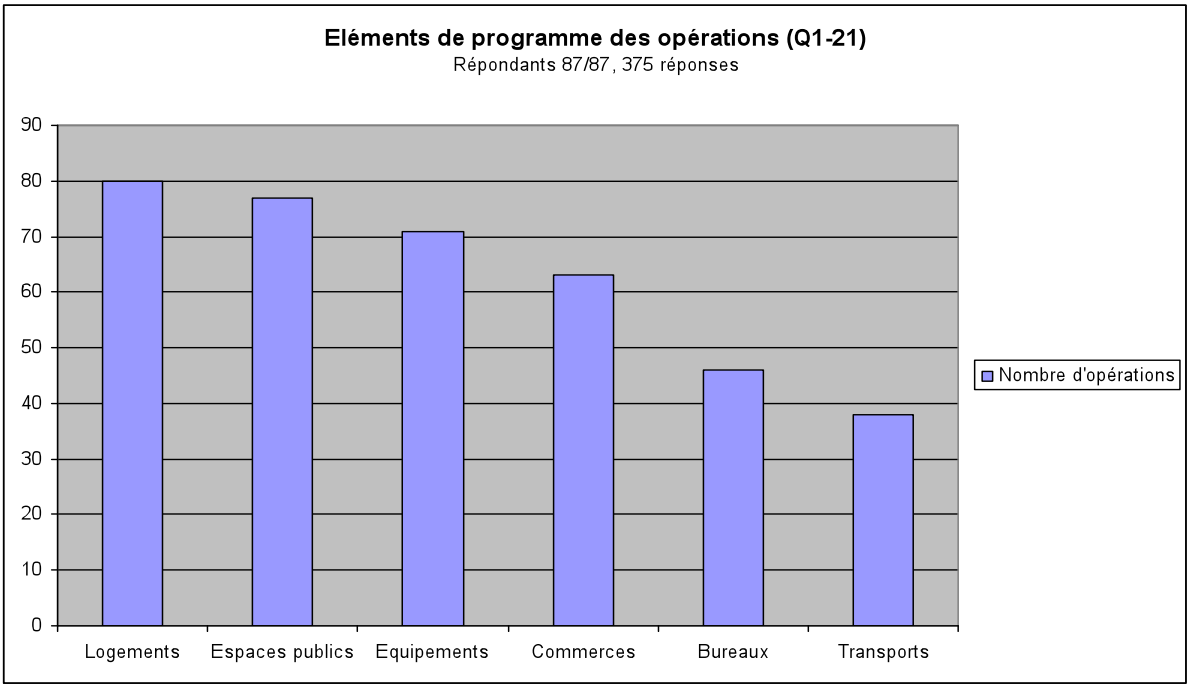
[100] Monconseil est-il un écoquartier ?, verts-touraine.org, 25 novembre 2009
[101] Cette opération aura un prix lors de l'appel à projet de 2011
[102] Eco-quartiers. Pour qui ? pourquoi ? comment ?, p. 20, Communauté urbaine de Strasbourg

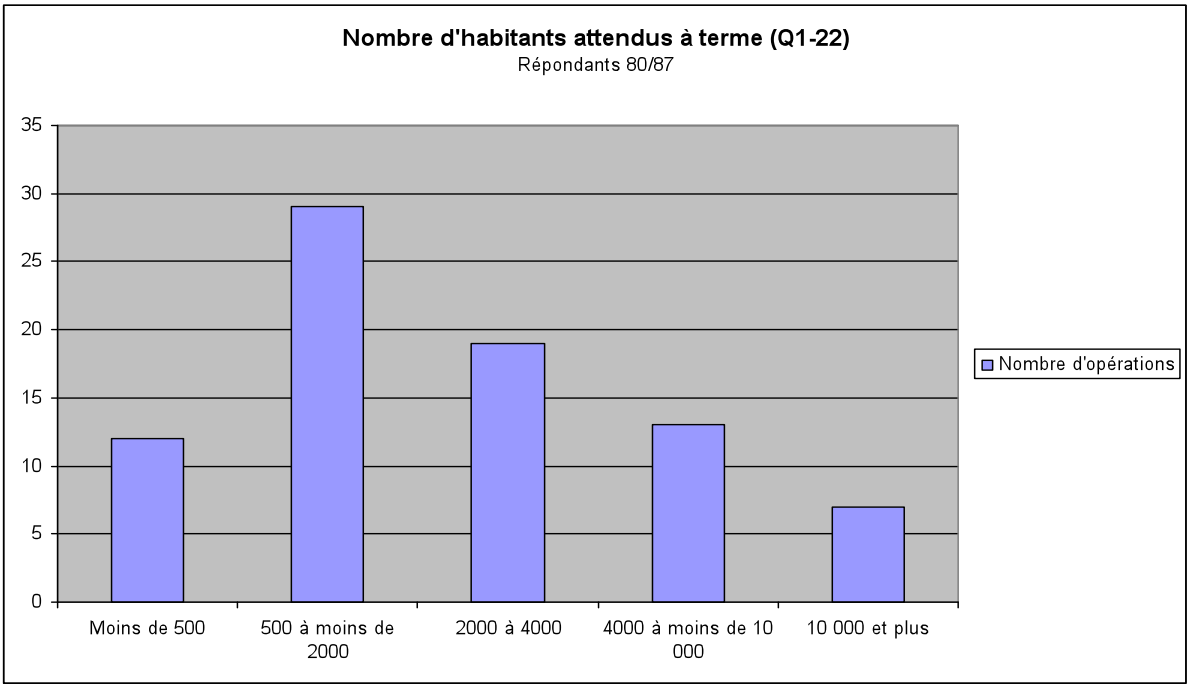
5. Les "écoquartiers" réalisés ou en cours

Cette partie poursuit deux objectifs. Le premier concerne directement la recherche. Il vise à décrire le corpus à partir duquel nous avons travaillé, à savoir les 87 opérations qui ont servi à l'enquête statistique. Quelles sont les caractéristiques de ces opérations ? Il s'agit notamment de voir, *a posteriori*, comment se situent dans cet ensemble les 8 opérations des enquêtes monographiques. Choisies à partir de types basés sur des formes de concertation et du rapport à la durabilité, sont elles – tous critères confondus - représentatives ou en décalage par rapport à l'ensemble du corpus ? Le second objectif va au-delà. L'ambition d'exhaustivité de ce corpus visait à donner une photographie de ces opérations françaises d'écoquartiers, telles qu'elles apparaissent au moment de l'enquête, en 2009. Le point de départ de la constitution de ce corpus a été de considérer comme "écoquartier" ou "quartier durable" ce qui était qualifié comme tel par les acteurs eux-mêmes ou la presse *(cf. introduction)*. Cette démarche nous a-t-elle permis de récolter un ensemble d'opérations plutôt homogène ou plutôt hétérogène? Voit-on émerger des sous groupes ? Il y a-t-il des éléments constamment ou fréquemment présents ? Quels sont-ils ?
Les éléments communs que l'on voit émerger le plus fréquemment sont l'intention d'améliorer l'offre de logement, la localisation péricentrale et l'importance accordée aux espaces publics, la recherche de densité. Des disparités fortes existent du point de vue de l'ampleur des opérations et des objets de la "durabilité" pris en compte.

5.1. Les objectifs au moment de l'engagement du projet : la prédominance du logement

Dans quel(s) but(s) ou objectifs ces projets d'aménagement ont-ils été engagés ? Combien il y a-t-il de logement et d'habitants attendus à terme ?
Ces quartiers sont avant tout des espaces de logements. Plus d'un tiers des opérations ont eu pour motivation première d'améliorer l'habitat. Cette primauté aux conditions de logement a sans doute contribué à la mobilisation de la notion de "quartier" à travers la qualification en tant qu'éco**quartier** ou que **quartier** durable. La durabilité apparaissait comme un objectif secondaire au moment de l'engagement du projet.





Dans quel(s) but(s) ou objectifs ce projet d'aménagement a-t-il été engagé ? (Q1-12)

	Effectif	Fréquence	Classes élargies
Opportunité de réaliser une opération de **logements** (durables)	15	12,9%	Amélioration de l'offre de logements 37%
Renouveler, diversifier l'offre de **logement**, faciliter les parcours résidentiels. Contribuer à l'apport d'une ou de nouvelles populations.	14	12,1%	
Contribution à une opération de renouvellement ou rénovation urbaine d'un quartier d'**habitation** social (ancien Grand Projet de Ville ou une opération ANRU)	6	5,2%	
Promouvoir la mixité sociale par l'**habitat**	4	3,4%	
Maîtriser le développement de l'**habitat**, lutter contre l'étalement urbain de type pavillonnaire	4	3,4%	
Soutenir le développement urbain, l'attractivité de la commune, faire face à des besoins en logements, équipements, bureaux...	16	13,8%	Développement 32,8%
Redensifier un quartier, recréer une centralité urbaine	14	12,1%	
Promouvoir la mixité urbaine fonctionnelle dans un nouveau quartier	7	6 %	
Amélioration du cadre de vie	1	0,9%	
Site à reconvertir, requalifier (friche, logement insalubre, espace en déprise), opération de régénération urbaine	23	19,8%	Reconversion 19,8%
Réaliser un aménagement urbain exemplaire en termes de développement durable	11	9,5%	Durabilité 10,4%
Donner une dimension durable/ de grande qualité environnementale à un projet déjà engagé	1	0,9%	
Total/ réponses	116	100%	
Non réponse	8		

5.2 Localisation : une situation péri centrale

Où sont localisées les opérations ?

La localisation la plus fréquente des "écoquartiers" est en "première couronne", à quasi égalité avec le "centre urbain". Ces deux situations regroupent les ¾ des opérations. Le quart restant regroupe de manière équivalente des opérations situées en deuxième couronne, en périphérie d'agglomération, dans un bourg rural ou bien en extension d'un bourg rural. Les huit monographies de cette enquête sont exclusivement situées en centre urbain ou en première couronne : deux en première couronne (**Amiens** et **Saint Priest**), six en centre urbain (**Brétigny, Mulhouse, Paris, Strasbourg, Tours, Courcelles**). Il y a une surreprésentation dans les monographies des situations centrales.

Localisation des opérations (Q1-10)

	Effectifs	Fréquence	Classes élargies
Première couronne	33	37,9%	74,7 %
Centre urbain	32	36,8%	
Deuxième couronne	6	6,9%	12,6 %
Périphérie d'agglomération	5	5,7%	
Bourg rural	5	5,7%	11,4 %
Extension d'un bourg rural	5	5,7%	
Non répondant	1	1,1%	1,1 %
Total	87		

Les opérations situées par les chefs de projet en "centre urbain" sont souvent des opérations réalisées en bordure des villes-centre des agglomérations (**Tours Monconseil**, **Danube à Strasbourg**, **Berges de la Doller à Mulhouse)** ou dans une zone portuaire jouxtant le centre historique ou reconstruit (**Dunkerque Grand Large**). Elles sont à proximité de celles aménagées en première couronne mais se situent du côté intérieur de la limite administrative.

La propension de certains chefs de projet à localiser ce type d'opération en "centre urbain" peut s'expliquer par leur vision de l'urbain à l'échelle de l'agglomération, l'importance que revêt à leurs yeux la limite administrative, ou le désir de mettre en avant la "centralité" des opérations[103]. Ces différences dans l'interprétation de la question sont bien sûr liées aux modalités de l'enquête. Comparer la localisation des opérations nécessiterait un autre type d'investigation, basé sur des discriminants géographiques utilisés de manière systématique. Mais on peut penser que cette sur-affirmation de la centralité constatée dans les monographies est une manière de justifier l'opération et d'augmenter sa pertinence en tant qu'"écoquartier". La "centralité" représente en effet un enjeu dans le monde de l'aménagement aujourd'hui, l'étalement urbain étant fortement critiqué par les professionnels[104]. Cette question est cruciale à propos des "écoquartiers" en raison de l'objectif, affirmé dans la littérature opérationnelle, d'une "gestion économe du sol"[105], évitant les déplacements, la construction d'infrastructures et "la disparition des sols consacrés à l'agriculture et à la biodiversité"[106].

---

[103] Cette dernière piste est corroborée par le fait que c'est au contraire au contexte local que se sont référés d'autres chefs de projet pour, eux aussi, déclarer que l'opération était située en centre urbain. C'est le cas de Clause-Bois-Badeau. La "centralité » fait sens par rapport à la commune de Brétigny mais ne dit rien de sa situation par rapport à l'agglomération parisienne, à la périphérie de laquelle l'écoquartier appartient (3ème couronne).

[104] Cf. DEVISME Laurent, *La ville décentrée, figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*, Paris, L'Harmattan, 2005

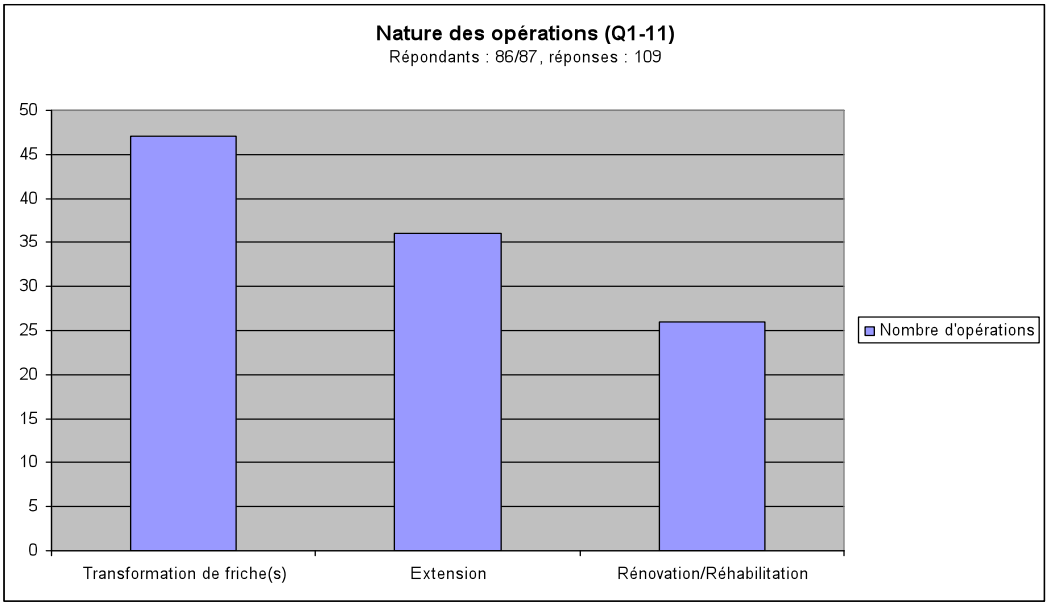
[105] CHARLOT-VALDIEU , OUTREQUIN, p. 202

[106] LEFEVRE, SABARD, p 25

5.3 Nature des opérations : une prédominance de friches

Quelle est la nature des opérations ?

Les "écoquartiers" élaborés à partir de friches sont les plus nombreux, il s'agit d'un peu plus de la moitié des opérations. (Notons qu'un certain nombre d'écoquartiers combinent plusieurs des trois éléments proposés : transformation de friches, extension, rénovation/réhabilitation).



Ces friches sont essentiellement de nature industrielle ou portuaire. On trouve aussi des friches ferroviaires (notamment à Paris) et militaires, quelques unes sont tertiaires, ou commerciales. 4 des 8 monographies de cette enquête (en gras dans le tableau ci-dessous) ont pour point de départ la transformation d'une friche. Nous avons des friches industrielles à Brétigny sur Orge et à Strasbourg, une friche ferroviaire à Paris, une friche tertiaire à Amiens. Notons que le cas de la friche militaire n'est pas représenté dans les monographies.

Friches industrielles ou portuaires Boulogne Billancourt (Ile Seguin-Rives de Seine) ; **Brétigny-sur-Orge (Clause-Bois-Badeau) ;** Dunkerque (Grand Large) ; Frontignan (ZAC des Pielles) ; Gond Pontouvre (Rochine) ; Grenoble (Blanche Monier,, Bouchayer-Viallet) ; Issy-les-Moulineaux (ZAC des bords de Seine) ; Le Grand Quevilly (Parc Matisse) ; Lille et Lomme (Les Rives de Haute Deule) ; Lyon (Confluence) ; Massy (Atlantis) ; Nanterre (centre sainte Geneviève) ; Nantes (Ile de Nantes) ; Rennes et Saint Jacques de la Lande (la Courrouze) ; Ris-Orangis (Les Docks de Ris) ; Roubaix Tourcoing Wattrelos (L'Union) ; Saint-Denis (Gare Confluence) ; Saint-Ouen (Les Docks de Saint-Ouen) ; Schiltigheim (Éco-quartier Adelshoffen) ; **Strasbourg (ÉcoQuartier Danube)**
Friches ferroviaires Angers (Gare sud, quartier Gare +) ; Béthune (Quartier de l'Horlogerie) ; Dax (Quartier de la Gare) ; Nancy (Grand Cœur) ; Nanterre (secteur Hoche - ZAC Seine Arche) ; Paris (Gare de Rungis, Clichy-Batignolles, **Pajol***)*
Friches militaires Angers (ZAC Desjardins) ; Bègles (Terres Neuves) ; Brest (Plateau des Capucins) ; Grenoble (ZAC de Bonne) ; Sathonay-Camp (Ancien camp militaire Castellane)
Friches tertiaires ou commerciales **Amiens (Zac Paul Claudel) ;** Clisson (Zac du Champ de Foire et du Centre Ville) ; Dijon (Hyacinthe-Vincent) ; Lille (Le Bois Habité sur La ZAC Euralille 2) ;

Le choix de la friche répond à l'objectif d'économie de sol et d'infrastructure signalé précédemment à propos de la centralité et mis en avant dans la littérature opérationnelle. Il fait écho à des opérations étrangères largement diffusées comme les écoquartiers édifiés dans des casernes devenues inutiles en Allemagne après la chute du mur (friches militaires du quartier Vauban à Fribourg) ou les friches portuaires du quartier Bo01 de Malmö en Suède.

En dehors des opérations sur lesquelles nous avons choisi de focaliser dans les monographies, voici une description d'une opération qui allie de manière emblématique les deux traits récurrents que nous venons de repérer : centralité et transformation de friche : **Lyon confluence**.

Ce "grand projet urbain" (Chadoin, Godier, Tapie, 2000) de 150 hectares, qui logera à terme (en 2025) 20 000 habitants, est édifié sur des terres situées dans le prolongement du centre ancien de Lyon, sur une presqu'île. Les voies ferrées ainsi et le caractère industriel (ateliers métallurgiques, usine chimique etc.) et logistique (marché d'intérêt national) du site ont physiquement, socialement et symboliquement coupé ces terrains du centre. Un premier concours en 2000 et l'organisation de divers événements (expositions, spectacles, films) ont amorcé un changement d'image pour cette opération composée, outre de logements, (4500) d'équipements (musée, pôle de loisirs), de commerces, de bureaux (pavillon des douanes, hôtel de Région)et d'espaces publics (parcs, darse).

Dans notre typologie, Lyon Confluence est un cas de type A *(cf. partie 2)* sans mouvement *bottom up* particulier. Cette opération n'a pas été l'occasion d'impliquer les habitants plus que d'habitude (Q1-65) mais les a néanmoins beaucoup associés (Q2-15). Ils ont été sollicités à travers de multiples dispositifs, y compris des ateliers d'urbanisme et de programmation-conception architecturale et urbaine. Une force de proposition habitante sur les questions du cadre de vie existe à Lyon depuis le 19ème siècle à travers les Comités d'intérêt locaux (les CIL). Tout un ensemble de dispositifs ont été créés depuis : l'Union des CIL (1960), des comités d'initiative et de consultation liés aux arrondissement (1982), une charte de la participation (2003). L'opération de Lyon Confluence, pour laquelle les premières études ont été lancées en 1998, s'est développée dans ce contexte favorable à la participation. La dimension durable est arrivée un peu plus tard, en 2002. La maîtrise d'ouvrage l'a prise en charge et a encadré des négociations entre les concepteurs, confrontés à une évolution des exigences, liée notamment à l'apport de subventions nouvelles dans le cadre du programme Concerto (Camus *et alii*).

Un événement particulier a-t-il été à l'origine du projet (si oui, lequel) ?

L'importance des friches se lit aussi à travers la question portant sur d'éventuels événements particuliers qui auraient été à l'origine du projet (Q1-30) : plus de la moitié des chefs de projet qui ont répondu à cette question ont fait référence à des terrains désaffectés, dépollués ou à des opportunités foncières.

	Effectifs	Fréquence	Classes élargies
Désaffection de terrains industriels	13	25,5%	56,9%
Désaffection de terrain militaire	6	11,8%	
Opportunité foncière	7	13,7%	
Dépollution	2	3,9%	
Catastrophe	1	2%	
Construction / transformation de réseau	7	13,7%	19,6%
Arrivée d'une nouvelle activité	3	5,9%	
Volonté politique / écologie	6	11,8%	17,7%
Volonté politique / mixité	3	5,9%	
Nouvel instrument d'aménagement (PLU, agenda 21 …)	3	5,9%	5,9%
Total/ réponses	51	100%	
Non réponses	38		

Cependant, on voit dans la question 12 *(Q1-12, cf. plus haut)* que seules 23 opérations ont été motivées par la reconversion : ce chiffre est faible par rapport à la cinquantaine d'opérations de transformation de friches. On peut penser que celles-ci sont davantage apparues comme des opportunités foncières, notamment pour améliorer l'offre de logement, que comme des sites qu'il s'agissait de régénérer en particulier.

5.4 Nature de l'opération : extension et rénovation

L'importance des friches ne doit pas faire oublier que plus d'un tiers des "écoquartiers" se situe sur des terres, généralement agricoles, non urbanisées jusqu'alors. Dans les monographies, on trouve cette situation dans les opérations de **St Priest**, **Tours** et **Courcelles-les-Lens**.
Par ailleurs, moins d'un tiers des opérations du corpus contiennent tout ou partie de bâtiments en rénovation ou en réhabilitation. Parmi les monographies, le seul cas retenu est l'écoquartier de **Mulhouse** qui est une opération de rénovation urbaine.

Toujours en dehors des opérations sur lesquelles nous avons choisi de focaliser dans les monographies, l'"écoquartier" des **Brichères à Auxerre** est emblématique d'une opération cumulant deux des caractéristiques citées ci-dessus : elle se situe en extension de terres agricoles et comprend une partie de rénovation urbaine.

Le périmètre de l'opération couvre une surface de 23 ha, dont une surface de 7,2 ha pour les secteurs bâtis. Il s'agit d'un processus de construction-démolition d'un quartier de logements plutôt dégradé en situation périphérique. Le projet est au cœur du projet politique territorial et s'appuie sur la volonté de combler les inégalités sociales. La relation entre la ville et la campagne est une thématique forte de ce projet élaboré avec une démarche paysagère.

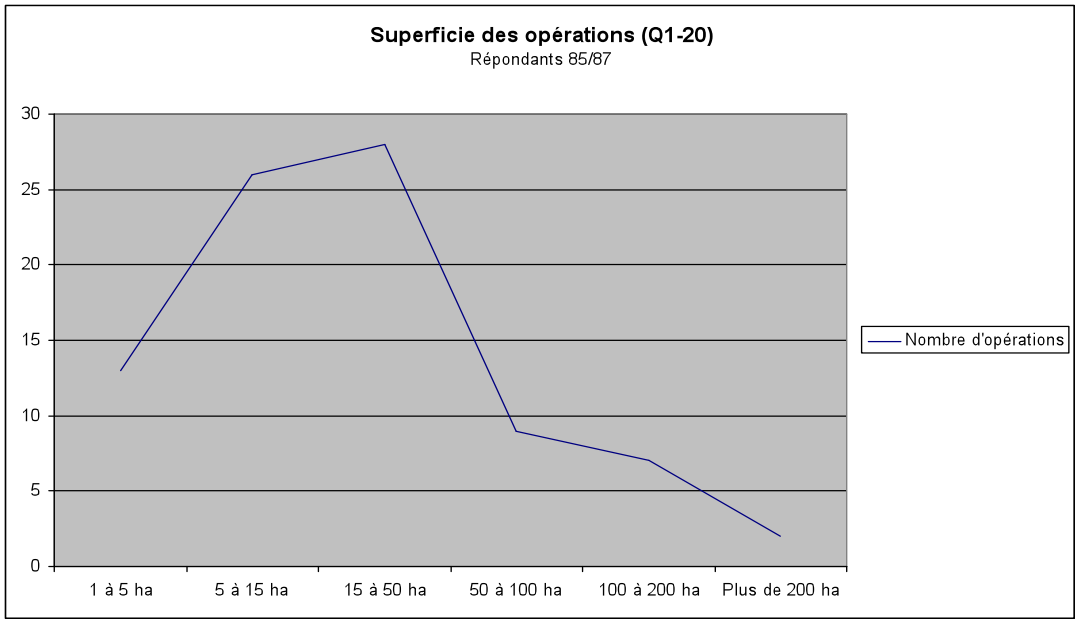
La ville d'Auxerre a validé fin 2004 un Agenda 21. La qualification des Brichères en "écoquartier » a émergé à ce moment là, soit plus de deux ans après le lancement des premières études et après la sélection des paysagistes et des architectes. Les préoccupations environnementales ont pris de l'ampleur progressivement à travers le processus d'élaboration des projets de construction.

Dans notre typologie, cette opération est de type C (cf. partie 2). Les habitants y ont été autant impliqués que dans d'autres quartiers d'Auxerre en transformation : ils ont été invités à participer à des réunions publiques, divers media ont été mis à leur disposition (site internet, films, brochures) et des événements ont été organisés (expositions, installations artistiques, balades urbaines).

Les ambitions environnementales et démocratiques ne se sont pas traduites par l'appel à des expertises lourdes. La direction du projet n'a pas été déléguée à une SEM ou un mandataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage mais conjointement exercée par la commune et l'Office Auxerrois de l'Habitat. Ce système souple, qui s'est construit et s'est adapté en fonction de l'apparition d'événements, a permis un déplacement du projet social sur le terrain du développement durable. (Camus *et alii*).

5.5 Superficie générale: une grande amplitude entre les opérations

Quelle est la superficie générale de l'opération ?



Presque les deux tiers des opérations ont une superficie moyenne qui se situe entre 5 et 50 ha. Parmi les monographies, c'est le cas du **quartier Danube à Strasbourg** (7 ha), des **berges de la Doller à Mulhouse** (10 ha), des **Hauts de Feuilly à Saint Priest** (11 ha), de la Zac **Monconseil à Tours** (20 ha), de **Clause Bois Badeau à Brétigny sur Orge** (42 ha).
On trouve quelques toutes petites opérations. 15% d'entre elles ont une surface inférieure ou égale à 5 ha. C'est le cas de deux des monographies : la tranche 4 de la Zac **Paul Claudel à Amiens** (5 ha dans une Zac de 40,5 ha) et la Zac **Pajol à Paris** (3 ha). Dans le premier cas, la petite taille est due au traitement différé d'une partie de la Zac en raison d'incertitudes foncières au moment du lancement de l'opération liées à la transformation d'une friche tertiaire. Dans le deuxième cas, cette superficie est due à la densité du territoire parisien. En dehors de **Clichy-Batignoles** (50 ha), les 3 autres opérations parisiennes (**Fréquel-Fontarabie**, **Pajol** et **Rungis**) font entre 1 et 3,8 ha *(cf. ci-dessous)*.

Les petites opérations concernent principalement :

- des friches à Paris ou en région parisienne (Zac des Bords de Seine à Issy les Moulineaux, Seine Arche à Nanterre) ;
- des rénovations de logements sociaux, (écoquartier des rives de Bief à Longvic, résidence des pins à Mérignac, écoquartier Wagner à Mulhouse) : elles ne se distingent des autres opérations de rénovation que par leur petite taille.
- des lotissements en extension de bourg rural (l'éco-lotissement de la Marsonnière à Forges, les chemins verts à Hébécrevon, Le Willerbuhl à Hilsenheim.

Le cas des petites opérations en territoire francilien peut être illustré par l'opération visant à l'amélioration de l'habitat Fréquel Fontarabie, (type B, cf. partie 2) portant sur 109 logements ainsi que sur des équipements, commerces et espaces publics. Elle est située à Paris dans le 20ème arrondissement. Les premières études ont été lancées en 2003 (Q1-14), deux ans après le changement de municipalité de 2001. La dimension durable est apparue dès 2006 (Q1-38) et a été formalisée par un ensemble de cahiers des charges de qualité environnementale remis aux concepteurs. Cette opération a été qualifiée par la ville de Paris et la mairie du 20ème arrondissement d'écoquartier au moment de l'appel à projet du ministère de l'écologie (Q1-58/59). Elle a été l'occasion d'impliquer les habitants davantage qu'avant le changement de municipalité à Paris, notamment à travers des ateliers participatifs (Q1 65/68).

Dans un tout autre registre est l'écoquartier Le Willerbuhl à Hilsenheim *(type C, cf. partie 2)* portant sur la construction de douze pavillons dans un bourg rural. Lancée et conduite par un promoteur entre 2006 et 2011, cette opération n'a pas été l'occasion d'impliquer les habitants plus que d'habitude.

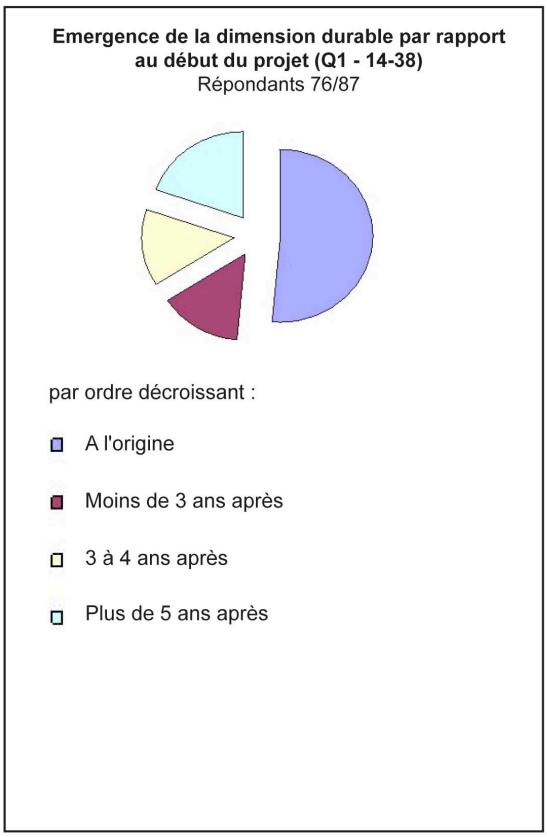
La plus grande opération (337 ha) de notre corpus est celle de **l'ile de Nantes** (type B, cf. partie 2).
Comme Lyon-Confluence, c'est une ancienne friche industrialo-portuaire (comprenant également du tertiaire) située en bordure du centre historique et qui se trouve être au centre géographique de l'agglomération. L'île de Nantes a une superficie de plus du double de cette de Lyon Confluence.
Cette opération a été lancée suite à la fermeture des chantiers navals à la fin des années 80. Les premières études ont été lancées en 1992 (Q1-14), la dimension durable est apparue en 2003, alors que le schéma d'aménagement urbain était confié –comme pour les Brichères à Auxerre- à un paysagiste-urbaniste. Celle-ci concernait le traitement de l'espace public, la gestion des eaux de pluie et la performance énergétique des bâtiments (Q1-37). Elaborée avec l'objectif "*de créer un quartier de ville complet*" et d'étendre "*le centre d'agglomération*" (Q1-12), cette opération a été qualifiée par les élus et la sem (Samoa) d' "écoquartier" au moment de l'appel à projet du ministère de l'écologie (Q1-58/59). Ce projet d'une taille et d'une dimension symbolique exceptionnelles pour la ville de Nantes a été l'occasion localement d'impliquer les habitants plus que d'habitude (Q1-63) dans des dispositifs articulés aux différents programmes mis en route.

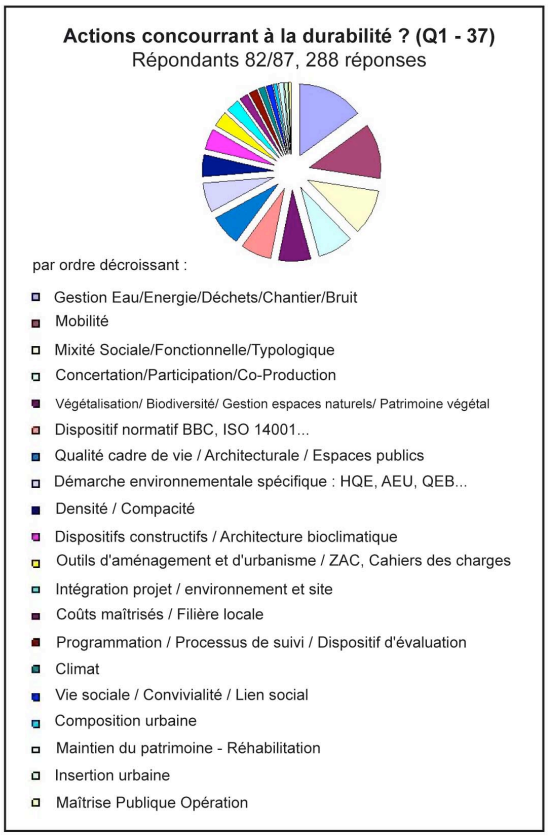
5.6. Quelle place prend la dimension durable dans les projets ?

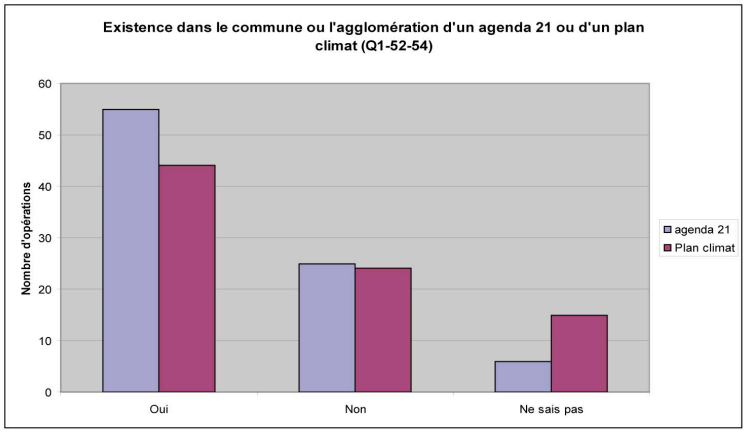
Quand on été lancées les premières études ? A quelle date la dimension durable est-elle apparue dans la définition du projet ? Les commune ou les agglomérations dans lesquelles se situent les projets ont-elles mis en place un agenda 21 ou un plan climat ? Qui a été à l'origine de l'introduction de la dimension durable ?
Pour environ la moitié des opérations, la dimension durable est apparue dès le début de l'opération. Ce résultat doit être comparé avec celui de la question 12 vue plus haut : il montre la diversité des objectifs de ces opérations d'une part, la faible part prise par la dimension "durable" d'autre part. On peut penser que, dans ces opérations, la dimension durable était davantage pensée comme une manière de conduire un projet (le plus fréquemment de logement comme nous venons de le voir) que comme un objectif en soit. Pour l'autre moitié, la dimension durable est apparue après le lancement, parfois assez longtemps après (plus de 5 ans). Ce dernier résultat signale une évolution dans les objectifs du projet "chemin faisant", ce dont les acteurs témoignent. Elle pourrait être due au travail d'accompagnement effectué dans le cadre de l'appel à projet ou du club "ÉcoQuartier" mais aussi à la production d'un agenda 21. En effet, les deux tiers des communes ayant lancé un "écoquartier" sont dotées d'un agenda 21, la moitié d'un plan climat. 20% des opérations ont été déclenchées suite à la mise en place de ce type d'outils. Dans les communes dotées d'un agenda 21, les techniciens des collectivités et les aménageurs sont nettement plus fréquemment repérés comme étant les initiateurs des opérations que dans celles qui n'en sont pas dotées.

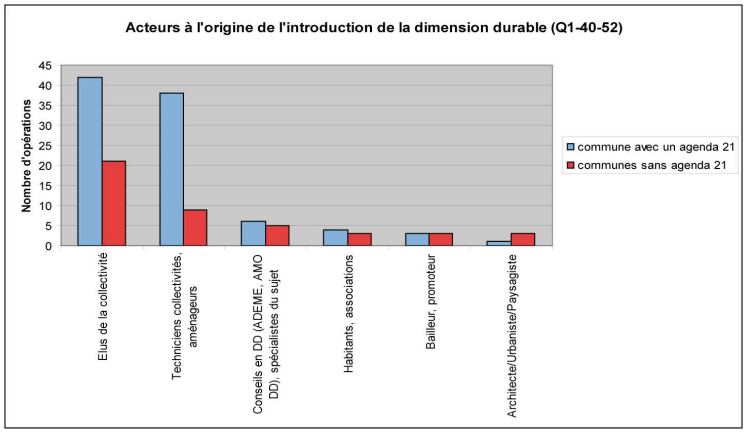
Quelles sont les principales actions (ou dispositifs) qui concourent à la durabilité de ces projets ?
Les actions concourant à la durabilité du projet sont diverses. Le listing d'actions concourant à la durabilité fait apparaître la question de la gestion de l'eau, de l'énergie ou des déchets en premier, ce qui recoupe les éléments généralement mis en avant, notamment dans le premier appel à projet ÉcoQuartier. On retrouve ensuite la question de la mobilité et celle de la mixité, thématiques qui, tout en ressortant de la durabilité, sont aussi généralement abordées dans les projets urbains autres que les "écoquartiers". Les résultats de la question Q1-37 font surtout apparaître le lien effectué spontanément (il s'agissait d'une question ouverte) par de nombreux chefs de projet entre la durabilité et l'implication des habitants. Plus d'un quart d'entre eux (23/82) ont associé la "concertation", la "participation" ou la "co-production" au thème du

durable. Reste à savoir ce qui se joue derrière ces réponses globales : c'est l'objet de la seconde partie.









Conclusion intermédiaire

Quels éléments ont favorisé l'émergence d'"écoquartiers" en France?
Ce phénomène semble directement lié à l'impulsion politique nationale de la loi Grenelle 1 promulguée suite au Grenelle de l'environnement (2007). De même que le *Livre Vert pour l'Environnement Européen* a contribué à l'essor des premières expérimentations de quartiers dits durables en Europe, on peut penser que les réflexions portées par le Grenelle de l'Environnement et l'évolution du cadre réglementaire français, avec l'importance donnée au rôle des collectivités territoriales dans sa mise en œuvre, ont eu un rôle déclencheur important dans l'essor et la fabrication d'opérations d'écoquartiers en France. La Loi Grenelle 1 prescrit la construction d'un "écoquartier" dans les communes ayant "*des programmes de développement de l'habitat significatifs*", ce qui concerne un grand nombre de collectivités locales. Les moyens mis en place pour atteindre cet objectif ont été les deux appels à projets "ÉcoQuartiers" (lancés en 2009 et 2011) par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dans le cadre du plan d'action "Ville durable" (lancé en 2008). Ceux-ci ont été conduits dans une visée incitative et pédagogique : ils ont cherché à valoriser ce type de projets, à en diffuser les "bonnes pratiques", à "susciter" la création de nouvelles opérations. Parallèlement à la sélection des lauréats des appels à projet, un "club national d'échanges" a été mis en place pour travailler avec les communes engagées dans la fabrication d'un "écoquartier" autour de plusieurs thèmes (l'évolution du projet dans le temps, l'aménageur et les promoteurs etc.). Ce lieu, animé par le bureau chargé des appels à projet assisté de plusieurs services décentralisés de l'État était ouvert à l'ensemble des postulants des appels à projet et visait à discuter autour des expériences en cours.

Le cadre intellectuel mis en place n'était pas figé. L'approche de l'État (parfois au départ présentée par ses représentants comme une "doctrine") concernant les "écoquartiers" ou l'aménagement a évolué entre 2009 et 2011 et a été réactif vis-à-vis des critiques des "experts" des "écoquartiers" et des retours d'expériences récoltés dans le "club ÉcoQuartier". Le premier appel à projets était structuré autour de thèmes principalement liés à l'environnement (eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété énergétique, densité et forme urbaine, éco construction). Il a été critiqué en raison de la mise de côté de questions importantes comme la qualité de vie, l'intégration du projet dans son contexte ou bien de la mixité sociale. L'absence de la question de l'implication des habitants a également été regretté, et la grille "ÉcoQuartiers" 2011 s'est vue rajouter un pilier fondamental dénommé "*démarches et processus du développement durable dans les aménagements urbains*", qui visait notamment à travailler à l'implication des habitants dans les opérations urbaines. Cet intérêt pour la participation citoyenne dans la grille du second appel à projet, se retrouve parallèlement dans le choix des thèmes abordés au sein du "Club écoquartiers" où des débats ont eu lieu sur "l'appropriation" des nouveaux espaces par les habitants.
Assiste-t-on, plus de deux décennies après la loi de décentralisation, à un retour de l'État dans la planification urbaine à l'occasion de cette injonction à concevoir des "écoquartiers"? La capacité à projeter un "écoquartier" est présentée par les rédacteurs de la loi comme une compétence des collectivités locales. Les documents consacrés à cette question affirment l'intention de l'État de ne pas imposer de façon autoritaire la construction d'"écoquartiers" aux collectivités mais de chercher seulement à les "accompagner". Que nous montrent les résultats de l'enquête sur ce type de relation que l'État à cherché à établir avec les communes, sur ce travail d'incitation ou d'injonction à la fabrication d'"écoquartiers"?
On peut dire en premier lieu que 60 % des opérations qualifiées d'"écoquartier" ont été nommées ainsi entre 2008 et 2009, bien qu'elles aient souvent été initiées auparavant comme opérations d'urbanisme. Ce moment correspond au lancement par le ministère de

l'Écologie de l'appel à projets "ÉcoQuartiers" pour lequel les dossiers devaient être remis en mars 2009. Il y a massivement un phénomène de catégorisation d'opérations déjà existantes, ce qui peut rendre dubitatif sur l'effet de la prescription d'"écoquartiers". **Néanmoins, on peut penser que cette mise en catégorie a eu un effet performatif.** D'une part parce qu'on sait que, particulièrement dans le domaine des écoquartiers, une communication non appuyée sur des attributs réels, a toutes les chances d'être contre-productive (Souami, 2009) et qu'on suppose que la plupart des acteurs des projets n'ont inscrit leur opération sous cette étiquette qu'avec la certitude de pouvoir le justifier avec un argument ou un autre (on constate une grande diversité des objets de "durabilité"). **Ensuite parce que l'enquête montre que la dimension durable a été introduite dans les projets pratiquement dans un second temps, entre 3 et plus de 5 ans après leur engagement.** Cette transformation, si ce n'est des objectifs initiaux, du moins des manières de les atteindre, peut être considérée comme un résultat de l'"accompagnement" des services de l'État chargés du dossier "écoquartier". L'atteinte des objectifs se mesurerait moins en termes de créations d'"écoquartiers" que de l'évolution des manières de faire conformément à des directives diffusées par des services de l'État.
On repère ensuite une sorte de paradoxe consistant à dire que c'est conformément à l'intention de l'État - qui suscite la réalisation des "écoquartiers" au niveau local - que les élus et les collectivités territoriales jouent un rôle central dans l'initiation et de la qualification de ce type de projets. Dans la grande majorité des cas en effet, les élus sont désignés par les chefs de projet comme étant à l'origine de l'opération (68,4 %) et à l'initiative de l'introduction de la dimension durable (41,7%, devant les services techniques (19%) et l'aménageur (17,2 %). L'introduction de la dimension durable s'inscrit dans près de la moitié des opérations dans la politique locale, soit à travers une stratégie implantée depuis longtemps, soit à l'occasion d'un changement d'équipe municipale. Dans les réponses au questionnaire, les chefs de projets renvoient seulement dans 20% des cas à des dispositifs incitatifs pour expliquer la genèse d'"écoquartiers". Cette évocation de la sphère politique nationale à titre d'initiatrice parait relativement faible par rapport à ce qui semble être, à travers la diffusion massive du terme "écoquartier", une réussite du dispositif mis en place par le ministère de l'Écologie. Elle peut s'expliquer par le fait que les modalités de lancement se précisent effectivement au niveau local et que les élus sont, de par la charge symbolique de leur fonction - en plus de leur compétence légale -, considérés comme les initiateurs naturels des transformations urbaines.

Cette reconnaissance massive des élus locaux comme ayant été à l'origine des opérations, repose aussi sur le fait que beaucoup de ces projets ont été engagés antérieurement au lancement de l'opération "écoquartier" et qu'ils poursuivent des objectifs multiples, pas seulement centrés sur la dimension durable. L'enquête montre la faiblesse de la motivation de la "durabilité" dans la motivation de ces opérations. **Seules 10% ont été engagées pour réaliser un aménagement urbain exemplaire en termes de développement durable** ou pour donner une dimension durable ou de grande qualité environnementale à un projet déjà engagé.
De plus, l'implication des habitants dans les projets n'est pas identifiée par les chefs de projet comme ayant été à l'origine de l'introduction du durable dans le projet. Celle-ci n'aurait été un événement particulier déclencheur de l'opération que dans 4% des cas. La motivation la plus nette (37%), pour les acteurs de terrain, est celle d'améliorer l'offre de logements. Vient ensuite celle d'assurer le développement de la ville (32%). On peut penser que l'émergence massive d'"écoquartiers" en France retrace surtout l'évolution "accompagnée" ou guidée par l'État –à travers la problématique aujourd'hui largement diffusée du "développement durable"- d'opérations de logement extrêmement diverses du point de vue de leur ampleur. Cette évolution conduit dans les faits à la prise en compte d'objets de durabilité eux aussi très variés (énergie, mobilité, mixité, concertation, biodiversité, cadre de vie etc.), et pour certains implantés depuis longtemps dans les modalités contemporaines de l'aménagement, sans lien univoque avec la notion de "durabilité". Les caractéristiques dominantes des "écoquartiers" répertoriés, à savoir la

localisation péricentrale, l'importance accordée aux espaces publics et la recherche de densité sont des thématiques récurrentes dans les "projets urbains" en France depuis plus d'une vingtaine d'années. On les retrouve massivement dans les projets d'"écoquartiers" français. Cela suffit-il pour en faire des objets vraiment spécifiques?

Partie 2 - L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France : processus, procédures, enjeux associés en termes de développement durable

La deuxième partie de ce rapport aborde les principaux résultats des différentes enquêtes qui ont été menées au cours de cette recherche, du point de vue des démarches participatives qui ont été engagées au cours de la réalisation des premiers projets d'écoquartiers français. Dans un premier temps, il s'agira de présenter une vision générale des dispositifs déployés par les collectivités, en s'appuyant principalement sur les réponses des chefs de projet aux deux enquêtes par questionnaires. Nous essaierons de qualifier précisément les niveaux d'implication des habitants atteints, en mettant en relation les termes mobilisés par les acteurs interviewés, les pratiques dont ils font état et les objectifs qu'ils assignent aux démarches appliquées. Nous nous interrogerons aussi à cette occasion sur la portée actuelle du terme de "concertation" dans le domaine de l'aménagement urbain.
Puis, nous proposerons une typologie construite sur des bases statistiques des différentes modalités d'implication des habitants dans les projets identifiés - qu'elles résultent de mobilisations spontanées d'habitants ou de démarches à l'initiative des maîtres d'ouvrage -, en cherchant à établir d'éventuelles corrélations entre celles-ci, la poursuite d'enjeux environnementaux ou associés au développement durable spécifiques d'une part, ainsi que les caractéristiques des opérations et des collectivités concernées d'autre part. Nous prêterons également une attention particulière aux ingénieries de projet mises en place par les maîtres d'ouvrage urbains en analysant comment se traduisent de manière opératoire dans les processus de projet urbains, les critères d'évaluation des dispositifs participatifs et délibératifs éprouvés dans d'autres domaines de l'action publique. En nous basant sur les monographies de plusieurs projets présentant différentes intensités participatives et permettant d'entrer dans la fabrique des opérations à partir d'une diversité de sources, nous nous intéresserons à la façon dont les échanges entre représentants politiques, professionnels et habitants se sont structurés sur un plan formel, et se sont concrétisées d'un point de vue plus substantiel. Nous examinerons ainsi les modalités d'approches des thématiques environnementales et du développement durable dans les dispositifs délibératifs organisés ; comment celles-ci ont-elles été définies, comment se sont construits des points de vue sur ces sujets, quelles étaient les marges de manoeuvre définies pour conduire les débats, dans quelle mesure les échanges établis avec les habitants ont-ils été perçus par les représentants de la maîtrise d'ouvrage urbaine, comme vecteurs de blocages ou d'innovations par rapport à ces questions ? Cette partie s'achèvera sur une réflexion sur la façon dont des démarches participatives avancées et centrées autour d'enjeux de développement urbain durable, sont susceptibles de bousculer la façon d'aborder les procédures traditionnelles de l'aménagement.

1. Intensités des démarches, outils mobilisés, représentations associées selon les chefs de projet

1. 1. La "concertation", une appellation devenue générique

Le contexte réglementaire actuel de l'urbanisme et plus largement de l'action publique territorialisée, tout comme le cadre institutionnel de cette recherche – constitué par le programme Concertation Décision Environnement –, tendent à faire du terme "concertation" une notion centrale pour évoquer l'implication des habitants dans la production de leur cadre de vie. Les résultats de l'enquête par questionnaires ont confirmé la prégnance de la référence à ce terme - qui arrive en tête des citations spontanées avec 31,7% des réponses, "participation" arrivant en en deuxième position avec 16,7% - chez les chefs de projet pour qualifier la façon dont ont été sollicités les habitants lors des opérations d'écoquartiers. Dans l'esprit et les travaux des chercheurs qui, depuis une quinzaine

d'années en France, ont essayé de construire des échelles de participation citoyenne, la concertation renvoie à l'idée de "construction collective" de points de vue au sein de groupes de travail sans forcément atteindre une prise de décision (Mermet, 1998) - celle-ci étant du ressort des maîtres d'ouvrage et relevant d'autres instances. Mais l'usage qui peut être fait de ce terme par les acteurs opérationnels voire politiques dans le champ de l'urbanisme n'est pas aussi univoque et fort.
En croisant les termes spontanément évoqués par les chefs de projet pour qualifier l'implication des habitants dans le projet d'écoquartier avec l'intensité de celle-ci, une multiplicité d'expressions émerge, témoignant d'un vocabulaire peu stabilisé mais aussi des différentes façons d'aborder ce sujet. Ces expressions peuvent rester assez neutres (gouvernance, association) ou être plus précises. De plus, le caractère générique et relativement faible associé au terme de concertation apparaît aussi.

15 - D'une manière générale, au cours de ce projet, vous diriez que les habitants ont été… /
16 - Quels termes (s) utilisez-vous le plus souvent pour qualifier cette implication ? /

	Beaucoup associés	Moyennement associés	Assez peu associés /Pas associés du tout	Total
Coproduction / co-élaboration / co-fabrication / négociation	2	1	1	4
Implication, association, gouvernance	5	2		7
Pédagogie, information, communication, consultation	4	7	1	12
Démocratie participative, citoyenne, particiption	6	4		10
Concertation	8	**9**	1	18
Total	25	23	3	51

% sur réponses – Base 50 répondants. Non réponses exclues.

Le terme "concertation" se trouve davantage utilisé dans le cas d'une implication jugée moyenne. Un test de corrélation (Khi-Deux) tend à confirmer le lien entre ces deux modalités, de même qu'il l'établit avec les termes de pédagogie-communication-information.
Tout au long de la recherche et des différents dispositifs d'enquête mobilisés, nous avons en effet noté qu'une grande majorité d'acteurs, élus et praticiens, avaient tendance à assimiler la concertation avec les habitants à des niveaux ou dispositifs d'information voire de consultation.

La polysémie des termes associés à l'implication des habitants dans l'action publique territorialisée

Les termes associés à l'implication des habitants dans l'action publique sont variés et sujets à différentes interprétations. Malgré les efforts de chercheurs, sociologues et politistes depuis plusieurs années pour apporter des clarifications terminologiques en construisant des échelles d'implication des habitants, le vocabulaire n'est pas stabilisé et partagé dans le langage commun comme chez les acteurs professionnels du champ. Les cadres réglementaires de référence dans le domaine de l'urbanisme ne sont pas forcément d'un grand recours voire même contribuent à entretenir certaines confusions ; entre concertation et consultation, concertation et information, ou encore entre des acceptions génériques ou plus précises pour les notions de concertation et de participation. Dans ce contexte, comment questionner des acteurs politiques et techniques sans cultiver des malentendus ?
Nous avons décidé d'éviter d'utiliser les termes de participation ou de concertation dans le questionnaire comme lors des entretiens en les remplaçant par des expressions génériques comme "sollicitation" ou "implication des habitants". Par ailleurs, nous avons fait en sorte que les personnes enquêtées soient en mesure de préciser les actions qu'elles associaient aux termes qu'elles pouvaient employer au sujet du rôle joué par les habitants dans le projet. Par conséquent, pour le codage de certaines questions ouvertes, il ne nous a pas semblé suffisant de mener un travail de type lexicographique par comptage automatique d'occurrences. Nous avons donc procédé à des analyses de contenu des questionnaires dans leur intégralité en considérant les réponses à chaque question dans leur globalité et parfois en recoupant les réponses émanant de différentes questions, comme s'il s'agissait en quelque sorte d'entretiens dont le sens ne pouvait émerger qu'à partir d'une lecture globale des propos tenus.

Ce constat nous a incités à revenir sur l'apparition et le recours à la notion de "concertation" dans le domaine de l'urbanisme[107]. Mise en débat dans le champ de l'environnement dès la fin des années 90, elle a curieusement été beaucoup moins discutée que celle de participation dans les travaux qui se sont multipliés ces dernières années sur la fabrication et la gestion des villes. On remarque plus précisément que ces derniers abordent et questionnent peu la façon dont la notion concertation est apparue et s'est trouvée mobilisée dans l'élaboration des projets d'urbanisme. Or il nous semble important de comprendre les décalages pouvant exister entre le sens que peuvent lui attribuer les chercheurs, notamment dans le champ connexe de l'environnement, et les acceptions qu'elle est amenée à revêtir chez les acteurs des projets urbains.
Le recours à ce terme dans le champ de l'urbanisme en France trouve ses fondements dans les nouvelles formes d'aide à la décision qui émergent après-guerre dans le cadre plus général de la mise en œuvre de la planification économique par le Commissariat au Plan[108]. Il s'explique en premier lieu par la forte division du travail qui existe entre des ministères spécialisés et concurrents, qui doivent pourtant collaborer tant sur le plan technique que sur le plan politique pour définir et organiser la croissance française. **La concertation consacre ainsi à partir des années 50 un système de travail entre les représentants de l'État et des "forces vives" de la nation pour fixer les objectifs de croissance par secteurs d'activités,** qui se déclinent ensuite dans une politique d'aménagement du territoire à travers des Programmes de Modernisation et d'Équipement à l'échelle d'agglomérations (Zetlaoui-Léger, 2007)[109]. La "concertation" est soutenue par des expertises essentiellement technico-économiques

[107] Si ce travail a été mené dans le domaine de l'environnement, ce n'est à notre sens pas le cas pour celui de l'urbanisme, même si ces deux champs sont connexes et s'inscrivent dans le cadre général de l'élaboration des politiques publiques.
[108] Cette instance créée en 1946 par Jean Monnet a vocation à organiser la croissance économique française en opposition aux doctrines purement libérales mais aussi en se distinguant d'une planification "à la soviétique" par son caractère "souple et démocratique". BAUCHET (Pierre), *L'expérience française de la planification*, Seuil, collection "Esprit", 1966.
[109] L'élaboration des Programmes généraux de Modernisation et d'Équipement des agglomérations consistait à intégrer la programmation urbaine dans des perspectives de planification économique et d'aménagement du territoire fixées à l'échelon national et régional. Ces programmes pouvaient être directement liés aux échéances d'un Plan (PME à moyen terme, donc cinq ans) ou s'étendre sur plusieurs (PME à long terme). Les PME visaient les agglomérations ou les villes moyennes connaissant une forte croissance urbaine. Ils étaient établis en phase avec la Planification nationale qui définissait alors des

destinées à optimiser la croissance (Gaudin, 2007) et à réguler les rivalités entre ministères et donc aussi entre grands corps de l'État (Thoenig et Friedberg, 1969). Au cours des années 60, elle est mise au service d'un nouveau mode de planification dit stratégique, visant à davantage articuler les échelles de l'aménagement en prenant mieux en considération les spécificités locales. Mobilisée explicitement dans le cadre de la Loi d'Orientation Foncière de 1967 à propos des possibilités de création de Zones d'Aménagement Concertée, la notion de "concertation" évoque alors un dispositif d'entente entre acteurs locaux, élus, représentants de l'État, opérateurs privés. Ainsi, dans ses premières formes d'utilisation dans les politiques urbaines, la notion de concertation ne renvoie nullement à une quelconque velléité d'impliquer des habitants dans les procédures d'aménagement. Au cours de cette période, la figure de l'habitant fait plutôt irruption dans ce domaine, en France comme dans d'autres pays, de manière contestataire en réaction à un urbanisme technocratique (Bacqué, Gauthier, 2011). Ces mouvements spontanés et auto-organisés qualifiés de "luttes urbaines" (Castells, 1973) marquent dans les milieux scientifiques, professionnels et militants, le début d'une réflexion structurée sur la citoyenneté urbaine. Le terme de participation introduit dans le champ de l'urbanisme à cette époque comme dans d'autres secteurs de l'action publique (Pateman, 1970) y prend un sens néanmoins particulier.[110] Il est associé pour les acteurs et observateurs de ces mouvements, à des initiatives dites "ascendantes" (*bottom up*) visant un véritable partage ou une délégation de pouvoirs vis-à-vis des habitants. Cette connotation va rester prégnante au cours des décennies suivantes et expliquer en grande partie la frilosité qu'auront les autorités publiques, et notamment les parlementaires, à avoir recours à ce terme dans les textes réglementaires faisant référence à une démocratisation de l'action publique (Bevort, 2002), sauf à lui donner explicitement une valeur générique.

Si la notion de concertation évoque plutôt jusqu'au début des années 70 dans le champ de l'urbanisme un dialogue entre représentants institutionnels, cette situation va évoluer au cours des décennies suivantes, alors que les luttes urbaines s'essoufflent et que l'État se met à légiférer pour faire face à de nouveaux enjeux : accompagner la décentralisation des compétences, faire face à la montée des phénomènes d'exclusion sociale et à la " crise des banlieues", se prémunir vis-à-vis de la multiplication des conflits dans des opérations d'intérêt national, endiguer la crise de la représentation politique, se mettre en conformité avec des textes ratifiés à un niveau international dans le domaine de l'environnement comme la Convention d'Aarhus signée par la France en 2002. Après avoir évolué selon des modalités et des temporalités spécifiques, les cadres réglementaires dont dépendent les documents et les opérations d'urbanisme se mettent à converger au début des années 2000 avec la promulgation des lois pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (dite Voynet, 1999), Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) et Démocratie de Proximité (Vaillant, 2002). Toutes préconisent l'implication des habitants et des associations en amont et tout au long des procédures et des projets, non sans laisser toutefois planer certaines ambiguïtés. La création d'instances de démocratie locale, de structures de médiation entre acteurs institutionnels et membres de la société civile (conseils consultation locative, conseils de quartier, conseils de développement...) sont encouragées ou rendues obligatoires. Alors que le terme consacré pour évoquer l'implication des habitants dans l'action publique reste dans la plupart des pays celui de participation, celui de concertation s'est imposé en France au fil de ces injonctions réglementaires. Utilisée dans certains textes, la notion de participation l'est alors avec une connotation générique et affaiblie.

La prédominance du terme "concertation" n'est pas neutre ; elle exprime une préoccupation d'organisation par une autorité compétente des modalités du dialogue et une certaine méfiance vis-à-vis de formes de mobilisations spontanées de contre-pouvoirs

---

objectifs de croissance économique selon une logique volontariste. Ils devaient préciser la hiérarchie des urgences et des investissements à réaliser sur la durée couverte par le Plan en donnant aussi des objectifs à "horizon de10 ans".

[110] Elle est en cela à distinguer de la "participation" préconisée par De Gaulle après les évènements de mai 68 qui concernait la part plus significative que devaient prendre les différentes catégories de salariés dans la gestion des entreprises publiques et privées, et qui conduira à des réformes organisationnelles.

potentiels. Concerter suppose, dans la tradition de l'administration française, choisir le profil de ses interlocuteurs en tant que représentants de groupes sociaux, tout en gardant la maîtrise de la décision. Ainsi, lorsqu'il est question de concertation avec la société civile, celle-ci est surtout envisagée avec des associations identifiées comme légitimes par rapport aux caractéristiques du projet - associations de locataires, de riverains, de protection de l'environnement. Le souci de s'adresser avant tout à des corps intermédiaires est explicite dans la Loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement en 2009 qui évoque le principe d'une "gouvernance à 5", lors de laquelle la société civile serait "représentée" par des associations. Mais si la concertation dans le vocabulaire de la planification économique a pu revêtir initialement un sens fort de négociation entre des parties prenantes pour rechercher un accord ou au moins un travail de construction de propositions, ce n'est plus le cas dans le domaine de l'urbanisme lorsqu'il s'agit d'impliquer des habitants. Le Conseil d'État estimait en 1992 par référence à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, que le niveau minimal et donc acceptable d'une concertation pouvait être une information sur le projet et le recueil des observations du public[111]. Or la jurisprudence a pendant vingt ans, peu évolué dans ce domaine. Ainsi **a-t-on assisté à un processus de désubstantification de cette notion aussi bien dans les textes réglementaires de l'urbanisme que dans les pratiques observable**s[112]. En fait, les projets d'aménagement ou d'équipements qui n'entraient pas dans le cadre de la procédure de Débat Public[113] ou de la procédure de Zone d'Aménagement Concertée, n'ont pas semblé être soumis explicitement par la loi à des démarches dépassant le seuil consultatif[114]. Les préconisations de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine dans le cadre de la Politique de la Ville et plus précisément de la Gestion Urbaine de Proximité[115], ont permis également d'entretenir un certain flou sur l'intensité des démarches à mener et les publics potentiellement concernés[116], contribuant à ce qu*'in fine,* l'ingénierie des projets d'aménagement urbains en soit peu affectée[117].

Si le cadre législatif est donc devenu de plus en plus incitatif, il n'en est pas moins resté ambigu au cours des vingt dernières années. Néanmoins, depuis l'été 2012[118], le Conseil constitutionnel semble de plus en plus vigilant à faire respecter le principe de constitutionnalité de la charte de l'environnement établi en 2005 par le Parlement. Celui-ci pose que "*toute personne a le droit d'accéder*

---

[111] CHATEAUREYNAUD (Philippe), *Urbanisme, analyse, jurisprudence, doctrine*, Le Moniteur, 2ème éd. 1999, p.148.

[112] "*Globalement, la France s'est tenue davantage à une concertation relevant de la prise de parole libre, et de fait sans conséquences, avant décisions des autorités responsables, que d'une intégration réelle dans le processus de décisions des habitants concernés*". Olivier Piron, *Renouvellement urbain, analyse systémique,* PUCA, collections recherches n°141, 2002, p. 62.

[113] *Via* la loi démocratie de proximité depuis 2002, renvoyant alors elle-même à l'article 134 chapitre Ier du titre II du livre Ier du Code de l'environnement évoquant la "Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire".

[114] À travers notamment la loi d'orientation dite de démocratie locale, pour l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 qui affirme "*le droit des habitants à être informés (...) et à être consultés (...) » comme « principe essentiel de la démocratie locale*".

[115] La Circulaire du 31 janvier 1998 relative aux Contrats de ville 2000-2006 qui institutionnalise la notion de Gestions Urbaine de Proximité fait référence de manière générique à un principe de "participation".

[116] On remarque toute l'ambiguité qu'entretient la loi SRU à ce sujet dans l'usage des termes : celle-ci a généralisé la création de "Conseils de concertation locative" censés être "*consultés sur différents aspects de la gestion de l'immeuble ou ensembles immobiliers concernés, sur des projets d'amélioration ou de construction-démolition, et plus généralement sur toute mesure touchant aux conditions d'habitat ou au cadre de vie des habitants des ensembles concernés*". Ces conseils sont "composés de représentants du bailleur et de représentants des locataires. "

[117] Comme l'ont montré les rapports successifs du Comité d'Évaluation et de Suivi de l'Agence Nationale de Réunovation Urbaine.

[118] Dans le cadre de deux contentieux, le Conseil Constitutionnel a appuyé deux de ses décisions en juillet 2012 en prenant appui sur cet article de la Charte de l'Environnement, incitant le 13 juillet 2012, Delphine Batho, ministre de l'Écologie, à demander que "*soient élaborées sans délai des dispositions législatives assurant la mise en conformité de l'ensemble du Code de l'environnement avec l'article 7 de la Charte de l'environnement*".

aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement". Si ce texte distingue bien la notion d'information et de participation, encore faut-il aussi dans le domaine de l'aménagement urbain, que la notion d'environnement à laquelle il est fait référence comme dans d'autres textes, soit considérée dans son acceptation large comme "milieu de vie", prenant en considération le caractère interscalaire et écosystémique des modes de vie urbains (Lévy, 2010 ; Emelianoff, 2010).

La concertation, une notion très française ?

Le mot "concertation" a manifestement été introduit de façon récente dans la langue française. En effet, il est absent en tant que tel des premières éditions du dictionnaire Littré au XIXe siècle, dans lesquelles on trouve des termes d'origine italienne dérivés eux-mêmes du latin *concertare* signifiant combattre, disputer, rivaliser. L'Italien a détourné ce sens pour insister sur l'idée de faire avec d'autres (cum) en s'accordant avec eux dans un registre musical ou discursif. "Concerté" est décrit comme synonyme de "combiné, arrangé". "Concerter" est assimilé à "projeter de concert" avec un ou plusieurs autres personnes ou encore "se concerter" renvoie à "s'entendre pour agir de concert"[119]. Le verbe semble s'être substantifié dans la langue française – tardivement - au cours du XXe siècle.

L'importance conférée en France à la notion de concertation, sa singularité et en même temps l'affaiblissement de son sens initial dans le domaine de l'urbanisme, apparaissent assez clairement lorsqu'on cherche à établir des comparaisons internationales, démarche que nous avons initiée au cours de cette recherche avec la collaboration de nos partenaires étrangers. Nous nous sommes ainsi intéressés aux termes qu'utilisaient Belges, Suédois et Allemands pour qualifier l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme. On note alors par exemple que les Suédois n'ont pas d'équivalent directement traduisible dans leur langue du terme de concertation et qu'ils utilisent un vocabulaire très proche de celui des Anglo-saxons, aussi bien pour qualifier la participation des habitants que les méthodes d'élaboration des projets urbains qui leur sont associées. Entre les niveaux s'apparentant à de la consultation d'une part et à de la coproduction ou de la codécision d'autre part, il existe bien un niveau qualifié par un ensemble de termes signifiant que les habitants font des propositions mais ne décident pas. Néanmoins, l'idée de "représentants" intrinsèquement liée en France à la notion de concertation est très peu invoquée dans les travaux présentant des processus participatifs (Mogard, Svensson, 1984 ; Castell, 2010). Dans les projets d'urbanisme mis en valeur pour leur dimension participative, la logique est celle d'une conception "collaborative" proche de celle développée par les anglo-saxons (Forester 1999 ; Haley 1997) et mise en œuvre dans le cadre de démarches qualifiées de *Community Planning* ou *Design*. Le dispositif de dialogue évoqué est même celui de la "*Charrette*" (Hall, Portefield, 2001 ; Walters, 2007). Au cours de ces expériences, les différents acteurs institutionnels, la société civile et les habitants font figure de "parties prenantes" et semblent être considérés sur un pied d'égalité comme si tout le monde cherchait à converger vers une même perspective, vers une vision partagée de l'avenir d'un territoire engageant les uns envers les autres. S'exprime ainsi une approche habermassienne de la délibération orientée vers la recherche d'un consensus au sein de la communauté de vie. Les dispositifs d'échange déployés visent explicitement à déconstruire les positions hiérarchiques (Wates, 1998), ce qui ne signifie pas pour autant que ces dernières ne se reconstruisent pas ailleurs, dans d'autres lieux et moments, en particulier dans les instances légales de décision.

Le contexte de la Belgique francophone apparaît aussi comme éclairant. Il révèle un peu plus l'affaiblissement de la notion de concertation en France en urbanisme, ainsi que notre fébrilité vis-à-vis de l'usage du terme de participation que les belges n'hésitent pas pour leur part à employer encore aujourd'hui avec une connotation forte dans leurs textes réglementaires. La Belgique est un pays structuré autour d'instances régionales ayant des compétences importantes, mais qui peuvent être elles-mêmes administrativement organisées de façon très centralisée ; c'est le cas dans la région de Bruxelles-capitale où le système de planification urbaine a été jusqu'au début des années 2000 à certains égards proche de celui qui était en vigueur en France au cours des "trente glorieuses"[120]. Depuis les années 90 y émergent cependant des préoccupations d'incitation à des démarches

[119] Éditions à partir de 1863.

[120] Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française de Belgique, *Qui a peur de l'architecture ? Livre blanc de l'architecture contemporaine en communauté française de Belgique,* La lettre volée, ISA La Cambre, 2004.

participatives, en particulier dans l'élaboration des contrats de quartier, pour des opérations de rénovation urbaine[121] et plus récemment pour la mise en œuvre de projets d'écoquartiers. Dans les textes réglementaires concernés, on constate alors que le terme "concertation" demeure associé à l'organisation d'instances de travail réunissant des représentants, institutionnels, experts voire d'habitants en charge d'orienter des décisions. Le terme participation tend pour sa part à être employé soit dans un sens très générique, soit dans un sens de contribution active des habitants à la définition d'objectifs stratégiques, d'éléments de programmation, ou encore à la gestion d'équipements ou d'espaces.

1. 2 Des habitants impliqués plus que d'habitude… sur un mode qui reste le plus souvent au maximum consultatif

a) Intensités et modalités participatives

Près des trois quarts des collectivités ayant répondu à la première enquête générale par questionnaires que nous avons menée ont affirmé avoir déjà eu l'occasion de mettre en place des démarches d'implication des habitants dans leurs projets d'aménagement. Les 18,4% ayant répondu négativement n'ont pas de caractéristiques géographiques ou démographiques saillantes. On y trouve des villes de toutes tailles, y compris moyennes réalisant fréquemment des opérations d'urbanisme, ce qui peut aussi laisser penser qu'elles ont appréhendé la notion d'implication dans un sens plutôt fort, puisque les obligations légales tendent à imposer des dispositifs informatifs.

Les projets d'écoquartiers auraient été l'occasion d'impliquer les habitants plus que d'habitude dans la moitié des cas (51,7%). Ce résultat ne présage par pour autant du niveau d'implication effectif. On remarque ainsi que dans la moitié des cas concernés par la seconde enquête censée regrouper les opérations où l'implication des habitants a été jugée significative ou supérieure aux pratiques antérieures de la collectivité, le chef de projet a estimé que les habitants avaient été somme toute, "moyennement voire peu associés". Les deux premières raisons spontanément invoquées par ceux faisant état d'une faible intensité d'implication sont l'absence d'habitants sur le site puis une tradition de la collectivité de s'en tenir à un stade informatif. Pour autant, en croisant la variable relative à la présence d'habitants dans le futur écoquartier avec le niveau participatif, on n'enregistre aucune corrélation, **ce qui signifie que l'importance des démarches participatives engagées n'a pas été liée au fait que le site soit ou non déjà habité[122].**

Des clivages importants apparaissent dans les représentations que manifestent les chefs de projet à propos des niveaux possibles d'implication des habitants dans les projets d'aménagement, y compris chez ceux faisant état de dispositifs relativement ambitieux mis en œuvre par leur collectivité pour la réalisation d'un écoquartier. Ces différences de point de vue portent sur plusieurs aspects. À propose de l'organisation d'une démarche de participation citoyenne selon la temporalité d'une opération, s'opposent nettement ceux qui pensent qu'il est possible d'impliquer les habitants à tous les stades du projet (14/50) jusqu'à évoquer, pour certains, une évaluation d'usage *ex-post*, à la plupart de leurs autres collègues (30/50) qui insistent sur des moments spécifiques, jusqu'à parfois recommander d'éviter de les associer à des étapes, activités ou aspects particuliers comme la conception formelle et les questions techniques (5/50). Concernant les modalités possibles d'implication, des différences fortes apparaissent entre ceux qui se placent dans une perspective de co-élaboration d'élément de projet voire de contribution à des choix d'aménagement et ceux qui défendent une perspective essentiellement informative et consultative.

---

[121] Cf. Arrêté du 27 mai 2010 de la Région Bruxelles Capitale sur les Programmes de Rénovation et de Revitalisation urbaine.

[122] 31 opérations sur 87 ont été engagées sur des sites non habités.

Parmi les collectivités ayant répondu à la seconde enquête par questionnaires, et estimant donc avoir impliqué leurs habitants de façon significative, 6 sur 50 ont affirmé qu'elles n'avaient eu jusque-là aucune expérience particulière dans ce domaine, quand près de la moitié déclarait avoir eu "un peu" d'expérience et environ un tiers, une "certaine habitude" de ce type de pratique. Autrement dit, la très **grande majorité des collectivités concernées par la seconde enquête n'était pas totalement novice dans ce domaine.** L'expérience en matière de participation citoyenne, apparaît donc comme une variable jouant un rôle plus significatif que les caractéristiques urbanistiques du site considéré. Un quart des chefs de projet faisant état d'expériences antérieures n'a toutefois pas précisé de quelles natures avaient été les démarches menées : il est difficile de savoir si cette réponse s'explique par une méconnaissance de la situation locale liée éventuellement à une prise de poste récente ou par une faible capitalisation de ces expériences au sein de la collectivité, ou encore par désintérêt de la personne pour la question.

La façon d'impliquer les habitants dans ce projet n'a pas souvent fait l'objet de débats au sein de la collectivité. Seules 9 d'entre elles affirment avoir eu de nombreux échanges à ce sujet, la plupart répondent "un peu", ce qui peut laisser entendre soit qu'elles se sont placées dans une situation d'appliquer des routines, soit qu'elles auraient "bricolé" au gré de l'avancement du projet. L'absence de débat interne tendrait aussi à montrer que **le chef de projet se serait souvent trouvé assez seul à porter voire à définir les dispositifs mis en œuvre.** Les sujets les plus débattus ont concerné le ou les moments les plus pertinents pour impliquer les habitants et le niveau à atteindre en termes de partage du pouvoir dans la définition du projet ou des décisions. Curieusement, des sujets tels que le choix des participants ou celui des outils à mettre en œuvre sont peu évoqués alors qu'ils sont traditionnellement mis en avant dans les débats et les formations sur la participation citoyenne dans les sphères professionnelles.

En termes de démarches ayant été les plus éprouvées par le passé pour des projets d'aménagement, sont surtout cités des dispositifs et des outils : en premier lieu les réunions publiques (21/61 réponses), puis viennent les ateliers (15/61), les débats thématiques, les visites, l'ouverture de sites internet (12/63), les enquêtes sociologiques (8/21), et enfin, les conseils de quartier ou autre instance consultative (5/21). Ces dispositifs peuvent avoir été combinés mais en croisant les réponses, on relève dans la moitié des cas des actions à vocation essentiellement informative. Le recours à des ateliers, forme la plus propice au dépassement de ce stade[123], n'est cité que par 14 chefs de projet sur 87. En faisant l'hypothèse que les 18,4% de collectivités ne faisant pas mention d'expériences antérieures significatives en termes d'implication des habitants n'organisent pas d'ateliers d'urbanisme, on peut avancer que seulement **17,2% des collectivités de notre échantillon ont déjà utilisé ce dispositif.**

L'impression que peuvent avoir les chefs de projet à propos du degré d'implication des habitants dans le projet paraît d'abord liée au fait d'avoir mis en place plus de dispositifs ou des dispositifs singuliers. **Dans 56,3% des cas, les projets d'écoquartiers auraient été l'occasion d'expérimenter de nouveaux dispositifs.** Sont alors cités *(question 68 ouverte, première enquête)* :

[123] Les ateliers d'urbanisme ne sont pas forcément des lieux de concertation ou de coproduction d'un projet. Ils sont parfois mobilisés de façon très parallèle à celui-ci, ne l'alimentant qu'à la mage. Ils peuvent être consacrés à une sensibilisation des habitants sur de thématiques en jeu dans le projet, ou encore à des présentations de projet donannt lieu à des jeux de questions réponses avec les élus et les techniciens. Tout dépend à quels moments du processus de projet ils interviennent et ce qui y est mis en débat.

	Effectifs	Fréquence
Evènementiels		
L'implication d'artistes	1	1,5%
Une fête	3	4,4%
Dispositifs d'information		
Un espace de rencontre	3	4,4%
Un espace d'accueil des nouveaux habitants	1	1,5%
De l'information	7	10,3%
Une ou plusieurs visite (s)	5	7,4%
Une ou des visites de chantier	3	4,4%
Une exposition	4	5,9%
Site internet	6	8,8%
Dispositifs potentiellement consultatifs		
Une réunion publique	9	13,2%
Un comité de quartier	1	1,5%
Un groupe de suivi	11	16,2%
Dispositifs potentiellement de concertation/coproduction		
Un atelier	12	17,6%
Dispositifs de co-décision		
Des jurys avec membres d'associations	2	2,9%
Total/ réponses	68	

Base : 87 répondants

Ainsi, près de la moitié des dispositifs ou outils cités ont une vocation essentiellement informative voire de stratégie de communication - 27 % peuvent avoir aussi une dimension consultative. **Autrement dit, près des trois-quarts des nouveaux dispositifs ou outils expérimentés ont une vocation au plus consultative.** Les ateliers sont mentionnés à 12 reprises, tandis qu'on rencontre 2 cas où les habitants peuvent être en situation de codécision.

Parmi les instances de démocratie locale existantes mobilisées, les conseils de quartier ont été les plus souvent cités pour ces projets, quasiment jamais sur leur conception d'ensemble, mais plutôt sur des aspects partiels comme les espaces et équipements publics, et en tant que relais d'information vers les habitants. Les conseils de la jeunesse, même lorsqu'ils existent, ne sont en revanche quasiment pas sollicités. Il en est de même des conseils de développement, ce qui peut laisser entendre que la question de la mise en cohérence entre les échelles de la planification et d'opération de proximité n'y a pas souvent été mise en débat.

Dans les projets ayant fait l'objet d'une implication des habitants jugée significative (50 opérations), les outils mis en place ont été nombreux et divers. Si la réunion publique reste le mode de sollicitation le plus utilisé et commun à tous les projets, le recours aux NTIC est devenu aussi fréquemment cité que la réalisation de brochures, plaquettes et documents plus traditionnels d'information. **Les sites internet ne sont toutefois interactifs, avec des forums ou des blogs par exemple, que dans moins d'un quart des cas.** Les évènementiels, fêtes, expositions se sont quasiment généralisés au cours de ces opérations. Les balades urbaines sont évoquées dans plus de la moitié des cas. **Les ateliers d'urbanisme d'habitants restent en revanche encore très minoritaires** - on retrouve dans ces 50 opérations, les 12 cas identifiés lors de la première enquête.

25 - Au cours de ce projet, comment les habitants ont-ils été sollicités ou est-il envisagé de le faire ?
a) Au moyen d'outils spécifiques (plusieurs réponses possibles) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	
Réunions publiques	**48**	**12,7%**
Brochures, plaquettes, documents d'informations	38	10,1%
Site internet diffusant des informations sur le projet	36	9,5%
Animations, évènementiels, fêtes	35	9,3%
Expositions	34	9,0%
Balades urbaines	29	7,7%
Réalisations, contribution à des journaux locaux	27	7,2%
Réalisation de reportages photographiques autour du projet	21	5,6%
Réalisation d'un film autour du projet	19	5,0%
Centre d'information consacré au projet	18	4,8%
Inauguration des bâtiments ou d'espaces aménagés	15	4,0%
Interventions, installations artistiques	13	3,4%
Site internet interactif, forum	**12**	**3,2%**
Ateliers d'urbanisme	**12**	**3,2%**
Dispositif d'accueil des premiers habitants	**8**	**2,1%**
Chantiers d'aménagement d'espaces publics, de réalisation d'équipements	7	1,9%
Réalisation d'une maquette	2	0,5%
Comité / conseil de quartier	1	0,3%
Implication des écoles	1	0,3%
Opération portes ouvertes	1	0,3%
Total/ réponses	377	

Base répondants : 87

Toutefois, dans 22 cas sur 50, il est fait référence à une présence d'habitants dans des ateliers de programmation-conception, donc sans doute aux côtés des praticiens de l'aménagement. Ils sont par contre rarement présents dans des instances de décisions aux côtés d'élus et de financeurs, et encore moins dans des jurys de concours, là où pourtant ils pourraient trouver facilement place au sein du collège des "personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours"[124]. Pour autant, on notera aussi que dans ses guides de recommandations qui font référence pour les maîtres d'ouvrage, la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques ne l'envisage pas explicitement. Elle évoque plutôt la présence possible d'utilisateurs, que celle d'usagers-habitants… qui est pourtant juridiquement également possible.
Il est donc clair que si les collectivités ont multiplié les dispositifs informatifs visant à une meilleure compréhension du déroulement du projet voire de ses enjeux - 45 sur 50 disent avoir mis en place des actions dans cette perspective - , elles s'efforcent beaucoup moins d'associer les habitants à sa fabrication ; **les habitants restent dans l'ensemble encore peu sollicités pour participer à des**

[124] "Un jury est composé de trois collèges constituant les membres du jury ayant tous voix délibérative. Il s'agit : des représentants de la maîtrise d'ouvrage, des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, au minimum un tiers de membres ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats"… Parmi les personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sont cités pour les concours d'architecture par exemple : "un futur gestionnaire de l'équipement (le principal pour un collège, la bibliothécaire pour une bibliothèque, ...), un représentant des utilisateurs (re- présentant du corps médical pour un hôpital, un magistrat pour un tribunal, ...),
MIQCP, *Le concours de maîtrise d'œuvre : dispositions réglementaires et modalités pratiques d'organisation*, février 2012, pp. 40-41.

instances de montage et de réalisation de projet, tout comme à des instances de décision, y compris dans les cas où les chefs de projet estiment que leur implication a dans l'ensemble été notable. Si les maîtres d'ouvrage envisagent donc éventuellement de "coproduire", ils restent encore très réticents à accepter de partager, même de manière très relative, leur pouvoir de décision avec les citoyens.

b) Implication des habitants dans des instances de montage ou de réalisations de projet ? (ouverte)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	14	
Présence dans des instances de décisions, avec des élus, des financeurs…	8	13,3%
Présence dans des ateliers de programmation-conception architecturale, urbaine	22	36,7%
Présence à des jurys de concours de maîtrise d'œuvre	5	8,3%
Présence dans des instances de Gestion Urbaine de Proximité	10	16,7%
Présence dans des instances de gestion locative	7	11,7%
Présence dans des instances de gestion d'équipements publics	6	10,0%
Réunions publiques	2	3,3%
Total/ réponses	60	

Ainsi, l'ensemble des actions et dispositifs décrits relève très majoritairement de modes participatifs descendants, et on ne trouve pas trace dans l'ensemble des questionnaires retournés, d'organisations citoyennes partenaires de la collectivité au même titre d'autres opérateurs ou maîtres d'ouvrage. Aucune structure associative jouant un rôle comparable à celui du Forum Vauban ou d'Eva-Lanxmeer n'apparaît à l'occasion de cette enquête nationale.
Seule la référence à des groupements d'auto-promoteurs pourrait laissait entendre que de tels partenariats se mettraient en place. Mais ils ne sont toutefois pas cités dans les systèmes d'acteurs pilotant le projet à l'exception d'un cas évoquant une "coopérative d'habitat". Précisons aussi que ces collectifs d'habitants ayant un projet d'habitat groupé autogéré sont parfois suscités par les collectivités elles-mêmes, dans des projets d'ensemble dont elles ont la maîtrise, via une procédure de ZAC par exemple.
On peut distinguer dans les deux enquêtes par questionnaires, des situations d'implications spontanées d'habitants dans le projet, s'apparentant à des mouvements *bottom up*. Dans cinq cas sur 87, il est mentionné que des groupes d'habitants (collectifs ou associations) auraient été à l'origine du projet. Dans 10 cas, un rôle moteur leur est attribué. Dans ces mêmes cas, ils sont identifiés comme ayant été à l'origine de la dimension durable du projet.
Une connaissance approfondie de certains cas révèle aussi que le rôle des habitants dans les projets peut avoir été minimisé par le chef de projet dans ses réponses à l'enquête témoignant de cultures professionnelles encore peu ouvertes à l'intrusion de ce type de figure comme acteur du projet.

Par ailleurs, les chefs de projet ont du mal à faire précisément état des coûts des dispositifs participatifs mis en œuvre. Dans la moitié des cas, il est fait référence à un budget spécifique pour associer les habitants, quel que soit le niveau de cette démarche, mais dans seulement 4 questionnaires de la seconde enquête un montant est avancé. Dans près de 40% des cas, le chef de projet affirme qu'aucun budget spécifique n'a été attribué à cette activité, ce qui ne signifie pas forcément que ces collectivités n'auraient pas consacré de moyens à ce type d'action mais qu'elles ne seraient pas en mesure de les chiffrer et que les coûts induits ont pu être intégrés à d'autres prestations. Il s'avère aussi que le financement des dispositifs participatifs a souvent été pris en charge par plusieurs acteurs : l'aménageur dans le cadre de sa concession d'aménagement, la collectivité et ses partenaires… Les budgets avancés portent enfin fréquemment sur les dispositifs de communication et s'élèvent alors pour

certaines collectivités, quelle que soit leur taille, à des sommes dépassant sur trois ans la centaine de millier d'euros.

b) Temporalités et objets d'implication des habitants

Pour apprécier le niveau d'implication des habitants dans les processus de projet, il faut non seulement identifier les dispositifs à partir desquels ils sont amenés à intervenir mais aussi les temporalités et les objets sur lesquels portent les démarches organisées.
Le point de vue que portent les chefs de projet sur ce type de question peut être préalablement souligné, sachant que celui-ci n'a été recueilli que lors de la seconde enquête par questionnaire. Les aspects techniques, financiers, liés à la gestion sont le plus souvent cités comme étant peu propices à une implication des habitants (24/50). **Les réponses sont fortement clivées entre ceux qui estiment possible ou non la contribution des habitants à la définition d'éléments de programme (21/50 pour chacune des positions).** L'analyse de l'existant, de la connaissance des besoins et des usages est évoquée mais pas de façon systématique (16/50).
Dans les deux tiers des 50 opérations évoquées dans la seconde enquête, il est mentionné que les habitants ont eu l'occasion d'intervenir sur le diagnostic urbain, la définition d'un schéma d'aménagement et des éléments de programmes concernant alors surtout les équipements et les espaces publics. En revanche, dans moins d'un quart des cas, les habitants ont été sollicités au sujet de la programmation ou de la conception des logements, et seulement dans 6 cas sur 50 sur leur gestion. Ils participent également peu à la réflexion sur l'implantation des commerces. Ces opérations confiées par la collectivité aux promoteurs lors de l'attribution de lots ou aux bailleurs, paraissent suivre leur propres logiques, et notamment celles d'une production et de procédures très normées laissant peu de latitude à une intervention des habitants qui pourrait venir bousculer celles-ci et plus précisément les contingences économiques qui les guident.
L'élaboration du plan masse est également un aspect des projets sur lequel les habitants sont plus rarement invités à intervenir, restant du ressort exclusif des maîtres d'œuvre urbains.
Dans les opérations où l'implication a été qualifiée de significative, celle-ci s'est mise en place au lancement du projet et dans les phases d'élaboration. Dans un quart de ces opérations, elle a été cependant peu fréquente lors du lancement. De plus, lorsque les habitants interviennent en amont des projets, c'est encore surtout dans des arènes à vocation informative ou consultative. Bien que les habitants cherchent alors à faire des propositions sur les schémas d'aménagement, les plans masse, la définition d'éléments de programme, des problématiques de mixité fonctionnelle, celles-ci ont peu de chances d'être intégrées, si ce n'est à entrer dans un rapport de forces avec la maîtrise d'ouvrage. En revanche, aux dires même des chefs de projet, **les habitants parviennent davantage à infléchir le projet sur l'aménagement des espaces publics et leur mobilier, les aires de jeu. Il s'agit d'**objets sur lesquels la collectivité a la plus grande maîtrise en aménagement aujourd'hui et qui sont moins soumis à des logiques de production normalisée et de rentabilisation. De plus, ce sont des objets considérés depuis plusieurs années comme des lieux particulièrement propices à l'expression d'une expertise d'usage. Les habitants sont dans ce cas davantage sollicités au sein d'instances de coproduction.

Les sujets de préoccupations des habitants au cours des dispositifs participatifs paraissent extrêmement divers, selon les réponses des chefs de projet. **Un tiers des items cités renvoie à une crainte de l'avenir** liée à la venue de nouveaux habitants dans le quartier ou à ses propres modalités de relogement dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine. On peut d'ailleurs noter que **faire lien avec le passé par la préservation du patrimoine est également un sujet qui revient relativement souvent.** Les habitants manifestent sans doute ainsi un besoin d'avoir des repères entre ce qui a fait l'identité du lieu dans lequel ils vivent, et un futur qui est porteur de changements mêlant espoirs et

inquiétudes[125]. Les thématiques liées aux transports telles que l'accessibilité ou la place de la voiture dans le futur écoquartier peuvent à la fois faire écho à des craintes et à des attentes.
Un autre type de sujet évoqué à plusieurs reprises concerne la qualité de vie dans le futur quartier, par la présence de commerces, d'équipements, d'activités économiques, ainsi que par l'aménagement d'espaces publics. Des questions sociales ou de sociabilités sont alors surtout en jeu, tandis que l'évocation "d'espaces verts" paraît davantage sous-tendre des préoccupations paysagères ou environnementales.
Les aspects environnementaux sont assez peu saillants. La préservation de la biodiversité susceptible de faire office de pierre angulaire entre un enjeu environnemental local et planétaire reste assez peu citée. Ce sont donc dans l'ensemble des **préoccupations liées à l'amélioration du cadre de vie local – dont certaines sont porteuses d'un souci de développement urbain durable - qui sont mises en avant et assez peu des problématiques macro-écologiques.**

49 - Quelles préoccupations ont fait valoir les habitants qui se sont exprimés au cours du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	
Recherche de mixité fonctionnelle / commerces / activités / équipements	**14**	**12,2%**
Crainte de l'impact des nouveaux habitants et/ou logements dans le quartier ou la commune	**13**	**11,3%**
Souci de l'identité, de l'image du lieu, de la préservation du patrimoine	**12**	**10,4%**
Recherche d'espaces verts / publics comme lieux de rencontre	**11**	**9,6%**
Intérêt pour les futurs logements (organisation, confort, impact environnemental)	7	6,1%
Crainte vis-à-vis de la forme architecturale / urbaine proposée (hauteur, esthétique, type…)	6	5,2%
Recherche de mixité sociale, d'échanges entre les habitants, volonté d'accueillir les nouveaux habitants, d'être intégrés au futur projet	6	5,2%
Recherche de qualité de vie	6	5,2%
Volonté d'un nombre suffisant de places de stationnement	6	5,2%
Crainte vis-à-vis des couts des logements ou de la gestion espaces publics	5	4,3%
Intérêt pour l'accessibilité du site, le raccordement aux réseaux	5	4,3%
Souci des résultats de l'implication des habitants, volonté d'être informés	5	4,3%
Crainte des nuisances de la période de chantier	4	3,5%
Souci de la propreté et de la sécurité du site	4	3,5%
Intérêt pour l'amélioration de la biodiversité, préoccupations environnementales	**4**	**3,5%**
Crainte vis-à-vis du relogement	3	2,6%
Volonté de réduire l'impact environnemental des transports	2	1,7%
Craintes par rapport aux transformations du foncier	1	0,9%
Volonté d'augmenter le nombre de logements sociaux	1	0,9%
Total / réponses	115	

Base : 50 répondants

[125] "*Les traces du passé nourrissent l'ancrage des individus dans l'histoire et leur sentiment d'appartenance à la société qui sont indispensables à leur développement*." Leur destruction ou leur négation qu'a souvent accompagnée la recherche d'une modernité urbaine prive les acteurs de l'aménagement de précieux potentiels et les habitants d'une capacité à s'approprier les nouveaux espaces qui leur sont proposés.
Bonetti (Michel) Laforgue (Jean-Didier) - *Une problématique de développement urbain durable fondée sur le concept d'activation du potentiel urbain,* Communication à la conférence Urban Dynamics and Housing Change, European Network ok Housing Research, Istambul, Turquie, 4-7 juillet 2010.

c) Les publics citoyens mobilisés

Dans plus de la moitié des opérations où l'implication des habitants a été jugée significative (26/50), il est fait référence à des mobilisations spontanées d'habitants.
Quels habitants se sont impliqués ? En premier lieu, les riverains des opérations, sachant que dans près d'un tiers des opérations, aucun habitant ne résidait sur le futur écoquartier.

32 - Quels habitants ont été jusqu'à présent les plus impliqués dans le projet (plusieurs réponses possibles) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	0
Habitants déjà installés dans le quartier (opération de renouvellement/rénovation	18	26,1
Habitants - riverains du quartier	**34**	**49,3**
Habitants d'autres secteurs de la ville	12	17,4
Habitants d'autres localités	4	5,8
Ne sais pas	1	1,4
Total / réponses	69	100

Base : 50 répondants

Dans seulement 16 cas, la collectivité a sollicité des habitants de façon plus large. L'échelle du projet, de proximité, peut expliquer ce résultat, mais c'est plus largement la façon dont les individus ou groupes concernés est traditionnellement envisagée par les maîtres d'ouvrage dans les opérations d'aménagement qui transparaît ici. Cependant, certains chefs de projet ont parfois montré leur scepticisme à impliquer des riverains, faute d'habitants sur le site, en rétorquant "*qu'on peut parier que les futurs habitants n'auront pas forcément les mêmes attentes que les riverains…*". Dans 2/3 des opérations, des associations ont participé à la réflexion. Dans un quart des projets, elles se sont créées pour l'occasion *(voir au sujet des associations la 3e partie de ce rapport)*.

1.3 Prise en compte et apports de la participation citoyenne : représentations des chefs de projet

a) Modalités de prise en compte des apports de la participation citoyenne

La façon d'envisager les conséquences des dispositifs participatifs et délibératifs sur des décisions doit être nuancée – ou précisée. Il s'agit moins de considérer la décision comme un acte pouvant être clairement situé dans un espace-temps, que de s'intéresser à des "processus de décision" prenant appui sur des séquences itératives de programmation et de conception. Nous nous sommes ainsi demandés comment sont pris en compte les apports des habitants à travers les actions mises en place, quelles sont les incidences de cette implication sur la définition du projet à travers les études produites et les décisions prises ?
La façon dont les collectivités consignent les résultats des échanges lors des dispositifs participatifs est à considérer comme un signe de l'intérêt qu'elles peuvent porter au point de vue des habitants. Dans la seconde enquête par questionnaires, 35 collectivités sur 50 ont affirmé avoir effectué des comptes-rendus des échanges avec les habitants, la moitié dit avoir organisé des restitutions des démarches participatives pour faire état de la façon dont leurs avis avaient été considérés. Les réunions publiques restent ici encore le mode le plus utilisé, **les comptes-rendus écrits sont plus rarement cités (6 cas sur 50).**

Dans les deux tiers des opérations où la participation citoyenne a été considérée comme significative, le chef de projet estime qu'elle aurait conduit à des modifications du projet ou à l'introduction d'aspects qui ne figuraient pas dans les intentions initiales de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre. Si comme nous l'avons mentionné précédemment, les habitants cherchent assez souvent à faire des propositions sur le schéma d'aménagement, sur la définition d'éléments de programme, leurs contributions à la définition du projet portent *in fine* surtout sur les espaces publics (leur aménagement, leur mobilier), les aspects programmatiques viennent ensuite, les dimensions environnementales du projet sont en revanche assez peu citées spontanément (3/40 réponses). Ces dernières le sont davantage lorsqu'on interroge les chefs de projet plus explicitement à ce sujet.
Pour près de la moitié de ces projets, l'implication des habitants aurait suscité des innovations, en premier lieu, sur la façon d'associer ces derniers au projet (23/50), puis dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable dans le projet, ainsi que dans l'organisation des processus de décision (14/50 pour chaque item).
Les incidences négatives qu'aurait pu avoir la participation citoyenne sur le déroulement du projet semblent relativement faibles : un seul chef de projet fait état de beaucoup de retard pris dans le déroulement du projet ; pour 33 de ses collègues, cela n'aurait pas du tout été le cas. Dans deux cas, des surcoûts importants sont évoqués, dans 25 pas du tout, et dans16 un peu. Dans 20 cas sur 50, il est question de situations "un peu conflictuelle", dans 19 "pas du tout", dans 3 beaucoup plus fortement. Les demandes des habitants auraient été un peu difficiles à prendre en considération dans 22 cas, pas du tout dans 12 cas et très difficile dans 9 cas. En définitive, les chefs de projet estiment dans les trois – quarts des 50 cas que l'implication des habitants s'est bien déroulée, dans deux cas seulement "mal déroulée" du fait notamment de leur faible mobilisation ou de leur "esprit trop conservateur".
Deux interprétations peuvent être avancées à ces résultats : soit ces chiffres viennent effectivement démentir une opinion traditionnellement répandue selon laquelle la participation citoyenne altèrerait l'économie d'un projet et rendrait sa conduite plus risquée. Soit, le chef de projet qui est censé être le garant du bon déroulement de l'opération ne souhaite pas faire apparaître qu'il a été mis en difficulté.
Les conseils qu'expriment les chefs de projet pour la mise en place de telles démarches renvoient en premier lieu à la qualité du portage politique par les élus.

b) Enjeux associés à l'implication des habitants

La recherche que nous avons menée a constitué selon nous, une occasion de faire le point à l'échelle nationale sur les pratiques et les représentations liées à l'implication des habitants dans la fabrication et la gestion des espaces urbains en France.
Concernant l'importance accordée à cette question lors de l'organisation des premières opérations d'écoquartiers, l'exploitation des modalités d'analyse et des résultats de l'appel à projets lancé par le Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable (AD4) du MEDDM en 2009 témoignait d'une importance assez variable, mais aussi assez difficile à cerner, de l'attention donnée à la dimension participative par les collectivités. Un examen d'ensemble des informations communiquées par les villes candidates auquel nous nous sommes livrés, montre que la moitié d'entre elles n'a donné aucune précision à ce propos. 13% ont fait référence à des dispositifs assez traditionnels d'information ou de consultation du public (réunions publiques, expositions…), tandis que 20% ont fait état d'expériences plus ambitieuses et spécifiques à leur projet. Pour le reste, les réponses sont souvent restées génériques et très floues.
Si ces résultats permettent d'affirmer que pour moins d'un quart des villes candidates, la mise en œuvre d'une démarche participative à un niveau avancé constitue une caractéristique intrinsèque et valorisante de leur projet, la portée des autres résultats mérite d'être nuancée à la lumière des modalités d'évaluations qui ont été appliquées lors du concours. D'une part, le dossier d'inscription laissait peu de possibilités de s'exprimer sur le volet participatif du projet et donnait le sentiment que cet aspect n'était pas un critère susceptible d'avoir un poids majeur dans l'évaluation. D'autre part, il semblerait que les

examinateurs eux-mêmes n'aient pas tous porté une attention équivalente à cette question. Autrement dit, l'exploitation des résultats du premier appel d'offre "écoquartier" du ministère tendait à montrer que le sujet de l'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers n'était pas central aussi bien pour une grande majorité de collectivités s'étant portées candidates que pour les instigateurs de ce concours et les évaluateurs des dossiers. Cette position évoluera significativement au cours du second appel à projet en 2011 (*Cf. Partie 1 et Faburel, Roché, 2012*).

Les résultats de nos deux enquêtes par questionnaires apportent un autre éclairage sur cette question des enjeux associés aux projets d'écoquartiers par les collectivités locales. **Les trois-quarts des chefs de projet interrogés lors de la seconde enquête par questionnaires estiment que la maîtrise d'ouvrage a eu des objectifs particuliers** concernant l'implication des habitants à l'occasion de cette opération d'écoquartier. Ce chiffre peut être certes lié à la structure même du questionnement mais il est toutefois corroboré par le fait que sur l'ensemble des deux enquêtes, la plupart des collectivités interrogées évoquent de façon générale, que les habitants auraient été impliqués plus que d'habitude dans ce projet. Quelles en seraient les raisons ? **Dans quelle mesure les efforts qui auraient été accomplis seraient liés aux enjeux de développement durable ?**

Intéressons-nous dans un premier temps aux liens établis par les chefs de projet entre ces deux dimensions. Peu d'entre eux réfutent tout lien entre objectifs du développement durable et implication des habitants ; 3 seulement estiment que celle-ci n'est pas absolument nécessaire. Il est vrai qu'en tant que garant de l'application des directives réglementaires pour le compte de leur maître d'ouvrage, il ne leur a pas échappé que les différentes lois qui encadrent l'action publique territorialisée n'ont cessé d'affirmer depuis la fin des années 90 que le développement urbain durable supposait l'organisation d'une "concertation" citoyenne. Cependant, un nombre important des chefs de projet de notre enquête relativise le rôle que peuvent avoir les habitants dans cette perspective. **Ces professionnels apparaissent nettement partagés sur ce sujet : 48,3% estiment que la participation citoyenne est indispensable tandis que 42,5% la juge souhaitable**. Qu'en a t-il été au cours du projet dans lequel ils ont été engagés ?

Rappelons d'abord que près de la moitié des premiers projets d'écoquartiers français recensés dans notre enquête n'ont pas été entrepris à l'origine dans une perspective de s'inscrire dans une démarche fortement ambitieuse en matière de développement durable. Les aspects les plus fréquemment cités comme contribuant à la durabilité concernent les impacts environnementaux du projet ou du futur quartier. Dans près d'un quart des projets (20/87), l'implication des habitants est spontanément citée comme une des dimensions contribuant directement à la "durabilité" du projet. On constate qu'elle est même la première citée dans huit cas. Il est aussi intéressant de noter que les termes qui qualifient les pratiques mises en place sont **"co-conception" ou "co-production", "participation", en étant porteur d'une idée de partage des processus de définition du projet comme en témoigne les quelques mots qui les accompagnent.** Le terme de concertation n'apparaît alors qu'une fois. Ces résultats viennent ainsi conforter et préciser des tendances présentées précédemment : à savoir un sens affaibli du terme de concertation et un recours non négligeable à celui de participation alors utilisé avec une acception forte.

Pour prendre la mesure des apports des habitants dans les démarches qui les y associent, il convient de s'interroger sur ce que la collectivité attend d'eux dans des processus de projet dont elle garde généralement totalement la maîtrise. Les liens opérés par les chefs de projet entre implication des habitants et poursuite d'enjeux de développement durable sont les suivants :

14 - En quoi, l'implication des habitants dans les projets d'aménagement urbains peut-elle selon vous contribuer à satisfaire des objectifs du développement durable ? (ouverte)

	Effectifs	Fréquence
Non réponses pour information	*7*	
Favorise **la compréhension et l'appropriation du projet, l'adhésion** aux valeurs ou principes du DD, l'adoption de nouveaux comportements	**32**	42,1%
Permet une meilleure prise en compte de la dimension sociale, des usages en jeu : - mieux prendre en compte le pilier social du DD (7) - mieux connaître les demandes, les besoins, attentes des habitants (7) - **bénéficier de l'expertise d'usage des habitants ou des différents acteurs pour définir un programme, un projet durable, anticiper les aspects de gestion… (5)**	19	25%
Favorise la pérennité des aménagements et équipements, la qualité du cadre de vie	14	18,4%
Permet de respecter des principes fixés ensemble, partager (démocratiquement) des valeurs liées au DD	**9**	11,8%
Estime qu'il n'existe pas de liens entre ces deux aspects	2	2,6%
Total réponses (Base 50 répondants)	76	100 %

Les intentions prêtées par les chefs de projet à leur maître d'ouvrage sont un peu différentes, même si l'enjeu d'adhésion, d'appropriation au sens de compréhension du projet reste dominant. Un nombre non négligeable de réponses exprime aussi l'idée qu'il est attendu des habitants une posture active pour contribuer à la fabrication du projet. Il peut paraître curieux de constater ainsi que les chefs de projet prêtent aux élus davantage d'ambitions de coproduction voire parfois de co-décision qu'ils n'en ont eux-mêmes.

	Effectifs
Non réponse	*14*
Adhésion des habitants au projet, appropriation du projet, formation	**14**
Co-conception, co-fabrication, implication dans des choix d'éléments de projet	**13**
Implication des habitants dans la vie locale et dans l'évolution du fonctionnement des instances de gouvernance locale	7
Information sur le projet	7
Prise en compte des attentes et des besoins	5
Total / réponses (Base 50 répondants)	46

Ces résultats tendent à corroborer ceux d'autres enquêtes ou recherches menées à cette même période. En mars 2011, les administrateurs du Club Écoquartiers du bureau AD4 du ministère expliquaient que suite aux échanges conduits au sein du groupe national de travail 2010 du Club Écoquartiers consacré au "citoyen et à l'entrepreneur, moteurs de l'écoquartier", l'"appropriation" était le terme le plus fréquemment utilisé par les maîtres d'ouvrage comme le premier indicateur de réussite d'un projet et du bon fonctionnement d'un lieu de vie.
L'enjeu associé à l'implication des habitants est ensuite pour un quart des répondants, une meilleure prise en compte d'une demande sociale. De façon assez générique, certains y voient la façon de "prendre en considération le pilier social" ou "humain" du développement durable. Dans une perspective programmatique assez traditionnelle (Zetlaoui-Léger, 2009), il est question de solliciter les habitants pour connaître leurs besoins, leurs attentes, et dans quelques cas leurs usages. La façon dont est invoqué cet apport potentiel des habitants est cependant double. Elle est soit évoquée comme une donnée (statique) - recueillir des informations contribuant à réaliser un diagnostic plus pertinent de la situation de départ (7 cas /50) -, soit dans une logique plus dynamique, comme l'expression d'une forme d'expertise pouvant être mise en jeu par la participation active des habitants tout au long de la

définition du projet (5/50). Une préoccupation de pertinence des solutions adoptées par rapport à la gestion future des espaces peut être alors évoquée.
Par croisement des données et en tenant compte des deux enquêtes par questionnaires, on voit se dessiner chez les professionnels, comme chez les élus (par les intentions prêtées à ces derniers) un clivage entre ceux qui d'un côté, évoquent des objectifs d'appropriation par la compréhension et l'adhésion, et de l'autre ceux qui envisagent l'implication des habitants comme un moyen de partager des valeurs, de construire collectivement un projet, voire pour certains comme une occasion de mobilisation citoyenne dans la vie future du quartier. Le souci de pérennisation des aménagements peut être partagé par ces deux groupes d'enquêtés.
Si la notion d'appropriation a émergé dans la recherche urbaine à partir de la fin des années 50 pour désigner l'importance pour l'individu de pouvoir habiter en s'affranchissant des contraintes techniques d'une production normalisée *(cf. encadré),* le sens qui lui est aujourd'hui assigné par une majorité de professionnels viendrait paradoxalement le replacer au service de la logique dont elle portait la critique. En effet, la double dimension que recouvre la notion d'appropriation, faire en sorte que les aménagements ou constructions soient adaptés aux usages de leurs destinataires, ou que les gens fassent leur des lieux ou un projet par un processus d'identification personnelle et collective, se trouve interprétée selon des modalités très descendantes. Les résultats de la recherche tendent à montrer que l'ambition visée en matière d'appropriation relèverait pour une majorité de professionnels enquêtés, d'une démarche se voulant avant tout "pédagogique" à visée unilatérale, avec d'un côté des élus et des techniciens proposant un projet et des aménagements répondant à des exigences de haute qualité environnementale ou de développement durable, et de l'autre, des habitants les réceptionnant, devant y "adhérer" et s'y adapter. Le fait que la participation citoyenne soit envisagée le plus souvent sous un mode essentiellement informatif vient conforter cette appréhension de l'appropriation comme démarche d'acculturation des habitants à des valeurs et des espaces produits par des "experts patentés". Le modèle de "l'instruction publique" (Callon, 1998) est particulièrement sous-jacent dans cette approche de l'appropriation. Il peut s'exprimer de façon d'autant plus forte dans des situations d'innovations, comme c'est le cas dans les écoquartiers avec le développement de dispositifs éco-techniques par rapport auxquels les habitants sont incités à adopter des éco-gestes, à être éco-responsables… Le rapprochement effectué entre démarches participatives et ambitions pédagogiques visant à l'adoption de "bonnes pratiques" peut alors revêtir un double sens ; il s'agit à la fois de donner une dimension morale au comportement (écologique) de l'individu comme habitant de la planète et de canaliser son action dans des cadres gestionnaires que la collectivité, les opérateurs publics ou privés, peuvent prendre en charge (Aspe, Jacqué 2012 ; Reigner, 2012). Bon nombre d'acteurs politiques et professionnels de l'aménagement et de la construction semblent ainsi se placer dans une logique de "normalisation" de l'écocitoyenneté associant anticipation des besoins et recherche d'efficience dans les pratiques de vie quotidienne, au nom d'une nouvelle révolution urbaine à accomplir. L'histoire paraît alors bégayer lorsqu'on lit dans les contributions de certains chefs de projet qu'il s'agit à travers les démarches participatives engagées, non seulement "d'apprendre aux habitants à adopter de nouveaux comportements" mais plus encore "de leur apprendre à habiter"[126].

---

[126] La relecture d'auteurs tels que Paul-Henry Chombart de Lauwe est troublante à ce propos. "*L'architecture fonctionnelle comme le meuble fonctionnel, veut anticiper les besoins… elle vient au devant "d'eux comme l'outil vient au devant de la main, comme l'outil anticipe et préfigure les gestes par lesquels il va en être fait usage…. C'est en ce sens semble t-il que devrait être interprété le mot de Le Corbusier de la maison "machine pour habiter". L'habitation fonctionnelle incite à utiliser l'espace d'une certaine manière. Or là, nous trouvons un second aspect du fonctionnalisme qui ne peut en être séparé, la recherche de l'efficience. L'appartement fonctionnel comme la cuisine fonctionnelle où est recherchée "l'économie" - au double sens du mot – des différentes activités, sont rationalisées, taylorisées. C'est en ce sens que nous disions que le fonctionnel répond aux besoins, en cherchant à libérer une énergie.*" CHOMBART de LAUWE, (Paul-Henry), *Famille et habitation. Vol 1 : Sciences humaines et conception de l'habitation*, CNRS, 1959, p. 147.

Qu'est-ce que l'appropriation ?

Le terme appropriation vient des verbes approprier ou s'approprier. Il a, dans le vocabulaire courant, deux sens principaux. Le premier renvoie à la façon dont quelque chose est propre à un usage. Le second exprime l'idée de faire sien un objet et a une dimension dynamique : prendre possession. L'appropriation tend à revêtir un caractère ambigu et polysémique. Sa complexité en fait sa richesse mais nécessite que ce terme soit interrogé à chaque fois qu'il est mis en avant : "approprié par qui, ou à qui, à quoi, comment... ?". Cependant, quels que soient les courants théoriques considérés, le recours à la notion d'appropriation de l'espace a pour origine une réflexion sur les interactions entre l'homme et le milieu dans lequel il vit. L'appropriation est généralement associée à un procès d'identification, de personnalisation de territoires prenant alors sens et devenant des "lieux" (Augé 1992 ; Bourdieu, 1993, Conan, 1997). Elle contribue à les rendre familiers mais aussi à la construction d'un sentiment de mise en sécurité. Elle est génératrice de conduites individuelles ou de pratiques collectives. Cette analyse de la relation entre soi et l'espace trouve ses fondements dans la construction du concept "d'habiter" qui s'opère au cours du XIXe et surtout au XXe siècle à partir des écrits de Martin Heidegger (1958) et de Gaston Bachelard (1957). En procédant à une démonstration basée sur un travail étymologique concernant plusieurs langues indo-européennes, Heidegger montre que "Bâtir, habiter, penser" ont pour racine commune le verbe être et en déduit que ces trois activités concourent en définitive à l'existence de l'homme. Pour lui, habiter n'est pas seulement occuper physiquement et dans la durée un espace, ce n'est pas simplement demeurer mais « être ». Habiter procède d'une démarche d'affirmation de soi et de sa personnalité, il s'agit d'une fonction propre à l'homme qui est doté d'une conscience et d'une capacité à penser. Elle exprime aussi un processus dynamique ; habiter c'est construire quelque chose en y mettant du sien, autrement dit bâtir. Heidegger et Bachelard ont remis en question une appréhension trop technique et cartésienne de l'espace : l'espace habité, support de projections symboliques, transcenderait l'espace géométrique.
La notion d'appropriation a été au cœur des problématiques de recherches et d'études qui ont traité de l'espace habité en France à partir de la fin des années 50. Si elle a d'abord intéressé les milieux scientifiques, les professionnels de l'aménagement et de la construction s'en sont aussi emparés pour la désigner comme un objectif de leur action. La transformation du cadre bâti et donc du cadre de vie qu'avait suscitée la révolution urbaine des trois décennies d'après-guerre avait fait émerger cette notion. Son usage s'était généralisé chez les chercheurs à la fin des années 60 dans une lecture critique de l'urbanisme rationnel et de l'architecture fonctionnaliste des Grands Ensembles inspirés par la pensée du Mouvement moderne (Pinson, 1993). Les premières grandes réflexions sur l'appropriation de l'espace mobilisées notamment par Paul-Henry Chombart de Lawe (1963) puis par les chercheurs de l'Institut de Sociologie Urbaine (ISU) autour d'Henri Lefèbvre à l'université de Nanterre, tendent à redonner un rôle actif à l'habitant pouvant aller de sa capacité à "bricoler" son espace intime (Haumont, Raymond, et alii, 1966), à intervenir sur la conception de son lieu de vie et sur l'animation de son quartier voire à jouer un rôle politique en intervenant plus directement sur les décisions qui concernent son cadre de vie (Lefèbvre, 1968). Tombée quelque peu en désuétude à partir des années 90, elle est aujourd'hui présentée par les élus et les acteurs opérationnels comme l'un des enjeux fondamentaux de la réussite des projets qu'ils conduisent, mais avec un sens renvoyant généralement surtout à une logique d'acceptation sociale.

Le détournement ou la réinterprétation de la notion d'appropriation que l'on peut voir ainsi à l'œuvre dans une perspective contraire de celle qui avait suscité son émergence dans le champ de l'urbanisme, paraît très proche du phénomène qui s'est produit avec la notion de "pédagogie" dans le domaine de l'environnement. La référence aux vertus de la "pédagogie" est devenue depuis les années 90 une litanie chez les responsables politiques pour défendre la légitimité d'une action publique quel que soit le domaine concerné. Cette tendance aurait été amorcée en 1981 par Michel Crépeau, ministre de

l'Environnement (Pautard, 2012). Or, comme nous le rappellent Chantal Aspe et Marie Jacqué, ce terme avait été mobilisé dans le champ de l'environnement au début des années 80 par le réseau École et Nature issu de la mouvance contestataire de l'écologie politique des années 70, pour se démarquer des formes d'apprentissage et des contenus transmis par l'institution scolaire selon une logique républicaine séculaire basée sur une profonde dissymétrie des situations d'exercice du pouvoir et du savoir (Foucault, 1975). Il s'agissait de "*rompre avec la hiérarchie des savoirs… avec les valeurs productivistes, utilitaristes et consuméristes qui caractérisent la société capitaliste*" pour développer de nouvelles formes de pédagogies "*en faisant de la découverte de la nature un moyen d'émancipation de l'individu pour un changement de société*". Le rapport à la nature faisait donc partie pour les premiers militants de ce réseau d'un projet plus large de transformation des sociétés par émancipation de l'individu. Mais la "*pédagogie de projet*" qu'ils défendent va se trouver "*normalisée et réinterprétée pour pouvoir s'adapter à la situation professionnelle des intervenants scolaires, d'où une transformation radicale du projet pédagogique qui en devenant technique devient aussi normatif*". Ainsi, cette démarche tend à perdre la vocation émancipatrice qui le justifiait au départ (Aspe, Jacqué, 2012). Les résultats de l'enquête par questionnaires montrent bien l'association fréquemment établie par les chefs de projet entre visée pédagogique de la participation et préoccupation de changement comportemental des individus. Les démarches d'information-communication mises en place autour de l'apprentissage "d'éco-gestes" et qui paraissent les modes participatifs les plus fréquemment mobilisés par les maîtres d'ouvrage, peuvent alors avoir pour objectif de faire en sorte que les pratiques de vie quotidienne de ces citadins se conforment bien aux dispositifs normalisés conçus par des techniciens pour un habitant-type idéalisé (Barbier, 2002 ; Renauld, 2012a). Dans la plus grande partie des cas, les habitants paraissent davantage placés en position de subir les évolutions technologiques que d'y contribuer. Néanmoins, contrairement à ce qui avait pu se passer dans les années d'après-guerre les collectivités et les promoteurs ne laissent plus les habitants totalement livrés à eux-mêmes dans cette acculturation à de nouveaux modes d'habiter. Comme nous l'avons vu précédemment, les dispositifs d'information, de communication en direction des habitants se sont multipliés à l'occasion des projets. D'une façon générale, 78,2% des collectivités ont déclaré au cours de notre enquête, avoir mis en œuvre ces dix dernières années des actions de sensibilisation de leurs habitants aux objectifs du développement durable. Dans le cadre de leur projet d'écoquartier plus précisément, 38 d'entre elles sur 50 ont affirmé avoir mis en place des dispositifs d'accompagnement des habitants à l'installation dans leur logement ou le quartier afin de les aider à adopter des comportements contribuant aux objectifs de développement durable. L'évocation d'un enjeu d'appropriation peut alors se conjuguer avec un souci d'acceptabilité ou "d'acceptance" sociale du projet qui peut sous-tendre deux types de préoccupations. L'un est d'ordre politique, il s'agit de se prémunir d'éventuels conflits et contentieux. L'autre, non exclusif du premier, peut concerner davantage l'efficience des solutions envisagées en contribuant à estimer leur pertinence telle que perçue par leurs usagers (Gaudin, 2007). Ce second objectif suppose que la collectivité, comme cela a été le cas à Grenoble pour la Zac de la caserne de Bonne par exemple (Renauld, 2012b), ait considéré son opération dans une perspective réflexive, comme une expérimentation, et se soit donc donnée les moyens de son évaluation (Schön, 1983).

2. Implication des habitants dans les projets d'écoquartiers et enjeux de développement durable : essai de typologie

Alors que plusieurs études monographiques ou d'évaluation de programmes urbains nationaux ont montré ces dernières années que les acteurs locaux, élus et professionnels de l'aménagement, avaient encore du mal à envisager des projets d'urbanisme intégrant dans leur continuité et dès l'amont, des démarches participatives, l'hypothèse centrale de cette recherche consistait à avancer que les expériences d'écoquartiers pourraient avoir un rôle moteur dans une évolution des pratiques. Il s'agissait donc à travers les enquêtes réalisées d'en identifier des signes. À partir de questions extraites des deux enquêtes par questionnaires et explorant à la fois des pratiques et des représentations, nous avons entrepris de construire une typologie donnant une image d'ensemble de la façon dont des collectivités se sont saisies de l'opportunité de réaliser des projets d'écoquartiers pour expérimenter des démarches participatives particulières. Les liens opérés entre d'une part, modalités et objectifs associés à l'implication des habitants et d'autre part, enjeux environnementaux et de développement durable, ont constitué l'axe central de fabrication de cette typologie.

2. 1 Une typologie construite sur des bases statistiques

Les dimensions et variables introduites dans la construction de cette typologie ont été les suivantes :

Le degré d'ouverture et d'inclusion des publics :

- Les profils des habitants les plus impliqués ;
- Les populations visées dans les dispositifs participatifs mis en œuvre ;
- Le rôle perçu des habitants dans la fabrication du projet (moteurs, porteurs, seulement destinataires)
- Les possibilités de transferts de responsabilités envisagés pour la gestion de certains espaces.

L'intensité perçue par le chef de projet de la participation citoyenne :

- Le niveau d'implication des habitants (peu/… / beaucoup associés)
- L'intensité d'implication des habitants par rapport à d'habitude (moins/… / plus) ;
- Les termes associés à l'implication des habitants dans le projet (ouvert) ;
- Les impacts identifiés de l'implication des habitants sur le processus de projet et les résultats produits;

Les modalités de la participation citoyenne :

- Les instances (de décision, suivi, travail…) directement liées au projet à travers lesquelles les habitants sont intervenus ;
- La création de dispositifs d'implication des habitants spécifiques pour l'occasion ;
- La sollicitation et le rôle des instances de démocratie locale dans la le processus de projet ;
- Les outils et supports de mobilisation ou de sollicitation des habitants au cours du projet ;
- Les modes de restitution au public des résultats de l'implication des habitants ;
- Les relations de la collectivité avec les habitants au cours du projet.

Les objets et phases de la participation citoyenne :

- L'implication des habitants selon les moments du projet dans son ensemble ;
- L'implication des habitants selon les objets (éléments de programme de l'opération) ;
- L'implication des habitants selon les phases de défininition-réalisation-gestion de chaque objet ;
- La mise en place d'action de sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable.

Les motivations et préoccupations associées à l'implication des habitants, en lien ou non avec les enjeux de développement durable

- L'implication des habitants spontanément citée comme concourant au développement durable (objectif visé par l'agenda 21 local et repris, et-ou identifié dans le projet) ;
- Les raisons invoquées pour une implication éventuellement plus importante que d'habitude ;

- Les raisons invoquées pour la mise en place d'une démarche d'implication originale pour le projet.

Pour intégrer dans nos résultats statistiques les résultats des deux formes d'enquêtes réalisées - d'abord auprès des chefs de projet de l'ensemble des opérations identifiées comme éligibles par leur état d'avancement avec un questionnaire assez général, puis auprès de ceux ayant fait valoir une implication assez importante d'habitants avec un questionnaire plus ciblé sur ce sujet -, nous avons procédé en trois étapes pour construire une typologie exprimant de façon générale la place conférée à la participation citoyenne dans les projets d'écoquartiers français. L'exploitation de l'enquête initiale a donné une première idée générale des modes d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers Alors qu'elle entrait peu dans le détail des objets et des modalités de participation citoyenne, les différences significatives entre les opérations sont apparues avant tout liées aux modalités suivantes :

- avoir impliqué les habitants plus que d'habitude / comme d'habitude dans ce projet ;
- avoir créé pour l'occasion une démarche ou un dispositif d'implication singulier ;
- citer spontanément l'implication des habitants comme concourant au développement durable et-ou en tant qu'objectif visé par l'agenda 21 local et repris dans le projet.

À l'issue de la première enquête par questionnaire 77 chefs de projet sur 87 ont fait valoir une implication substantielle des habitants à l'élaboration du projet, souvent qualifiée par le terme de concertation. **Néanmoins "seuls" 50 d'entre eux ont finalement retourné le second questionnaire.** Certes, celui-ci était assez lourd, ce qui a pu en décourager certains, mais des chefs de projet nous ont aussi expliqué lors des relances téléphoniques, qu'à la vue des différentes questions énoncées pour essayer de préciser les modalités de l'implication des habitants dans leur projet qui donnaient en quelque sorte un "univers des possibles", ils avaient finalement considéré que leur opération n'était pas éligible à cette seconde enquête. Ce constat nous a confortés dans l'idée que nous avions eue d'entreprendre deux enquêtes, l'une plus générale et l'autre plus spécifique sur la participation citoyenne. Néanmoins, en essayant de couvrir un "univers des possibles" lors de la seconde enquête, nous n'avons pu éviter le découragement de quelques personnes enquêtées.

Le traitement de la seconde enquête supposée concerner des projets où l'implication des habitants avait été forte ou plus importante qu'habituellement, opère une différence entre les cas à partir des modalités suivantes, présentées selon leur caractère discriminant de manière décroissante :

- le fait que l'implication des habitants ait ou non suscité des innovations dans la démarche de projet ou dans les résultats produits ;
- le fait que des habitants se soient ou non spontanément mobilisés pour contribuer au projet ;
- la création de structures d'implication des habitants *ad hoc* pour l'occasion ;
- l'intégration des habitants dans la programmation-conception d'éléments de programme, et la nature de ceux-ci ;
- le niveau général d'implication favorisé ;
- le type de dispositif justifiant l'impression d'avoir impliqué les habitants plus que d'habitude ;
- la nature des objectifs poursuivis par la collectivité par l'implication des habitants.

Construction de typologies : éléments de méthode

Les deux enquêtes par questionnaires ont été soumises à divers traitements, qualitatifs et quantitatifs.
Les questions ouvertes ont fait l'objet d'analyses de contenu. Des regroupements thématiques ont été opérés afin de procéder à des codages permettant un traitement statistique de ces données qualitatives. Les propositions de codage ont été discutées entre les chercheurs de l'équipe et avec les partenaires de la recherche lors d'une des journées d'études organisées.
Outre des traitements par tris à plat ou fréquences de distribution, des analyses de correspondances multiples ont été effectuées. L'analyse des correspondances multiples ou multidimensionnelle (AMD) qui a été utilisée dans le dépouillement des deux enquêtes est une extension de l'analyse des correspondances.

Rappelons que l'analyse factorielle des correspondances vise à rendre compte du degré d'interrelations d'un ensemble de variables, nominales ou numériques[127], dites "actives", en représentant graphiquement, le tableau des écarts à l'indépendance, extrait du tableau de contingence croisant deux à deux l'ensemble de leurs modalités. Cette méthode étant construite sur la base de tableaux de contingence, c'est-à-dire de tableaux croisés de variables, elle ne permet pas de repérer la position de chaque individu par rapport à celle des modalités sur la carte factorielle, contrairement à l'analyse multidimensionnelle qui, elle, est établie à partir de tableaux en codage logique (réponses mises sous forme "disjonctive complète") donnant le profil de réponses de chaque questionnaire-opération[128].
Ce type d'analyse permet de se construire un point de vue d'ensemble sur une population, en y repérant les variables pouvant structurer des cohérences et des différences en son sein, y compris lorsque la taille de l'échantillon est relativement faible[129].
Pour chacune des deux enquêtes une typologie a été construite à partir d'une analyse multidimensionnelle explorant les liens entre concertation citoyenne et développement durable.
Pour construire ces typologies, nous avons eu recours à des méthodes de classification automatique, successivement "nuées dynamiques" appelées aussi "centres mobiles" et "classification ascendante hiérarchique", à partir du calcul des coordonnées des individus projetés sur la carte factorielle. Pour connaître les variables et leurs modalités plus précisément, qui contribuaient le plus à définir les opérations de ces classes ou types, le procédé technique a consisté à associer pour chacune des AMD une variable dite "idéale-typique" dont les modalités avaient pour effectifs le nombre d'opérations associés respectivement à chacune des classes. Nous avons ensuite croisé cette variable avec l'univers des "actives" (variables intercorrélées dans l'AMD), puis avec celui des "passives" (non intercorrélées et intégrées dans l'AMD a postériori) en évaluant le caractère significatif des liens observés à partir du test du Khi-Deux et plus précisément d'un indicateur qui peut lui être associé, le Pourcentage à l'Ecart Maximum[130]. Nous avons ainsi pu qualifier chacun des types à partir des modalités actives et passives les plus structurantes.
Chacune des deux enquêtes a fait l'objet d'un traitement typologique et s'est donc vue associée une variable "idéale-typique" avec une série de modalités structurantes. Ces deux variables ont été croisées entre elles pour obtenir une typologie synthétique exprimant les résultats des deux enquêtes. Celle-ci a comporté trois types principaux, dont l'un a été finalement subdivisé en deux sous-populations eu égard à ses caractéristiques en lien avec le sujet de la recherche.
À noter que chaque opération n'a pas forcément tous les attributs qui définissent un type : elle n'en a en général que certains. C'est pourquoi, pour repérer les opérations les plus représentatives des types et donc susceptibles d'être choisies pour la réalisation de monographies, nous avons comptabilisé pour chacune d'elles (représentée par un ou deux questionnaires) le nombre d'attributs de la variable idéale-typique qu'elle possédait – en ne considérant que les modalités "actives" constituant cette variable.
(Pour une présentation détaillée des résultats statistiques des typologies, cf. annexe de ce tome).

2. 2 Trois types majeurs de postures et de pratiques dans les liens établis entre implication des habitants et enjeux de développement durable

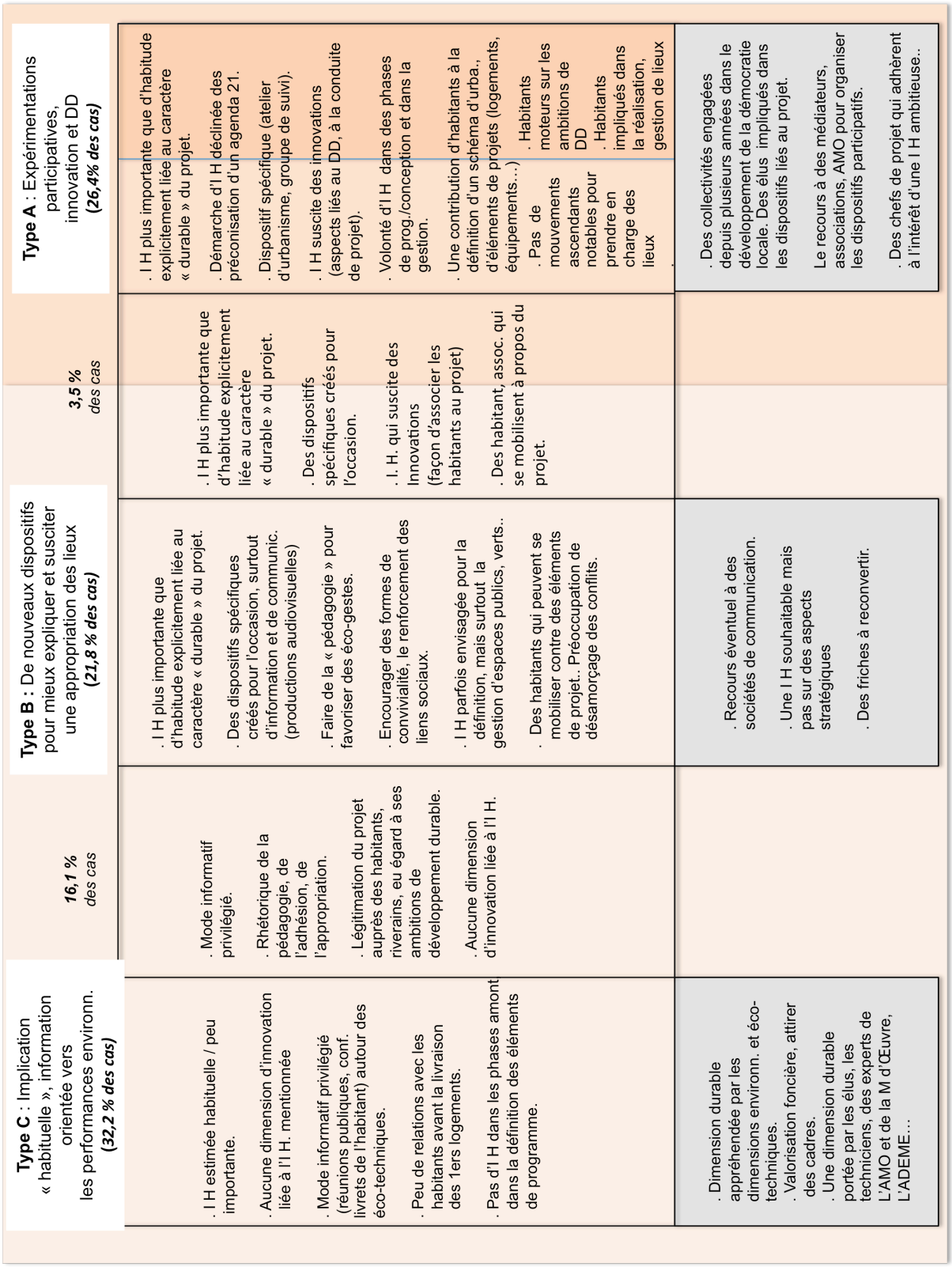
La combinaison des résultats statistiques des deux enquêtes *(cf. encadré ci-dessus et annexes)* permet de dégager trois grands cas de figures dans la façon dont les habitants auraient été impliqués dans ces projets, en établissant des liens plus ou moins forts avec la poursuite d'enjeux environnementaux ou de développement durable *(Tableau n°1)*.

---

[127] Il est possible de prendre en considération des variables numériques après un recodage en classes ordinales.
[128] LEBART (Ludovic), MORINEAU (Alain), PIRON (Marie), *Statistique exploratoire multidimensionnelle,* Dunod, 1995.
[129] CIBOIS, (Philippe), "*Le P.E.M., Pourcentage de l'écart maximum: un indice de liaison entre modalités d'un tableau de contingence"*, in *Bulletin de méthodologie sociologique*, (n°40), Septembre 1993, pp. 43-63.
[130] Pour juger de l'intensité d'une liaison, nous avons eu recours à un indicateur mis au point par Philippe Cibois, le pourcentage de l'écart maximum (PEM). Celui-ci correspond au rapport entre l'écart à l'indépendance observé dans le croisement de deux variables et l'écart à l'indépendance maximum qui pourrait être relevé dans le même tableau croisé compte tenu des effectifs de marge. Cf. CIBOIS (Philippe), op. cit.

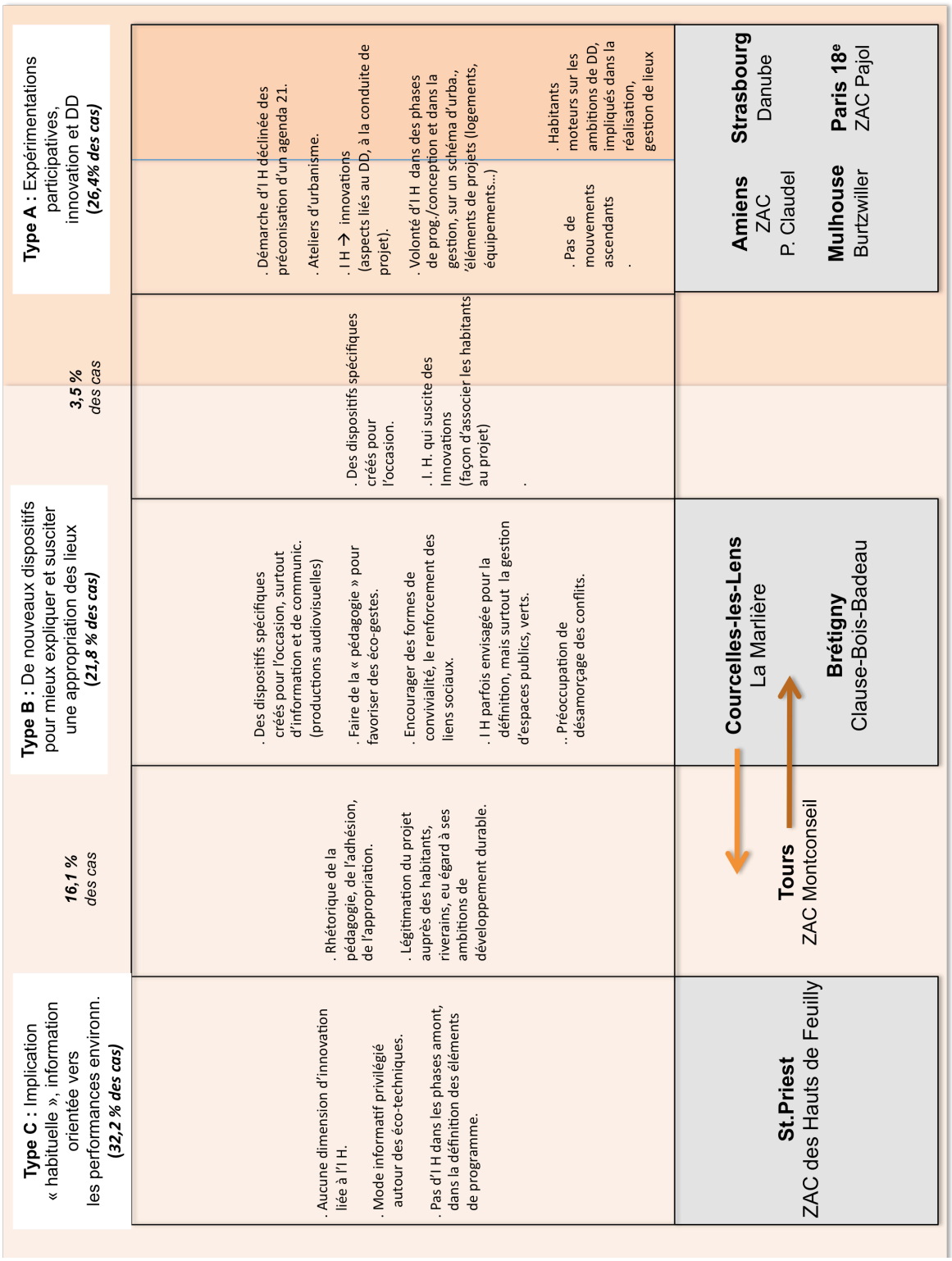
Si la plus grande partie des opérations est significativement proche de l'un de ces trois idéaux-types, près de 20% se trouvent dans des situations plus intermédiaires, partageant leur nombre d'attributs significatifs entre deux types. Ainsi, ces catégories sont loin d'être cloisonnées. La situation de chaque opération est par ailleurs à appréhender de façon dynamique. Si les résultats en donnent une position à un moment de l'enquête, il est possible que certaines collectivités soient en train d'opérer des changements dans leur façon d'envisager l'implication des habitants. C'est notamment ce que nous avons pu constater pour l'un des projets que nous avons retenu dans nos choix de monographies et qui se trouve dans une position intermédiaire dans la typologie (Tableau n°2).

Tableau n°1 – Implication des habitants dans les projets d'écoquartiers et enjeux de développement durable (base : 87 collectivités)



Encadré supérieur : variable actives / inférieur : passives

Tableau n°2 – Implication des habitants dans les projets d'écoquartier et enjeux de développement durable - Monographies



Une typologie à appréhender de façon dynamique

Les types construits sur une base statistique sont à considérer comme une photographie de pratiques et représentations recueillies au moment de l'enquête par questionnaires. Or des collectivités peuvent avoir évolué par la suite dans leur façon d'impliquer les habitants au cours du projet : le travail monographique mené un an après nous a permis de prendre la mesure de ces dynamiques illustrées de manière significative par les cas de Tours Monconseil et de Courcelles-les Lens.

Type A : Des expérimentations participatives avancées liées aux enjeux de développement durable et ayant suscité des innovations (26,4% des cas)

Un premier type que nous avons qualifié arbitrairement de A regroupe significativement 23 opérations pour lesquelles l'implication des habitants est présentée comme ayant été plus forte qu'habituellement. Un lien assez direct est établi entre ce niveau participatif et les ambitions de la collectivité en matière de développement durable. **Ce type se singularise surtout par des actions associant les habitants en amont du projet et-ou des opérations qui le constituent, et selon des modalités qui dépassent le stade consultatif.** Ces projets d'écoquartiers auraient donné lieu à la mise en place de démarches ou de dispositifs particuliers pour l'occasion sous la forme d'un groupe de suivi ou d'un atelier d'urbanisme. Une autre dimension que l'on retrouve quasi exclusivement dans ce type concerne le fait d'impliquer les habitants dans la définition d'éléments de programmes, en particulier de logements, d'équipements et de commerces et pas seulement d'espaces publics comme ce peut-être en revanche davantage le cas dans l'un des deux autres profils identifiés. Parfois, les demandes sont un "peu difficiles" à prendre en considération. **La volonté d'impliquer les habitants dans des phases amont de programmation-conception est explicitement défendue par les autorités locales selon le chef de projet.**

C'est moins la contrainte légale de "concertation" avec les habitants qui semble être mise en avant dans ces opérations, qu'un volontarisme local s'appuyant sur une certaine vision du développement durable et de l'exercice de la démocratie, portée par la collectivité depuis plusieurs années. En premier lieu, les chefs de projet concernés relatent fréquemment un contexte où le projet déclinerait des objectifs définis dans un agenda 21 local et-ou un Plan Climat, parmi lesquels se trouverait l'application de démarches participatives ou concertées. En second lieu, le caractère singulier du projet par la mise en exergue de ses ambitions en termes de développement durable est avancé comme une des raisons pour lesquelles les habitants auraient été sollicités plus que d'habitude. **Il est affirmé de manière spontanée que la participation, concertation ou coproduction selon les cas, concourrait à la "durabilité" du projet.** Enfin et surtout, pour les opérations où le lien avec le développement durable est le plus systématiquement évoqué, **il est indiqué que l'implication des habitants a conduit à des innovations** dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable. Le rapport établi par les chefs de projet entre différentes formes d'innovations et la participation citoyenne contribue fortement à la spécificité de ce type : la plus communément partagée porte sur la façon d'associer les habitants à l'élaboration du projet. Le fait d'avoir créé des structures particulières pour faire travailler ou réagir les habitants peut avoir entrainé une réflexion plus globale sur la façon de conduire un projet. On note d'ailleurs que les questions de management de projet ont particulièrement intéressé les représentants des collectivités concernées lors de visites d'opérations menées en France ou à l'étranger, là ou d'autres mettent davantage en relief les aspects éco-techniques de ces opérations. La place à accorder à la participation citoyenne dans la démarche de projet a ensuite suscité des débats internes. Les innovations peuvent aussi avoir concerné les modes de gestion définis ou mis en œuvre : ces cas contribuent au type mais dans l'absolu restent peu fréquents.

Ce type regroupe les quelques villes qui envisagent de déléguer à des habitants la gestion de lieux d'échanges liés au développement durable. Des démarches de "sensibilisation au développement durable, de formation, d'accompagnement" des habitants à la gestion écologique de l'habitat sont mises en place, au-delà de la diffusion de supports écrits d'information. Le milieu associatif est alors souvent sollicité pour contribuer à l'organisation des dispositifs participatifs comme à la sensibilisation des acteurs à des enjeux environnementaux. D'une manière générale dans ce type, les collectivités concernées ont souvent **fait appel à des**

instances de médiation ou d'accompagnement spécifiques, des assistants à maitres d'ouvrage pour faire travailler les habitants sur ou autour du projet.
Au-delà à de ces caractéristiques qui définissent fortement ce type on peut toutefois distinguer deux sous catégories d'opérations. L'une (9 opérations) rassemble des cas où des associations, collectifs d'habitants ou individus se seraient le plus spontanément mobilisés voire organisés autour du projet ou d'éléments particuliers de projet. Ces citoyens auraient eu un rôle moteur dans la définition du projet et-ou l'élévation des ambitions en matière de développement durable au cours de celui-ci et-ou la prise en charge de la réalisation ou la gestion d'espaces verts voire de logements en auto-promotion. **Ces mouvements ascendants paraissent toutefois rarement impliqués dans la définition de l'ensemble du projet, même s'ils ont pu jouer un rôle moteur dans son émergence.**
Dans l'autre catégorie de projets, (14 opérations) ce type de mouvement ascendant n'est pas évoqué.

Si l'intensité de l'implication des habitants parait assez directement lié dans ce type A aux enjeux de développement durable, **on note que l'on retrouve dans ces cas des collectivités déjà engagées depuis plusieurs années dans une réflexion sur le développement de la démocratie locale *via* des instances et initiatives favorisant la participation citoyenne**. Un nombre significatif d'entre elles avait par exemple déjà élaboré des chartes en ce sens. Les élus de la collectivité, dont le maire paraît suivre de près les démarches participatives engagées.
Les chefs de projets semblent eux-mêmes pleinement adhérer aux ambitions de leur collectivité en matière d'implication des habitants qu'ils jugent pour une part significative d'entre eux comme indispensables eu égard aux enjeux de développement durable. Cinq d'entre eux font référence à une participation active, un portage partagé du projet qui l'a enrichi.

Type B : Une approche "pédagogique" et humaniste associée à l'implication des habitants pour susciter une appropriation des lieux (21,8 % des cas)

Une deuxième catégorie d'opérations de type B, représente des cas où l'implication des habitants est considérée par les chefs de projet comme ayant été importante surtout par rapport aux pratiques habituelles de la collectivité. Les enjeux associés au développement durable semblent là aussi expliquer cette plus grande sollicitation des habitants. Mais à la différence du type précédent, les nouveaux dispositifs mis en place relèvent essentiellement de modes informatifs ou de communication. Au-delà, ils concernent la gestion d'espaces publics. **19 opérations sont très significatives de ce type.**
L'ampleur ou l'importance de l'opération, en lien avec des enjeux du développement durable justifierait l'effort engagé en matière d'implication des habitants. Celui-ci se traduit par la publication de plaquettes et de brochures, la réalisation de films ou de reportages photographiques auxquels contribuent parfois les habitants mais qui font surtout l'objet de recours à des agences de communication. **Plus encore qu'un principe d'information, une préoccupation "pédagogique", d'"adhésion" à un projet est mise en exergue.** Il s'agit selon certains chefs de projet qui paraissent relayer en y adhérant le point de vue de la collectivité, "d'apprendre aux habitants à habiter" selon de nouvelles modalités. Si la maîtrise "d'éco-gestes" paraît un enjeu fort de ces démarches auprès des habitants, l'idée de favoriser une convivialité, le renforcement des liens sociaux entre les habitants peut être aussi présente. **Une vision humaniste du développement durable semble sous-jacente aux objectifs poursuivis.** Il s'agit de favoriser le "bien vivre ensemble" dans ce quartier, de renforcer les liens sociaux autour de la gestion de certains lieux, des espaces collectifs ou publics notamment.

Les dispositifs d'information développés sont parfois explicitement présentés comme ayant surtout pour vocation de désamorcer des conflits, "*d'éviter de bloquer le système*"[131]. Des chefs de projet font référence à des habitants mobilisés contre certains aspects du projet ; ils évoquent des craintes émises sur la forme architecturale ou urbaine (densité, hauteur, esthétique des bâtiments) ou sur l'impact de l'arrivée d'une nouvelle population sur la circulation aux abords du quartier par exemple. Pour la moitié de ces cas, on note cependant aussi des velléités de prise en charge par les habitants de la gestion d'espaces publics, d'espaces verts en particulier sous la forme de jardins partagés. En revanche, les habitants ont peu été associés à la définition du projet, si ce n'est sur un mode réactif, lors des consultations réalisées par des réunions publiques qui ont permis parfois de l'amender un peu, surtout du point de vue de certaines caractéristiques du bâti. La collectivité n'a pas envisagé une contribution des habitants sur des aspects stratégiques, sur la programmation ou conception des logements ou équipements. Aucune structure de travail, de type atelier n'a généralement été créée à cet effet, au plus des commissions consultatives. Les chefs de projet paraissent non seulement relayer mais également partager l'idée défendue par leur maître d'ouvrage qu'il n'est pas possible d'envisager une implication des habitants sur des questions de politiques ou de programmation urbaine. Pour certains, il est toutefois souhaitable de les solliciter pour connaître "leurs besoins, leurs attentes".
Les dispositifs engagés participent surtout à sensibiliser les habitants au développement durable ou à légitimer le projet par rapport à cette ambition, avec une préoccupation sociale importante vis-à-vis des modes de vie futurs, beaucoup plus perceptible que dans le type suivant.

Type C : Une implication "habituelle", des dispositifs d'information orientés vers les performances environnementales (32,2 % des cas)

Une troisième grande catégorie d'opérations associée à un type C correspond à des projets où l'implication des habitants est jugée peu importante ou-et habituelle sans aller au-delà d'un stade informatif. Celle-ci n'apparaît pas forcément comme un levier du développement durable. **28 opérations** constituent le cœur de ce type, la plupart n'étaient pas éligibles à la seconde enquête ou n'y ont pas répondu.
On trouve également dans ce type, des cas où il est question d'une implication des habitants moins grande qu'habituellement, justifiée par l'absence de résidents sur le périmètre d'intervention. Autrement, la "concertation" à laquelle se seraient livrés les élus comme sur leurs projets précédents, prend essentiellement la forme de réunions publiques. Les relations avec les habitants sont peu fréquentes avant la livraison des premiers logements.
Dans l'ensemble, il est rare que l'opération ait donné lieu à la mise en place d'un dispositif particulier d'implication des habitants, si ce n'est pour communiquer autour du projet ou expliquer ses enjeux liés au développement durable. La dimension "pédagogique" des démarches engagées auprès des habitants est très présente comme pour les cas du type B. Des conférences ou ateliers de sensibilisation aux "éco-comportements" sont organisées. Il s'agit aussi d'inciter les futurs riverains ou habitants à de "bonnes pratiques" à l'extérieur et dans leur logement. Des "livrets verts" peuvent accompagner ces démarches. **Le caractère "durable" du projet est surtout abordé par le prisme environnemental considéré dans une logique très écotechnique (Emelianoff, 2010), que ce soit au moment de la conception du projet que du point de vue des pratiques futures des lieux.** Comme le disent certains chefs de projet, il s'agit souvent d'une démarche Haute Qualité Environnementale étendue à l'aménagement. Les performances énergétiques des bâtiments sont mises en avant ainsi que le travail sur le traitement

[131] Représentant de l'Agence de communication mandatée pour le projet de Brétigny-sur-Orge.

des eaux, des déchets. Les modes de déplacement privilégiés pour desservir le quartier et la densité du bâti élargissent au plan urbain cette approche. Une mixité de l'habitat peut aussi être revendiquée, surtout pour attirer de nouvelles populations (par exemple des cadres dans des territoires à développer) en faisant valoir la qualité environnementale des espaces proposés.
La dimension durable a été portée initialement par des élus et des techniciens, avec le recours à une assistance spécialisée dans ce domaine. Les projets en question ont pour une part significative d'entre eux été engagés il y a longtemps, près de 10 ans et ont pris relativement tardivement une connotation en terme de "durabilité". On trouve, dans ces cas, différentes postures du chef de projet. Peu affirment que l'implication des habitants est indispensable, une bonne partie dit "souhaitable" mais sans être en mesure (ou prendre le temps ?) d'exprimer pourquoi. Par ailleurs, certains se révèlent assez sceptiques voir très critiques arguant du conservatisme des habitants vis-à-vis de nouvelles façons de se comporter, d'habiter, ou de leur incapacité à saisir des problématiques techniques. Des chefs de projets peuvent alors faire référence à une implication des habitants qui serait contre-productive pour le projet.

2. 3 Principaux déterminants des différentes postures et pratiques

a) Des démarches au plus/maximum consultatives mais des efforts déployés

Cette typologie met en exergue plusieurs aspects. Sa structure d'ensemble montre que dans près de 70% des opérations des modes au plus consultatifs ont été privilégiés, tendance forte que l'on retrouve dans l'aménagement urbain en France, comme le montrent des recherches et études menées ces quinze dernières années. **Néanmoins, les projets d'écoquartiers apparaissent dans leur grande majorité comme ayant suscité de la part des collectivités des efforts plus importants dans ce domaine par rapport à leurs pratiques habituelles,** avec des motivations et selon des modalités diverses. Pour les unes, affiliées aux types A et B, se joue une nouvelle forme de construction du projet, plus sociale et partagée. Ces collectivités sont porteuses d'un discours sur le développement de formes de convivialités, de lien social, comme conditions indispensables de réussite de leur projet. Pour les autres, l'enjeu est surtout d'ordre éco-technique et il s'agit éventuellement de mieux informer pour induire des conduites adaptées à des usages et modes de vie durables.
On peut ainsi dire que la préoccupation d'accompagner les changements et les évolutions technologiques liés à la prise en considération des enjeux de développement durable (Rumpala, 2010) a conduit une majorité de collectivités à mettre en œuvre d'avantage de dispositifs, a minima informatifs, de communication ou de dialogue avec les habitants, ce qui constitue une différence importante avec la précédente période de modernisation et de révolution urbaine des années 50 à 70 - même si on retrouve aujourd'hui une rhétorique de la pédagogie assez similaire dans sa vision descendante et hiérarchique de la transmission des savoirs.
Les niveaux élevés d'implication des habitants sont positivement corrélés à des dispositifs portant sur les processus de programmation/conception ainsi qu'à l'évocation d'innovations en lien avec des préoccupations de développement durable. Inversement, aux modes informatifs, correspondent des modes d'implication plus tardifs et un lien non systématiquement opéré en amont du projet, entre participation citoyenne et poursuite d'enjeux environnementaux ou de développement durable. Les ambitions du projet paraissent avoir essentiellement reposé sur les compétences d'experts patentés et sur la volonté politique d'un ou deux élus. Ces collectivités qui se sont contentées de démarches d'information ou de communication, semblent surtout préoccupées de la valorisation de leur projet pour le rendre attractif à de nouvelles populations, la poursuite de performances éco-techniques pouvant y contribuer. Mais le fait qu'une partie d'entre elles ait développé davantage d'actions en direction

des habitants que traditionnellement, témoigne indirectement du rôle que joue la poursuite d'enjeux environnementaux dans la mise en œuvre de ces démarches. Elles les ont engagées une fois les opérations livrées, surtout avec un souci d'appropriation par les habitants des dispositifs écotechniques liés à la gestion du quartier.

b) L'espace public comme objet d'apprentissage de la participation citoyenne pour les collectivités

Les espaces publics apparaissent comme les plus petits dénominateurs communs aux expériences participatives les plus ambitieuses menées par les collectivités. Les espaces verts, plus précisément, sont le plus volontiers "concertés", "coproduits" voire envisagés comme pouvant faire l'objet d'une cogestion ultérieure. Il est beaucoup plus rare que des schémas aménagement urbains ou des opérations de construction aient été co-élaborés avec des habitants.
Ce primat, donné dans les démarches participatives les plus ambitieuses aux espaces publics, n'est pas surprenant. Marquant l'avènement en Europe dans les années 70 d'un "urbanisme de projet", dans sa double dimension managériale et formelle (Tsiomis, dir, 2002), l'intérêt des collectivités locales pour les espaces publics comme leviers d'intervention et d'expérimentation s'est manifesté en France depuis une vingtaine d'années dans la fabrication de la ville (Bourdin, 2001 ; Jolé, dir. 2002) ; l'aménagement de l'île de Nantes et des opérations de tramway (Frébault, 2005) en ont fourni des illustrations majeures. Des recherches récentes sur les projets et les stratégies urbaines de grandes agglomérations françaises montrent qu'ils ont une importance centrale pour les acteurs publics de l'aménagement. Celle-ci l'est d'autant plus dans le cadre des politiques urbaines de développement durable à travers l'attention apportée aux espaces verts. Ces derniers symbolisent en effet concrètement le retour de la nature en ville et donnent une visibilité importante et positive des actions engagées. Mais ils n'attestent pas seulement d'une "démarche environnementale" ; ils caractérisent transversalement les principes du développement durable, "*en relation avec des modes de gestion publics tenant à la fois de préoccupations sociales, politiques et économiques*" (Blanc, Hamman, Henninger, 2008, p. 92). Placés sous la compétence des pouvoirs publics locaux à l'échelle communale ou intercommunale, ils permettent à ces derniers d'installer leur présence dans le quartier par la maîtrise foncière qu'ils en ont et les modalités d'entretien qu'ils génèrent. Ils permettent ainsi de "*saisir analytiquement un triple enjeu d'acceptation, entre ce qu'on peut faire techniquement, comment on le fait, et comment cela est perçu par la population*" (ibid., p. 107). Ces espaces cristallisent dans les écoquartiers des enjeux de mixité sociale ou tout au moins de sociabilité interquartiers, de promotion de modes de déplacements doux, d'accessibilité, de support à une gestion plus écologique, à des pratiques solidaires et conviviales (Faburel, Roché, 2012), et d'une façon plus générale d'adoption de nouveaux comportements urbains (Renauld, 2012a). L'espace public est par excellence, l'expression du partage, de ce qui est "*commun*", notion centrale du "*répertoire discursif de la durabilité*" (Rumpala, 2009).
Le fait que ces espaces se prêtent davantage que d'autres à des démarches participatives n'est pas nouveau non plus et a même contribué à rendre emblématique l'exemple barcelonnais pour le travail qui y avait été accompli avec des associations (Tomas in Toussaint, Zimmermann, 1998). Pour autant en France, les grands projets urbains ou de transports ont, au cours des années 90 et 2000, davantage mis en exergue des processus concertés et négociés entre opérateurs publics et privées, que des dispositifs impliquant de façon large et significative des habitants, en dehors du cadre traditionnel de l'enquête publique. Si l'espace public s'est prêté à l'organisation de démarches participatives, ce fut surtout le cas au cours de cette période en France sur les territoires de la Politique de la Ville, dans le cadre des dispositifs de Développement Social des

Quartiers puis de "Gestion urbaine de Proximité"[132]. Au-delà de la "mythologie spatiale" (Lussault in Lévy, Lussault, 2003) à laquelle il renvoie - celle de l'agora grecque faisant coïncider un lieu géographique et un espace politique d'expression – ou plus simplement de sa vocation à être un lieu d'urbanité propre à la ville traditionnelle (Jacobs, 1961), l'espace public comme objet urbanistique dispose de certaines qualités particulièrement propices à l'expérience participative, mais surtout considéré à une échelle de proximité, de quartier voir d'îlots. Au-delà, les problématiques d'infrastructure et de mobilité dont il peut être porteur semblent toujours constituer un frein à en faire un objet soumis à concertation ou coproduction.
D'une technicité moins complexe à appréhender à petite échelle que l'espace construit, il se prêterait plus facilement au partage de compétences (Jolé dir., 2002). Généralement programmés et réalisés sous la responsabilité des collectivités, il est parfois co-aménagé (cheminements, aménagements d'aire de repos, de jeux, choix du mobilier) avec les habitants tandis que sa gestion et son entretien peuvent être confiés à une structure associative, telle qu'une "régie de quartier". La maîtrise d'ouvrage peut poursuivre ainsi des objectifs d'appropriation, de responsabilités partagées ou encore d'insertion sociale. Les espaces verts, plus particulièrement, laissent plus de liberté d'intervention pour les habitants ; ils sont moins soumis à la prégnance de normes que les constructions et à des calculs de rentabilité opérés par un promoteur et un constructeur qui conduisent à la standardisation du cadre bâti. Même conçu par un paysagiste, l'aspect d'un espace vert peut davantage évoluer dans son entretien courant qu'un bâtiment dont un architecte peut faire valoir de façon plus stricte un droit d'auteur. Ils se prêtent volontiers à une activité de jardinage, le pendant du bricolage dans l'univers de "la maison", qui sont des activités propres à l'homme et qui participent ainsi à "l'habiter" comme façon "d'être au monde" (Bonetti, 1994 ; Paquot, Younès, Lussault dir., 2007). Les "jardins collectifs", autrefois dits "ouvriers" puis "familiaux" ou "partagés", sont souvent cités comme exemples d'espaces créés à la demande ou à l'initiative d'habitants organisés ou non en associations. Le regain d'intérêt pour l'aménagement de tels lieux n'est pas le fait des projets d'écoquartiers. Il date en France des années 90 après une période d'urbanisation et de développement économique après-guerre qui avaient contribué à leur déclin[133]. Soutenus par les pouvoirs publics, ces jardins collectifs font l'objet d'une attention toute particulière dans les projets d'écoquartiers pour porter des principes du développement durable autour de questions telles que la "nature en ville", "l'intergénérationnalité", "la convivialité", "l'agriculture urbaine" et la promotion des "circuits courts", de l'autonomie et de la santé alimentaire.

---

[132] Dès les premières procédures Habitat et Vie Sociale à la fin des années 70, la Politique de la ville ne cesse de mettre en exergue la nécessité d'associer les habitants aux décisions qui concernent leur cadre de vie. Au terme de deux décennies dont le bilan est mitigé, cette intention est réaffirmée en 1998 par la Direction Interministérielle à la Ville à travers un principe de Gestion urbaine de proximité visant à favoriser l'organisation partenariale de "l'*ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier*". Les habitants se trouveront surtout associés aux procédures de relogement et de conception/gestion d'espaces publics restreints (cf. à ce sujet, les différents rapports du Comité National d'Évaluation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

[133] "*Les quelques 1500 associations créées depuis les années 90 ont des appellations multiples et des formes diverses, elles s'adressent tantôt aux habitants d'un quartier (jardins partagés), tantôt aux chômeurs ou Rmistes (jardins d'insertion), mais elles peuvent avoir aussi une vocation thérapeutique (pour les handicapés par exemple), ou pédagogique à l'usage des enfants. Toutes ces associations cherchent à favoriser la culture biologique en même temps que la convivialité, l'éducation à l'environnement et l'apprentissage de la citoyenneté*." Dubost (Françoise), " Introduction générale : évolution sociologique et questions de sémantique" in *Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental*, *Bulletin de l'INP*, 2007, p. 5.

c) La force cumulative des expériences

La construction typologique met en évidence le rôle structurant joué sur les ambitions affichées et les niveaux atteints en matière d'implication des habitants, par l'existence **d'une culture de la collectivité en matière de participation citoyenne.** Celle-ci s'exprime par des valeurs et attitudes partagées entre élus, professionnels locaux et représentants de la société civile, à propos du rôle actif que doivent jouer les habitants dans la production du cadre de vie. Ces postures héritées constituent des sortes de "*matrices cognitives"* opérant en arrière fond de la vie sociale et politique et "*contribuant à la création et à la reproduction d'arrangements institutionnels*"[134] (Hall, Taylor, 1997). Cette appétence locale, s'inscrivant dans la durée pour la démocratisation de l'action publique, s'est trouvée révélée dans nos enquêtes par la mise en place assez précoce dans les collectivités concernées, de comités ou de conseils de quartier, c'est-à-dire avant qu'ils ne fassent l'objet d'une obligation réglementaire pour les villes de 80 000 habitants à partir de 2002. Même si ces instances avaient jusque-là été peu mobilisées dans la définition des projets urbains**,** elles ont pu contribuer à une prise de conscience, de la part des élus et des techniciens, de l'intérêt et de la nécessité à davantage associer les habitants à leur opération d'écoquartier, surtout lorsque celle-ci a été affublée d'une forte valeur expérimentale. C'est le cas par exemple à Amiens, ville qui a largement contribué au renouveau des comités de quartier sous l'ère de Gilles de Robien, maire UDF puis UMP de 1989 à 2008[135]. Dès sa première élection, celui-ci avait fait des conseils de quartier le fer de lance d'une politique de démocratie locale mettant ainsi en appétit ses concitoyens. Or durant son mandat, ces derniers ont été déçus par le faible rôle joué par ces instances dans les décisions d'urbanisme, en particulier pour les grands projets d'aménagement dénoncés comme restant la chasse gardée du maire. Aux élections communales de 2008, ce dernier a ainsi été battu par une liste de "gauche unie" qui avait décidé d'axer sa campagne sur la démocratie participative. Arrivée au pouvoir municipal, celle-ci confie au premier adjoint la responsabilité de la démocratie locale, et entreprend de faire de la 4e tranche de la Zac Paul Claudel, un exemple inaugurant une nouvelle façon de faire des projets. L'histoire récente de Mulhouse présente certaines similitudes avec celle d'Amiens, avec des conseils de quartier créés dès 1994. Malgré le repositionnement en 2007 du maire Jean-Marie Bockel (PS) vers la droite présidentielle, et l'accession de Jean Rottner (UMP) à la mairie en 2010, la volonté des équipes municipales successives de s'appuyer sur des instances de démocratie locale pour accompagner la transformation de la ville n'a jamais faibli. Elle s'est illustrée en 2010 par la décision de Jean Rottner de placer les actions en matière de démocratie locale et de renouvellement urbain sous la responsabilité d'un seul et même adjoint. À Paris, en 2001, la nouvelle équipe municipale (gauche plurielle) dirigée par Bertrand Delanoë avait placé sa mandature sous le signe de la "*rupture démocratique*", "*souhaitant inscrire « l'impératif participatif » au cœur de sa pratique politique*" (Bousquet, Carriou, Flamand, Nez, 2010 ; Gardesse, 2011). Or dans le 18e arrondissement qui accueille le projet de la Zac Pajol, cette

---

[134] Nous prenons appui ici sur les théories du courant de l'institutionnalisme sociologique dans les analyses des politiques publiques. Hall et Taylor, en particulier, insistent sur les influences des modèles culturels nationaux ou régionaux sur les pratiques des institutions. Les formes et les procédures organisationnelles qui sont à la base des institutions ne sont rien d'autre selon eux que des pratiques culturelles, une actualisation de mythes, de cérémonies, de symboles et de rituels. En abordant les pratiques sous cet angle, il s'agit pour ces sociologues de rassembler les approches des politiques publiques basées sur des explications institutionnelles à partir des structures et des organisations et celles fondées sur des explications culturelles, qui mettent en avant des attitudes et des valeurs partagées.

[135] La ville accueille en 1996 le 20e Congrès du Carnacq (CARRefour National des Associations d'Habitants et de Comité de Quartiers) qui a joué depuis sa création en 1976, "un rôle important dans la définition progressive d'une doctrine propre aux comités de quartier". RANGEON (François), "Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ?" in BLONDIAUX (Loïc) dir., 1999, pp. 329-345.

inflexion n'a fait que renforcer une préoccupation pour une démocratie locale plus participative dont ont déjà fait preuve depuis plusieurs années les élus socialistes d'arrondissement, dont le premier, Daniel Vaillant (PS)[136]. Ce sera d'ailleurs davantage la mairie du 18e qui soutiendra la mobilisation de la coordination habitante auprès de la Semaest et fera en sorte que cette dernière la considère comme un acteur du projet que la mairie centrale. De plus, il existe sur ce territoire au moment du lancement du projet un tissu associatif déjà bien structuré qui s'est mobilisé depuis plusieurs années dans des opérations de renouvellement urbain, notamment à la Goutte d'Or (Bacqué, Fijalkow, 2007). Néanmoins, les pouvoirs locaux se contenteront, comme ils le feront à Paris sur d'autres projets (Gardesse, 2011), d'une concertation avec les habitants les plus mobilisés qui effectueront à leur place un travail d'enquête et de communication auprès des autres résidents du quartier.

L'existence d'un militantisme associatif local fort et ancien est un autre élément que nous avons identifié comme contribuant à cette prédisposition "historique" à la mobilisation citoyenne, qu'elle soit spontanée et-ou sollicitée par la collectivité. Ce phénomène est particulièrement saillant dans le nord-est de la France, et notamment à Strasbourg. L'engagement de la part des élus et des associations dans une action conjointe pour le projet Danube est à replacer dans un contexte culturel local marqué depuis le XIXe siècle par de fortes interdépendances entre les réseaux associatifs et politiques. La reconnaissance des particularismes ethniques et religieux, l'influence marquante du protestantisme, là où l'État français s'est en revanche toujours méfié de toute forme de communautarisme, ont soutenu la création d'une forte dynamique associative sur laquelle se sont appuyés les pouvoirs municipaux de gauche pour démocratiser l'action publique durant la période contemporaine, notamment à travers leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme (Emelianoff, 1999). Initiée par l'équipe de Catherine Trautmann à la fin des années 90, cette évolution a été accélérée par Roland Ries.

La sensibilité politique au sens des préférences partisanes, de l'équipe municipale aux affaires, au moment de l'élaboration du projet, ne saurait totalement expliquer l'importance accordée par les édiles à la participation citoyenne. Si trois des quatre villes présentant les démarches les plus avancées dans notre échantillon de monographies possèdent une majorité municipale de gauche, on constate aussi des villes comme Courcelles, Brétigny et Tours dirigées par des maires socialistes, qui présentent des dynamiques participatives assez faibles et qui ont pendant longtemps été peu soutenues par les élus. À Tours par exemple, la création des Comités de la Vie Locale en 2003 a fait suite aux directives de la loi démocratie de proximité. Or comme le montre Catherine Neveu qui leur a consacré une analyse ethnographique au cours de leurs premières années de fonctionnement, ces instances n'ont jamais été considérées par les élus socialistes succédant à l'équipe de Jean Royer, comme des lieux "*de construction collective des problèmes et de confrontation des points de vue*", (...) "*tout au plus comme une étape obligée*" de présentation des projets. Elle conclut même en 2006 à "*la volonté apparemment inexistante de la part du pouvoir politique local, de donner les moyens aux habitants d'entrer dans un processus de débat*". Les techniciens municipaux relaient cette posture en déclinant les projets sous l'angle de la "*pédagogie de la contrainte*". En retour, les habitants interrogés dénoncent un fonctionnement clientéliste des élus (Neveu, 2006). Peu informés et inquiets des impacts en terme de densité urbaine générés par la création de l'écoquartier Monconseil, les riverains membres du comité de quartier concernés et organisés en association réagiront sur un mode contestataire. Malgré une évolution de la posture de certains techniciens locaux vis-à-vis de la participation citoyenne liée à la mise en réseau nationale des expériences d'écoquartiers, la prégnance du contexte initial rend difficile l'introduction de changements dans les postures et les pratiques politiques, professionnelles et citoyennes. Si ces mutations s'avèrent complexes à

[136] Rappelons que Daniel vaillant sera aussi à l'initiative de la loi sur la Démocratie de Proximité de 2002 instaurant l'obligation de créer des conseils de quartier pour les villes de plus de 80 000 habitants.

engager à Tours, elles peuvent l'être encore davantage dans d'autres collectivités. Elles doivent en effet s'appuyer sur la combinaison de plusieurs facteurs : affirmation d'une nouvelle volonté politique locale, émergence de groupes moteurs d'habitants, mais aussi l'existence ou la mise à disposition de moyens techniques en interne pour que s'opèrent des transformations dans l'ingénierie des projets. Si une ville comme Tours peut créer les conditions d'accompagnement de telles démarches, cela devient beaucoup plus difficile pour des collectivités comme Courcelles, qui ont du mal à exercer pleinement une compétence de maître d'ouvrage urbain. Elles s'en remettent à leur Communauté d'agglomération et à des opérateurs privés comme Nexity qui leur proposent des prestations très globales d'aménagement, de conduite d'opérations et de promotion immobilière, intégrant des "dispositifs de concertation" s'apparentant surtout à de la communication.

Les intentions manifestées à l'égard de la participation citoyenne à l'occasion des projets d'écoquartier mais aussi la capacité à les mettre en œuvre, dépendent ainsi d'une "tradition" politique locale au sens étymologique de cette expression, qui peut transcender les jeux d'alternance électoraux, surtout si elle s'appuie sur des histoires militantes associatives ou syndicales anciennes ayant joué un rôle moteur dans la vie des quartiers. Mais, au-delà du rôle crucial joué par la préexistence d'une telle culture démocratique au sein de la collectivité, nous avons constaté que **les liens établis par celle-ci entre** démarches participatives ambitieuses, **enjeux de développement durable et innovations qui auraient été suscitées par l'implication des habitants, étaient d'autant plus importants et explicites dans les projets d'écoquartiers français qu'ils avaient déjà été identifiés et énoncés à l'occasion de la réalisation d'un agenda 21**. Dans ces cas de figure, les élus comme les techniciens locaux, semblent avoir été *a priori*, dès le début de l'opération, convaincus de la convergence d'intérêts entre ces différents aspects. Cette posture se traduit alors dans le fait que l'expérimentation menée pour un quartier s'articule à d'autres initiatives engagées ou prévues à d'autres échelles territoriales, avec les mêmes ambitions liant démocratisation de l'action publique et de poursuite d'objectifs environnementaux ou de développement durable.

À Mulhouse, l'affichage d'une politique municipale liant les enjeux d'un développement durable et ceux du renouvellement urbain remonte à plus de 10 ans. Porté alors par une majorité de gauche socialiste représentée à l'époque par le maire Jean-Marie Bockel et par le président d'agglomération Jo Spiegel, le volontarisme des élus pour associer ces enjeux s'appuie sur l'expérience d'un engagement pris à différentes échelles depuis de nombreuses années dans la politique de la ville (DSQ, contrat de ville, contrat de ville intercommunal) et dans le développement durable ("plan vert" en 1985, charte d'écologie urbaine en 1992, Agenda 21 en 2003, Plan Climat Territorial en 2007). L'opération "quartier durable" engagée à Bourtzwiller, tout comme les initiatives pionnières prises par la ville en matière de lutte contre la précarité énergétique[137], illustrent bien la façon dont elle associe politique de renouvellement/rénovation urbaine et enjeux de développement durable, de l'échelle du quartier à celle du bâtiment, en cherchant à y donner un rôle actif aux habitants et à la société civile. Mulhouse se prévaut d'avoir mis en place depuis plusieurs années différents dispositifs de sensibilisation des habitants au développement durable à l'échelle de la ville et de chacun de ses quartiers : installations sur les marchés, réunions de quartier, formations gratuites proposées aux habitants sur les économies d'énergie en collaboration avec des instituts spécialisés. La collectivité donne à ces démarches

[137] Voir notamment l'expérimentation menée par la ville avec plusieurs partenaires dans le quartier des Coteaux, qui associe un projet urbain et un programme de rénovation énergétique d'immeubles collectifs, publics et privés, impliquant étroitement propriétaires et habitants dans les choix de travaux. TANIER (Hélène), *La lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat privé ancien : de nouveaux acteurs pour l'évolution vers une rénovation écologique?,* Mémoire de Master 2 pôle Architecture, Environnement et Développement Durable, sous la dir. de J. Zetlaoui-Léger, ENSA Paris La Villette, 2012.

une dimension participative en se donnant à chaque fois des "publics cibles". Des habitants ont ainsi contribué à un diagnostic sur la mobilité dans leur quartier en analysant leurs déplacements munis de GPS puis en participant directement à la définition des emplacements de plusieurs stations de tramway. Le maire et les techniciens partagent toute une réflexion sur la responsabilisation des habitants autour des questions de développement durable par la prise de conscience des avantages qu'ils peuvent en tirer. Les multiples dispositifs, articulant sensibilisation et action qu'ils ont mis en place depuis plusieurs années, supposent un travail important de médiation et d'évaluation. "*C'est chronophage*", reconnaissent les techniciens impliqués, tout en étant ardemment convaincus de leur portée : "*Quand on travaille avec les habitants, on arrive toujours à faire des choses extraordinaires*", explique la chef de projet du quartier durable Bourtzwiller.

Nous avons trouvé à Strasbourg, le même type d'enthousiasme partagé entre élus et techniciens concernant les vertus de la participation par rapport à la poursuite d'enjeux de développement durable. Les deux collectivités, aussi bien au niveau des professionnels et des élus que nous avons interrogés, que des habitants les plus mobilisés - même non spécialistes du domaine de l'urbanisme et de l'architecture -, ont une bonne connaissance des expérimentations menées dans ce domaine depuis plusieurs années en Allemagne. **D'une manière plus générale, on note bien comment l'histoire politique de l'Alsace l'a conduit à cultiver une certaine autonomie et un internationalisme[138] tourné vers les pays d'Europe du nord qui ont contribué à sa forte sensibilisation aux enjeux du développement durable.**

La Communauté Urbaine de Strasbourg a été l'une des premières collectivités à réaliser un Agenda 21 dans le cadre d'une démarche participative, en 2000[139]. Un peu plus tôt, les premières grandes initiatives en faveur d'une politique urbaine durable avaient également été prises sous le mandat de Catherine Trautmann dont Roland Ries est à cette époque l'un des adjoints. Elles concernent le développement des transports publics et des mobilités douces, par l'intermodalité (zones piétonnes, recul de la place de la voiture en hyper-centre) et l'usage du vélo. La réalisation du tramway fut marquée par de nombreux débats locaux et près de 300 réunions publiques. Cette première grande épreuve de débat public sera difficile et cristallisera une opposition qui coûtera sa réélection à la majorité municipale, mais elle constituera une expérience déterminante pour l'équipe qui reprendra la mairie en 2008. L'opération Danube est alors présentée par Roland Ries et Alain Jund (adjoint à l'urbanisme) comme une expérimentation participant à une nouvelle politique de projets urbains participatifs se déclinant à plusieurs échelles spatiales, de l'espace public de proximité à l'aménagement stratégique de plusieurs secteurs à projets. Contribue également à cette dynamique, un soutien à l'habitat en auto-promotion avec la mise à disposition de terrains par la ville, l'organisation d'appels à candidatures de groupes d'habitants et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement juridique et technique.

À Amiens, on observe aussi une préoccupation de mise en cohérence des expérimentations liant développement durable et participation citoyenne à différentes échelles, y compris territoriales avec une dimension prospective. La réalisation de la tranche 4 de la Zac Paul Claudel a été présentée en 2008 par l'équipe de la "gauche unie" comme un "projet laboratoire", à la fois par rapport aux intentions qu'elle devait porter en terme de démocratie locale et parce qu'elle était appréhendée comme ouvrant une "page blanche" selon l'adjointe à l'urbanisme pour réfléchir à l'expérimentation de nouvelles manières de vivre à Amiens. Au-delà de l'écoquartier, cette double ambition s'est prolongée à l'échelle de l'agglomération avec le "projet urbain métropolitain Amiens 2030" impliquant trois groupes qui réunissent des urbanistes, des élus et des habitants, pour définir une vision à long terme de l'avenir de ce territoire.

---

[138] HOFFET (Frédéric) - *Psychanalyse de l'Alsace*, Alsatia poche, 1951.

[139] Enquête par questionnaire à l'échelle de l'agglomération donnant lieu à la création d'un Comité citoyen comprenant 32 bénévoles pour contribuer à la définition de l'Agenda 21.

Si depuis le début des années 90 et l'adoption d'un ensemble de chartes et textes réglementaires, les villes européennes ont été incitées à adopter des politiques urbaines et des documents de planification sous-tendus par des objectifs de développement durable et par des dynamiques participatives, rares étaient celles en 2007, qui avaient joué de manière systématique et emboîtée sur les quatre principaux registres de ces modes de gouvernance - climatique, déplacement, aménagement des espaces naturels et urbains, écoconstruction - (Emelianoff, 2007). **Au plan français, on constate que ce sont les collectivités pionnières en ce domaine, qui ont entrepris les démarches participatives les plus ambitieuses** à l'occasion de l'aménagement de leur écoquartier, au nom d'un développement urbain durable.

d) Des habitants parfois initiateurs de la dimension "durable" des projets mais jamais considérés comme des partenaires à part entière

Pour bon nombre d'acteurs des premiers projets d'écoquartiers en Europe du Nord, politiques, techniciens et habitants, l'efficience des solutions environnementales adoptées ont résulté d'une gestion attentive et directe effectuée par les futurs habitants des lieux et allant bien au-delà du bon suivi des procédures recommandées (Lefebvre, Sabard, 2009 ; Souami, dir 2011). **En France, la recherche d'une délégation et d'une prise en charge de la réalisation et de la gestion d'espaces dès la définition des éléments de projets s'est avérée assez exceptionnelle dans les premières opérations d'écoquartiers que nous avons analysées.** Elle avait d'ailleurs été exclue de la quasi totalité des premières chartes de concertation/participation citoyenne ou des démarches de labellisation des écoquartiers qu'avaient commencé à élaborer plusieurs organismes institutionnels ou des collectivités locales à partir du début des années 2000 (Léonet, 2012). La perspective de délégation de pouvoirs d'auto-administration à l'échelle d'un quartier soulève manifestement immédiatement non seulement chez les élus, les professionnels mais aussi chez certains chercheurs en France[140], des craintes et suspicions de risque de privatisation d'un espace urbain, de repli d'un groupe social sur lui-même ; elle renverrait plus largement à une vision communautaire anglo-saxonne de la gestion d'un bien commun par une minorité, qui serait étrangère au modèle français d'intégration républicaine[141] et d'affirmation de l'intérêt général.

La mobilisation spontanée d'habitants autour d'un projet urbain revêt souvent en France une dimension contestataire. C'est encore le cas dans les projets d'écoquartiers, en particulier lorsque les dispositifs participatifs sont surtout consultatifs et ponctuels, confortant l'idée que moins les habitants sont associés aux phases amont de définition des projets, plus la maîtrise d'ouvrage s'expose à un risque de remise en question des solutions adoptées. Mais on note aussi dans ces opérations, des "mouvements ascendants" n'ayant pas eu une origine conflictuelle. Elles sont le fait d'habitants candidats à des opérations d'auto-promotion, d'associations souhaitant accompagner la collectivité dans la sensibilisation d'acteurs du territoire à des problématiques environnementales ou la mise en place d'une démarche de participation citoyenne. L'opération de

---

[140] Comme le reflètent les débats auxquels nous avons assisté lors de la réalisation d'un guide sur *L'appropriation dans les écoquartiers*, dans le cadre d'un groupe de travail animé par le Club écoquartiers du MEEDTL en 2011. À paraître en 2012.

[141] Des chercheurs anglo-saxons défendent une toute autre posture à ce sujet. Pour Philippe R. Berke, s'il est vrai qu'à partir des années 80, les démarches participatives s'étaient trouvées orientées dans le monde anglo-saxon vers la défense d'intérêts catégoriels conduisant même des groupes d'habitants à des formes de repli sur soi et d'exclusion, le développement durable, dans sa capacité à articuler échelles globales-locales, à intégrer différentes préoccupations, sociales, environnementales et économiques, permettrait de réorienter le propos et les finalités des démarches participatives vers la construction d'un bien commun sur des bases beaucoup plus ouvertes et socialement intégratrices (Berke, 2002).

l'écoquartier Danube à Strasbourg illustre assez bien ce cas de figure, mais il paraît assez exceptionnel et directement lié à l'importance du tissu associatif local ainsi qu'aux liens noués depuis plusieurs dizaines d'années entre celui-ci et les responsables politiques autour des enjeux environnementaux. Il existe aussi des cas où la mobilisation spontanée des habitants s'est construite dans la contestation puis s'est poursuivie sur un mode plus coopératif comme pour la réalisation de l'écoquartier de la Zac Pajol à Paris dans le 18e[142].

Pour autant, très exceptionnels paraissent les cas où des habitants auraient été à l'origine d'un projet d'écoquartier dépassant la réalisation de quelques logements en auto-promotion, et en auraient gardé une quelconque maîtrise. Les opérations d'écoquartiers français ont été très majoritairement de l'initiative de maîtrises d'ouvrages publiques (une collectivité), ou privées de type professionnelle (une société d'aménagement voire un opérateur-promoteur).

Contrairement à ce qu'on peut observer dans certains cas européens souvent cités en exemples pour leur dynamique participative (Lefèvre, 2008 ; Souami, 2011), les collectivités françaises qui encouragent le plus la participation citoyenne ne se placent pas pour autant dans la position de soutenir une maîtrise d'ouvrage urbaine citoyenne, ni même de considérer les habitants comme des partenaires du projet au même titre que des maîtres d'ouvrage privés ou les maîtres d'œuvre.

Comme le montrent de façon particulièrement marquante les opérations d'écoquartiers les plus ambitieuses en matière de participation citoyenne, les perspectives de co-gestion voire d'auto-gestion sont aujourd'hui parfois envisagés en France pour des espaces particuliers : jardins, logements, éventuellement certains services ou équipements publics (points de compostage collectifs) mais par pour l'ensemble d'un territoire urbain comme un quartier (O'Zoux, Victor, 2012). Alors que de nombreux exemples européens d'écoquartiers montrent que "*lorsque ces quartiers sont conçus avec les habitants, ceux-ci peuvent se l'approprier dès le début comme espace de projet* (et que) *l'individu change ses comportements s'il est entrainé par un groupe*" (Emelianoff, 2011), il existe une véritable suspicion en France à reconnaître les habitants organisés comme des possibles co-maîtres d'ouvrage urbains et cogestionnaires de leur quartier. La défiance vis-à-vis de ce qui pourrait s'apparenter à un *communnity organizing* est soutenue par une crainte que ces quartiers – au même titre que ceux de la Politique de la Ville qui ont donné lieu à des réflexions analogues à ce sujet - ne deviennent des enclaves sociales.

Aux Pays-Bas, la création de quartiers durables ou d'écoquartiers est née d'un mouvement général en faveur de la protection de l'environnement qui s'est diffusé à différents niveaux de la société à la charnière des années 80 et 90, à la suite du rapport Brundtland et de la conférence de Rio. Il a été porté au niveau national par le Plan Vinex qui vise à réguler la croissance urbaine, développer l'économie tout en préservant l'environnement. Ce plan prévoit aussi la construction en 30 ans de 800.000 habitations à caractère écologique. Il a été relayé au plan local par tout un ensemble d'initiatives portées par des groupes d'habitants sensibilisés à ces questions, et qu'ont accompagnées et soutenues les autorités publiques.

EVA Lanxmeer

À l'occasion d'une formation suivie sur le développement durable, une néerlandaise qui travaille dans le domaine du théâtre, décide de réunir un groupe d'habitants intéressés pour participer à la réalisation d'un

[142] On constate alors un phénomène analogue à celui qui s'est produit avec le même aménageur, la Semapa, pour la Zac Paris Rive Gauche (Renaud, 2006). Comme le reconnaît la direction de la Sem l'expérience douloureuse du quartier PRG a conduit au changement de posture vis-à-vis des associations et des habitants pour l'Éco-Zac de Rungis, même si l'association de l'éco-Zac reste toujours davantage considérée par l'aménageur comme un trublion, l'aiguillon vert, que comme un véritable partenaire. Voir à ce sujet l'exposé de Gilles de Mont Marin, architecte, directeur de l'aménagement pour ces deux opérations, le 17 novembre 2010 au Forum européen Écoquartiers à Strasbourg.

quartier écologique. En 1994, elle crée la fondation Eva (dont la traduction signifie Centre écologique pour l'Education, l'Information et le Conseil) qui réunit 80 familles issues des classes moyennes, intéressées pour habiter dans un quartier écologique. Elle sollicite plusieurs municipalités pour trouver un terrain et obtient l'accord de la commune de Culembourg, engagée dans une politique de développement durable depuis 1996. Celle-ci leur propose un terrain de 24ha près d'une gare, dans une zone protégée de captage d'eau potable, comprenant des plantations de peupliers et des vergers qui seront intégrés au projet d'aménagement. Les habitants font appel à des experts de l'urbanisme durable pour réfléchir à l'aménagement de leur quartier. Une quinzaine de séniors se joignent également au projet et se constituent en association pour construire un ensemble médicalisé.
En 1998, la ville accepte le plan d'aménagement réalisé par Eva. Celui-ci a été élaboré par les habitants avec l'aide de professionnels (ingénieurs, architectes) présents dans le groupe. À la fin du processus de réflexion du groupe, ses propositions ont ensuite été transmises à l'urbaniste de la ville pour finalisation et approbation du plan. Les cent premiers logements ont été construits par la municipalité en 2000, trois ans après l'engagement des premières études. Les autres logements ont ensuite été réalisés par des groupes d'habitants en auto-promotion et des associations d'habitat social. En 2003, le quartier comptait 250 logements dont 10% à caractère social, 40 000 m2 de bureaux dont certains ont été intégrés à des habitations, un centre d'information, un centre de bien-être, un centre de conférences, des bars, des restaurants, un hôtel, une ferme urbaine écologique accueillant des travailleurs en difficultés (en situation de handicap ou publics socialement défavorisés). Une fois le projet réalisé, une association a été créée. Elle reste un partenaire de la ville pour l'évolution du Masterplan de la commune et pour la négociation de règles constructives spécifiques au quartier. Le quartier Eva Lanxmeer continue à accueillir de nouvelles réalisations (logements, activités). Lanxmeer est présenté par les différents acteurs du projet comme une co-production de la Municipalité de Culemborg et de la Fondation.
Le projet a reçu des subventions et le soutien financier du Ministère allemand de l'Education, de la Science, la Technologie et la Recherche, et du Fonds privé de Stimulation de l'Architecture. Le Ministère néerlandais du Logement, du Développement du Territoire et de l'Environnement a contribué financièrement à la formation et à l'accompagnement des habitants dans leur démarche de conception d'un plan d'urbanisme.
Pour garantir la cohérence du projet et sa "durabilité" environnementale, les habitants ont conçu une charte qui les engagent dans les modes de gestion du quartier (traitement des déchets, des eaux, utilisation de produits d'entretien non toxiques, non usage de la voiture dans le quartier, contribution à l'aménagement des jardins, des parties communes...). Plusieurs réunions sont organisées par l'association chaque année pour faciliter le respect de ces directives et leur compréhension. Les habitants ne sont pas obligés de s'impliquer dans les projets et actions liées à la vie du quartier, aux dires des responsables de l'association qui défendent un principe de "participation volontaire". Mais tous doivent contribuer au financement des travaux concernant les parties communes.

*Sources : Fondation Eva Lanxmeer (*www.evacentrum.com / www.eva-lanxmeer.nl)
et voyage d'étude organisé en 2010

Le quartier *De Kersentuin* dans la périphérie d'Utrecht a été conçu à l'initiative d'un groupe de 15 habitants. Cette réalisation fait suite à un appel à projet, "Initiative cherche preneur", lancé en 1996 par la municipalité qui souhaitait dans le cadre du plan Vinex et du développement de la ville nouvelle de Leidsche Rijn stimuler des initiatives innovantes de participation citoyenne. Quinze personnes se sont réunies, ont soumis leur candidature et ont obtenu le marché à condition de ne former qu'un seul groupe porteur de projet. La municipalité a alors mis à la disposition de ce collectif, un terrain et une assistance technique, l'agence Bieb pour l'aider à définir un projet d'aménagement. La démarche a abouti à la production d'un programme contenant les objectifs communs du groupe. Celui- ci a servi de base pour travailler ensuite avec l'architecte et les urbanistes de la commune. Dans un même temps, l'association *De Kersentuin* s'est mise en place et a lancé une campagne de recrutement d'habitants : les nouvelles personnes intéressées devaient signer une charte et se joindre à l'un des groupes de construction organisés. Le collectif a défini les grandes orientations du projet concernant les conditions de sa "durabilité" - les principales oppositions entre les habitants ont alors porté sur leur appréhension plus sociale ou environnementale des enjeux d'aménagement durable. Le groupe a contribué à sa réalisation

avec l'appui d'une agence immobilière *(Portaal)* mise à disposition par la ville pour couvrir les frais du projet en attendant la vente des logements, assurer la planification et la construction. *Portaal* devait assurer la garantie financière du projet. Elle a également sélectionné l'entrepreneur et le constructeur, suivi le chantier, géré la vente et la location des logements. Les habitants ont contribué à la définition des caractéristiques de leurs logements. Ils ne sont pas propriétaires mais ont un bail à vie, *eternal long lease*. Les premiers habitants ont emménagé en 2003 dans le quartier. 94 logements ont finalement été construits dont 66 mis en vente et 28 en location. Il existe différentes typologies de logements (des appartements en condominium, des maisonnettes, des maisons en bande), en accession à la propriété (70%) ou sociaux (30%). Ces habitations partagent des services de proximité (maison de quartier, laverie, centre d'information).
Le projet a reçu 700 000 € de subventions pour un investissement total de 4 millions d'euros.



Source : Association De Kersentuin et voyage d'étude organisé en 2010

Si ces exemples présentent des différences dans leurs montages, ils ont aussi des similitudes concernant le rôle qui ont joué les habitants. Outre le fait qu'ils aient été présents dès l'amorce de chacun de ces projets urbains, ils en ont déterminé les principales orientations programmatiques et de conception. Ils ont défini en particulier ses dimensions durables en lien avec un projet de vie. Ce dernier a donné lieu à la définition d'une charte à laquelle les résidents doivent adhérer. Les associations créées ont été considérées comme des véritables partenaires par la collectivité. Les autorités publiques les ont soutenues financièrement et par la mise à disposition d'experts pour les accompagner à différents stades d'un projet dont ils sont aujourd'hui encore porteurs.

3. Vers des démarches participatives intégrées ?

Les directives légales de l'aménagement contraignent les maîtres d'ouvrage à porter une attention particulière à l'organisation de débats publics et à les prévoir selon un échéancier particulier, en phase avec certaines grandes étapes de validation de choix d'aménagement par les autorités compétentes. Néanmoins, les dispositifs participatifs peuvent varier en nombre, en modalités et en intensité au cours d'une opération, en se trouvant plus ou moins articulés à des temps de réflexions et de décisions intermédiaires importants dans le processus de projet. Nos précédents travaux sur des opérations d'aménagements urbains nous ont révélé que la multitude de dispositifs mobilisés n'était pas pour autant le signe d'un grand intérêt de la maîtrise d'ouvrage pour la contribution des habitants à la fabrication d'un projet, et que certaines chartes de participation ou de concertation adoptées par des collectivités pour réguler la démocratie locale ou pour s'appliquer à des projets particuliers, ne disaient souvent rien du niveau d'articulation souhaité entre les dispositifs participatifs et les instances de suivi technique et de décision en vigueur (Dimeglio, Zetlaoui-Léger 2007 ; Zetlaoui-Léger, 2007, Gardesse 2011).
La portée des dispositifs participatifs et délibératifs dépend étroitement de leur positionnement par rapport aux temps forts du projet, mais plus encore, de leur niveau d'intégration à celui-ci. Comme l'ont montré de récents travaux ayant analysé des dispositifs de débats publics organisés pour la définition de Plans de Déplacements Urbains en France (Paulhiac, 2008), la question centrale pour les projets d'écoquartiers s'est avérée être celle de savoir dans quelle mesure la participation citoyenne a t-elle été appréhendée, dès le départ ou à un certain moment de ces opérations, comme une dimension structurante du processus d'élaboration du projet. Pense t-on que les débats organisés dans ces instances puissent alimenter la réflexion et les décisions à chacune des étapes clefs du projet ? Sur quels aspects ? Quels liens sont opérés entre degré d'intégration de la participation citoyenne et enjeux de développement durable ?

3.1 Les ateliers d'urbanisme participatifs : des lieux où le projet se fabrique ?

La création d'ateliers d'urbanisme au cours du projet peut être un indicateur important du niveau de la participation citoyenne. Ces espaces constituent des lieux d'échange entre habitants, techniciens voire élus, en comité plus réduit et donc plus propice au travail que la traditionnelle réunion publique. De plus en plus de collectivités affirment aujourd'hui organiser des ateliers d'urbanisme, néanmoins, cela ne signifie pas pour autant qu'elles y confèrent aux habitants un rôle très actif ou de contributeur à l'élaboration du projet. Dans les opérations d'écoquartiers analysées, nous avons pu repérer plusieurs cas de figure où ces instances étaient surtout des lieux d'information voire de consultation des habitants, ou encore de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Ces ateliers peuvent aussi avoir été organisés sur un ou certains aspects du projet et-ou à l'une de ses phases. Il est donc important d'identifier plus précisément, au-delà des appellations données à des instances de débat, quel statut leur est effectivement attribué dans l'ingénierie générale de l'opération. L'installation d'un tel dispositif en amont du projet, sa permanence, la fréquence des réunions organisées, les objets mis en débats sont des indices pertinents à cet égard.
Sont qualifiés d'ateliers d'urbanisme des dispositifs souvent très différents selon les opérations. Leur point commun est d'être des structures *ad hoc*, créées pour l'occasion. On remarque ainsi qu'ils ne recouvrent jamais les comités/conseils de quartier et n'en sont pas vraiment des émanations non plus, même si on y retrouve dans certains ateliers, à Mulhouse et à Strasbourg en particulier, quelques représentants de ces structures. La constitution de ces ateliers constitue souvent une question épineuse pour les collectivités. Sur les huit monographies réalisées, quatre

portent sur des opérations ayant donné lieu à la création d'ateliers d'urbanisme, à chaque fois selon des modalités différentes. À Strasbourg, la ville et la Communauté urbaine ont dans un premier temps sollicité les associations qu'elles considéraient les plus actives dans l'agglomération et les plus susceptibles d'être concernées par le sujet : l'association Éco-quartier Strasbourg, des associations dans le domaine de la mobilité, une association de représentants de locataires, des associations de protection de l'environnement... Elles ont aussi fait appel à des experts du domaine de l'aménagement et de la construction qui n'étaient pas mandatés par ailleurs pour la réalisation du futur écoquartier. Promoteurs, bailleurs, consultants en urbanisme, paysage ou architecture, ont ainsi siégé aux côtés d'habitants, auxquels se sont joints quand le dispositif s'est progressivement ouvert, des étudiants en urbanisme, en aménagement et en géographie. Des représentants des conseils de quartiers ont aussi intégré le dispositif, une fois désignés après la refonte des modes de fonctionnement de ces instances en 2008. Une centaine de personnes a ainsi été impliquée tout au long du processus de programmation-conception, en session plénière, ou en se répartissant dans des sous-groupes thématiques. La ville d'Amiens a également mobilisé dans ses ateliers des promoteurs, un représentant des utilisateurs présents sur le site, des personnels des services techniques. Concernant les habitants et les membres d'associations, elle a procédé à un appel à candidatures via la presse locale, parvenant à constituer *in fine* un groupe de 20 à 25 personnes dont la moitié était issue de la société civile. À Amiens comme à Strasbourg, des élus ont fait partie des ateliers d'urbanisme, mais en se positionnant parfois en retrait, laissant l'animation des groupes à des urbanistes, internes ou mandatés par la collectivité, voire à Strasbourg, en ne participant pas forcément aux ateliers thématiques restreints.

À Paris, pour l'aménagement de la Zac Pajol, les habitants et représentants d'associations, impliqués dans le processus participatifs, se sont d'abord spontanément mobilisés au début des années 90 contre un premier projet de la municipalité. Ils ont eu le soutien d'un groupe de professionnels (architectes, urbanistes, sociologues) bénévoles à partir de 2002. Ces différents protagonistes se sont alors retrouvés dans le cadre d'une coordination. Lorsque celle-ci est parvenue à faire infléchir le projet initial de la ville, elle s'est en quelque sorte imposée comme l'un des interlocuteurs en intégrant un comité de suivi associant des personnels techniques des mairies centrale et d'arrondissement, ainsi que de l'aménageur. La coordination a assuré un lien avec les habitants du quartier, y compris en organisant des réunions publiques se substituant *in fine* aux prérogatives traditionnelles de la ville. En revanche, le comité de suivi ne comprenait que des représentants associatifs et membres du collectif. La ville comme les membres de la société civile semblent se satisfaire de cette concertation finalement assez fermée[143].

Bien qu'ils aient été constitués selon des procédés différents, on remarque toutefois deux points communs importants entre ces trois dispositifs d'ateliers. Le premier est que les citoyens qui y participent sont en fait principalement issus du monde associatif ou de collectifs. Ils appartiennent en général aux couches moyennes. Ils cherchent parfois à se faire le relais d'autres habitants, en menant des enquêtes notamment ; le second est que ces dispositifs se sont peu ouverts à de nouveaux participants au cours du processus de projet. Certains protagonistes de ces dispositifs que nous avons interrogés ont semblé partagés entre d'un côté, une préoccupation d'ouverture démocratique, de renouvellement des points de vue, et de l'autre, un souci de continuité de la réflexion. On remarquera toutefois à Strasbourg un plus grand souci d'ouverture aux habitants de la communauté urbaine dès le début du projet, qui a conduit à des innovations programmatiques *(cf. infra)*. Par ailleurs, l'évolution des dispositifs participatifs au cours du

[143]La ville de Paris s'est aussi satisfaite au début des années 2000 de ce type de "colloque singulier" avec des associations dans d'autres projets comme ceux de Paris Rive Gauche et du réaménagement du quartier des Halles (Zetlaoui-Léger, 2007 ; Gardesse, 2011).

projet a permis à de nouveaux participants d'intégrer la démarche[144]. À Mulhouse, la mobilisation des habitants du quartier Bourtzwiller par les services de l'urbanisme et du développement durable s'est faite via des courriers et le conseil de quartier. Ce type d'instance joue un rôle de relais d'information important dans la vie locale, mais les élus, dont le maire, ont conscience des risques liés à l'institutionnalisation de ce type de structure, c'est pourquoi, il soutient la création de toutes sortes de dispositifs *ad hoc* pour monter des projets et gérer des espaces et des services, en élargissant les bases de la participation citoyenne. Les difficultés rencontrées à ce sujet sont liées à la tendance au repli communautaire de la population turque ; ce sont donc principalement les autres habitants du quartier qui se mobilisent dans ses initiatives de démocratie locale, mais constituent une population vieillissante. L'autre grande difficulté tient au fait que le bailleur du quartier Bourtzwiller, pourtant municipal, n'a pas la même prédisposition à impliquer les habitants dans ses projets que les autres services municipaux. De ce fait, la démarche ayant donné lieu à un atelier qualifié de "groupe de suivi" n'a concerné que le parc.

Les ateliers d'urbanisme jouent un rôle majeur dans les quatre monographies associées au type A, apportant des éléments de contenu substantiels. I**ls apparaissent comme des lieux dans lesquels les principaux aspects de l'opération se discutent et se construisent.** Les différentes parties représentées peuvent avoir travaillé chacune de leur côté sur certains aspects du projet, mais l'atelier reste le lieu central de la confrontation des idées et de leur dépassement vers de nouvelles solutions. Les analyses, qui y sont produites, sont envisagées et perçues par les participants comme des éléments constitutifs de la définition du projet, même si certaines propositions émises ne sont *in fine* pas forcément retenues par la maîtrise d'ouvrage. Un examen des supports à partir desquels les réunions sont organisées permet plus précisément encore de rendre compte du statut de ces instances participatives dans le processus. Il permet de comprendre comment et pour quoi les participants à ces groupes de travail sont sollicités. **Dans les quatre projets cités, tout tendait à montrer dans l'introduction des débats, qu'il était véritablement attendu quelque chose des habitants, en terme de production** et pas seulement d'acceptation des principes d'aménagement envisagés par les professionnels mandatés. À Strasbourg, sur un plan pratique, cette posture s'est traduite par le fait que les discussions commençaient à chaque fois par un rappel des résultats des phases précédentes et la soumission de nouvelles questions à investiguer en termes de propositions à formuler ou d'analyses critiques de scenarios d'aménagement à développer. Les habitants recevaient systématiquement une information préalable pour leur rappeler la "situation de projet" dans laquelle ils allaient devoir apporter une contribution, y compris sur des aspects très techniques. Rapidement, l'équipe projet de la CUS en partenariat ensuite avec la Société d'Études de la Région Strasbourgeoise désignée comme aménageur et l'équipe de maîtrise d'œuvre se sont mises à rédiger pour chaque séance de travail avec l'atelier de projet urbain, des séries de questions qui étaient soumises à réflexion. Les habitants n'étaient pas considérés comme "spectateurs" d'un projet en cours (Fung, 2006) mais comme des contributeurs.

La préoccupation de construire le projet à partir de la dynamique des ateliers urbains s'accompagne d'un souci d'une part, que les habitants puissent s'exprimer facilement dans les réunions et d'autre part, que les élus et techniciens apprennent à travailler avec les habitants. À Amiens, la maîtrise d'ouvrage urbaine dit avoir veillé à ce que la prise de parole des habitants ne soit pas entravée par la présence des élus ou des professionnels. Pour se faire, l'élue à l'urbanisme affirme avoir cherché à rester au niveau d'information du groupe en ne participant pas à des réunions de travail avec l'architecte ou la Sem en dehors de celles prévues

[144] Pour le chef de projet de la CUS, "*dans l'absolu, tout le monde est légitime, mais après, si on est 300… ça c'est un sujet relativement complexe, donc finalement, cette liste s'est faite un petit peu comme ça, quoi, il n'y a jamais… Par contre, il n'y avait pas de contrôle à l'entrée, donc il y a des gens qui n'étaient pas forcément invités, quelqu'un les avait informés, et ils venaient*." (S. Bruxer, Chef de projet, CUS).

dans le cadre du dispositif participatif. Elle a également demandé aux techniciens municipaux de se placer essentiellement en position d'écoute et de n'intervenir que ponctuellement sur des sujets relatifs à leurs compétences. À Strasbourg, les initiatives prises en ce sens ne sont pas propres à la situation de projet, mais s'inscrivent plus globalement dans une refonte des modalités de gouvernance locale. Les habitants peuvent aller suivre une formation à la prise de parole proposée par la ville aux membres des conseils de quartiers. Les techniciens suivent également des formations pour les aider à rendre leurs propos plus intelligibles par des non spécialistes, tandis que les élus sont dans l'obligation d'assister à un séminaire intitulé, "apprendre à décider dans un univers concerté". À Mulhouse, les techniciens municipaux de l'équipe projet que nous avons rencontrés insistent sans cesse sur le travail de remise en question par rapport à leur culture professionnelle, que suppose l'animation d'un atelier d'urbanisme : "*Il ne faut pas écarter d'emblée certaines informations qu'on pourrait recueillir, parce qu'on a une vision de l'aménagement différente, parce qu'on se fait déjà une idée, avant de recueillir la concertation ou l'avis des habitants, on s'est déjà fait une idée de la chose, et bien il faut la mettre un peu de côté, et surtout pas exclure d'autres orientations que pourraient nous amener les habitants. Ce travail là est fondamental au départ pour ne pas perdre d'informations qui pourraient être capitales au départ, quitte à aller à l'encontre de ce que vous aviez pensé au départ*."

3. 2 Quelle mise en visibilité du processus de décision, quelles interactions entre les instances ?

Se fier à la désignation par le maître d'ouvrage des dispositifs participatifs ou délibératifs mobilisés ne suffit pas à apprécier la portée des initiatives engagées. **Leurs modalités d'articulation avec d'autres lieux de débats, et en particulier les instances de décision, sont fondamentales à étudier et permet d'apprécier le caractère "intégré" des démarches impliquant les habitants.** Il s'agit ainsi de comprendre quels rôles jouent ces actions dans l'ingénierie générale du projet appréhendée comme un système décisionnel. La façon dont les maîtres d'ouvrage sont en capacité de rendre compte de ces éventuelles articulations fournit une indication souvent précieuse à cet égard, de même que la manière dont est organisée la traçabilité des apports des habitants par des comptes-rendus et des restitutions publiques comme concourant à la réflexion générale sur le projet. Si les enquêtes par questionnaires nous ont fourni des premiers indices de réponse, le travail monographique s'est avéré indispensable pour apprécier ces dynamiques. Pour autant, dans bien des projets, il est resté souvent difficile d'appréhender ces articulations qui sont rarement mises en visibilité dans les documents techniques produits en interne ou diffusés au public. À Strasbourg, pour la réalisation de l'écoquartier Danube, ce fut une demande préalable des participants de l'atelier de projet organisé par la Communauté Urbaine et par la ville à partir de 2008. Ils souhaitaient comprendre quels étaient les temps forts de réflexion et de décision, attente à laquelle ont immédiatement répondu les services de la Cus puis de la Sers. Il s'agissait pour les participants aussi bien de comprendre les logiques procédurales réglementaires que d'apprécier à quoi servait leur contribution et s'assurer ainsi que "tout n'était pas déjà joué et décidé" quand ont leur demandait leur avis. Les techniciens de la collectivité à Strasbourg ont régulièrement mis à jour le calendrier prévisionnel de l'opération *(cf. tableau dans la monographie de Strasbourg, Tome 2)*. Celui-ci témoigne de l'alternance entre les réunions des différentes instances, donnant un caractère itératif à la démarche. Il donne une indication sur la façon dont les dispositifs prévus pour chaque séquence du projet sont susceptibles d'alimenter ce dernier. Un tel calendrier a souvent été difficile à reconstituer pour les autres opérations de notre corpus monographique, même si les chefs de projet sont de plus en plus tenus de fabriquer un cahier de bord de leurs opérations. Des tableaux d'échéanciers peuvent avoir été réalisés mais ils ne clarifient pas forcément la nature des différentes instances et leurs

rôles. Les dispositifs participatifs hors consultation réglementaire n'y figurent pas toujours et surtout, ces documents, lorsqu'ils existent, sont assez rarement diffusés aux habitants. Au-delà d'exprimer un souci de compréhension des processus de projet en cours, **il s'agit pour les habitants, en appréciant ainsi leur rôle, d'accéder à une certaine reconnaissance de leur statut "d'acteurs**" d'un projet, même si ce titre leur est aujourd'hui très rarement attribué aussi bien par les élus et les professionnels, que par nombre de chercheurs en urbanisme et en architecture en France qui ont jusqu'à présent préféré le réserver aux décideurs politiques et économiques, voire également aux professionnels de l'aménagement[145].

Les réflexions des ateliers d'urbanisme interviennent toujours en amont d'un arbitrage politique selon une logique assez explicite, si ce n'est peut être à Paris**.** Le projet sur lequel les habitants travaillent avec des professionnels est bien celui qui est soumis à validation des élus concernés et du conseil municipal. Pour autant, on notera toutefois qu'en dehors des instances formelles imposées par la loi (conseil municipal, jury,..), il n'est pas toujours facile d'identifier clairement dans ces projets d'autres instances de pilotage collectives, comme si les décisions intermédiaires se prenaient souvent dans le bureau d'un élu.

Mettre en lumière le caractère itératif d'une démarche entre ses différentes instances, entre les temps de travail et de décision, place les maîtres d'ouvrage dans l'obligation de préciser la nature de leurs attentes pour chacune des séquences d'ateliers. Ce séquençage des temps de travail avec les habitants maintient aussi paradoxalement - par rapport à des critiques régulièrement formulées à l'égard de la participation citoyenne - la collectivité sous une pression particulièrement forte en terme de tenue des délais par les responsables politiques. Le processus ne peut en effet avancer de manière effective qu'à la suite des validations intermédiaires des élus, tandis qu'il est nécessaire de prévoir un calendrier de réunions d'ateliers relativement serré pour garder les habitants mobilisés et maintenir une dynamique de réflexion.

La légitimité des décisions prises et la confiance qui s'établit entre les différents acteurs dans des processus orchestrés par une collectivité repose sur "l'effet démonstratif" (Rowe, Frewer, 2000) qu'aura su mettre en scène la maîtrise d'ouvrage à partir des apports des uns et des autres. Cet effet suppose la permanence de la démarche participative tout au long du projet, même si elle peut s'appuyer parfois sur des dispositifs "seulement" informatifs ou consultatifs. **Les démarches participatives intégrées obligent la maîtrise d'ouvrage à argumenter régulièrement publiquement ses choix et entrainent donc le pouvoir politique à s'exposer de manière importante,** ce qui a pu expliquer jusqu'à présent leur grande frilosité à l'égard de la participation citoyenne, en particulier lorsqu'elle donne lieu à des dispositifs itératifs (Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007). Et de fait, les démarches, où l'intensité participative a été le plus importante et les dispositifs très articulés au processus de décision, ont fait l'objet d'un portage politique fort tout au long du projet. Celui-ci se traduit par une implication forte d'élus qui interviennent à des étapes clefs pour préciser les objectifs du projet et de la participation citoyenne, expliquer les règles du jeu démocratique et des débats, définir les termes de ce qui est négociable ou ne l'est pas, rendre compte des arbitrages et de leur motivation en se référant aux propositions qui avaient été émises dans les groupes de travail. Dans les démarches les plus avancées, ce rôle est assuré par des élus directement en responsabilité par rapport au projet. Ces derniers suivent de près le montage et l'ingénierie de l'opération, même si un aménageur a été mandaté à cet effet, en apportant une attention particulière aux méthodes participatives et délibératives envisagées. Ce portage politique va de pair à Amiens, Mulhouse, Strasbourg et Paris avec une action municipale qui s'est voulue résolument orientée en début de mandat vers la

[145] Comme en témoigne une grande partie des travaux qui se sont inscrits dans une approche sociologique de l'action publique territorialisée au cours de ces ving dernières années en France. Pour leur reconnaître une fonction de parties prenantes dans les projets, certains chercheurs et professionnels leur attribuent depuis une quainzaine d'années le statut de "maîtres d'usages", formule qui peut toutefois être contestée, nous y reviendrons.

promotion d'une démocratie locale plus participative. Le rang que peuvent occuper ces élus dans la hiérarchie des mandats municipaux est fondamental, car ils ont aussi la lourde responsabilité de faire respecter par leurs collègues dans les instances de validation, les acquis de la participation citoyenne, pierre angulaire de la portée de la démarche.

Les analyses monographiques montrent aussi que les trois cas où les démarches participatives ont été les plus intégrées et à l'initiative de la collectivité, sont celles où les liens ont été les plus explicitement établis par les maîtrises d'ouvrage urbaines entre implication significative des habitants et durabilité. Le développement durable y est appréhendé en associant aux dimensions environnementales, des enjeux sociaux et politiques, posture que l'on retrouve par exemple dans le slogan utilisé par la ville d'Amiens à propos de sa démarche pour l'aménagement de la 4e tranche de la Zac Paul Claudel : "Construire ensemble un avenir durable, solidaire et démocratique". C'est également le cas à Strasbourg où les velléités de stimuler la participation citoyenne dans la vie locale sont directement articulées aux ambitions qu'ont la municipalité et la CUS d'engager des actions en faveur du développement urbains durable. Robert Hermann explique ainsi lors du 2e Forum européen Écoquartiers, qui s'est tenu à Strasbourg en novembre 2011, que "*la participation citoyenne constitue une clef de l'appropriation par les citoyens des évolutions des modes de vie liées au changement climatique et à la raréfaction des ressource*s".

Tableau : Modalités d'organisation, d'intégration et intensités des démarches participatives engagées (8 cas)

Cas/démarches et dispositifs	Niveau d'intégration	Dispositifs	Intensité	Temporalité	Objets soumis à plus forte intensité	Argumentation	Transparence	Inclusion	Équité
Strasbourg Zac Danube Requalification friche polluée 9 ha	Fort à partir de 2008 sur tout le processus de projet	- Atelier plénier d'urbanisme (100 pers env.) - Ateliers thématiques, mixtes (élus, techniciens, professionnels, promoteurs) - Contribution au groupe restreint dialogue compétitif - Soutien à l'autopromotion - Expositions - Réunions publiques - Site internet (non interactif) - Visites d'exemples européens	- Consultation "réglementaire" avant 2008 - Mouvements *bottom up* pour élévation des ambitions en matière de développement durable, constitution d'un collectif - Concertation/ coproduction pour les ateliers d'urbanisme -Auto-promotion prévue pour certains logements - Consultation (du public) – Information	Démarche participative permanente depuis 2008 avec des temps forts de concertation/coproduction sur tous les principaux aspects du projet	Coproduction-concertation : Programmation/conception urbaine générale dans le cadre des grands équilibres fixés par la ville, latitude sur l'offre de services, espaces publics Autopromotion : un groupe de logements (10% SHON)	Souci politique majeur affiché à partir de 2008	Souci politique majeur affiché. Comptes-rendus réguliers mis en débat à chaque atelier. Mise en ligne de tous les documents relatifs au projet pour le Grand Public.	Mobilisation par la Cus des "forces vives associatives" à partir de 2008 pour les ateliers; Relative ouverture à d'autres habitants par la suite. Habitants jouant le rôle de relais vers d'autres (enquêtes, création d'un collectif).	Souci important de faciliter les échanges entre tous les protagonistes (actions de formation à la participation à l'attention des habitants, techniciens, élus) Visites collectives d'écoquartiers organisées par l'atelier de projet.
Paris 18° Zac Pajol Requalification ancien site SNCF 3 ha	Relativement fort pour la prog. à partir de 2002, à la demande de la mairie du 18e arr. mais dispositifs pas totalement intégrés dans l'ingénierie de l'aménageur (SEMAEST)	- Coordination d'habitants contestataires - Cellule de prévisualisation de professionnels non mandatés - Comité de suivi (SEMAEST) ou Groupes de travail thématiques à l'initiative de la mairie du 18° - Présence dans les jurys de maîtrise d'œuvre d'équipements - Réunions publiques organisées à l'initiative du collectif ou du conseil de quartier - Expositions, réunions publiques officielles	- Consultation réglementaire avant 2002 - Mouvements *bottom up* organisés en collectifs associés à partir de 2002 à la concertation - Codécision (jurys) - Consultation (du public) - Information	Temps fort de la participation sur les aspects programmatiques et de choix de maîtrise d'œuvre mais pas sur les étapes de conception.	Concertation/ consultation sur le parti général, les programmes d'équipements et paysagers, la Charte environnementale Participation de membres de la Coordination à des jurys pour le choix de concepteurs d'équipements publics	Fort par contrainte à partir de 2002. Logiques décisionnelles de la mairie centrale pas toujours explicite (?)	Fort surtout de la part de la mairie du 18e vis-à-vis de la coordination habitante et associative.	Diversité de publics mais suite à des mobilisations spontanées. Comité de suivi restant fermé avec peu d'envie d'ouverture de la part acteurs politiques et techniques. réunions publiques organisées par la Coordination habitante et associative.	Pas de démarches particulières de la part de la Semaest, davantage de la part de la mairie du 18°

Cas/démarches et dispositifs	Niveau d'intégration	Dispositifs	Intensité	Temporalité	Objets soumis à plus forte intensité	Argumentation	Transparence	Inclusion	Équité
Amiens Zac Paul Claudel (4e tranche) Rransformation de friche et extension de la ville sur des terres agricoles 40,5 ha. 4e tranche (5 ha)	Fort à partir de 2008 sur tout le processus de projet	Atelier de projet participatif mixte (élus, techniciens, professionnels, promoteurs, habitants) pour la programmation, la conception urbaine et paysagère.	- Consultation réglementaire avant 2008 - Concertation/ coproduction pour l'atelier d'urbanisme - Consultation (du public) – Information	Démarche participative permanente depuis 2010 avec des temps forts de concertation/co-production sur tous les principaux aspects du projet	Programmation d'équipements, de logements et paysagers dans un cadre général d'orientations quantitatives déterminées.	Souci important à partir de 2008 dans le cadre de l'atelier d'urbanisme.	Souci politique majeur affiché, relayé par la Sem. Comptes-rendus réguliers mis en débat à chaque atelier.	Appel à candidature ouvert au départ.	Sensibilisation des participants aux enjeux du développement durable au début des premières séances d'ateliers. Souci de rendre accessibles des informations techniques à des non spécialistes. Préoccupation de laisser les habitants s'exprimer librement.
Mulhouse Berges de la Doller dans le quartier de Bourtzwiller Rénovation urbaine de la Cité des 420 178 logements locatifs sociaux (+ 242 reconstructions hors site)	Fort pour la programmation d'espaces publics, faible pour les autres aspects. Maîtrises d'ouvrage différentes.	- Démarches de sensibilisation et d'information aux enjeux du DD. - Réunions du conseil de quartier (commissions urbanisme et cadre de vie), conseil des associations et réunions publiques - Atelier de coproduction pour les espaces publics - Projets artistiques sur la mémoire des lieux.	Concertation partielle Procédure consultative réglementaire individuelle pour le relogement (+ mobilisation associative *bottom up* d'aide aux habitants) Information sur les autres aspects du projet (bulletin municipal, lettre d'information du quartier, réunion publique, réunion de quartier).	Information et consultation sur les temps forts du projet à partir de 2003 Coproduction /concertation ponctuelle de 2006 à 2010	Programmation du parc et des espaces publics.	Souci fort de la part de la mission PRU pour l'ensemble du quartier Bourtzwiller,, plus faible de la part de l'office d'habitat qui pilote l'opération des Berges de la Doller	Important de la part des services de l'urbanisme, du développement durable dans le cadre de l'aménagement du parc. Très faible de la part de l'office d'habitat au moment du lancement de l'opération de démolition-reconstruction.	Appel à participation pour les travaux sur la mémoire et d'aménage-ment d'espaces publics, mobilisation ponctuelle des différentes structures de démocratie locale.	Souci fort des personnels municipaux des services urbanisme, développement durable d'être très didactique pour faciliter les échan-ges dans les dispositifs délibératifs. Recherche de relais, médiations associatives.
Tours Zac Monconseil Extension urbaine de 20 ha, logements, équipements et espaces verts	Faible.	- Dispositifs d'information, com-munication : visites du site, plaquettes sur le projet, "guide des gestes verts" - Mobilisation cont-estataire d'une association de riverains (enquête auprès des autres habitants, courriers, pétitions, réunions publiques)	Information principalement Consultation réglementaire en 2005 pour la création de la Zac. Mouvement contestataire d'une association de riverains.	Information et consultation très ponctuelle au cours du projet.	Consultation pour l'aménagement du parc.	Préoccupation faible au début du projet puis plus importante		Sollicitation ponctuelle de l'association de riverains.	- Pas de dispositifs particuliers

Cas/démarches et dispositifs	Niveau d'intégration	Dispositifs	Intensité	Temporalité	Objets soumis à plus forte intensité	Argumentation	Transparence	Inclusion	Équité
Brétigny-sur-Orge Opération de Clause Bois-Badeau Requalification urbaine d'un site industriel de 38 ha (Zac) pour la réalisation d'une opération de logements	Interférence ponctuelle et sur un mode consultatif de la commission avec les autres instances du projet. Relations sur un mode de confrontation des expertises, habitantes / professionnelles.	Dispositifs d'information, communication (Agence de communication) Enquête auprès des habitants sur la mémoire du site. Création d'une commission extra-municipale spécifique Ouverture d'un espace d'information et de réunions ("ateliers de communication) réunions publiques surtout à l'attention des riverains Mobilisation spontanée d'une association locale affiliée à France nature Environnement, + association sportive Représentants d'acteurs éducatifs et sociaux.	Consultation Information	Commission extra-municipale crée lors du lancement des études de définition en 2005. Mobilisation plus ponctuelle ensuite.	Consultation pour les études de définition Éléments de négociations avec les riverains sur des aspects très particuliers d'aménagement Intension de faire prendre en charge la gestion de jardins partagés et d'espace verts par des associations (à créer).	Sur le mode de la "pédagogie" et d'une logique d'adhésion.	Contestée par les riverains sur les aspects stratégiques du projet (nombre de logements à réaliser).	Faible : implication de représentants de trois associations, d'utilisateurs d'équipements socio-éducatifs dans la commission.	Pas de dispositifs particuliers mis en place.
Courcelles-lès-Lens Opération d'extension urbaine de 68 ha sur des friches agricoles pour une opération essentiellement de logements.	Quasiment aucun, ponctuellement au début.	Des réunions publiques Présence d'habitants (déclarées mais sans éléments de vérification possibles) dans un groupe d'élaboration du cahier des charges initial. Dispositif d'information pris totalement en charge par l'aménageur.	Consultation puis Information ponctuelle.	Consultation et information en amont du projet.	Cahier des charges de l'aménageur. Situation conflictuelle avec les nouveaux résidents mécontents de la finition des logements.	"Pédagogie du projet", mais jugée impossible avec des habitants de milieux socialement défavorisés.	Faible, puis absence totale de communication de la commune sur son projet au fil de son avancement, liée à des conflits avec les habitants mécontents installés.	Faible	Peu de réflexion à ce sujet, si ce n'est pour constater une impossibilité des habitants à comprendre l'intérêt du projet.
St-Priest Opération des Hauts de Feuilly Zac de 13 ha construction d'un nouveau quartier de logements, espaces verts.	Aucune intégration de la participation habitante n'a été envisagée par la collectivité.	Pas de dispositifs particuliers malgré l'existence de la Charte de la Concertation du Grand Lyon. Mobilisation d'habitants contre des malfaçons. Structuration en association, remontées de critiques et de demandes via les conseils de quartier.	Information ponctuelle, via les conseils de quartier, la "concertation réglementaire" ((2 réunions lors de l'enquête publique).	Pas d'implication réelle des habitants dans la durée du projet.	Espaces publics après livraison, via une mobilisation associative.	Aucune déclaration d'intentions de la part des acteurs politiques et techniques locaux.	Aucune déclaration d'intentions de la part des acteurs politiques et techniques locaux.	Aucune déclaration d'intentions de la part des acteurs politiques et techniques locaux.	Aucune déclaration d'intentions de la part des acteurs politiques et techniques locaux.

4. Modalités d'approche des enjeux de développement durable dans les démarches participatives intégrées

L'organisation d'une démarche intégrée dès l'amont d'un processus de projet met directement en confrontation et selon des modalités *a priori* encore relativement ouvertes, les savoirs des habitants, des élus et des techniciens. Les théoriciens de la délibération dans le domaine des technosciences se sont beaucoup intéressés ces quinze dernières années à ces débats s'organisant sous la forme de "forums hybrides" entre membres de la société civile, experts patentés et représentants politiques. Plus récemment, des travaux de recherche dans le domaine de l'urbanisme en France se sont saisis de ces dispositifs qui prennent généralement la forme d'ateliers et de réunions publiques. Les méthodes d'observation participante sont généralement les plus adéquates pour rendre compte de leur portée, en particulier du point de vue de leurs modalités d'organisation, et de leurs effets sur les acteurs, sur les trajectoires argumentaires et les résolutions adoptées. N'ayant pu développer ce type d'investigation dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes appuyés sur un corpus d'entretiens, de documents de projets et de comptes-rendus de réunions. Nous avons alors surtout essayé de comprendre comment, dans les opérations ayant fait l'objet de démarches participatives ambitieuses, ces débats avaient pu s'engager, et d'identifier quelles ont été les contributions des habitants par rapport à celles des professionnels de l'aménagement et de la construction, eu égard en particulier à des enjeux environnementaux et de développement durable.

4. 1 Une entrée par des questions programmatiques

Le premier stade d'une démarche de projet urbain est en principe celui du diagnostic. Traditionnellement, et c'est encore ce que l'on peut observer dans notre enquête par questionnaire, en cas de velléités participatives importantes de la part de la collectivité, cette étape est plus volontiers soumise à implication des habitants (36 cas sur 50) que d'autres. Il s'agit généralement d'appréhender la façon dont ces derniers vivent dans le quartier voir à une échelle plus large.

Lorsqu'il est question de faire participer des habitants à l'élaboration d'un schéma d'aménagement urbain, l'entrée privilégiée par les maîtres d'ouvrage reste l'espace public, au sens large, à travers le positionnement des voiries, des cheminements, ou plus étroit en se focalisant sur les parcs, les espaces verts, les jardins partagés. On constate en revanche que les plans masse qui fixent l'organisation des espaces bâtis et leurs dimensionnements, sont beaucoup plus rarement soumis à discussion collective (18/50), si ce n'est sur un mode plutôt réactif.

Si les différents éléments de programmes des projets qui fixent la destination des espaces peuvent faire l'objet de débats publics - dans un peu plus de la moitié des cas où la participation citoyenne aurait été significative -, on constate que leur définition plus précise, en termes de programmation-conception, l'est beaucoup plus rarement, à moins une nouvelle fois qu'il ne s'agisse d'espaces verts. **Dès que d'autres problématiques sectorielles (socio-économiques, éducatives, sportives...) sont en jeu, les velléités participatives s'atténuent,** y compris pour des équipements publics, comme le reconnaît un peu embarrassé, un des chefs de projet de l'opération d'Amiens : "*il faut quand même respecter l'utilisateur (piscine, fac), c'est quand même dur de concerter, il a peut-être pas envie que l'on vienne bouger son équipement. (...), je sais pas si c'est faisable, en termes d'architecture. Je ne sais pas trop trop comment c'est possible.*"[146]

[146] Clément Lançois, chef de projet de la Sem Amiens Aménagement.

Aux arguments mettant en jeu la maîtrise que souhaiterait conserver l'utilisateur sur la programmation de son équipement et la spécificité du domaine de l'architecture (lié à ses dimensions technique et esthétique), s'ajoute la traditionnelle rhétorique à propos des usagers encore inconnus, même si l'on construit en plein cœur d'un quartier parisien.[147]
Une fois encore, l'espace public censé concerner "tous les types d'usagers" apparaît comme un objet plus propice à la participation citoyenne. Pour autant, on le verra, le souci d'innovation dans la production du cadre bâti peut redonner une place et une légitimité des habitants dans la programmation et la conception de bâtiments. Autrement dit, dès que l'on sort de la perspective d'une production déjà connue et standardisée dans ses processus comme dans ses produits, il semblerait que les démarches participatives semblent redevenir envisageables.
Il apparait assez clairement, aussi bien à partir des enquêtes par questionnaires que par les analyses monographiques, **que les démarches tendant vers la concertation/coproduction s'engagent dans les ateliers d'urbanisme à partir de réflexions d'ordre programmatique,** auxquelles se mêlent parfois des dimensions de conception formelle, pour évoquer des enjeux de densité à travers surtout des typologies d'habitat ou l'aménagement des espaces publics.
Plus les habitants sont sollicités en aval des projets, et surtout, n'ont pas été associés à la définition des éléments de programme, même partiellement ou à titre consultatif, plus le débat peut avoir tendance à se cristalliser voire à se crisper sur des enjeux esthétiques, les habitants ayant peu de clefs d'entrée dans le projet, face aux images qu'on leur délivre. Or en intervenant sur ce registre, les conflits avec les professionnels de l'aménagement deviennent inévitables et rendent généralement l'expérience de "concertation" particulièrement insupportable pour les concepteurs. C'est ce que nous a révélé Christian Devillers interrogé à propos du projet Danube, en la référant plus globalement à sa perception des démarches participatives dans les projets d'urbanisme en France. Il souligne à ce titre combien il a été appréciable pour son équipe lors de ce projet et comparativement à la plupart des situations antérieures qu'il a connues dans sa vie professionnelle, d'intervenir sur la base d'un préprogramme qui avait déjà fait l'objet d'un travail concerté et se trouvait partagé dans ses grandes intentions. Même si le débat fut parfois vif avec des représentants associatifs par la suite, à aucun moment l'équipe de conception ne s'est sentie remise en cause dans ce qui fait aujourd'hui le cœur de sa légitimité, sa capacité à projeter des activités dans l'espace.
Qu'entend-on par programmation ? *(cf. encadré)* Très présente de la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1970 comme démarche de mise en œuvre des politiques urbaines en France, la référence à la notion de programmation urbaine avait eu tendance à s'effacer du vocabulaire de l'aménagement au cours des deux décennies suivantes pour disparaître en tant que démarche stratégique. Alors qu'elle redevient une question centrale de l'aménagement urbain durable dans sa dimension la plus stratégique liée au fait qu'elle pose la question de la définition et des conséquences de l'action[148], elle a eu tendance à s'apparenter, au cours des vingt dernières années pour les professionnels de l'aménagement, à un travail consistant à rédiger un programme-cahier des charges précisant la nature et la taille des surfaces à aménager pour satisfaire l'équilibre financier d'une opération en respectant tout un ensemble de contraintes techniques. Réduite pour partie à une activité technico-administrative, une autre partie de ce qui peut faire l'essence de l'activité de programmation, à savoir la définition des enjeux d'aménagement du point de vue de la collectivité, s'est également trouvée implicitement intégrée dans l'activité de conception - assimilée par les architectes-urbanistes au "projet urbain" - avec l'instauration au cours des années 2000 de marchés dits de maîtrise d'œuvre urbaine introduisant un certain flou entre les prérogatives devant être assumées par les différents acteurs des projets (Avitabile, 2005 ; Zetlaoui-Léger, 2010).

---

[147] Françoise-Hélène Jourda, architecte de la réhabilitation de la Zac Pajol, Paris 18e.
[148] Comme l'ont montré plusieurs débats au sein du Club Écoquartier du ministère en 2010 et 2011.

Or pour appréhender les modalités d'entrée des habitants dans une démarche participative, les analyses de cas nous invitent à bien distinguer les deux activités fondamentales qui structurent une démarche de projet, à savoir la formulation de problèmes, d'attendus et d'objectifs d'aménagement (le dessein) qui est le propre de la programmation, et leurs modalités de résolutions formelles s'exprimant notamment par le dessin et l'énoncé de solutions constructives. Bien que ces deux aspects ne soient pas toujours faciles à différencier, en particulier lorsqu'il s'agit d'espaces publics, les résultats de notre recherche montrent que dans les démarches participatives les plus avancées et qui impliquent des habitants le plus en amont des projets, ces derniers sont amenés avant tout à intervenir sur des aspects d'ordre programmatiques. Même lorsque ce n'est pas d'emblée le cas et que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre les invitent à se prononcer sur des formes urbaines, on remarque de nouveau que les habitants ont tendance à réagir ou à intervenir en termes programmatiques, mettant en jeu et requestionnant sans cesse les solutions formelles ou techniques qu'on leur propose du point de vue la vocation des espaces, des qualités d'usage et urbaines attendues ou induites par les aménagements. **De ce fait, les habitants se trouvent en position d'assurer en quelque sorte, une veille programmatique sur la cohérence et la traçabilité des intentions intiales du projet.** Ayant du mal à rapidement décrypter les présentations graphiques et les plans-masse, les plus impliqués reprennent les textes (comptes-rendus, cahiers des charges) qui ont guidé les concepteurs ; ils obligent ainsi ces derniers à s'expliquer sur l'adéquation entre programmation et conception, à revenir sur les orientations d'origine. Ils procèdent ainsi implicitement à une sorte d'évaluation *in itinere* pendant le processus opérationnel, que certains chefs de projet nous ont avoué trouver fort utile.
La réflexion programmatique connaît traditionnellement dans les opérations d'urbanisme ou d'architecture, un point d'orgue lorsqu'elle se cristallise à une étape clef du projet, dans la commande que transmet la collectivité à un maître d'œuvre. L'importance de ce moment que soulignent le code des marché public et la loi sur l'ingénierie publique, conduit à ce que l'activité de programmation soit souvent assimilée, à un exercice de rédaction "du cahier des charges", ce qui est non seulement réducteur, mais également partiellement exact dans la mesure où une démarche de projet donne lieu à la rédaction de plusieurs cahiers des charges - de consultation d'assistants à maîtrise d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, de promoteurs. Une telle approche laisse également entendre que la programmation n'aurait finalement pas d'autres enjeux que d'organiser la mise en concurrence d'équipes d'architectes-urbanistes et s'achèverait une fois l'un d'entre eux désigné. **Les expériences participatives les plus avancées que nous avons analysées montrent que la réflexion programmatique peut rester en fait active durant toutes les phases de conception dites d'avant-projet.** Elle opère à travers les interventions des habitants dans les ateliers qui continuent d'instruire la demande sociale de la collectivité, en terme de projet de vie futur du quartier considéré dans ensemble et en lien avec son environnement, ainsi que pour chacun des lieux qui le constituent. Elle peut se décliner ainsi pour les différents espaces à aménager déclenchant à chaque fois une opportunité d'y réamorcer d'autres initiatives participatives. De ce fait, dans le cadre d'une démarche générale intégrée à l'ingénierie du projet, les dispositifs participatifs peuvent varier, être redéfinis avec de nouvelles thématiques mais aussi de nouveaux acteurs à mobiliser, au fur et à mesure que des sujets, des enjeux, des attentes, des désirs émergent.
Or les maîtres d'ouvrage urbains ne perçoivent pas toujours cette possibilité d'impliquer des habitants au-delà de la désignation d'un concepteur, c'est notamment le cas pour des projets architecturaux, comme le montre le cas de la Zac Pajol où l'implication des membres de la coordination habitante s'est achevée par leur participation aux jurys de maîtrise d'œuvre. À Amiens et à Strasbourg, les ateliers de projet se sont prolongés dans les phases d'avant-projet du schéma général d'aménagement et sur la conception des espaces publics, voieries et espaces verts, en abordant la question épineuse des mobilités. L'originalité dans ces projets vient néanmoins du fait que les habitants aient contribué à la définition du préprogramme de consultation de l'aménageur, au dialogue compétitif pour retenir un maître d'œuvre urbain puis à

la phase de conception qui a suivi, contribuant ainsi à la définition du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Environnementales et Paysagères destiné à mettre en concurrence les promoteurs.

Le mode de sélection des maîtres d'œuvre en France et dans d'autres pays européens : un facteur explicatif de l'ouverture des architectes-urbanistes aux méthodes participatives ?

Le cahier des charges programmatique, défini par le maître d'ouvrage ou un prestataire intervenant comme assistant à maîtrise d'ouvrage, est utilisé en France pour la sélection des maîtres d'œuvre, là où dans d'autres pays européens, en Angleterre, aux Pays-Bas ou en Allemagne par exemple, les équipes d'urbanistes sont souvent sélectionnées plus en amont, pour réaliser à la fois la programmation et la conception d'un projet (Biau, Weil, 2002). Ces derniers doivent alors renoncer à des missions de réalisation, pour des raisons de seuils de marchés publics[149], ce que les architectes-urbanistes français sont moins enclins à accepter, pour des raisons financières - les études amont sont beaucoup moins bien rémunérées que les prestations de conception-réalisation - et de prestige, liées à l'exercice du droit d'auteur comme maîtres d'œuvre. S'ajoute à cela, le fait qu'en France, ces commandes de programmation-conception sont plutôt rares au profit des concours sur réponses formelles (esquisse ou avant-projet sommaire). En effet, la mise en concurrence des architectes-urbanistes à partir d'images et de maquettes constitue une dimension cruciale des stratégies de communication des élus depuis la décentralisation (Biau, 1992, Chapel et alii, 2007), ce qui explique l'importance prise par ce type de consultation[150]. Les "marchés d'études de définition simultanés" autrefois, la procédure du "dialogue compétitif" aujourd'hui *(cf. infra)*, permettent toutefois à présent aux architectes-urbanistes d'intervenir plus en amont dans les processus opérationnels, mais ils le font sur la base d'un préprogramme toujours réalisé par un AMO. Outre le fait qu'ils n'ont donc pas participé à la première phase de définition des projets, on remarque que les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine qui répondent à ces consultations et dont **les architectes ont été habitués à travailler sur la base "d'un parti formel à tenir", ont encore du mal à produire à ce stade autre chose que des plans-masse et des perspectives séduisantes,** pour proposer des schémas d'intentions encore ouverts, comme l'ont regretté les représentants de la société civile lors du dialogue compétitif de l'opération Danube.

Le fait que les études de programmation-conception soient plus fréquentes dans les pays d'Europe du Nord contribue selon nous à expliquer que l'on y trouve davantage d'agences d'architecture et d'urbanisme ouvertes à des démarches participatives. En effet, être force de

---

[149] Un prestataire ne peut se voir attribuer l'ensemble d'un processus de projet, de la programmation à la réalisation, pour des raisons de conditions de mise en concurrence à partir de seuils fixés. Un tel marché supposerait de recourir, compte tenu de son montant (au-delà des 200 000 € HT), à une procédure "d'appel d'offre ouvert". Or celle-ci ne peut être lancée que sur un montant intangible, ce qui suppose que la prestation demandée soit assez finalisée et donc que la conception formelle soit à un stade suffisamment avancé.

Par ailleurs, un prestataire ayant participé à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en amont d'un projet, en particulier programmatique, peut se voir refuser l'accès à une mission de conception lors d'un concours, pour cause de nécessité de traitement égalitaire des candidats (article 1 du Code des marchés publics). Un concurrent pourra toujours déposer un recours en estimant qu'il était défavorisé dans la connaissance du dossier par rapport à quelqu'un qui y aurait déjà travaillé en amont.

Voir sur ces questions les fiches Médiations publiées par la Mission d'Interministérielle de la Qualité des Constructions Publiques.

[150] Ce contexte lié à la promulgation des décrets sur l'ingénierie publique en France en 1993 consacrant ce type de concours, explique que des méthodes participatives innovantes inspirées des démarches anglo-saxonnes du *Design Methods Movement* , telles que la "programmation générative", développée par Michel Conan et Michel Bonetti au sein du service sciences humaines du CSTB en France à la charnière des années 80 et 90 (Lefèvre 2008, Zetlaoui-Léger, 2009), n'aient pas pu largement se diffuser par la suite. Il explique aussi l'impossibilité pour l'équipe de John Thomson and Partners de travailler en France.

proposition dans ce domaine permet d'accéder à une forme de commande certes encore particulière mais plus répandue qu'en France, et qui peut être le fait aussi bien d'opérateurs publics que privés. C'est ainsi que des agences anglo-saxonnes pluridisciplinaires de grande taille comme John Thomson and Partners, se sont spécialisées avec une certaine notoriété à partir des années 90 dans le *Community Design ou Planning* en s'inscrivant dans le courant écologique du *New Urbanism*. Elles ont développé leurs activités dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne, mais n'ont quasiment pas réussi à travailler en France, malgré plusieurs tentatives, faute de commandes de ce type.
On notera qu'à Amiens, Iga Dolowy, architecte-urbaniste à la tête d'une agence d'une trentaine de personnes - alors que la très majorité des agences privées d'urbanisme et d'architecture françaises n'excèdent pas deux personnes -, a en fait répondu à ce type de commande encore peu fréquente en France ; très intéressée par les questions de méthodes participatives, elle explique ne pas rechercher la même forme de consécration que la plupart de ses collègues... masculins.

Le fait que la dynamique participative ait été structurée à Amiens comme à Strasbourg à travers une démarche de programmation urbaine a donné la possibilité aux habitants d'intervenir bien au-delà de la phase de désignation d'un maître d'œuvre urbain, en se sentant toujours légitimes. En effet, ils ont sans cesse été en mesure de questionner les propositions formelles qui leur étaient faites à partir des enjeux d'usages et de modes d'habiter qu'ils y percevaient, et avaient été sources d'une attention partagée lors des phases précédentes. Le fait qu'ils ne pourraient pas s'impliquer lorsque les débats "deviendraient trop techniques", comme on l'entend souvent, y compris dans nos enquêtes par questionnaire, est à relativiser. Les compétences acquises par certains, dans le cadre de leurs activités associatives notamment, les amènent à pouvoir intervenir également sur ces sujets comme le prouvent les débats qui ont pu avoir lieu sur la mobilité, la biodiversité ou la précarité énergétique à Strasbourg par exemple *(cf. infra)*. La différence souvent par rapport aux professionnels de l'aménagement et de la construction est que leur entrée dans ces réflexions s'opère sous l'angle des modalités de vie quotidienne, via des problématiques d'usages, de qualité des services, de sociabilité, ce qui permet que s'opère une hybridation des savoirs et s'engagent des échanges y compris sur des aspects techniques.
Le cas de Tours témoigne du fait que les riverains peuvent bien s'intéresser aux dispositifs constructifs des projets en évaluant leur impact sur leur espace de vie quotidienne, à travers des aspects tels que le ruissellement des eaux ou les perspectives visuelles. Or, non impliqués dès le départ par la maîtrise d'ouvrage sur les enjeux de durabilité qui les sous-tendent, ces habitants ont cultivé ensuite de fortes suspicions sur l'opportunité des solutions techniques et architecturales adoptées par les experts patentés au nom d'une optimisation de la gestion environnementale des espaces verts et des performances énergétiques des logements. En fait, les personnes en charge du projet avaient dès le départ considéré - tout comme les représentants de la Sem chargée du projet de Brétigny - que les riverains se comporteraient focément comme des Nimbies, "typifiant" ainsi *a priori* les rôles (Berger, Luckmann, 1986). Il leur paraissait logique voire évident que ces habitants seraient contre de nouvelles constructions, feraient valoir des postures archaïques par rapport aux problématiques urbaines actuelles qui étaient en revanche bien maîtrisées par les techniciens de l'office d'habitat et de la ville, porteurs d'une forme de "bon sens technique et urbanistique". Pour autant, intéressés par le thème des écoquartiers à l'occasion de ce projet, certains de ces habitants les plus actifs dans la contestation nous ont affirmé s'être s'informés à ce sujet et avoir rêvé à l'aménagement d'un quartier Vauban à côté de chez eux.
En fait, tant que les habitants ont la possibilité de dialoguer avec les professionnels en entrant par ces enjeux programmatiques, il leur est possible d'intervenir à différents stades du projet. **Dès qu'ils sont interpelés, à travers des questionnements et des supports ne renvoyant qu'à des solutions constructives ou formelles, et donc seulement à des enjeux de conception au sens strict du terme, les débats peinent à s'engager, voire peuvent devenir périlleux.** Pour autant,

l'intégration de problématiques de conception peut intervenir dès les premières étapes de la réflexion programmatique ; elle nécessite alors de travailler à partir de plans et de dessins d'aménagement, imposant à la maîtrise d'ouvrage de recourir à la compétence d'un concepteur (architecte-urbaniste, paysagiste). Les habitants se trouvent à ce moment plutôt sollicités sur un mode réactif, par rapport à des propositions formalisées qu'ils ont plus de difficulté à établir[151]. Le fait que le dialogue puisse dans ces conditions tout même se construire dépend alors de deux conditions fondamentales : **que les habitants soient en mesure de questionner ces dessins à partir d'enjeux programmatiques précédemment clarifiés ; que le concepteur se montre en capacité de proposer des variantes et de faire évoluer ses propositions en fonction des critiques.**

L'implication des habitants dans les phases de conception formelle tend néanmoins à devenir plus risquée pour les maîtres d'œuvre. Si dans les phases amont, l'urbaniste-programmiste peut refabriquer de nouveaux schémas à moindre frais, et parfois pendant la réunion même, au cours des phases de conception, il devient de plus en plus difficile pour le maîtres d'œuvre de répondre immédiatement aux réflexions des habitants. **Lorsque les dessins nécessitent une plus grande précision, le travail "en direct" devient plus délicat.** En effet, à la différence de la phase précédente davantage consacrée à la programmation et à des scénarii d'aménagement, l'expression formelle ne peut plus être schématique car elle engage de façon de plus en plus précise la faisabilité technique et financière des opérations. C'est pourquoi, les concepteurs peuvent exprimer le besoin de disposer d'un temps de travail complémentaire, se déroulant en chambre avant de prolonger le débat au sein de l'atelier. Mais si les données à partir desquelles ils travaillent n'ont pas été validées ou s'avèrent sans cesse évolutives, le risque est fort pour eux de devoir passer beaucoup de temps à retravailler des propositions non économiquement fiables, et donc de perdre de l'argent. Ce problème n'est en fait pas seulement le fait des démarches de projet participatives[152], mais il s'y trouve amplifié. **Il ne peut être dépassé que par des validations intermédiaires de la part de la maîtrise d'ouvrage prenant en compte les différents aspects des projets, y compris techniques et financiers.** Ces derniers doivent être intégrés à la réflexion programmatique en entrant en résonnance avec les enjeux d'usages et de gestion exprimés par les habitants[153]. Or le fait qu'à Amiens, par exemple la ville ait choisi de relativement peu impliquer les services techniques au début du processus de projet, par crainte qu'ils n'opposent de manière trop précoce à la créativité de l'atelier participatif, une rigidité normative est manifestement la cause principale des difficultés qu'a connue l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine à définir un projet d'aménagement des espaces publics et infrastructures économiquement viable. L'effet rétroactif négatif sur la portée de la concertation peut alors devenir redoutable ; il s'est traduit à Amiens par une difficulté à prendre en considération les préoccupations des habitants vis-à-vis de la mise en place d'un mode de gestion innovant et plus vertueux des déchets qui aurait pu concerner non seulement le quartier, mais aussi, par extension expérimentale dans le futur, le reste de la ville. **Il conduit aussi souvent les maîtres d'œuvre à être désabusés vis-à-vis de l'intérêt d'impliquer les habitants - accusé de provoquer des surcoûts -, alors qu'ils se trouvent en fait confrontés à un problème d'organisation interne de la maîtrise d'ouvrage urbaine par rapport à ses responsabilités programmatiques.**

---

[151] "Les habitants, les élus et les promoteurs ne sont pas aptes à dessiner un plan masse avec les bons gabarits, du coup on est obligé d'avoir un bon urbaniste", le chef de projet de la Sem d'Amiens, Clément Lançois.

[152] Il a été à l'origine de la mise en place des décrets sur l'inginieries publiques de 1973 sur la responsabilisation des maîtres d'ouvrage en matière de programmation ; jusqu'alors, le programme était conjointement établi avec le maître d'oeuvre qui, payé en fonction du coût de l'opération, pouvait engagé le décideur public dans des dépenses excessives.

[153] Le chef de projet de la Sem d'Amiens le reconnaîtra implicitement lors d'un entretien en déclarant, qu'il est important de conduire un dispositif de concertation avec des éléments de cadrage financiers clairs à propos de ce que la collectivité est en mesure d'investir. Or ces éléments ne peuvent être que le produit d'un débat interne, entre élus, décideurs économique et techniciens...

Qu'est-ce que la programmation ?

La démarche de projet en urbanisme et en architecture intègre deux activités qu'exprime assez bien le concept anglo-saxon de *design* (Conan, 1990) : l'une, de définition d'objectifs d'aménagement (exprimant le dessein) et l'autre, de mise en forme (se traduisant par le dessin faisant valoir également des solutions constructives). Elle tient sa complexité, sa singularité et sa richesse par la mise en tension qu'elle opère entre enjeux sociétaux, esthétiques et techniques. La prise de conscience de la spécificité de l'acte de bâtir est très lointaine puisque évoquée dès les premiers traités qui ont marqué l'histoire de ce champ, et notamment celui de Vitruve au 1er siècle après J.C (Pinson, 1993). La dimension sociale et sociétale s'y est trouvée identifiée et formalisée à travers la notion d'utilité ou d'usage, l'un des trois piliers de la théorie vitruvienne dont la pertinence, malgré certaines évolutions dans leur contenu et leurs dénominations, a perduré à travers les siècles. Si cette composante a toujours été considérée comme fondamentale dans la production architecturale et urbaine car exprimant "la commande", sa prise en compte à travers une activité dite de "programmation", définissant les attendus d'un projet, a fait l'objet de différentes interprétations depuis plusieurs siècles (Zetlaoui-Léger, 2009).

Si l'on cherche à identifier les premières références à la notion de programmation dans l'histoire de la production architecturale et urbaine en France, c'est en fait au mot *programme* que l'on se trouve généralement confronté. Programme vient du grec *programma* et signifie étymologiquement "ce qui est écrit à l'avance". Ce terme aurait été officiellement intégré à la langue française au XVIIe siècle alors que celui de *programmation* l'aurait été au XIXe siècle, avec le développement de la pensée rationaliste. Dans le sens commun, le programme détaille ce qui va être organisé. Rarement employée jusqu'au milieu du XXe siècle bien que correspondant à une activité déjà mise en pratique, voire théorisée dans le domaine qui nous intéresse, la notion de programmation renvoie de façon générique à une démarche rationnelle décrivant des actions à mener. À ce titre, elle a pu aussi être associée à l'idée de normalisation et de modélisation des "process". Après la deuxième guerre mondiale, elle prend une autre connotation plus stratégique comme démarche de *définition/résolution de problèmes* ou d'aide à la décision. Ses principes, basés sur des activités de diagnostic, de scénarisation et d'évaluation, ont été dans un premier temps définis et appliqués dans le cadre de la planification économique et dans celui du management des organisations en France et aux États-Unis, avant d'être étendus à l'aménagement de l'espace. Les théoriciens-praticiens anglo-saxons du *Design Methods Movement* s'intéressent à l'activité de programmation en ces termes ; cherchant à mieux prendre en considération la complexité des problèmes de conception, une partie d'entre eux en viennent à proposer, par "pragmatisme", des méthodes de projet participatives (Zetlaoui-Léger, 2011).

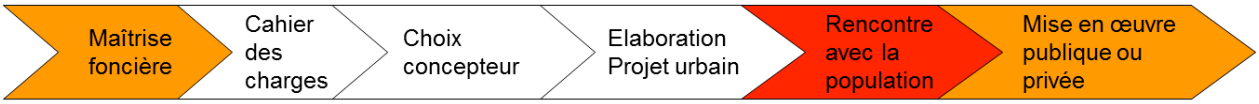
Enfin, nous sommes aujourd'hui en présence en France d'une autre signification plus technico-administrative qui est la plus communément répondue car officialisée par la réforme de l'ingénierie publique, au cours des années 1970 et 1980 : la programmation peut être envisagée comme un moment du processus de projet, visant à réaliser des études dites préalables définissant des *objectifs,* des *contraintes* et des *besoins*, aboutissant à la définition d'un programme-cahier des charges, précédant une phase de formalisation spatiale appelée conception.

Malgré des expérimentations lui donnant une dimension inventive, la programmation architecturale et urbaine a eu tendance à se banaliser à travers une approche fonctionnaliste de l'activité humaine facilitant une normalisation des processus et des procédés constructifs. Il en a découlé des pratiques professionnelles de la programmation qui se sont le plus souvent réduites à la production de cahiers des charges en chambre, déclinant des normes constructives et des prescriptions réglementaires censées assurer la faisabilité financière et technique des opérations. Cette logique a pendant longtemps mis à distance les habitants de toute contribution significative aux projets architecturaux et urbains, si ce n'est sur un mode réactif, lors de dispositifs de consultation intervenant de manière tardive et générant de ce fait de vives contestations.

Dans notre enquête, l'activité de programmation n'est pas forcément désignée de manière explicite par les protagonistes des projets, y compris par les professionnels qui, ces dernières années, ont eu tendance à l'appréhender à travers d'autres noms comme par exemple "études de définition" ou "études préalables". Elle est souvent assimilée à l'objet contractuel qu'elle produit à un moment du projet, à savoir un cahier des charges exprimant la commande d'un maître d'ouvrage à des maîtres d'œuvre urbains (Huet, 2002).

Cette commande fixe notamment les grands agrégats des programmes d'activités à réaliser, exprimés par des fonctions et des surfaces à bâtir. Pour autant, l'appréhender seulement ainsi est assez réducteur, car cela revient à se limiter à une approche très procédurale du projet, telle que la proposent le code des marchés publics et la loi sur l'ingénierie publique, sans rendre compte du propos de cette activité telle qu'elle questionne le sens du projet du point de vue de la collectivité publique qui en est destinataire (les habitants et leurs représentants).

Représentation tradtionnelle d'un processus de projet :



Source : PETITET (Sylvain), Directeur de la recherche et de l'innovation, Egis, CDC, Rencontres Ramau du 22 et 23 novembre 2012, "Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers."

Une autre tendance observée au cours des 30 dernières années, et que l'on retrouve dans notre enquête, est de l'intégrer au travail de conception en considérant celui-ci de façon très générique. Ce phénomène exprime la progressive remise en cause qui s'est opérée à partir des années 90 dans le domaine de l'aménagement urbain, de la coupure séquentielle entre programmation et conception, au nom de la nécessaire itérativité à stimuler entre ces deux activités. Cette évolution des approches du management des projets urbains s'est manifestée dans le succès de la procédure dite "des marchés de définition simultanés" (Zetlaoui-Léger, 2002), confiant à des équipes dirigées par des architectes-urbanistes des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine portant à la fois sur la programmation et la conception des projets.
La disparition de cette procédure en 2009, à la demande de l'Union européenne, a cédé la place à celle du "dialogue compétitif" qui donne également lieu à la dévolution de marchés de programmation-conception, mais selon d'autres modalités de mise en concurrence des équipes. L'usage de telles procédures pose la question des capacités des maîtrise d'ouvrage non seulement à les organiser mais à les animer en conservant leurs prérogatives en matière d'arbitrages programmatiques *(cf. infra, De la "raison technique" à l'invention procédurale").*

4.2 La définition des termes du débat

Comment les maîtres d'ouvrage urbains ayant accepté sous la contrainte d'une mobilisation citoyenne forte, ou ayant décidé de leur propre initiative d'engager des démarches participatives ambitieuses, ont-ils structuré leurs échanges avec les membres de la société civile ? Quels ont été les termes des débats initiaux permettant de travailler à la définition de projets urbains durables ?
Depuis plusieurs années, les spécialistes de la participation citoyenne, chercheurs comme praticiens, évoquent l'importance pour les parties prenantes, de clarifier les "règles du jeu" qui encadreront les démarches et les débats. Deux aspects sont principalement visés : l'un est d'ordre méthodologique et concerne la façon dont les dispositifs participatifs et délibératifs sont organisés (qui est impliqué, comment, quand...) dans leur contribution au processus de décision. L'autre relève d'un registre plus substantiel et renvoie à ce qui est soumis à discussion. Ce deuxième aspect est lié à ce que, d'une manière générale, les protagonistes attendent de la démarche. Il convie de façon plus précise la maîtrise d'ouvrage urbaine à se prononcer sur ce qui est "négociable ou ne l'est pas". Dans les projets que nous avons analysés, le "non négociable" est parfois affirmé comme la traduction directe d'intentions politiques que l'équipe municipale a fait valoir dans son programme électoral. Il peut aussi découler de dispositions inscrites dans des documents d'urbanisme sur lesquels la collectivité doit s'appuyer, ou encore d'engagements pris précédemment par la ville envers des partenaires. Il s'agit dans ce dernier cas de "coups partis"

qu'une nouvelle équipe municipale peut difficilement dénoncer, au risque de perdre sa crédibilité, des financements, ou trop de temps et d'argent à relancer totalement une procédure d'aménagement. La formulation ou reformulation des objectifs initiaux pour une opération particulière, qui vont constituer une partie fondamentale des règles du jeu participatif, pose donc la question de leur construction. Or on constate, **y compris dans les démarches participatives les plus avancées que nous avons identifiées, que ces orientations déclinées d'une politique générale à une opération particulière, ne sont quasiment jamais soumises à coproduction.** Elles peuvent s'énoncer de façon assez normative à travers des grands ratios programmatiques quantitatifs à atteindre, en termes de surfaces à aménager, de nombre de logements, d'équipements, de bureaux à construire, de niveau de motorisation automobile par ménage acceptables... posant la question du caractère réellement "partagé" des diagnostics urbains aujourd'hui. Pour les habitants, ces données paraissent en effet souvent arbitraires et peuvent être sources de conflits. Si dans les résultats généraux de l'enquête par questionnaire, la moitié des collectivités dit avoir impliqué les habitants au stade du diagnostic, ces affirmations sont donc à relativiser. Le problème qui se pose alors est souvent que le niveau stratégique politique ainsi que l'échelle spatiale à partir desquels ces orientations générales ont été définies sont peu en prise avec la quotidienneté des habitants et actifs des sites à projet. Si on évoque depuis la loi SRU de 2000 une nécessité de mise en cohérence des documents d'urbanisme et des niveaux d'intervention, en pratique, les mouvements restent très descendants. L'État, la région, une communauté d'agglomération ont tendance à imposer des directives stratégiques d'aménagement du territoire, en particulier à des petites communes qui n'ont pas les moyens politiques et techniques de les discuter. Ainsi, celles-ci peuvent se voir quasiment imposer la réalisation d'un écoquartier (Courcelles-lès-Lens, St Priest, Brétigny-sur-Orge) et d'objectifs programmatiques d'aménagement et de construction sans véritables marges de manœuvre pour en définir les termes. À Courcelles, la collectivité a dans un premier temps perçu positivement cette mission car elle mettait en perspective l'augmentation et le renouvellement de sa population. À Brétigny, la ville en charge d'un projet considéré comme pilote et stratégique par la région, avait la mission de réaliser un objectif de mètres carrés de logements. Cette décision a été prise "en chambre", lors de la définition de grandes orientations stratégiques du territoire, sans concertation préalable avec les populations locales qui vivent ensuite assez mal ce qu'elles perçoivent comme des injonctions à la densification défigurant leur paysage. Sans moyens d'exercer la maîtrise d'ouvrage urbaine de leurs opérations, elles s'en remettent à des opérateurs souvent éloignés des réalités quotidiennes des habitants, qui appliquent, dans une logique procédurale très séquentielle, les directives d'aménagement qu'ils reçoivent. Les collectivités qui ont peu l'habitude d'engager des actions d'aménagement, appréhendent un projet de façon procédurale et technique, à savoir comme une opération. Elles n'imaginent pas que les enjeux programmatiques sont sans cesse réinterrogés pendant et après la réalisation de l'aménagement. Elles estiment pour leur part avoir terminé leur rôle de commanditaire après avoir fourni à l'aménageur un cahier des charges programmatique. Elles ont du mal à rester par la suite de véritables interlocuteurs de ces opérateurs, comme peuvent d'ailleurs le regretter certains professionnels de ces structures qui rencontrent des difficultés dans leurs relations avec la population et se plaignent d'un manque de portage politique du projet *(cf. partie 3)*.

À Mulhouse, les modalités de la rénovation urbaine et les objectifs programmatiques fixés pour l'écoquartier Bourtzwiller obéissent en premier lieu à la logique procédurale de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Cette dernière a placé les collectivités dans une logique d'urgence - lié à la dimension critique atteinte par le problème du logement en France et à la nécessité de pouvoir présenter des résultats probants dans le cadre de la mandature présidentielle -, et des conditions de financements des opérations qui ont eu tendance à limiter un travail programmatique approfondi avec la population. Les règles d'élaboration des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Anru basées sur une approche très "quantitativiste" des objectifs de démolition-reconstruction fixés par la loi d'orientation générale, ont souvent

fortement limité en France les latitudes programmatiques et les possibilités de dialogue en amont avec les populations résidentes à l'occasion de ces projets[154]. Ce phénomène se trouve d'autant plus renforcé, lorsque le bailleur entend s'appuyer sur ce type d'opération pour renouveler de manière profonde le peuplement de son parc, comme ce fut le cas à Mulhouse.

Dans les quatre cas analysés ayant fait l'objet de démarches participatives avancées, les projets concernés n'en étaient pas véritablement à leurs prémices et il a fallu pour les maîtres d'ouvrage urbains trouver les moyens de réouvrir le débat avec la population en retrouvant dans un premier temps, des marges de manœuvre. À Amiens, Strasbourg et Paris 18e, un dossier de Zac avait déjà été créé et avait donné lieu à de premières hypothèses de programmation ainsi qu'à la production de plans masse. À Mulhouse, le bailleur-aménageur avait pour sa part engagé son projet de rénovation urbaine sans aucune autre velléité participative que celles prévues à minima par les cadres réglementaires de la procédure de relogement ; la collectivité n'avait pas d'autre possibilité que d'engager une démarche sur les espaces publics qui étaient de sa responsabilité.
À Amiens, il s'agissait pour la nouvelle équipe municipale de faire de la 4e tranche de la Zac Paul Claudel une sorte de contre-projet de l'opération initialement prévue, tant du point de vue des objectifs de durabilité visés, que dans la méthode suivie. Elle critiquait notamment un niveau d'ambition insuffisant en matière de développement durable, avec des enjeux environnementaux seulement portés par la qualité paysagère recherchée, et une densité constructive de logements trop faible. La ville a donc redéfini à partir de 2009 les objectifs de l'opération pour la dernière phase à réaliser, en avançant que le "quartier durable" devrait répondre à de plus fortes ambitions énergétiques, de mixité sociale et fonctionnelle, et créer les "conditions d'une vie de quartier". La participation des habitants s'est inscrite dans la refonte des modes de gouvernance locaux et a été annoncée comme un moyen de produire un "projet partagé". Le cas de Strasbourg est à ce titre assez analogue, car il a d'abord consisté pour la collectivité à reformuler les grands objectifs programmatiques de l'opération en question, en les plaçant en cohérence avec le projet politique général de l'équipe arrivée au pouvoir.
Ainsi, dans les trois derniers cas que nous venons de citer, le processus de projet s'est réengagé à partir d'une remise en question des principes programmatiques fondamentaux qui avaient été poursuivis dans le cadre de mandatures précédentes. À Strasbourg et Amiens, ils ont été redéfinis par les élus, à Paris, ils l'ont été à l'initiative des habitants du quartier, de manière très exceptionnelle. La renégociation des termes du projet Pajol constitue en effet un véritable coup de force : elle a conduit à transformer une opération "classique" de Zac basée sur la réalisation de logements et de quelques services, à un projet très atypique principalement axé sur une offre d'équipements publics. Cette remise en question des bases programmatiques d'un projet a résulté d'une part de la capacité des habitants à faire valoir un diagnostic urbain, ce que la ville et son agence d'urbanisme, l'Apur, ne s'étaient pas donné la peine de réaliser, préférant entrer immédiatement dans la logique procédurale classique de la Zac. Elle est la conséquence d'autre part d'un contexte politique devenu plus favorable à la participation citoyenne.

Les projets d'écoquartiers qui ont donné lieu à des ateliers d'urbanisme, ont généralement été organisés par grandes thématiques. Il est rare que celles-ci aient été définies par ou avec les habitants. Elles répondent à des catégories traditionnelles de l'aménagement que l'on retrouve par exemple dans les Plans Locaux d'Urbanisme : l'habitat, les déplacements/la mobilité, les espaces publics, auxquels s'ajoutent dans les démarches les plus soucieuses de qualité environnementale,

[154] Lors d'une enquête nationale menée en entre 2003 et 2006 sur le métier de programmiste en France, un grand nombre de professionnels que nous avions interrogés à ce sujet, nous avaient confié avoir le sentiment dans ces projets, que les villes et les offices d'habitat social leur demandaient de servir de caution pour pouvoir afficher un nombre le plus élevé possible de démolitions de logements, avec des solutions quasiment prédéfinies de construction d'habitat pavillonnaire.

l'énergie et la biodiversité. Dans les démarches participatives les plus avancées de notre corpus, les thèmes de travail ont parfois été suscités ou affinés au cours du projet en fonction des dynamiques de réflexion et de l'avancement des réflexions. Pour la Zac Pajol à Paris, ils ont directement résulté du diagnostic et du travail de préprogrammation auxquels ont activement contribué les habitants et associations. Après avoir eu des échanges avec la population du quartier, ces associations ont été force de propositions sur quatre aspects qui ont par la suite structuré la réflexion sur le projet : "développer une offre significative d'équipements publics, préserver la halle Pajol à titre patrimonial, s'inscrire dans une perspective de développement durable, mettre en œuvre une démarche de concertation exemplaire". Ces ambitions, relayées par l'adjoint à l'urbanisme du XVIIIe - ancien militant associatif de la Goutte d'Or - auprès de la mairie centrale, ont en grande partie été prises en compte par celle-ci.
À Amiens, les quatre thèmes des ateliers de projet participatif à partir desquels s'est structuré le processus participatif ("formes urbaines et habitat", "énergie", "vie de quartier et déplacements", "paysage et eau, espaces publics et collectifs") se sont déclinés directement des enjeux programmatiques énoncés par la collectivité. Leur pertinence ne semble pas avoir été soumise à discussion. De même que la démarche participative développée a été celle qu'a proposée l'urbaniste dans le cadre de la consultation qui l'a désignée, sans remise en débat au sein de l'atelier. À Strasbourg, la nouvelle équipe municipale, engagée dans une refonte complète de ses instances de démocratie locale et de ses modes de gouvernance, attendait aussi bien des associations mobilisées que des prestataires qu'elle entend engager, des propositions méthodologiques pour mener à bien sa démarche participative. On aura ainsi le sentiment tout au long des premières phases du projet, qu'elle "expérimentera et apprendra en marchant", sans pour autant être totalement dans l'improvisation, mais en adoptant une posture très réflexive *(cf. partie 3)*. Ainsi, le premier dispositif que met en place la ville à partir de l'automne 2008 s'inspire grandement de la proposition que lui a soumise l'association Éco-quartiers Strasbourg en septembre 2008. Il est centré autour d'un "atelier d'urbanisme" qui doit réfléchir de manière transversale sur l'insertion urbaine du quartier et sur l'organisation de sa vie future à travers une programmation d'espaces publics, de logements et d'équipements. Animé par l'adjoint à l'urbanisme, il est le lieu où les grandes orientations du projet sont débattues. L'atelier se décline en "groupes de travail" conduits par les techniciens sans la présence d'élus. Ils se structurent au départ autour de 3 thèmes "*Gouvernance et fabrication du projet*", "*Mobilités et espaces publics,* "*Vie de quartier et programmation urbaine*" qui s'inspirent eux aussi étroitement des propositions méthodologiques de l'association Éco-quartiers Strasbourg. Le fait que les premières réunions soient pilotées par des représentants de la ville et de la communauté urbaine montre l'importance qu'accordent ces derniers à la démarche participative, mais a pu aussi gêner certains habitants : "*le problème c'est qu'il n'y avait pas de modérateur professionnel, donc c'était des personnes impliquées de la Sers ou de la Cus, où il y a plus ou moins inconsciemment ou consciemment… ils savent où ils veulent aller. Donc après les comptes-rendus, aussi, c'est toujours très subjectif Bien sûr, chacun aura la possibilité de corriger, mais après, ça c'est du travail administratif, et je pense qu'il y en a peu qui le font. Là, ce côté de modérateur professionnel, a une importance primordiale*" (représentante habitante, conseil de quartier). La Cus et la ville en seront manifestement bien conscientes et lanceront un appel d'offre pour recruter un prestataire à cet effet, recrutement qu'elles estimeront *in fine* infructueux, faute de propositions qui leur sembleront convaincantes. À Amiens, la collectivité et la Sem ont décidé de recruter un urbaniste qui serait à la fois chargé de la définition du schéma d'aménagement et du dispositif participatif, révélant là aussi la difficulté de la maîtrise d'ouvrage à définir *a priori* une démarche participative. Le contrat de maîtrise d'œuvre urbaine pour les aménagements des espaces publics et paysagers s'est inscrit dans une même logique. Ces consultations se sont avérées délicates pour la collectivité, car elle devait être en mesure d'apprécier dans quelle mesure ces professionnels pouvaient être force de propositions, tout en se méfiant de ceux qui souhaitant "*faire rêver*", chercheraient trop à imposer leurs idées, et se mettraient "*à penser le*

projet à la place des habitants."[155] À Mulhouse, la démarche a été totalement définie et pilotée en interne par les services qui font valoir une longue expérience dans ce domaine. Rappelons néanmoins aussi qu'elle portait sur des espaces publics dont elle a la maîtrise foncière mais aussi la gestion en "régie".

Les techniciens de la communauté urbaine de Strasbourg reconnaissent avoir peiné à animer les débats lors des premières réunions, "sans outils de dialogue très adaptés". En "*arrivant avec des plans masse et des volumes*", les discussions ont immédiatement eu tendance à porter sur des dimensions techniques dans lesquelles les habitants et représentants associatifs, qui étaient les moins proches du domaine de l'aménagement et de la construction, ont eu du mal à trouver leur place. Il apparaît rapidement dans ces conditions pour certains participants, que la présence de professionnels de la construction dans des ateliers à ce stade n'était pas forcément bénéfique à la réflexion collective : alors que les échanges ont tendance à basculer "*sur des questions techniques de densité, formes urbaines*", les associations disent préférer "*se concentrer davantage sur des thématiques concernant la vie de quartier : place et autonomie des enfants, animations de quartier, qualité de vie, rapports à l'eau, espaces partagés, ...*" Il en fut de même à Amiens, avec la présence dans l'atelier de projet de représentants des promoteurs. **Les débats sur la vie du quartier et sur des modalités très pratiques d'usages des logements, espaces et équipements qu'auraient souhaité avoir de façon préalable les habitants se sont trouvés tirés de manière selon eux trop précoce vers des considérations techniques liées à ce que les professionnels de l'aménagement et de la construction savaient faire, ou estimaient comme finançable, ou encore adapté à la demande "traditionnelle" des ménages.** On notera en revanche que plus tard, au moment de la définition des lots pour la consultation des promoteurs, les échanges se sont avérés davantage possibles entre représentants habitants et constructeurs, car les premiers étaient porteurs des enjeux programmatiques qui avaient déjà été discutés lors des premières phases du projet. À Strasbourg comme à Paris, les habitants ont ressenti au cours du projet le besoin de se retrouver pour travailler entre eux, hors du dispositif officiel de concertation, éventuellement avec l'aide de professionnels, mais liés à leur association ou coordination, afin de mieux préparer les séances de travail avec les techniciens locaux et les élus. Par ailleurs, les techniciens strasbourgeois, tout comme les urbanistes qu'ils solliciteront par la suite, apprendront rapidement à animer les réunions avec des questions portant sur des problématiques d'usages et de qualité de vie, qui s'avèreront beaucoup plus propices au dialogue avec les habitants que la projection d'images sans énoncés d'attendus précis.

Les professionnels de l'aménagement et de la construction ainsi que les techniciens locaux défendent sans cesse un "souci de réalisme", qui peut néanmoins s'exprimer de différentes façons par rapport à l'engagement d'une dynamique participative. Il perturbe les habitants quand il se manifeste par des positions "a priori" cherchant à imposer des normes ou des solutions constructives, surtout dans les phases amont de réflexion, lorsque ces derniers peuvent souhaiter explorer un "univers des possibles", ou tout simplement aimeraient que leurs préoccupations soient entendues. Les experts patentés craignent pour certains - les promoteurs impliqués dans les premières phases d'ateliers à Amiens et Strasbourg - la production d'une offre immobilière qui ne correspondrait pas aux attentes du marché ; pour les autres (les techniciens locaux) de se mettre en danger par rapport à la réglementation ou de générer des frustrations en faisant "*trop rêver*" les habitants.

Cette dernière position peut en fait renvoyer à deux postures, la première, la plus traditionnelle et encore très perceptible dans les questions ouvertes de notre enquête nationale, s'accompagne d'une grande frilosité vis-à-vis de la participation citoyenne. Elle se traduit par le syndrome de "la liste de besoins" ou de "courses" impossibles à satisfaire qu'ont souvent les techniciens locaux vis-à-vis des habitants et qui leur fait craindre les démarches participatives. Or des

[155] Entretien avec le chef de projet de la Sem, Clément Lançois, le 11 novembre 2011.

recherches antérieures (Zetlaoui-Léger 2007 ; Zetlaoui-Léger, 2009) nous ont montré que ce cas de figure tient généralement plus à la façon dont les habitants ou usagers sont sollicités qu'à leur nature profondément déraisonnable ou hédoniste. Demander à des habitants "quels sont vos besoins ?", en termes d'équipements, d'espaces, de services..., revient finalement à leur demander de donner des solutions techniques à des problèmes de vie quotidienne qui n'ont pas été posés. La critique d'une telle approche de la notion de besoin, pourtant portée dès les années 60 et 70 par la sociologie urbaine française à l'adresse des planificateurs (Lacaze, 1979), n'a en fait toujours pas été assimilée par une grande partie des professionnels de l'aménagement. Dans les démarches participatives avancées que nous avons analysées au cours de cette recherche, **les techniciens locaux ont reconnu que les habitants n'avaient pas de demandes inconsidérées et sont très soucieux des conséquences budgétaires des choix opérés.**
La seconde posture que peuvent développer des techniciens convaincus de l'intérêt de la participation citoyenne, mais craignant que celle-ci ne génère des frustrations, **consiste à chercher à énoncer des contraintes s'apparentant à des règles rendant le "jeu" relativement ouvert mais toujours "sous contrôle" de la collectivité.** Pour les chefs de projet mulhousiens ou amiénois que nous avons interrogés, il est surtout important de pouvoir disposer d'éléments de "cadrage" budgétaire et d'arbitrages financiers progressifs de la part de la maîtrise d'ouvrage, pour rendre la démarche participative réaliste et fructueuse.

L'entrée dans des problématiques liées au développement durable dans les ateliers d'urbanisme s'est effectuée selon différentes modalités. Si la plupart des collectivités ont affirmé dans nos enquêtes avoir procédé à des visites d'écoquartiers, celles-ci n'ont pas toujours associé des habitants. À Strasbourg, l'organisation de visites en amont des démarches participatives a fait l'objet d'une réflexion de l'atelier de projet en terme de choix des sites, de préparation et de restitution collective. Elle a constitué un moyen pour que se construise une culture partagée entre habitants, techniciens locaux et élus, autour des enjeux de développement durable. Dans le cadre général de la refonte de ses modes de gouvernance, des conférences ont été ouvertes à tous les publics sur les enjeux d'un développement urbain durable. Amiens a également mis en place, au début de sa démarche, un dispositif proche de celui des conférences de citoyens, avec des exposés préalables d'experts sur des sujets spécifiques introduisant la thématique du jour de l'atelier. L'intérêt de ces interventions a rapidement été relativisé. Les habitants se sentant dépassés par le niveau d'information délivré, malgré les efforts de vulgarisation des professionnels, et en ont conclu, pour l'un des ateliers, que "pour la question technique, confiance" était "donnée aux experts". Ces interventions denses et très techniques, qui laissaient insuffisamment de temps de débat, ont finalement été abandonnées pour le 4e atelier. Cela n'a pas empêché pour autant les habitants d'entrer dans des débats techniques selon la maîtrise d'ouvrage, mais "*ils les ont abordés par « la dimension humaine » du quartier, du « vivre ensemble », par des enjeux d'usages, de sociabilité et de gestion*". Ces exposés techniques préalables posent également la question de la nature des informations qui y sont développées ; dans quelle mesure distinguent-elles bien les problèmes, les enjeux et leurs solutions ? Dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme où la communication par la présentation de dispositifs constructifs ou d'aménagement tend souvent à brouiller ces différents registres, la mobilisation d'images de référence peut rapidement canaliser les termes des débats et couper court à des réflexions inventives, par exemple à propos de notions telles que la densité ou l'urbanité. À Paris, la coordination habitante s'attribue l'origine de l'introduction de la dimension environnementale du projet dès 2003, à travers la formulation de recommandations sur "*l'utilisation d'énergies renouvelables et innovantes*" et la sollicitation de l'expertise de l'architecte Françoise-Hélène Jourda dans ce domaine. Un des premiers des quatre groupes de travail thématiques sera consacré ainsi à la "qualité environnementale" du projet. La coordination habitante a estimé *a posteriori*, que la conservation de la Halle, qui a constitué l'un des motifs important de sa mobilisation initiale, relevait d'une démarche de développement durable car

permettant de garder un lien avec l'histoire du site et de procéder par réhabilitation plutôt que par démolition.
À Amiens comme à Strasbourg, les sujets les plus clivants à propos des enjeux du développement durable ont porté sur la place de la voiture dans le futur quartier. Mais les dynamiques de débat, sur le temps long du processus de programmation-conception, ont permis de trouver des compromis entre les protagonistes *(cf. infra),* sans qu'on puisse toutefois encore bien comprendre, si ces derniers sont partagés par le reste de la population.

4.3 L'usage : une notion syncrétique pour aborder le développement durable

Les développements qui précèdent nous ont amenés à insister sur le fait que les habitants impliqués dans des dispositifs participatifs en amont des projets avaient été amenés à se prononcer et à travailler sur des aspects programmatiques. Sans toutefois pouvoir beaucoup intervenir sur la nature des éléments de programme préalablement envisagés dans le cadre d'orientations politiques, ils ont pu faire valoir des préoccupations à différentes échelles, à la fois spatiale et temporelle. Ils se sont projetés dans la vie future du quartier, selon des modalités que les maîtres d'ouvrage n'avaient pas forcément anticipées et engageant fortement et de manière transversale, des réflexions sur des problématiques de développement durable. Les points de vue ou compétences apportées par des habitants, et la portée des débats dans les ateliers de programmation-conception, ont souvent surpris les professionnels et les ont amenés à travailler différemment.
Les participants les plus éloignés du domaine de l'aménagement et de la construction sont entrés dans les débats à partir de considération concernant les usages et la gestion des lieux, et plus largement encore les modes d'habiter, les amenant à s'inscrire dans le temps long du projet. On a l'habitude de dire que les habitants sont des "experts de l'usage", ce qui tendrait à limiter la portée de leur réflexion à des aspects très singuliers, pratiques, et micro-spatiaux. Or la manière dont les habitants du 18e arr. de Paris ou de Strasbourg se sont interrogés sur la vocation de la future zone d'aménagement, pour penser à son intégration dans son environnement urbain, a témoigné de leur capacité de mobilisation sur des questions stratégiques en procédant à un diagnostic urbain. Cette qualité est traditionnellement peu reconnue au "citoyen ordinaire" alors qu'elle peut s'exprimer à partir de réflexions très pragmatiques portant sur l'organisation de la vie quotidienne ou sur des enjeux de représentations sociales liées à un quartier. À Paris, les habitants spontanément mobilisés se sont permis de reconstruire une réflexion urbanistique au-delà du périmètre de Zac, posant finalement la question des mixités fonctionnelles à une échelle beaucoup plus importante et manifestement plus pertinente que la logique très opérationnelle proposée initialement par l'Apur. À Strasbourg, la crainte exprimée par une partie des participants était celle de l'enfermement socio-spatiale du quartier ; ils redoutaient de contribuer à la fabrication d'une "enclave à bobo". Ils ont donc sans cesse fait valoir le souci d'impliquer des habitants et usagers des quartiers voisins, et de veiller à la porosité des franges du quartier.
Les préoccupations que peuvent faire valoir des habitants s**ur des questions *a priori* très pratiques, et que certains considèreront comme des points de détail au stade de l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement, peuvent en fait interférer avec différentes dimensions et échelles du projet.** L'intervention précoce d'habitants préoccupés par les conditions d'usage du vélo a conduit les professionnels à aborder différemment l'aménagement de certains espaces, avec des répercussions à plusieurs échelles du projet. Ces adeptes d'une mobilité douce ont amenés les "experts patentés" à instruire de façon très précise et anticipée, quelles pouvaient être les conséquences de rendre accessibles les différents espaces du quartier à des vélos de divers gabarits, en favorisant une continuité de parcours. Quelles en étaient les répercussions en termes, par exemple, de largeur des cheminements, de taille des locaux à vélos, mais aussi de gabarits des ascenseurs et des balcons des futurs logements ? "

Chacun y est allé de ses propositions sur des choses que finalement, moi en tant qu'aménageur, que je n'avais jamais vues auparavant ; les prises en compte par exemple des encombrants, la carriole de vélos, des machins comme ça… En tout cas, on a posé des questions aux équipes de maîtrise d'œuvre qui ont été obligées, au moins de réfléchir un peu sur ces choses-là, et de proposer un peu des réponses. Donc c'était vrai sur les thématiques de la mobilité, de la biodiversité ou de l'énergie.", a reconnu le directeur de la Sers.

De ces aspects d'usages extrêmement subtiles et sur lesquels les aménageurs ou les maîtres d'œuvre urbains ne portent souvent pas une grande attention lorsqu'ils travaillent sur un schéma général, peuvent pourtant dépendre le dimensionnement d'une voirie, sa courbe, des cheminements d'entrée et de sortie… et *in fine* avoir des incidences sur tout un plan de déplacement. De même, décider de faire monter un vélo dans un ascenseur aura des répercussions sur la définition de la fiche de lot du promoteur. Or l'aménageur, une fois l'opération achevée, a rarement des retours sur la qualité des usages induits par les descriptifs de lots qu'il aura établis. Il pourra ainsi facilement reproduire les mêmes erreurs. **Ainsi, la vigilance des habitants sur ce type de sujet a permis d'articuler des échelles de réflexion, là où la séquentialité et la spécialisation des études urbaines conduisent souvent à les dissocier.** À Amiens comme à Strasbourg, les représentants des promoteurs, présents aux côtés des habitants dans les ateliers consacrés à la définition des Cahiers des charges de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, en ont été particulièrement surpris. Ils ont eu le sentiment d'apprendre sur l'évolution des modes d'habiter, et ont pour certains reconsidéré un avis initial qui était *a priori* plutôt défavorable aux démarches de concertation.

Nous avons aussi constaté que ce type de questionnement des projets sur la qualité d'usages des espaces permettait de construire de la transversalité dans les réflexions autour de thématiques qui étaient envisagées souvent au départ de façon assez sectorielles ou à travers de grands principes. Il incitait d'autant plus la maîtrise d'ouvrage à s'organiser en équipe projet associant différentes directions administratives *(cf. partie 3)*. En effet, à la différence des approches fonctionnelles de la vocation des espaces qui structurent encore beaucoup les pratiques des professionnels de l'aménagement (Zetlaoui-Léger, 2007, Gardesse 2011), **penser en terme d'usages conduit à opérer une réarticulation forte entre des dimensions sociales, économiques et environnementales.** Autrement dit, on remarque que la notion d'usage est porteuse d'une dimension syncrétique particulièrement opératoire pour explorer des problématiques de développement durable. À Strasbourg, les habitants ont soulevé des problèmes concernant l'incidence de la typologie de logements sur d'éventuels effets d'exclusion au sein même du quartier, liant ainsi des enjeux environnementaux à des problématiques sociales et économiques. Une des questions centrales a été, à ce sujet, celle de l'ensoleillement des îlots et de leur isolation acoustique par rapport à la voie routière principale : allait-on retrouver les logements sociaux ou de type "Sellier" en façade routière, tandis que les opérations privées seraient placées en coeur d'îlots ? On constatait ainsi que le débat que les architectes pouvaient susciter lors du dialogue compétitif, à partir de l'exposition de formes urbaines et architecturales, était en fait abordé par les habitants en termes de typologies d'habitat, en y faisant valoir des considérations socio-économiques et environnementales. Ils soulevaient ainsi ouvertement des enjeux de mixité fonctionnelle et sociale que les techniciens préféraient laisser implicites ou auxquels ils prêtaient peu d'attention à une micro-échelle. Leurs remarques s'inscrivaient pleinement dans le domaine de la conception en discutant par ces aspects, les dimensions symboliques de l'acte de bâtir.

Inversement, nous avons aussi pu constater que le rôle important voire l'ascendant pris dans les instances participatives par des associations défendant des intérêts très spécifiques, y compris autour d'enjeux environnementaux, pouvait conduire à refabriquer des positionnements très sectoriels, et parfois contraires à la poursuite d'enjeux de développement durable. Faut-il par exemple retenir l'idée de pouvoir faire monter à l'étage des logements collectifs des vélos ? Rien n'est moins sûr si cela implique de construire des ascenseurs plus énergivores. Le dépassement

de ce type d'écueil peut s'opérer par l'expression d'une diversité de points de vue et par un débat contradictoire, auxquels peuvent contribuer les "experts patentés".
Les questions d'usages apparaissent ainsi comme une clef pour amorcer et construire un dialogue entre des habitants et des urbanistes, mais dont les premiers ne seraient les seuls promoteurs et garants. On constate en effet que si à Amiens et Strasbourg les architectes-urbanistes ont reconnu aux habitants des points de vue intéressants et indispensables sur des aspects d'usages, sur la façon dont ils percevaient la prise en charge collective de certains lieux, ils revendiquaient eux aussi des compétences dans ce domaine. Celles-ci apparaissent avant tout liées aux relations qu'ils étaient en mesure d'établir entre cette dimension et la forme, dans une réflexion s'apparentant à une évaluation *ex-ante*. Les membres de l'équipe de Devillers à Strasbourg nous ont expliqué que leur rôle d'urbanistes était de mettre en garde contre les risques encourus à pousser trop loin certaines revendications dans ce qu'elles pourraient produire à la fois formellement (une architecture de "grand ensemble") mais aussi en termes d'usages, excluant certaines pratiques, et donc utilisateurs ou usagers de l'espace. **Ils faisaient valoir une vision "réaliste des usages" face à ce qu'ils considéraient être un "dogmatisme" visionnaire de certains représentants associatifs** : les postures traditionnellement décrites sur les architectes, les habitants et la modernité se trouveraient ici inversées. Dans la même optique, les architectes-urbanistes mettaient en avant le travail qu'ils avaient mené avec les services de la communauté urbaine – plus impliqués et porteurs d'idées que dans d'autres agglomérations selon eux -, pour rappeler aux différents acteurs de la concertation qu'il fallait aussi penser à la façon dont les espaces atypiques créés pourraient être pris en charge ultérieurement par la collectivité.
Le travail engagé à partir de problématiques d'usage contribue à la construction d'un dialogue entre les différents protagonistes de la concertation lors duquel s'opère une certaine hybridation des savoirs, remettant en question les termes traditionnels de la délégation de la solution technique vers les experts patentés (Sintomer, 2009). Or selon nous, celle-ci peut s'établir parce que chacun des acteurs impliqués dispose d'une certaine compétence sur cette dimension ; dans le domaine de la production urbaine, les habitants, comme les concepteurs et autres techniciens, sont des usagers et des gestionnaires au quotidien de la Ville (Zetlaoui-Léger, 2009). Outre le fait que l'instance qu'ils peuvent constituer dans les ingénieries de projet actuelles ne saurait être le pendant de la "maîtrise d'ouvrage" qui, elle, ne partage pas ses prérogatives dans le contexte réglementaire actuel, **considérer les habitants comme les seuls "maîtres d'usage" nous paraît contestable.** Si cette proposition, devenue quasiment un slogan, a émergé au cours des années 90 pour contribuer à mieux faire reconnaître leur place dans l'urbanisme opérationnel, elle peut aussi inciter à envisager de manière clivée les compétences dont disposent les différents protagonistes des projets et à partir desquelles peut s'amorcer un dialogue. Par ailleurs, cette expression tend à négliger le fait que les habitants n'interviennent pas seulement eu égard à leur expertise d'usage, mais aussi en vertu de leur qualité d'habitant, au sens anthropologique du terme, et de citoyen, au sens politique (Blondiaux, 2002 ; Neveu in Bacqué, Sintomer, 2011).

4.4 Au-delà des considérations d'usages, une projection vers des "modes d'habiter"

Les opérations, pour lesquelles des dispositifs participatifs et délibératifs ambitieux ont été mis en place en amont des projets, ont souvent donné lieu à des échanges portant aussi bien sur des aspects très pratiques et techniques, que sur des visions plus prospectives voire utopiques. Ces débats mettant en perspective l'avenir du quartier ont été abordé par les participants non professionnels aux ateliers d'urbanisme, en termes de mode de vie et d'habiter futurs. À Strasbourg comme à Amiens : en intervenant à un stade où la réflexion programmatique était considérée comme encore ouverte sur un grand nombre d'aspects, et alors que des professionnels de l'aménagement pouvaient avoir tendance à intervenir en termes de solutions constructives, une partie des participants issus de la société civile a insisté pour que les

réflexions portent de manière préalable sur le projet de vie du quartier. À Strasbourg, l'idée défendue par ces derniers était que "*la technique et les normes devraient bien sûr intervenir, mais ultérieurement*". Il s'agissait "*de se dégager de la production d'objets pour penser avant à des modes de vie futurs*."[156] Cette revendication a beaucoup marqué le chef du projet de la CUS *a posteriori* : **le débat en terme de projet de vie que souhaitaient avoir de façon préalable les habitants se trouvait tiré de manière trop précoce selon eux, vers des considérations de faisabilité technique.** Ils souhaitaient revenir à des questions jugées plus fondamentales à ce stade, autour de "l'habiter" ; "*tout le monde voulait s'exprimer sur un programme, des objectifs, des orientations*. Et pas "*sur des questions de volumétrie, de gabarits…. "l'idée, c'était un peu « Comment on vit ? C'est quoi la vie dans un écoquartier ? Comment on vit dans un nouveau quartier ? C'est quoi la place des enfants ? Comment on associe des habitants ?* »", raconte le chef de projet.

En intervenant de la sorte, les membres de la société civile ne mettaient pas seulement ainsi en jeu des questions pratiques sur les usages attendus des espaces, mais abordaient plus largement l'aménagement de l'écoquartier en termes de modes d'habiter futurs. Comme l'ont montré depuis les années 50 de nombreux travaux d'ordre philosophique, anthropologique ou sociologique, le concept d'habiter renvoie à une dimension beaucoup plus complexe et large du rapport de l'homme à son milieu de vie, que ne le fait celle d'usage (Heidegger, 1958 ; Paquot, Lussault, Younès (dir), 2007). Or il nous semble que cette préoccupation s'est trouvée particulièrement mobilisée par les habitants dans ces projets d'écoquartiers, notamment parce qu'il était question de penser à la ville durable dans une logique programmatique et prospective. La dimension expérimentale et "avant-gardiste" du projet, également revendiquée par les maîtres d'ouvrage, a manifestement conforté cette posture. À Strasbourg, le thème fédérateur entre les habitants, au-delà de leur divergences sur les moyens, était comment favoriser "la qualité de vie dans le futur quartier ?", à partir duquel s'est décliné tout un ensemble de débats autour de thèmes engageant plusieurs problématiques du développement durable[157] ; comment favoriser des mixités fonctionnelles et sociales, créer des lieux de services collectifs dans les logements, aménager des espaces publics partagés, préserver et développer la biodiversité[158] ?

Dans les opérations d'Amiens ou de Strasbourg, plusieurs habitants ont manifesté de fortes **préoccupations quant à la manière dont les futurs résidents du quartier pourraient trouver leur place dans un espace urbain aménagé par d'autres ;** comment leur permettre contribuer dès à présent ou lors de leur installation dans le quartier, à la fabrication de ces espaces ? Comment ne pas tout définir à leur place ? Dès les premiers ateliers de projet, ces participants se sont interrogés sur la manière d'envisager des conditions d'appropriation du quartier par ses futurs résidents et usagers, en leur laissant des possibilités de faire évoluer le projet en fonction de leurs attentes et de leurs modes de vie. Ils avaient conscience qu'on leur demandait de contribuer à la définition d'un quartier que la plupart n'habiteraient pas. À Strasbourg, ils ont ainsi souhaité associer au plus tôt les futurs locataires à leur réflexion et laisser la possibilité d'une évolutivité des choix d'aménagement à l'épreuve de leurs usages. Ils ont émis des propositions sur l'évolutivité et la réversibilité des espaces. Ces réflexions ont porté aussi bien sur les logements, les équipements que les espaces publics. Par exemple, espérant une

---

[156] CUS, *Compte-rendu du groupe de travail n°3 "gouvernance et fabrication du projet" et du 16 octobre 2008*.

[157] Appréhender les projets d'écoquartiers à partir de cette question des modes d'habiter, des valeurs et principes qui peuvent y être associés, a été au centre des réflexsion su comité scientifique Écoquartiers à partir de 2011 dans la perspective de réfléchir à un processus de labellisation de telles démarches, voir à ce sujet Faburel, Roché, 2012.

[158] "*On est rentré dedans avec les questions d'usage, et là on a vraiment travaillé finement sur, « si on veut avoir une biodiversité spécifique, un écosystème qui fonctionne, quel est le lien avec le fait que l'on puisse avoir du public qui arrive à cet endroit-là, quels jardins partagés on peut à voir, quel lien avec les bâtiments ici ? ». Cela nous a permis de beaucoup dialoguer avec les différentes associations, avec les différents habitants*." (Architecte de l'agence Devillers)

diminution de la place de la voiture en ville, certains ont posé la question de la réversibilité possible des espaces dédiés aux parkings pour pouvoir les transformer ultérieurement en gymnases. À Amiens, des discussions au sein de l'atelier a émergé l'idée de conserver un ancien bâtiment de France Télécom pour le transformer en programme de logements. Ceux-ci seraient en partie conçus et achevés avec des habitants se portant candidats, liant enjeux symboliques, mémoriels mais aussi socio-économiques, car il s'agrait également de proposer ainsi des logements à moindre coût.

Si l'on a beaucoup critiqué à partir des années 70 l'urbanisme des "Trente glorieuses" en ce qu'il faisait table rase des tissus anciens d'habitat, on remarque que les politiques de rénovation ou de requalification urbaine actuelles ne sont pas toujours plus précautionneuses à cet égard, surtout lorsqu'il s'agit de donner "une nouvelle image ou attractivité" à un quartier. Pourtant, les observateurs et les chercheurs n'ont cessé de démontrer que les processus d'appropriation de l'espace reposent sur la capacité donnée aux individus de tisser des liens entre le passé et le futur. Dans le cadre des réflexions sur le développement urbain durable menées à l'échelle nationale, dans le cadre du Club Écoquartier par exemple, cette question a de nouveau fortement ressurgi. Comment faire en sorte que l'urbanisme produit au nom du développement durable ne soit pas porteur des mêmes avatars que celui qui a été engendré à partir de l'après-guerre en France, au nom de la modernité ? **À Amiens, à Mulhouse comme à Paris, les habitants mobilisés ont incité les maîtres d'ouvrage à respecter l'histoire des lieux et par la même, de ceux qui les ont fait vivre.** Ils ont rencontré des acteurs qui y étaient plus ou moins réceptifs. Le cas de l'aménagement du quartier Bourtzwiller à Mulhouse illustre bien les situations paradoxales que l'on peut aujourd'hui rencontrer. Il met en scène d'une part, un bailleur municipal s'engageant dans une opération de démolition-reconstruction de façon "assez brutale"[159], par le peu de ménagement dont il a fait preuve pour l'annoncer à la population comme par sa stratégie consistant à reloger hors du quartier en premier, certains des plus anciens habitants qui jouaient un rôle social actif et étaient susceptibles de gêner son action. Il implique d'autre part, des services de l'urbanisme, du développement durable et de la démocratie locale, très engagés depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de gestion urbaine de proximité à l'échelle du quartier, avec un travail de médiation et de soutien aux initatives habitantes. Le maire comme ces services traduisent ce malaise en se disant "*gênés par la procédure Anru, l'obligation de faire 50% de neuf*" dont ils comprennent bien la portée en terme de transformations sociales du fait de l'augmentation des charges d'habitation qu'elle suscite et des aspirations du bailleur à "*changer l'image du quartier*" en y attirant de nouvelles populations. Les services en charge de l'urbanisme accompagnent ainsi un ensemble d'actions des habitants sur la mémoire des lieux, au travers de l'aménagement des espaces publics dont ils ont la maîtrise dans le cadre du projet des Berges de la Doller. Ils disent souhaiter favoriser les rencontres entre les anciens et les nouveaux habitants : "*il faut faire en sorte que les anciens racontent l'histoire du quartier, sans en cacher les difficultés*"[160].

Les acteurs politiques locaux sont encore très réticents, nous l'avons dit, à envisager que les habitants puissent prendre en charge de manière autonome la vie de leur quartier. Nous avons aussi entendus des discours très critiques à propos d'une possibilité que les habitants puissent concevoir des règlements intérieurs demandant à chacun de prendre une part de responsabilité dans la vie locale et de se conformer à certains principes de gestion des lieux, comme cela pu être le cas dans certains des premiers éco-villages ou quartiers durables d'Europe du nord. Il y a là un pas vers le communautarisme et une perte de pouvoir, que les élus ne souhaitent pas franchir. En même temps, ils sont de plus en plus conscients que la poursuite d'objectifs environnementaux, par l'apprentissage d'éco-gestes et par le développement d'une vie de quartier

[159] De l'aveu même des personnels de l'équipe-projet du quartier Bourtzwiller.
[160] Entretien de Jean Rottner, maire de Mulhouse, le 19 janvier 2012.

dans l'avenir, suppose de donner un rôle actif aux habitants actuels ou qui y résideront. C'est pourquoi certaines collectivités ont entrepris de les associer à la définition de chartes environnementales et cherchent à les impliquer dans la gestion de certains espaces ou services de proximité. Les pouvoirs publics locaux restent néanmoins parties prenantes de ces intiatives par le biais de subventions, de prêts de terrains ou d'une présence dans les instances administratives créées dans le cas d'associations. Les protagonistes des projets Mulhousiens et Strasbourgeois, qu'il s'agisse des élus ou des techniciens locaux, nous ont tenu un discours, associant étroitement enjeux sociaux-économiques et environnementaux. À Mulhouse, ces propos s'apparenteraient presque à une apologie d'une nécessaire "montée en capacitation citoyenne" permettant aux habitants de se saisir les problématiques de développement durable, de "*leur faire comprendre concrètement en quoi cela les concernent*[161]" : les initatives menées par l'agglomération selon des modalités coopératives concernent par exemple dans le quartier Bourtzwiller, la définition des lieux de collecte enterrée des déchets, la récupération de papiers dans les écoles, le soutien à la rénovation de l'habitat individuel. Le maire n'utilise pas ainsi le terme d'appropriation, au sens d'adhésion des habitants vis-à-vis de la démarche de développement durable menée dans le quartier Bourzwiller, mais "*d'accaparation*". Il emploie également volontiers les termes de co-gestion, de co-responsabilités à développer ; les élus doivent être "*à l'écoute*" mais ont aussi besoin de s'appuyer sur des "*médiations associatives et habitantes*", et sur des "*leaders positifs*". Les actions impulsées par la ville dans sa politique de développement urbain durable ouvriraient des opportunités à partir desquelles d'autres projets pris en charge par les habitants doivent se décliner. Si la responsabilisation des individus est particulièrement encouragée, dans une perspective à la fois sociale et libérale, proche de celle qui anime en Europe du nord les initiatives de *Community planning*, la crainte qu'elle s'appuie sur des dynamiques essentiellement communautaires, structurées dans ces quartiers déshérités par "*les anciennes dynasties ouvrières*", et par des affiliations ethniques et religieuses liées aux migrations successives, reste présente. **De façon plus générale, à Strasbourg comme à Mulhouse, si le quartier est bien perçu comme une échelle de mobilisation, les processus de repli identitaire territorial que pourraient venir renforcer les actions d'aménagements durables sont aussi redoutés. C'est pourquoi ceux-ci sont menés de façon globale dans l'agglomération avec des dispositifs cherchant à mêler les populations des différents secteurs urbains** *(cf. partie 3)*.

La majeure partie des collectivités ayant répondu à notre enquête se préoccupe des modalités de vie future dans les écoquartiers, quelle que soit la nature des opérations engagées, qu'elles portent sur des espaces déjà habités ou non. Des villes comme Tours ou Brétigny développent par exemple un discours très volontariste sur la nécessaire prise en charge par des habitants des (parfois) multiples types d'espaces verts imaginés par des experts en développement durable : "*Toutes les ambitions que vous avez sur les qualités du projet, la qualité environnementale etc. (...) ça ne va pas se passer sans qu'il y ait des gens qui s'occupent de tout ça, donc il faut que les gens s'impliquent, je parlais de la performance horticole tout à l'heure, l'idée c'est peut-être qu'il y ait une association qui la prenne en main, dans le parc, on va faire des jardins partagés...*" (représentant de la Sem, la Sorgem à Brétigny). On a alors souvent le sentiment que les idées programmatiques qui ont été retenues lors des études urbaines, même si elles ont parfois été soutenues par des associations environnementales, n'ont pas émergé en identifiant de façon très précoce et précise, quelles organisations, groupes de personnes, seraient susceptibles de se mobiliser pour les prendre en charge. **Soulevée au moment où les opérations s'achèvent et alors que la dynamique participative a été jusqu'alors assez faible ou très fermée, cette question semble parfois se poser de manière angoissante pour les acteurs locaux.** Ces paroles exprimant le souhait que se créent des associations gestionnaires prennent un caractère très incantatoire. Co-auteur avec Michel Bonetti (Cstb) d'une recherche sur la gestion des

[161] Élodie Passat-Thuet, chef de projet quartier durable Bourtzwiller à Mulhouse..

espaces publics dans les écoquartiers en France pour l'Union Sociale de l'Habitat, Jean-Didier Laforgue conforte et prolonge ce constat : "*C'est une fois les opérations réalisées, et par crainte des dégradations, du détournement d'usages et des surcoûts de gestion (car tel se définit généralement "l'appropriation" pour la maîtrise d'ouvrage) que l'on cherche à développer une implication vertueuse et respectueuse au nom de grands principes, alors que la conception même ne les décline que de manière embryonnaire (un parc, une résidence, un site propre, un canal….) et dissociée (notamment entre espaces publics et architecture)*." (Laforgue, 2012)

Dans plusieurs situations de projet, nous avons bien perçu que le soutien apporté à des initiatives d'habitat en auto-promotion - notamment dans des villes comme Tours, peu engagées au départ dans une démarche de participation citoyenne -, traduisait une préoccupation de faire en sorte que les futurs habitants ne soient pas seulement des résidents, mais des acteurs de la vie du quartier et de la pérennisation d'enjeux de développement durable. Or les vœux exprimés concernant l'appropriation future du quartier ne se restreignent pas toujours à l'aménagement de dispositifs matériels et à la création de services dont le portage pourrait être partagé avec des habitants. À Strasbourg, les débats de l'atelier de projet ont aussi concerné la façon de faire émerger des processus ou structures de démocratie locale à partir desquels les futurs habitants et usagers du quartier pourraient continuer à réfléchir et s'impliquer dans la fabrication de leur cadre de vie. C'est bien de l'exercice de la citoyenneté et d'un "savoir politique" (Sintomer, 2009) dont il a été alors question.

5. Quelles innovations suscitées par les démarches participatives intégrées ?

Les résultats de l'analyse typologique tendent à montrer que dans les cas où l'implication des habitants a été considérée par la collectivité comme particulièrement significative, et mise en lien avec des enjeux de développement urbain durable, elle aurait été perçue comme génératrice d'innovations. Nous avons essayé de comprendre plus précisément à partir de nos différentes enquêtes à quoi pouvait renvoyer plus précisément ce constat. D'une façon générale, il s'avère que ce qui est désigné comme une ou des innovations par les collectivités ne correspond généralement pas à la création de dispositifs qui n'existeraient nulle part ailleurs, et constitueraient, par exemple, une révolution technologique ou procédurale. Il s'agit avant tout, de l'avis même des protagonistes des projets interrogés, **de "ruptures" par rapport à des pratiques habituelles locales qu'auraient suscitées les démarches participatives et le contexte d'expérimentation de l'opération d'écoquartier.** Nous aurions plutôt tendance à les suivre en ce sens, néanmoins, il nous a aussi semblé que certaines initiatives présentaient une véritable originalité, tout au moins à l'échelle nationale. Nous avons identifié deux grandes formes d'innovations évoquées par les acteurs interrogés, sur lesquelles nous allons à présent insister. Certaines seront rediscutées au cours de la 3e partie de ce rapport, à propos du statut expérimental des opérations menées.

5.1 Quelles innovations dans la prise en compte et le traitement d'aspects liés à l'environnement ou au développement durable ?

En matière d'aménagement urbain, les principales innovations, évoquées comme liées à la démarche participative à Amiens et Strasbourg, concernent en premier lieu la façon d'aborder la question de la place de la voiture dans les quartiers concernés. Il s'agit aussi bien de la manière dont le débat a pu être posé et a évolué à ce sujet, que de la solution définitive adoptée. Selon les professionnels impliqués dans la réalisation de la tranche 4 de la Zac Paul Claudel, le projet ne présenterait pas à l'échelle architecturale d'originalité particulière. Les solutions adoptées auraient déjà été expérimentées dans d'autres projets, voire commenceraient à être standardisées, normalisées ou canoniques dans la plupart des projets d'écoquartiers en France aujourd'hui. L'originalité de ce projet aurait surtout concerné l'échelle urbaine et plus précisément la place de la voiture. Les discussions récurrentes à propos de ce thème dans les ateliers participatifs ont abouti à la décision de mettre en place des "poches de stationnement extérieures", en périphérie de l'opération. Ce principe, ainsi que celui de permettre de traverser – ou non - le quartier en voiture, ont fait l'objet de controverses. La présidente du comité de quartier et les promoteurs ont désapprouvé cette solution, qui, selon eux, ne correspondait pas aux attentes des habitants d'Amiens. Des doutes ont été émis sur la solution adoptée qui risquerait d'une part, de faire de ce quartier un espace replié sur lui-même, d'autre part de créer des conflits d'usage sur les "voies partagées". Le fait que la tendance "anti-voiture" ait été majoritaire dans le groupe apparaît comme une ("heureuse") surprise pour l'architecte, habituée à ces discussions, mais pas à cet aboutissement dans des ateliers participatifs. De l'avis général, le fait que les divergences aient pu clairement être exprimées au départ a permis de structurer le débat par la suite et de construire sérieusement les arguments. Celles-ci ont contribué à l'animation du groupe et à l'ancrage des discussions dans le débat amiénois. Le Directeur de la Sem avoue que la démarche participative a engagé un débat en des termes que la collectivité n'aurait sans doute pas permis, eu égard au caractère particulièrement sensible du sujet[162]. Il sera néanmoins important d'observer dans

[162] "*Alors on est arrivé à un schéma si vous voulez... un peu moderne... où la place de la voiture a été vraiment rediscutée, ce qu'avant nous, comme aménageur on aurait jamais osé faire. Donc on a un quartier dans lequel on a*

l'avenir, quel effet de levier auront les décisions prises pour ce quartier, par rapport à la politique de mobilité dans l'ensemble de l'agglomération.
La question de la place de la voiture dans le futur écoquartier Danube a aussi fait l'objet de vives discussions et oppositions, au sein des associations, et avec la maîtrise d'œuvre urbaine. Les uns étaient considérés comme trop radicaux, les autres comme trop passéistes. Après ces échanges d'arguments, un compromis a *in fine* été trouvé pour que la circulation automobile autorisée soit réservée aux professionnels des commerces et services, aux personnes à mobilité réduite et aux services de secours. D'une manière générale, le travail mené avec les habitants a conduit à significativement revoir le plan de circulation prévu par le plan masse initial lors de la création de la Zac. Les associations se sont positionnées comme des expertes sur les sujets de mobilité, et ont manifestement soulevé des questions sur ce volet auxquelles les élus et les professionnels n'avaient pas toujours porté une attention particulière. La création d'un "bouquet de services" (station d'auto-partage, de réparation de vélo, conciergerie) est présentée par les différents protagonistes comme une innovation, le produit des réflexions sur la mobilité et sur la qualité de vie sociale dans le quartier. Elle est perçue comme directement liée aux enjeux du développement durable.
De façon plus globale, le travail mené sur le statut des espaces publics ou communs a été considéré comme particulièrement riche à Strasbourg en débouchant sur des solutions inédites, croisant préoccupations environnementales et sociales. Le dossier de création de Zac comportait peu d'innovation à ce sujet. Concernant par exemple la définition des espaces interstitiels hors voirie, deux qualification étaient prévues, "*Allée publique et jardins privatifs*". Un groupe de travail créé sur cette question a alors naïvement posé la question suivante : "qu'est-ce que l'espace public dans un éco-quartier ?". Tout au long de la programmation et de la conception du projet, vont ainsi se décliner autour de la notion "d'espace partagé", des propositions de création de lieux présentant une grande diversité d'usages et d'ambiances. Le travail sur ces espaces concernera aussi bien les espaces extérieurs que ceux au sein des ilots de logements. Les représentants associatifs soutiennent la création de jardins partagés, d'espaces publics gérés en copropriété, le fait de différer l'aménagement d'espaces publics avec les futurs habitants. **Il a été ainsi décidé de suspendre la programmation de l'aménagement de 10% des espaces extérieurs.** Au sein des immeubles, il a été prévu que 40 m^2 au minimum soient des espaces d'activités collectives, tels qu'une salle fermé pour des réunions, des activités d'atelier ou ludiques, une loggia ouverte, un espace terrasse…
Le principe de laisser aux futurs habitants la possibilité de définir eux-mêmes le statut de certains équipements ou espaces publics a également émergé de l'atelier d'urbanisme mené à Amiens et constitue "une première" dans la ville. Avoir différé l'aménagement des espaces publics et envisager leur conception dans le cadre d'une démarche participative a permis aux techniciens locaux d'avoir une retour inattendu par rapport à leurs pratiques habituelles, de la façon dont les habitants des trois premières tranches de la Zac s'étaient appropriés les lieux, des problèmes qu'ils vivaient au quotidien, de leurs attentes. "*C'est quand même vachement intéressant d'entendre les gens qui sont sur le site et de voir les manques du projet. Parce que nous, on conçoit le projet dans nos bureaux, les architectes qui sont à Paris, ou en Italie, sont pas dans le quartier, et il y a des choses auxquelles ils pensent pas*." reconnaît le chef de projet de la Sem. Cette expérience un peu fortuite, liée aux aléas des premières phases, a incité l'aménageur à prévoir une évaluation *ex-post* de la qualité d'usage des espaces publics, avec les

---

des voies où on accède à son parking souterrain et les visiteurs se garent en périphérie. Avec une densité plus forte que ce qu'on fait d'habitude, même dans nos éco-quartiers, et puis une conception un peu de convivialité,..." Philippe Gendre, Directeur de la Sem Amiens Aménagement.

habitants de l'ensemble de la Zac, une fois que les différentes opérations de constructions seraient achevées.
On notera que les principes de réversibilité ou de flexibilité au nom de l'appropriation et de la "durabilité" évoqués pour l'aménagement d'espaces, d'équipements publics ou de logements, envisagés dans des ateliers participatifs et souvent perçus comme des innovations par les jeunes chefs de projet, reprennent en fait l'un des thème classique de l'architecture participative des années 60-70 dont le sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe avait en France l'un des inspirateurs et l'architecte Yona Friedman l'un des premiers expérimentateurs. D'une manière générale, les projets d'écoquartiers sont actuellement l'occasion de revisiter ces idées au nom d'une certaine conception de la "durabilité". La portée de telles expériences, qui ont déjà eu cours dans certaines villes nouvelles françaises par exemple, devrait être néanmoins discutée.

À Strasbourg comme à Amiens, il est difficile d'attribuer précisément les innovations produites à des individus en particulier, aux habitants ou à d'autres protagonistes. Les positions initiales ont eu tendance à évoluer, et les solutions adoptées sont fréquemment évoquées comme des constructions nouvelles issues de compromis, même si elles n'ont pas forcément trouvé l'assentiment de tous. Ces résultats sont énoncés par la plupart des acteurs qui ont été impliqués dans ces projets comme la conséquence des dispositifs délibératifs mis en place. Les apports des habitants ont souvent conduit à requestionner les attendus du projets ou certaines solutions, bousculant alors les "experts patentés" dans leurs certitudes, leurs routines et leur position d'autorité dans le domaine de l'aménagement et de la construction. En cela leurs contributions peuvent donc être particulièrement déstabilisantes, surtout si elles interviennent tardivement dans la démarche de projet, ou devenir vectrices d'innovations - sans présager pour autant de la qualité et de la pertinence des solutions adoptées dans l'avenir. La légitimité des décisions prises dans ce type de processus où s'échange une diversité de points de vue, repose sur la dynamique de construction collective qu'aura su créer la collectivité à partir des apports des uns et des autres, jusqu'à parfois les rendre indiscernables. Ainsi, le projet Danube a t-il été présenté à la population à travers les évolutions qu'il avait connues grâce au travail mené par l'atelier participatif.

La double dimension, itérative et intégrée, de la démarche participation qui a animé certains processus de projet, a en effet conduit à ce qu'il devienne parfois difficile de distinguer les apports des membres de la société civile de ceux des "experts patentés", même si parfois, dans un discours reconstruisant des évènements *a prosteriori,* certains sont tentés d'endosser la paternité de telle ou telle idée. Des professionnels comme les concepteurs, habitués à être considérés comme des auteurs uniques et comme les porteurs de la dimension créatrice d'un projet, peuvent s'en trouver particulièrement perturbés.

5.2 Quelles innovations dans la conduite même des projets ?

L'ambition de mettre en place une démarche participative plus ambitieuse qu'habituellement a pu conduire certaines maîtrises d'ouvrage à revoir leur façon de définir l'ingénierie de leur projet. C'est essentiellement le cas lorsque la collectivité a envisagé un processus dépassant le stade consultatif, car celui-ci suppose de faire en sorte que l'implication des habitants contribue directement à la définition de projet, en structurent l'avancement. Elles mettent alors au point des démarches de projet que nous avons qualifiées "d'intégrées". Dans les autres cas, les "experts patentés" peuvent continuer à élaborer "en chambre" les éléments de projet, en les soumettant de temps à autres aux habitants sans être dans l'obligation de tenir compte de leur avis. Nous avons déjà évoqué précédemment en quoi consistaient ces démarches intégrées, et n'y reviendrons pas précisément ici. Si elles ont été fortes à Strasbourg, Amiens et Mulhouse (pour les espaces publics), le cas de Paris est à relativiser car on peut dans une certaine

mesure dire que c'est davantage la coordination habitante qui s'est invitée dans la démarche de la Sem, plutôt que la Sem qui aurait cherché à transformer radicalement sa façon de conduire un projet urbain.
À Amiens, en revanche, les nouvelles velléités participatives de la ville ont radicalement transformé la façon dont l'opérateur local envisageait traditionnellement la conduite de ses projets. Interrogé sur ce changement par rapport à ce qu'il a pu voir à Amiens ou ailleurs durant sa carrière, le directeur de la Sem mesure et apprécie la différence : "*J'ai toujours vécu dans l'aménagement, on faisait tout pour ne pas en faire [de la concertation] […] On est plutôt dans la conception pure et dure de nos projets, on a toujours été. Après, oui, discuter, négocier…* ". Il considère le groupe de projet mis en place pour la réalisation de l'écoquartier comme "*un outil pour faire évoluer les choses*", dont les jeunes professionnels serait aujourd'hui capable de s'emparer facilement : "*du moment que c'est cadré, ils savent quoi faire*". Les propos du directeur de la Sers vont dans le même sens. **Ils témoignent aussi du caractère assez dépourvu au départ, sur le plan méthodologique, de ces structures pour répondre à ce type de demande de la part d'une collectivité** : "*c'est vrai qu'on est sur des choses assez nouvelles pour nous en tant qu'aménageur, on avait plutôt l'habitude de fonctionner avec des réunions publiques, des expositions, éventuellement un groupe de travail avec des riverains, ou avec quelques associations constituées pour traiter de problématiques particulières. Mais on n'était quand même pas outillés, on n'avait pas l'expérience de mener une concertation élargie de façon tout à fait… sans non plus le support de la collectivité, parce que l'idée, dans la consultation d'aménageur, il y avait un objectif qui était clair, c'était de développer cette démarche participative mais sans méthode préalable. On ne nous invitait pas dans une démarche en nous disant « voilà nous comment on travaille, donc ou demande de reprendre ça, ça, ça à votre compte, ou en tout cas d'utiliser déjà des outils qu'on a mis en place au-delà de l'atelier urbain. » Donc il fallait construire la démarche*." La Sers essayera alors de trouver un assistant à maîtrise d'ouvrage, sans succès, ce qui la conduira à organiser et à animer le dispositif participatif avec la Cus, puis avec le soutien de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui sera désignée. Nous analyserons au cours de la troisième partie de ce rapport, en quoi ces innovations managériales ont pu constituer ou non de véritables expérimentations pour les collectivités et se seraient accompagnées d'autres changements dans leur organisation interne. Nous souhaiterions à présent surtout évoquer la façon dont les velléités de mener de démarches tendant vers la coproduction voire la codécision auraient conduit les représentants de la maîtrise d'ouvrage à aborder différemment le management de leur projet par rapport aux cadres procéduraux avec lesquels ils doivent traditionnellement composer. Nous nous intéresserons notamment à trois principes fondamentaux de l'urbanisme opérationnel en France que les expériences participatives avancées que nous avons analysées, ont requestionnées : la recherche d'une forte synergie entre les expertises techniques, le principe de programmation des Zac, les conditions de mise en concurrence des maîtres d'oeuvre urbains.

a) Une ingénierie "concourante" participative

Depuis une dizaine d'années, au nom des vertus en termes d'innovations qu'aurait "l'ingénierie concourante"[163], de plus en plus de collectivités ont tendance à favoriser des

[163] La notion "d'ingénierie concourante" a été explicitée par Christophe Midler à partir du cas de la réalisation du modèle Twingo par l'entreprise Renault. Des chercheurs ont récemment montré que le management de projets complexes pouvait conduire à explorer, de façon simultanée et par morceaux, à la fois des problèmes et leurs solutions, à l'image des procès "d'ingénierie concourante" utilisés depuis le début des années 90 dans l'industrie et analysés par des gestionnaires. Dans son analyse du projet de l'Odysseum à Montpellier, Nadia Arab décrit ce principe :"*... du point de vue de l'expertise, le processus d'élaboration de ce projet consiste moins en un processus de résolution de problèmes identifiés (situation généralement référée à l'expertise) qu'à identifier les problèmes et à*

modalités de coopérations entre professionnels de la conception et de la réalisation tout au long de la fabrication d'un projet. Ce type d'approche peut consister à articuler étroitement programmation et conception, en choisissant une procédure par le passé comme les marchés de définition simultanés, ou aujourd'hui comme le dialogue compétitif *(cf. infra)*. Cette préoccupation peut aussi conduire à solliciter des représentants de professionnels de la promotion immobilière avant la mise en concurrence de promoteurs pour l'attribution de lots, afin de mieux prendre en considération les conditions de faisabilités techniques et financières de leurs opérations, d'optimiser les coûts de construction, de s'assurer que les terrains mis à disposition trouveront preneurs avec les règles constructives établies. Ce fut par exemple le cas pour l'élaboration du projet d'écoquartier Grand large à Dunkerque. **Or ces démarches régulièrement qualifiées de collaboratives ou de coproduction (Arab, 2001), ne sont traditionnellement pas du tout ouvertes aux habitants.** Ces derniers sont totalement exclus des débats organisés sous la forme d'ateliers ou de séminaires, entre professionnels et représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.
À Strasbourg comme à Amiens, les collectivités souhaitaient pouvoir réfléchir de manière simultanée sur les modalités d'aménagements urbains et sur les opérations immobilières qui s'en déclineraient. Lors de sa consultation d'aménageurs, la Cus a ainsi demandé aux candidats de "sortir du schéma classique" qui fait se succéder définition de l'aménagement urbain, plan masse, puis choix des constructeurs et conception des projets immobiliers, pour recruter dès le début de la redéfinition de l'opération un "pool" de futurs constructeurs afin que ceux-ci participent à l'élaboration du projet urbain. L'originalité à Strasbourg, comme à Amiens, est d'avoir construit une telle démarche à partir de l'atelier de projet participatif, en y intégrant des promoteurs dès les premières réunions, puis ensuite en organisant des groupes de travail spécifiques sur la définition des cahiers des charges de prescriptions architecturales en continuant d'associer investisseurs immobiliers et habitants. À Strasbourg, les promoteurs désignés auront à travailler ensuite avec les groupes d'habitants auto-promoteurs.

b) "Durabilité" et implication citoyenne vs logique de programmation de Zac

La logique économique qui guide les opérations de Zac conduit généralement à ce que les espaces publics soient réalisés à la fin, lorsque la quasi totalité des charges foncières ont bien été vendues. Or bien souvent, compte tenu de l'augmentation des coûts de construction dans le temps long des projets et des aléas du marché immobilier, il reste moins d'argent qu'initialement prévu pour réaliser ces espaces. Le cas des premières tranches d'Amiens en a été une illustration. Bien que ce contexte ait pu avoir une conséquence heureuse, à savoir faire prendre conscience aux protagonistes du projet que différer la réalisation de certains espaces pouvaient être l'occasion de procéder à une évaluation *ex-post* de l'opération en allant demander aux habitants installés quelles étaient leurs attentes en matière d'espace public, cela se traduit plus fréquemment par le fait que les habitants s'installent dans un quartier sans espace de rencontre, de détente pour les

---

générer des paramètres de conception suite à quoi il est possible d'énoncer des prescriptions et un cahier des charges". La réalisation du quartier Euralille a constitué à la fin des années 80, l'un des premiers exemples emblématiques en France en urbanisme de tentative d'application de ce type de méthodes de conduite de projet basé sur l'organisation de plusieurs cercles d'expertises, sortes de mini-forum hybrides mais associant seulement acteurs politiques, décideurs économiques, et professionnels de l'aménagement et de la construction.
MIDLER (Christophe), "*Organiser la création : l'exemple du projet Twingo*", in PROST (Robert), *Concevoir, inventer, créer. Réflexions sur les pratiques,* L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1995, pp. 219-238.
ARAB (Nadia), "*Principes et ingénierie de projet en phase amont : le cas de l'Odysseum de Montpellier*", in "*Projets architecturaux et urbains : mutations des savoirs dans la phase amont*", sous la direction de Robert PROST et alii PUCA, juin 2003, p. 154.

adultes et de jeux pour les enfants. Or les habitants qui ont pu s'exprimer dans les phases de programmation projets d'écoquartier n'ont pas manqué de souligner ce problème. À Tours, les riverains de l'opération sont ainsi parvenus à obtenir que l'opération débute par l'aménagement du parc, bousculant ainsi les habitudes de l'aménageur.
À Strasbourg, les réflexions sur les modalités d'appropriation du quartier par les futurs habitants ont conduit à demander de différer la définition programmatique de certains espaces publics. Or cela peut poser certaines difficultés dans le cadre d'une procédure de Zac. Celle-ci repose en effet sur la définition et la réalisation d'un programme d'aménagement qui doit s'équilibrer financièrement, les charges foncières de logements et de bureaux devant permettre la réalisation des équipements publics en tous genres (réseaux, voiries, bâtiments de services publics espaces publics...). L'aménageur en charge de cette opération pour le compte d'une collectivité a pour mission de mener à bien ce projet, en limitant le plus possible les risques de déficit de l'opération qui resterait à sa charge. Dans ces conditions, son intérêt est d'aménager dans un premier temps les réseaux qu'il juge absolument nécessaires pour pouvoir vendre ses lots de logements et de locaux d'activités tertiaires. Il aménagera les équipements publics et espaces publics les moins structurants en dernier quitte à baisser les niveaux d'ambition pour ces types de programmes, au grand désappointement des habitants, et plus généralement au détriment du développement d'une vie de quartier. **En fait, la logique traditionnelle de réalisation des Zac peut aussi bien être préjudiciable au développement précoce d'une dynamique de quartier, qu'empêcher un principe de programmation différée dans le temps de certains espaces au gré d'évaluations *ex-post* qui impliqueraient les futurs habitants.**
Au moment où la Zac est créée, le maître d'ouvrage ou l'aménageur - tout dépend du moment de la désignation de ce dernier - doit avoir défini un programme et un parti d'aménagement satisfaisant à l'équilibre de l'opération. Remettre en question ce programme, c'est donc requestionner cette équilibre et retarder l'opération, ce qui peut avoir un coût important pour la collectivité et l'aménageur. C'est pourquoi, lorsque des démarches participatives ont été engagées alors qu'une Zac avait déjà été créée, les grands agrégats du programme peuvent difficilement être reconsidérés, si ce n'est à encore augmenter la densité constructive en s'assurant de nouvelles charges foncières, ce qui a été le cas à Strasbourg. Pour autant, la collectivité n'est pas repartie de zéro - mais d'un diagnostic urbain à partager. À Paris, la révision du programme de la Zac à la faveur d'un projet comportant beaucoup plus d'équipements ne s'est pas fait sans difficultés ; le point d'achoppement avec la coordination habitante a concerné la réalisation d'un minimum de surfaces de bureaux auxquelles il n'était pas question de renoncer pour la ville afin de maîtriser le coût de son opération. Nous n'avons toutefois pas eu d'éléments plus précis sur le maintien de l'équilibre financier de cette Zac *in fine*.
On comprend dès lors aussi combien le fait de différer la programmation de certains espaces, pour en préciser la nature, au gré par exemple de l'arrivée de nouveaux habitants, et suite à des démarches d'évaluations participatives *ex-post* permettant d'apprécier la qualité de vie dans le quartier, peut être assez rédhibitoire pour les collectivités et leur société d'aménagement. **Les espaces concernés ne peuvent être que marginaux, comme cela a été le cas à Amiens ou Strasbourg.** Et même lorsqu'il s'agit d'espaces publics, cette perspective n'est pas sans susciter des inquiétudes, posant des questions nouvelles à l'aménageur : "*Quel niveau d'équipement initial prévoir ? Il faut qu'il y ait un minimum d'aménagement de l'éclairage réglementaire, des voies structurantes mais où placer le curseur*" entre ce qui doit être réalisé immédiatement ou plus tard ? "*Quel budget réserver*" ? Si l'aménagement d'espaces publics coûte bien moins cher qu'une opération de construction, il peut exister de grandes disparités entre un espace de jeux pour enfants avec des installations soumises à des réglementations assez strictes et un jardin partagé destiné à réaliser des cultures maraîchères. Par ailleurs, s'il décide de différer la définition de certains espaces, l'aménageur doit également leur envisager des modalités d'occupation provisoire, afin qu'ils ne se dégradent pas rapidement et ne deviennent des délaissés qui pourraient être squattés.

De même, la programmation de logements en autopromotion peut constituer un véritable casse-tête pour l'aménageur. **Comme n'importe quel propriétaire foncier, celui-ci préfèrera vendre un lot à un promoteur qu'à plusieurs familles-ménages dont la solvabilité et la capacité à s'entendre dans la durée pour réaliser un projet sont très incertaines, et qui pourraient donc se désengager.** Les échanges que nous avons eus au sein du Club Écoquartiers du ministère, avec des collectivités et des experts de l'aménagement au cours de ces trois dernières années, nous ont montré que les difficultés à voire se réaliser des projets en auto-promotion en France étaient en grande partie liées à l'existence de ce type de risque. Si à Tübingen, la collectivité a laissé tout un quartier s'aménager avec des constructions en auto-promotion, à Strasbourg, ville la plus avancée en France dans l'accueil de telles initiatives, la logique privilégiée est plutôt pour le moment celle d'une dissémination des terrains accordés dans l'agglomération au gré des opportunités foncières et de la réservation pour ce type de programme, de 10% des opérations d'aménagement dont elle souhaite garder par ailleurs la maîtrise.

c) Nécessité de transparence et d'ouverture vs principe de confidentialité dans la mise en concurrence des prestataires

Les principes de transparence et d'inclusion des publics prônés depuis plusieurs années par les experts de démarches participatives et délibératives peuvent se trouver mis en échec par une lecture très légaliste des procédures réglementaires s'appliquant dans le domaine de l'aménagement et de la construction. Ces critères semblent en effet bousculer quelques sacro-saints principes du code des marchés publics qui concernent en particulier les conditions de mise en concurrence des maîtres d'oeuvre. Nous nous sommes plus précisément demandés dans quelle mesure, les règles de confidentialité et de traitement égalitaire des prestataires que les textes réglementaires imposent (*article 1 du Code des marchés publics)* rendent-elles impossible, à certains stades des projets, toute implication des habitants ? Un tel argument est récurrent chez les élus et les "experts patentés", or il relève selon nous très largement d'une interprétation restrictive des textes de lois visant à constituer un alibi dissuasif très confortable pour limiter la participation citoyenne au nom de la "raison technique". Des limites existent certes, c'est indéniable, mais elles peuvent être au moins partiellement dépassées ; **une fois de plus, tout semble dépendre des volontés politiques locales tout comme des moyens d'assistance dont une collectivité peut disposer... ou dont elle cherche à se doter.**
Les projets sur lesquels nous avons travaillé nous en ont fourni des exemples manifestes, dont celui de Strasbourg nous parait particulièrement éclairant. À l'issue de la phase de pré-programmation, la décision de réaliser un dialogue compétitif pour le choix d'un maître d'oeuvre urbain aurait en effet pu conduire à la mise en suspens totale du dispositif participatif. En effet, cette procédure consiste à mettre en concurrence trois équipes de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'un dialogue organisé avec la maîtrise d'ouvrage et son mandataire ; elle suppose donc une préservation de la confidentialité des informations produites lors de ces échanges. La procédure du dialogue compétitif se substitue progressivement dans le domaine de l'urbanisme depuis 2010 à celle des marchés de définition simultanée, interdite par la Commission européenne à la fin de l'année 2009[164]. Tout comme cette dernière, elle présente l'avantage de permettre à un maître d'ouvrage de préciser son programme en travaillant avec des concepteurs, afin d'explorer, de

[164] La Cour de Justice de l'Union Européenne, par décision du 10 décembre 2009, a sanctionné cette procédure aux motifs qu'elle n'était pas prévue par les directives "marchés publics" du 31 mars 2004 et qu'elle était contraire aux principes du droit européen en la matière. Les marchés de définition simultanés ont été supprimés par décret du 26 avril 2010.

façon conjointe, intentions programmatiques et solutions formelles avant qu'un choix de conception ne soit arrêté[165]. Elle autorise d'une part, d'avoir un échange ouvert avec des candidats là où le concours classique impose l'anonymat, et d'autre part, de travailler avec un même auteur dans la durée plutôt que d'organiser des consultations successives. Un marché est en effet attribué à l'équipe retenue à l'issue du dialogue pouvant donnant lieu à un "accord-cadre" comprenant plusieurs autres marchés subséquents que le maître d'ouvrage pourra continuer de lui attribuer au fil du projet. La procédure des marchés de définition simultanés rendait par le passé généralement difficile voire impossible aux yeux des maîtres d'ouvrage, l'organisation de démarches participatives, surtout durant la phase de production individuelle des équipes. En effet, la crainte de "fuites d'idées entre les équipes" conduisait généralement à interrompre toute démarche éventuellement en cours (Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2001). La procédure de dialogue compétitif prévoit un débat entre le maître ouvrage et les équipes candidates à une mission de maîtrise d'œuvre urbaine, cependant sans échanges possibles entre elles. On pouvait donc penser que la Cus et la ville renonceraient durant cette étape du projet à impliquer des groupes intégrant des habitants, de crainte que des rumeurs ne se propagent. **Ce risque a d'ailleurs conduit la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques à estimer dans un de ses guides consacré à cette procédure, qu'une démarche participative n'était pas envisageable au cours du dialogue** : "*la concertation citoyenne indispensable, et qui doit avoir toute sa place dans la démarche de programmation amont, ne pourra porter sur le travail fourni dans le cadre du dialogue compétitif*".[166] Traditionnellement, les maîtres d'ouvrage s'en tiennent scrupuleusement à ce type de recommandation. Or paradoxalement, la Sers affirme qu'elle a suggéré la procédure de dialogue compétitif à la Cus pour favoriser la poursuite du dispositif participatif : "*il nous a semblé quand même assez naturel que si on devait faire de la concertation, enfin si on voulait associer les habitants, enfin les citoyens, à l'élaboration du projet, ça paraissait assez évident qu'il fallait essayer de les associer déjà au choix du projet*."

La procédure de dialogue compétitif
Le dialogue compétitif est une procédure issue d'une directive européenne du 31 mars 2004 et réglementée en France par l'article 67 du code des marchés publics, dans laquelle le pouvoir adjudicateur conduit un dialogue avec les candidats admis à cette procédure en vue de développer une ou plusieurs solutions aptes à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les candidats sélectionnées seront invités à remettre une offre.
Le recours à la procédure de dialogue compétitif est possible lorsqu'un marché est considéré complexe (techniquement, juridiquement, financièrement) : à savoir : 1° Lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ;
2° Lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure d'établir le montage juridique ou financier d'un projet.

Un concours aurait conduit au choix d'une équipe lauréate sur la base d'une esquisse ; l'expérience montre que dans un tel cas de figure, celle-ci n'aurait pas été prête à faire ensuite

[165] La procédure des marchés de définition simultanés se distinguait du dialogue compétitif par plusieurs aspects majeurs : l'un d'eux était que les équipes étaient conviées collectivement au débat avec le maître d'ouvrage lors de la première phase de la procédure consistant à préciser le programme. Un autre principe fondamental était que cette phase initiale donnait lieu à l'attribution d'un premier marché, qui était suivie d'un marché dit subséquent confié à l'équipe retenue par la maîtrise d'ouvrage. La commission européenne a considéré que cette pratique était contraire aux règles de concurrence pour la dévolution de marchés publics. Dans le dialogue compétitif, la première phase est considérée comme une étape de négociation donnant lieu à indemnité et non pas à un marché, qui lui, est décerné à l'issue du dialogue.
[166] MIQCP, "De nouvelles règles pour la passation des marchés publics en matière de construction publique et de projets urbains", in *Médiations*, n°23, octobre 2011, p. 8.

beaucoup évoluer son projet - à moins que deux projets soient classés ex-aequo, ce qui est toutefois inhabituel[167]. De plus, il est rare que les jurys du concours dont la composition donne une place prépondérante habituellement aux élus et aux représentants du corps des maîtres d'œuvre accueillent plusieurs habitants. Le dialogue compétitif, dont la première phase est consacrée au choix d'une équipe sur la base de propositions censées restées ouvertes pour être approfondies ensuite après l'attribution du marché de conception urbaine, avait l'avantage de pouvoir impliquer plusieurs habitants aux différens stades de la définition du schéma d'aménagement. La constitution du groupe auditionnant les équipes est également moins restrictive que le jury de concours, et donc plus propice à y intégrer des habitants. **Pour garantir une certaine confidentialité aux échanges, une charte a été rédigée par la Cus et la Sers.** Présentée lors de la première réunion du groupe restreint, elle a été discutée lors de la deuxième réunion. Les différents participants ont dû y souscrire pour siéger dans le groupe.

Atelier de projet, groupe de travail, Charte de participation
"Article 5 ***Devoir de réserve***

"Chaque membre du groupe de travail veillera à respecter un devoir de réserve nécessaire pour se conformer aux exigences légales relatives à la procédure de dialogue compétitif.
Durant toute la procédure de dialogue compétitif, les documents fournis aux membres du groupe de travail ainsi que tous les échanges et discussions concernant cette procédure devront être regardés comme strictement confidentiels. Le contenu de ces documents ne pourra être divulgué ni communiqué à des personnes qui ne sont pas membres du groupe de travail. Les membres titulaires et suppléants dudit groupe de travail devront veiller à ce que tous les documents en leur possession soient conservés dans un lieu sûr auquel personne n'aura accès sans autorisation."

Le dispositif participatif n'a donc pas été mis en suspens mais s'est limité à un groupe de participants plus restreint au cours du dialogue compétitif. L'instance chargée d'échanger avec les équipes de concepteurs a été une émanation de l'atelier de projet sans ouverture à de nouveaux participants mais en y intégrant des représentants habitants de deux conseils de quartier. La clause de réserve a eu un double effet sur les participants associatifs. Elle leur a donné le sentiment d'être considérés : "*cela nous a donné une espèce de crédibilité, on s'est senti écoutés, intéressés à la démarche*".[168] Si elle leur a interdit d'échanger librement avec d'autres personnes extérieures au dispositif, elle en a aussi fait en quelque sorte les garants des préoccupations qui s'étaient exprimées au cours des premières phases du projet ; le processus participatif l'a ainsi en quelque sorte emporté sur la procédure, mais également sur leur niveau de "représentativité", pour néanmoins leur garantir une forme de légitimité (Callon, 1998), en particulier face aux maîtres d'oeuvre urbains. S'il est vrai qu'à ce moment crucial de l'opération, la nature de la consultation rendait difficile toute démarche de participation élargie à plusieurs groupes d'habitants, **la maîtrise d'ouvrage s'est donnée les moyens de ne pas totalement l'interrompre.** Préoccupée d'informer largement le public des résultats des échanges avec les concepteurs et de recueillir un avis avant de prendre une solution définitive, la collectivité a même décidé d'organiser une exposition publique à vocation consultative. C'est alors que la frontière entre ce que la loi permet et ce qu'elle interdit devient parfois difficile à tracer. Pour certains experts du code des marchés publics, il y avait là un risque de recours contentieux, l'un des candidats pouvant estimer que son projet est moins bien mis en valeur ou expliqué que ceux des autres, c'est pourquoi, là encore, les maîtres d'ouvrage préfèrent ne pas le prendre, et éviter également ainsi d'être sous la pression de certains lobbies associatifs.

---

[167] Le Code des Marchés Publics autorise alors le maître d'ouvrage à poursuivre le dialogue autour de nouvelles propositions sur certains aspects avec les deux équipes.
[168] Entretien avec Bernard Schwaller, fondateur du *Collectif du Chat partagé*, 9 mars 2012.

Les libertés d'interprétation prises par la collectivité par rapport au code des marchés publics ne l'ont pas pour autant placé dans l'illégalité - nous en avons eu confirmation par les instances mêmes de la MIQCP. **Plus que d'une confiance qu'elle aurait davantage envers ses habitants que d'autres collectivités, nous pensons que ces initiatives témoignent surtout de l'état d'esprit dans lequel ont été placés les différents protagonistes du projet** depuis le début de l'opération, grâce à la démarche adoptée.

Partie 3 – Processus d'apprentissage collectif et portée des expériences vers d'autres dynamiques du projet

Cette partie présente une analyse de la façon dont les collectivités, les maîtres d'ouvrage urbains, les groupes d'habitants et les maîtres d'œuvre font évoluer leurs pratiques et le cas échéant les organisations de projet (systèmes d'acteurs, déroulement, dispositifs) pour intégrer une dimension participative dans la prise en charge d'objectifs de durabilité. Il s'agit de rendre compte de la portée des expériences en ce qu'elles auraient contribué à des transformations voire à des formes d'apprentissage au cours des processus de projet mais aussi, dans une perspective organisationnelle plus large (Fourniau, 2010), aux transformations liées à la façon d'envisager la place des habitants et des associations dans les ingénieries de projets. Notre propos est plus précisément de mettre en évidence comment et à quelles conditions les dynamiques participatives engagées ont pu interférer avec les actions menées autour des enjeux écologiques des projets, dans le cadre de développement de savoirs et de démarches réflexives.

En s'appuyant sur une littérature foisonnante concernant la notion d'apprentissage, l'analyse des modalités d'implication des habitants dans la fabrication des écoquartiers en lien avec les processus d'apprentissage des acteurs peut être envisagée à travers plusieurs types de transformations à l'intérieur et à l'extérieur des opérations.

A l'échelle de l'opération, nous nous intéressons aux ajustements et aux innovations des compétences et des pratiques qui s'opèrent à travers les interactions au gré des situations d'actions et de la nécessité d'élaborer collectivement du sens sur la base des interprétations subjectives. Le processus d'ajustement peut également affecter la structure organisationnelle du projet et les dispositifs et méthodes mis en place.

A l'échelle des collectivités, l'analyse porte sur la façon dont le projet est pris en considération par rapport au développement d'une politique publique locale en faveur d'une démocratisation de l'action urbaine.

A l'échelle d'un territoire plus large, nous prenons en compte les interactions entre différentes expériences, actuelles ou passées, et la manière dont celles-ci sont reliées aux opérations de notre corpus. Il s'agit d'analyser la circulation des savoirs à partir d'un repérage des sphères de formation, des formes de regroupement des experts patentés, du développement de diverses expertises par les habitants, de la construction de références, etc.

De manière transversale, notre approche de la portée des opérations d'écoquartier renvoie aussi à la question de savoir comment les démarches à chacune de ces échelles contribuent à la construction des conditions générales qui pourraient rendre le changement vers une situation durable possible.

Dans le premier chapitre, nous nous interrogeons sur la valeur d'expérience ou d'expérimentation de ces premiers projets d'écoquartiers en terme de gouvernabilité pour les collectivités et les maîtres d'ouvrage urbain qui les ont engagés. L'objectif de développement durable suppose "*un renouvellement des conditions d'appréhension de ce que peuvent être le changement et son pilotage à une échelle collective*" (Rumpala, 2010). Dans quelle mesure l'évolution de la place conférée aux habitants dans certains de ces projets s'est-elle inscrite dans une transformation des modes de faire liés aux enjeux environnementaux ou de développement durable poursuivis. Reste-t-on dans des logiques de "coups ponctuels" comme on a pu

fréquemment le voir lors d'expériences menées dans le domaine de la gestion des services urbains ces dernières années (Barbier, Bedu, 2008) ou bien d'expérimentations donnant lieu à des démarches réflexives et à des formes d'apprentissage (Schön, 1983) visant à modifier structurellement des modalités de décision et d'action en matière de développement urbain durable ? Quelle est la portée de ces expérimentations en termes de compétences collectives nouvelles ? Quelle capacité d'ajustement, de pérennisation et de transfert des pratiques, ces démarches réflexives font-elles émerger ?

Le deuxième chapitre est plus spécifiquement consacré aux types de relations nouées par les collectivités avec des groupes d'habitants qui se sont fortement impliqués dans le montage ou la définition de ces projets. Quelles positions, quels répertoires d'actions, quelles préoccupations ces collectifs ou associations ont-ils cherché à faire valoir sur des problématiques environnementales ou liées au développement durable ? Comment les collectivités ont-elles perçu leurs initiatives, les ont-elles éventuellement suscitées, considérées, voir intégrées dans les démarches de projet ? A-t-on assisté à la mise en place de nouvelles modalités de coopérations conférant à ces organisations issues de la société civile, un statut de co-maîtres d'ouvrage, d'intermédiaires, ou de services facilitateurs comme cela a pu être le cas dans un certain nombre d'opérations d'écoquartiers pionnières en Europe (Schaeffer, Ruegge, Litzisdorf, 2010) ?

Le troisième chapitre porte sur la transformation des pratiques des professionnels de la conception (architectes, paysagistes) et le développement des compétences liées à l'implication des habitants dans les projets d'écoquartier. Quelles sont les situations de projet qui favorisent l'engagement des concepteurs dans un processus qui implique des représentants de la société civile ? Il s'agit également de préciser les moyens que les concepteurs déploient pour rendre possible un échange ou une co-production avec les habitants. Enfin, nous analysons la façon dont les concepteurs tirent des enseignements de leur expérience et réussissent à développer un savoir autour des pratiques participatives.

1. L'apprentissage au sein de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La poursuite des enjeux de durabilité et de démocratie participative dans le cadre des opérations d'écoquartier oblige les acteurs qui y contribuent à repenser et à adapter leurs pratiques. Aborder ces processus d'ajustement et de transformation des pratiques en termes d'apprentissage signifie d'analyser la capacité d'innovation qu'ont ces acteurs et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour engager et mener à bien ces processus. La question n'est pas seulement celle de l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire mais aussi celle de la pérennisation des expériences et des compétences ainsi que leur diffusion en dehors de l'opération où elles ont été élaborées.

Le fait d'appréhender le concept d'apprentissage dans une perspective dynamique nous conduit à analyser la trajectoire des transformations, à partir des conditions de départ de la mise en expérimentation des pratiques jusqu'à la perception des actions accomplies en passant par les ajustements en cours d'élaboration. Cette perspective nous amène également à donner une place centrale à l'analyse des formes de réflexivité collective, c'est-à-dire au retour des idées dans les modes de faire lors des différents moments des projets. Mais la compréhension du processus de transformation et du rôle de la réflexivité ne peut s'appuyer uniquement sur une lecture des interactions. L'éclairage des structures organisationnelles et des cadres[169] de l'expérimentation, et de la réflexivité qui l'accompagne, permet de dégager des indicateurs pour comprendre la visée des acteurs : il s'agit d'organiser l'effet de l'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur de l'opération. La façon dont les structures et les cadres émergent avec le montage des opérations, conditionnant la transformation des pratiques, tout en étant à leur tour façonnés par elles, constitue un autre aspect de cette analyse.

L'investigation de la question des structures et de leur adaptation à une visée expérimentale doit être élargie au contexte dans lequel elles s'inscrivent. L'analyse des propriétés et des caractéristiques contextuelles qui accompagnent les acteurs engagés dans les opérations permet de découvrir d'où leurs viennent les ressources et les contraintes. Le rapport au contexte permet d'envisager l'organisation des structures et des cadres non seulement comme une affaire de réglage interne aux opérations mais aussi comme une affaire d'arrangement avec un monde extérieur qui, à travers des questions comme celles de la vivacité du tissu associatif, des échéances électorales, de l'existence d'autres projets sur le même territoire, fait irruption dans l'opération. Du point de vue de l'apprentissage, la contextualisation des processus d'évolution des pratiques contribue à un éclairage des décalages entre les positions et les valeurs soutenues à l'intérieur d'une opération et celles soutenues à l'extérieur. Connaître le contexte dans lequel émerge un processus d'apprentissage permet de mieux apprécier le degré des transformations accomplies.

---

[169] La distinction entre structure et cadre renvoie simplement à l'intérêt de souligner que les phénomènes structurels qui servent de repères à l'action sont de natures diverses. La structure d'une organisation de projet est la somme des moyens employés pour distribuer les missions des différents acteurs qui y participent et pour assurer la coordination entre eux, notamment la définition des missions des acteurs (contrats, conventions, etc.), la mise en place des instances de coordination et de coproduction, les procédures, etc. C'est la structure organisationnelle au sens de Henry Mintzberg (1982). Les valeurs, les opinions, la diversité des buts, etc., elles aussi forment des cadres structurants l'action mais qui renvoient à une vision moins linéaire et stable des relations entre comportement et structure. Nous inscrivons notre analyse de la structuration de l'expérimentation dans la pensée de la dynamique systémique, développée en France notamment par Erhard Friedberg, qui considère que les buts et les structures sont le fruit d'une agrégation d'une part et, d'autre part, que les objectifs et les structures sont "*partie intégrante des processus d'interaction entre les individus qu'ils structurent en étant structurés par eux*" (Friedberg, 1993).

Au regard de la prégnance de leur rôle dans l'organisation des projets mais aussi au regard de leur niveau de structuration et de leur engagement effectif ou potentiel sur une pluralité de sites, nous centrons cette partie sur les maitres d'ouvrage urbains et, par extension, sur les acteurs institutionnels des collectivités et sur d'autres institutions chargées des fonctions de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit notamment des élus, des services municipaux et communautaires, des SEM et des aménageurs. C'est dans la perspective de ces acteurs, des contraintes et des ressources qui cadrent leur action, des interactions qu'ils engagent avec d'autres acteurs, que nous souhaitons comprendre leur capacité à faire évoluer, à une échelle collective, la gouvernance des projets et la pensée d'une politique urbaine vers des modes plus durables et participatifs.

Cette capacité peut être révélée à travers une diversité d'aspects et de moments. **Le moment de l'institution de la maitrise d'ouvrage** : Comment préfigure-t-il les modalités d'implication des habitants et la prise en charge des enjeux de durabilité ? Quelle emprise effective les maîtres d'ouvrage urbains ont-ils sur la structuration du système d'acteurs et de l'organisation du projet ? Y a-t-il une visée expérimentale explicite qui guide leur choix ? **Les périodes d'implication des habitants dans l'opération** : Comment le pilotage des structures et le management des ressources humaines s'adaptent-ils aux expériences en cours ? Quelles formes d'objectivation et quels espaces de réflexion les acteurs mobilisent-ils ? Quelles marges de manœuvre se donnent-ils pour faire évoluer l'organisation des projets et les dispositifs participatifs ? **La perspective de pérennisation et de capitalisation des savoirs** : Comment la transposition des savoirs et savoir-faire acquis vers d'autres opérations est-elle pensée et organisée ? Quelles formes de mise en relation existe-t-il entre les expériences et expérimentations conduites localement et des instances de réflexivité, des groupes d'intérêt ou des bonnes pratiques développées ailleurs ?
Avant de préciser l'analyse de ces moments, revenons sur la notion d'apprentissage.

1.1 Le développement durable et l'enjeu de l'apprentissage

L'évolution des savoirs et savoir-faire, l'innovation dans les dispositifs et organisations de projets, ainsi que la transférabilité des expériences sont devenues des enjeux considérables pour la gouvernance des projets urbains durables. De nombreux exemples témoignent de l'effort déployé par les acteurs pour répondre aux exigences "durables" et "participatives" : l'émergence de nouveaux métiers, des stratégies de reconnaissance des compétences (qualifications, certifications, "labellisation"), des formations de plus en plus spécialisées mais insistant sur la complémentarité des interventions ou encore des dispositifs réglementaires nouveaux. Au-delà des initiatives singulières qui transforment les conditions ou les systèmes de production, tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage (Bonnet, 2005) qu'au niveau de la maîtrise d'œuvre (Courdurier, Tapie, 2001), les acteurs soulignent surtout la nécessité plus générale de faire évoluer les savoirs, les savoir-faire et les comportements. Ils constatent aussi qu'il ne suffit pas de produire, transformer et faire circuler des savoirs, encore faut-il pouvoir les articuler dans la situation précise d'une opération.

La question des savoirs est essentiellement développée, pour ce qui est des domaines du travail et de l'action organisée, sous les thématiques de l'apprentissage et de la compétence. C'est dans cette perspective que nous analyserons dans cette partie les logiques d'apprentissage que suscitent l'engagement des différents acteurs : les experts patentés, les collectivités, les acteurs issus de la société civile, dans les projets d'écoquartiers. Il s'agit de nous demander d'une part en quoi ces logiques d'apprentissages ont un effet sur les opérations dans lesquelles elles se déploient et d'autre part en quoi les expériences engendrées par l'implication dans une opération peuvent circuler au-dehors de cette opération et influer sur des pratiques ailleurs. Cet objectif

pose aussi la question de savoir quels sont ces apprentissages ? Comment se construisent-ils ? A travers quelles pratiques, représentations et modalités organisationnelles se transposent-ils ou se diffusent-ils ?

Notre réflexion est orientée sur la façon dont les enjeux du développement durable et de la participation citoyenne influent sur les processus d'apprentissage des acteurs dans les opérations d'ecoquartiers. Elle s'appuie sur une conception dynamique des relations entre action et savoirs. Celle-ci considère l'apprentissage comme une construction de connaissances à partir de la rencontre du sujet avec son environnement. Selon cette conception, essentiellement développée dans la littérature nord-américaine à partir des travaux de psychologie cognitive et de pragmatisme (chez des auteurs comme Peirce, Dewey, Bateson, Mead, Simon), l'apprentissage est une construction de la réalité, une invention et un changement des pratiques individuelles ou, comme le développent les théories de l'apprentissage organisationnel dans sa problématique centrale, des pratiques collectives. Les règles formelles et prescrites existent à côté de celles qui gouvernent l'action et qui sont modifiées au gré des situations rencontrées par les acteurs (Argyris, Schön, 1978).

Une telle conception de l'apprentissage organisationnel rejoint tout à fait la conception que propose Etienne Wenger (1998). Dans la définition de cet auteur, l'apprentissage, en particulier sa forme la plus tacite -l'expérience-, est une négociation de sens dans un processus continu qui implique la participation à une situation et la réification du vécu. Dans la pensée de Wenger, la réification signifie la transformation des savoirs en outils, représentations, méthodes. Dans cette perspective, nous retenons l'idée de l'apprentissage comme étant à la fois un processus d'élaboration de savoirs et un processus de stabilisation et de mémorisation de savoirs. Une confrontation entre une situation vécue et un savoir antérieur peut conduire aussi bien à une modification voire à l'émergence d'un nouveau savoir, qu'à une confirmation du savoir préexistant.

A partir de cette hypothèse, le processus de projet urbain peut être analysé comme étant un processus cognitif de mobilisation, de production et de transformation de savoirs porté par l'action.

1.2 L'institution de la maîtrise d'ouvrage urbaine et l'émergence d'une visée expérimentale

L'objet de ce chapitre est de situer les processus de transformations et d'ajustement des pratiques participatives d'un projet dans leur contexte structurel et opérationnel d'origine. Le but est de découvrir l'émergence et la structuration d'une visée expérimentale, considérant cette dernière comme un indicateur de la volonté de transformer les pratiques habituelles et d'entrer dans un processus réflexif. La structuration de l'opération, du système d'acteurs et des dispositifs et procédures qui la composent, préfigure l'expérimentation à venir. La structure de l'opération est le résultat d'un ajustement entre une multiplicité de facteurs (nature et finalités du projet, les dispositifs d'actions acquis ailleurs ou fabriqués localement, les expériences professionnelles antérieures, etc.) ; elle peut devenir à son tour un enjeu de négociation et d'innovation. Il est donc important d'éclairer les logiques qui guident la structuration.

Pour appréhender le sens et la portée des activités de structuration entreprises dans une perspective d'acquisition, d'amplification et de transposition des savoirs et savoir-faire en matière de participation, il est nécessaire de saisir la réciprocité entre les actions orientées vers cette visée et les structures et dispositifs effectivement mis en place. Il s'agit de préciser comment les espaces d'expérimentation formés par la structuration d'une opération sont à la fois

réceptacles de pratiques participatives initiées ailleurs ou à cette occasion et moteurs d'une dynamique continue de transformation et d'innovation des pratiques tout au long du processus. C'est à travers l'analyse des ajustements entre les contextes et les pratiques que nous pouvons identifier et apprécier les phénomènes d'innovation et la capacité apprenante des acteurs. Loin d'envisager la transformation des pratiques comme étant nécessairement enracinée ou programmée dans la structure de ces espaces, notre analyse examine comment la structure s'adapte aux transformations des pratiques, quelle que soit leur origine, considérant que c'est là une des conditions de la pérennisation des savoirs et savoir-faire acquis.

Pour analyser l'émergence d'un espace d'expérimentation dans chacune des opérations, nous précisons sa constitution à travers la configuration du système d'acteurs, la mise en place d'un dispositif de débat et d'élaboration du projet impliquant des groupes d'habitants et l'objet de ce dispositif.

L'ouverture d'un espace d'expérimentation

La Zac Paul Claudel, Amiens

Le projet d'écoquartier constitue la quatrième tranche de l'aménagement de la ZAC Paul Claudel. Après les trois premières tranches réalisées depuis la création de la ZAC en 2001 jusqu'à l'alternance politique en 2008, c'est la nouvelle équipe municipale "gauche unie" qui lance le travail sur ce projet. Le site, une friche urbaine laissée par France Telecom, avait été exclu des premières réalisations en raison de l'acquisition tardive de la maîtrise foncière. Il s'inscrit spatialement dans la continuité des opérations précédentes. La nouvelle majorité saisit l'opportunité que lui offre ce site pour concrétiser son projet politique en faveur d'un développement de la démocratie locale. Elle décide de faire de cette opération un "projet laboratoire".

Le choix de ce site pour mettre en place une démarche nouvelle en matière d'implication des habitants et de développement durable répond à plusieurs motivations. Sur le plan technique et opérationnel, il y a la perspective d'une opération urbaine qui peut être engagée immédiatement au début du mandat. L'expression "page blanche", utilisée par un élu, exprime bien l'idée que le site est à la fois techniquement prêt pour recevoir un aménagement et adapté pour servir de terrain d'expérimentation. L'introduction d'une démarche expérimentale sur le site, motivée par l'intention de développer un nouveau savoir-faire dont pourraient bénéficier d'autres projets urbains de la ville, présente aussi un autre avantage : de par sa proximité géographique et temporelle avec les autres tranches, il constitue un moyen remarquable pour signaler la rupture vis-à-vis des pratiques antérieures. Celles-ci avaient fait l'objet de critiques pour leur manque d'ambitions en matière d'objectifs liés au développement durable et pour la faible implication des habitants.

La ZAC Danube, Strasbourg

Le projet d'aménagement de la ZAC "quartier Danube", bien que celle-ci ne fût créée qu'à la veille des élections municipales de 2008, était étayé par des documents déjà très détaillés, programme et plan-masse compris. En arrivant à la tête de la mairie de Strasbourg et de la communauté urbaine (CUS), la coalition "gauche socialiste et Verts" décide de complètement repenser les orientations de ce projet : les objectifs de durabilité, le contenu du programme et les formes urbaines envisagées. Elle veut surtout associer la société civile à la définition des procédures et des objectifs du projet.

L'enjeu pour le nouveau maire et son équipe est de concrétiser leurs ambitions en matière de développement durable et de participation citoyenne, affichées lors de la campagne électorale. L'initiative de faire du quartier Danube l'un des maillons d'une politique d'agglomération

durable, d'y développer une démarche nouvelle dont l'expérience pourra par la suite bénéficier à d'autres sites, s'inscrit, comme pour l'opération d'Amiens, dans une logique temporelle de la nouvelle majorité. Celle-ci vise à tirer parti du changement de dynamique qu'offrent parfois les alternances municipales et pour ne pas perdre de temps dans l'application de son programme politique. Mais contrairement au cas d'Amiens, la ZAC Danube est une opération déjà lancée. L'intervention des élus est donc également motivée par le souci d'éviter la progression de l'opération dans une direction qui ne serait pas compatible avec leur projet politique. A cette motivation s'ajoute la situation géographique du site : sa position le long de l'axe est-ouest l'inscrit dans le développement d'un projet transfrontalier Strasbourg-Kehl sur lequel se sont focalisés de nombreux efforts et intérêts depuis le début des années 1990. La volonté de l'équipe municipale d'impliquer largement la société civile, sur toute la durée de l'opération et sur les différents aspects du projet (sa définition, sa conception et sa gestion) donnera, du point de vue des acteurs institutionnels, un caractère exemplaire et expérimental à la démarche. La structuration de l'action publique en faveur d'une telle expérimentation s'opère aussi au regard d'un tissu associatif fortement développé. La mobilisation de plusieurs associations joue un rôle moteur dans l'orientation participative. Leur présence est envisagée comme un possible relais pour l'action publique. Les associations considérées comme les plus actives et les plus susceptibles d'être concernées par l'opération sont rapidement associées à une première étape de la participation pour débattre de l'organisation de la démarche et définir un cahier des charges de consultation d'un aménageur.

La confrontation des moments de constitution des opérations d'écoquartiers permet d'identifier deux facteurs qui jouent de manière concomitante un rôle fondamental dans l'ouverture d'un espace d'expérimentation autour des pratiques participatives et de la prise en compte des enjeux du développement durable : l'expression d'un portage politique des projets (a) et la présence d'une visée de changement de l'action publique et des pratiques en matière d'organisation des processus et procédures qui la soutiennent vers davantage d'implication des habitants (b). Si l'existence même d'un tel espace dépend de ces deux facteurs, son agencement et sa portée dépendent d'une part de la capacité qu'auront les acteurs institutionnels à intervenir sur sa structuration et d'autre part des contextes interne et externe qui influent sur le déroulement de l'opération (c).

a) L'expression d'un portage politique des projets

Un portage politique fort par les élus locaux est un facteur commun aux opérations qui ont montré une progression dans l'implication des habitants. Le soutien des élus aux initiatives en faveur de la transition vers une situation durable exerce clairement un rôle incitatif dans la mobilisation des acteurs institutionnels et de la société civile. Leur soutien semble avoir d'autant plus d'impact sur la volonté d'ouvrir un espace d'expérimentation et de s'engager dans l'expérimentation que les élus s'impliquent personnellement dans le déroulement d'une opération et dans la mise en place d'un dispositif participatif. Le rôle moteur des élus provient sans doute de la figure du garant de l'intérêt collectif qu'ils peuvent incarner. Mais l'élu a souvent aussi une emprise plus directe et opérationnelle sur l'engagement de la collectivité dans une démarche expérimentale du fait de sa fonction de président dans les sociétés d'aménagement ou les services techniques municipaux et communautaires.

Il n'est pas évident d'identifier l'origine ou les motivations de la volonté politique. Celles-ci peuvent se situer simultanément ou séparément sur différents plans : celui de la réponse à une pression de la société civile ou du marketing politique ou celui de la conviction personnelle.

Elles peuvent aussi être portées par un parti ou une opportunité politique. C'est pourquoi, au regard de la perspective pragmatique adoptée, il nous paraît préférable de questionner surtout les compétences que le portage politique engage pour contribuer à l'émergence d'une démarche expérimentale.

Nous avons pu relever différents niveaux de compétences qui concourent à la structuration de l'expérimentation. Les compétences techniques et opérationnelles liées à l'action urbaine que peuvent mobiliser les élus sont sans aucun doute très utiles pour engager la collectivité dans une opération, réaliser un montage technique et financier, mettre en place une structure de projet. Il convient cependant de relativiser le rôle que ces compétences peuvent avoir dans la mise en place d'une opération expérimentale. Force est de constater que toutes les compétences qui œuvrent en faveur d'un engagement dans l'expérimentation ne sont pas ancrées dans le champ de l'action publique ou de l'urbanisme et elles ne relèvent pas nécessairement du champ de l'expertise professionnelle. Ainsi, tous les adjoints à l'urbanisme impliqués dans une opération d'écoquartier n'entrent pas dans le projet avec une expérience liée à l'aménagement (Amiens) et la compétence sollicitée auprès du maire est souvent liée à sa connaissance des situations de vie de la population et des affaires municipales plutôt qu'à celle d'un aménageur. Au regard des phénomènes comme l'alternance politique, le changement de dynamique opérationnelle, l'obtention de financement en provenance de fonds incitatifs (par exemple de l'ANRU dans le cas de Mulhouse) qui caractérisent l'ouverture des approches expérimentales, l'apport des élus se situe souvent sur le plan de l'organisation de la temporalité. La capacité de peser sur une opération pour accélérer ou au contraire ralentir celle-ci semble avant tout faire appel à une compétence de négociation. Le dégagement d'une marge de manœuvre pour pouvoir opérer un ajustement des pratiques ou un revirement des orientations par rapport à celles qui ont précédé est souvent précieux pour engager un processus expérimental.

La capacité des élus à indiquer clairement la perspective dans laquelle s'inscrit l'expérimentation est probablement l'élément le plus crucial pour opérer un changement des pratiques et pour consolider la position institutionnelle dans ce processus. Il s'agit de promouvoir l'intérêt d'une orientation nouvelle sur le plan de la gouvernance de l'action publique, des modes de vies dans les quartiers et des performances attendues du cadre bâti et aménagé, tant à l'échelle de l'opération qu'à celle de la ville. L'enjeu d'un portage fort en terme de mobilisation se situe du côté d'un déplacement du cadre (celui des valeurs, des finalités poursuivies) à la fois du point de vue des acteurs institutionnels (par exemple pour encourager l'abandon des pratiques jugées technicistes et approfondir des pratiques émergentes) et du point de vue de la société civile, habitants, associations, etc. (par exemple pour soutenir le processus de légitimation de certaines positions en faveur d'un renforcement des exigences de durabilité, pour procéder à un rééquilibrage sociodémographique des participants, pour ouvrir le processus à de nouveaux partenaires, etc.).

La délégation de la maitrise d'ouvrage technique à d'autres acteurs institutionnels est un domaine où les compétences des élus et celles de leurs conseillers jouent également un rôle important dans le pilotage d'opération et la mise en place d'un espace d'expérimentation. Nous aborderons ultérieurement la question de la configuration des formes de délégation. Notons ici qu'il semble crucial que les élus conservent une emprise sur le déroulement de l'opération. La crédibilité du portage politique et son effectivité en tant que moteur de la mobilisation citoyenne tiennent pour beaucoup à la proximité et à la forme d'implication des représentants politiques. Au-delà de l'inégalité des ressources financières et humaines dont disposent les collectivités dans le partage des fonctions de la maîtrise d'ouvrage, c'est un manque de savoir pour apprécier les enjeux liés à la nomination d'un aménageur, d'un service technique ou d'un bureau d'études, qui conduit certains élus à déléguer trop ou mal les charges dont ils assurent *in fine* la

responsabilité. Une distance trop grande vis-à-vis du jeu d'acteurs opérationnels peut conduire à une situation où le pilotage de la commande leur échappe et où ils n'ont alors plus les moyens de réorienter le déroulement de l'opération. Le manque d'adaptation des formes de concertation à l'évolution du terrain (par exemple l'arrivée des nouveaux habitants) constaté dans certaines communes, essentiellement celles qui ont eu recours à un aménageur privé (notamment Courcelles), témoigne de la difficulté de pérenniser le portage politique si la perte d'emprise sur l'opération au profit d'autres acteurs devient trop importante. C'est donc moins la délégation en tant que telle qui est en cause dans la possibilité de gérer les évolutions des pratiques mais plutôt la capacité des élus et des collectivités de négocier leur rôle et leur forme d'implication en amont de la désignation des autres acteurs institutionnels.

Les porteurs d'une volonté politique

ZAC Paul Claudel - Amiens

La maîtrise d'ouvrage urbaine incombe à la ville d'Amiens, représentée par le maire, l'adjointe à l'urbanisme et les services techniques. L'adjointe à l'urbanisme a joué un rôle important dans le portage politique. Elle s'est impliquée dans la mise en place du dispositif participatif, l'inscription de celui-ci dans le cahier des charges du concours de la maitrise d'œuvre urbaine et le choix des thèmes des ateliers avec les habitants. Elle a ensuite accompagné le processus sur toute la durée. Elle conçoit son rôle comme celui d'un soutien aux groupes de travail qui s'est traduit par sa présence dans les réunions en tant qu'élue. Elle a voulu être au "même niveau d'information" que les autres membres et n'a pas cherché à mettre en place un comité de pilotage extérieur à ce groupe. Elle a veillé à ce que les fondements du projet d'aménagement correspondent bien au projet politique, démocratique, environnemental et social défini par l'équipe municipale.

Le quartier Danube - Strasbourg

Fondées sur les orientations développées dans le cadre du programme électoral, la volonté politique et l'implication concrète de l'équipe municipale a joué un rôle essentiel pour susciter une dynamique expérimentale. L'analyse des instances politiques et techniques ne peut être faite sans une prise en considération des personnes qui les animent. Du côté des élus, l'adjoint à l'urbanisme Alain Jund s'engage dans le développement des ambitions de la ville en invitant les "forces vives" locales à participer à une réflexion à la fois sur les finalités et objectifs du projet et sur le dispositif participatif à mettre en place. Comme pour donner des gages à son engagement, la ville met rapidement en place un atelier d'urbanisme et des groupes thématiques de travail.
La perspective proposée à ces groupes est celle que leurs productions aboutissent à la réalisation du cahier des charges pour la consultation des aménageurs. Parallèlement, la ville commence une refondation de ses instances et dispositifs de démocratie locale. Le service de Démocratie locale et de Proximité est restructuré pour mettre en œuvre une politique de projets urbains participatifs à l'échelle du territoire. Deux dispositifs, les "ateliers de projet" et les «ateliers urbains", seront expérimentés à l'occasion de l'écoquartier Danube. L'adjoint à l'urbanisme considère également nécessaire de préciser le sens de la participation sur un plan plus opérationnel. Il invite les participants de l'atelier d'urbanisme à appréhender l'implication des habitants comme un moyen de répondre à la question : "comment vivre ensemble un quartier durable".

Les Berges de la Doller - Mulhouse

A Mulhouse, le portage politique s'inscrit dans la continuité des élus. Les changements politiques entre 2007 (ralliement du maire J.-M. Bockel à la droite présidentielle) et 2008 (élection municipale remportée par une coalition "Gauche Moderne et UMP" sous la direction du maire sortant) ne modifient pas les orientations du projet. De même, l'accession de Jean Rottner

(UMP) à la direction du conseil municipal en 2010 (J.-M. Bockel devient alors président de l'agglomération) ne crée pas d'alternance de l'engagement des élus dans l'action urbaine. Le portage politique s'est solidement inscrit dans une imbrication étroite avec les actions des services techniques municipaux et communautaires. La volonté politique de faire de la participation des habitants des quartiers et du développement durable un moyen pour développer l'attractivité économique et sociale de la ville s'appuie sur l'implication forte de plusieurs élus, notamment de l'adjointe à la Démocratie Locale. Cet engagement se prolonge par un travail sur le long terme et une grande expérience acquise depuis plusieurs années par les services techniques.

Le sens que les élus donnent au portage politique à travers leur engagement dans l'opération n'est pas uniquement celui d'assurer la possibilité d'expression de la volonté des habitants. Le portage politique implique aussi de permettre l'expression d'une volonté politique, y compris sur le plan des objectifs concrets de durabilité, inscrite dans les programmes des élus et soumise au scrutin lors des élections. Cette volonté aussi, les élus la portent dans les instances de la participation.

Pour conclure sur cet aspect, l'espace d'expérimentation est donc constitué à partir d'une volonté politique et des capacités des acteurs institutionnels pour le faire exister. Ces capacités renvoient aussi bien à des compétences professionnelles pour organiser le processus (liées à leur savoir-faire, les expériences acquises avant l'opération) qu'à un savoir de négociation et d'appréciation pour se positionner vis-à-vis des facteurs contextuels et contingents. Il s'agit de savoir se saisir de ceux qui sont considérés comme favorables au développement de cet espace (ouverture d'une nouvelle législature, choix d'une opération suffisamment "préparée" et en même temps ouverte pour l'expérimentation) et d'écarter ceux qui sont considérés comme menaçants pour celui-ci (par exemple : la reconduction des procédures sans ajustement, la délégation du politique au technique, etc.).

b) Une visée expérimentale

L'objectif de changement de l'action publique est également indispensable pour engendrer l'ouverture d'un espace d'expérimentation. Dans les cas les plus avancés en termes de transformation de la gouvernance et des modes de vie envisagés dans les quartiers, l'espace de l'expérimentation est appréhendé à travers un rapprochement des enjeux durables et participatifs. C'est ce rapprochement qui devient pour ces opérations à la fois moteur et objectif de la mobilisation. L'objectif politique identifie ici clairement l'enjeu comme étant la définition et l'accès à des performances fixées pour la réalisation de l'opération. Cet objectif se situe alors dans une réciprocité avec celui de mettre en place des dispositifs de gouvernance et d'implication des habitants.

Dans certaines opérations, le rapprochement des deux groupes d'enjeux précède la constitution de la maitrise d'ouvrage car il a déjà été opéré à l'occasion d'autres projets. C'est le cas des Berges de la Doller à Mulhouse où la ville a déjà acquis une expérience au travers la fabrication de l'écoquartier Wagner. Dans d'autres opérations, le rapprochement se produit au moment d'un changement de la dynamique du projet, notamment à l'occasion d'une alternance politique (Strasbourg, Amiens, Paris). Introduire tardivement une visée expérimentale, en particulier quand celle-ci se cristallise sur une démarche participative, semble en revanche délicat. L'initiation d'une dynamique nouvelle, quand elle vient en décalage par rapport au moment de démarrage de l'opération, constitue une difficulté majeure. C'est ce que montre l'expérience du

quartier "Les Hauts de Feuilly" à Saint-Priest où une faible recherche d'implication des habitants au début de l'opération par l'équipe de maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon, n'a pu être "rattrapée" malgré l'existence d'instances de démocratie locale mises en place par la ville.

Contrairement au portage politique, une visée expérimentale n'est pas toujours introduite et poursuivie par les seuls élus. Même si le soutien politique est indispensable pour que cette visée puisse se développer, d'autres acteurs peuvent en être le porteur, notamment les services techniques de la collectivité, l'aménageur et les représentants d'associations (auto-promoteurs notamment). Le rôle de l'association Ecoquartier et la volonté de ses représentants sont tout à fait édifiants quant à l'intérêt partagé avec les représentants institutionnels de la collectivité pour l'expérimentation.

On constate cependant que les motivations pour s'engager dans une expérimentation ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit des élus, des services techniques ou des habitants. Les élus précisent souvent qu'au-delà de l'intérêt des changements à l'échelle d'une opération singulière, c'est la question de la transférabilité des expériences acquises au cours du projet sur d'autres sites qui suscite leur attention. Certains responsables des services techniques et des sociétés d'aménagement soulignent la nécessité d'élargir leur répertoire de pratiques, tandis que les habitants et riverains désignent souvent la possible amélioration des conditions de vie dans leur quartier comme motivation pour leur engagement.[170] C'est la prise de conscience de la nécessité d'innover la pratique *par* la pratique qui peut mobiliser, au-delà des intérêts et motivations propres, les différents acteurs dans l'expérimentation.

Quel est l'objet de la visée expérimentale ? L'analyse de notre corpus montre que la volonté de transformation et d'innovation porte essentiellement sur trois domaines : l'organisation du système d'acteur de la maîtrise d'ouvrage urbaine ; le dispositif d'implication des habitants avec les instances de proposition, de suivi, de délibération, ainsi que la gestion du déroulement de l'opération ; l'aménagement et les modes de vie dans le quartier.

Les habitants et représentants des associations participent très rarement à la mise en place des règles du jeu de la participation ou à l'organisation du management de projet (cf. partie 2, chapitre 4). L'implication la plus avancée à cet égard est l'opération Danube à Strasbourg où la première série d'ateliers portait précisément sur ces aspects. Une démarche davantage répandue consiste à solliciter l'implication des habitants à partir d'une définition des modalités par la maîtrise d'ouvrage urbaine, ce qui laisse supposer une pensée plus affirmée des limites de ce qu'on souhaite soumettre à l'innovation. Dans plusieurs opérations, les élus définissent également des objectifs concernant les performances durables à atteindre en déclarant ceux-ci comme non-négociables. Ces objectifs peuvent ambitionner des performances supérieures à celles précédemment envisagées (augmentation du nombre de logements sociaux, réduction du nombre de places de stationnement par logement, l'amélioration du bilan énergétique, etc.). L'intérêt de cette "prescription" des objectifs ne se situe pas seulement sur le terrain des résultats et des réponses techniques qu'elle peut amener à produire, l'intérêt réside aussi dans la perspective d'un processus d'apprentissage que l'élaboration des réponses peut stimuler et même rendre nécessaire.

L'objet des visées expérimentales

[170] La motivation des associations, qui dépend fortement de leur ancrage territorial et de leur raison d'être, est étudiée dans le chapitre 2 de la partie 3.

La ZAC Paul Claudel - Amiens
L'aménagement et la vie dans le quartier : la place de la voiture dans le quartier et les modes de déplacement.
La démarche participative : la démarche introduite par la maîtrise d'œuvre urbaine a été adaptée à l'opération ; l'organisation de la participation d'un groupe d'habitants le plus représentatif possible de la société civile a été recherchée ; co-production pour la programmation, la conception urbaine et paysagère à travers la mise en place d'ateliers urbains.

Le quartier Danube - Strasbourg
L'aménagement et la vie dans le quartier : une attention particulière concerne la place la densité, la mixité sociale et la place de la voiture dans le quartier.
La démarche participative : atelier de projet avec différents thèmes, organisation de la démarche et définition des instances et des participants par l'implication des "forces vives", implication d'un groupe restreint pour le dialogue compétitif, soutien à l'autopromotion.

Les Berges de la Doller - Mulhouse
L'aménagement et la vie dans le quartier : développement simultané des dimensions économique, sociale et environnementale de la vie dans le quartier ; projet d'insertion par l'économie et l'emploi des habitants, formation professionnelle des entreprises et des artisans du bâtiment, modes de déplacement.
La démarche participative : atelier de coproduction pour les espaces publics, projets artistiques sur la mémoire des lieux.
L'organisation de la maîtrise d'ouvrage : mise en place d'une équipe projet et développement de la transversalité des domaines d'intervention : démocratie locale, renouvellement urbain, urbanisme, développement économique, espaces verts.

La ZAC Pajol – Paris 18ème
L'aménagement et la vie dans le quartier : programme d'équipements et d'espaces paysagers.
La démarche participative : coordination des habitants contestataire, cellule de prévisualisation avec des professionnels non mandatés organisée par les habitants, groupes de travail thématiques à l'initiative de la mairie du 18ème arrondissement, présence de représentants du collectif des habitants dans le jury de maîtrise d'œuvre, réunions publiques organisées à l'initiative du collectif.

c) L'agencement de l'expérimentation

Une distinction des niveaux de contextes, telle qu'elle est proposée par Anselm Strauss (1992) dans ses travaux sur la négociation et les contraintes structurelles qui pèsent sur elle, nous paraît fructueuse pour l'analyse de l'organisation de l'expérimentation et le rapport entre la notion d'**ouverture** et d'**agencement** d'un espace dans lequel elle se déploie. Par rapprochement aux situations de négociation de Strauss, l'expérimentation s'inscrirait à la fois dans un **contexte structurel** qui est "*le cadre à l'intérieur duquel prennent place les interactions, au sens le plus large*" et dans un **contexte de négociation** qui "*renvoie plus spécifiquement aux propriétés*

structurelles intervenant très directement comme conditions dans le déroulement de la négociation"[171] de l'expérimentation elle-même.

Le **contexte structurel** est apparu à travers les éléments qui conditionnent l'ouverture d'un espace d'expérimentation : nous avons montré comment la volonté des acteurs d'introduire une nouvelle dynamique de projet dépend des facteurs plus larges, tels que les relais dont disposent les acteurs institutionnels dans la société civile, la force du tissu associatif, les échéances électorales, le contexte socio-économique de l'opération, les moyens dont dispose la maîtrise d'ouvrage urbaine, etc. Si ces éléments proposent relativement peu de marges aux acteurs pour les modifier, ils montrent leur importance à travers les ajustements qu'ils sollicitent. La façon dont les acteurs s'en saisissent ou retournent éventuellement les contraintes en ressources permet également d'identifier des niveaux de compétence et de capacités apprenantes différents.

Cet aspect joue clairement dans la façon dont les acteurs se positionnent vis-à-vis du rythme des échéances électorales. Le moment de l'alternance n'est pas seulement celui de l'affirmation d'une position politique et opérationnelle différente, il constitue aussi une "fenêtre de tir". Cette expression renvoie à la fois à l'idée d'une période propice à l'introduction d'un changement organisationnel et surtout à l'idée d'une temporalité de l'opération qu'il s'agit de rapprocher de celle du mandat afin de disposer d'une période suffisamment longue pour mener à bien l'expérience. Le lien fait par les élus entre alternance politique et changement de dynamique d'un projet est un indicateur de la volonté d'expérimentation. Elle dévoile également la capacité des acteurs à identifier et à se saisir de ce moment, c'est-à-dire de faire le nécessaire pour que ce moment puisse servir leur visée.

Le **contexte de négociation** entre davantage en ligne de compte dans l'agencement de l'expérimentation, c'est-à-dire dans la mise en place d'une **organisation du système d'acteur de la maîtrise d'ouvrage urbaine** et des **dispositifs** (déroulement, périmètre, instances, règles, etc.), avec ce que cela implique en terme de négociations et d'accords entre les acteurs.

Nous abordons ici la question des relations entre la mise en place d'une **organisation du système d'acteur de la maîtrise d'ouvrage urbaine** et la visée expérimentale. Comment la visée expérimentale que certaines collectivités endossent vis-à-vis du projet s'inscrit-elle dans l'organisation de l'opération ? Est-ce que la maîtrise d'ouvrage choisit une forme d'organisation particulière pour le projet, par exemple au niveau de la composition du système d'acteurs, ou privilégie-t-elle une évolution des méthodes et des outils de travail ? Quels moyens les collectivités se donnent-elles pour développer les dispositifs participatifs et pour en accompagner la mise en œuvre ? Comment l'organisation de l'opération influe-t-elle à son tour sur le déroulement de l'expérimentation ? De quelle manière, la configuration de la maîtrise d'ouvrage urbaine est-elle déterminante pour la capacité qu'auront les collectivités à orienter l'expérimentation, à consolider la poursuite des objectifs politiques et opérationnels liés à la durabilité et à la participation ?

Notre analyse s'intéresse surtout à la répartition des rôles entre les élus, les services techniques des collectivités, les aménageurs privés et publics et les principaux acteurs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Quelles sont les formes de pilotage de la maîtrise d'ouvrage que les collectivités ont privilégié pour gérer leur implication dans le processus ? Quelles sont les

---

[171] STRAUSS (Anselm), *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par I. Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992, p.259-260

conséquences des choix organisationnels sur la possibilité qu'auront les collectivités de tirer un bénéfice de leur implication ?

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Le quartier Danube

La dimension expérimentale voulue par les élus se traduit au niveau des services communautaires et municipaux par une réorientation de l'approche que ces derniers avaient conçue dans le cadre du dossier d'urbanisme lors de la création de la Zac. Confirmée dans son rôle de maître d'ouvrage urbain par la nouvelle équipe municipale, la direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat de la Cus est rapidement chargée de la mobilisation des représentants de la société civile susceptibles de participer à la redéfinition du projet. La continuité de la mission des structures communautaires et municipales peut être considérée comme un atout pour le rythme avec lequel la ville veut animer la nouvelle démarche. La mission se justifie aussi au regard des compétences que ces services avaient acquises à travers les grands projets urbains comme l'aménagement des lignes de tramway.

L'alternance politique coïncide avec l'arrivée d'un nouveau chef de projet à la Cus, puisque celui-ci est nommé fin 2007. L'aménagement de la Zac constitue pour lui la première véritable expérience opérationnelle car il était auparavant chargé de la révision des Pos. Cela a pu contribuer au fait qu'il accueille favorablement l'injonction politique à la participation. Il a pu voir dans la mise en place d'une autre démarche de projet l'occasion de développer de nouvelles compétences au sein du service des projets à la direction de l'urbanisme.

Le cahier des charges pour la consultation des aménageurs, élaboré à travers un atelier urbain associant des représentants de la société civile, prévoit la pérennisation de la démarche d'implication des habitants en précisant le dispositif participatif à mettre en place par le futur mandataire. La désignation de la Sers (Sem de la Région Strasbourgeoise) intervient sur fond de seulement deux réponses. Les multiples ambitions du projet ont pu être dissuasives, selon l'avis de certains participants.

Les Berges de la Doller

L'organisation de la maitrise d'ouvrage urbaine de l'opération "Bourtzwiller quartier durable" dans laquelle s'inscrit, en tant que sous-ensemble, l'écoquartier Les Berges de la Doller, est issue d'une double continuité (en plus de celle, politique, décrite plus haut) : l'opération fait partie d'un programme de renouvellement urbain (PRU) portant sur un total de six quartiers. Elle suit avec un décalage d'environ 3 ans la réalisation d'un premier projet, l'écoquartier Wagner. Le principe d'une maitrise d'ouvrage urbaine partenariale est reconduit pour cette opération, réunissant la collectivité (ville et agglomération M2A) et l'OPH Mulhouse Habitat comme principaux acteurs.

Le pilotage stratégique partenarial du projet "Bourtzwiller quartier durable" est placé sous la présidence du maire de Mulhouse. Les services techniques de la ville, fortement imbriqués dans ceux de l'agglomération, sont chargés du pilotage opérationnel et de la coordination des maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mission du PRU. Le périmètre des Berges de la Doller qui s'inscrit dans cette mission comprend l'aménagement des espaces publics sous la responsabilité de la collectivité d'une part et, d'autre part, la réalisation de divers programmes de logements (sociaux, en accession, en locatif libre, en résidence sociale) sous la responsabilité de deux bailleurs et d'une association d'hébergement et d'insertion sociale. Mulhouse Habitat, propriétaire du foncier, est le maître d'ouvrage des logements sociaux, principale composante des constructions.

En raison du poids de l'OPH, la maîtrise d'ouvrage urbaine technique des Berges de la Doller est de nature bicéphale. Bien que le premier adjoint au maire occupe la fonction de président de l'OPH, la configuration de la double maîtrise d'ouvrage constitue une source de tension et

mobilise un effort important de coordination de la part de la collectivité en raison d'une conception divergente des modalités et des objets de la participation des habitants.
Cette organisation n'a pas recours à un aménageur, la collectivité et le bailleur social contractent donc directement avec la maîtrise d'œuvre urbaine, l'agence Urbitat+Quartier.
La volonté des élus de conserver une emprise très directe sur l'opération s'appuie sur une organisation des services municipaux et communautaires très structurée et intégrée. Une équipe-projet de 6 personnes est dédiée à cette opération, elle bénéficie de nombreux appuis internes et externes.
La collectivité s'est dotée d'un outil de coordination des différentes opérations PRU : sous la direction du Service Renouvellement Urbain, les chefs de projet de chaque "équipe projet par territoire" se réunissent pour un pilotage rapproché des opérations. Ces réunions sont complétées par des revues d'opération trimestrielles en présence des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.
Le passage de l'opération d'écoquartier Wagner à celle de "Bourtzwiller quartier durable" marque une prise en compte plus large des enjeux du développement durable en renforçant notamment la dimension sociale du projet et l'élaboration d'un bilan préalable. Une mission d'évaluation du projet, obligatoire pour les PRU, devra porter sur l'atteinte des objectifs du projet : qualité urbaine, qualité de l'accompagnement social, incidence sur l'environnement, impact social du projet.

L'analyse monographique montre que les cas où le portage politique soutient une démarche qui lie l'implication des habitants à la poursuite d'objectifs de durabilité sont ceux où la **collectivité élabore une organisation de l'opération qui lui permet d'être présente de façon directe dans le pilotage et le déroulement de l'opération**. La configuration du système d'acteur et la mise en place des dispositifs de pilotage deviennent un moyen pour assurer l'accompagnement de la démarche dans la durée. La collectivité ne se satisfait pas d'un rôle de décisionnaire déconnecté de l'élaboration technique, ou du moins, elle vise à rapprocher la prise de décision d'un relais opérationnel qu'elle estime avoir la capacité de prendre en charge ses objectifs participatifs et durables à travers le pilotage technique. L'organisation du projet et les liens que celle-ci installe entre porteur politique et instance opérationnelle diffèrent entre les opérations. La recherche d'un lien étroit conduit dans plusieurs cas à une intégration forte du pilotage technique dans les structures de la collectivité. Dans d'autres cas, le lien se traduit par une contractualisation avec un partenaire externe d'assistance à maître d'ouvrage qui prescrit une forte obligation en matière de performance durable et de démarche participative, pouvant inclure les modalités de l'implication des habitants (quartier Danube à Strasbourg).

Trois configurations de liens sont apparues dans les cas de notre analyse monographique où le portage politique a été fort et où l'implication des élus a été soutenue pendant la durée de l'opération.
Une première configuration est celle où le porteur politique délègue le pilotage opérationnel à un aménageur public. Les services municipaux et communautaires ont un rôle d'appui. C'est le cas d'Amiens où l'équipe municipale désigne la Sem Amiens Aménagement pour la mise en place d'une démarche participative et de son accompagnement. L'adjoint à l'urbanisme contribue activement à traduire les objectifs politiques dans la démarche de projet en participant notamment à la mise au point du dispositif participatif avec la maitrise d'œuvre urbaine. Le rapport entre politiques, services municipaux et aménageurs semble traduire la volonté d'un lien direct entre les élus et la Sem et le souhait de favoriser le développement d'une compétence accrue de cette dernière sur les thèmes du développement durable et de la

participation avant celle des services de la ville. Le lien privilégié s'appuie aussi sur la fonction de président que l'élue occupe au sein du conseil d'administration de la Sem.

Une deuxième configuration est celle, où le porteur politique délègue le pilotage opérationnel à ses propres services techniques. L'aménageur a alors un rôle d'appui. C'est le cas de Strasbourg où la ville désigne les services de la Cus comme pilote opérationnel, d'abord pour organiser la consultation de la société civile et pour coordonner l'élaboration du cahier des charges de la consultation de l'aménageur, ensuite pour participer aux différentes phases de co-conception et de suivi de l'opération. C'est la précision du contrat qui constitue le lien avec l'aménageur, tant en termes de définition du dispositif qu'en termes d'objet de la participation et de marges de manœuvre que la ville se réserve pour tenir compte de la structuration progressive de la démarche. Même si le président de la Cus y occupe la fonction de président, l'élaboration du cahier des charges de la consultation des aménageurs semble bien être menée dans la perspective d'une ouverture de partenariats. Cette configuration est aussi celle qui a été retenue pour le projet de la Zac Pajol.

Une troisième configuration est celle où le porteur politique délègue le pilotage opérationnel à ses propres services techniques sans chercher l'appui d'un aménageur ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifiquement pour le pilotage. C'est le cas de Mulhouse où la ville et l'agglomération se servent de leur expérience acquise dans l'opération de l'écoquartier Wagner pour approfondir, à l'occasion de ce nouveau projet, leur capacité de piloter la maîtrise d'ouvrage urbaine. Il semblerait que le passage entre les deux opérations ait été considéré comme une opportunité de renforcer la transversalité au sein de l'équipe-projet qui a été mise en place dans le contrat pour le renouvellement urbain. Les membres de cette équipe, représentants les différents services concernés par le PRU, y travaillent de concert sous la responsabilité d'un chef de projet "renouvellement urbain". L'absence d'un aménageur renvoie au fait que la fonction de régie de la réalisation des ouvrages a été confiée au bureau d'études "aménagements des territoires et gestion de l'espace public", intégré dans les services de la communauté d'agglomération. Elle s'explique aussi par la présence du Mulhouse Habitat qui assure la maîtrise d'ouvrage urbaine pour le périmètre qu'occupent les logements sociaux. Le lien entre les deux maîtrises d'ouvrage est à la fois contractuel, sur la base du PRU, et partenarial dans le cadre du rattachement territorial de l'OPH à la ville. Le fait que le premier adjoint soit également président de l'OPH a pu servir à la coordination des deux instances dans un premier temps, mais l'annonce impromptue de la démolition de la cité des 420 a mis à mal l'effort que la collectivité a engagé en faveur de la participation au projet des habitants concernés par cette démolition.

Ces cas permettent de constater que la maîtrise d'ouvrage urbaine qui bénéficie d'un portage politique fort essaye de développer des liens étroits entre les élus et les acteurs du pilotage technique. Ces liens dépassent l'aspect de la délibération dans la perspective d'inclure la possibilité d'une implication continue des porteurs politiques dans l'opération.

Dans la configuration d'une délégation du pilotage à une SEM et compte tenu de la présence institutionnelle d'un élu dans la société d'aménagement, la manière dont le porteur politique s'engage dans la coopération avec l'aménageur (en intégrant pleinement ses propres services techniques ou au contraire en jouant sur une relation plutôt individuelle), nous semble un indicateur de la volonté de permettre un apprentissage interne de la structure. Cela pose la question des moyens et de leur efficacité pour transposer les savoirs et savoir-faire acquis dans d'autres opérations.

Dans les opérations qui n'ont pas adopté une démarche de lien fort avec le pilotage opérationnel, en dépit d'un portage politique important au moment du lancement du projet, les collectivités ont éprouvé des difficultés à assurer le maintien d'un dialogue avec les habitants en cohérence avec leur emprise réelle sur le projet. Le cas de Courcelles montre que la délégation de la concession à un aménageur privé peut dessaisir la collectivité des moyens pour piloter sa commande. La perte de contrôle de la ville sur le déroulement opérationnel du projet est l'une des principales sources de la situation conflictuelle. Celle-ci implique de manière triangulaire certains habitants contestants la réduction des ambitions sur les objectifs (équipement scolaire, transport en commun), annoncée par le concessionnaire, et la ville qui, selon l'avis du concessionnaire, n'est pas suffisamment engagée dans une communication sur le déroulement du projet.

1.3 La pratique opérationnelle à l'épreuve de l'implication des habitants

Ce chapitre part de l'hypothèse que les expérimentations autour des pratiques participatives et de la prise en compte des enjeux "durables" dans les projets d'écoquartiers engagent les acteurs dans un processus d'ajustement et de renouvellement de leur savoirs et savoir-faire au gré de l'évolution des situations de projet, y compris souvent pour entrer dans l'opération. L'enjeu pour la recherche est de saisir ce qui, parmi les changements entrepris, ne relève pas du fait contingent mais de l'expérience, c'est-à-dire d'un rapport dynamique entre le savoir et l'action qui produit un dépassement du mode de faire habituel ou qui permet de tirer un enseignement de la situation pouvant servir dans d'autres contextes. Ainsi, une partie de ce qui relève de l'apprentissage n'est accessible qu'au travers du regard des acteurs des opérations eux-mêmes et la signification qu'ils accordent aux modifications de leurs pratiques, c'est-à-dire à partir des narrations et des compte-rendu des réunions et des débats qui peuvent relater un changement des points de vue ou des modes de pensée. Parallèlement, il s'agit de saisir les diverses formes de pérennisation à travers lesquelles les acteurs tentent de tirer un avantage de l'expérience.

a) Objets et modalités de transformation

Compte tenu de l'importance de la dimension processuelle et managériale de l'implication des habitants en termes d'objet d'apprentissage, nous centrons notre analyse ici sur la question de l'introduction d'une démarche ou d'une approche qui promeuvent l'implication des habitants (qui sont porteuses initialement des méthodes et outils) et la façon dont les autres acteurs sont confrontés, individuellement et collectivement, à ces démarches nouvelles, s'y adaptent, s'en saisissent et contribuent à leur déploiement au sein de l'opération.

A Amiens, c'est la maitrise d'œuvre urbaine qui, en réponse à la demande inscrite dans le cahier des charges de la consultation, propose une méthodologie issue de son expérience professionnelle. La Sem Amiens Aménagement ne possédait pas d'expérience en interne sur la conception de dispositifs participatifs ni sur l'accompagnement des processus impliquant la société civile. Elle se montre ouverte à ce changement de sa démarche habituelle de l'ingénierie de projet et s'engage dans le processus proposé par l'architecte-urbaniste avec l'idée de saisir cette occasion pour le renouvellement de ses modes de fabriquer un aménagement urbain. Le changement que cette expérience produit au sein de la Sem se traduit par ce qui est qualifié par son directeur de "*changement de culture*". Une partie de la mission d'accompagnement dont l'aménageur était chargé portait sur le recrutement des futurs participants à l'atelier de projet. Le recrutement d'une personne chargée de la communication révèle la traduction managériale de l'adaptation à cette nouvelle façon de faire le projet. En ce qui concerne les savoirs, l'expérience

du chargé de communication a conduit à une nouvelle conception du rôle de la communication chez l'aménageur : la mise en œuvre d'une forme d'implication des habitants qui dépasse clairement ce que la Sem et la collectivité faisaient habituellement lui a permis de comprendre l'enjeu du recrutement des participants, notamment celui d'inclusion. On peut cependant s'interroger sur l'évolution de la culture professionnelle et du savoir-faire des services techniques qui ne semblent pas bénéficier d'une perspective d'évolution aussi ascendante, dans la mesure où ils sont restés en retrait dans les échanges entre l'adjoint à l'urbanisme, la Sem et les habitants.

A Strasbourg, c'est l'association Ecoquartier qui alimente avec une méthodologie précise, développée à partir de sa connaissance des écoquartiers en Europe, le travail au sein de l'atelier urbain préparant la consultation de l'aménageur et élaborant une position commune autour de la démarche à adopter pour impliquer la société civile. La proposition qui émane de cette instance semble être reprise quasi intégralement dans l'appel à candidature des aménageurs. C'est dans les phases qui succèdent le choix de la Sers que le dispositif est détaillé et déployé en fonction des moments et des objets du projet précis. Ainsi, la démarche de dialogue compétitif pour désigner la maîtrise d'œuvre urbaine est l'occasion pour la collectivité et l'aménageur de s'interroger sur la possibilité ou non d'y associer les forces vives de la société civile, compte tenu du caractère confidentiel de la démarche. La précision du dispositif participatif, tel qu'il a été formalisé par un groupe de travail conjoint Cus - ville témoigne de la progression accomplie dans l'élaboration de ce nouvel outil. Cela montre que la question de la transférabilité a bien été prise en considération sur le plan organisationnel et que le processus a donné lieu à un travail réflexif entre les services de la Cus et ceux de la ville. Une autre expérience élaborée à travers l'opération est celle de la construction "chemin faisant" de la méthodologie. Outre la confiance qu'elle a contribué à établir entre les parties prenantes, cette démarche constitue un acquis précieux pour le développement des compétences professionnelles des protagonistes à l'origine de la démarche, en particulier l'adjoint à la mairie et le directeur de projet de la Cus.

A Mulhouse, ce sont les services communautaires et municipaux qui introduisent les outils et expériences permettant d'envisager une démarche participative. Ces apports internes proviennent du projet d'écoquartier Wagner, mais ils sont également portés par une longue expérience de la politique de la ville et de l'accompagnement social menés par la municipalité. La démarche en faveur du quartier durable bénéficie également de l'apport de quelques compétences nouvelles (cf. monographie). Ainsi, le développement de la démarche constitue un approfondissement des méthodes et de l'expérience de l'équipe. Divers éléments ont enrichi la démarche de l'équipe projet : l'expérience du tissu social spécifique du quartier conduit à élargir les démarches de l'équipe sur la prise en compte de la mémoire du lieu, des événements adaptés à la situation de la population, une prise en compte accrue de la dimension sociale, etc. Le PRU prévoit également l'organisation d'un bilan à l'issue de l'opération. L'équipe entamait au moment de nos entretiens une réflexion sur cette "évaluation" qu'elle souhaitait mener à la fois en interne et, pour un deuxième volet, avec les habitants du quartier. Alors que l'équipe de la collectivité met en avant l'intérêt de l'expérience dans sa globalité et de l'apprentissage à travers les difficultés rencontrées, en particulier sur l'implication d'une population en difficulté et en partie contestataire vis-à-vis de la démolition, le bailleur semble moins intéressé à tirer des enseignements de ce projet. En fait, les représentants de Mulhouse Habitat renvoient souvent à l'exemplarité de l'opération Wagner pour signaler où ils situent les sources de leur développement professionnel.

b) Articulation entre agencement de la maitrise d'ouvrage urbaine et mise en place d'une démarche participative : quel apprentissage ?

La configuration des liens entre porteurs politiques et instances opérationnelles est apparue comme un facteur important de la capacité des collectivités à assurer la poursuite des objectifs en matière de développement durable et de démocratie participative. Dans les cas les plus avancés, les acteurs perçoivent bien cet aspect et le prennent en considération à travers l'articulation entre l'agencement de la maîtrise d'ouvrage urbaine et la mise en place de nouveaux dispositifs opérationnels dans la conduite de projet. N'étant pas de l'ordre de la routine, cette articulation nécessite un temps d'élaboration et d'ajustement qui se poursuit bien après le lancement de l'opération. L'intérêt pour la dimension processuelle de cette articulation est ici lié à la question de la capacité des acteurs à tirer un enseignement de la façon dont ils perçoivent ce processus et dont ils parviennent ou non à adopter de nouvelles pratiques. Appréhender cette question à travers la notion d'espace d'expérimentation signifie pour nous de tenir compte à la fois de la diversité des formes d'apprentissage que les situations de projet peuvent engendrer et de leur potentialités en tant qu'elles portent sur des savoirs qui peuvent circuler en dehors de l'opération.

Qu'en est-il de la portée de l'espace d'expérimentation au regard des différences structurelles observées dans les monographies ? Est-ce que ces différences introduisent des spécificités dans la capacité de conduire une expérimentation et de tirer un enseignement de l'expérience ? Comment le niveau d'intégration entre les instances politiques et opérationnelles a-t-il un effet sur la capacité de pérenniser et de diffuser les nouveaux savoirs et savoir-faire élaborés ? L'analyse des différences structurelles entre les opérations de Strasbourg et Mulhouse porte un éclairage sur ces questions.

Dans les deux cas, le pouvoir politique s'appuie sur des services municipaux et communautaires très impliqués et disposant de multiples compétences. La structure des services techniques des deux collectivités permet de relever une organisation différente de la transversalité des compétences. A Mulhouse, l'organisation intégrée sur un mode d'équipe projet, qui bénéficie de l'apport de divers services municipaux et communautaires, laisse envisager une prise en compte des différents domaines de compétences de façon plus directe dans le pilotage du projet. A Strasbourg, l'indépendance fonctionnelle entre services pourrait nécessiter un plus grand effort de coordination. Cependant, aucun indice ne semble confirmer l'existence d'une contrainte ou d'une difficulté particulière liée à cette organisation. Rappelons que les services techniques strasbourgeois bénéficient d'une longue expérience de réalisation de grands projets urbains.

Du point de vue de la relation entre la collectivité et le déroulement de l'opération, le cas de Strasbourg constitue un mode de pilotage qui repose sur une chaîne hiérarchique entre la collectivité et l'aménageur, la Sers. Dans le cas de Mulhouse, le pilotage de la maîtrise d'ouvrage urbaine est entièrement intégré dans la collectivité à travers la mission de l'équipe projet. L'équipe fonctionne en partenariat horizontal avec le bailleur pour le périmètre des Berges de la Doller. Le pilotage de l'opération mulhousienne fonctionne de façon très directe entre la maîtrise d'ouvrage d'une part et, d'autre part, les habitants individuellement, les différentes instances qui les représentent, ainsi que les autres partenaires du projet. Cette configuration assure aussi une implication directe des élus dans le déroulement de l'opération. La réactivité et la capacité d'adaptation des services aux évolutions sur le terrain ont pu bénéficier de ce rapport direct au terrain. Dans les moments forts de l'opération (démolition, arrivée des premiers nouveaux habitants, atelier de coproduction pour les espaces publiques, projets artistiques sur la mémoire des lieux) mais également dans les moments de tensions entre différents groupes d'habitants, les services de la ville ont su mettre en place des démarches spécifiques. Une difficulté majeure est cependant apparue avec l'annonce non-concertée de la démolition de la cité des 420 par un élu, l'ancien adjoint à l'urbanisme et président de l'OPH (aujourd'hui dans l'opposition au sein du conseil municipal). Cette annonce, qui est qualifiée de "*prématurée*" par le chef de projet de la

ville, a mis à mal la volonté de la ville de mobiliser le plus possible les habitants de cette cité pour participer aux dispositifs de la démocratie locale. Cet événement montre une limite de l'intégration forte du pilotage dans la collectivité : le risque d'une interférence entre jeu politique au niveau des élus et l'orientation de l'action des services techniques sur le terrain. A Strasbourg, la position de maillon intermédiaire de la Sers entre la collectivité et l'atelier de projet Danube pourrait conduire à une distanciation de la collectivité vis-à-vis du déroulement concret de l'opération. Cependant, la qualité du travail sur la définition de la concession et du cadre de la participation a permis d'aboutir à une contractualisation qui constitue un élément régulateur entre les parties, notamment au niveau de la répartition des rôles et des compétences. Ce document formalise également la présence des représentants des services techniques et des conseillers municipaux dans les instances du dispositif participatif. La Sers avec son expérience dans de nombreuses opérations d'aménagement semble jouer un rôle complémentaire par rapport aux services techniques de la collectivité. Ces derniers ont montré un savoir-faire opérationnel distinct à travers la mise en œuvre de la première phase de la participation avec les habitants qui menait à la désignation de la Sers.

Concernant la capacité d'expérimentation et d'apprentissage des organisations de la maîtrise d'ouvrage urbaine, notons que l'expérience mulhousienne du pilotage et du déroulement de l'opération est portée de manière plus concentrée par une équipe réunissant une multiplicité de compétences liées notamment à l'accompagnement économique, social et technique du projet. L'expérience concerne donc un large éventail de thématiques. L'équipe projet semble constituer une entité organisationnelle intéressante pour engager une réflexivité sur cette expérience et pour la porter collectivement. Dans le cas de Strasbourg, la qualité de l'expérience est alimentée par la diversité des acteurs impliqués. Ici, la diversité des compétences est renforcée par la singularité du rôle de chaque acteur. Cela pourrait constituer un atout pour la qualité de réflexivité portée par différents points de vue réunis dans un même espace d'expérimentation. Notons encore que le fait que les trois acteurs strasbourgeois aient chacun une expérience ne constitue pas un frein à la portée de chacune de ces expériences, ni à une forme de portée commune pour la collectivité.

Nous ne pouvons donc conclure de ce croisement des expériences de deux opérations que certains décalages constatés sont définitivement disqualifiant ou avantageux pour telle ou telle structure. Nous avons vu que ces configurations sont profondément liées aux contextes dans lesquels elles émergent. Le niveau élevé et la diversité des compétences (techniques, processuelles, thématiques) présentes dans les deux opérations apparaissent comme une ressource pour un processus réflexif que le degré de structuration des deux maîtrises d'ouvrage urbaines contribue à soutenir.

Quelles actions les acteurs institutionnels de ces deux opérations mettent-ils en œuvre, lors du lancement ou pendant les différentes phases du processus, pour organiser un transfert des expériences acquises vers d'autres sites ? L'organisation du pilotage technique en équipe-projet à Mulhouse, entre ville et M2A, est clairement une démarche qui vise à assurer la transversalité des compétences, celles qui sont préexistantes et celles qui sont développées à partir de l'expérience des différentes opérations d'écoquartiers de la ville, en réunissant les agents des services techniques qui interviennent sur une pluralité d'opérations. Les missions d'évaluation au cours et à la fin de l'opération Bourtzwiller, inscrites dans la convention de l'Anru et dont les résultats sont présentés à un comité de suivi qui réunit tous les signataires de cette même convention, constituent un autre élément en faveur d'un transfert organisé des enseignements de l'opération. A Strasbourg, le développement d'une "méthodologie" précisant le rôle et le fonctionnement des ateliers urbains et des ateliers de projet constitue également une forme organisée du transfert des nouvelles compétences acquises au sein de la collectivité. C'est un

groupe de travail de la ville et de la Cus qui a mis au point un guide pour la tenue de ces ateliers en s'appuyant sur les enseignements des différents opérations urbaines de l'agglomération.

Nous avons appréhendé le processus d'articulation entre l'agencement de la maîtrise d'ouvrage urbaine et la mise en place des dispositifs participatifs sous la notion d'espace d'expérimentation. Cette notion invite à saisir à la fois les processus réflexifs et les niveaux d'apprentissage sur lesquels l'adaptation de nouvelles pratiques peut déboucher. Elle conduit à identifier les niveaux individuel et collectif de l'implication des acteurs dans les processus réflexif mais également de prendre en compte la diversité des formes d'apprentissage qui peuvent y être associées. Celle-ci pouvant aller de la modification des pratiques pour adapter une démarche en fonction des difficultés rencontrées jusqu'à la transformation des modes de pensée qui ont guidé l'engagement des acteurs dans une démarche participative. (Argyris, Schön, 1978.)

c) Les formes de réflexivité élaborées à l'intérieur des opérations

La réflexivité à l'intérieur des opérations s'appuie sur la dynamique qui surgit de la confrontation entre savoir et action, entre des expériences acquises ailleurs et l'expérience en cours. Elle se produit à travers une multiplicité de processus, dont certains sont explicites et s'inscrivent dans des moments ou des groupes d'acteurs institués, tandis que d'autres sont plus implicites. Seulement quelques-uns font l'objet d'une objectivation après l'achèvement du projet qui les a stimulés, d'autres encore se produisent à travers des situations de coopération et conduisent à des changements sans que les acteurs aient eu besoin de délibérer du sens de l'expérience qui est à l'origine du changement. Nous avons identifié différentes formes de réflexivité allant des processus les plus implicites aux processus les plus explicites.

En ce qui concerne l'expérience, la confrontation des différents points de vue que les acteurs ont d'une même situation permet d'accéder à leurs expériences individuelles. D'une part à celles dont ils se sont servis pour entrer dans une dynamique de projet et d'autre part à celles qui se produisent au travers de l'introduction d'une démarche participative. Nous appréhenderons l'expérience comme le support d'un processus réflexif collectif qui peut susciter un apprentissage au niveau des participants de l'opération. L'expérience désigne soit des savoirs acquis ailleurs que l'on introduit dans une situation de coopération (l'expérience acquise), soit des savoirs que les acteurs sont en train d'acquérir (l'expérience en cours), soit le savoir issu de l'ensemble d'une histoire professionnelle (l'action pour acquérir une expérience ou la négociation pour tirer un savoir d'une expérience).

Les phénomènes de réflexivité

Le quartier Danube – Strasbourg
Acculturation des différents acteurs (élus, associations, habitants), visites d'autres ecoquartiers en Allemagne (choix des sites, apport de l'association Ecoquartier, appui de son réseau) débat autour de ces visites.

Les Berges de la Doller – Mulhouse
Au sein du "collectif" formé par les membres de l'équipe projet, organisation du passage de l'opération Wagner à celle de Bourtzwiller (transmission d'une partie de l'expérience par le déplacement des équipes).

La valorisation des expériences intervient essentiellement à l'échelle de l'acteur individuel. Il sait rebondir sur d'autres situations et faire valoir sa compétence. Les formes de capitalisation ou de pérennisation de l'expérience collective sont plus difficiles à saisir. La pérennisation à l'échelle de l'organisation peut être analysée à partir de l'apport des savoirs et des nouvelles compétences d'un acteur individuel. (Pérennité d'une fonction, politique des ressources humaines). Le recrutement d'un chargé d'opération d'un projet ayant eu une dimension expérimentale importante montre comment certaines organisations de maîtrise d'ouvrage cherchent à constituer leur compétence à travers les expériences d'acteurs individuels (Paris18ème, Amiens).

La pérennisation des savoirs apparaît comme une préoccupation importante des acteurs des collectivités qui sont résolument engagées à travers l'expérimentation dans une visée de transfert des acquis sur d'autres sites. Elle souligne les difficultés pour passer d'un niveau individuel du réemploi de l'expérience à un niveau collectif ou pour transformer une expérience en un savoir formalisé. Ceci peut expliquer pourquoi des dispositifs pour assurer la transposition des savoirs d'une opération à l'autre ne sont que rarement mis en place (Strasbourg, Mulhouse).

Quelques actions visant une pérennisation de l'expérience et une mise en circulation des savoirs

La ZAC Paul Claudel – Amiens
- recrutement des chargés de projet au sein de la Sem pour développer sa politique en faveur d'une démarche de projet mobilisant des dispositifs participatifs ;
- création d'un poste de chargé de communication dont la mission comprend la communication pour recruter des participants ;

Le quartier Danube – Strasbourg
- création d'un service transversal (ville – Cus) de valorisation et d'évaluation des projets urbains durables dont le responsable est un ancien membre de l'association Ecoquartier ;

Les Berges de la Doller – Mulhouse
- mise en place d'une cellule de coordination des différentes opérations PRU pour assurer un pilotage rapproché des projets et leur évaluation ;

La Zac Pajol – Paris 18ème
- création d'une nouvelle association par le collectif de Pajol pour engager les expériences acquises dans une autre opération (Paris Nord-Est) ;
- recrutement par la Semaest de l'ancien chargé de mission auprès de l'élu à l'urbanisme (Mairie du 18ème arrondissement) en tant que responsable de projet de la Zac Pajol.

2. La mobilisation des groupes d'habitants face aux maîtrises d'ouvrage dans les projets d'écoquartiers

Qui sont ces acteurs associatifs s'impliquant dans des projets d'écoquartiers ? Pourquoi et de quelle manière se mobilisent-ils – quelles positions, quels répertoires d'actions, quelles préoccupations ont-ils cherché à faire valoir ? Quels sont les liens entre enjeux du développement durable qu'incarneraient les projets d'écoquartiers et la mobilisation d'associations ? Sur quels aspects ces dernières sont-elles forces de propositions ?
Cherchant à comprendre dans quelles situations de projet les associations intervenaient, nous nous sommes aussi intéressés à la posture des maîtrises d'ouvrage vis-à-vis de l'implication de ces groupes d'habitants. Pourquoi les sollicitent-elles dans les processus de projet d'écoquartier ? Comment reçoivent-elles leurs propositions ? Comment se positionnent-elles face à leurs mobilisations, dans quelle mesure les reconnaissent-elles comme des interlocuteurs/partenaires du processus de projet ?

Nous nous sommes également attachés à comprendre les processus d'apprentissage et d'évolutions à l'œuvre au sein des associations, en étudiant la portée des expériences des projets d'écoquartiers pour ces dernières : sous quelle forme leur implication dans ces projets constitue-t-elle un apprentissage et permet-elle un développement de leurs savoirs et savoir faire ? Comment ces expériences sont-elles réinvesties dans d'autres projets ?

En premier lieu, nous avons essayé d'appréhender l'importance du rôle joué par de groupes d'habitants organisés en collectifs ou en associations à partir des résultats des deux enquêtes par questionnaires (cf. Partie 2). Nous avons ensuite approfondi cet aspect au cours de nos monographies, par des entretiens approfondis. Enfin, nous avons engagé une enquête par questionnaires spécifique sur ce sujet, en partenariat avec l'association Robins des villes[172]. La plupart des questions soumises ont été formulées de manière ouverte et ont ainsi permis un traitement à la fois quantitatif et qualitatif des données. Notre démarche a eu pour objectif de comprendre les caractéristiques des associations et leurs modalités d'intervention dans les projets.

2.1. Le rôle notable des associations dans l'action publique urbaine et environnementale en France

La thématique de l'implication d'habitants regroupés en associations ou en collectifs dans les processus de projets d'écoquartiers nous est apparue particulièrement importante au cours de notre recherche. En effet, nous avons constaté une forte et active présence des habitants organisés (groupes d'habitants), que ce soit au sein de dispositifs participatifs mis en place par les collectivités locales ou bien au travers de mobilisations contre le projet - nous y reviendrons plus précisément.

Plusieurs recherches liées au champ de l'environnement, ont démontré ces dernières années la propension des pouvoirs publics à s'adresser de manière privilégiée à des associations dans le cadre de dispositifs de concertation citoyenne (Rui, Villechaise-Dupont, 2006). Cette même logique opère manifestement dans le domaine des projets d'aménagement urbains. Elle paraît avant tout résulter d'une certaine façon d'appréhender l'exercice de la démocratie en France,

[172] Ces questionnaires ont été administrés par des membres de Robins des villes, tout d'abord auprès des chefs de projet ayant répondu à la première enquête (29 réponses sur 87) puis auprès de représentants d'associations impliqués dans les projets d'écoquartiers (12 questionnaires).

privilégiant l'implication de représentants institutionnels ou liés à des organismes reconnus, identifiés par un objet social – en l'occurrence pour les membres de la société civile, l'association loi 1901 (cf. partie 2, chapitre 1[173]). Ainsi, dans les projets d'écoquartiers, élus et professionnels de l'urbain cherchent-ils le plus souvent à structurer prioritairement l'implication des habitants en dialoguant de préférence avec des associations, respectueuses des formes instaurées par l'institution parce qu'y trouvant elles-mêmes leur légitimité.

Cette prédominance des "associatifs" dans les instances de participation s'accompagne souvent du constat auquel nous aboutissons également à l'issue de notre recherche, concernant le caractère "*marginal*" de la participation de ceux que les chercheurs désignent par distinction comme de "*simples citoyens*" (Lefébure, 2007). Yankel Fijalkow remarque également que les membres de conseils de quartier sont en "*majorité déjà membres d'associations locales*" (Fijalkow, 2004). Pour Sandrine Rui, cette situation s'expliquerait en partie selon par le fait que les participants aux débats publics doivent justifier de leur légitimité à participer. Les discussions concernant les procédures participatives ont souvent tendance à porter chez les praticiens sur la qualité et le statut des participants ; on prend en compte "*la nature des intérêts défendus, le degré de représentativité, le niveau de compétences et l'aptitude communicationnelle*" (Rui, 2004). Or cette légitimité est plus facile à défendre pour les associations en raison de l'objet et du cadre organisationnel à partir desquelles elles structurent leur intervention.

Dans un article de 1982, Dominique Mehl soulignait déjà que les organisations associatives régies par la loi du 1er juillet 1901 représentaient "*le support quasiment exclusif de la revendication et de la lutte sur toutes les questions liées au hors-travail*" (Mehl, 1982). Cette appréciation est à corréler à l'évolution du nombre des associations déclarées qui ne cesse d'augmenter depuis le début du siècle en France, tandis que le mouvement de défiance vis-à-vis du politique ne cesserait de s'amplifier (Rosanvallon, 2006) : de 1000 créations d'associations par an vers 1920, un peu plus de 23 000 en 1975, 60 000 dans les années 1990 (Laville, 2001) jusque 70 000 dans les années 2000[174]. L'INSEE dénombrait 20 millions d'adhérents associatifs en France en 1996 puis 21 millions en 2002 (Waldvogel[175], 2005). Or ce que met en exergue Dominique Mehl, c'est l'importance de ce vivier associatif pour le développement de "luttes sociales". Celles-ci ont en effet besoin "*d'un instrument organisationnel spécifique : la formule associative leur permet de le forger*" (Mehl, 1982). Carole Waldvogel montre que la forme associative a été continuellement vécue comme "*potentiellement menaçante par et pour le pouvoir en place*", en tant que "*puissance [qui] possède tous les atouts nécessaires pour être à l'initiative d'une dynamique sociale*" (Waldvogel, 2005). On pourrait donc aussi considérer comme un fait paradoxal de les voir si spontanément sollicitées par les pouvoirs locaux.

Par rapport au champ qui nous intéresse, et plus précisément dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, de la nature et du patrimoine, on peut noter qu'entre 1985 et 1995, 40 000 associations environ ont été créées (Barthélémy, 2000). Des travaux ont aussi montré ces dernières années le rôle décisif joué par les associations dans la transmission des problématiques environnementales et de développement durable au sein de la société civile et des pouvoirs publics, qu'il s'agisse d'associations territorialisées ou de "*grandes associations*

---

[173] Comme nous l'avons déjà évoqué en Partie 2, le souci de s'adresser avant tout à des corps intermédiaires est explicite dans la Loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement en 2009 qui évoque le principe d'une "*gouvernance à 5*", lors de laquelle la société civile serait "*représentée*" par des associations.

[174] CERPHI, Evolutions de la France associative, publié en novembre 2004 - hors série "Association mode d'emploi

[175] Citant C. Fourel et J-L. Volatier, "Associations, l'âge de raison", *Consommation et modes de vie*, Credoc, n°78, juin-juillet 1993, (sans pagination).

environnementales“ (Granchamp-Florentino, Rudolf, 2008 ; Waldvogel, 2005 ; Aspe, Jacqué, 2012). Les associations ont largement œuvré pour que la problématique environnementale soit inscrite aux agendas des politiques publiques françaises. Elles se sont alors plutôt appuyées sur des registres d'action de l'ordre du militantisme et du lobbying, en s'adressant aux représentants politiques (Waldvogel, 2005).

Notre objet de recherche nous a amené à observer la mobilisation de groupes d'habitants autour de problématiques environnementales et de développement durable à une échelle locale relativement circonscrite, celle de l'aménagement d'un quartier. En choisissant cette entrée, nous n'avons pas *a priori* défini quelles étaient les associations à observer, mais nous avons au contraire basé notre analyse sur les groupes d'habitants mobilisés que nous avons pu repérer au cours de nos enquêtes, sans donc nous limiter aux associations de protection de l'environnement. Au demeurant, nous avions au départ choisi de travailler sur une catégorie plus vaste que l'association, celle des "groupes d'habitants", recouvrant largement les habitants organisés. Toutefois, si nous avons rencontré quelques groupements non associatifs au sens strict, c'est-à-dire des collectifs ou des coordinations, la très grande majorité des groupes d'habitants identifiés sont bien organisés sous la forme soit d'une association loi 1901 soit d'un collectif fédérant plusieurs représentants associatifs et pouvant in fine décider de se structurer en une nouvelle association[176]. C'est pourquoi nous centrons principalement notre propos sur les regroupement d'habitants correspondant à des associations relevant de la loi 1901[177] - à l'exception des associations syndicales et associations politiques car elles nous semblent davantage appartenir au champ politique et relever ainsi de problématiques différentes -, et à des coordinations ou collectifs composés précisément de représentants d'associations loi 1901. Contrairement à d'autres recherches (Waldvogel, 2005 ; Aspe, Jacqué, 2012), nos questionnements ne porteront pas sur l'action des associations environnementales par rapport à la défense des valeurs environnementales, mais plutôt sur le profil et le rôle des groupes d'habitants / associations, liés étroitement ou non à ce domaine, mais qui se trouvent impliqués dans des projets porteurs d'enjeux environnementaux et de développement durable.

2.2. Facteurs et modalités de la présence des associations dans les projets d'écoquartiers : entre sollicitation par les maîtrises d'ouvrage et forte mobilisation spontanée

En premier lieu, nous avons cherché à identifier les raisons pour lesquelles des associations se sont mobilisées dans des dispositifs participatifs organisés dans le cadre de projets d'écoquartiers. Comment se sont-elles inscrites dans ces démarches, ont-elles été sollicitées, se sont-elles spontanément mobilisées, les ont-elles suscitées ? Quelle place occupent-elles, quel rôle leur reconnaît-on dans ces projets ?

Les résultats de notre première enquête par questionnaires montrent que **des associations ont été impliquées dans un tiers des projets d'écoquartiers étudiés (sur 87 opérations)**. Ainsi, l'existence de dispositifs participatifs dans la réalisation des projets d'écoquartier sur lesquels

[176] A Pajol notamment, alors que la Coordination pour l'Espace Pajol peut apparaître à première vue comme un regroupement d'habitants, il s'agit en fait de représentants associatifs ayant décidé de former cette coordination pour faire converger leurs ressources – cf *infra* et monographie.

[177] Le contrat d'association est défini dans la loi de Juillet 1901 comme “*la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager du bénéfice*“.

nous avons travaillé s'est caractérisée par une quasi systématique présence de représentants associatifs.

a. Les motivations des maîtrises d'ouvrage pour impliquer les associations dans un dispositif participatif

Les représentants associatifs sont quasi systématiquement et majoritairement présents par rapport à d'autres habitants dans les dispositifs participatifs singuliers des opérations relevant du type A (*cf. Partie 2* – il s'agit des cas où, selon les chefs de projet interrogés, une implication des habitants significative a été développée[178]. De fait, il ressort de nos entretiens que la plupart du temps, lorsque les maîtrises d'ouvrage souhaitent mettre en place un processus participatif, elles font appel à des associations. L'absence d'associations peut s'expliquer par une faible structuration du tissu associatif au niveau local, voire par le peu d'intérêt de celles qui existent pour le projet, ce qui peut avoir pour conséquence la sollicitation d'habitants non organisés. Une autre explication peut être une forme de relativisation, au cours du processus ou *a posteriori,* du rôle des associations de la part des chefs de projet. Il peut aussi arriver que certains représentants associatifs ne soient pas identifiés en tant que tels par les personnes interrogées, qui peuvent oublier (compte tendu du temps long des projets) qu'initialement, ils les ont pourtant contactés à ce titre.

À partir de ce constat, nous nous sommes demandés pour quelles raisons les maîtrises d'ouvrage sollicitaient ce type d'acteurs. On peut en distinguer trois, sachant qu'elles ne sont pas forcément exclusives l'une de l'autre et peuvent se combiner :

Les associations peuvent être identifiées et mobilisées comme porteuses d'une expertise précise sur une dimension environnementale ou de développement durable : **la maîtrise d'ouvrage les sollicite alors pour leurs potentielles contributions**, sur le fond du sujet ; c'est le cas à Strasbourg où la première démarche de la Cus est de repérer les "*forces vives locales*[179]" pour définir la méthode de projet, un cahier des charges de consultation d'un aménageur, et même pour accompagner la ville dans le soutien à l'auto-promotion. Elle s'adresse à des associations dont les compétences en matière d'enjeux environnementaux sont reconnues : Éco-quartier Strasbourg ou encore Auto-trement, respectivement experte des projets d'écoquartiers et des questions de mobilité. Cette démarche révèle un cas de figure particulier aux projets d'écoquartier : les maîtres d'ouvrage peuvent s'adresser de manière privilégiée à des associations défendant des enjeux environnementaux précisément parce qu'elles souhaitent monter un projet d'écoquartier. Mais d'autres associations non identifiées comme environnementales peuvent également être sollicitées dans la même logique : c'est le cas à Paris 18e pour la Zac Pajol, la Cepa n'étant pas spécifiquement une association de défense d'enjeux environnementaux, mais elle apporte le point de vue des habitants sur leur vie quotidienne dans le quartier. Ce qu'il faut retenir de cette motivation pour la maîtrise d'ouvrage de solliciter des associations est l'attente d'apports substantiels dans la fabrication du projet lui-même.

Une autre position se distinguant quelque peu de la précédente est la sollicitation **d'associations considérées comme** des interlocuteurs potentiels en tant que représentants organisés de la société civile. Elles semblent "**incontournables**" **aux yeux de la collectivité parce qu'elles font partie du paysage** "**institutionnel**" **local.** Cette vision politique légaliste peut s'imposer sans que

---

[178] On trouve ensuite quelques projets avec implication d'associations dans le type B et deux seulement dans le type C.

[179] L'expression est des acteurs locaux, élus et services de la Communauté Urbaine de Strasbourg

les maîtres d'ouvrage attendent nécessairement des associations des contributions sur le "fond du sujet". Cela correspond davantage à un mouvement traditionnel de sollicitation de représentants associatifs pour donner une légitimité au projet et à la démarche de concertation.

Enfin, **les associations peuvent être identifiées (par anticipation ou non) comme susceptibles de porter une opposition au projet**. L'enjeu de les associer est alors de les convaincre – dans nos études monographiques, Tours et Brétigny s'apparentent plutôt à ce cas de figure. Dans ce cas, l'intérêt d'impliquer la société civile semble être surtout pour la collectivité de pouvoir dépasser ces oppositions. C'est ce qu'illustre cette déclaration d'un chef de projet aménageur d'une opération d'écoquartier :
"*Vous pouvez pas montrer un projet de cette ampleur à des riverains sans qu'ils disent qu'ils sont contre, forcément. C'est difficile au début de convaincre les riverains. Il a fallu qu'on fasse un peu preuve de pédagogie, en leur disant bon on est en ville, on ne peut pas garder les espaces agricoles comme ça, il y a des besoins de logement. On y met les formes, après c'est plutôt un travail d'élu, d'enrober tout ça et d'emporter le morceau*".

Au travers de ces motivations des maîtrises d'ouvrage pour solliciter des associations transparaît la figure déjà décrite par Martine Barthélémy en 2000 (Barthélémy, 2000) de pouvoirs publics "*animateurs*", qui s'appuient sur les associations pour en faire des relais de leurs politiques. Selon elle, le développement associatif permettrait alors de "*combler le déficit démocratique*". Dans ce cas, rien d'étonnant à ce que les associations soient sollicitées dans une volonté d'instaurer de nouvelles instances démocratiques. Ainsi, les cas de Strasbourg ou encore de Mulhouse renvoient à des contextes politiques de renouvellement de la gouvernance locale et de réflexion sur la place des habitants dans l'action publique urbaine (cf. Partie 2). La sollicitation d'associations va alors de pair avec une volonté d'évolution des cadres politiques locaux. Mais Martine Barthélémy souligne également que les associations peuvent être "*instrumentalisées*" par les pouvoirs institutionnels et devenir facteurs de "*contrôle social*" (Barthélémy, 2000). C'est en effet la posture des maîtrises d'ouvrage qui s'adressent à des associations dans l'espoir de minimiser les oppositions au projet. Ces distinctions recoupent d'une part, des volontés politiques plus ou moins grandes de mettre en place une implication d'habitants à des niveaux de concertation ou de participation, et d'autre part des cultures et compétences (connaissances des enjeux et des modalités) des collectivités en matière de participation, qui les amènent à considérer différemment la présence d'associations au sein de dispositifs dits participatifs (*cf. Partie 2*).

Ainsi, dans le cas de Strasbourg, la Cus a fait appel aux associations qu'elle considérait les plus actives dans l'agglomération et les plus susceptibles d'être concernées par le sujet. Les porteurs de projet ont donc recherché à identifier des habitants concernés et motivés pour participer au processus participatif, alors que le site à aménager était en friche et sans riveraineté résidentielle immédiate. C'est pourquoi ils n'ont pas en premier lieu lancé d'appel à la participation large - ils laisseront le dispositif plus ouvert par la suite - et ils se sont tournés vers des associations environnementales ou préoccupées par des questions urbaines (habitat, mobilité), ou encore des associations de représentants de locataires, figures historiques de la participation locale. Le recours à des associations est ici une manière de montrer que les personnes "concernées" par le projet (notion que la Cus utilise d'ailleurs) peuvent être trouvées même en l'absence d'habitants sur le site. Il souligne la volonté politique de travailler avec la société civile.

Le cas de Tours donne à voir une situation différente : en l'occurrence, la ville déclare avoir privilégié le travail avec une association de riverains existant dans le quartier à proximité du futur écoquartier, plutôt que l'organisation de réunions publiques, en dehors des obligations réglementaires liées à la définition du dossier de Zac. Mais le dispositif participatif a été très peu

formalisé et s'est concrétisé par quelques réunions ponctuelles et des relations interpersonnelles. De plus, il n'est pas évident de percevoir dans quelle mesure la ville et l'Opac ont clairement identifié dès le départ l'association comme interlocutrice potentielle et dans quelle mesure celle-ci s'est imposée comme telle par sa mobilisation contre le projet[180]. De fait, il semblerait que la volonté d'impliquer (à la marge) l'association de riverains provienne surtout d'une préoccupation de minimiser les oppositions au projet. On peut aussi déceler dans la volonté récente de créer une nouvelle association d'habitants pour collaborer avec l'Opac et la Mairie,[181] une préoccupation de relativiser le poids de l'actuelle association de riverains. Il semble que la maîtrise d'ouvrage conçoive l'implication des habitants comme un processus ne pouvant pas fonctionner lorsque les oppositions sont trop fortes. Les élus souhaitent pouvoir contrôler les mobilisations des habitants, notamment au sein des Comités de Vie Locale (conseils de quartier) dans lesquels se trouve circonscrite la "démocratie participative" tourangelle, comme l'a notamment montré Hélène Bertheleu (Bertheleu, 2008). **Il peut de fait exister une certaine ambivalence dans la sollicitation des représentants associatifs de la part des maîtrises d'ouvrage, entre gestion de la contestation et association aux dynamiques de projet.**

Dans la sollicitation spécifique d'associations, une autre distinction s'opère selon le type de dispositifs organisés : si les réunions publiques sont ouvertes et accueillent généralement une diversité de publics (dont des associations), il est notable que dès que les instances participatives organisées sont plus fermées (ateliers, groupes de travail ou de suivi), les maîtres d'ouvrage choisissent leurs interlocuteurs prioritairement parmi des associations (cf. Partie 2[182]). **En somme, il semble que les instances s'apparentant à des degrés élevés d'implication des habitants (concertation ou co-production, voire chapitre 2) rassemblent le plus souvent et parfois exclusivement des représentants associatifs**. Ainsi, à Strasbourg, lorsque la Cus a souhaité mettre en place un dispositif participatif pour associer des habitants à la définition des intentions programmatiques du projet de l'écoquartier Danube, c'est bien vers des associations qu'elle s'est prioritairement tournée. Le fait que les maîtres d'ouvrage s'adressent de manière privilégiée à des associations ne signifie pas pour autant qu'ils estiment qu'elles aient un caractère totalement représentatif. Les maîtres d'ouvrage de la Zac Pajol (particulièrement du côté des techniciens) se posent ainsi des questions quant à la représentativité des représentants associatifs de la Cepa, alors même qu'ils sont finalement les seuls à avoir été clairement sollicités pour intégrer le comité de suivi.

"*Avec ces groupes de suivi, la question que je me pose est, jusqu'à quel point les associations sont-elles vraiment représentatives, de quoi sont-elles représentatives ? Et ça c'est la question sur laquelle on n'a aucun élément de réponse. Je ne sais pas si eux arrivent à faire redescendre l'information. Est-ce qu'ils ont les moyens et la possibilité de porter le projet à la connaissance des habitants ? On a en face de nous des associations, des conseils de quartier et M. Dupont nous ne l'avons pas en face de nous*". (Chef de Projet Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris)

Mais il s'avère souvent plus aisé pour les maîtres d'ouvrage, au plan logistique, de faire appel à des habitants organisés ; ce sont ceux qu'ils identifient le plus facilement et auxquels ils ont le

---

[180] Les mouvements *top down* et *bottum up* se sont peut-être rencontrés.

[181] Éventuellement pour associer les futurs habitants à la gestion de certains espaces, mais pas pour les inclure dans des réunions de coordination ou dans les comités actuels de gestion du projet, au sein desquels seuls des politiques et des techniciens ont vocation à siéger.

[182] Nous avons en effet remarqué qu'un des points communs entre les différents dispositifs d'ateliers que nous avons pu étudier au travers de nos monographies est que les habitants qui y participent sont principalement issus du monde associatif.

plus rapidement accès : "*il y a une difficulté au-delà de laquelle on n'arrive pas à aller : c'est hyper mobilisateur d'aller faire du porte-à-porte, mais c'est très consommateur de temps*" explique la chef de projet de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. Une autre raison du point de vue de la maîtrise d'ouvrage peut être comprise à partir de l'idée "d'efficacité" : elle peut en effet considérer qu'à travers les représentants des associations, les dispositifs participatifs toucheront un nombre de personnes plus important, notamment grâce aux adhérents associatifs plus nombreux que leurs représentants. Les associations sont alors appréhendées en tant que relais, posture qu'elles recherchent elles-mêmes dans de nombreux cas (cf. *infra*). Ainsi, des représentants de la maîtrise d'ouvrage du projet Bourzwiller à Mulhouse nous ont précisé qu'ils "*s'appuyaient sur des intermédiaires pour rencontrer les habitants, en premier lieu les associations de quartier et de locataire. Les associations nous aident à faire un audit des habitants pour voir leurs attentes*". Le Maire de cette même ville estime quant à lui que "*la médiation doit se faire au travers des associations, avec l'écoute des élus. Il faut s'appuyer sur des leaders positifs pour accompagner la démarche d'écoquartier*".

Enfin, au-delà des motivations des maîtrises d'ouvrage exposées ci-dessous, on peut noter une autre démarche, celle de la **sollicitation d'associations en tant que prestataires**. Il ne s'agit pas alors pour les collectivités de s'assurer une participation ou une adhésion au projet de la part d'habitants, mais de mettre en place un processus de projet avec le concours d'experts issus de la société civile, soit pour organiser des dispositifs participatifs, soit pour les aider à définir et concrétiser les enjeux environnementaux. Les associations mobilisées accèdent alors à un statut d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; elles sont sollicitées et rémunérées pour leurs compétences "techniques" (cf. *infra*).

b) L'importance de la mobilisation spontanée des associations

Dans la majorité des cas où des associations sont impliquées, celles-ci existaient auparavant et n'ont pas été créées spécifiquement pour le projet. Néanmoins, il est intéressant de noter que **dans un quart des cas où elles sont mobilisées, les associations ont été crées spécifiquement pour le projet d'écoquartier, qu'il y ait eu un dispositif participatif organisé ou non**.

Nous avons ainsi pu remarquer au travers de nos enquêtes par questionnaires et par monographies que les habitants souhaitant se positionner par rapport aux projets d'écoquartier se regroupent majoritairement en association ou en coordination associative.
"*Quand on a eu l'information que la ville avait un projet de relancer une Zac en 2001, on était un certain nombre de représentants associatifs, nous nous sommes réunis à quelques-uns pour dire il faut que l'on crée quelque chose, une structure, pour nous inscrire dans la démarche de concertation. On s'est donc organisé en coordination de façon à ce que les habitants s'approprient ce projet*", explique un représentant de la Cepa (Zac Pajol Paris 18e)

Ces éléments nous conduisent à penser que **la forme associative est bien considérée comme la plus simple et la plus efficace par les habitants pour s'organiser et tenter de devenir des interlocuteurs dans le processus de projet.** Elle apparaît comme la mieux considérée dans une perspective de reconnaissance et de légitimité institutionnelle, précisément parce qu'elle est reconnue juridiquement[183].

[183] Nous avons néanmoins pu noter que certains représentants associatifs pouvaient avoir pour stratégie de se regrouper entre eux sans nécessairement passer par la forme associative : c'est le cas pour la CEPA à Pajol, formée au début du projet par plusieurs associations. Dans ce cas, les habitants peuvent chercher à se défaire d'une identité associative en cherchant un marquage plus large et plus transversal, notamment si leurs associations sont très spécialisées sur un objet. Pour autant, cette stratégie repose à nouveau sur l'idée que le regroupement de plusieurs

Cette forme de mobilisation spontanée (création d'association) est souvent corrélée à une posture contestataire[184]. Au sujet des associations environnementales mobilisées contre des projets de grandes infrastructures, Carole Waldvogel notait déjà que le sentiment d'être "*méprisé*" par les pouvoirs publics, suite à l'annonce d'une décision ou d'un projet politique (parfois "*en catimini*"), était un moteur fort de constitution en association (Waldvogel, 2005).

Cette structuration d'une mobilisation contestataire peut aboutir à la mise en place de relations formalisées avec les pouvoirs publics - cela a été le cas à Tours -, **voire même à une entrée dans un dispositif participatif**, que ces groupements peuvent contribuer à faire émerger ou à dynamiser. Ainsi, à Brétigny, le Collectif Clause créé initialement pour lutter contre le projet proposé par la collectivité a ensuite été intégré dans la commission extra-municipale dédiée à l'écoquartier. Pour les représentants associatifs, particulièrement ceux de l'association environnementale Ademub[185], il s'agissait ainsi de pouvoir exprimer leur opposition en ayant une chance d'être entendus par les porteurs de projet dans un processus institutionnel. Pour les maîtres d'ouvrage, c'était une manière de contrôler l'opposition en l'invitant à prendre part aux réflexions sur le projet. La création d'une association ou d'un regroupement d'associations dans une posture contestataire peut même aboutir à la mise en place d'un processus participatif, si les pouvoirs publics acceptent ou sont contraints de prendre en compte la contestation. Pour l'aménagement du quartier Pajol à Paris, la Cepa s'est constituée et exprimée pour remettre en question le projet proposé par les pouvoirs publics[186]. Sa mobilisation lors de la réunion publique de décembre 2002 et les propositions argumentées qu'elle y a développées, ont amené l'adjoint à l'urbanisme de la Mairie de Paris à accepter une révision complète du projet. C'est également suite à la mobilisation de la Cepa que son homologue du 18^{e} arrondissement a mis en place un comité de suivi avec les représentants associatifs. Ainsi, un mouvement d'opposition à une opération d'aménagement ne suscite pas nécessairement son blocage, à condition que les associations soient appréhendées comme des interlocutrices dans la fabrication du projet.

Ceci étant dit, il nous faut également souligner que même dans les cas où le projet d'écoquartier n'a pas donné lieu à la mise en place de dispositifs participatifs (ou plus simplement de lieu d'interface et de communication), il est fréquent que des habitants se réunissent en association, **non pas pour contribuer à la définition du projet mais pour pouvoir faire entendre leurs plaintes comme usagers ou occupants des espaces aménagés à leur attention**. Nous avons notamment rencontré plusieurs cas où ces associations se créaient dans des quartiers d'habitat réalisés par des acteurs privés (promoteurs). Les habitants souhaitaient alors pouvoir protester contre des malfaçons (Saint-Priest) ou des nuisances liées au chantier (Courcelles). Dans ces cas, leur contestation se tourne autant vers les promoteurs (opérateurs privés) que vers la collectivité pour lui signaler leurs difficultés voire pour lui demander un soutien. Même si les pouvoirs publics ont délégué la maîtrise d'ouvrage à des acteurs privés, voire se sont en partie effacés derrière eux, comme c'est le cas à Courcelles, les habitants continuent de les considérer comme des interlocuteurs pour le règlement de problèmes liés au projet urbain.

---

entités (en l'occurrence plusieurs associations) est le meilleur moyen de pouvoir jouer un rôle dans le processus de projet.

[184] Nous avons fait le même constat à partir de notre enquête par questionnaire pour l'ensemble des habitants, associatifs ou non, cf. Partie 2. C'est en particulier le cas lorsque les dispositifs participatifs sont consultatifs et ponctuels.

[185] Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge

[186] Au demeurant, une personne actuellement membre de la Cepa nous a expliqué qu'une première association avait été créée dès les années 90 pour s'opposer au premier projet de la Zac Pajol : "*il y avait eu une enquête publique en avril 1994 qui nous a amené à créer une association, « La Chapelle », contre cette Z*ac".

Il existe également, dans certaines opérations, des mouvements ascendants de mobilisation n'ayant pas eu une origine contestataire. Ils sont notamment le fait d'habitants candidats à des opérations d'auto-promotion, d'associations souhaitant accompagner la collectivité dans la sensibilisation d'acteurs du territoire à des problématiques environnementales ou la mise en place d'une démarche de participation citoyenne. L'opération de l'écoquartier Danube à Strasbourg illustre assez bien ce cas de figure : il paraît directement lié à l'importance du tissu associatif local ainsi qu'aux liens noués depuis plusieurs dizaines d'années entre celui-ci et les responsables politiques autour des enjeux environnementaux.

Qu'ils se soient créés à l'occasion du projet ou bien qu'ils aient existé auparavant, qu'ils aient développé une posture contestataire ou bien coopérative, **la majorité des groupes d'habitants impliqués qui étaient concernés par les intentions d'aménagement en jeu ou la territorialité du projet, semblent s'être intéressées à celui-ci de façon spontanée dès qu'elles en ont été informées, sans attendre nécessairement d'être sollicitées par la maîtrise d'ouvrage.**

Peu de groupements d'habitants ont été à l'initiative des premiers projets d'écoquartiers recensés. Nous n'avons identifié que 8 cas sur 87 dans lesquels des habitants (associatifs ou non) auraient joué un rôle moteur dans les opérations d'écoquartiers[187]. Ainsi, nous n'avons pas identifié de situations où l'opération aurait été non seulement stimulée mais aussi portée par des groupes d'habitants ayant alors le statut de parties prenantes au sein d'une maîtrise d'ouvrage "collective", comme cela a pu être le cas dans des projets pionniers aux Pays-Bas (Culemborg-Eva Lanxmeer, GW Terrein-Amsterdam) ou en Allemagne (Freibourg, Kreuzberg-Hanovre). Les habitants peuvent avoir été à l'origine de la dimension écologique du quartier (Eco-Zac de Rungis à Paris 13e) ou de l'élévation du niveau d'exigence environnementale du projet (écoquartier Danube, Strasbourg), ou encore être porteurs de projets d'habitat alternatif, en auto-promotion ou en coopérative d'habitation par exemple (Zac de la Branchère à Chevaigné dans l'agglomération rennaise, secteur Hoche à Nanterre), mais ils ne sont pas véritablement appréhendés comme des parties prenantes du projet au même titre que des maîtres d'œuvre ou des investisseurs. Ils ne siègent quasiment jamais dans les instances de pilotage ou décisionnelles et ne sont pas cités dans les systèmes d'acteurs pilotant le projet[188].

Le partenariat dans les projets urbains en Allemagne :
dynamique associative d'accompagnement social et environnemental

Dans son ouvrage ***Voyage dans l'Europe des villes durables*** **(2008), Pierre Lefèvre** raconte comment la municipalité de Munich s'est fortement appuyée sur les initiatives associatives pour élaborer un Agenda 21 entre 1995 et 1999. Cette mobilisation de la société civile s'inscrit dans des interactions continues avec certaines associations. Ainsi, c'est à la suite de l'action de l'association Urbanes Wohnen (UW) dite des "*cours vertes*", qui consistait à développer des projets habitants de verdissement des cours d'îlots urbains où ils vivaient, que

[187] Il est possible qu'il en existe davantage, mais ce rôle ne leur est pas toujours reconnu par les professionnels de l'aménagement : les récits de projets comme ceux de Bègles ou de l'Eco-Zac de Rungis à Paris 13e par exemple sont illustratifs *(cf. Partie 2)*

[188] Précisons aussi que ces collectifs d'habitants ayant un projet d'habitat groupé autogéré sont parfois suscités par les collectivités elles-mêmes, dans des projets d'ensemble dont elles ont la maîtrise, via une procédure de Zac par exemple.

la municipalité a décidé de subventionner à hauteur de 50% tout nouveau projet de ce type et de charger l'association elle-même de l'élaboration du cahier des charges de tout projet souhaitant bénéficier de cette subvention. Fin 1993, la ville évaluait à un millier le nombre de cours verdies ayant bénéficié d'une subvention municipale. Pierre Lefèvre note que cela représente une surface de 65 hectares bénéficiant à 500 000 citadins et une économie de près de 370 millions d'euros pour la municipalité. Depuis 2001, l'expérience est prolongée dans les cours d'établissements scolaires. UW a également été à l'origine de contrats (baux) entre habitants de logements sociaux et municipalité au sujet de jardins familiaux. Là encore, la ville a demandé à l'association d'organiser les rencontres avec les habitants. UW a ainsi développé des actions "*d'accompagnement social et environnemental*" pour permettre l'implantation de projets environnementaux en lien avec les habitants. Ces actions consistent aussi bien à développer des projets de jardin qu'à accompagner des familles lors de leur installation dans des logements ou à permettre la définition d'équipements sociaux adaptés selon les quartiers et leurs habitants.
La vocation première de l'association était de susciter des projets d'immeubles autogérés. Elle a ainsi soutenu la création de la coopérative Wogeno afin que celle-ci soit capable d'acheter un immeuble et de le réhabiliter ou d'acheter un terrain neuf dans le but d'y construire un immeuble. Là encore, la municipalité de Munich s'est appuyée sur la mobilisation associative pour permettre le développement de nouveaux logements. Ainsi, en 2000, l'urbaniste en chef de la ville a proposé à UW et Wogeno plusieurs sites pour des projets coopératifs.
Mais la ville a également développé des partenariats avec d'autres associations locales. Elle a par exemple confié en 2003 à l'association Forum Schwabing am OlympiaPark la mise en place d'un Agenda 21 à l'échelle du quartier du Schwabing. Par ailleurs, Pierre Lefèvre souligne que l'on retrouve la même dynamique dans d'autres villes allemandes : le patrimoine ancien de Hambourg a pu être modernisé grâce à l'intervention de la coopérative Stadtbau qui conseille les groupes d'habitants souhaitant réaliser un projet d'habitat autogéré.
Au travers de ces exemples, Pierre Lefèvre montre la diversité de* "stratégies environnementales collectives menées à des échelles différentes"*, qui passent toutes par la négociation entre pouvoirs publics, associations et habitants. C'est bien la* "dynamique associative" *qui donne à la collectivité locale les moyens d'engager ces négociations et de mobiliser les habitants.

Finalement, on observe la plupart du temps **deux mouvements qui tendent à converger et se croiser, l'un de mobilisation spontanée des groupes d'habitants et l'autre de sollicitation par les maîtrises d'ouvrage**. A ce sujet, il existe une concordance des résultats entre ce qui est exprimé par les groupes d'habitants et par les chefs de projet : les deux soulignent la mobilisation spontanée, le volontarisme, la motivation de la plupart des associations et des collectifs qui se sont impliquées dans les opérations, et qui apparaissent ainsi comme des "viviers" de propositions pour les projets d'urbanisme.

2.3 Profils des associations impliquées dans les projets d'écoquartiers

Pour parvenir à identifier les profils des associations mobilisées dans les projets d'écoquartiers étudiés, nous avons retenu plusieurs indicateurs : leur échelle d'intervention, leurs compétences et leurs objets de mobilisation (identifiés à partir de leurs revendications les plus fréquentes) dans leur liens éventuels avec les enjeux environnementaux ou du développement durable.

a) Les échelles de réflexion et d'intervention des associations impliquées

En ce qui concerne leur rayonnement territorial, **la grande majorité des associations sont ancrées à une échelle très locale, celle du quartier**. Peu interviennent au-delà : la commune n'est notamment presque jamais citée comme échelle d'intervention, ni de la part des chefs de projet ni de la part des associations.

Martine Barthélémy remarque que le thème du local fait partie des deux termes clés du discours associatif (avec le thème de la solidarité et de la citoyenneté). Selon elle, le local correspond "*au changement social par le bas*" (Barthélémy, 2000). Les activités de ces associations renvoient au quotidien, à l'action concrète, dans une acception de la localité comme garant de la proximité. Elles se définissent pour la plupart comme "association de riverains", "associations de quartier", même si certaines peuvent avoir des orientations précises (par exemple pour les actions socioculturelles). Au demeurant, bien que l'émergence de la problématique environnementale puisse apparaître comme un enjeu global et international, l'ancrage local n'est pas contradictoire avec la défense d'enjeux environnementaux. Pour Chantal Aspe et Marie Jacqué, la "localité" doit précisément être considérée comme "*le lieu potentiel de la prise de conscience environnementale*" et plus encore comme "*un facteur déterminant de sa réalisation*" (Aspe, Jacqué, 2012). Ces chercheuses s'appuient sur l'exemple des conflits environnementaux des années 1980 pour montrer qu'ils ont bien réuni des "*acteurs locaux*" au travers de "*mobilisations locales*".

Certaines associations affirment néanmoins intervenir à un niveau départemental, régional ou national - ce qui n'est pas excluant d'une intervention locale mais, au contraire, va souvent de pair avec un point d'ancrage local. Il s'agit alors d'associations dont la vocation et les compétences sont très précisément orientées vers un objet générique identifié comme relevant de l'intérêt général, particulièrement l'environnement (*cf. infra*). C'est le cas notamment de l'association Auto-trement à Strasbourg, comme nous l'a expliqué l'un de ses représentants : "*notre échelle, c'est emboîté, on a démarré à Strasbourg, l'essentiel de nos utilisateurs c'est Strasbourg, et les autres qui sont sur le reste de l'Alsace, à Colmar, à Mulhouse, et dans une série de villes plus petites de la Région*". Ces associations peuvent alors avoir des liens avec des structures associatives de type fédération régionale ou nationale, ce qui les amène de fait à avoir un rayonnement plus vaste. L'association Ademub impliquée dans l'opération de Clause Bois Badeau à Brétigny illustre bien ce profil : il s'agit d'une association qui existe depuis vingt ans et qui est très impliquée sur les questions d'urbanisme et d'environnement, ce qui lui a permis de développer un positionnement précis et argumenté sur les enjeux écologiques. Son action est concentrée sur Brétigny-sur-Orge et sur certaines communes attenantes : c'est pourquoi elle définit son échelle d'intervention comme locale et départementale. Mais elle est affiliée à France-Nature Environnement, avec qui elle entretient des échanges réguliers.

Un autre type d'associations se retrouve parmi celles dont l'échelle d'intervention s'étend aux niveaux régional et national : il s'agit de celles intervenant en tant que prestataires (assistance à maîtrise d'ouvrage) dans les projets d'écoquartiers.

b) Compétences et savoirs des associations

Une question essentielle pour comprendre le profil des associations impliquées dans les projets d'écoquartiers concerne les compétences qu'elles sont en mesure de mobiliser. Nous avons ainsi essayé d'appréhender leur capacité à agir en mobilisant des savoirs par rapport à une situation. La compétence est également une forme de mise en responsabilité ; dans le vocabulaire socio-politique français, elle renvoie à une légitimité reconnue (notamment dans les lois de

décentralisation). Quant aux savoirs, ils sont appréhendés ici comme des connaissances capitalisées. Les compétences des associations énoncées par les chefs de projet font état de savoirs associatifs visibles dans les processus de projet d'écoquartiers. L'étude des compétences des associations du point de vue des responsables de projet permet d'approcher ce que ces dernières apportent au projet (ou peuvent apporter) selon les acteurs opérationnels traditionnels. Nous avons approfondi notre analyse en mobilisant des éléments issus de nos entretiens avec des représentants associatifs.

Dans les questionnaires administrés durant notre première phase d'enquête, les **compétences concernant des enjeux environnementaux et écologiques sont les plus représentées, à 19,2%**. Les autres compétences les plus fréquemment citées par les chefs de projet sont : socio-culturelles, sociales, artistiques, patrimoine/histoire. Les compétences urbanistiques, architecturales et techniques, notamment au sujet de l'implication des habitants, sont minoritaires – ou tout du moins jugées comme telles par les chefs de projets interrogés.

Question n° 33 – Questionnaire 2 : les associations avaient-elles des compétences particulières qu'elles ont fait valoir, dans certains des domaines suivants (plusieurs réponses possibles) ?

Environnementales, écologiques	**19,2 %**
Socio-culturelles	**15.2 %**
Sociales	**13.1 %**
Dans aucun domaine en particulier	**11.1 %**
Artistiques	**10.1 %**
Patrimoniales, historiques	**9.1%**
Ne sait pas	7.1 %
Urbanistiques	4 %
Architecturales	3 %
Technique, ingénierie	3 %
Economiques	1 %
Juridiques	1 %
Connaissance des habitants	1 %
Connaissance des lieux	1 %
Démarche participative	1 %

Ainsi, les **associations disposant de savoirs sur les enjeux environnementaux ou appréhendées comme telles par les chefs de projet paraissent majoritaires dans ces projets**, soit parce que les maîtrises d'ouvrage les sollicitent en priorité, soit parce que ce sont celles qui sont les plus intéressées par ce type de projet. Ce résultat peut souligner une forme de confluence entre projet d'écoquartier et associations dont la vocation première est la promotion et/ou la défense d'enjeux environnementaux et écologiques. Néanmoins, on peut aussi noter qu'elles ne représentent pour autant qu'un peu moins de 20 % du total des associations représentées. Ces résultats montrent donc également une certaine diversité des compétences associatives. On peut souligner par ailleurs qu'une même association peut détenir plusieurs compétences.

Parmi les préoccupations environnementales et écologiques des associations qui s'en réclament, trois thématiques sont récurrentes :
- la biodiversité ;
- les jardins partagés ;
- les mobilités douces.

Ces trois thématiques de mobilisation peuvent aboutir à la mise en place d'actions (plantations, réalisation de jardins, événements associatifs), qui perdurent éventuellement après la réalisation du projet (si les représentants associatifs sont impliqués dans la gestion de certains espaces, particulièrement pour les jardins partagés mais éventuellement aussi pour les plantations, cf. *infra*). Par exemple, à Brétigny, la création d'une association de quartier est envisagée par les maîtres d'ouvrage pour assurer un entretien de certains espaces verts.

La plupart du temps, **les compétences renvoyant précisément à des enjeux environnementaux détenues par les associations sont assez fines et solides**. Ainsi, à Strasbourg, l'association Éco-quartier Strasbourg détient une connaissance approfondie de projets européens. De la même manière, le représentant de l'association Auto-trement a apporté lors de la procédure de dialogue compétitif des savoirs développés sur le volet de la mobilité, qui est l'objet premier de son association. Sa compétence participait directement de la réflexion sur les dimensions liées au développement durable. En l'occurrence, ces associations sont très au fait des enjeux de la durabilité et représentent ainsi des interlocuteurs précieux[189] pour les maîtrises d'ouvrage.

Concernant ces formes de savoirs, on peut noter que le militantisme associatif reste une pratique fortement sélective d'un point de vue social : l'adhésion associative reste majoritairement le fait des catégories supérieures et intermédiaires (Luczak, Nabli, 2010 ; Aspe, Jacqué, 2012). Cet ancrage sociologique peut expliquer que les savoirs mobilisés par les représentants associatifs atteignent des niveaux assez élevés et précis, notamment au plan technique.

Par ailleurs, **la mobilisation de compétences de la part des représentants associatifs est liée à des enjeux d'expertise**, autrement dit de construction de savoirs pour peser dans les décisions liées à la fabrication du projet urbain. Depuis les années 1990, les contestations associatives en France sont caractérisées par l'importance croissante de cet enjeu d'expertise. Plusieurs recherches mettent en avant l'émergence d'une expertise associative qui permet aux associations de mieux lutter contre les politiques technocratiques (Lolive, 2010 ; Gardesse, 2011). Ces expertises reposent sur plusieurs types de savoirs que certains nomment "*citoyens*", "*d'usage*" (Sintomer, 2008, Nez, 2010) ou encore "*d'expérience*" de vie quotidienne (Gardesse, 2011), c'est-à-dire qu'ils émanent des instances citoyennes, des habitants, dans les processus participatifs et concernent leurs pratiques et représentations des espaces, leur "*connaissance de leur environnement* " (Nez, 2010). Dans notre cas, le profil sociologique des représentants associatifs est bien à prendre en compte pour comprendre que ces savoirs citoyens sont portés par des individus disposant de ressources importantes en termes de capital social, politique, culturel. Ils sont de ce fait plus aptes à se positionner par rapport à cet enjeu d'expertise que d'autres habitants moins favorisés socialement[190].

Par ailleurs, **les associations peuvent avoir recours directement à des professionnels de l'aménagement et/ou des spécialistes des questions environnementales**, soit parce que ces derniers font directement partie des groupes d'habitants, soit parce qu'elles les sollicitent précisément pour les aider à développer des compétences. Certains parlent alors de "*savoirs*

---

[189] … ou gênants, si elles cherchent à élever les niveaux d'ambitions comme à l'Eco-Zac de Rungis, où elles sont perçues comme "aiguillon" vert ce qui est donc à double tranchant (Renaud, 2006)

[190] En effet, les différences en termes de capital (Bourdieu, 1980) expliquent la faible participation de populations socialement et économiquement défavorisées, souvent peu enclines à se mobiliser au sein d'instances publiques. Ces populations n'ont ni la proximité sociale, ni la maîtrise des langages politiques, ni la connaissance des fonctionnements sociaux et politiques nécessaires pour se positionner en tant qu'acteur dans une organisation publique.

professionnels" (Nez, 2010, Gardesse, 2011) ou de "*savoirs professionnels diffus*[191]" (Sintomer, 2008). Une troisième catégorie de savoirs peut être qualifiés de "*militants*" : elles concernent le réinvestissement dans le processus de projets de connaissances liées à la manière de se positionner sur une scène publique ou dans un débat publique, notamment vis-à-vis des représentants politiques, pour parvenir à se faire entendre.

Nous avons pu observer dans d'autres projets urbains (notamment celui du réaménagement des Halles de Paris, Gardesse, 2011) que les professionnels de l'urbain ne reconnaissent pas facilement la qualité d'expertise aux représentants associatifs. La mobilisation des compétences doit donc être considérée dans le cadre des interactions qui se développent avec les maîtrises d'ouvrage ; il ne suffit pas que les associations disposent de certains savoirs pour que ces derniers puissent jouer un rôle dans l'élaboration du projet, encore faut-il qu'ils soient considérés comme utiles à celle-ci, ou ne perturbant pas les objectifs de la maîtrise d'ouvrage.

c) Les objets de mobilisation des associations

L'observation des objets de mobilisation des associations met en lumière la récurrence de quatre thématiques dans leurs revendications :
L'amélioration des espaces publics et particulièrement la création d'espaces verts sont parmi les objets de revendication les plus fréquemment cités par les associations et les chefs de projet.
Une deuxième thématique a trait aux constructions : sont alors évoquées la densité, la hauteur des constructions et la qualité architecturale de celles-ci.
Les questions liées aux déplacements (importance des mobilités douces à nouveau) et à la place de la voiture peuvent être regroupées dans une troisième thématique.
Enfin, la "vie de quartier" est l'un des enjeux essentiels de mobilisation des associations.
Ces différentes thématiques se retrouvent dans les discours des groupes d'habitants impliqués, qu'ils interviennent sur un mode contestataire ou coopératif vis-à-vis des maîtrises d'ouvrage. Néanmoins, elles ne recoupent pas toutes les mêmes objets de mobilisation. En effet, on peut distinguer derrière ces thématiques :
des **objets génériques** renvoyant spécifiquement à des enjeux environnementaux (préservation des ressources naturelles, limitation de la dégradation de l'environnement) ou au développement durable (qui mettent également en jeu des dimensions sociales et économiques). Pour les groupes d'habitants qui se mobilisent vis-à-vis de ces objets génériques, l'entrée dans le projet d'écoquartier représente une occasion de défendre une cause plus globale.
des **objets particuliers** qui ne s'y réfèrent pas directement et correspondent plutôt à la défense du cadre de vie en ville. Pour les groupes d'habitants qui se mobilisent à partir d'objets plus matérialisés localement, le cheminement qui les amène à s'impliquer dans le projet repose plus sur la volonté d'être attentif à leur environnement de vie.

Cette distinction rejoint celle proposée par Pierre Lascoumes au sujet des intérêts défendus par les associations environnementales. Il explique en effet que l'environnement peut être perçu à travers un "*enjeu local lié au cadre de vie*" (intérêt ponctuel ou intérêts diversifiés) ou à travers un "*enjeu général*" (intérêt focalisé - problème générique ou intérêt pluridimensionnel - ensemble des problèmes sur un espace donné) (Lascoumes, 1994).
Par exemple, au sujet de la thématique espaces publics / espaces verts, des réflexions sur des dimensions liées à l'écologie urbaine apparaissent fréquemment – par exemple le souhait de mettre en place des jardins partagés. Elles émanent la plupart du temps d'associations dont

[191] "*Les citoyens qui viennent en tant qu'habitants sont aussi, par ailleurs, des travailleurs dotés d'un savoir professionnel qu'ils peuvent réinvestir à l'occasion au dehors de leur travail*", Sintomer, 2008

l'objet initial est précisément la valorisation de l'écologie. Cette thématique peut aussi renvoyer à des thèmes tels que la préservation des corridors écologiques, la biodiversité, l'imperméabilisation des sols etc. Mais les revendications associatives concernant la thématique espaces publics / espaces verts peuvent aussi être portées par le souhait des habitants de disposer de lieux d'aménités auprès de chez eux. C'est le cas à Tours notamment, où l'association de quartier a tout de suite exprimé une attente d'espaces verts, qu'elle justifie ainsi : "*notre quartier représente une part importante de la population, mais n'a que 1% des espaces verts de la ville. C'est quand même très court !* ".

De la même manière, la thématique "vie de quartier" peut renvoyer au souhait de développer des modalités de solidarités sociales, ce qui correspond plutôt à des aspirations fortes de durabilité, ou bien, surtout de la part d'associations se définissant comme défendant les intérêts des riverains, à un refus des "nuisances" occasionnées par le projet, notamment au moment du chantier. Les discours sur les nuisances concernent également la circulation automobile et rejoignent ainsi la thématique "mobilité" : les motivations pour se positionner par rapport à celles-ci peuvent alors être soit de l'ordre du militantisme en faveur des modes de déplacement doux, soit liées au souhait de préserver une certaine tranquillité dans le quartier. Dans le cas de Tours, l'association de riverains s'était initialement créée pour réagir à des problématiques de circulation et d'accidents de la route ; les circulations douces et "*la possibilité pour les cyclistes et les piétons de pouvoir se déplacer correctement* " étaient des enjeux essentiels pour elle. Mais elle n'est pas une militante de ces thématiques comme l'est l'association Auto-trement à Strasbourg.

Par ailleurs, dans le cadre des projets d'écoquartiers, les revendications renvoyant à des objets génériques peuvent concerner des aspects environnementaux mais aussi plus largement des enjeux liés au développement durable. Ainsi, dans certains cas, les associations portent des revendications explicitement liées au développement durable – et parfois avant même que le projet ne soit désigné par la maîtrise d'ouvrage comme un écoquartier. C'était le cas à Brétigny, où il semble que les aspects liés au développement durable aient été mis en exergue initialement par un regroupement d'habitants et de militants Verts (collectif Clause), mais aussi dans une certaine mesure à Pajol, où la Cepa (Coordination Espace Pajol) a défendu dès 2002, l'importance de réaliser un projet s'intégrant dans une démarche de développement durable. Ainsi, dans le document intitulé "*propositions et recommandations de la Cepa, Rapport d'étape du 16 avril 2003* ", il est écrit que la programmation devrait "*s'inscrire dans une perspective de développement durable avec une vision écologique par l'utilisation d'énergies renouvelables et innovantes*[192] ".

Visiblement, **la répartition entre défense d'enjeux environnementaux et durables et accent mis sur le cadre de vie dépend dans une large mesure de l'objet social de l'association et de sa vocation**, qui peuvent être plutôt axés sur la défense des riverains et la vie de quartier ou bien sur la promotion du développement durable et des problématiques environnementales. De plus, les objets de mobilisation ou plutôt leurs modalités d'expression diffèrent fréquemment selon les contextes urbains des écoquartiers. Par exemple, par rapport à la thématique des constructions, en milieu périurbain les revendications sont souvent formulées comme un refus du "*bétonnage*" de la ville (Tours[193], Brétigny). En centre urbain, il s'agit davantage de limiter la densité de

[192] La question de la place des voitures ou encore l'importance des espaces verts étaient notamment des thèmes abordés par les représentants associatifs.
[193] Un représentant associatif de Tours nous a dit que selon lui "*maintenant le moindre petit bout de terrain ou la moindre petite bicoque qui se vend est récupéré et c'est du béton qui pousse*. "

logements lorsqu'elle est considérée comme déjà trop importante (Pajol) par rapport aux équipements publics d'accompagnement. Ainsi, certains aspects comme la vocation première de l'association (sa raison d'exister) ou encore son ancrage territorial peuvent faire varier les référentiels mobilisés dans les revendications.

Néanmoins, **les objets de revendication développés par les associations peuvent aussi spécifiquement découler de leur implication pour/dans le projet d'écoquartier**. En effet, les réflexions engendrées par l'intérêt pour le projet peuvent amener les associations à développer de nouveaux objets de revendication. Par exemple, à Saint-Priest, si l'association de quartier s'est initialement créée pour permettre aux habitants de revendiquer de meilleures qualités de construction des logements, elle s'est petit à petit investie dans d'autres initiatives, liées à la promotion des modes de vie durables : l'association a mis en place une Amap et tente d'établir une vie de quartier au travers d'événements festifs.

Par ailleurs, **même s'ils ne sont pas toujours énoncés directement comme étant liés au développement durable, il est notable que les objets de revendication des associations y renvoient en réalité dans la plupart des cas**. De fait, le discours sur la qualité du cadre de vie, même s'il n'est pas traversé par une conscientisation des enjeux de développement durable, peut tout à fait servir de support de discussion pour la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet qui se veut durable. Par ailleurs, si la dimension écologique n'est pas nécessairement investie par les associations dont les compétences sont identifiées en dehors de ce champ, elles peuvent tout de même avoir un intérêt pour d'autres dimensions qui renvoient à l'environnement dans une acception plus large, voire à des aspects liés au développement durable. Ainsi, une association impliquée dans le projet d'écoquartier de Marignac était décrite et se décrivait elle-même initialement comme "*à vocation sociale, pour l'éducation populaire et le développement de l'animation locale*". Néanmoins, elle publie une revue pour "*faire la promotion auprès des habitants des modes de vie durables*" (Cap Léo, Marignac). De fait, les dimensions liées au développement durable peuvent apparaître à travers la mobilisation pour d'autres aspects qu'environnementaux ou écologiques : à Strasbourg, la Confédération Syndicale des Familles (CSF) abordait les enjeux environnementaux sous différents angles généralement en lien avec des aspects socio-économiques et de participation citoyenne[194]. Par exemple, les consommations énergétiques représentent pour ses membres un enjeu environnemental mais aussi de lutte contre la précarité énergétique pour les personnes à faibles ressources, comme le montre cette déclaration d'un de ses administrateurs : "*je crois que le discours général sur le développement durable et sauver la planète est très peu entendu dans les logements sociaux. Pourquoi ? C'est que les gens sont dans une extrême précarité. Quel sera l'impact sur les charges, est-ce qu'en matière de développement durable, d'isolation thermique essentiellement, dans le bâtiment, est-ce que l'augmentation de loyer, on va pouvoir la compenser par une économie de charges ? Ce sont des questions qui sont également très importantes*".

---

[194]A ce sujet, la mobilisation d'associations environnementales ou défendant certaines des problématiques sectorielles du développement durable comme celle des déplacements (et notamment de la place de la voiture dans le quartier) peut susciter de la part d'autres une crainte de fermeture sociale du quartier : risque par exemple de donner le sentiment qu'on cherche à créer "des enclaves" et du "repli sur soi" entre classes moyennes. C'est notamment ce qui a conduit la CSF à s'opposer à certaines propositions de l'association Auto-trement à Strasbourg : "*chaque fois qu'il y a une réunion quelconque, les gens commencent sur ça. "Ah, je peux plus mettre ma bagnole"… dans les quartiers, les gens qui sont en précarité, à votre avis, qu'est-ce qu'ils ont comme emploi ? Ils travaillent dans une administration en ville, ils travaillent dans une usine, en ville, il n'y en a plus, des usines. Donc ils vont à 20, 30km pour aller trouver du travail.* "

Au demeurant, il n'est pas toujours aisé de distinguer parmi toutes les revendications, celles qui renvoient strictement à une dimension environnementale ou ce qui s'apparenteraient plutôt à une approche urbanistique au sens large, englobant des enjeux environnementaux : bien souvent, les différents aspects s'entremêlent. Au sujet de la mobilisation associative, Yann Renaud parle ainsi d'une "*approche globale du traitement du quartier, tant sur des aspects urbanistiques (aménagement, desserte et voirie) que dans des aspects socio-économiques*" (Renaud, 2006). Dans la même perspective, Carole Waldvogel relate que "*l'inventaire [des] acteurs rend particulièrement illusoire toute volonté de clôture de l'espace associatif concerné par les questions environnementales*", car toute association, quel que soit son objet principal, est susceptible de se mobiliser à un degré ou un autre, d'une manière ou d'une autre, autour de l'environnement (Waldvogel, 2005). Si elle y parvient néanmoins, c'est en définissant les associations "*s'occupant d'environnement*" comme un "*champ s'organisant de manière complexe autour d'enjeux tout à la fois sociaux et environnementaux, défendus par des agents aux représentations sociales différenciées et sociologiquement ancrées de ce qu'est l'environnement* " (Waldvogel, 2005). Cette acception, on le voit, englobe de manière assez large des objets de revendication environnementaux et sociaux, pouvant eux-mêmes correspondre à plusieurs thématiques urbanistiques. Nous retrouvons ici la portée de la dimension syncrétique de notions telles que l'usage, le cadre de vie ou les modes d'habiter, à partir desquelles les associations ont tendance à s'exprimer sur des projets très localisés *(cf. partie 2)*.

Dans le cas de Strasbourg, les associations qui ont participé aux différentes instances de réflexion au cours des premières phases de l'élaboration du projet Danube n'étaient pas toutes identifiées comme "environnementales". Pourtant, toutes étaient d'une façon ou d'une autre très sensibilisées aux enjeux de développement durable. Les représentants associatifs étaient tous préoccupés par des questions de mixités fonctionnelles et sociales et par la qualité de vie dans le futur quartier à travers la création de lieux de services collectifs dans les logements, l'aménagement d'espaces publics partagés, de la limitation la place de la voiture et, dans une perspective plus directement environnementale, de la gestion de la biodiversité. Il faudrait alors étudier très précisément les conceptions de l'environnement portés par les différentes associations, quelle que soit leur vocation, en reprenant par exemple, les distinctions proposées par Jacques Lolive (Lolive, 2010).

Nous pouvons néanmoins dès à présent noter que le fait même de trouver dans les projets d'écoquartiers ces deux approches (objets génériques / objets particuliers) peut constituer en soi un atout pour la réflexion programmatique portée par les maîtrises d'ouvrage. En effet, elles permettent **une confrontation qui n'est pas forcément de nature conflictuelle, mais qui est à considérer comme un point de rencontre entre les habitants qui réfléchissent à partir du local et ceux qui envisagent les problèmes au-delà du local**. En effet, l'intervention d'associations porteuses d'enjeux environnementaux et durables permet une hybridation de ces derniers avec les enjeux de proximité portés par les associations plus proches des préoccupations des riverains. A l'inverse, la confrontation des associations généralistes avec les usages et attentes des riverains peut conduire à une plus forte "incarnation" des dimensions liées au développement durable.

2.4. Les apports des groupes d'habitants et leurs réceptions par les maîtrises d'ouvrage

Les rôles tenus par les groupes d'habitants dans les projets d'écoquartiers dépendent en grande partie de l'existence même et de l'intensité d'un processus participatif. Néanmoins, même lorsqu'il n'en existe pas ou que la démarche menée est peu ambitieuse, on remarque une grande mobilisation de la part des représentants associatifs. Nous pouvons ainsi mettre en

lumière les actions et apports des associations dans le cadre des projets d'écoquartiers, la manière dont elles se positionnent face aux maîtrises d'ouvrage et la manière dont ces dernières perçoivent et reçoivent les contributions des groupes d'habitants.

a) Echanges avec les maîtrises d'ouvrage : de l'implication durable dans les dispositifs participatifs aux relations informelles

Lorsque des dispositifs participatifs sont organisés par les maîtrises d'ouvrage et que les associations ont la possibilité de les intégrer (parce qu'ils leur sont ouverts), **leurs représentants s'arrangent pour participer le plus possible aux instances mises en place**, qu'il s'agisse de réunions publiques ou d'ateliers / groupes de travail[195]. D'autres recherches ont déjà souligné la forte propension "*participationniste*" des associations intéressées par une question d'aménagement (Renaud, 2006), qui les amène à tenter de s'imposer par de nombreux moyens comme partenaire dans la réalisation de projets urbains.

En effet, nous avons pu remarquer que de manière générale, **les associations impliquées dans un processus participatif le restent sur un temps long à partir du moment où ce dernier est organisé**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont impliquées dès le début du processus de projet, car il est fréquent que les maîtrises d'ouvrage ne mettent en place des dispositifs participatifs qu'à un stade avancé de celui-ci. Néanmoins, cela révèle le souhait des groupes d'habitants d'être impliqués le plus tôt possible dans le processus de projet et de manière pérenne :
"*Notre réflexion a été de se dire, comme là, ils sont sur une orientation de relancer le projet, il y aura différentes étapes et il faut que le plus en amont possible on puisse nous inscrire dans cette démarche de concertation pour suivre les différentes étapes*." (Membre de la Cepa, Pajol)

Une fois impliquée dans un dispositif participatif, il est très rare qu'une association soit dans une logique *d'Exit* (Hirschmann, 1995): **la plupart du temps, elles continuent de participer aux instances organisées quels que soient les résultats de leur implication** et, bien sûr, selon les possibilités qui leur sont offertes. Ainsi, comme nous avions déjà pu le remarquer pour d'autres projets d'urbanisme (Gardesse, 2011), les associations se situent soit dans une stratégie de *Loyal*, soit dans une stratégie de *Voice (*Hirschmann, 1995), mais dans les deux cas la pérennité de leur implication révèle leur grande mobilisation. De plus, le fait qu'elles restent dans les lieux d'échange avec les maîtrises d'ouvrage même lorsqu'elles n'ont pas le sentiment d'être écoutées est révélateur de leur profonde volonté d'essayer d'agir sur le projet urbain. L'exemple de l'association Pitrichacha à Tours est en ce sens tout à fait illustrative : la forte mobilisation de plusieurs de ses représentants vis-à-vis du projet d'écoquartier Monconseil a pour corollaire un sentiment de difficulté voire de souffrance en référence au peu d'écoute et d'attention qu'elles ont le sentiment de susciter chez les porteurs de projet. Néanmoins, ces désagréments ne semblent pas les avoir découragés : au contraire, ils sont restés très mobilisées et continuent de l'être, alors que le chantier a démarré depuis plusieurs mois. C'est ce qu'explique l'une des membres de l'association : "*c'est vrai que c'est usant, c'est vrai que moi j'ai beau dire j'en ai marre, vraiment, mais je continue…C'est pas possible d'être indifférent, j'y pense régulièrement, je ne me vois pas l'être, j'ai du mal à me dire que je vais être indifférent, c'est vrai que c'est confortable mais je ne me sens plus citoyen dans ce cas là*."

[195] Dans quelques cas, les représentants associatifs ont même été associés au jury des concours d'architecture avec voix délibérative (Pajol), mais cette participation à la décision reste encore rare. Comme le montrent les réponses aux questionnaires (cf. Partie 2), les réunions publiques restent le type d'instances les plus organisées. Les ateliers d'urbanisme sont encore minoritaires (12 cas sur 50 opérations lors du 2e questionnaire) tandis que les habitants restent dans l'ensemble très peu sollicités pour participer à des instances de réalisation de projet ou de décision

Au demeurant, l'implication des associations peut éventuellement dépasser le temps de l'élaboration du projet. Ainsi, certains groupes d'habitants s'engagent dans des processus les associant à la gestion d'espaces, pérennisant alors l'implication des habitants. Il s'agit la plupart du temps d'associations dont l'objet de mobilisation est générique et spécialisé (c'est-à-dire qu'il donne lieu à la réalisation d'éléments concrets, aménagés dans le cadre du projet d'écoquartier), comme l'habitat participatif / l'autopromotion ou les jardins partagés. Mais la possibilité d'une continuité de l'implication au travers de la gestion semble tout à fait reliée aux conditions d'échanges durant le projet. De plus, elle semble limitée à la gestion de petits espaces/programmes publics ou d'habitat, sans s'étendre à des équipements publics ou à la constitution d'une structure de gestion ou d'animation du quartier dans son ensemble. Elle peut par exemple concerner le tri sélectif ; ainsi, le Maire de Mulhouse explique que parce que "*Bourtzwiller est le premier quartier de la ville avec politique de tri et de containers enterrés*", la maîtrise d'ouvrage s'est interrogée sur la manière "*de dire aux habitants «on vous valorise» ?*". La réponse est selon lui "*par la co-gestion, pour dire aux association : bah voilà en tant que représentante des associations auprès des bailleurs, vous avez aussi un rôle de représentants de cette co-gestion*".

Même dans des collectivités comme Strasbourg, où les liens entre pouvoir politique et associations sont particulièrement forts, les élus hésitent à donner un rôle de partenaire aux habitants pour le management des projets d'urbanisme. A l'occasion de la réalisation de l'écoquartier Danube, plusieurs tentatives de propositions de création d'une structure similaire à celle du Forum Vauban à Freibourg ont été rejetées par la Cus et la ville, sans doute par crainte de faire émerger un lieu de contre-pouvoir potentiel, comme le suppose un membre de l'association Eco-quartier :
(Au sujet de la Maison de Projet) "*Si c'est géré par une assoc', l'avantage pour la ville, c'est ce que je leur disais, c'est que c'est un garde-fou pour la ville. Mais l'idée d'une maison de projet, d'un lieu identifié, oui, et après, dans sa gestion... nous on n'était pas associé. Donc c'est vrai que c'est un projet clairement de la ville. Mais je pense qu'il y avait toujours la crainte de la collectivité de se voir happée par une association. Je veux dire, c'est bien qu'il y ait une association forte, mais parfois, je sais que ça peut aussi les gêner éventuellement qu'on dise « ah oui, à Strasbourg, il y a l'association Eco-quartier». Je sais que parfois, ça peut être un peu compliqué à gérer, ça, pour des élus. Il faut que ça reste la collectivité qui soit la main maîtresse sur le projet*."

Le rôle d'intermédiaires des associations dans les quartiers durables en Europe
Une recherche menée par Verena Schaeffer, Natacha Litzistorf Spina, Camille Rol et Claudia Bogenmann[196] permet de mettre en exergue le rôle et l'importance des organisations associatives dans une douzaine de quartiers durables européens. Elle montre notamment comment, si l'initiative du projet est dans la majeure partie des cas prise par des collectivités publiques, **la plupart des projets ont été organisés au travers de partenariat entre maîtrise d'ouvrage publique et acteurs privés et/ou issus de la société civile**. Pour exemple, les chercheurs citent le quartier BedZED, qui a été réalisé avec le concours de deux associations environnementales.
Les groupements associatifs sont aussi intervenus dans plusieurs quartiers dans le cadre de processus participatifs organisés à l'échelle de l'îlot ou de l'immeuble (SUSI à Vauban, "Gemeinsam statt einsam" à Kronsberg, etc.). Dans certains cas, comme dans les quartiers

[196] Recherche "quartiers durables en Suisse et en Europe : outils et démarches existants" Rapport I du projet-modèle "Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise", 2008

d'Eva-Lanxmeer ou encore GWL, c'est la gestion même de ces derniers qui est organisée par les associations de quartier.
La recherche souligne enfin l'importance de la médiation associative pour la sensibilisation et l'information sur les aspects environnementaux et durables. Ainsi, la communication traitant de ces derniers émane la plupart du temps de centres socio-culturels ou d'associations de quartier qui publient et diffusent des* "supports pédagogiques" *aux habitants et qui organisent des réunions d'information ou des animations. L'intérêt de cet engagement des associations dans la sensibilisation aux problématiques environnementales réside dans la possibilité d'un suivi et d'un accompagnement des habitants sur le long terme,* "nécessaire pour encourager un changement durable" *car* "certaines expériences ont montré qu'il ne suffit pas de mener des actions de sensibilisation une seule fois"*. Les associations apparaissent alors comme "de bons relais" car, sans être trop coûteuses ou trop figées, ce sont des structures qui permettent précisément d'assurer une pérennité de la communication sur les dimensions environnementales et durables de la vie de quartier.

Lorsque le processus dit participatif comporte peu d'instances ou de moments formalisés de rencontres, ou bien lorsque le projet n'a pas donné lieu à la mise en place de processus participatif, cela n'empêche pas les représentants associatifs d'échanger avec les maîtrises d'ouvrage. Dans ce cadre, **les associations développent très fréquemment des relations informelles avec les représentants de la collectivité**. Ces derniers sont alors contactés par téléphone ou par courrier, interpellés lors de réunions publiques, questionnés au cours de rendez-vous obtenus avec les élus. Ainsi, les associations trouvent des "brèches" pour nouer, entretenir un dialogue avec les maîtrises d'ouvrage et essayer de peser sur le projet, malgré l'absence ou la faiblesse de processus participatif. A Tours par exemple, les représentants de l'association Pitrichacha (principalement les deux présidents successifs) ont développé ce type de relations avec les élus et les techniciens qui leur ont permis de recueillir des informations et d'exprimer leurs inquiétudes ou attentes. Le premier président de l'association a multiplié les demandes de rendez-vous ponctuels et individuels avec les personnes en charge du projet. Beaucoup d'informations ont circulé et circulent encore par ce biais. L'ancien président dit même avoir développé des relations d'ordre amical avec certains responsables politiques, qu'il tutoie. Il a également obtenu des rendez-vous avec des représentants des services techniques sur le site, à leur demande. Enfin, le président est parvenu à discuter avec l'aménageur (l'OPAC), dont le chef de projet acceptait ponctuellement de le recevoir.

La stratégie des représentants associatifs peut également être de trouver des relais dans le champ politique pour porter leurs revendications dans les instances auxquelles elles n'ont pas accès - c'est en partie le cas à Brétigny où les représentants associatifs sont proches des élus Verts – bien que la plupart des associations se défendent de toute proximité politique. En effet, même si certains de leurs membres militent dans des partis et ne s'en cachent pas, les associations sont presque toujours présentées comme "non partisanes" par leurs membres, notamment afin qu'on ne puisse pas les accuser d'être des "*dépendances du parti*" comme l'indique Yann Renaud (Renaud, 2006). De fait, à Brétigny, si les représentants associatifs ne se cachent pas d'une proximité avec le parti des Verts, ils souhaitent néanmoins que leur association ne soit pas considérée comme une organisation défendant les intérêts d'élus locaux.

Au-delà de la volonté des associations d'être reconnues comme des parties prenantes du projet et de pouvoir influer sur son élaboration, les relations que certaines cherchent à établir avec les maîtrises d'ouvrage, peuvent aussi avoir comme objectif premier de demander des réparations de

certains défauts du projet réalisé. Les relations informelles interviennent alors après la livraison d'éléments de projet – c'est le cas à Saint-Priest, où l'association des Hauts de Feuilly, créée pour permettre aux habitants de s'appuyer sur une structure dans une lutte contre les promoteurs privés, développe progressivement des interactions avec la maîtrise d'ouvrage des espaces publics, en l'occurrence la ville pour essayer d'obtenir son soutien.

b) La dimension structurante de la confiance

Une dimension apparaît essentielle et transversale aux différentes modalités de relations entre associations et maîtrises d'ouvrage : la possibilité de la confiance. Cette dernière ne préexiste pas aux situations d'interactions entre maîtrise d'ouvrage et associations mais doit au contraire se construire : **elle est une conséquence de la nature des relations qui s'instaurent à l'occasion du projet.**

La confiance représente un facteur fondamental à la fois du sentiment des associations de "faire partie" du projet, mais aussi de la possibilité de dépasser les postures initiales d'opposition. De ce point de vue, les exemples de la Zac Pajol d'un côté et du quartier Monconseil à Tours de l'autre, sont tout à fait révélateurs dans leurs différences marquées : alors que dans le premier cas, les habitants ont eu rapidement le sentiment d'être écoutés par les pouvoirs publics (notamment parce que Jean-Pierre Caffet a demandé à ce que le projet soit revu suite à leur contestation initiale), dans le second, les représentants associatifs ont au contraire eu constamment le sentiment d'être méprisés. Il en a découlé dans le premier cas, une confiance solide, qui s'est installée progressivement entre associations et maîtrises d'ouvrage et a permis de dépasser l'opposition du début du projet pour aboutir à des modalités de travail coopératif. Dans le second cas, au contraire, une forte méfiance réciproque s'est développée entre associations et maîtrises d'ouvrage, dans toutes les premières phases du projet, compromettant toute possibilité de dialogue. Les représentants associatifs de Pitrichacha ont de ce fait construit une opposition à la Mairie de Tours. À l'inverse, pour Pajol, un membre de la Cepa estime : "*ce qui nous a fait vraiment avancer depuis le début, c'est vraiment le fait d'avoir une équipe de gens avec qui travailler en confiance. Ca a permis des bons résultats, même si on n'était pas d'accord sur tout*". La construction de la confiance repose fortement au départ sur le sentiment d'être écoutés, même si des désaccords existent. Elle se traduit alors par la croyance que le processus participatif a bien "fonctionné", comme l'explique un représentant associatif impliqué dans l'opération Paul Claudel à Amiens :

"*Dans la première phase on a demandé de pouvoir continuer, elle [l'élue] a dit oui, dans la deuxième phase on a demandé qu'on puisse suivre les procédures techniques, elle a dit oui. C'est cette sincérité du processus participatif qui était ma question initiale, qui a trouvé une réponse favorable, qui me fait dire c'est bien, ça marche plutôt bien. Bon il y a des limites, parce que moi je suis sûr qu'il y a des aspects techniques qu'on n'a pas vus. Mais ils ont écouté ce que j'avais à dire, par rapport au temps que j'avais dédié, personnellement, j'étais satisfait*".

L'instauration de relations de confiance dépend des attentes que formule la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis des associations, en particulier comme contributeurs au projet (cf. partie 2). Elle se maintient aussi par la façon dont la maîtrise d'ouvrage informe régulièrement et clairement les participants au dispositif, sur la prise en considérations de leurs propositions, sur le niveau d'avancement du projet et les processus de décision[197].

[197] Pour définir cette nécessité de transparence, plusieurs chercheurs utilisent le critère de la "*publicité*" (Blondiaux 2005 ; Brugidou, Jobert, Dubien, 2007 ; Zetlaoui-Léger, Daniel-Lacombe, 2009) ou de la "*publicisation de la*

A Pajol, les habitants ont eu durablement le sentiment qu'ils étaient pris en considération et écoutés. Les représentants associatifs ont d'ailleurs beaucoup insisté sur la transparence des politiques par rapport au processus de projet. A l'inverse, à Tours, les représentants associatifs disent avoir souvent découvert par hasard les éléments nouveaux du projet, au détour d'une conversation ou bien en se promenant dans le quartier. Ils apparaissent autant, si ce n'est plus, critiques sur la manière dont ils apprennent ces nouveaux éléments que sur ces éléments eux-mêmes :
"*il y a des choses qui sont prévues, maintenant dans les faits, je suis très dubitatif, je le suis d'autant plus que dans les premiers projets on avait prévu que la rue Mayer serait beaucoup plus large que ça, il devait y avoir deux rangées d'arbres. Et ils l'ont rétréci, et les arbres qui étaient plantés là ils les ont enlevés en nous disant « ils étaient en nourrice »... Euh... bon, on nous prend pour des imbéciles! Je me souviens de notre bon maire dire « oh cet écoquartier de toute façon, 750 logements maximum »... Maintenant on doit friser les 1500... Ca a un peu glissé : ça a presque doublé ! Ca me fatigue les effets d'annonce... On nous promet des trucs super beaux et puis à la fin ça se termine avec le minimum. La densification, on l'a découverte très récemment, au PLU. C'est comme l'histoire des fameux arbres, du fait qu'on supprimait une rangée, on s'en est aperçu après coup*." (Représentant Pitrichacha)

Les relations de confiance se construisent dans la réciprocité et dans une dynamique qui peut être soit de plus en plus critique, soit vertueuse ; à Pajol, la Cepa a considéré que la ville était digne de confiance, parce que cette dernière avait auparavant reconnu la pertinence de son travail lors de la présentation de sa contre-proposition. Par la suite, le souci de la transparence, la prise en compte dans la définition du projet des propositions de la coordination, ont alimenté la confiance accordée par les habitants à la maîtrise d'ouvrage. Cette dernière, réconfortée par le fait que les associations abandonnaient leur posture contestataire, a continué de leur accorder sa confiance.

Néanmoins, **la reconnaissance des représentants associatifs comme des "partenaires" de l'opération, dans une logique de "*projet négocié*" (Callon, 1997, Novarina, 1998) n'est pas évidente, même dans les cas où la confiance est instaurée**. Dès lors, la forte mobilisation des représentants associatifs pour échanger avec les maîtrises d'ouvrage et tenter de se faire reconnaître comme ayant un rôle à jouer dans le processus de projet prend tout son sens. En effet, une certaine frilosité des maîtrises d'ouvrage à accorder aux groupes d'habitants un statut d'acteur à part entière est visible. À Strasbourg, si des principes de responsabilités partagés ont été énoncés dès le début de la concertation, la notion de partenariat dans les documents présentés par la ville reste réservée aux relations entre maîtrise d'ouvrage et opérateurs ou utilisateurs d'une part, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'autre part. La crainte d'un impossible compromis peut être avancée pour justifier la persistance d'une approche hiérarchique de la distribution des pouvoirs ne faisant pas des associations les interlocuteurs légitimes d'une "négociation" (Mermet, 1998). Un représentant de la maîtrise d'ouvrage de la Zac Pajol déclare qu' "*il faut qu'à un moment il y ait quelqu'un qui tranche la décision parce qu'on voit bien que les associations entre elles, elles ne portent pas toutes le même discours, donc il faut qu'il y ait une autorité qui tranche et je ne suis pas sûr que l'on ne s'en sortirait sur Pajol avec un système qui serait vraiment collaboratif, partagé ou ce serait des décisions collégiales, je pense qu'on n'arriverait pas à les prendre*". De fait, si les expériences françaises menées dans le cadre de la Politique de la Ville depuis les années 80 ont montré que les associations pouvaient être

---

démarche et des documents nécessaires" (Fourniau, 2001), tandis que certains parlent de la nécessaire "*accessibilité aux informations*" et de la "*définition des tâches*" (Rowe, Frewer in Reber 2005).

reconnues comme partenaires de la gestion de certains services y compris dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain (Bacqué, Fijalkow, 2007), les élus et les techniciens n'envisagent toujours pas de leur reconnaître un pouvoir co-décisionnaire dans le domaine de l'aménagement urbain.

Participation et rôle des associations comme intermédiaires dans les projets urbains en Allemagne

Dr. - Ing. Klaus Habermann-Nieße - *Traduction : Margarete Ruck-Vinson*

"Depuis le mouvement d'envergure nationale contre l'énergie nucléaire dans les années 70 et 80, de nombreuses ONG et groupes d'initiatives de citoyens se sont penchés - dans une continuité pour ainsi dire historique - sur les problèmes des villes et ont acquis des compétences spécifiques en la matière. Ainsi, elles ont progressivement appris à argumenter en s'appuyant sur des connaissances précises du sujet. Depuis, le niveau de conscience et du savoir en matière de planification urbaine s'est nettement élevé. Beaucoup de gens ne se contentent plus de se rendre aux urnes de temps en temps. Dans de nombreux quartiers, la demande d'une implication plus importante et plus directe, en dehors des élections, augmente.

De multiples formes de participation ont été expérimentées en particulier au niveau des projets de développement urbain comme par exemple de nouveaux quartiers écologiques durables ou bien de projets de renouvellement social. Les procédures de participation formelles à l'interface des processus de décision politique sont en général plus étroitement reliées à l'action administrative, alors que les procédures participatives plus près des citoyens (création d'organisations de voisinage, aménagement de l'environnement de l'habitat, développement et accompagnement de projets de logement, création et soutien de groupes d'auto-promoteurs, etc.) sont en général réalisées par des organisations intermédiaires, qui se situent entre l'administration et les citoyens.

Les communes délèguent aujourd'hui des services relevant autrefois du domaine de l'administration, comme la mise en œuvre des programmes sur place et la mobilisation de la population qui y est liée, à des structures intermédiaires, surtout quand il s'agit du renouvellement de quartiers urbains (Programme de renouvellement social de la ville). A l'aide de ces intermédiaires, de nouvelles structures de communication et de participation se sont développées dans ces quartiers et, dans la mesure du possible, établies sur le long terme. L'objectif est de renforcer l'engagement personnel des habitants des quartiers. A ce titre, il s'agit d'initier voire améliorer la coopération entre ceux-ci, les propriétaires de maisons et de terrains, les représentants de l'économie locale et les institutions étatiques afin de développer et de réaliser des projets rendant les quartiers et leur image plus attrayants notamment grâce au soutien d'investisseurs privés.

Ces intermédiaires mandatés par l'administration municipale se chargent de la mission de gagner de nouveaux acteurs parmi les habitants pour une action commune en faveur de leur quartier. A ce titre, ils mettent en place des procédures dirigées pour transmettre des informations pertinentes et détaillées à l'aide de méthodes valorisantes et autour de projets stimulants. Le développement de nouveaux espaces d'action au niveau local en relation avec le quartier et la prise en charge de responsabilités par les citoyens ouvrent de nouvelles possibilités. Ceci nécessite des structures de coopération fiables ou au moins une médiation active entre les habitants des quartiers et les multiples structures administratives. C'est là que les intermédiaires interviennent. Ils réussissent toujours, s'ils peuvent agir comme initiateurs et si, par la suite, une action administrative interdisciplinaire englobant tous les services soutient la volonté à coopérer ainsi créée. L'intention de vraiment vouloir aller vers l'autre en mandatant un intermédiaire est une condition préalable à cette réussite.

Dans les organigrammes du renouvellement social de la ville, on intègre aujourd'hui dans de nombreuses communes des structures externes à l'administration. Les relations entre structures externes et internes doivent à chaque fois être négociées au niveau local. Les intermédiaires agissant à l'interface entre les citoyens et l'administration apprennent à gérer les multiples services de l'administration publique. Ils doivent trouver le langage adapté sans remettre en question la mission essentielle de l'action administrative. En même temps, ils doivent impliquer activement les citoyens sur place dans le développement et le renouvellement urbains et les convaincre de participer au changement du quartier. La forme de stimulation et d'implication des citoyens qui en découle va nettement plus loin que le modèle participatif du Kronsberg.
Pour une culture active de participation et de planification, le mutisme doit être surmonté et la politique doit mettre en place des mesures pour établir la confiance : l'administration communale doit changer la perception qu'elle a d'elle-même, les institutions et les associations citoyennes existantes doivent être réformées et les citoyens doivent s'ingérer dans la vie politique de la commune."

c) De larges répertoire d'actions : investissement important et rôles d'intermédiaires

Notre enquête révèle le développement d'un répertoire d'actions variées des associations, à travers la réalisation de tracts, de courriers à destination des maîtres d'ouvrage, d'articles dans la presse, mais aussi par de nombreuses réunions internes ou rencontres avec des experts patentés (architectes, opérateurs urbains). Il existe en effet toute une zone de mobilisation "grise", souvent invisible, mais qui leur est nécessaire pour accéder à une place dans le processus, éveiller chez les membres de l'association une conscience de la nécessité ou de l'intérêt de se mobiliser, etc. Ainsi un représentant associatif insistait sur "*tout ce travail de mobilisation, pour intéresser les gens à ces projets*. ". **Cette richesse des modes d'action est une fois de plus révélatrice de la forte capacité "entrepreneuriale" des associations malgré des moyens matériels et humains souvent modestes.**

Au cours de l'opération de la ZAC Pajol, la Cepa a développé plusieurs modalités d'actions : organisation de réunions internes, rédaction de courriers, distributions de tracts, rencontres avec des architectes[198]. Ce déploiement d'actions n'est pas nécessairement lié à une posture contestataire qui s'inscrirait dans la durée pour prendre la maîtrise d'un projet : alors même qu'ils se sont permis de contester assez radicalement le projet présenté par l'Apur en 2002 en apportant des solutions alternatives, les représentants associatifs insistent pour dire qu'ils ne se trouvaient pas dans une position "*de contre-projet*" mais souhaitaient simplement "*apporter un regard critique*" (Président de la Cepa). Bien que les documents réalisés aient tout de même eu pour vocation de remettre en cause le projet initialement prévu, **ils n'ont pas cherché à maintenir un rapport de force permanent avec la maîtrise d'ouvrage et ont plutôt été en quête de légitimité pour entrer dans le système d'acteurs du projet.**

Tout comme dans la plupart des projets d'écoquartiers que nous avons étudiés, le développement de ce répertoire d'actions repose sur un investissement personnel important et sur le long terme des représentants associatifs de la Cepa, notamment lorsqu'ils ont réalisé un dossier, en 2009,

[198] A cette occasion, les représentants de la Cepa ont d'ailleurs sollicité Françoise-Hélène Jourda pour qu'elle leur donne "un avis d'expert ". Ce n'est qu'après que cette dernière répondra à la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la halle.

pour se présenter au prix du projet citoyen UNSFA[199]. "*Dans la coordination on n'avait aucun budget, c'est vrai que moi j'utilisais mes moyens propres avec d'autres, car on a fait beaucoup de photocopies, on avait quand même des dépenses*" (Membre de la Cepa)
D'ailleurs, leurs modalités de travail semblent quasi-professionnelles, tant dans leur organisation interne (réunions entre représentants associatifs, répartition des tâches, production de documents) que dans les échanges avec les responsables institutionnels du projet. Ainsi, lors d'une observation d'une réunion du comité de suivi (13 avril 2012), nous avons remarqué que celle-ci ressemblait à une réunion entre un commanditaire et son bureau d'étude : les prises de parole étaient cadrées afin que chacun puisse s'exprimer. Les représentants associatifs intervenaient de la même manière que les autres acteurs présents et leurs discours comportaient des contenus similaires.

Dans les projets que nous avons étudiés, il est fréquent que les associations fassent mention de pétitions. Ce mode d'action est plutôt le fait de celles développant une posture contestataire ou, tout du moins, ne pouvant pas s'exprimer au sein d'un dispositif participatif. À Brétigny, l'Ademub a commencé par lancer une pétition contre le projet. Mais lorsque la collectivité a mis en place une instance dite de "concertation" et que l'association a pu l'intégrer, elle a cherchée à se maintenir dans ce dispositif officiel : "o*n a fait tout ce qu'on a pu pour contre le projet car on était hostile au projet, mais à partir du moment où il a été démocratiquement voté on est entré en concertation pour essayer de négocier*", nous a expliqué l'un de ses représentants. Nous n'avons pas observé de radicalisation de type blocage des chantiers, ni même beaucoup de recours, mais cela est peut-être dû aux niveaux différents d'avancée des terrains.

La richesse du répertoire d'actions des associations peut aussi être un facteur d'enrichissement pour la maîtrise d'ouvrage dans sa perception des enjeux de l'opération. À Brétigny, le président actuel d'Ademub raconte qu'en 2004, alors que certains locaux industriels se trouvaient à l'abandon, il a fait un travail photographique pour les valoriser et est parvenu à faire prendre conscience aux élus de l'intérêt patrimonial des machines. C'est selon lui pour cette raison que ces dernières ont ensuite été exposées dans une Maison du Projet.

Parmi un répertoire d'actions variées, une modalité a attiré notre attention. Nous avons noté une **tendance de la part des associations à organiser des "réunions d'information" ou des "réunions publiques"** à destination de leurs adhérents ou, plus largement, des habitants, pour les tenir informés du projet ou bien pour recueillir leurs attentes.

Ces initiatives placent les associations dans des situations d'intermédiaires entre maîtrises d'ouvrage et habitants non-organisés[200], surtout lorsque le travail d'information n'est pas ou peu pris en charge par les maîtrises d'ouvrage. Cette situation est généralement choisie par les associations – puisqu'elle relève de leur propre initiative –, mais elle n'est pour autant pas toujours confortable pour elles. En effet, si les informations au sujet du projet qu'elles relaient sont peu détaillées ou se révèlent fausses, elles peuvent se trouver en porte-à-faux vis-à-vis des habitants non impliqués dans le projet. Ainsi, l'équipe de recherche Pagode[201] soulignait lors de

---

[199] Ils ne l'ont pas remporté, mais cela leur a permis d'être en contact avec des chercheurs, ce qu'ils ont trouvé très utile pour leur mobilisation.

[200] Bien entendu, dans ce contexte, il faut différencier les associations prestataires, mandatées notamment pour organiser l'implication des habitants, des autres.

[201] Programme ANR *Participation Animation et Gouvernance dans les Ecoquartiers*, équipe associant des chercheurs français de l'Université Bordeaux 3, des laboratoires ADES (UMR CNR 5185), MICA (EA 4426), de l'ENTPE Lyon (RIVES UMR CNRS 5600), ainsi que québécois (UQAM) : cf. http://pagode.hypotheses.org/

la rencontre Ramau des 22 et 23 novembre 2012 que l'organisation de "réunions publiques" par des associations pour des projets d'écoquartiers pouvaient donner lieu à un transfert des représentations de responsabilité quant au projet, les associations pouvant alors devenir des "*démineurs*[202]". A Tours, l'association Pitrichacha a organisé plusieurs "réunions publiques". Dans ce cadre, ses représentants disent précisément avoir servi "*d'intermédiaires*" (rôle qu'ils s'attribuent pour pallier les manquements de la maîtrise d'ouvrage). Cette situation leur convient, bien qu'ils craignent d'être "*décrédibilisés*" parce que les informations qu'on leur donne et qu'ils transmettent ensuite aux habitants ne sont pas toujours fiables[203].

Pour le projet de la Zac Pajol, la Cepa a également organisé une diffusion d'informations à destination des habitants du quartier : "*pendant l'année 2003 on a animé un conseil de quartier sur le sujet. Et on a organisé trois réunions de notre propre initiative pour justement informer le public, les habitants de l'avancement du projet. On a fait venir différents interlocuteurs qui pouvaient être des représentants de la ville ou d'autres personnes, les gens s'exprimaient, faisaient leur présentation et nous on organisait ensuite un débat qui suscitait la réaction des gens, ça a permis de faire avancer certaines choses.* " Dans ce cadre, la coordination associative a pu être considérée comme un relai direct des pouvoirs publics : "*quelquefois effectivement il y avait certains commentaires qui pouvaient dire que de toute façon nous étions là pour accompagner le projet de la ville sans autre forme de procès, mais ce n'est pas tout à fait ça.* " En fait, le but de ces réunions publiques peut aussi être de pousser les collectivités vers plus de transparence et de démocratie, en leur transmettant directement les expressions citoyennes issues de ces rassemblements et en les "forçant" à donner de l'information.

Par ailleurs, ce **rôle d'intermédiaires des associations peut jouer dans l'appréhension par les nouveaux habitants des aspects liés au développement durable**. Un membre de la CSF impliqué dans le projet d'écoquartier Danube à Strasbourg explique ainsi que leur rôle était d'informer les habitants pour qu'ils puissent comprendre et s'approprier les dimensions techniques mais aussi symboliques des initiatives durables : "*j'étais comme tout le monde, on met en avant des mots comme « développement durable ». (...) Si on veut vraiment avoir une démarche développement durable, si on veut que vraiment ce soit pas les locataires qui soient obligés de s'adapter à ces nouveautés, [il faut] informer les locataires du projet*".

Une autre question qui peut se poser est celle de la capacité des associatifs à porter ou à représenter les attentes de habitants auprès de la maîtrise d'ouvrage. À ce sujet, nous avons noté des interrogations récurrentes quant à la représentativité des associatifs de la part des acteurs des maîtrises d'ouvrage (cf. *supra*), parfois pour décrédibiliser des oppositions éventuelles. Pour y répondre, les associations affirment fréquemment que leur "représentativité"[204] est basée sur les échanges qu'elles ont avec les habitants non organisés et non impliqués, notamment au travers de ces "réunions publiques" : "*on est quand même bien placé pour défendre l'intérêt des gens, parce qu'on les voit régulièrement les habitants, moi en tant que représentante des habitants je fais régulièrement des réunions dans le quartier*", nous a déclaré une représentante associative impliquée dans le projet d'écoquartier Paul Claudel à Amiens. A Pajol par exemple, les membres de la Cepa assurent connaître les attentes des habitants du quartier - notamment grâce à leurs

---

[202]Equipe Pagode, Luc GREFFIER, Nicolas DANDRÉA, Pascal TOZZI, novembre 2012, "Les professionnels de l'animation socioculturelle, activateurs de participation ? Analyses d'opérations d'écoquartiers dans l'agglomération bordelaise", Rencontre Ramau *Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers*, ENSA Paris - La Villette.

[203] Eux-mêmes recueillent ces informations par les relations personnelles qu'ils peuvent développer avec les acteurs en charge du projet que nous avons mentionnées ci-dessus.

[204] Même si certains membres d'association reconnaissent ne pas être représentants de "tous" les habitants.

échanges fréquents avec eux, aux réunions des EDL[205] et aux réunions qu'eux-mêmes organisent - et relayer ainsi une parole plus large que celle de leur coordination. Le fait que les habitants plus défavorisés du quartier (pourtant majoritaires dans l'arrondissement) ne soient pas directement présents dans les instances participatives ne semble pas leur poser de problème, ni même les préoccuper. Par ailleurs, les associatifs peuvent se sentir légitimes à participer simplement parce que "eux" se mobilisent, ce qu'illustre cette déclaration d'un représentant d'association : "*c'est vrai qu'on pourrait imaginer une formule qui implique, qui associe davantage les habitants. Mais moi, si je peux me poser des questions sur ma légitimité, en fait ma légitimité je l'ai en quelque sorte "prise" parce que j'étais peut-être plus offensif [que les autres habitants]*". Dans le même ordre d'idées, un autre associatif nous a expliqué qu'il avait souvent répété aux habitants de son quartier : "*vous nous reprochez d'être des associations mais vous n'êtes pas interdits de venir donc venez, venez dire ce que vous avez à dire*". Cette position rejoint la critique souvent énoncée par les représentants associatifs à propos de la faible mobilisation des habitants et de la difficulté à les intéresser sur le long terme à un projet urbain : "*le problème c'est que les gens sont très enthousiastes quand on leur en parle comme ça, mais combien de fois j'ai organisé des choses et il y en a eu très peu qui sont venus, les gens qui me disent "oui on va venir c'est super" quand je les rencontre mais qui ne viennent pas*".

On peut alors se demander si ce rôle d'intermédiaires, - plus que de représentation au sens où celle-ci serait issue d'une légitimité élective lié à un mode de désignation ou statistique -, conduit à un élargissement du public concerté, ou au contraire à une situation de monopole par les associations du dialogue avec les pouvoirs publics. **En effet, cette position de relais peut être aussi considérée comme une manière de construire une relation privilégiée avec les décideurs en tenant à distance "le grand public"** (Rui, Villechaise-Dupont, 2006). L'invitation d'habitants "lambda" pourrait remettre en cause le rôle que veulent s'octroyer certaines associations en tant que représentantes de la société civile. La légitimité et la capacité d'influence de l'association peuvent s'en trouver fragilisées. **Celles-ci craignent aussi qu'une ouverture des dispositifs de concertation ne complique leur travail, elles qui ont si patiemment construit des savoirs et des compétences sur le projet.** Dans cette perspective, comme le disait André Bruston lors du séminaire CDE du 23 juin 2011[206], peut se poser le problème de la professionnalisation des représentants associatifs, devenant très compétents dans le maniement du langage politique et administratif, mais de moins en moins qualifiés pour s'adresser aux habitants. Ainsi, selon lui, il existe un véritable défi pour ce type d'associations très engagées dans un processus de projet, à "*rester des traducteurs*" ou des intermédiaires.

Le rapport des associations au pouvoir reste néanmoins très légaliste en intégrant les règles ou habitudes de la culture politique française ; les associations souhaitent être des interlocuteurs des maîtrises d'ouvrage mais n'entendent pas assumer pleinement la fonction de ces dernières, même si elles retrouvent parfois en situation d'assumer des responsabilités, en l'occurrence d'information de la population, à leur place. Les associations souhaitent que les maîtres d'ouvrage exercent pleinement leurs prérogatives, arbitrent et expliquent leurs choix particulièrement lorsqu'il s'agit des élus : "*dans ma conception personnelle de la participation, on construit ensemble, avec les citoyens, mais c'est l'élu qui décide, qui finance, qui est*

---

[205] Les membres de la Cepa ont participé pendant le 1er semestre 2002 aux commissions techniques de l'Equipe de Développement Local, organisées dans le cadre des actions politique de la ville, et se sont organisés en ateliers de travail dès septembre 2002. Grâce aux EDL, ils ont pu récolter les représentations et attentes des habitants du quartier sur le territoire de la ZAC Pajol.

[206] Séminaire CDE, 23 juin 2011, *L'environnement participe-t-il à la concertation ? Enjeux de représentativité, enjeux d'efficacité environnementale* – Compte-rendu en ligne.

responsable, et nous après on peut défendre nos propositions, mais aussi l'élu si les propositions reposent sur nos discussions." (Membre d'une association de quartier, Amiens). Néanmoins, les associations peuvent réclamer auprès des pouvoirs publics une reconnaissance de leur rôle d'interlocutrices ou même de partenaires, dans le processus de projet, voire de "l'intérêt public" de leurs actions à travers une structure les représentant officiellement dans le projet– cette position a conduit l'association Éco-quartier Strasbourg à proposer la constitution d'une organisation type Forum Vauban (cf. *supra*).

Dans certains cas, le fait que des groupes d'habitants tiennent des réunions publiques à la place des pouvoirs publics questionne voire déstabilise les représentants de la maîtrise d'ouvrage. Pour l'écoquartier de la Zac Pajol, une chef de projet de la Direction de l'Urbanisme regrettait ainsi que la collectivité ou même l'aménageur n'ait pas assumé cette charge d'informer les habitants du quartier, semblant presque la déléguer délibérément à la Cepa, alors qu'il s'agit d'une responsabilité incombant à la maîtrise d'ouvrage. Cette dernière peut percevoir un intérêt à la prise en charge de la diffusion d'informations par les associations, d'une part pour des raisons d'allègement de charges de travail, d'autre part parce que dans une situation non conflictuelle où l'association est impliquée dans le projet, celle-ci peut contribuer à sa légitimation. L'étude de plusieurs projets urbains durables européens menée par Pierre Lefèvre au début des années 2000, tend à montrer que " *dans le partenariat urbain élargi qui se met en place en Europe sous le signe de la nouvelle gouvernance, les comités de quartier, les associations de voisinage, les coopératives de construction ou de gestion seront amenés à prendre une part de plus en plus active et structurée à la démocratie participative, en assurant, avec l'aide de professionnels, un rôle de médiation entre les populations et les institutions*" (Lefèvre, 2008). Encore faut-il que les modalités de répartition de fonctions soient clairement établies et ne relèvent pas de formes de désengagement implicites.

d) Formulation de propositions et de contre-propositions

Dans le cadre de cette mobilisation importante des associations, il est très fréquent que les représentants associatifs fassent valoir des propositions précises, argumentées, étayées techniquement. Elles s'appuient parfois sur des techniques de représentations élaborées, parfois professionnelles aux moyens de plans ou de maquettes.

Cepa : une « contre-proposition »
comme point de départ d'un nouveau projet pour la Zac Pajol

Le 12 décembre 2002, lors de la réunion publique qui s'est tenue à la Mairie du 18e arrondissement, les représentants de la Cepa ont rendu public leurs principes et notamment l'idée de préserver la grande halle sur le site. Ils ont également montré, grâce à un projet qu'ils avaient édifié avec la cellule de prévisualisation, qu'il était possible de conserver ce bâtiment. Cette réunion publique a été primordiale dans le déroulement du projet, car elle a marqué symboliquement la date d'inflexion de l'orientation donnée à celui-ci par la Mairie de Paris.
La contre-proposition de la Cepa était illustrée par une maquette et "*par un transparent qui contenait huit images montrant l'intérêt de conserver la Halle*" (Président de la Cepa). Par ailleurs, si les membres de la Cepa n'ont pas remis en cause les éléments programmatiques en termes d'équipement, ils ont insisté pour être associés à la définition du projet : "l*e programme en tant que tel on ne le remettait pas en cause, ce que l'on voulait par contre c'était être associés à toutes les phases d'élaboration de ce programme, d'être associés aussi au jury de concours*. " (Président de la Cepa)

Eco-quartier Strasbourg :
des propositions précises pour une méthode coopérative d'élaboration du projet

Cette association soumet en septembre 2008 à la Cus une note méthodologique pour organiser la participation citoyenne[207]. L'association argumente en s'appuyant sur des exemples européens d'éco-quartiers qu'elle analyse depuis plusieurs années. Les méthodes et outils de conduite de la démarche participative proposés par l'association Éco-quartier de Strasbourg, empruntent à différents ouvrages publiés sur le sujet ces dix dernières années[208]. 10 fiches "boîte à outils" sont proposées. La note décline également des fiches concernant des dispositifs de gestion, du suivi de la qualité environnementale du projet sur le plan énergétique par exemple, ou d'accompagnement au montage de projets en auto-promotion, ou d'auto-construction. À chaque fois, il est fait référence à des éco-quartiers en Europe les ayant expérimentés. Une fiche vierge appelle à l'invention de nouveaux outils.

La formulation de propositions ou de contre-propositions n'est pas systématique : elle dépend d'un certain nombre de conditions.

Elle apparaît souvent une deuxième étape, atteinte après une première étape de réaction ou de contestation face aux éléments présentés par la maîtrise d'ouvrage. Elle implique de disposer de ressources, notamment matérielles. Yann Renaud note ainsi à juste titre que "*la possibilité d'exercer un contre-pouvoir inclut la disposition d'un local pour se réunir, travailler et entreposer les outils et documents de travail, d'un permanent pour assurer les tâches courantes et de sources de financement indépendantes pour pouvoir réaliser le travail de contre-proposition*" (Renaud, 2006) – c'est ce que soulignait le membre de la Cepa nous expliquant que la mobilisation pour le projet Pajol a généré un certain nombre de dépenses personnelles (cf. *supra)*. On pourrait ajouter que les capacités de mobilisation de ressources liées aux capitaux sociaux, politiques, culturels propres aux individus composant l'association s'avèrent autant, si ce n'est plus, importantes.

La formulation de propositions suppose également de disposer de compétences, personnelles ou déléguées, notamment en urbanisme et en environnement dans le cas des écoquartiers. On peut alors supposer que les associations spécialisées sur un objet particulier peuvent plus facilement présenter des propositions argumentées. Mais si la construction de contre-projets apparaît comme une modalité d'action relativement classique des associations environnementales (Aspe, Jacqué, 2012), il faut noter qu'elle intervient dans les écoquartiers étudiés aussi bien de la part d'associations de quartier (Pajol) que d'associations clairement positionnées sur les enjeux environnementaux (Brétigny). En fait, comme nous l'avons déjà souligné, il est fort probable que la capacité de produire des propositions de la part des représentants associatifs soit liée au profil sociologique de leurs leaders et à leur capacité à mobiliser des ressources dues à leur capital (social, politique, culturel). Ainsi, la formulation de propositions ou de contre-propositions rejoint la question de la mobilisation des savoirs. L'importance de pouvoir disposer d'expertises ou de contre-expertises par rapport à celles proposées par les acteurs en charge de projet était d'ailleurs rappelée par Jean-Paul Jacquot, vice-président de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports), lors de la 13e séance des séminaires CDE (16 juin

[207] Association Éco-quartier Strasbourg, *Contribution pour l'Éco-Zac Danube. Outils méthodologiques pour une participation citoyenne*, 9 septembre 2008, 28 p.
[208] ADELS, *Animer un projet participatif, modes d'emploi*, Adels, 2005.
Charlot-Valdieu Catherine et Outrequin Philippe,, *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, 2007.*

2004[209]). Dans la même perspective, Yves Sintomer souligne que le recours à la contre-expertise est une dimension fondamentale du "savoir citoyen" (Sintomer, 2008).

> "*Pour reprendre l'image utilisée par J. Dewey, elle dépasse le savoir d'usage en ce qu'elle remet en question la délégation de la solution technique au cordonnier : il ne s'agit plus simplement d'expliquer à celui-ci où la chaussure fait mal ; il ne s'agit plus non plus que certains participants soit, par ailleurs, cordonniers, comme dans le savoir professionnel diffus, ou que se monte une association communautaire qui propose de réparer les chaussures usagées, comme dans l'expertise par délégation, mais de réaliser plusieurs diagnostics sur les chaussures, d'élaborer plusieurs solutions pour les réparer, voire de contribuer à leur élaboration dès le stade de leur fabrication*. " (Sintomer, 2008)

Néanmoins, la mobilisation d'expertises ou de contre expertises sur le même registre que les acteurs politiques et professionnels en charge du projet est de plus en plus remise en question dans le monde de la recherche à propos de la capacité d'action des associations. Jacques Lolive souligne ainsi que la stratégie de la contre-expertise pourrait "*être vouée à l'échec car elle combat l'administration et l'opérateur sur leur propre terrain, là où réside leur monopole d'expertise*" (Lolive, 2010). Par voie de conséquence, l'intérêt de la mobilisation de contre-expertises ou de contre-propositions techniques existe, soit lorsque les maîtres d'ouvrage traitent de sujets qu'ils connaissent peu ; soit lorsqu'il y a une reconnaissance du rôle des associations dans le projet et la possibilité pour ces dernières d'être écoutées. De ce fait, la possibilité de formuler des propositions dépend aussi du cadre d'échanges existant avec les porteurs de projet.

Dans certains cas, comme dans celui de la ZAC Pajol, les propositions des associations ont fait émerger des problématiques liées au développement durable ou tout du moins les ont soutenues. C'est en effet des propositions (ou plus exactement de la contre-proposition initiale[210]) de la Cepa qu'est née l'idée de conserver la halle et les éléments patrimoniaux du site[211] : "*C'est vrai que nous avons mis en avant l'argument que cette halle avait des capacités, mais également le fait de dire qu'on était quand même dans un moment où l'on s'interrogeait sur la conservation du patrimoine industriel. Même si cette halle n'a pas une beauté flagrante sa structure est intéressante, elle est quand même dans un mouvement de bâtiments industriels qui se sont érigés au début du siècle. Je crois que la halle date de 1924 mais quand même elle est le témoin d'un passé ferroviaire de ce quartier et c'est ça aussi que l'on voulait mettre en avant quelque part*. " (Représentant Cepa).
Les associations sont souvent porteuses de l'idée de valoriser ou de conserver le patrimoine local (c'est aussi le cas à Brétigny au sujet des machines industrielles de Clause). Mais l'exemple de la

---

[209] Séminaire CDE, 16 juin 2004, *Nouveaux dispositifs de concertation : quelles opportunités et quels défis pour les associations ?* – Compte-rendu, séance 13.

[210] Mais comme nous l'avons déjà mentionné, on peut dire que les représentants de la Cepa se positionnent davantage en tant que "réformistes" que comme contestataires : de ce fait, ils hésitent un peu à parler d'une contre-proposition, bien qu'elle ait été initialement élaborée pour s'opposer au projet de la Mairie de Paris et proposer une alternative.

[211] La préservation de la halle est présentée aujourd'hui comme une volonté d'inscription dans une démarche de projet durable de conservation du patrimoine. Néanmoins, il ne semble pas que les habitants ni les pouvoirs publics aient initialement lié cette démarche à une dimension correspondant au développement durable.
"*Maintenant on peut le retourner comme une problématique de développement durable, mais à l'époque ce n'était pas une problématique de développement durable mais juste conservation de l'existant, l'avantage c'est que ça allait dans le même sens*" *(Chef de projet Direction de l'Urbanisme Mairie de Paris)*.

Cepa à Paris 18e montre bien l'importance des conditions préalablement citées pour qu'une association parvienne à présenter une contre-proposition solide. En effet, les habitants regroupés au sein de la coordination y sont parvenus grâce au soutien technique important de la "cellule de prévisualisation", composée d'architectes, d'urbanistes et de sociologues bénévoles. De plus, leur contre-proposition a pu être "efficace" (c'est-à-dire retenue dans le contenu du projet) parce que les pouvoirs publics face à eux étaient dans une posture ouverte et souhaitaient leur donner la parole.

En ce qui concerne la portée des contre-propositions, **l'intérêt de leur formulation a résidé ainsi dans sa capacité à "*mettre en débat*" des problématiques urbaines et environnementales, mais aussi des savoirs et des propositions des personnes en charge du projet** (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

e) Les effets de la mobilisation des associations sur les projets d'écoquartiers

Les effets sur le projet dépendent de l'existence même d'un dispositif participatif et de son intensité *(cf. Partie 2)*. Les différents enseignements énumérés ci-dessus démontrent que les associations peuvent être forces de proposition, notamment au sujet des dimensions du développement durable.

La mobilisation des associations et la formulation de propositions peuvent avoir des effets directs et significatifs sur le contenu du projet, dont décide *in fine* la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, à Strasbourg, les structures associatives liées au thème de la mobilité ont pesé sur le projet en allant plus loin que les intentions initiales de la collectivité. Durant le "dialogue compétitif", les représentants des structures liées à des questions de mobilité ont rédigé un texte de propositions communes[212] en voulant jouer le rôle de garant de la diminution de la place de la voiture dans le projet. Par ailleurs, elles ont obtenu le développement de services alternatifs, comme l'auto-partage. Enfin, les recommandations que les associations sont parvenues à faire inscrire dans le cahier de prescriptions à l'attention des constructeurs, sont multiples et précises pour valoriser et faciliter l'usage du vélo dans le futur quartier : depuis les conditions d'accessibilité des locaux à vélos au dimensionnement des ascenseurs dans les immeubles de logement pour permettre d'y monter son vélo, ce à quoi la maîtrise d'ouvrage n'avait pas forcément pensé. Les associations ont manifestement soulevé des questions sur ce volet des déplacements auxquels les élus et les professionnels n'avaient pas toujours porté une attention particulière.

A Pajol, les dimensions environnementales du projet peuvent sembler avoir été portées par les habitants. Tout du moins, elles n'étaient pas énoncées par les pouvoirs publics en 2002, alors que les représentants associatifs les évoquaient déjà dans leurs premiers documents de présentation. Selon eux, dès 2003 ils trouvaient intéressants d'installer des panneaux photovoltaïques sur le site. Très rapidement, ils ont fait appel à une architecte spécialiste de ce type de dispositif écotechnique à titre d'experte, qui a ensuite été désignée par la maîtrise d'ouvrage comme maître d'œuvre de la halle[213]. "*Ce n'était pas un hasard d'avoir pris Jourda qui était une architecte qui avait travaillé sur des dimensions environnementales, car on avait tous en tête ça, mais c'est vrai qu'il fallait le formaliser, c'est vrai que c'est un sujet quand même assez innovant*", explique une personne membre de la CEPA.

---

[212] *Note d'intention aux équipes de concepteurs des associations ASTUS et Auto-trement*, 10 juillet 2010.

[213] Le président de la Cepa évoque également son utilisation du bois. Les associatifs avaient également pensé à la mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie.

Enfin, il peut arriver que **les propositions aient des effets sur les orientations du projet sans être tout à fait retenues en tant que telles**. Selon l'un des représentants de l'association Ademub impliquée dans le projet d'écoquartier de Brétigny, certaines idées que ce collectif défendait ont été intégrées en partie dans le projet, mais sans aller aussi loin que ce qu'ils suggéraient. A ce sujet, il cite "*l'entrée de la Vallée de l'Orge dans la ville jusqu'à la gare et le parc de 7 ha*" qui sont selon lui un "*résidu*" du projet que l'association avait initialement présenté avec le collectif Clause. Mais il estime que "*ce n'est pas suffisant pour qualifier le projet d'écoquartier*".

Le fait que certaines propositions des associations soient intégrées au contenu du projet peut amener celles-ci à développer des demandes de reconnaissance de leur rôle et de leur apport au projet. Ainsi, à Strasbourg, lorsque l'association Eco-quartier se mobilise, ses représentants cherchent à endosser la paternité d'un ensemble d'initiatives - particulièrement sur les dispositifs d'auto-promotion dont ils ont été très porteurs. Pour le quartier de la halle Pajol, les représentants associatifs estiment également qu'ils sont à l'origine de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la halle[214]. En réalité, il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui émane précisément des propositions d'habitants ou du développement dans les projets urbains de la ville, d'une préoccupation environnementale. *A minima*, le fait que certaines revendications aient émané des propositions associatives et se retrouvent ensuite dans les projets témoigne d'une forme d'hybridation basée sur l'implication des associations des savoirs.

Outre la prise en compte de leurs propositions portant sur le contenu du projet, de nombreux représentants associatifs soulignent comme étant un "effet" de leur implication, le sentiment d'avoir pu "*faire entendre la voix des habitants*", par **la mise en place de dispositifs participatifs**. Ainsi, à Strasbourg mais aussi à Paris (Pajol), les représentants associatifs ont pu œuvrer pour que certaines modalités participatives soient organisées : "*je me vois encore téléphonant à la Mairie pour leur dire qu'il faut organiser une réunion sur tel sujet, parce que telle problématique n'a pas été évoquée, parce qu'on ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois*" nous a notamment expliqué un membre de la Cepa.

2.5. Portée de l'expérience pour les associations et leurs représentants : perspective dynamique de l'étude des associations

a) Identification de trois figures associatives

Au cours de notre investigation sur l'implication des associations dans les projets d'écoquartiers, nous avons observé plusieurs aspects qui nous ont permis de présenter à la fois les raisons de leur présence, leurs profils et leurs rôles. Malgré la diversité de situations que nous avons alors vues apparaître, nous avons pu repérer une série d'indicateurs qui nous permettent d'identifier les caractéristiques principales de ces groupes d'habitants.
Nous avons ainsi retenu cinq indicateurs :
L'ancrage territorial : il s'agit de l'échelle de création (ancrage) et d'intervention (rayonnement) des associations qui se situe, comme nous l'avons vu, entre le local (quartier) et le national, voire le global du point de vue des intérêts ("le bien commun planétaire") poursuivis.
Le militantisme : les associations sont plus ou moins militantes, c'est-à-dire porteuses d'une

[214]À ce sujet, il faut souligner que des débats ont eu lieu au sein de la mairie lorsque les tarifs subventionnés pour l'installation de panneaux photovoltaïques par l'Etat ont baissé. L'arbitrage politique a finalement été de les maintenir pour ne pas se désavouer aurpès des associations, car leur installation avait déjà été annoncée.

cause et impliquées dans les projets d'écoquartiers en raison de cette cause. Celle-ci correspond alors à un objet générique – par exemple l'écologie.
Cet indicateur est en effet à rattacher à **l'objet de l'association**, qui peut être particulier, c'est-à-dire spécifique à un contexte et au quartier, ou bien générique et concerner alors des thématiques plus larges comme la démocratie participative ou le développement durable.
Les modalités institutionnelles d'investissement des associatifs dans le processus de projet représentent également un facteur de différenciation : elles peuvent être contractuelles ou bénévoles.
Enfin, pour recouper les données sur les compétences, **le degré de spécialisation des associatifs**, plus ou moins fort, peut permettre d'identifier des caractéristiques différenciées.

En croisant ces différents indicateurs, nous avons distingué trois cas de figures rencontrés dans les projets d'écoquartiers étudiés :

• **Des associations d'habitants de type "de quartier"** : ce sont des associations (ou groupes de représentants associatifs) impliquées par rapport à un objet particulier, peu spécialisées (en tout cas initialement) et intervenant bénévolement à l'échelle locale, pour améliorer la vie de quartier. Elles sont les plus nombreuses. Ces instances ont la volonté de représenter les habitants non organisés et non impliqués, ce qui les amènent notamment à développer des modalités d'information, mais cela ne débouche pas nécessairement sur un élargissement des dispositifs participatifs à ces habitants non organisés.

Au sein des projets d'écoquartiers que nous avons étudiés, l'association Pitrichacha à Tours ou encore la Cepa à Pajol correspondent à ce cas de figure : il s'agit d'associations composées d'habitants résidant dans le quartier, mobilisés autour d'enjeux de conditions de vie dans celui-ci.

Ce type d'organisations tente de trouver sa place dans le cadre de projets de quartiers portés par des pouvoirs publics locaux. En effet, comme le remarque Yann Renaud, les objectifs des mobilisations associatives ont fortement évolué depuis les "luttes urbaines" des années 1970 : il ne s'agit plus de "*faire pression sur un adversaire politique à la fois puissant et lointain (l'Etat)*", mais de chercher à travailler avec les élus locaux et les services techniques de la ville, ce qui entraîne "*la mise en œuvre d'expertises associatives sur les problèmes et besoins du quartier*" (Renaud, 2006).

Ce type d'associations est celui qui est le plus "accusé" par les maîtrises d'ouvrage de positionnement Nimby. Si ce discours reste présent parmi les personnes en charge des projets - considérant notamment qu'il est impossible que des riverains accueillent positivement un projet de densification auprès de chez eux, particulièrement dans les contextes péri-urbains comme à Tours ou à Brétigny -, on peut remarquer que peuvent leur être reconnus des "savoirs locaux ou ordinaires" (Sintomer, 2008) ou "une expertise habitante" (Gardesse, 2011). Jacques Lolive souligne l'intérêt "d'*étudier les mobilisations riveraines en elle-même*" en se détachant de l'appréciation Nimby (Lolive, 2010). Il qualifie ces formes de positionnements associatifs de "*nouvelles mobilisations qui refusent les modalités usuelles de fabrication de l'intérêt général et qui se font au nom de l'habitant pris dans des attaches, des relations contraignantes qui le constituent comme sujet et caractérisent son milieu de vie*". (Lolive, 2010).[215]

[215] Laurent Thévenot les appelle pour sa part, "*les politiques du proche*" (Thévenot, 2006).

Jacques Lolive propose une typologie des mobilisations environnementales, dont celles qualifiées de "*mobilisations habitantes et expérimentations urbaines*". Ce premier cas de figure associative y renvoie, parce que, tout comme les mobilisations décrites par Jacques Lolive, elle correspond aux enjeux de la "*ville durable et habitable*" à l'échelle du local / du quartier, appréhendée du point de vue des habitants perçus comme "*nouveaux sujets politiques*", et renvoyant à une conception de l'environnement comme le milieu de vie ("*relation environnementale, humaine, corporelle, sensible et esthétique*") (Lolive, 2010).

• **Des associations militantes :** il s'agit également d'associations d'habitants, mais qui sont spécialisées dans un domaine et militantes par rapport à la défense ou la promotion d'un objet générique. Leurs compétences vis-à-vis de cet objet sont assez précises et développées avant même leur entrée dans le projet, qui représente pour elles une opportunité pour défendre une cause. Elles jouent donc un rôle essentiel dans les processus de "sensibilisation" aux questions environnementales et au développement durable. Leurs compétences s'apparentent ainsi à de l'expertise clairement identifiée, notamment par les maîtrises d'ouvrage, qui peuvent les solliciter précisément pour celles-ci. Ce sont ces associations qui sont porteuses de compétences spécifiques sur les enjeux environnementaux ou les modes de vie durables. En l'occurrence, Jacques Lolive note que dans le domaine de l'environnement, les associations sont parvenues à faire sauter le "*verrou Nimby*", ce qui a provoqué un déplacement du côté de la mobilisation d'expertises sur des objets précis (Lolive, 2010). Dans ce cadre, l'implication de ces associations est bénévole. Elles peuvent avoir une échelle de rayonnement au-delà du local, régionalement voire nationalement – elles peuvent d'ailleurs avoir des liens avec des structures plus vastes comme France-Nature Environnement.

L'association Eco-quartier à Strasbourg correspond à ce cas de figure : elle investit le processus participatif proposé par la municipalité dans la perspective de défendre un objet précis, celui de l'auto-promotion[216]. De la même manière, l'association Auto-trement a pour principale vocation de porter au cœur des discussions sur le projet les problématiques de diminution de la voiture en ville. Ces associations portent leurs discours militants en dehors du projet d'écoquartier, qui est une occasion à la fois de faire entendre leurs arguments, mais aussi de les appliquer concrètement dans une perspective d'aménagement. Par ailleurs, ces associations ont un rayonnement qui dépasse la ville de Strasbourg, étant reconnues comme compétentes et spécialisées sur l'auto-promotion et les questions de mobilité (participation à des instances régionales et nationales).

Pour poursuivre la référence à la typologie proposée par Jacques Lolive, il nous semble que correspondent à ce cas de figure dans notre enquête, des éléments pouvant être associés à plusieurs des sujets de mobilisations environnementales qu'il cite (Lolive, 2010). On peut retrouver aussi bien des stratégies d'engagement relevant de la "*reformulation de l'intérêt général ou de la promotion de politiques écocentrées*" (Lolive, 2010). Les représentations de l'environnement portées par ce type d'associations sont à la fois déconnectées du projet (causes environnementales se jouant à l'échelle planétaire) que directement impactées par lui. Ainsi, un travail d'analyse plus précis permettrait probablement d'identifier quels types d'associations correspondent aux diverses formes d'engagement identifiées par Jacques Lolive, puisque leur implication dans les projets d'écoquartiers correspond bien aux éléments qu'il a identifiés de manière générique à partir de cas de mobilisation environnementale.

---

[216] Au demeurant, il est intéressant de noter qu'elle a choisi cette thématique parce que son objet de revendication initial, la production d'un écoquartier, n'était pas opératoire.

Tableau 1 – *Les quatre modalités de mobilisations environnementales*

Terrains étudiés (exemples personnels)	Enjeux dominants	Stratégies associatives	Théories mobilisées par les chercheurs et appropriées par les associations	Formes de l'environnement privilégiées
Contestations TGV Méditerranée (1989-1994)	Conflits d'intérêts généraux	Reformulation de l'intérêt général	Théorie de la justification	Cause environnementale (Formes discursives de l'environnement)
Contestations A8bis (1989-1999)	Montée des enjeux d'expertise	Rouvrir la « boîte noire » des projets techniques	Nouvelle anthropologie des sciences et des techniques	Impacts et milieu associé (Environnement externalisé et/ou formaté par le projet)
Controverses crues du Var (1994-1999)	Risques environnementaux et changements climatiques	Promouvoir des politiques « écocentrées »	Nouvelle écologie politique (cosmopolitique ?)	Nature seconde (conséquences non-intentionnelles des actions modernisatrices)
Mobilisations habitantes et expérimentations urbaines (2004-2007)	Ville durable et habitable	L'habitant nouveau sujet politique	Esthétique environnementale	Milieu de vie (Relation environnementale, humaine, corporelle, sensible et esthétique)

Source : Lolive, 2010

• **Des associations prestataires :** Enfin, certaines associations (comme Dyade ou Bruits du Frigo) ont pu être citées par les chefs de projet au même titre que des associations habitantes, alors qu'elles sont en réalité sollicitées pour intervenir en tant que prestataires et donc précisément pour leurs compétences spécialisées en matière d'urbanisme, d'environnement et/ou d'implication des habitants. Dans leur cas, leur rôle est contractualisé et répond bien entendu à une sollicitation des maîtres d'ouvrage. Leurs interventions peuvent également relever de la défense d'une cause et du militantisme, mais au contraire du type d'associations précédentes, elles sont rémunérées. Ces organisations restent pourtant identifiées comme des associations (qu'elles sont de fait par la loi 1901). Ces associations prestataires, si elles peuvent avoir un ancrage territorial, se forment en général davantage autour d'un objet générique que d'un territoire, ce qui les amène à rayonner largement, au moins régionalement si ce n'est nationalement.

L'association Robin des Villes s'inscrit dans ce cas de figure. Créée en 1997 suite à la mobilisation d'étudiants en architecture contre les réformes des écoles d'architecture, cette structure a vocation à intervenir dans les projets urbains pour développer l'implication des habitants et "*favoriser les échanges entre les différents acteurs de la ville*". Se définissant elle-même comme un "*relais citoyen*" (ou encore "un *facilitateur*"), elle répond à des appels d'offre de collectivités pour organiser des dispositifs participatifs ou des ateliers de sensibilisation à l'urbanisme.

Ces associations prestataires ont une fonction de médiation : comme le dit Robins des Villes, leur intervention vise à engager des processus de dialogue entre maîtrises d'ouvrage et habitants (organisés ou non), autour d'enjeux divers (urbains, sociaux, environnementaux). Parmi ces associations prestataires, certaines sont davantage portées sur les questions liées au développement durable, tandis que d'autres s'occupent particulièrement de la thématique de la démocratisation de l'action publique. Ces dernières peuvent être identifiées comme des "professionnels de la participation". A leur sujet, Magalie Nonjon note que très peu se définissent d'ailleurs sous cette appellation, préférant les qualificatifs de "consultants", "médiateurs", "animateurs" ou "traducteurs" (Nonjon, 2006) : "*tout se passe comme si la nature des politiques participatives les obligeait à valoriser un discours anti-expert, antiprofessionnalisme, à souligner leurs croyances et leur militantisme*" explique-t-elle. On peut

alors se demander si la dimension développement durable a tendance à renforcer cette auto-désignation en tant que militant plutôt qu'en tant que professionnel. Cette question reste en suspens, alors que parallèlement Carole Waldvogel remarque que les associations ou représentants associatifs s'engageant dans une voie professionnalisante ont tendance à faire passer au second plan leur objectif militant (Waldvogel, 2005).

Le positionnement de ces associations-prestataires de démarches participatives n'est pas facile ; leur sollicitation est souvent ponctuelle et elles ne sont que rarement totalement intégrées au processus de projet ni à l'équipe chargée de la programmation ou de la conception. Elles se font le relais de "l'expérience d'usage" des habitants, mais sans garantie que celle-ci structure la définition du projet, telle que prise en charge par des "experts patentés" *(cf. encadré sur l'expérience de Robins des Villes infra)*.

Cette dernière remarque souligne **les mouvements qui peuvent exister au sein des catégories proposées.** Plus encore, il est essentiel de comprendre qu'une même association peut évoluer, au cours du projet d'écoquartier ou, par ailleurs, entre ces trois cas de figures. De fait, une association d'habitants peut devenir militante et une association militante peut se professionnaliser. Ce déplacement correspond à une "montée en généralité" (Boltanski, Thévenot, 1987) dans leurs objets de revendication et leurs échelles d'intervention. En revanche, le mouvement inverse paraît peu probable. Ainsi, l'implication de groupes d'habitants dans des projets d'écoquartier peut être un **vecteur d'évolution pour leur structure de regroupement** (associations dans la plupart des cas).

L'intervention de l'association Robins des Villes à Saint Georges d'Orques
Fabien Bressan, Robins des Villes

Saint-Georges d'Orques est une commune d'environ 5000 habitants située à l'Ouest de Montpellier. Comme de nombreuses villes de périphérie, son fonctionnement est étroitement lié à la présence de la ville-centre de l'agglomération. Ainsi, de nombreux travailleurs de Montpellier sont venus habiter à Saint-Georges d'Orques, considéré comme un village "dortoir", constitué d'un centre historique dense très occupé et entouré de zones pavillonnaires. Pour freiner ce développement urbain extensif, la municipalité a lancé en 2008 la programmation de l'extension du centre de village sur 6 ha. Trois objectifs étaient affichés : renforcer l'attractivité et densifier le centre de village, offrir de nouveaux types de logements autres que l'habitat individuel, et faire de ce projet urbain un écoquartier.

Ce projet prévu sur une vingtaine d'années devait entrer en phase de conception dès 2009, avec un démarrage du chantier envisagé 2 ans après. Sa spécificité tenait dans le fait que, dès la phase de programmation politique (et donc avant l'arrivée de la maitrise d'œuvre), un dispositif de participation des habitants serait mis en place et serait actif de manière continue, au moins jusqu'au démarrage des travaux.
La municipalité, appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine, a donc lancé un appel d'offre afin "***de mettre en place un dispositif d'écoute et de dialogue, de nourrir le projet urbain de l'expertise d'usage des habitants et enfin de permettre à un maximum d'habitants de s'informer sur et de participer au projet de renouvellement urbain*".**

L'association Robins des Villes a été retenue pour effectuer cette mission en proposant une méthode d'intervention en 3 étapes :

1) Un diagnostic partagé des usages, dans le but de faire émerger les représentations du territoire qu'en ont ceux qui le pratiquent (usagers, citoyens, habitants). Plusieurs outils ont été mis en place afin de recueillir ces « paroles » : entretiens semi-directifs, rencontres informelles sur l'espace public, animations lors d'évènementiels locaux (marché, sorties d'écoles, fêtes locales), travail spécifique en « nocturne » avec les jeunes.
Le résultat est un ensemble de cartes d'usages, sur les déplacements, pratiques des espaces publics, lieux appréciés ou non, etc., qui a permis de dégager tout un ensemble de thématiques et micro-lieux à enjeux pour les habitants.

2) La deuxième étape a donc consisté à organiser des ateliers thématiques sur la base des résultats du diagnostic, afin d'amener les participants à être force de propositions pour l'aménagement du futur quartier. A ce moment-là, la maîtrise d'œuvre avait été choisie et avait commencé sa mission de conception, étroitement liée à la démarche de concertation. En effet, chaque document qu'elle produisait intégrait les productions des ateliers, puis était lui-même la base de travail de l'atelier suivant. Ainsi, une réelle démarche de coproduction s'est mise en place, le dessin étant affiné et précisé collectivement par l'ensemble des acteurs.

3) Au printemps 2009, l'intervention de Robins des Villes s'est conclue par une phase de restitution aux participants et commanditaires, couplée à une présentation de la première version du projet urbain. A l'issue de ce temps, la plupart des acteurs ont manifesté l'envie de poursuivre la démarche engagée et qui avait mobilisé plusieurs centaines d'habitants et une équipe de maîtrise d'œuvre convaincue de sa pertinence.

Aujourd'hui, le projet est toujours mené par la même maîtrise d'œuvre, même si le calendrier s'est décalé (démarrage des travaux en 2013 plutôt qu'en 2011). Autre changement majeur, la disparition du dispositif de participation après la fin de la mission des Robins des villes. En effet, entre mi-2009 et 2012, aucun temps d'échange avec les habitants n'a été organisé. Ce n'est que durant l'année 2012 que deux réunions publiques d'information ont eu lieu pour présenter le projet final et le calendrier de réalisation. Peu d'habitants se sont déplacés pour ces réunions, et notamment aucune personne mobilisée pendant la démarche de concertation initiale.

Pour Robins des Villes, cette expérience soulève trois points de questionnement :
- Même si une démarche participative efficace arrive à mobiliser de nombreuses personnes, dont certaines très motrices (présence d'architectes, urbanistes, sociologues en tant qu'habitants de St Georges d'Orques), l'arrêt soudain et la disparition de toute information conduit inévitablement à la démobilisation des publics, et ce pour longtemps, contribuant ainsi à renforcer un sentiment de défiance de la société civile envers l'action publique.
- Il semble essentiel de s'interroger sur les temps de la participation. Être très ambitieux trop tôt n'est pas forcément intéressant, si cela crée des attentes qui seront autant de frustrations si la démarche n'est pas continue ou affiche des objectifs par la suite bien moins élevés. *A contrario*, démarrer trop tard, quand l'implication citoyenne n'a plus d'influence sur le projet, n'a aucun intérêt et est une des causes majeures des faibles taux de participation en France.
- Enfin, l'apport d'un tiers extérieur au territoire pour mener une démarche participative semble très intéressant à plusieurs titres : apport de nouvelles méthodologies, de nouveaux outils, position de « neutralité » par rapport aux intérêts particuliers d'un projet qui peut garantir la transparence et l'honnêteté nécessaires au bon déroulement d'une démarche participative. Néanmoins, ceci demande que la maîtrise d'ouvrage soit organisée pour accueillir ces changements de pratiques et qu'elle pense également la suite d'une intervention qui a obligatoirement une fin dans le temps pour ne pas en perdre les acquis.

- **Portée de l'expérience d'implication dans le projet d'écoquartier pour les associations et leurs représentants**

L'implication dans un projet d'écoquartier, que ce soit au travers de dispositifs participatifs ou non, représente une expérience particulière tant pour les associations en tant qu'organisations que pour leurs membres. Dans cette optique, plusieurs éléments peuvent être énoncés quant à la portée de cette expérience pour ces acteurs.

De fait, les recoupements que nous avons opérés entre les différentes enquêtes nous ont permis d'observer que dans un certain nombre de cas **les associations paraissent avoir élargi leurs champs d'actions et de compétences au travers du projet d'écoquartier**. Ainsi, certaines associations de quartier, initialement peu initiées aux thématiques du développement durable, s'y sont progressivement intéressées et ont développé des compétences (donc des savoirs, cf. *supra*) spécifiquement liées. Pour illustrer cette évolution, nous pouvons citer l'exemple de l'association Beauregard, à Rennes, qui au départ était plutôt mobilisée sur des questions d'aménagement et d'équipements culturels et sportifs. Depuis quelques temps, ses membres organisent des "*ateliers de sensibilisation à l'environnement* ". D'ailleurs, l'association s'oriente vers un nouveau slogan : "*association d'habitants pour un quartier durable*".

Le développement de ces compétences au cours du projet peut être rattaché à trois facteurs :
La confrontation à de nouveaux enjeux, notamment ceux liés au développement durable, par des interactions avec d'autres associations et avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. Le facteur premier d'apprentissage est alors l'implication dans le projet d'écoquartier.
L'arrivée de nouveaux membres, qui intègrent l'association spécifiquement pour pouvoir jouer un rôle dans le processus d'écoquartier par rapport à des dimensions environnementales ou de développement durable. Ils apportent alors avec eux des savoirs spécifiques sur ces thématiques et peuvent les transmettre aux autres membres.
Même si c'est un cas peu fréquent, **certains habitants et associations locales (18 %) ont sollicité des associations d'autres localités ou des experts extérieurs pour les conseiller.** A ce sujet, Pierre Lascoumes souligne que si "*au départ les revendications écologiques étaient profondément critiques des savoirs scientifiques et techniques, trente ans plus tard, leur traduction en politique d'environnement débouche au contraire sur un appel croissant aux experts, ingénieurs et techniciens*" (Lascoumes, 1994). C'est bien ce que semble dire le président de la Cepa (Pajol) lorsqu'il déclare : "*ce qui finalement a été très important pour nous, c'est que sur Pajol depuis le démarrage du projet on a pas mal de contacts avec des chercheurs comme vous et aussi beaucoup d'étudiants qui ont planché sur la question*. "

Au demeurant, même lorsque les associations n'ont pas spécifiquement recours à des experts officiels des problématiques d'écoquartier, leur investissement (en termes de temps et de travail) les amène *de facto* à développer des savoirs. En ce qui concerne notamment l'association Pitrichacha à Tours, leurs représentants ne sont pas spécifiquement experts ni même "amateurs" (Fourniau, 2010) des problématiques de l'urbanisme et de l'aménagement, mais, pour la plupart retraités, ils passent beaucoup de temps à s'acculturer aux problématiques rencontrées dans le cadre des projets du territoire (cela représente "un mi-temps" selon l'un d'entre eux).

Ce faisant, les groupes d'habitants peuvent se construire de nouveaux savoirs, voire "***monter en expertise***" (Gardesse, 2011). Les savoirs construits sont de plus en plus précis et techniques et mis à contributions pour intervenir dans le processus de projet. Pour exemple, la forte mobilisation des représentants associatifs impliqués depuis 2002 dans le projet de la ZAC Pajol a

donné lieu à la construction de savoirs, d'une part, d'ordre urbanistique ; ils concernent les enjeux du territoire et du projet urbain lui-même aux plans stratégique ou technique. Le travail avec les urbanistes et architectes de la cellule de prévisualisation a permis à des habitants peu familiarisés avec les questions urbaines de s'y acculturer. D'autre part, ces savoirs sont d'ordre politiques ; les représentants associatifs ont notamment acquis une connaissance très fine de l'organisation municipale parisienne, des différents niveaux de décision et de travail entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement, mais aussi du fonctionnement politique local.

Le développement de compétences contribue à la mise en place d'une stratégie de mobilisation par les associations, pour se positionner comme acteurs dans le processus de projet. Cette "montée en expertise" leur **permet de s'adapter à la dynamique d'évolution du projet et aux relations avec les maîtrises d'ouvrage**. Que celles-ci attendent beaucoup d'elles ou au contraire soient réticentes à les associer, les associations doivent montrer qu'elles peuvent apporter des savoirs utiles au projet et ainsi légitimer leur présence.

Par ailleurs, en tant que lieu d'interactions, l'expérience de la fabrication d'un écoquartier amène les associations à développer des apprentissages "*comportementaux*" et pas seulement "*cognitifs*" (Fourniau, Simard, 2007). S'impliquer dans un projet d'urbanisme amène à apprendre à se positionner et à s'exprimer dans un débat public, à interagir et à élaborer avec d'autres acteurs. Ainsi Judith Ferrando parle d'un "*apprentissage de la discussion publique et de la relation à autrui*" (Ferrando, 2007). Par ce processus, les associations peuvent réinvestir et mettre à l'épreuve directement leurs apprentissages, puisqu'elles les mobilisent instantanément sur la scène de l'élaboration du projet.

En capitalisant des apprentissages cognitifs et comportementaux, les associations peuvent également les réinvestir dans d'autres projets urbains (voire dans d'autres sphères sociales). L'expérience d'implication dans le projet d'écoquartier peut aboutir à une mobilisation pérenne dans l'action publique urbaine locale ou plus largement à une diffusion des compétences au niveau régional ou national, notamment par des actions de sensibilisation. Par exemple, l'expérience du projet de la Zac Pajol a conduit plusieurs représentants associatifs, engagés dans la Cepa, à se réinvestir dans d'autres projets d'aménagement parisiens. Ils ont créé une nouvelle association en novembre 2008, "*sur la base de ce qui avait été fait pour Pajol*" pour participer au projet Paris Nord Est. Le président de la Cepa affirme avoir appris au cours du projet de Pajol qu'il était nécessaire d'avoir un statut juridique : "*si vous voulez être reconnus dans les instances représentatives*". C'est pourquoi il a décidé de passer du statut de coordination à celui d'association : "*s'il y avait des possibilités plus souples on aurait continué le principe de la coordination, mais là on s'est mis en association pour ça, pour être présents dans les différentes tribunes qui peuvent exister*".

La participation, en tant qu'expérience, peut ainsi amener à des évolutions dans les pratiques, les représentations et les parcours des participants. Plusieurs travaux sur la participation évoquent l'idée que "*l'on ne sort pas indemne*" d'une implication à un processus d'action publique. Sandrine Rui, faisant référence à la sociologie de l'expérience, explique que si les participants s'engagent dans le débat avec l'idée de transformer le projet, ils en sortent pour bon nombre eux mêmes transformés (Rui, 2004). Elle évoque un "*travail de constitution de soi en sujet démocratique*" (Rui, 2004). Julien Talpin quant à lui estime également que la participation politique par la délibération est susceptible de transformer les habitants:

"*Outre les modifications discursives ou comportementales en situation, la participation à des instances délibératives peut se traduire par des bifurcations sensibles de la trajectoire personnelle et politique des participants aux cas étudiés*" (Talpin, 2006).

Ces réflexions mettent en avant le fait que la portée de l'implication dans les projets d'écoquartiers peut concerner les associations en tant que groupes d'habitants, mais aussi les représentants associatifs à titre individuel. Au demeurant, il y a fort à parier que les individus apprennent nécessairement de l'expérience et que ceci peut les amener à faire évoluer leurs trajectoires personnelles, notamment en termes d'investissement dans la sphère publique. Plus difficile est l'évolution de la structure elle-même à partir d'acquis de l'expérience collective d'implication dans les projets d'écoquartiers. Mais l'exemple de la Cepa pour la Zac Pajol montre bien que cette évolution collective est possible et permet de nouvelles formes organisationnelles de structuration (nouvelle association pour Paris Nord Est).

Il serait alors d'intéressant d'observer comment les nouvelles structurations associatives sont prises en compte par les maîtrises d'ouvrage dans d'autres projets urbains, dans un phénomène de continuité avec le projet d'écoquartier initial.

3. Les professionnels de la conception

Ce chapitre s'intéresse au regard que les professionnels de la conception (architectes, paysagistes) portent sur les situations d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers. Nous comprenons en tant que professionnels de la conception à la fois les maîtres d'œuvre urbains et ceux mandatés pour la réalisation de certains aménagements et édifices. Nous chercherons à appréhender leurs modes d'interaction avec les habitants dans les processus de projets participatifs les plus ambitieux que nous avons analysés au cours de notre enquête. Il s'agit en particulier d'évaluer la manière dont ces professionnels cherchent à s'organiser, à construire et à développer des savoirs et savoir-faire pour travailler avec des habitants. Dans quelle mesure et de quelle manière les enjeux du développement durable et de la participation citoyenne influencent-ils leur positionnement en tant que concepteurs ? Comment les habitants et les représentants associatifs sont-ils perçus et valorisés par ces professionnels et leurs pratiques? Reconnaissent-ils une dimension collaborative du travail mené alors que les représentations dominantes liées à l'exercice canonique de la maîtrise d'œuvre en France, ont toujours eu tendance à les en éloigner (Belmont, 1970, Ragon, 1976, Macaire, 2012) ? Comment les représentations liées à leurs pratiques traditionnelles se trouvent-elles modifiées par des situations de projet qui tendent à les faire davantage articuler des missions associées à une phase amont (diagnostic, programmation) et à une phase aval (conception architecturale, urbaine ou paysagère)?

Nous nous centrerons sur trois cas pour lesquels des concepteurs sont intervenus dans des dynamiques de travail tendant vers une coproduction avec des habitants : l'aménagement des Zac Pajol à Paris[217], Paul Claudel à Amiens et Danube Strasbourg.
Nous aborderons successivement :
- les situations de projet qui conduisent les professionnels de la conception à développer, ou non, une posture favorable au partage du processus de projet avec des représentants de la société civile ;
- les modalités de mise en relation de savoirs et de savoir-faire (moments de partage, mais aussi de conflits) ; quel est l'effort de pédagogie déployé par les professionnels au bénéfice d'un processus de travail partagé ? Comment accueillent-ils les formes de savoirs qui leur parviennent des représentants de la société civile ?
- les processus d'apprentissage auprès des professionnels de la conception et le développement de nouveaux savoirs dans le cadre d'expériences partagées.

3.1. Situations, postures

Quelles sont les situations de projet qui conduisent les professionnels de la conception à adopter, ou non, une posture favorable à l'implication de représentants de la société civile dans le processus de projet?
Dans le contexte français, la représentation dominante de l'architecte est celle d'un "chef d'orchestre", opérant dans un cadre professionnel réglementé et protégé dont fait partie la notion de droit d'auteur. Or ce cadre peut apparaître en contradiction avec l'idée même d'une coopération au niveau du travail de conception (Biau, Weil, 2002). Bien qu'on assiste depuis plus d'une décennie, sur fond d'évolutions législatives, à une demande accrue de concertations

[217] A Paris-Pajol l'implication des membres de la coordination habitante s'est achevée par leur participation aux jurys de maîtrise d'œuvre.

impliquant les habitants, les professionnels de la conception engagés dans de telles expériences ont un statut marginal et peu reconnu par les instances de consécration dans le champ de l'architecture dont ils sont pour la plupart issus (Macaire, 2012). L'expérience de la participation reste difficile à valoriser comme le montrent aussi bien la presse spécialisée que celle plus généraliste mettant en scène des projets et des figures de concepteurs.

De même qu'une recherche récente consacrée à des expériences d'auto-promotion en France tend à montrer que les architectes qui y sont impliqués non comme militants mais parce qu'il s'agit d'une nouvelle opportunité professionnelle, ne cherchent pas à valoriser ce type d'expérience dans les présentations de leurs références, un phénomène du même type semble se dessiner pour les concepteurs ayant participé à des démarches participatives ambitieuses dans les écoquartiers, sans prédispositions particulières à l'égard de telles pratiques.

On peut en effet constater et s'étonner que les sites internet des agences concernées ne mettent pas en exergue les compétences des concepteurs dans ce domaine.[218] Aucun n'évoque des termes ou fait part de réflexions concernant le rôle des habitants ou des usagers dans la conception de ses projets. Plus encore, les articles de presse, les interviews ou les colloques, exposés sur les sites internet en question, ne font aucune mention des démarches participatives auxquelles ces concepteurs ont pu contribuer dans le cadre de projets d'écoquartiers.

L'écoquartier Monconseil à Tours a reçu le prix Ecoquartier 2011, décerné par le MEDDTL, dans la catégorie "Qualité du projet à la vie de quartier", censée primer "*un projet qui anticipe une vie de quartier basée sur la mixité, la cohésion sociale et l'éco-engagement, mais aussi un montage et une conduite de projets basés sur la participation, le partenariat et le portage politique continu*". Pourtant, l'architecte (Eva Samuel) ne met pas spécifiquement en valeur ce type de conception participative dans son descriptif de projet.

On peut remarquer que les curriculum vitae de certains architectes faisant partie des équipes de conception présentent des formations complémentaires liées à l'environnement. Mais il ne semble pas y avoir de professionnels présentant des compétences particulières dans le domaine de la participation habitante ou ayant eu une expérience dans des structures de médiation citoyenne. Certaines agences affichent dans leur présentation une volonté éthique de prendre en compte la "*maîtrise d'usage*" dans leur conception (Tekhnê, In Situ) ainsi que l'élaboration d'"*outil-charte de l'urbanisation durable*" (Tekhnê) où il est question de concertation des habitants dans l'un de ces critères. On peut également noter plusieurs textes de la maître d'œuvre intervenant sur la réhabilitation de la Halle Pajol (Françoise-Hélène Jourda) exprimant sa vision sociale du métier d'architecte. Si elle défend alors un principe de "*conscience*" que les architectes devraient avoir vis-à-vis des utilisateurs et usagers les plus démunis, elle n'aborde en revanche pas la question de leur implication active dans la fabrication des projets. Cette même architecte, également enseignante de longue date dans diverses écoles d'architecture en Europe,

---

[218] Nous nous appuyons ici sur les sites internet des différentes agences engagées dans les huit cas analysés, étudiés en novembre 2012. Leur brève analyse confirme des études récentes, sur l'absence d'affichage par les professionnels de telles compétences en concertation/participation avec les habitants. Cf. BIAU (Véronique), D'ORAZIO (Anne), "Les architectes face à l'habitat participatif. Quels engagements professionnels ?", intervention aux Rencontres Ramau du 22 et 23 novembre 2012, "Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers", publication en 2013 dans les actes des rencontres. BIAU (Véronique), "Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence", *Métropolitiques*, 30 janvier 2012. URL : http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l- habitat.html.

précise la relation pédagogique qu'elle entretient dans chaque projet avec tous les acteurs, dont les habitants, essentiellement sur un mode descendant de transmission des savoirs liés à l'environnement : "*j'explique la démarche de projet du début à la fin. Je fais une conférence en premier lieu sur le développement durable et je montre quelle est mon approche et qu'est-ce que ça veut dire pour moi le développement durable, avec ce mot que je déteste de durable, et je leur explique tout ça. Quel est le sujet, le problème pour moi, le problème des ressources, le problème des trois piliers et surtout la question environnementale à 98 %. Et là j'explique de mon point de vue ce qu'il faut faire pour avoir le moins d'impact possible en règle générale. J'illustre ça avec d'autres projets et après j'attaque le projet lui-même, le site. Quel est l'environnement, quelle est la densité, quelles sont les richesses du site, quelles sont les valeurs, les ressources à disposition ? (…) J'insiste sur les aspects environnementaux et les aspects d'usage car pour moi l'usage est essentiel. (…) Oui, j'explique le projet comme je le ferais à un maître d'ouvrage*."

A la faiblesse des affichages de compétences par les professionnels de la conception en matière de participation habitante correspond une demande relativement réduite. En effet, selon nos observations sur l'ensemble des analyses menées sur les processus d'écoquartier, les professionnels de la conception sont peu sollicités pour engager et conduire un processus impliquant les habitants. Leur capacité à proposer éventuellement de tels dispositifs est ainsi peu mise à l'épreuve, quels que soient les stades du projet auquel ils interviennent. Par ailleurs, l'éventualité d'engager, de leur propre initiative et même de façon expérimentale, une telle implication d'habitants, se voit souvent rapidement reléguée par la maîtrise d'ouvrage derrière une exigence de maîtrise prioritaire des difficultés liées aux autres acteurs du processus, comme par exemple la mise en concert des différents acteurs et compétences techniques venant autour d'un projet de l'écoquartier Monconseil à Tours (maîtrise d'œuvre urbaine : Eva Samuel).

Dans les trois cas de Paris-Pajol (pour la maîtrise d'oeuvre urbaine essentiellement), Amiens et Strasbourg, les architectes, urbanistes ou paysagistes engagés à titre d'assistants à maîtres d'ouvrage ou de maître d'œuvre, ont dû répondre à une demande explicite et très exceptionnelle de la part du commanditaire, d'être en mesure de faire valoir des compétences pour travailler avec des habitants. Le choix s'est porté dans ces projets sur des professionnels qui ont pu donner sens à une telle exigence, en avançant des propositions méthodologiques concrètes et en faisant valoir, pour certains, des expériences antérieures.

Les trois situations de la commande à Paris-Pajol et Strasbourg ont placé des professionnels de la conception à l'épreuve d'un processus participatif impliquant des représentants de la société civile déjà mobilisés et présents. La démarche avait démarré bien avant leur arrivée et avait fait l'objet d'une réflexion approfondie concernant les modalités d'implication des habitants. L'une des architectes s'est trouvé par contre trouvée engagée à Amiens, très en amont du projet, Elle devait mener à bien une première étape de travail, de diagnostic, pré-programmation et de formulation des enjeux de projet avec un groupe d'habitants constitué pour l'occasion.

Dans l'ensemble, les architectes qui ont répondu aux appels d'offres mettant en jeu des démarches participatives ambitieuses et qui ont finalement été retenus ne sont pas au départ des militants de la participation, mais ont été prêts à en accepter le principe. Ils n'ont pas "subi" cette forme de commande et ont fait preuve d'une certaine ouverture à l'expérimentation.

Dans leurs discours, les architectes interviewés à Paris-Pajol, Amiens et Strasbourg considèrent la demande d'une implication des habitants plutôt " normale", comme incluse dans un processus de projet pour faire émerger une organisation spatiale permettant de vivre différemment. Même si aucun lien n'est cité entre l'orientation du projet vers un écoquartier et la demande d'impliquer

les habitants, à travers leurs postures, ces concepteurs reconnaissent, plus ou moins explicitement, une situation d'incertitudes qui concerne non seulement les solutions à proposer, mais également le cheminement à emprunter pour approcher les solutions qui seront finalement adoptées. Dans les trois cas étudiés ici, nous observons chez ces acteurs la conscience et l'acceptation d'une situation inédite qui, même si des expériences antérieures peuvent être convoquées, nécessite pour eux une certaine reconsidération de leurs pratiques habituelles et le refus de tout *a priori*. Dans chacun des cas, ces professionnels considèrent qu'il s'agit d'une opportunité plutôt exceptionnelle permettant de sortir des schémas habituels, d'expérimenter de nouvelles méthodes pour dépasser notamment l'opposition entre l'habitant d'une part, et le maître d'ouvrage allié au maître d'œuvre, d'autre part.

La posture de ces professionnels de la conception reste toutefois globalement prudente. Ceux qui ont les expériences les plus anciennes et les plus nombreuses, se révèlent être aussi les plus méfiants (Christian Devillers) : "*on est tous forcément de grands démocrates, on pense tous qu'il faut aller le plus loin possible dans la coproduction, ce qui à ma connaissance n'a jamais réellement marché, sauf chez Lucien Kroll d'une certaine façon et encore, ou avec des gens très militants, très organisés pour ça*."

A Strasbourg nous avons d'ailleurs pu observer une constellation de postures complémentaires entre celle que nous venons de citer d'une personnalité qui n'y croit plus trop, mais juge important d'essayer, et une réelle curiosité que manifeste une génération plus jeune (Pascale et Jan Richter, mais aussi Magali Volkwein, responsable du projet dans l'agence Devillers) plus ouvert à s'engager dans une situation expérimentale et d'apprentissage. Magali Volkwein dit ainsi de sa coéquipière Pascale Richter très directement impliquée dans le projet Danube : "*c'est son premier projet d'urbanisme, elle ne fait aucun bilan, c'est-à-dire qu'elle travaille à perte. Sur ce projet-là est née l'envie d'apprendre, elle apprend plein de choses, ça l'éclate*." Ce qui nous semble mériter attention ici est le fonctionnement d'une boucle de réflexivité sur la question de l'implication des habitants, rendue possible par la co-présence d'architectes de générations différentes.

Acceptant une réelle prise de risque - que tolère aussi le responsable du groupement, Christian Devillers -, la démarche a pris clairement, pour la majorité des concepteurs impliqués, la valeur d'une expérimentation. En cela, les discours peuvent paraître proches de postures militantes (Biau, 2011) : investissement beaucoup plus important, notamment en temps de travail ; rémunération modeste ; acceptation d'une collaboration parfois tumultueuse ; construction et expérimentation de méthodes de travail différentes ; élargissement des missions notamment en programmation et montage administratif.

L'architecte coordinatrice en charge de la maîtrise d'œuvre urbaine à Paris-Pajol (Janine Galiano) rentre dans le processus par un mandat obtenu sur concours lié à la demande explicite de faire de la concertation sur un temps long. Cette situation contraste beaucoup avec celle proposée sur le même site aux architectes concepteurs et paysagistes. Ils expriment même une certaine frustration concernant les limites données par les conditions techniques et institutionnelles du processus, et notamment les fixations progressives de certains choix programmatiques, au niveau du travail de conception. Le contraste entre ces deux situations d'engagement, ainsi que l'absence de continuité de la concertation de la maîtrise d'œuvre urbaine dans les projets d'architecture, conduisent aussi à des moments conflictuels entre professionnels du projet.

Finalement, dans le cas de la Zac Pajol à Paris, les répartitions des rôles et compétences restent assez classiques : il est demandé aux habitants de s'exprimer sur des préférences

programmatiques qui sont ensuite traduites spatialement et hiérarchisées par un milieu d'experts. Les architectes appréhendent très classiquement cette compétence comme relevant d'une capacité de "synthèse" à laquelle ils associent l'idée d'être en mesure d'appréhender techniquement, les conséquences des transformations spatiales envisagées, "*La limite de la concertation, c'est la connaissance, une personne aussi active soit-elle, aussi investie soit-elle à un moment elle n'a pas la capacité des "sachants" à faire la synthèse entre une multitude de paramètres. C'est-à-dire être capable très vite de savoir si on enlève ça, quelle est la conséquence des réactions en chaîne. Et ça malheureusement ou heureusement, les professionnels sont formés, et c'est ce que l'on attend d'eux c'est-à-dire la capacité à anticiper les réactions en chaîne occasionnée par la suppression de ça ou l'ajout de ceci*." (Janine Galiano, Zac Pajol) Les habitants eux-mêmes ne considérant pas qu'ils soient capables d'un travail de conception, les maîtres d'œuvres restent sur l'idée d'une prise de relais très nette entre une phase d'écoute qui vise à préciser les données programmatiques, puis une phase du travail de conception.

3. 2. De la confrontation à l'hybridation des savoirs

Comment s'opère du côté des professionnels de la conception l'accueil des savoirs qui leur parviennent de la société civile, des habitants ? Quel est la nature de l'effort de "pédagogie" déployé par ces professionnels au bénéfice d'un processus de travail partagé ?

En premier lieu nous observons chez les professionnels de la conception interviewés, l'acceptation, voir l'intégration et le soutien, d'un élargissement et d'un déplacement des acteurs pertinents pour produire du projet, pour constituer des " forums hybrides" (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). Cela conduit, en tout cas dans les cas d'Amiens et de Strasbourg, à des expérimentations effectives qui s'appuient sur la pratique d'une double activité de programmation/conception à laquelle ils ont dû contribuer, en surmontant les *a priori* et les clivages hérités des systèmes d'acteurs différenciés. Pour ces professionnels, cela ne signifie rien de moins qu'un premier pas vers l'abandon du rôle de chef d'orchestre, en échange d'une position encore incertaine, de contributeur au profit d'un processus de travail et d'un collectif (les ateliers) qui peut désormais apparaître comme auteur des propositions d'aménagement (Amiens, Strasbourg).

Dès le départ, la dynamique participative a été structurée à Amiens comme à Strasbourg à travers une démarche de pré-programmation urbaine. Elle a par la suite donné la possibilité aux habitants d'intervenir bien au-delà de la phase de désignation d'un maître d'oeuvre urbain, en se sentant toujours légitimes. Les concepteurs se trouvent ainsi face à des habitants qui questionnent les propositions formelles à partir des enjeux d'usages et de modes d'habiter qu'ils y perçoivent et qui ont fait l'objet d'une attention partagée lors des phases précédentes.

A Strasbourg, les habitants ont contribué à la définition du préprogramme de consultation de l'aménageur, au dialogue compétitif pour retenir un maître d'oeuvre urbain puis à la phase de conception qui a suivi, contribuant ainsi à la fabrication du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Environnementales et Paysagères destiné à mettre en concurrence les promoteurs.

Le deuxième pas significatif vers une mise en relation des savoirs est directement fondé sur l'abandon d'une distinction entre spécialiste et usager. L'importance accordée par les concepteurs aux problématiques d'usages, la préoccupation d'avoir un échange constructif avec les habitants impliqués les ont conduit à travailler en inventant des outils appropriés à un travail collectif permettant l'exploration rapide et partagée d'alternatives (Amiens). Rompant avec la

tradition du "parti général" unique à défendre que les concours de maîtrise d'œuvre perpétuent, ils ont plutôt à produire des schémas d'intention et des scénarii permettant de visualiser et soumettre à la discussion des choix alternatifs (Amiens, Strasbourg).

En élargissant ainsi notre observation aux contributions des professionnels de la conception dans les processus de travail, nous observons, tout particulièrement à Amiens et à Strasbourg, notamment autour de cette question des usages, une nécessité d'adaptation des rationalités professionnelles au service d'un contexte qui exige d'abord l'écoute, la confrontation et la discussion. Celui-ci invite à assumer une certaine fragilité et un caractère provisoire des arguments et des figurations, pour aller vers un mode de raisonnement partagé, vers une rationalité co-construite. "*On a travaillé ce genre de document qui a été fait spécifiquement pour la concertation, qui parlait de comment on imaginait chacun des sous espaces, par exemple la grande rue centrale avec l'idée d'avoir des écluses pour la zone de rencontre, où différents types d'usage, mais tout ça c'était avant que le projet soit dessiné, dimensionné et que le plan soit fait*." (Magali Volkwein, agence Devillers, projet Danube)

A Amiens et à Strasbourg, les architectes-urbanistes ont reconnu aux habitants des points de vue intéressants et indispensables sur des aspects d'usages et sur la façon dont ils percevaient la prise en charge collective de certains lieux. Les habitants ont été considérés par certains comme des "*experts du quotidien*", mettant en jeu des savoirs d'habiter. Il leur a aussi été reconnu d'être en capacité, grâce à un processus d'implication envisagé dans la durée et de manière itérative, d'acquérir progressivement des savoirs et de dispenser des avis sur des questions techniques en entrant par des réflexions portant sur les modalités de vie quotidienne. "*Il y a une phrase de Jack Ralite*[219] *que j'aime beaucoup qui dit : les habitants sont les experts du quotidien. C'est très intelligent, car il ne dit pas qu'ils sont experts en réglementation thermique, ils sont experts du quotidien c'est-à-dire qu'ils ont des choses à dire sur la façon dont ils habitent, aussi bien chez eux que dans la rue, autour de chez eux. Les enjeux du projet c'est ça donc qu'est-ce que vous avez à dire sur comment on peut parler de votre quotidien dans le projet*." (Christian Devillers)

Cette reconnaissance de la contribution des habitants ne prive pas les professionnels de la conception de revendiquer leur propre point de vue sur la question des usages, voire des modes d'habiter. A Strasbourg, mais aussi à Paris-Pajol, ils ont considéré qu'il était de leur responsabilité de mettre en garde contre les risques encourus "*à pousser trop loin*" certaines revendications dans ce qu'elles pourraient produire à la fois formellement mais aussi en termes d'usages, ou figeant l'espace durablement, en excluant certaines pratiques et ce faisant, certains usagers de l'espace. Les concepteurs ont défendu une "vision réaliste des usages" face à ce qu'ils considéraient être un "dogmatisme" visionnaire de certains représentants associatifs.

Dans les trois processus analysés ici, les architectes considèrent que les représentants associatifs avec lesquels ils travaillent dans des ateliers se positionnent trop par rapport à la défense d'un seul type d'intérêt, soit parce qu'ils habitent à côté de l'opération et sont intéressés par ce qui se construit autour de chez eux, soit parce qu'ils portent un engagement militant sur un objet plus général mais qui serait appréhendé de façon trop exclusive. Ils relatent que ces personnes tendent à engager les échanges sur un mode d'emblée conflictuel, sans attention à l'invitation qui leur est faite de concevoir ensemble. Souvent les architectes disent éprouver une difficulté à faire comprendre à leurs interlocuteurs de la société civile qu'il ne s'agit pas simplement de défendre leur point de vue ou leur préoccupation, mais de contribuer à une étape de développement du quartier qui exige l'acceptation de l'altérité. "*Des fois, il est difficile de leur faire entendre raison*

[219] Jack Ralite est Sénateur et ancien Maire d'Aubervilliers.

parce qu'ils sont les destinataires. Pour moi s'il y a quelque chose qui m'apparaît c'est que les gens se battent pour obtenir des choses, ce qui est normal mais il peut y avoir dans la volonté d'obtenir une confusion concernant la nature de ce qui est obtenu. Obtenu pour qui ? par qui ? … ce qui m'ennuie parfois c'est quand ces petites élites de couches moyennes s'approprient les équipements publics. … C'est bien que l'on participe quelque part à la production de son environnement, mais la question reste quand même quelles actions ça recouvre, quelles actions politiques car la "cité" fait la "polis". C'est ces questions-là qui doivent être en jeu, ces questions de citoyenneté et pas seulement de localité." (Janine Galiano, Zac Pajol)

A Strasbourg, le conflit le plus important en ce sens s'est manifesté, selon les architectes, autour de la question de la mobilité et de la proposition de travailler l'espace public en zone de rencontre : un espace qui donne la priorité aux piétons sans exclure la voiture. Pour les professionnels de la conception, cette idée s'opposait à un modèle qu'ils jugeaient trop idéologique chez certains de leurs interlocuteurs refusant de placer la voiture en dehors des espaces en pied d'immeuble. Par un long travail de conviction, ils estiment être parvenus à infléchir cette position en défendant le principe d'une vision de la ville qui n'impose pas, en dehors des règles de circulation connues de tous (que constituent "les zones de rencontre"), un seul mode de vie, mais cherchait à être davantage axé sur une culture du partage et de la différence des pratiques. Ils pensent qu'un modèle trop radical, qu'avait aussi tendance à soutenir la municipalité, n'aurait pu convenir qu'à une première génération d'habitants militants. Ils font valoir alors une capacité de projection dans l'avenir qui serait particulièrement en phase avec le principe de "durabilité", et serait très liée à leurs compétences d'architectes. Ils considèrent qu'il s'agit là de toute manière d'un problème fondamental de la conception et de la production d'espaces urbains dont seul un ménagement de possibilités d'intervention ultérieures peut apporter une réponse à peu près valable : "*Tout un tas de choses se passent très bien avec la première génération de gens, de bobo bio engagé, mais pour nous l'enjeu de la vie durable c'est que la deuxième et troisième génération s'en empare aussi.*" (Magali Volkwein). Ils n'attribuent cependant pas uniquement cette évolution à leur qualité de concepteur, mais aussi au processus lui-même : "*Tout cela est arrivé parce qu'on en a discuté longtemps avec tout un tas de gens. Le projet devient complexe dans le bon sens, le dessin doit rester simple mais on doit dépasser cette simplicité dans le processus*". (Magali Volkwein)

Un troisième pas dans la même direction d'une mise en relation des savoirs, se joue cependant aussi, selon nos observations, à travers l'acceptation, par les professionnels de la conception, d'une prise de conscience concernant l'incertitude de l'avenir. Cette vision se substitue alors à celle du progrès social et technique, à laquelle leur contribution devait auparavant obligatoirement se rattacher et qu'avait alimenté l'idéologie d'un courant fort du Mouvement Moderne en architecture au cours du XXe siècle (Pinson, 1993), Elle s'est construite également à Amiens et Strasbourg, dans le cadre de la démarche de coproduction, par le travail de programmation/conception mené sur la question des possibilités d'implication des futurs habitants. dans la fabrication du projet, soulevée cette fois par les représentants de la société civile Dans le premier cas, cette préoccupation a été déclinée avec l'aide des concepteurs à trois niveaux : pour la programmation et la mise en œuvre définitive de la place du quartier ; pour l'aménagement d'espaces partagés à l'échelle des rues, et pour celle d'espaces partagés à l'échelle des îlots. Ce souci de prendre en considération le vécu par les habitants du temps long du projet, a fait aussi émergé l'idée, défendue cette fois par les architectes, de la mise en place d'actions

culturelles, permettant une appropriation précoce et dans la durée, du lieu et du projet, les "*présents successifs*"[220].

Un quatrième pas vers la mise en relation des savoirs s'est ainsi également appuyé sur la mise en place de pratiques artistiques et culturelles, sous la forme d'interventions et d'installations. Ces interventions ont été appréhendées comme des vecteurs de connaissances partagées au sujet des potentiels et notamment de l'habitabilité des lieux. Le dispositif proposé par Pascale et Jan Richter, à travers l'expression de "*présents successifs*", mobilise ainsi sur le site différents acteurs de la vie artistique et institutionnelle locale (suivi photographique du processus, invitation aux voisins institutionnels, associations locales, acteurs culturels strasbourgeois de venir porter des manifestations aux abords ou sur site), en les associant au processus, et en visant ainsi la mise en scène de l'écoquartier Danube comme "*laboratoire urbain*". Ce type d'actions est encore peu fréquent mais pas totalement inédit en France. Ce qui l'est sans doute davantage, ce sont ses conditions d'émergence. En effet, le principe en a été défendu par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, stimulée en cela par la dimension participative du projet, alors que traditionnellement, le monde des architectes de la "commande publique" et celui des professionnels intervenant à ce titre, ont tendance à être clivés (Macaire, 2012).

Le cas de Strasbourg montre une implication des habitants dans la durée qui leur permet de lier plusieurs étapes de construction des enjeux puis des problématiques de projet, fondements d'un travail de réflexion partagé. Les professionnels de la conception intervenant temporairement et successivement reconnaissent s'être trouvés face à un processus intelligible et dynamique, contrairement à d'autres situations plus pesantes auxquelles ils avaient pu être confrontés par le passé. La coopération avec les habitants dans l'atelier a été perçue comme une règle du jeu, leur permettant d'enrichir leur réflexion sous l'angle des modalités de vie quotidienne, des problématiques d'usage, de la qualité attendue des services et de la sociabilité. Les concepteurs ont souligné combien il avait été appréciable pour leur équipe, lors de ce projet d'intervenir à la suite d'un travail concerté qui avait abouti en amont, à un partage des grandes intentions. La grande différence avec leurs expériences antérieures s'est donc située là, dans la préexistence d'un travail préprogrammatique partagé "*Au niveau de la concertation, cela a commencé deux ans auparavant pour les habitants et associations qui ont participé à l'élaboration du cahier des charges, du programme. C'est ça qui constitue en mon sens un des points les plus importants de concertation de la population dans le projet*" (Christian Devillers). Même si le débat fut par la suite parfois vif avec des représentants associatifs, à aucun moment l'équipe de conception ne s'est sentie remise en cause dans sa légitimité.

Cette inscription de leur intervention dans un processus long impliquant les habitants est soulignée non seulement pour le développement d'échanges constructifs et l'hybridation des savoirs qu'elle favoriserait, mais aussi pour le confort qu'elle leur apporte dans les relations aux autres acteurs. Ils distinguent nettement cette situation de celles à laquelle ils sont généralement confrontés et consistant à produire des propositions "*abouties*" à partir desquelles l'avis des habitants est sollicité. Ils montrent de ce fait aussi leur malaise à être souvent "utilisés" pour

---

[220] Ce principe semble faire écho aux travaux de Gilles Deleuze (*Différence et répétition*, Paris, PUF, 1968, p. 113). Nous n'avons pas pu vérifier auprès de Pascale Richter l'origine de ce vocable dans son discours. Cette expression a été partagé et jugée stimulante par les autres concepteurs de l'équipe. Si, à Strasbourg, ce vocable investit aussi une réflexion de l'ordre de la communication - avec notamment l'objectif de transformer la perception du site Danube et de faire de l'écoquartier un élement de mise en scène d'un changement en cours à l'échelle de la métropole transfrontalière -, il a aussi permis de poer aux différents partenaires du processus la question de la gestion du temps long d'un projet dans le cadre d'une démarche participative.

organiser un débat à partir d'un projet dont les possibilités de modifications sont très restreintes et qui résulte d'un choix politique en fait déjà effectué.
Les compétences de maîtres d'œuvre urbains ont été mobilisées dans les trois cas étudiés (Pajol, Amiens, Strasbourg) dans un premier temps pour vérifier, puis pour faire évoluer une réflexion programmatique à laquelle les habitants avaient activement contribué. Le cas de Strasbourg montre de manière particulièrement claire la suspension, du côté des architectes aussi bien que des autres acteurs, de toute formulation précipitée de solutions. La dynamique de dialogue engagée dès les premières phases du projet appelait à le poursuivre de la façon la plus ouverte possible lors du "dialogue compétitif". A finalement été désignée comme lauréate, l'équipe qui a témoigné de la plus grande capacité à l'échange.

3.3 Expérimentations, apprentissages

Comment les professionnels de la conception engagés dans des démarches participatives ambitieuses ont-ils vécu ces expériences ? Dans quelle mesure ont-ils le sentiment d'avoir été dans des dynamiques d'apprentissage, avec quelles formes de réciprocité ?

De manière générale, les professionnels de la conception n'affirment pas spontanément avoir acquis de nouvelles connaissances lors de ces échanges. Dans leurs réponses aux questions apparaît pourtant un fort intérêt pour le processus de projet auquel ils ont participé. Il est appréhendé comme différent des démarches habituelles et donc comme potentiellement riche d'enseignements.

Les concepteurs qui sont intervenus dans ces cas de figure reconnaissent finalement un réel apport des habitants dans leur démarche personnelle. Ils estiment avoir appris en entendant leur point de vue, en particulier par une posture prospective et évaluatrice qu'ils ont su développer sur leurs propositions d'aménagement. Ils en ont questionné la pertinence et la validité dans la vie quotidienne. Ces concepteurs interviewés estiment dans leur majorité avoir pu ainsi progresser dans leur propre capacité de réflexion sur des dispositifs spatio-organisationnels innovants dans ce cadre concerté élargi à des représentants de la société civile.

Concernant les écoquartiers et les solutions urbanistiques et architecturales qui s'y développent, tous insistent sur la nécessité de sortir d'une pensée qui tendrait de nouveau à imposer et généraliser l'application de modèles. Les concepteurs strasbourgeois, bons connaisseurs des productions en Allemagne, dénoncent particulièrement une tendance simpliste à vouloir importer des recettes (Freiburg, Tübingen), alors que le contexte local nécessite selon eux une réinterprétation que favorise la participation citoyenne.

Dans les trois cas examinés, cette nouvelle demande concernant l'approche des questions de développement durable dans le cadre d'un processus participatif semble avoir été accueillie très positivement par les concepteurs qui y ont été confrontés. Elle a aussi pu être considérée comme une visée intéressante par d'autres concepteurs interviewés (Françoise-Hélène Jourda) néanmoins encore lointaine.

De manière indirecte, les échanges avec les habitants ont conduit les professionnels de la conception à envisager une évolution de leurs propres pratiques. Si les témoignages ne font pas transparaître des remises en question fondamentales, ils montrent que les démarches dans lesquelles ils ont été impliqués et qu'ils relatent, les ont amenés à adopter des postures de praticiens réflexifs (Schön, 1983), en évolution constante, ouvertes à une diversité de situations de projet. Les demandes associant enjeux de "*durabilité*" et impératif participatif les ont placé

dans une situation de projet singulière. Les architectes strasbourgeois y perçoivent un nouveau cadre stimulant pour leur activité professionnelle, encore insuffisamment maîtrisé et investi par les différents acteurs mais qu'ils appellent de leur vœu : "*…on a envie qu'il y ait un écho culturel, je ne sais pas comment dire, je pense qu'il faut que ça se construise encore un petit peu. Je crois que tout simplement, on n'est pas encore tous habitué à concerter. Nous, on pensait qu'il y aurait beaucoup plus de discussions, justement, on pensait qu'on serait beaucoup plus questionné, interrogé, qu'il y aurait plus de propositions en face. Les gens étaient là, donc on sent qu'il y a de l'intérêt, mais effectivement, il n'y a pas cette habitude de travailler ensemble. Je pense que c'est culturel, clairement. Pour moi, c'est la leçon.*" (Jan Richter).

De façon générale, les professionnels interviewés sont restés peu explicites quant à leur éventuelle "montée en théorie" sur la base de ce type d'expériences, passées ou en cours. Là encore, les architectes strasbourgeois - en particulier la partenaire aussi enseignante en école d'architecture - ont donné quelques indices d'une reconstruction, en cours, du cadre théorique de leur contribution en tant que concepteur. Interrogée sur un éventuel changement s'opérant dans sa manière d'envisager et de produire un projet, elle répond : " *je le remarque surtout dans mon travail de prof, auprès des étudiants que j'ai en diplôme, maintenant. (…) … je le vois dans la manière de corriger les étudiants maintenant, je leur pose des questions que je ne leur aurais jamais posées avant.*" Il se pourrait ainsi que ce soit dans une plus grande culture du questionnement, et peut-être donc plus précisément sur ce qui constitue et définit socialement la portée d'un projet, que les concepteurs ayant été impliqués dans ces démarches participatives, aient identifié la principale évolution de leur posture. Si ce passage indique pour le moins un travail de reformulation des problématiques portées par la pratique, il semble intéressant également que la double-activité de maître d'œuvre et d'enseignante semble ici favoriser la construction d'une approche critique de l'expérience de terrain.

L'ensemble des professionnels de la conception dans les trois processus Paris-Pajol, Amiens et Strasbourg font aussi état d'une volonté et d'une capacité accrues d'explicitation du travail de conception et de ses contenus. Ils reconnaissent que la nature du travail qu'ils ont été amenés à accomplir, ainsi que leur intérêt pour celui-ci, les ont conduits à faire preuve d'une plus grande exigence vis-à-vis d'eux-mêmes dans l'explicitation des enjeux, contenus et méthodes du double travail de programmation et de conception, condition qui s'avère incontournable à un travail réellement partagé. Cette capacité d'explicitation leur a parue indispensable pour contribuer au processus en partenaires utiles, comme forces de proposition et de pilotage capables de cadrer, orienter et structurer des étapes de travail partagées.

A Strasbourg, l'évolution des thèmes montre un ancrage fort, au départ (lors d'une phase de pré-programmation), du côté de la définition d'un projet de vie de quartier : "*mobilités et espaces publics*" ; "*vie de quartier et programmation urbaine*" ; "*gouvernance et fabrication du projet*". Cette phase (2008) conduit à préciser les objectifs avant même le lancement de la consultation de maîtres d'œuvre : "*qualité urbaine et architecturale*" ; "*qualité environnementale*" ; "*mobilité*" ; "*le projet partagé*". Cette formulation initiale d'enjeux et d'objectifs accompagnera ensuite tout le processus, c'est-à-dire qu'il servira de repère pour comprendre d'où il vient. A Strasbourg, la démarche de programmation urbaine a commencé avant la première intervention des professionnels de la conception, puis a ensuite constitué l'axe de progression du projet, accordant alors dans une continuité, une grande importance à la question des usages ainsi qu'à la gestion et à la qualité de vie du futur quartier. Elle a soutenu la perspective de favoriser une diversité et une évolution des projets de vie qui viendront s'y installer. L'une des plus importantes originalités de l'expérimentation strasbourgeoise réside dans le fait que les dispositifs participatifs mis en œuvre ont pu être intégrés au processus de projet. L'objectif du "*projet partagé*", formulé en amont de la consultation des concepteurs a ainsi été tenu tout au

long du processus par la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci a ainsi introduit une situation de travail claire mais inédite pour les professionnels de la conception, en leur signifiant implicitement de renoncer à leur rôle d'auteur unique au profit d'une production partagée qui sera présentée en tant que telle. Ces derniers ont dû contribuer :

- au cadrage et à la formulation des questions puis des problèmes à traiter, en prenant notamment le soin de les ancrer sur des questions d'usages quotidiens et de vie de quartier ;
- à fabriquer ou à adapter les supports nécessaires aux échanges, et à construire et à conduire éventuellement la séquence pédagogique nécessaire pour en faciliter l'appropriation par les habitants ;
- à transcrire les résultats émergeant du travail de réflexion mené en atelier sous forme de cahiers de charges, de schémas d'intention et de scénarii ;
- à mobiliser, selon les thèmes abordés et étapes de travail, des méthodes d'évaluation appropriés (par exemple ensoleillement) ;
- à tenir une sorte de journal du processus leur permettant, au départ de chaque atelier, de rappeler les principaux avancements et de préparer des rapports d'étape (sans forcément présenter eux-mêmes ces derniers).

La maîtrise d'ouvrage ne demandait donc pas que des réponses conceptuelles aux architectes mais aussi de faire en sorte que les ateliers de projet soient des lieux dans lesquels les habitants puissent apporter une réelle contribution au processus de projet : "*La grande particularité de ces ateliers de projet c'est qu'ils ne parlent pas du tout et de rien mais des sujets sur lesquels les gens sont compétents c'est-à-dire des sujets qui ont trait beaucoup à l'usage, on ne leur demande pas de faire le projet, ça c'est nous qui sommes compétents en théorie pour faire du projet. Par exemple, il y a un atelier sur les plantations, la végétation, il y a un atelier sur les espaces collectifs à l'intérieur des immeubles, il y a un atelier sur la gestion de l'espace public*."

Par la suite, il s'avère difficile d'identifier sur la base des documents produits et des récits d'acteurs les auteurs des idées programmatiques ou des aménagements retenus. Ce travail de formulation de manière autant que possible collective des thèmes a joué à Amiens et à Strasbourg, selon nos observations, un rôle majeur dans la structuration du processus et dans la manière dont a pu se constituer une communauté de réflexion entre les personnes qui se sont impliquées dans les ateliers. Une nouvelle compétence des professionnels de la conception a été sollicitée ici, dans l'aide au cadrage des termes et des thèmes du débat dans la perspective d'une démarche de coproduction. Il s'agit pour eux de parvenir à ancrer des modalités de travail collectif favorisant des réflexions puis des décisions en renvoyant au départ à des enjeux essentiellement programmatiques pour les orienter de manière dialectique et itérative dans une perspective de conception plus formelle et technique.

Les divergences qui apparaissent lors d'ateliers thématiques élaborés dans cette conscience d'un processus progressif permettent de construire le débat puis de formuler et de valider collectivement des enjeux puis des problématiques de projet. Celles-ci n'anticipent pas encore le choix de solutions concrètes, mais indiquent clairement des orientations pour les investigations à mener par les professionnels de la conception, en leur fournissant des jeux de critères programmatiques leur permettant d'évaluer, au moins pour partie, les solutions qu'ils auront à soumettre.

Des thèmes du travail de conception apparus comme prioritaires sur les écoquartiers - le traitement des façades et de la toiture des édifices, l'aménagement des espaces verts eu égard à

leur gestion localement et dans le système urbain [221] – se sont trouvés élargis à Strasbourg par l'apparition d'au moins deux thèmes nouveaux qui peuvent réellement être considérés comme ayant émergé du processus :

- la configuration des espaces de transition entre l'espace public et l'espace privé, en partant de l'organisation de l'offre de mobilité et notamment d'une volonté d'intégrer le vélo dans l'environnement quotidien, à la fois à l'échelle des espaces publics, et à l'échelle des espaces privatifs, ont conduit à discuter de propositions associant parkings vélos en pied d'immeuble, local vélo vitré à l'entrée des immeubles, ainsi que la possibilité de monter le vélo par l'ascenseur jusqu'à l'appartement ;
- la configuration d'espaces publics qui permettent aux futurs habitants encore inconnus et donc absents lors des discussions sur la conception des espaces publics, de trouver ultérieurement des opportunités d'intervention en programmation comme en mise en œuvre concrète, sur les espaces publics et collectifs proches de leur logement.

Les architectes se sont donc trouvés engagés à Strasbourg dans les deux activités qui structurent une démarche de projet impliquant les habitants, en les liant : ils ont autant participé à la formulation de problèmes, des attendus et des objectifs d'aménagement (la programmation) qu'à l'exploration des résolutions formelles s'exprimant notamment par les configurations concrètes de l'espace et les solutions constructives (la conception). Nous avons précédemment souligné que l'expérimentation les avait ainsi conduit à proposer de nouvelles méthodes et de nouveaux supports de travail favorisant un travail collectif. Or une autre expérimentation, d'ordre plus cognitive et abstraite, semble également s'être engagée ainsi ; elle concerne la boucle de réflexivité et d'itération à entretenir de façon permanente entre ces deux volets de leur contribution, la programmation et la conception, dans une perspective à laquelle leur formation et leur modalités d'intervention traditionnelle dans la chaîne du projet les prépare peu (Conan 1990, Zetlaoui-Léger, 2007).

L'équipe Devillers-Volkwein / Richter admet le caractère provisoire des acquis des ateliers et donc l'inachèvement du processus : en définitive les vrais habitants restent à venir, d'abord ceux de la première génération, puis ceux de la deuxième, et ainsi de suite. Les architectes ont donc été invités dans leur contribution à mettre en place un processus de travail visant à établir plus qu'un registre de solutions, une constellation de repères d'une démarche réflexive à partager, à reprendre et à poursuivre ultérieurement. Cette constellation de repères se construit d'abord sous forme de problématiques liées aux modes de vie et à leur évolution ainsi qu'aux lieux de vie quotidiens correspondants. Pour reprendre un exemple brièvement cité précédemment : il semble particulièrement significatif que la réflexion des ateliers se soit intéressée très rapidement à la place du vélo, question abordée fréquemment dans les opérations d'aménagement par des dispositifs apportés *a posteriori*. Faut-il associer le stationnement des vélos à l'espace public, en réfléchissant aux proximités raisonnables entre les aires de stationnement publiques et les entrées d'immeubles ? Faut-il l'associer au traitement des entrées d'immeubles, en visant notamment des locaux largement vitrés, éclairés naturellement, visibles de l'extérieur ? Faut-il prévoir des ascenseurs suffisamment grands pour permettre aux habitants de rentrer leur vélo dans leur appartement ? Ce qui importe dans la réflexion menée est moins la réponse choisie, que la problématique construite en relation avec une diversité de réponses possibles. Dans la progression du processus de travail, il s'est avéré intéressant d'envisager une combinaison entre les trois solutions, de manière à laisser chaque habitant libre de son choix.

---

[221] Voir par exemple: CAMUS (Christophe) en collaboration avec DURAND (Béatrice), FENKER (Michael), GRUDET (Isabelle), WEBER (Bendicht), *Le projet architectural durable négocié – pratiques, compétences, valeurs*, Rapport de recherche, MEDDTL/PUCA, Paris, 2010.

A un deuxième niveau de construction, ces repères désignent des dispositifs spatiaux à programmer puis à concevoir. L'exemple de la place du vélo conduit ainsi à identifier les enjeux de projet portant sur une séquence qui va de l'espace public jusqu'à l'intérieur de l'appartement. Nous devons ici insister sur le décalage radical de cette séquence avec les cadres habituels de programmation/conception qui tend à séparer, en cohérence avec une logique opérationnelle, l'espace public d'un côté, et l'immeuble de l'autre (Laforgue, 2012).

Cet exemple montre comment la réflexion partant des modes de vie et de leur devenir conduit à une construction très différente d'une problématique de conception des espaces. Même si les remises en question ne se manifestent pas toujours de manière radicale voir spectaculaire, nous pouvons conclure que l'apport des habitants favorise auprès des professionnels de la conception la construction une conscience et une connaissance très différentes des problèmes à traiter par le travail de conception, avec, - comme c'est le cas dans l'exemple de la place du vélo -, la désignation d'enjeux de projet dont la complexité conduit, dans les processus de conception plus courants, souvent soit à une simplification hautement discutable, soit tout simplement à une mise à l'écart, et donc des correctifs à apporter ultérieurement.

Chez les professionnels de la conception, la perspective de la transition expérimentée dans les projets d'écoquartiers semble conduire à une prise de conscience que les acteurs pertinents pour concevoir de tels projets doivent se diversifier et en même temps que les rapports hiérarchiques qui structurent habituellement leurs relations mutuelles sont à requestionner. L'inscription de leur intervention dans ces nouveaux "forums hybrides" offerts par chaque projet d'écoquartier, peut non seulement leur fournir l'occasion d'éprouver ces nouvelles règles de coopérations qui dépassent les clivages hérités des sociétés différenciées, mais aussi l'opportunité de découvrir de nouvelles approches thématiques, problématiques, de leur propre contribution.

La forme d'ateliers de travail semble trouver une approbation générale. Si certains ateliers sont plutôt de nature consultative et traitent d'espaces déjà localisés et parfois configurés, à Amiens comme à Strasbourg les ateliers sont parvenus à associer programmation et conception (nature, dimensionnement, localisation, configuration, gestion des espaces). Il semblerait donc qu'il y ait une évolution vers un deuxième type d'ateliers de "programmation-conception", s'accompagnant d'un intérêt et d'une capacité accrus des professionnels de la conception impliqués d'y contribuer de manière structurante. L'organisation de ces ateliers reste cependant à développer. A Amiens par exemple, la question du rythme des ateliers a été évoquée et critiquée par les élus comme par les professionnels. Pour le paysagiste, qui avait pourtant proposé lui-même un rythme soutenu, celui-ci s'est avéré trop soutenu et difficile à suivre. " Si on veut amener d'autres gens à participer, il en faudrait moins ".

Enfin, globalement, le bilan des professionnels de la conception des trois cas étudiés reste mitigé. Un changement effectif est en train de s'opérer, mais il n'est pas considéré comme acquis. Dans le processus de Strasbourg qui montre pourtant les avancées les plus significatives, les architectes considèrent que l'implication des membres de la société civile n'a pas pu se faire encore à un niveau très élevé. Il s'agit d'un type de processus de travail qui n'en est qu'à ses débuts. Ils attendent de pouvoir aller, lors d'occasions ultérieures, nettement plus loin. Ils soulignent que les personnes présentes dans les échanges des ateliers de travail n'habitent pas dans le quartier et ne vont probablement pas y habiter. Les bailleurs n'ont pas voulu contribuer à identifier de manière précoce ces futurs habitants, ce qu'ils ont considéré gênant pour travailler, par exemple, sur les espaces partagés liés à chaque immeuble. Ils identifient comme freins à un processus permettant une implication plus conséquente des habitants, aussi bien les habitudes des décideurs que celles des autres participants.

Par conséquent les expériences menées sont surtout considérés de manière générale comme ayant été une excellente occasion de se remettre en question, permettant de mieux préparer les démarches ultérieures.

Conclusion intermédiaire

Au cours de cette recherche, nous avons souhaité comprendre quelle était la portée des expériences menées pour différents protagonistes des projets d'écoquartiers - maîtres d'ouvrage urbains, groupes d'habitants organisés et professionnels de la conception engagés dans un processus de transformation de leurs pratiques - liée à l'intégration d'une dimension participative dans la prise en charge des objectifs de durabilité.

En nous intéressant plus particulièrement aux "maîtrises d'ouvrage urbaines", nous avons questionné la capacité d'innovation des collectivités pour transformer leurs pratiques et leur organisation de projet dans le cadre de ces opérations. En identifiant la nécessité d'innover par la pratique, certaines collectivités ont entrepris des démarches se plaçant en rupture avec les formes classiques de l'ingénierie de projet. Le cadre et la qualité de l'expérimentation des démarches ambitionnant une implication des habitants plus forte que d'habitude, fournissent des indicateurs permettant d'apprécier la volonté et la capacité des collectivités de s'engager dans une transition vers une situation durable, tant au niveau des conditions et des moyens de faire évoluer leurs savoirs et savoir-faire qu'au niveau du portage politique pour soutenir cette transition.

Dès lors, nos analyses monographiques ont identifié des conditions fondamentales qui permettent aux opérations de se positionner dans une perspective expérimentale : une intention visant à mettre en pratique une pensée associant les enjeux liés au développement durable et à la participation citoyenne, l'institution d'un contexte opérationnel favorable à l'expérimentation, un engagement des acteurs politique tout au long du projet, aux côtés des acteurs opérationnels ouverts à l'expérimentation. L'articulation de ces conditions au moment crucial que sont le démarrage d'une opération ou l'alternance politique locale mobilisent différents champs de compétences et de capacités. Nous les avons précisé à partir de deux domaines.

Le **portage politique** : son effectivité dépend de la mobilisation de plusieurs compétences relevant du champ politique dont la capacité d'indiquer la perspective et le sens de l'expérimentation sur le plan à la fois des modes de vies dans les quartiers et de la gouvernance des affaires publiques. Une connaissance de la situation politique, économique et sociale du territoire permet d'apprécier la portée des orientations projetées et de négocier les contraintes et les opportunités que le contexte expose à l'opération.

L'organisation interne de la maîtrise d'ouvrage urbaine : les cas où le portage politique soutient une démarche en faveur d'une implication accrue des habitants, sont ceux où la collectivité élabore une organisation de projet qui lui permet d'être présente de façon directe dans le pilotage et le déroulement de l'opération. Les collectivités qui conçoivent l'organisation de projet comme un facteur congruent de la démarche expérimentale semblent privilégier une configuration qui assure une intégration forte entre les acteurs politiques et techniques de la maitrise d'ouvrage urbaine. Le renforcement de la position des services techniques de la collectivité dans le pilotage de l'opération, est particulièrement notable dans les villes où la question de la transférabilité des expériences sur d'autres sites est abordée dès le début de la démarche. **L'externalisation partielle ou entière du pilotage technique peut avoir des conséquences sur le niveau d'emprise des élus.** Elle préfigure aussi des possibilités différentes concernant la réflexivité et le retour d'expérience autour des nouvelles pratiques mises en place.

Plus généralement, la structuration d'un espace d'expérimentation et l'organisation interne de la maîtrise d'ouvrage urbaine, apparaissent comme des facteurs complémentaires qui, pris

conjointement avec un portage politique, favorisent l'émergence d'une culture professionnelle capable d'organiser un processus réflexif et d'entretenir une démarche d'apprentissage dont la portée peut de ce fait déborder du seule cadre de l'opération où elle a été développée. Il est apparu également que les collectivités qui n'ont pas pris la mesure de l'importance de structurer leur implication dans le projet à travers l'organisation du pilotage politique et technique prennent le risque d'échouer dans l'atteinte des objectifs fixés. **Le manque de compétences pour évaluer en amont les conditions nécessaires pour conduire une expérimentation autour des enjeux durables et participatifs doit certes être relié aux moyens financiers et humains dont disposent ces collectivités. Il dépend cependant aussi des représentations qu'elles mobilisent vis-à-vis du caractère processuel des transformations nécessaires pour engager un projet d'écoquartiers.**

L'étude de "groupes d'habitants organisés" nous a permis de mettre en exergue non seulement la présence, mais aussi l'importante mobilisation des associations dans ces opérations. Celle-ci apparaît majoritairement spontanée et tend à s'inscrire dans la durée de l'opération. Elle donne lieu à un grand investissement personnel et collectif et à la production de propositions souvent assez précises, voire techniques. Ces groupes s'appuient sur de multiples compétences, dont une part significative concerne les enjeux environnementaux et durables liés au projet. Le répertoire d'actions développé par les associations est au demeurant très varié, passant de la rédaction de tracts à l'organisation de réunions publiques. Ces démarches leur permettent d'incarner un rôle d'intermédiaire, qui peut les amener à développer eux-mêmes des actions de sensibilisation aux dimensions environnementales et de développement durable auprès d'autres habitants.
Cette forte mobilisation associative nous amène à ne pas sous-estimer les **logiques de participation "ascendantes"**, même dans les contextes où l'organisation d'un dispositif spécifique par les maîtrises d'ouvrage laisserait penser que cette l'implication des habitants a relevé d'une dynamique plutôt "descendante". De plus, cette mobilisation ascendante n'est pas nécessairement motivée par une posture contestataire ou d'opposition, comme l'ont laissé entendre certains travaux récents[222]. **Le caractère expérimental de certains projets d'écoquartiers et la nature de leurs enjeux peut conduire des groupes d'habitants à s'y intéresser et à souhaiter y contribuer dans une dynamique d'appropriation positive.**

Les **associations peuvent être identifiées par les maîtrises d'ouvrage comme des interlocutrices**, soit en tant qu'acteurs incontournables du paysage institutionnel, soit en tant qu'opposants potentiels, soit parce que les maîtres d'ouvrage comptent sur leurs expertises pour apporter des éléments substantiels au projet. Dans ce dernier cas, ce sont particulièrement des associations s'intéressant à des aspects environnementaux ou de développement durable qui sont sollicitées.
Néanmoins, même dans les cas où l'implication des habitants tend vers une co-production, **les maîtres d'ouvrage ne vont pas jusqu'à reconnaître les associations comme des partenaires ou parties prenantes de la démarche de projet**. En cela, les projets d'écoquartiers ne se démaquent pas fondamentalement des autres projets d'urbanisme. Les groupes d'habitants peuvent être ponctuellement associés à l'organisation d'une instance ou à la gestion d'un espace public, mais ils ne sont pas considérés comme co-décisionnaires ou co-gestionnaires à l'échelle du quartier.

---

[222] Cette hypothèse avait été avancée par plusieurs chercheurs à propos de l'implication des habitants dans l'aménagement urbain, lors du Congrès du Groupement d'Intérêt Scientifique *Participation du public, décision, démocratie participative*, organisé les 18 à 21 octobre 2011 organisé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Au demeurant, peu d'associations revendiquent pleinement ce statut. Au contraire, nous avons pu remarquer une **posture assez "légitimiste" des associations**. En effet, elles aspirent globalement non pas à représenter un contre-pouvoir ou à remettre en question la distribution traditionnelle des rôles, mais plutôt à intégrer le système d'acteurs du projet urbain en obtenant un statut quasi-institutionnalisé. Comme nous l'avions déjà remarqué dans d'autres recherches (notamment sur le projet de réaménagement des Halles à Paris, Gardesse, 2011), les acteurs associatifs participent en fait de la vision "*typifiée*" des rôles des acteurs (Berger, Luckmann, 1986). De ce fait, peu d'entre elles militent pour un élargissement des processus participatif aux habitants non organisés.

La spécificité de la mobilisation associative pour l'objet écoquartier se situe davantage dans les interactions entre groupes d'habitants au cours du processus de projet. Ces interactions donnent lieu à des **formes d'acculturation aux questions environnementales et durables**. Nous avons ainsi souligné à plusieurs reprises une capacité de montée en généralité des associations (corrélée aux formes de "montée en expertise"), particulièrement des associations de quartier. Concernant les associations environnementales, cette capacité de montée en généralité a déjà été soulignée par plusieurs chercheurs - André Bruston la mentionnait notamment lors de la 13e séance de séminaire CDE. Mais la spécificité des projets d'écoquartiers réside peut-être dans le fait qu'ils placent en situation d'échanges des associations de quartier, très peu spécialisées sur les dimensions liées au développement durable, et d'autres associations au contraire tout à fait expertes de ces thématiques. Tout comme Jacques Lolive, nous avons vu comment des associations au départ locales et riveraines sont amenées "*au cours de leur combat à défendre un bien commun de plus en plus important, un intérêt de plus en plus général*" (Lolive, 2010). Ce faisant, elles se construisent des compétences et un positionnement plus ouverts et généralistes, particulièrement sur des aspects environnementaux et sociaux renvoyant au développement durable. Mais dans ce processus d'interaction, les associations militantes autour d'un objet générique peuvent aussi gagner à se confronter avec les argumentaires des associations riveraines, qui renvoient à "*la dimension humaine et relationnelle de l'environnement, qui incite à prendre en compte le rapport à l'environnement exprimé par l'habitant, sensoriel, sensible, imaginatif et signifiant*" (Lolive, 2010). Il peut alors exister une **forme d'hybridation entre des savoirs et des intérêts pensés comme généraux, et ceux plus ancrés dans des préoccupations locales**. Au-delà, c'est bien tout le processus et le contenu même du projet d'écoquartier qui peut s'enrichir de ces interactions, car elles sont fondamentalement des **moyens d'éviter les phénomènes Nimby mais aussi les positionnements généralistes éventuellement déconnectés des contextes locaux**.
Cette possibilité de dépassement de la dichotomie local/global rejoint un des enjeux essentiels du développement durable selon Philip Berke. En effet, ce chercheur considère le lien entre les préoccupations locales et globales comme l'un des signes d'un processus de projet durable. Pour lui, si les démarches participatives se sont trouvées orientées au cours des années 80, 90, dans le monde anglo-saxon, vers la défense d'intérêts catégoriels conduisant même des groupes d'habitants à des formes de repli sur soi et d'exclusion, le développement durable, dans sa capacité à articuler échelles globales-locales et à intégrer différentes préoccupations - sociales, environnementales et économiques - permettrait de réorienter le propos et les finalités des démarches participatives vers la construction d'un bien commun sur des bases beaucoup plus ouvertes et socialement intégratrices (Berke, 2002). Les enjeux liés au développement durable permettraient d'opérer un dépassement de la tentation du repli sur soi, de la recherche d'une forte cohésion sociale et de l'auto-surveillance, pour laquelle a été vivement critiqué le mouvement du *New Urbanism* à la fin des années 90 (Harvey, 1997). Par conséquent, si, dans les opérations d'écoquartiers **l'implication de différents types d'associations peut constituer un moyen de mieux questionner et construire le projet, réciproquement, la dimension durable de celui-ci peut stimuler des processus d'apprentissages entre acteurs et enrichir la démarche**

participative, en générant un dialogue inédit entre groupes d'habitants riverains et généralistes.

En nous intéressant plus précisément aux "professionnels de la conception", nous avons voulu comprendre la façon dont les maîtres d'œuvre urbains et ceux mandatés pour la réalisation de certains aménagements et édifices avaient pris en compte l'"impératif participatif" formulé par leurs commanditaires.
Si la demande d'impliquer les habitants dans un projet d'écoquartier a été plutôt accueillie positivement par les professionnels de la conception impliqués dans des démarches ambitieuses que nous avons pu rencontrer, elle ne suffit pas pour garantir des résultats substantiels, et surtout pour engager valablement et durablement un travail d'implication des habitants. En effet, si la commande qui leur a été faite s'est inscrit d'emblée dans une situation de partage (par exemple par une pré-programmation déjà validée avec la contribution des habitants), **elle a également supposé pour les architectes de contribuer à créer les conditions de la continuité d'une implication des habitants, en suscitant une dynamique d'échanges féconds, sans chercher à esquiver les conflits, et en reconnaissant une légitimité à chacun.**
En termes d'apprentissage, les situations d'implication des habitants conduisent les professionnels de la conception à une interrogation sur la nature du travail de conception, en se décalant d'une perspective réflexive habituellement davantage orientée vers la recherche de dispositifs spatio-organisationnels innovants. **Le temps consacré par les professionnels de la conception à l'identification et à la définition des problèmes se trouve augmenté dans les processus de travail impliquant les habitants.** Celui consacré à la formalisation des solutions tend comparativement à stagner voire à diminuer. Une partie importante de la réflexion est consacrée aux modalités d'intégration d'aspects imprévisibles, divers et évolutifs liés aux usages et aux modes de vie futurs, pour permettre aux lieux d'accueillir plusieurs générations d'habitants, qui s'y succèderont et pourront eux-mêmes contribuer à leur transformation.

Conclusion

L'urbanisme et l'aménagement de l'espace ont toujours été en France, avant tout, une affaire de politiques publiques, et plus encore une affaire d'État. Dès le XVIIe siècle, l'organisation rationnelle de l'espace par la mise en place d'une administration territoriale et la réalisation d'un ensemble d'équipements d'infrastructures et de superstructures dans une logique centralisée (Lacaze, 1979) ont constitué le fondement de la création d'un État-Nation, puis à partir de la fin du XVIIIe siècle, de la diffusion des valeurs de la République (Foucault, 1975). Le mouvement de décentralisation qui s'est opéré à partir de la fin du XXe siècle n'a pas encore structurellement modifié cette donne, même si des agents privés (aménageurs, grands groupes de construction) ont pris une place cruciale dans la production architecturale et urbaine. L'État et les collectivités restent en responsabilité de l'orchestration de la transformation des territoires par les compétences qu'ils exercent dans la définition et la mise en application des documents d'urbanisme, ainsi que dans la maîtrise foncière de l'espace dont ils ne se départissent jamais totalement. Ces autorités publiques interviennent conjointement dans une relation qui reste encore très hiérarchisée, que ce soit au niveau des collectivités locales elles-mêmes, ou entre celles-ci et l'État central ou déconcentré. Cette recontextualisation générale à laquelle nous invitent les résultats de notre recherche peut sembler aujourd'hui paradoxale, alors que depuis vingt ans, les praticiens comme les chercheurs n'ont cessé de mettre en évidence les mutations qui seraient en cours dans la définition des "*règles du jeu urbain*" (Lefeuvre, Mélé, 2006). Celles-ci seraient marquées par la recherche d'une plus grande coopération horizontale entre les agents ou les acteurs, par l'importance prise par les partenariats publics - privés, voire par la généralisation du principe de concertation dans les opérations d'aménagement.

L'analyse des conditions d'émergence de la notion d'écoquartiers en France et de son opérationnalité à laquelle nous avons procédé nous amène en effet à relativiser non pas la nature de ces évolutions, mais peut-être la façon de les appréhender ainsi que leur portée actuelle, en particulier du point de vue des modes de diffusion des principes du développement durable et de concertation/participation citoyenne. En effet, les changements de paradigmes dans le domaine de l'aménagement de l'espace et de la production du cadre bâti ont toujours eu besoin en France d'une impulsion forte de la part des autorités centrales ou supra-nationales, pour se déployer ensuite localement, selon des modalités très descendantes ; cela reste encore le cas.

À l'échelle européenne, le rôle des directives en faveur d'un développement urbain durable a été crucial dans la diffusion de ces principes. Or si on a vu émerger dès le début des années 90 dans plusieurs pays d'Europe du Nord, des expériences de "quartiers durables", à l'initiative de collectivités ou de groupes d'habitants mobilisés, il a fallu attendre en France la fin de la première décade des années 2000, et plus précisément, les orientations législatives liées au Grenelle de l'Environnement, pour que ce type d'opérations soient conçues et valorisées comme telles. Précédemment, les projets architecturaux et urbains les plus précurseurs en matière de performances environnementales avaient été liés à des programmes expérimentaux soutenus par des organisations liées aux pouvoirs publics (Plan Urbanisme Construction et Architecture, Association Haute Qualité Environnementale Aménagement, Association Française de NORmalisation...), souvent dans le cadre de procédures de labellisation. Les capacités d'actions et de lobbying de certaines associations écologistes en France ne sont pas à minimiser ; celles-ci ont par exemple joué un rôle majeur dans l'accompagnement des démarches d'Agendas 21 et dans l'organisation du Grenelle de l'Environnement, même si leur rôle s'est finalement restreint

dans ce dernier cas au fil des débats (Boy, Lascoumes, dir. 2012). Mais l'influence qu'ont pu avoir ces organisations comme relais dans la mise en œuvre d'un développement urbain durable a été plus importante encore dans d'autres pays européens qui ont été pionniers dans ce domaine depuis une trentaine d'années, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Suède. Par la fonction sociale qui leur est reconnue, le poids qu'elles ont conquis dans le champ politique et le statut d'acteur à part entière qu'elles ont pu prendre dans des opérations d'aménagement et de construction, elles ont été à l'initiative d'expériences qui se sont démultipliées et dont certains principes ont été intégrés par les pouvoirs publics.

En France, les opérations d'écoquartiers ont été principalement du ressort des collectivités territoriales ; même si quelques groupes d'habitants auto-promoteurs ou des associations environnementales ont cherché à en diffuser les principes dès le début des années 2000, ils ont éventuellement pu en avoir l'initiative, mais jamais la maîtrise dans la durée. **Et surtout, l'engouement au plan national des maîtres d'ouvrage urbains pour ce type d'opérations est avant tout la conséquence des orientations du Grenelle de l'environnement de 2007** et de l'appel à projet lancé par le ministère deux ans plus tard. Les collectivités locales se mettent alors, soit à requalifier d'anciens projets sous ce vocable, soit à se lancer dans de nouvelles opérations sous cet intitulé. La perspective d'une forme de reconnaissance nationale de leur projet s'est donc avérée particulièrement incitatrice, comme le montre le succès qu'ont connu les deux consultations successives du ministère en 2009 et 2011. Bien qu'aucun label ne soit encore attribué, certaines, primées, n'hésitent pas à s'en prévaloir. Il est ainsi frappant de noter que si les collectivités étaient soumises depuis plus de dix ans à des directives préconisant une prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable à tous les niveaux de l'aménagement urbain, de manière relative, jusqu'à ce moment "instaurateur" du Grenelle, relativement peu d'opérations à cette échelle mettaient en valeur cette dimension et prenaient l'appellation "d'écoquartiers". Les communes souhaitant insister sur le caractère écologique de leur réalisation avaient recours à une multitude d'appellations telles que "quartiers verts", "durables", "éco-hameau"... La façon de qualifier ces projets semble ainsi, depuis 2009, se stabiliser dans le vocabulaire des élus, des techniciens comme des chercheurs. Néanmoins, on constate également que certaines collectivités ont réagi avec circonspection à cet engouement national pour la notion d'écoquartier, y voyant une logique de marketing risquant de se réduire à la promotion d'un nouvel objet immobilier, principalement axé sur la valorisation de performances écotechniques.

Mais au-delà des enjeux d'appellation, dans quelle mesure l'inscription officielle d'une opération dans une démarche d'écoquartier a-t-elle fait évoluer voire a-t-elle transformé la façon dont des collectivités, à travers leurs élus et leurs habitants, ont envisagé un projet d'aménagement urbain ? La recherche que nous avons menée a eu pour objet d'apporter des éléments de réponse à ce vaste questionnement, en nous intéressant plus spécifiquement à la façon dont les habitants, organisés ou non en associations, se sont et ont été impliqués dans ces projets. Les résultats que nous avons obtenus à partir de la mise en œuvre d'un dispositif d'investigation basé sur plusieurs enquêtes menées aux plans national et local auprès d'une diversité d'acteurs, tendraient à montrer que ces projets ont bien été l'occasion pour un nombre significatif de collectivités d'aborder différemment la place des habitants dans les processus de projet. Le fait que près de la moitié des opérations ait été engagée avant la promulgation des directives du Grenelle met d'autant plus en relief cette tendance. **Il est en effet manifeste que l'engagement d'un grand nombre d'élus et de professionnels dans la réflexion autour du processus de labellisation les a conduits à s'interroger, de façon plus spécifique que par le passé, sur les liens existants entre durabilité et participation citoyenne,** comme l'ont montré les débats organisés entre 2009 et 2012, dans le cadre du Club ÉcoQuartier.

Pourtant, comme nous l'avons souligné précédemment à propos de la diffusion des principes de durabilité dans l'aménagement urbain, l'injonction à la participation/concertation des habitants était inhérente à ces directives et clairement explicitée dans certains textes réglementaires depuis les années 90. Or les résultats des enquêtes par questionnaires et les entretiens menés avec les chefs de projet montrent bien qu'une grande partie des maîtres d'ouvrage s'en était toujours tenue jusque là à une concertation dite "réglementaire", se limitant à une ou deux réunions publiques. Il semblerait donc que ce soit la conjonction entre des enjeux écologiques considérés à une échelle de proximité et la mise en œuvre d'une politique publique spécifique qui a suscité une attention particulière sur cette question.

L'implication des habitants a été considérée dans près des trois-quarts des opérations analysées, comme "plus importante" que d'habitude selon les collectivités qui se sont exprimées lors de notre première enquête nationale. La prise en considération des problématiques environnementales voire de développement durable semble avoir été un facteur décisif d'évolution des pratiques et des représentations associées à la participation citoyenne, même si ce processus a pu s'opérer de façon relativement tardive pour un grand nombre de collectivités. **Les projets d'écoquartier posent avec une acuité toute particulière la question de la conduite et de la réception du changement dans les modes de vie et les modes d'habiter quotidiens.** Nous avons alors identifié deux types de postures à cet égard chez les professionnels en charge de ces opérations. L'une fondamentalement et exclusivement axée sur une préoccupation de maîtrise par les habitants de dispositifs éco-techniques permettant une gestion environnementale plus vertueuse, s'est manifesté dans un rapport aux habitants principalement envisagé sur un mode hiérarchique et descendant. Le principe "d'appropriation du projet", devenu une véritable litanie de l'urbanisme durable, se trouve dans ce cas surtout assimilé à un principe "d'adhésion". Il donne lieu à des dispositifs principalement informatifs orientés d'une part, vers l'explicitation des "règles de fonctionnement" du quartier et du logement déterminées par les "experts patentés", et d'autre part, vers la légitimation des décisions prises par la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit alors avant tout pour les acteurs politiques et techniques "de faire la pédagogie du projet". Une autre posture que peuvent adopter les maîtres d'ouvrage et leurs représentants, sans pour autant faire abstraction d'une attention importante concernant la maîtrise des dispositifs éco-techniques, vise davantage à se soucier des enjeux sociaux, voire politiques, qui peuvent être liés à l'aménagement de l'écoquartier. Cette préoccupation se trouve souvent résumée par des formules récurrentes dans notre enquête, exprimant la recherche d'un "bien vivre-ensemble".

Si les collectivités davantage ancrées dans la première posture ont développé des dispositifs participatifs moins ambitieux que celles plus engagées dans la seconde, elles ont souvent été contraintes de déployer *a minima* plus d'initiatives d'informations. Elles ont néanmoins toujours faiblement impliqué des habitants en amont des projets et se sont contentées surtout d'initiatives avec les futurs résidents, au moment de la livraison des logements pour les convier à respecter des normes d'usages. Lorsque des collectivités associent aux préoccupations environnementales, des enjeux sociaux liés notamment au développement de formes de convivialités, de liens entre des individus d'origine culturelle et de milieux socioprofessionnels différents, elles tendent à s'engager dans des démarches plus importantes. Elles passent généralement le cap du stade consultatif en organisant des dispositifs de concertation et de coproduction pour l'aménagement et la gestion d'espaces publics restreints, de parcs urbains ou de jardins partagés. Aujourd'hui, l'aménagement de tels espaces, porteurs à la fois symboliquement et concrètement des valeurs du développement durable (Blanc, Hamman, Henninger, 2008), **mais aussi très circonscrits à l'échelle du quartier, d'un ensemble d'îlots, voire de l'îlot constituent un objet d'expérience voire d'apprentissage,** à la fois pour les élus, les techniciens et les habitants, de l'exercice de la participation citoyenne. Nous avons plus précisément souligné au cours de cette recherche, en quoi leur nature, du point de vue des modalités techniques de leur production, les rendait plus

propices à de telles initiatives que d'autres objets urbanistiques et architecturaux. En contrepoint, la recherche montre qu'engager des démarches participatives à d'autres échelles de l'aménagement et sur de l'espace bâti, suppose des conditions qu'ont aujourd'hui du mal à réunir un grand nombre de collectivités françaises, rendant leurs tentatives, ou celles d'habitants porteurs d'initiatives, non seulement particulièrement difficiles, mais parfois très douloureuses.

Ces conditions dépendent moins de la taille de la commune que de différentes formes d'expériences acquises dans la durée. La première d'entre elles renvoie à la culture démocratique de la collectivité, qui s'exprime en particulier dans les formes de relations qui se sont tissées au cours des dernières années, voire décennies, entre les élus et la société civile locale. Les expériences de débat public et plus encore peut-être, les formes de collaboration voire de porosité qui se sont développées entre les milieux politique et associatif dans un temps long, transcendant les jeux d'alternance des majorités municipales, sont propices à assigner un objectif politique à la participation, pour considérer les habitants non pas seulement comme des usagers d'un territoire, mais comme des citoyens ayant le droit de s'exprimer, d'être force de propositions concernant un projet qui concerne leur cadre de vie (Blondiaux, 2002 ; Neveu in Bacqué, Sintomer, 2011). Elle contribue à dépasser la crainte du conflit qui paralyse encore manifestement beaucoup les plus anciennes générations d'élus et de techniciens. Ce contexte favorise la création d'un climat de confiance, encourageant aussi bien les mobilisations spontanées d'habitants que leur sollicitation dans le cadre d'une démarche formalisée par la collectivité. Toutefois, on note y compris dans ces milieux locaux ayant fait l'apprentissage du débat public entre élus et citoyens, que les habitants impliqués dans des instances de coproduction ou de codécision sont très majoritairement issus du milieu associatif qui reste en France la forme organisationnelle autorisant le plus facilement l'accès à ces lieux d'échanges dans lesquels le projet se définit. **Les représentants politiques et techniques recherchent avant tout comme interlocuteurs ceux qu'ils identifient à des "forces vives locales" pour mener à bien la "concertation", dans un vocabulaire rappelant clairement "l'esprit de la planification à la française" des années 60.** Les habitants eux-mêmes ont tendance à intégrer ces règles d'un jeu finalement très institutionnalisé, et comprennent qu'ils doivent se structurer en collectifs ou en associations pour y jouer un rôle, sans pour autant parvenir à accéder à une véritable légitimité "d'acteur". Nous avons eu le sentiment, conforté par d'autres situations de projet analysées dans des recherches antérieures, que même placés dans une posture d'opposition à une opération ou à des décisions, ces habitants organisés en associations cherchaient moins à s'affirmer comme un "contre-pouvoir", qu'à influencer les décisions de l'intérieur par des stratégies d'influence auprès des élus ou en parvenant à s'imposer comme des interlocuteurs dans les instances officielles du projet. Plus généralement, nous n'avons pas identifié de cas où des habitants auraient envisagé de prendre la maîtrise d'un projet urbain, et, réciproquement, où la collectivité aurait imaginé de confier à un groupe d'habitants, y compris avec une assistance technique, la programmation puis la gestion d'une opération, comme nous avons pu l'observer dans d'autres pays européens. Au-delà des tentatives encore balbutiantes de créations d'immeubles de logements en auto-promotion, les représentations associées aux responsabilités exercées dans le cadre d'un projet d'aménagement restent établies chez ces différents acteurs selon des modalités très traditionnelles, surtout pour ce qui relève de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage et des modalités de prises de décision.

La deuxième condition fondamentale pour le développement de démarches participatives ambitieuses tient aux modalités de portage politique et technique des projets. Cette question se pose en différents termes. Le premier concerne le niveau d'autonomie de la collectivité sur ces deux dimensions. Au plan politique, bien qu'elles aient acquis des compétences en matière d'aménagement, les collectivités locales françaises restent prises dans une administration territoriale complexe, articulant imbrication des échelles spatiales et logiques sectorielles,

contraignant leurs marges de manœuvre, notamment par rapport aux orientations programmatiques qu'elles peuvent définir dans le cadre d'un projet d'aménagement. Selon la qualité des relations qu'elles auront établies avec leur structure intercommunale de référence, selon la façon dont elles auront négocié - avec celles-ci ou avec d'autres acteurs locaux, ou encore avec les services de l'État -, les conditions de leur développement en fonction des spécificités de leur territoire, les termes de la participation qu'elles pourront proposer aux habitants vont être non seulement plus ou moins larges, mais également avoir un caractère plus ou moins acceptable. Il ne suffit donc pas de souligner comme on l'a souvent écrit ces dernières années, l'importance de fixer "les règles du jeu" participatif, encore faut-il que celles-ci ne prennent pas un caractère arbitraire, répondant en fait à des objectifs définis en "chambre", sans aucune prise en considération des modes de vie quotidiens et des attentes initiales des habitants (riverains etc.) concernés.

Depuis le début des années 2000 et la promulgation de la loi SRU, il est admis que les documents d'urbanisme et les termes de la planification urbaine ne doivent plus s'imposer selon des logiques descendantes, pour répondre à un souci de mise en cohérence (et non plus seulement de "mise en conformité") des directives d'aménagement. Dans une perspective de décentralisation des compétences et de "durabilité", il s'agit ainsi de mieux articuler enjeux globaux et locaux. Or ces doubles mouvements ascendants/descendants ont manifestement encore du mal à s'articuler, surtout lorsque des collectivités peinent à définir et à défendre un projet de vie spécifique à leur territoire. Certaines n'ont aussi tout simplement pas conscience de cet enjeu, et peuvent se laisser imposer, en l'appréhendant comme une aubaine, une opération d'écoquartier par une instance supra-communale ayant défini de grands objectifs programmatiques à sa place. Engager un dialogue avec la population peut devenir alors très périlleux, malgré une "bonne volonté politique" initiale, surtout si les habitants ont peu été habitués jusqu'alors, à être sollicités dans des projets d'aménagement urbains. **Nous avons eu le sentiment que la façon dont les grands objectifs des opérations d'écoquartiers étaient définis, en termes aussi bien qualitatifs que quantitatifs, constituait souvent une sorte de "boîte noire" pour les habitants.** Ces objectifs résultent principalement des documents d'urbanisme et d'orientations politiques fixées par les élus. Ils tendent ainsi à s'imposer au début d'une opération comme relevant du "non négociable". Les habitants ont d'autant moins de "prise" sur ces "règles du jeu" programmatiques, que non seulement les Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme ou encore les Plans Locaux de l'Habitat, paraissent aujourd'hui très faiblement soumis à concertation citoyenne - une recherche à part entière sur ce sujet serait d'ailleurs fort pertinente -, mais aussi que la traduction des recommandations générales dont ces documents sont porteurs à l'échelle d'un projet n'est pas toujours très explicite. Ce problème se trouve amplifié par le fait que les diagnostics urbains initiaux à partir desquels sont censés s'engager des opérations particulières, lorsqu'ils ont été prévus, semblent le plus souvent s'apparenter à des états des lieux conduits par des bureaux d'études techniques, ou relèvent de premiers regards sensibles et prospectifs demandés à des maîtres d'oeuvre urbains. Dans les deux cas, ils mettent rarement les habitants à contribution. **Or, c'est bien dans la construction de ces objectifs que se pose la question de la définition des "valeurs" et des "principes" (Faburel, Roché, 2012) qui guideront la fabrication du projet du point de vue de sa durabilité...**

Outre la question de la culture démocratique locale que nous avons évoquée précédemment, se pose également ici celle "de la culture du projet" des élus et de leurs services au sein des collectivités. Prises dans des jeux institutionnels complexes, disposant pour beaucoup de peu de moyens techniques en interne pour définir et mettre en œuvre leur opération, elles se trouvent en effet dans l'obligation de s'en remettre à différents prestataires sans avoir forcément conscience du rôle qui leur incombe tout au long du projet. La division technique du travail qui s'est

accélérée depuis les années 70 dans le domaine de l'aménagement et de la construction, en raison de la complexification des problèmes à traiter et de la multiplication des procédures réglementaires à mobiliser pour répondre aux exigences du code des marchés publics, a eu tendance à parcelliser et à segmenter dans une logique séquentielle, le processus de projet, jusqu'à en faire perdre sa compréhension globale. Comme nous l'ont montré plusieurs cas, celui-ci se trouve assimilé à une "opération" de transformation essentiellement technique de l'espace, comprenant une suite d'études et d'actions d'aménagement et de construction, se distribuant entre plusieurs experts. Face à cette complexité opérationnelle, les collectivités ont alors tendance à s'en remettre au plus tôt à un aménageur pour monter et conduire leur opération, à un maître d'œuvre urbain "providentiel", voire à un opérateur privé qui leur proposera d'intégrer d'autres prestations, de promotion et de construction en particulier, pouvant aboutir à la livraison d'un projet urbain essentiellement immobilier "clef en main". Certaines estiment s'être acquittées de leur mission de maître d'ouvrage après avoir défini - parfois en y associant quelques représentants associatifs -, un cahier des charges permettant de désigner un tel prestataire. Elles comptent ensuite sur le grand professionnalisme de celui-ci pour achever le projet conformément à leurs recommandations initiales, parfois également pour gérer les relations avec les habitants du quartier au cours de cette période. **Or les innovations techniques dont sont porteurs les projets d'écoquartiers, les transformations dans les modes d'habiter qu'ils supposent, nécessitent un soutien permanent du projet par la collectivité**, et précisément par les élus. Ces derniers doivent endosser des orientations stratégiques vis-à-vis de partenaires publics ou privés, procéder à des arbitrages intermédiaires, maintenir dans le temps long un dialogue avec la population, et plus encore travailler aux conditions d'implication de celle-ci dans la vie future du quartier.

Aménageurs, maîtres d'œuvre et promoteurs ne sont que de passage dans un projet, le temps d'assurer leur prestation dans le cadre d'une commande qui reste de la responsabilité de la collectivité et en particulier des élus. Les habitants d'ailleurs ne s'y trompent pas car, lorsqu'ils veulent exprimer leur mécontentement vis-à-vis de malfaçons ou d'un logement livré qu'ils estiment partiellement achevé en raison des dispositifs constructifs utilisés différents de ceux auxquels ils sont habitués, ils ne manquent pas de s'adresser à ces derniers.

Les "maitres d'ouvrage occasionnels", les collectivités les moins entreprenantes qui ont une faible pratique et culture des projets d'aménagement et de ce que sous-tend la poursuite d'objectifs environnementaux dans une opération en terme de gestion ultérieure des espaces, ont manifestement encore du mal à appréhender l'importance de la permanence de leur rôle et des enjeux de la participation citoyenne, au-delà d'un souci de légitimation de leur action par le recours à une stratégie de communication. **Ils ne perçoivent pas clairement les interactions permanentes qui s'opèrent entre programmation-conception-réalisation et gestion tout au long de l'opération**, et mettent en jeu une succession de microdécisions qui ont des incidences fortes sur les modalités d'appropriation du projet au cours de sa définition, puis une fois les espaces livrés. En fait, les résultats de la recherche mettent en évidence la façon dont se nourrissent mutuellement, d'une part une culture forte du projet comme processus itératif dépassant le cadre procédural de "l'opération", et d'autre part un souci de prise en considération des enjeux de développement durable. **Les collectivités ne peuvent se départir d'une responsabilité programmatique tout au long d'une opération, au sens de mener une réflexion en s'engageant de façon permanente sur les attendus du projet et les conséquences des aménagements sur le développement de la vie locale**. **Ce "portage politique" par l'activité de programmation, constitue une condition essentielle de la mise en œuvre de démarches participatives intégrées.** Il permet de rendre visible la façon dont les décisions prises s'appuient sur les points de vue et les propositions développées au sein des différentes instances de fabrication du projet, et en particulier dans celles impliquant des

habitants. Les expériences participatives les plus avancées que nous avons identifiées montrent que ces derniers tendent à rappeler continuellement à la collectivité ses prérogatives programmatiques, surtout lorsqu'ils sont associés à la réflexion en amont des projets. Ils interpellent en effet immédiatement les élus et leurs représentants techniques sur les modalités de prise de décision dans le projet, autant que sur l'attention à porter aux modes d'habiter, actuels et futurs, en termes de valeur patrimoniale des lieux, de qualité de vie, de relations sociales à préserver ou à promouvoir, quand les professionnels ont souvent tendance à raisonner et à s'exprimer en avançant très tôt des solutions techniques et formelles.

Au fil du projet, les habitants assurent une sorte de "veille programmatique" en évaluant sans cesse la pertinence des propositions formalisées par rapport à des considérations portant sur les conditions d'usages des espaces, et, plus largement encore, sur des manières d'habiter. Non seulement ils interrogent ainsi "la durabilité" du projet du point de vue des conséquences des aménagements ou principes de gestion envisagés pour les futurs habitants, mais ils abordent aussi la notion d'environnement dans son acception large, c'est-à-dire comme "milieu de vie", prenant en considération le caractère interscalaire et écosystémique des modes de vie urbains (Lévy, 2010 ; Emelianoff, 2010). Ces constats opérés dans le cadre des projets d'écoquartiers nous questionnent d'autant plus sur la pertinence des directives réglementaires actuelles dans le domaine de l'aménagement de l'espace en France, qui tendent à restreindre le caractère obligatoire de la participation citoyenne sous la forme notamment de "débats publics" aux actions "ayant une incidence (importante) sur l'environnement". (Cf. la "loi de démocratie de proximité" de 2002 ou la "Charte de l'environnement" intégrée au préambule de la Constitution depuis 2005).

Les problématiques d'usages et d'habiter constituent le mode d'entrée privilégié des habitants dans les processus de projet. Elles permettent aujourd'hui que s'instaurent sur des objets urbains très locaux, des débats - au-delà de leur caractère potentiellement conflictuel - au sein même de la société civile, entre associations ou groupes particulièrement mobilisés autour de considérations écologiques à l'échelle locale ou planétaire, et les habitants s'impliquant à partir d'autres sujets liés à leur vie quotidienne. D'une façon plus générale, elles donnent la possibilité aux habitants, non spécialistes des questions urbaines, de dialoguer avec des experts patentés sans forcément avoir reçu préalablement une formation technique dans ce domaine. L'apprentissage de la lecture des plans semble par exemple s'opérer progressivement, grâce à un jeu de questions / réponses qui se construit dans la durée et la répétition des situations d'échanges. Les élus et les professionnels doivent pour leur part en revanche très rapidement reconsidérer leurs modes d'expression, non seulement en abandonnant leur jargon pour mieux se faire comprendre, mais aussi pour apprendre à aborder les habitants en leur posant des questions d'ordre programmatique. On constate alors que les préoccupations que font valoir les habitants à travers leurs réflexions en termes d'usages et de projection dans des modes de vie futur sont stimulées par la dimension durable du projet, tout comme elles peuvent amener les professionnels de l'aménagement et de la construction à mieux prendre en considération - au moins en termes de questionnements - cette dernière. **Elles les obligent à sortir de leurs logiques d'approches sectorielles induites par les spécialisations administratives et les domaines d'expertises, à travailler de façon simultanée, itérative, et non plus seulement séquentielle, sur les échelles de définition du projet, tant sur le plan spatial que temporel.** Il peut en découler de nouveaux modes d'organisation des équipes projets, tout comme des innovations dans la façon d'aborder les procédures de l'urbanisme.

Pour que la démarche participative soit crédible, la collectivité et ses représentants se trouvent dans l'obligation de faire immédiatement la preuve qu'ils attendent véritablement quelque chose des habitants, des propositions et des avis critiques argumentés, et non des jugements de valeur

auxquels prêtent souvent les exposés organisés autour d'images de façades et d'ambiances urbaines artificielles. Pour les élus comme pour les techniciens les plus expérimentés, peut se jouer ici **leur capacité à opérer un changement de paradigme fondamental par rapport à la culture politique et professionnelle dominante dont ils ont hérité, pour endosser une nouvelle posture les invitant en quelque sorte à ne plus penser en termes de hiérarchie des savoirs et des compétences, mais plutôt de "symétrie des ignorances"** (Rittel, in Cross 1984)[223]. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si les projets que nous avons repérés pour leurs démarches participatives particulièrement ambitieuses se distinguent par une double caractéristique pouvant paraître paradoxale. Ils s'inscrivent dans des contextes où interfèrent de manière "vertueuse" une culture relativement ancienne de l'exercice de la démocratie locale par l'implication de la société civile, une habitude d'organiser des projets, et l'arrivée récente à des postes de responsabilité de nouvelles générations d'élus et de professionnels prêts à expérimenter... et qui en ont les moyens.

La poursuite d'enjeux de développement durable dans des projets d'aménagement urbain suppose de prendre en considération, tout au long des processus de programmation-conception-réalisation, les modalités de gestion ultérieures des espaces. Ce point de vue n'est pas nouveau, mais il suppose la mise en place d'une ingénierie de projet que ne sont pas en mesure d'assurer aujourd'hui toutes les collectivités territoriales compétentes. La question qui se pose est non seulement technique, mais nous l'avons évoqué, également d'ordre politique : il s'agit pour une collectivité d'être en mesure de construire et de faire valoir tout au long d'une opération une position sur le développement d'une certaine qualité de vie sur son territoire. Or les interdépendances administratives qui structurent les modes de gouvernances locaux, tout comme la nécessité de faire appel à une diversité de partenaires, publics et-ou privés pour financer et réaliser des opérations placent les élus, et en particulier municipaux directement concernés par l'aménagement des écoquartiers, face à une véritable difficulté de parvenir à faire valoir l'intérêt de la "collectivité" qu'ils représentent. Les situations d'échanges avec les habitants lors de l'élaboration des projets confrontent d'autant plus les élus à cette question cruciale de la maîtrise politique et technique d'une opération, et tendraient à renforcer leur frilosité par rapport au principe de participation citoyenne. On peut pourtant se demander si, en faisant valoir un point de vue "plus collectif" auquel auraient contribué activement les habitants et les usagers de leur territoire, ils ne seraient pas en situation de mieux engager des débats avec leurs partenaires, et de conforter la légitimité de leurs positions. Autrement dit, il nous semble que l'un des enjeux cruciaux de la participation citoyenne, eu égard à une conception d'un développement urbain durable structurée autour d'une réflexion sur des modes d'habiter futurs, concerne la façon dont

---

[223] On doit cette expression à Horst W. J. Rittel, l'un des chercheurs du *Design Methods Movement*, courant de théoriciens-praticiens anglo-saxons qui a émergé au début des années 60 pour réfléchir à la nature du travail de conception en architecture. Rittel est l'un des premiers auteurs de ce mouvement à avoir affirmé, dès le début des années 70, que les questions d'aménagement et de construction ne pouvaient être approchées de manière exhaustive et de la même façon que ceux relevant des sciences exactes ou naturelles, comme le prétendait en 1964 Christopher Alexander dans son ouvrage de référence, *Notes of the synthsis of form*. Selon Rittel, alors que ces dernières traitent de problèmes qui peuvent être circonscrits par des critères et des objectifs clairs permettant ensuite de tester la pertinence des solutions, l'aménagement aborderait des problèmes qualifiés de "pernicieux" ("*wicked-problem*") ou de "mal structurés" ("*ill-structured*"), car ne pouvant être que partiellement définis de par leur complexité et leur ancrage dans une réalité urbaine sociale. Pour Rittel et un ensemble d'autres auteurs tels que Henry Sanoff qui inscriront leurs travaux dans le champ de la psychosociologie environnementale (*Environment and Behavior Studies*), la définition et la résolution des problèmes de conception résident dans la capacité à appréhender la démarche de projet comme un processus basé sur l'argumentation dans le cadre de dispositifs participatifs et délibératifs, où "*le problème et la solution émergent graduellement parmi les participants comme le produit d'une analyse critique permanente*".
Sur l'évolution de ces points de vue sur le travail de conception, cf. CROSS (Nigel*), Second generation design methods, in Development in Design Methodology, Jonh Wiley & Sons*. 1984.

une collectivité pourrait ainsi construire un positionnement par rapport à son avenir lui permettant d'être dans une situation de négociation plus favorable vis-à-vis des autres acteurs dont dépend la réalisation de son projet.. Une question subsidiaire s'impose alors : **comment la délégation de compétences techniques peut-elle aujourd'hui s'opérer sans renoncer à l'exercice d'une responsabilité politique qui s'appuierait sur des démarches participatives intégrées ?**

Tel est l'un des axes de réflexion à partir duquel nous avons envisagé de poursuivre nos travaux concernant l'implication des habitants dans des projets urbains durables ces prochaines années, dans le cadre d'un dispositif de travail partenarial mis en place au cours de cette recherche. En effet, celle-ci avait initialement été envisagée dans une perspective d'aide à l'action, en associant à l'équipe composée de chercheurs, des professionnels de l'aménagement via le réseau des Sem animé par la Scet et des représentants associatifs très impliqués dans le domaine de la diffusion de démarches participatives liées à des enjeux de développement urbain durable. À l'occasion de deux à trois séminaires organisés chaque année, nos partenaires nous ont fait part des questionnements des milieux au sein desquels ils exercent, nous ont aidés à mieux décrypter la portée de certains résultats et ont formulé des attentes pour l'avenir, afin notamment d'engager des actions d'accompagnement visant à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'aménagement et de la construction.

À la suite de la journée d'étude que nous avons organisé le 18 septembre 2012, au cours de laquelle nous avons présenté et mis à l'épreuve devant un public de 180 personnes, composé de professionnels, d'habitants et de chercheurs, les résultats de nos investigations, nous avons préfiguré un groupe de travail d'une vingtaine de personnes[224] prêtes à s'engager à partir de 2013, dans la définition d'un ensemble d'actions (publications d'ouvrages et de guides, supports de formation, organisations de séminaires, accompagnement de maîtrises d'ouvrage...), en direction des élus, des professionnels, d'associations, de structures de démocratie locale, d'étudiants de formation initiale et continue. Pour notre équipe de recherche, il s'agit non seulement de diffuser dans différents milieux les résultats de nos travaux, mais aussi, dans une perspective plus réflexive, de percevoir leur réception et leur portée à la fois scientifique et opérationnelle[225]. Ce travail pourrait être mené en partenariat avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques et le Club ÉcoQuartier (cf. infra).

En effet, toujours dans cette même perspective de réflexion, notre équipe de recherche a participé en 2012 à un groupe de travail sur la "maîtrise d'ouvrage urbaine" mis en place par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques. Un guide, dont l'un des membres de l'équipe sera co-auteur, sera publié sur ce thème en 2013. Nous poursuivrons par ailleurs notre collaboration avec le Club ÉcoQuartier du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, engagée depuis 2009 dans le cadre de la mise en place d'un processus de labellisation. À la fin de l'année 2012, une étude nous a été confiée sur le thème "Démarches, processus et procédures" et sera menée à bien au cours de l'année 2013. À partir des résultats des appels à projet lancés en 2009 et 2011 par le ministère, et de notre recherche, il s'agit d'analyser dans quelle mesure les ambitions poursuivies et les problèmes à traiter liés aux enjeux environnementaux et plus largement de développement durable, ont conduit les collectivités à

[224]Ce groupe comprend des représentants des partenaires de notre recherche, auxquels se sont associés des représentants des Conseils en Aménagement Urbanisme et Environnement qui interviennent à l'échelle départementale, auprès de collectivités locales.

[225] L'un des membres de notre équipe a ainsi été sollicité à la fin de l'année 2012, suite à la prise de connaissance des résultats de nos travaux, par une communauté d'agglomération pour l'aider à concevoir une démarche participative intégrée dans le cadre d'un projet d'aménagement abordé par une procédure d'Approche Environnementale de l'Urbanisme".

mettre en place de nouveaux modes d'organisation des projets, en termes de portage politique, de partenariats institutionnels et économiques, d'implication des habitants, de définition d'outils de pilotage et d'évaluation des opérations.

Un autre axe de réflexion dans lequel nous nous sommes engagés pour les deux prochaines années, sur les bases des résultats de cette recherche, concerne la réception par les habitants des dispositifs écotechniques liés à la gestion énergétique des logements. Il s'agit de comprendre si la question de l'énergie est abordée avec et par les habitants à l'échelle des opérations d'éco-quartiers en France, à quel(s) moment(s) du processus cette implication habitante est souhaitée par les professionnels de la conception, de l'aménagement et par les ménages riverains et futurs habitants et en quoi la situation du projet (construction neuve ou rénovation) impacte un éventuel processus participatif. Nous souhaitons déterminer aussi comment la participation habitante à la démarche de conception se concrétise et quels en sont les éventuels effets. L'hypothèse soutenue est double. La première porte sur ce qui fonde les pratiques énergétiques des habitants. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure leur implication en amont d'un processus de projet constructif a un effet ou non sur ces pratiques. Elle a pour objet de poser la question de la fabrication d'une acculturation des habitants en prise directe avec les "valeurs durables" revendiquées par le projet. Par ailleurs, bien que la consommation d'énergie soit le facteur le plus identifié comme bousculant les attentes en matière de performance des bâtiments, c'est rarement autour de cette question, dans le contexte précis des écoquartiers, que les expériences d'implication des habitants au processus de conception sont tentées. L'enjeu de la seconde hypothèse porte ainsi sur le moment et les modalités de construction d'un registre de savoirs partagés à l'intersection des savoirs professionnels techniques et profanes et des compétences des différents acteurs impliqués dans ces processus.

Enfin, un troisième axe de recherche concernera la question des cultures et de postures professionnelles des architectes face à "l'impératif participatif" dans des projets d'aménagement urbains durables. Il s'intéressera plus particulièrement aux architectes de formation, pris dans des systèmes d'acteurs et des projets dans lesquels il leur est demandé de développer de nouvelles compétences pour favoriser l'implication des habitants au nom de la "durabilité" des aménagements. Cette réflexion s'appuiera sur l'hypothèse selon laquelle la mise en place et la contribution à des dispositifs participatifs dans la production du cadre bâti, ne seraient plus aujourd'hui seulement portées par des professionnels militants comme le suggèrent les résultats de notre recherche. Celles-ci concerneraient aussi des professionnels non engagés, confrontés à de nouvelles conditions d'exercice liées à des enjeux de démocratisation de l'action publique et de développement urbain durable. Ces derniers seraient ainsi amenés à réinterroger leurs savoirs, leurs modalités d'interventions, leurs positionnements dans le projet et plus fondamentalement leur identité professionnelle, eu égard à des démarches participatives dans lesquelles ils se trouveraient pris, ou qu'on leur demanderait de mettre en œuvre. Cette perspective de recherche s'appuiera sur le corpus d'opérations d'écoquartiers déjà constitué pour prolonger, amplifier et systématiser une réflexion qui a été esquissée à partir de quelques cas. Elle s'inscrira dans la lignée de travaux menés au cours de ces vingt dernières années sur l'évolution des métiers et des professions de la production du cadre bâti, dont le réseau Ramau, partenaire de la recherche, a été porteur.

Actions de valorisation des résultats de la recherche

Publications scientifiques (hors programme CDE)

GRUDET (Isabelle) - "Mobilisation, méfiance et adaptation des architectes devant la demande de durabilité", dossier "Fabriquer la ville à l'heure de l'injonction du durable", in *Métropolitiques*, métropolitiques.eu, mis en ligne le 14 décembre 2012

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées"*, in Cahiers Ramau, à paraître en 2013*.

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "Urbanisme participatif", in Dictionnaire de la participation, Groupement d'Intérêt Scientifique *Participation du public, décision, démocratie participative*, en cours d'évaluation.

HELAND (Laure) - L'émergence de la notion de quartiers durables en France et en Europe ", en préparation.

HELAND (Laure) GRUDET (Isabelle) - " Le mot *Ecoquartier* : usages savants, politiques, administratifs et communs"*, en préparation*.

Organisation de journées scientifiques

Groupement de recherche Lab'Urba-Let, en partenariat avec la Scet et le Réseau Ramau - "*L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers : quelles pratiques, quelles perspectives*", journées d'études des 18 et 19 septembre 2012 à l'Ensa Paris Val de Seine, Umr Lavue 7218, http://www.let.archi.fr.

Ramau (Secrétariat sc. : M. FENKER) - "*Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers*", Journées de rencontre des 22 et 23 novembre 2012, http://www.ramau.archi.fr.

Ramau (Secrétariat sc. : M. FENKER) - "*Les pratiques de conception architecturale et urbaine : évolutions et perspectives face aux enjeux du développement durable*", Journée de rencontre RAMAU, Paris, 25 novembre 2011, http://www.ramau.archi.fr.

Interventions dans des journées d'études ou colloques scientifiques (hors programme CDE)

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "*L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées ?", in* Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers, *Journées Ramau des 22 et 23 novembre 2012*.

GRUDET (Isabelle) - "L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception", 2ème séminaire de recherche du programme *Ignis Mutat Res. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie*, Commission de la régulation de l'énergie, Paris, 22 novembre 2012.

HELAND (Laure) – *Les écoquartiers, catalyseurs de nouvelles pratiques des habitants*, Semaina Internationale di Analysa Regionale Urbano, Université Fédérale De Bahia, Salvador, Brésil, 19 octobre 2012.

HELAND (Laure) - "*Citizen participation experiments in sustainable régénération processes*", Introduction to the *Seminar International Architectural Regeneration and Development*, Oxford Brookes University, 25 septembre 2012.

GRUDET (Isabelle) - "*Les valeurs du durable et les professionnels de l'aménagement en France (2000-2010)*", Rencontres Ramau, *Les pratiques de conception architecturale et urbaine : Evolutions et perspectives face aux enjeux du développement durable*, Paris, Arche de la Défense, 25 novembre 2011.

FENKER (Michel) - "Les espaces d'activités – enjeux de production et de qualité de vie", *Journée Environnement : Espace d'activités et cadre de vie ; pour en finir avec la zone*, organisée par le CAUE Loire-Atlantique, le 15 novembre 2011 à Bouvron (44),

HELAND (Laure) - "*Les écoquartiers : d'un besoin de nature à la nature des besoins*." Communication avec actes dans le séminaire de recherches interdisciplinaires *Besoins de Nature...* , ENEC, Universités Paris 1 & Paris 8, 17 juin 2011.

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "*Les enjeux associés à la concertation citoyenne dans les projets urbains durables. Le cas des écoquartiers en France*". Colloque du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE), Nantes 5 et 6 mai 2011.
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "*La programmation participative, une démarche heuristique et démocratique pour des "projets d'urbanisme durables"*", journée de réflexion *Développement durable : projets architecturaux, projets urbains. La place et le rôle de l'usager : enjeux de développement durable*, Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Wallonie-Belgique, Liège, 19 mars 2010.
HELAND (Laure) – "*Le quartier comme lieu d'émergence du développement durable", Conférence sur les quartiers durables: Partons du terrain, partons des gens!*, Région Bruxelles Capitale et Faculté d'Architecture de La Cambre, Bruxelles, 2 octobre 2009.

Direction de nouveaux travaux de scientifiques dans le prolongement des résultats de la recherche

GRUDET (Isabelle) (dir.) et alii, - "*L'habitant et la fabrication énergétique des écoquartiers. Processus, conception, réception*", programme *Ignis Mutat Res. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie*, Bureau de la recherche architecturale et urbaine, Ministère de la Culture et de la communication, 2012-2014
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "Les architectes face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers", Direction de thèse de Jennifer Léonet, dans le cadre d'un Contrat Doctoral (Ministère de la Culture et de la Communication)

Interventions dans des journées professionnelles, pour des organismes institutionnels

Participation des membres de l'équipe au Comité scientifique du Club ÉcoQuartier, MEDDE, depuis 2009. Contribution à la réflexion sur le processus de labellisation.
Participation à un groupe de travail interprofessionnel organisé par la MIQCP en 2012 sur la Maîtrise d'ouvrage urbain.

Autres interventions :

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "L'implication des habitants dans les projets urbains en France. L'exemple de la fabrication des écoquartiers", intervention dans le cadre du séminaire *La participation de tous les publics* organisé par le Groupe Europe Écologie les Verts de Paris, 24 novembre 2012.
HELAND (Laure) - "*Processus d'élaboration des écoquartiers : retours d'expériences*", intervention dans le cadre des *Rencontres professionnelles de l'urbanisme, Pour une ville durable et solidaire,* CAUE et Conseil Général de Meurthe et Moselle, Joeuf, 11 octobre 2012.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "*Quelles modalités d'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France*", intervention dans le cadre des *Rencontres professionnelles de l'urbanisme, Pour une ville durable et solidaire,* CAUE et Conseil Général de Meurthe et Moselle, Joeuf, 11 octobre 2012.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "*La place des habitants dans les projets urbains*", exposé dans le cadre Assemblée Générale du CAUE du Pas de Calais, Arras, 5 juin 2012.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) -"Démocratisation de l'action publique territorialisée. L'implication des habitants dans la définition de leur cadre de vie", intervention auprès des élus de la Ville de Nevers, mission confiée au Lab'Urba, Nevers, 8 février 2012.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) -"La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France", intervention dans le cadre de la Convention nationale du réseau des SCET, 15 et 16 novembre 2011.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "Démarches participatives et production du cadre de vie : vers des démarches intégrées *?*" Intervention pour la Commission *"Démocratie locale*" de l'Association des maires des Grandes Villes de France et dans le cadre du Printemps de la démocratie à Paris, 30 mars 2011.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "Démarches participatives et enjeux de développement durable dans la production du cadre de vie", intervention dans le cadre de la journée d'études du 13 janvier 2011 organisée par Paris Habitat.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) -*"Associer la population de la conception à la gestion",* Club Éco-quartier, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, témoin et chargée de la synthèse de la journée d'étude du 9 mars 2010.

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) -"Démarches participatives et urbanisme durable : de l'injonction réglementaire au désir d'entreprendre**",** in *Démarches participatives dans les projets urbains*, journée d'études organisée par l'Union Régionale des CAUE d'Ile de France et le CAUE de Paris, 4 juin 2010.

Journées d'études dans le cadre d'organismes de formation

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "Démarches programmatiques participatives et concertées", une journée d'intervention dans le cadre de la formation Aptitudes Urbaines (avec le soutien de la MIQCP), en novembre 2011 et décembre 2012.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "Démarches programmatiques participatives et concertées", une journée d'intervention dans le cadre des modules programmation architecturale et urbaine du Groupe d'Éducation Permanente des Architecte (avec le soutien de l'UNSFA), en 2012, 2011 et 2010.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - "Fondements historiques et sociologiques de la concertation citoyenne en urbanisme", intervention dans le cadre de la journée de formation *Dispositifs de concertation et projets urbains,* Robins des Villes, Maison Rhodanienne de l'Environnement, Lyon, 19 mars 2012.
GRUDET (Isabelle) - "*La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France*. "*L'atelier de projet participatif*" *de la tranche 4 de la "Zac Paul Claudel" à Amiens*", séminaire *Territoires en projet : architecture, urbanisme, paysag*e animé par Corinne Jaquand et Frédéric Bertrand, Ensa Paris-Belleville, 14 mars 2012

G**uides**

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) en collaboration avec Patrick CHOTTEAU (MIQCP), François MEUNIER (Attitudes Urbaines) - "La maîtrise d'ouvrage urbaine", Guide édité par la MIQCP, à paraître en 2013.
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "Qu'est-ce que l'appropriation ?" in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 12-17.
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "L'association des acteurs, des usagers, des habitants, des « concernés »" in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 50-59.

Presse spécialisée

ZETLAOU-LÉGER (Jodelle) -"*La participation peine à se frayer une place dans les écoquartiers*", interview in *La Revue Durable*, n° 45, Mai-Juin-Juillet 2012, pp. 45-48.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) – "Concertation et qualité d'usage : une exigence pour des projets durables" in *Maîtrise d'ouvrage publique. Quelle démarche pour des projets durables* ? MIQCP, 2011, pp. 42-43.

Conseil : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une démarche de programmation participative dans le cadre du projet Gare - Bécannes à La Verrière, conduite par la Communauté d'Agglomération de St-Quentin en Yvelines, opération de type Approche Environnementale de l'Urbanisme (labellisation Ademe) depuis 2012. Collaboration avec l'agence Attitudes Urbaines.*

Bibliographie

Développement durable, quartiers durables, écoquartiers

ALDUY (Jean-Paul), PIRON (Michel), *Grenelle de l'environnement – Comité opérationnel n°9 : "urbanisme",* Paris, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Avril 2008.

ARENE Ile-de-France, IMBE - *Quartiers durables. Guide d'expériences européennes*. Avril 2005.

ARENE Ile-de-France - *Comment concevoir des quartiers durables ?,* Actes du forum régional HQE du 9 novembre 2004, www.areneidf.org/HQE-urbanisme/index.htm.

ASPE (Chantal), JACQUÉ (Marie) – *Environnement et société*, Éditions de la MSH, Quae, 2012.

BARBIER (Rémi) - " La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets", in *Flux n°48/49,* Avril - Septembre 2002, pp. 35-46.

BARTON (Hugh). (dir.) - *Sustainable Communities*, Earthscan, London, 2002.

BERDOULAY (Vincent) et SOUBEYRAN (Olivier), *L'écologie urbaine et l'urbanisme: Aux fondements des enjeux actuels*, Edition La Découverte, Paris, 2002.

BARTON (Hugh) (dir.) - *Sustainable Communities*, Earthscan, London, 2002.

BLANC (Nathalie), EMELIANOFF (Cyria). (Dir.) - *L'investissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ?,* Rapport final, Programme exploratoire de recherche prospective européenne PUCA, 2004-2008.

BONARD (Yves), MATTHEY (Laurent) – "Les écoquartiers : laboratoires de la ville durable. Changement de paradigme ou éternel retour du même ?", *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, Quartier durable ou écoquartier ?, http://cybergeo.revues.org/23202.

BOISSONADE (Jérome), "Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers", *Espaces et Sociétés*, n°147, 2011, pp. 57-75.

BOUTAUD (Aurélien) - *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ?*, Thèse de doctorat, Ecole nationale supérieure des Mines de Saint Etienne et de l'Université Jean Monnet, 2005.

BOUTAUD (Aurélien), "Quartier durable ou éco-quartier ? ", Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne], Débats, Quartier durable ou éco-quartier ? URL : http://cybergeo.revues.org/22583 ; DOI : 10.4000/cybergeo.22583, 2010.

BOVET (Philippe), *Ecoquartiers en Europe*, éditions Ma ville Ma planète, 2009.

CAMAGNI (Roberto), GIBELI (Maria Cristina). - *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes à l'épreuve,* 1997.

CAMAGNI (Roberto) - "Le développement urbain soutenable, une définition et une approche viable", in SPECTOR (Thérèse), THEYS (Jacques), *Villes du XXI° siècle : quelles villes voulons-nous ? Quelles villes aurons-nous ?*, Actes du colloque de La Rochelle d'octobre 1998, éditions du CERTU, 1999, pp. 345–381.

CAMUS (Christophe), DURAND (Béatrice), FENKER (Michael), GRUDET (Isabelle), WEBER (Bendicht) - *Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences*, valeurs, LET pour le MEDDTL-PUCA, 2010.

CHARLES (Lionel), KALAORA (Bernard) - "De la production de la nature au développement durable " in *Espaces et Sociétés*, n°130, 2007 p. 121-133.

CHARLOT-VARLDIEU (Catherine), OUTREQUIN (Philippe), *L'urbanisme durable. Concevoir un écoquartier*, Le Moniteur, 2009a.

CHARLOT-VARLDIEU (Catherine), OUTREQUIN (Philippe), *Ecoquartier mode d'emploi*, Eyrolles, Paris, 2009b.

CHARLOT-VARLDIEU (Catherine), OUTREQUIN (Philippe), "Les villes abusent de l'appellation éco-quartier", Article du journal *Le Monde* du 20 mars 2009, 2009c.

CHARLOT-VALDIEU (Catherine), OUTREQUIN (Philippe), *Développement durable et renouvellement urbain- Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 2006.

OUTREQUIN (Philippe), CHARLOT-VARLDIEU (Catherine) -"Intégration du développement durable dans les cahiers des charges de projets d'aménagement et de renouvellement urbain", Communication à la conférence de clôture du programme HQE2R, les 2 et 3 février 2004, Cannes.

OUTREQUIN (Philippe), CHARLOT-VARLDIEU (Catherine) - *Aménagement de quartiers durables en Europe,* Annexe 1 du Cahier HQE2R n°1, CSTB – La Calade, février 2003.
OUTREQUIN (Philippe), CHARLOT-VARLDIEU (Catherine), BELZITIO (Daniela) - *Deux exemples de renouvellement durable de quartiers en Europe,* Annexe 2 du Cahier HQE2R n°1, CSTB – La Calade, mars 2003.
OUTREQUIN, (Philippe), ROBBINS (Celia), MøRK, (Ove)., CHARLOT-VALDIEU (Catherine). - *Participation by neighborhood residents and users : methods and practice*, Deliverable 14, CSTB, 2003, http://hqe2r.cstb.
COMBE (Lila), GARIEPY (Michel), GAUTHIER (Mario), PAULHIAS (Florence), SCHERRER (Frank), *Débattre pour transformer l'action urbaine. Participation urbaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. Recherches/territoires du politique, 2012.
DA CUNHA (Antonio) - "Eco-quartiers et urbanisme durable: entre performance écologique et renforcement du lien social", in *Urbia, Les cahiers du développement urbain durable*, UNIL n°4, Juin 2007, pp. 1-10.
DÉCIDER ENSEMBLE - *Écoquartiers : la concertation au service de l'action. Pratiques françaises et européennes pour l'élaboration de projets partagés*, 2011 - www.deciderensemble.com
DENNIS Norman, "The Popularity of the Neighborhood Community Idea", in PAHL Raymond Edouard, *Readings in urban sociology*, Pergamon Press, Oxford, 1968.
EAMES (Malcom), ADEBOWALE (Maria) - *Sustainable development and social inclusion, Towards an integrated approach to research*, York, Joseph Rowntree Foundation, 2002.
EMELIANOFF (Cyria) – "Les quartiers durables incarnent un nouvel urbanisme", in CHARLOT (Antoine) (dir), *Du quartier à la ville durable. Un nouveau modèle urbain* ? Comité 21, 2011, p. 53.
EMELIANOFF (Cyria), "Durabilité urbaine" in COUTARD (Olivier), LÉVY (Jean-Pierre) (dir.), *Écologies urbaines*, Anthropos, Economica, Coll. Villes, 2010, pp. 302-327.
EMELIANOFF (Cyria), "Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ?", in *Urbia - les cahiers du développement urbain durable*, n°4, juin 2007, UNIL, pp. 11-30.
EMELIANOFF (Cyria), "Le bilan des agendas 21 en Europe" in dossier *Développement Durable : Villes, régions… agir localement*, Alternatives économiques hors série. n°29, pp. 131-134, 2007.
EMELIANOFF (Cyria), "La ville durable en quête de transversalité" in MATHIEU (Nicole), GUERMOND (Yves) (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique*. Ed Cemagref, INRA, pp. 129-142, 2005.
EMELIANOFF (Cyria) - *La ville durable, un modèle émergent ; Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, Thèse de géographie, Université d'Orléans, 1999.
FAUCHEUX (Franck) - "La prise en compte des modes d'habiter dans l'évaluation des projets d'EcoQuartier", in *L'implication des habitants dans les écoquartiers en France : quelles pratiques, quelles perspectives ?* Journée d'études 18 septembre 2012, Lab'Urba-LET, à l'ENSAPVS, pré-actes, pp. 151-166.
FABUREL (Guillaume), ROCHÉ (Camille) - *Les valeurs et principes de l'aménagement durable. Analyse et perspectives par et pour les écoquartiers en France*, Aménités, MEEDDTL, AD4, 2012.
FABUREL (Guillaume), TRIBOUT (Sylvère), "Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie ", *Cosmopolitiques* n°19, 2011.
GARNIER (Christian) et MIRENOWICZ (Pierre), "Manifeste pour l'écologie urbaine", *Métropolis* n° 64-65, pp. 6-19, 1984.
GAUZIN-MULLER (Dominique), *L'architecture écologique : 29 exemples européens*, Le Moniteur, 2001.
GARIEPY (Michel), GAUTHIER (Mario), TREPANIER (Odile), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Presses de l'université de Montréal, 2008.
GODARD (Olivier), "Le développement durable et le devenir des villes ; bonnes intentions et fausses bonnes idées", *Futuribles*, pp. 29-35, 1996.
Grenelle de l'environnement, *Groupe 1 : "Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie"*, Paris, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Septembre 2007.
Grenelle de l'environnement, *Document récapitulatif des tables rondes tenues à l'hôtel de Roquelaure les 24, 25 et 26 octobre 2007*, Paris, ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, janvier 2008.

Grenelle de l'environnement, ComOp "urbanisme", compte-rendu, réunion thématique Eco-quartiers n°3, 19 mars 2008
HAMMAN (Philippe) (dir.), BLANC (Christine), HENNINGER (Flore), *Penser le développement urbain : regards croisés*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2008.
HARVEY (David) - "The new urbanism and the communtarian trap", in *Harvard Design Magazine*, Winter/Spring, 1997, [Online]http://wsm.wsu.edu/stories/2008/Spring/1harvey.pdf
HELAND (Laure) - "Dix ans d'agenda 21 à Albertslund : une histoire durable ?", in *Ecologie et politique*, n°29, 2004, pp. 69-81.
HELAND (Laure) - *Le quartier comme lieu d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation du développement durable. Analyse à partir des processus d'aménagement de deux quartiers européens : Vauban et Hyldespjaeldet*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 2008.
HUMAIN-LAMOURE (Anne-Lise), "Le quartier comme objet en géographie", in AUTHIER (Jean-Yves), BACQUE (Marie-Hélène), GUERIN-PACE (France) (Dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, éditions La Découverte, Collection Recherches, pp. 41-52, 2006.
Institut National du Patrimoine - *"Du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental"* in *Bibliothèque numérique* de l'Institut National du Patrimoine, n°4, 2007.
LAMBERT (Laurence), DEWART (Christina), *Quartier durable : pistes pour l'action locale,* Etude n°1 pour ETOPIA, Centre d'animation et de recherche en écologie politique, 2006.
LARRUE (Corinne), EMELIANOFF (Cyria), DIPIETRO (Francesca), HELAND (Laure), (2001), "LA21 : A new tool for sustainable policies ?" in *Sustainable Communities in Europe*, LAFFERTY (William) (Dir.), Earthscan Ed., pp. 180-206, 2001.
LASCOUMES (Pierre), "Le Grenelle comme énigme d'une construction collective", in *Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets*, Boy D. et all., Ed. Armand Collin Coll. Recherches, pp. 111-137, 2012.
LEFÈVRE (Pierre), *Architectures durables, 50 réalisations environnementales en France et en Europe*, Edisud, 2002.
LEFÈVRE (Pierre) - *Voyage dans l'Europe des villes durables : exposé des premiers projets urbains remarquables réalisés dans la perspective du développement durable*, CERTU/PUCA, avril 2008.
LEFÈVRE (Pierre), SABARD (Michel) - Les écoquartiers. L'avenir de la ville durable, Rennes, Apogée, 2009.
LEONET (Jennifer) - L'implication des habitants dans les processus de labellisation écoquartier en France, Mémoire de recherche pour l'obtention du DSA Projet Urbain et Métropolisation, à l'ENSA Paris La Villette, sous la dir. de Jodelle Zetlaoui-Léger, 2012.
LÉVY (Jean-Pierre) , "Ville et environnement : pour un changement de paradigme", in COUTARD (OLIVIER, LÉVY (Jean-Pierre) dir., Écologies urbaines, Anthropos, Economica, Coll. Villes, 2010, pp. 3-14.
LIEBARD (Alain), DE HERDE (André) - *Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatique : concevoir, édifier et aménager avec le développement durable*, Editions Le Moniteur, 2005.
MIALET (Frédéric) - *Synthèse scientifique de colloques sur le thème de la 'Villa Urbaine Durable' et rapports thématiques rédigés à partir d'entretiens avec les acteurs*, Paris, 2003.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, *Notice explicative de la grille EcoQuartier*, *Appel à projets Ecoquartier 2009*, bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, 2009.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, *Notice explicative de la grille EcoQuartier, Appel à projets Ecoquartier 2011*, bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, 2001.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, *Démarche EcoQuartier : rapport d'activité 2011*, bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, 2011.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, CETE de Lyon, "Compte rendu détaillé, groupe de travail n°3 : le citoyen et l'entrepreneur, moteurs de l'EcoQuartier", bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, mars 2010.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, "Compte rendu de la 1ère séance 2010 du Comité scientifique du Club National EcoQuartier", bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, mai 2010.

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, "Journée nationale EcoQuartier : compte rendu 17 Décembre 2009/Lancement du Club National EcoQuartier 2010", bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, décembre 2010.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, "Compte rendu de la 2ème séance du Comité Scientifique du Club National EcoQuartier", bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, mai 2011.
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, "Rapport du comité de préfiguration et Recommandations pour un label EcoQuartier", bureau AD4, DG Aménagement du Logement et de la Nature, décembre 2011.
O'ZOUX (Violette), VICTOR (Violaine) – "Gestion anticipée et partagée au coeur de l'appropriation", in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 62-69.
PUCA – "Programme quartiers durables : des réalisations en Europe, des initiatives en France", in *Premier Plan*, n°12, octobre-décembre 2006.
PUCA, *Quartiers durables, vous avez dit quartiers durables ?* Synthèse contributive à la consultation de recherche sur le développement durable à l'échelle des quartiers, PUCA, Ministère de l'écologie et du développement durable et de l'aménagement du territoire, Paris, 2007.
RAPOPORT (Amos) - *Culture, architecture et design*, Infolio Editions, 2003.
RENAULD (Vincent) – "Les conceptions techniques innovantes face aux règles d'usage des habitants : enquête sur un bâtiment écologique emblématique de l'écoquartier De Bonne à Grenoble", in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 34-38.
RENAULD (Vincent) – "Les écoquartiers à l'épeuve des usages", in *L'implication des habitants dans les écoquartiers en France : quelles pratiques, quelles perspectives ?* Journée d'études 18 septembre 2012, Lab'Urba-LET, à l'ENSAPVS, pré-actes, pp. 108-122.
ROUXEL (Françoise) - "Le développement durable pour renouveler l'action publique", in *Urbanisme*, n° 348 : écoquartier (dossier), mai-juin 2006, pp. 39-41.
RUMPALA (Yannick) – *Le développement durable ou le gouvernement du changement total*. Éditions Le bord de l'eau, 2010.
RUMPALA (Yannick), "Le développement durable, comme reconstruction narrative d'un projet commun", in VILLALBA (Bruno) ed., *Appropriation du développement durable. Émergence, diffusion, traduction*, Presses universitaires du Septentrion, 2009, pp. 39-65.
SAUVEZ (Marc), *Production de la ville : l'enjeu du "développement durable"*, Rapport au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, mars 2001.
SCHAEFFER (Verena), RUEGG (Jean), LITZISDORF (Natacha), "Quartiers durables en Europe : enjeux sociaux et processuels", *Urbanisme* n° 371, Mars - Avril 2010., pp. 27-32.
SPECTOR (Thérèse), THEYS (Jacques) - *Villes du XXI° siècle : quelles villes voulons-nous ? Quelles villes aurons-nous ?*, Actes du colloque de La Rochelle d'octobre 1998, éditions du CERTU, 1999.
SOUAMI (Taoufik) - *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens,* Problèmes politiques et sociaux, éditions Les Carnets de l'info, coll. Modes de ville, Paris, 2009.
SOUAMI (Taoufik) - *Ecoquartiers et urbanisme durable*, La Documentation française n°981, 2011.
TAYLOR (Nigel), "Eco-villages : Dream and Reality, Earthscan", in Barton H. (Dir.), *Sustainable Communities*, Earthscan, London, pp.19-29, 2002.
THEYS (Jacques) et EMELIANOFF (Cyria) - "Les contradictions de la ville durable", *Le Débat*, n°113, Gallimard, Paris, pp.122-135, 2001.
WOLFF (Jean-Pierre), "Morphologie urbaine et développement durable", *Historiens et Géographes*, juillet 2004, pp. 115 – 123, 2004.
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "Qu'est-ce que l'appropriation ?" in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 12-17.

Démocratisation de l'action publique, démocratie locale, citoyenneté urbaine

ARNSTEIN, (Sherry R.) - "A ladder of citizen participation" in *Journal of the American Institute of Planners*, 1969. Vol. XXXV-4, pp. 216-224.
AUTHIER (Jean-Yves), BACQUÉ (Marie-Hélène), GUÉRIN-PACE (France) (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, éditions La Découverte, Collection Recherches, 2006.

BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. La Découverte, 2011.
BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*. ADELS, éditions Yves Michel, 2010.
BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves), REY (Henri) (dir.), *Gestion urbaine de proximité et démocratie participative*, La découverte, 2005.
BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves), "*Gestion urbaine de proximité et démocratie participative"*, in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°90, 1998, pp. 148-155.
BERKE (Philip R.), "Does sustainable development offer a new direction for planning ? Challenges for the Twenthy-first Century", in *Journal of Planning Litterature*, Vol. 17, n°1, 2002, pp. 21-36.
BERNARDI (Bruno), *Qu'est-ce qu'une décision politique ?,* Vrin, Paris 2003.
BERTHELEU (Hélène), NEVEU (Catherine), "De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours", *Espaces et sociétés*, 2006/1 no 123, p. 37-51
BEURET (Jean-Eudes) – *La conduite de la concertation*, L'Harmattan, 2011.
BERGER (Peter L.), LUCKMANN (Thomas) - *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1986.
BEVORT (Antoine) – *Pour une démocratie participative*. Presses de Sciences Po, 2002.
BILLE (Raphaël), MERMET (Laurent) BERLAN-DARQUE (Martine). (Dir.), *Concertation, décision et environnement : regards croisés, actes du séminaire trimestriel Concertation, décision et environnement,* Paris, La Documentation Française, Vol.1, 222 p., et Vol.2, 218 p., 2003.
BLATRIX (Cécile) – "Un nouvel état de la démocratie ? Formes, échelles et pratiques de la démocratie à l'heure du développement durable", in *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*, (dir. PIRIOU (Odile), LÉNEL (Pierre)), Hermann, 2011, pp. 197-219.
BLATRIX (Cécile) - "Le maire, le commissaire enquêteur et leur "public". La pratique politique de l'enquête publique", in BLONDIAUX (Loïc), MARCOU (Gérard), RANGEON (François) (dir.), *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, PUF, 1999, pp. 161-196.
BLONDIAUX (Loïc) - *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Seuil, La République des idées, 2008.
BLONDIAUX (Loïc), CARDON (Dominique) (dir.), "Dispositifs démocratiques" in *Politix*, vol 19, n°75, 2006.
BLONDIAUX (Loïc) - "Prendre au sérieux l'idéal délibératif", in *Revue suisse de science politique*, vol.10, n°4, 2004, pp. 158-168.
BLONDIAUX (Loïc), "Où en est la démocratie participative locale en France ? Le risque du vide", *Les cahiers du DSU,* n° 35, 2002, pp. 9-10.
BLONDIAUX (Loïc), MARCOU (Gérard), RANGEON (François) (dir.), *La démocratie locale, représentation, participation et espace public*, actes du colloque d'Amiens des 5 et 6 février 1998, PUF, 1999.
BOUSQUET (Grégory), CARRIOU (Claire), FLAMAND (Amélie), NEZ (Élodie) - "La démocratie participative sous le premier mandat de Bertrand Delanoë (2001-2008) : une « nouvelle ère démocratique » ?", in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.), *La démocratie inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*. ADELS, éditions Yves Michel, 2010, pp. 137-155.
BOUVIER (Alban), "La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite "participative" et "délibérative". Un exemple typique : le Débat Public "Loi Barnier" en Provence-Alpes-Côte d'Azur (1998)", in *Revue européenne des sciences sociales, Cahiers Vilfredo Pareto*, Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative, Librairie Dalloz, Paris, Genève, Tome XLV, n°136, 2007, pp. 181-230.
BOY (Daniel), LASCOUMES (Pierre), (dir.), *Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets,* Rapport de recherche pour le programme CDE [APR08], Centre CEVIPOF, IEP Paris, 2012.
BRUGIDOU (Mathieu), JOBERT (Arthur)., DUBIEN (Isabelle) "Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions" in REVEL (Martine) *et al.* (dir*), Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2007.
CALLON (Michel), LASCOUMES (Pierre), BARTHE (Yannick) - *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 2002.
CALLON (Michel) – "Des différentes formes de démocratie technique", in *Annales des Mines* n°9, 1998, pp. 63-73.

CARREL (Marion) - *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés*, PUCA, Coll. Recherches, 2007.
CARREL (Marion) - *Faire participer les habitants ? La Politique de la Ville à l'épreuve du public*, thèse de 3ème cycle sous la dir. GUILLEMARD (Anne-Marie), université Paris V, 2004.
CHATEAURAYNAUD (Francis) – *Argumenter dans un champ de forces, Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Pétra, 2011.
CONAN (Michel) - *L'évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode.* Éditions de l'Aube, Décembre 1998.
CONAN (Michel) – *L'invention des lieux*. St-Maximin, Théétète. 1997.
CONAN (Michel) – *La coproduction des biens publics.* Thèse de 3e cycle, sous la dir. de Pierre DIMÉGLIO, IUP-Paris 12 Val de Marne, 1995.
CONAN (Michel), *Concevoir un projet d'architecture*, L'harmattan, 1990,
DIMEGLIO (Pierre), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) – "Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris"*,* in *French Politics, Culture & Society,* Vol. 25.2, New-York, 2007, pp. 115-140.
DONZELOT (Jacques), MÉVEL (Catherine) – "La participation, entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain", in *Lien social et politiques*, n°48, automne, Montréal, 2002, pp. 81-93.
FARERI (Paolo) - "Notes sur l'approche participative du point de vue de l'analyse des politiques publiques", in Payot Lausanne, 2000, pp. 17-37.
FERRANDO (Judith) - *Le Citoyen, le Politique et l'Expert à l'épreuve des dispositifs participatifs. Etude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion,* Doctorat de Sociologie, Dir° DESJEUX, Université Paris Descartes, Sorbonne, Laboratoire CERLIS, 2007
FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison.* Gallimard, Collection Tel, 1975.
FOURNIAU (Jean-Michel), "Amateurs de l'intérêt
FOURNIAU (Jean-Michel), "Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée", Site Internet *Portée de la Concertation, Carnet de Recherche Hypothèses,* Revue.org, janvier 2010.
FOURNIAU (Jean-Michel). SIMARD (Louis), "Ce que débattre nous apprend. Eléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public ", in REVEL (Martine) *et al*. (dir°*), Le débat public : une expérience de démocratie participative*, La découverte, Paris, 2007.
FOURNIAU (Jean-Michel), "Mésentente et délibération dans les conflits d'aménagement : l'expérience du débat public institutionnalisé", in ION (Jacques), GILLIO (Claire), BLAIS (Jean-Paul). (dir.), *Dynamiques associatives et cadre de vie*, MELT PUCA, 2001.
FUNG (Archong), "Démocratiser le processus d'élaboration des politiques", in *Téléscope*, Volume 17, n°1, 2011, pp. 1-19.
FUNG (Archong), "Varieties of Participation in Complex Governance", in *Public Administration Review*, December 2006 - Special Issue, pp. 66-75.
GARDESSE (Camille), *La "concertation" citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010) : les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles*, Thèse de 3e cycle en Urbanisme, Aménagement, Politiques Urbaines, Dir. ZETLAOUI LEGER (Jodelle), Lab'Urba – Université Paris Est, 2011.
GARIEPY (Michel), OULLET (Bernard), "La participation dans les procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux, in MARCHAND (Denys) (dir.), *Consultations publiques et stratégies de planification*, ACFAS coll. Les cahiers scientifiques, n°61, 1990, pp. 8-23.
GAUDIN (Jean-Pierre), *La démocratie participative,* Armand Collin, Collection 128, 2007.
GUBA (Egon G.), LINCOLN (Yvonna S.), *Fourth génération evaluation*, Sage publications, London, 1987.
HALL (Peter A.), TAYLOR (Rosemary), "Les trois néo-institutionnalismes", in *Revue Française de science politique*, Volume 47 (3-4), 1997, pp. 469-496.
HIRSCHMAN (Albert), *Défection et prise de parole*, Fayard, Paris, 1995 [1e ed° 1970]
HUMAIN-LAMOURE (Anne-Lise), *Faire une démocratie de quartiers ?*, Paris, Bordeaux, Éditions Le Bord de l'eau, Coll. Clair & net., 2010.
MAZAUD (Alice), *La fabrique de l'alternance. La démocratie participative dans la recomposition du territoire régional (Poitou-Charentes 2004-2010),* Thèse de 3e cycle, Université de La Rochelle, 2010.

MAZAUD (Alice), *Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative*, Communication aux premières journées doctorales organisées par le GIS *Participation du public, décision, démocratie participative,* ENS-LSH-Lyon, novembre 2009, pré-actes
MACAIRE (Élise) – "Des architectes à l'épreuve de la participation", in De CONINCK (Frédéric) et DEROUBAIX (Jean-François) (dir.) *Ville éphémère, ville durable - Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éditions de l'Œil d'Or - l'École doctorale Ville-Environnement, Paris, 2009.
MACAIRE (Élise) - "*L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*", thèse de 3e cycle en architecture, sous la dir. ZETLAOUI-LEGER (Jodelle), Pres Paris Est soutenue le 19 décembre 2012.
MANIN (Bernard) - "Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique", in *Le Débat*, n°33, janvier 1985, pp. 72-93.
MERMET (Laurent), BERLAN-DARQUÉ (Martine) - *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, 2009.
MERMET (Laurent) – "Place et conduite de la concertation les processus de décisions complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement", in FAURE (Guy-Olivier), MERMET (Laurent), TOUZART (Hubert), DUPONT (Christian) (dir.), *La négociation, situations et problématiques*. Paris Nathan, 1998, pp.139-172.
NEVEU (Catherine) – "Habitants, citoyens : interroger les catégories", in BACQUÉ (Marie-Hélène), SINTOMER (Yves) (dir.) – *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. La Découverte, 2011, pp. 39-50.
NONJON (Magali) – "Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante ", *Politix*, 70, 2005, pp. 89-112.
PAQUOT (Thierry) – "L'urbanisme comme bien commun", in *Esprit,* octobre 2002, pp. 75-84.
PATEMAN (Caroline) – *Participation and democracy theory*, Cambridge university press, 1970 rééd. 2000.
RENAUD (Yann) – "De la contestation à la concertation", in *Les annales de la recherche urbaine*, n°89, 2006, pp. 62-69.
RUI (Sandrine) - *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Armand Colin, 2004.
ROSANVALLON (Pierre) - *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.
ROSANVALLON (Pierre) - *La légitimité démocratique, les théories de l'intérêt général,* Seuil, 2008.
ROWE (Gene), FREWER (Lynn J.) - "Evaluating Public Participation Exercices : a research Agenda", in *Science, Technology, and Human Values*, vol. 29, n°4, 2004, pp. 512-556.
ROWE (Gene), FREWER (Lynn J.), "Public Participation Methods : A Framework for Evaluation", in *Science, Technology & Human Values*, 25 (1), 2000, p. 3-29.
SFEZ (Lucien) – *Critique de la décision*, Paris, Presses de Sciences Po, 1973.
SIMARD (Louis), LEPAGE (Laurent), FOURNIAU (Jean-Michel), GARIEPY (Michel), GAUTHIER (Mario) - *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur des expériences françaises et québécoises,* L'Harmattan, Villes et Entreprises, 2005.
SINTOMER (Yves) - *Le pouvoir au peuple. Jurys de citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
TALPIN (Julien) - *Facing the micro/macro dilemma: The World Wide Views on Global Warming as a transnational mini-public*, Communication au Congrès de l'International political Science Association, Université de San Paolo, 16-19 février 2011,
http://saopaulo2011.ipsa.org/sites/saopaulo2011.ipsa.org/files/papers/paper-1054.pdf
TALPIN (Julien) - "Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs", in *Politix n° 75* 2006
TAPIE-GRIME (Muriel). - *Développement durable et démocratie participative*, PUCA, La Découverte, 2006

Gouvernance urbaine, projets urbains, urbanisme

ARAB (Nadia), IDT (Joël), LEFEUVRE (Marie-Pierre) - "Actions publiques métropolitaines: entre concurrences et coopérations ", in BOURDIN (Alain) et PROST (Robert) (dir.), *Projets et stratégies urbaines, regards comparatifs*, Marseille, Parenthèses, 2009.
ARAB (Nadia), "La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception", in *Projet urbain maîtrise d'ouvrage et commande*, *Espaces et Sociétés*, n°105-106, 2-3, 2001, pp. 57-81.
ASCHER (François), (2001) - *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, éd. De L'Aube, 2001.

BLANC (Maurice) – "Gouvernance" in STEBE (Jean-Marc) et MARCHAL (Hervé) (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, pp. 207-257.
BOURDIN (Alain) - "Dynamiques de la maîtrise d'ouvrage urbaine et mutations du contexte local", in FREBAULT (Jacques) (dir°) - *La maîtrise d'ouvrage urbaine, réflexions sur l'évolution des méthodes de conduite des projets à partir des travaux du Club ville – aménagement*, Le Moniteur, Paris, 2005, pp. 33-44.
CALLON (Michel) - "Concevoir ; modèle hiérarchique et modèle négocié", in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en France, vol.1 : les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris, PUCA, 1997.
CASTELLS (Manuel) - *La société en réseaux*, Paris Editions Fayard, 1995.
CHOAY (Françoise), MERLIN (Pierre). (Dir.) - *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1987.
CLAUDE (Viviane) - *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme* au XX° siècle, Parenthèses, 2006.
DIMEGLIO (Pierre), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), avec la coll. de LAVAQUERIE (Charlotte) - *Marchés d'études de définition simultanés. Évaluation d'une procédure*, Laboratoire CRETEIL, axe EPPPUR, Institut d'Urbanisme de Paris, Paris XII, novembre 2001, étude commanditée par la MIQCP, 114 p. + annexes.
DEVISME (Laurent) - "Le jeu des bonnes pratiques dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale", in *Espaces et sociétés*, n°131, 2007/7
DEVISME (Laurent) – *La ville décentrée, figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*, L'Harmattan, Paris, 2005
IDT (Joël) – *Le pilotage des projets d'aménagement urbains : entre technique et politique. Une analyse basée sur les cas de Paris, Lille, et Chartres.* Thèse de 3e cycle soutenue au Pres Paris Est, sous la dir. D'Alain Bourdin, 2009.
LACAZE (Jean-Paul) – *Introduction à la planification urbaine.* Le Moniteur, 1979
LEFEBVRE (Henri), *Le Droit à la ville*, Paris: Anthropos (2e ed.) Paris: Ed. du Seuil, Collection Points, 1968.
LE GALES (Patrick) – "Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", in *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, 1995, pp. 27-95.
NOVARINA (Gilles) - "Conduite et négociation du projet d'urbanisme", in SODERSTROM (Ola), COGATO LANZA (Elena), LAWRENCE (Roderick), BARBEY (Gilles), *L'usage du projet,* Payot-Lausanne, 2000, pp. 51-64.
PINSON (Gérard) – "Le projet urbain comme instrument d'action publique", *in* LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS (Patrick) (dir.), *Gouverner par les instruments.* Collection Gouvernances. Presses de Sciences Po, Paris, 2004, pp. 199-233.
LEVY (Jacques), LUSSAULT (Michel) - *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. Belin, 2003.
PROST (Robert) - *Concevoir, inventer, créer. Réflexions sur les pratiques,* L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1995.
SASSEN (Saskia) - *The Global City*, 2e édition, Princeton Paperbacks, 2001.
THOENIG (Jean-Claude), FRIEDBERG (Ehrard) - "Politiques urbaines et stratégies corporatives" in *Sociologie du Travail*, Vol.11, n°4, 1969, p.387-412
VANIER (Martin) - "Gouvernance et interterritorialité, même combat ? " in *Territoires et projets, les outils de la gouvernance*, 32e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, Paris, oct. 2011, pp. 18-21.
ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "La programmation architecturale et urbaine : émergence et évolutions d'une fonction ", in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*, Paris, Éditions du Patrimoine – Centre des Monuments Nationaux, n° 24/25, décembre 2009, pp. 143-158.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) – "Marchés de définition simultanés : un succès à interroger", in *Urbanisme*", Juillet-Août 2002, n°325, pp 14-17.

Ingénieries de projet d'urbanisme participatives (démarches, méthodes, outils)

ALLEMENDIGER (Philipp) - *Planning Theory*, New York, Palgrave, 2002.
ALLEN (Barbara), BONETTI (Michel), LAFORGUE (Jean-Didier) – "*La contribution de la recherche à la conception des projets urbains. Une action en partenariat avec les bailleurs sociaux"* in *Annales de la recherche urbaine*, n°104, Juin 2008, pp. 110-119.

BACQUÉ (Marie-Hélène), FIJALKOW (Yankel) - "Projets urbains en quartiers anciens", in TSIOMIS (Yannis), *Échelles et temporalités des projets urbains*, PUCA, 2007, pp. 95-110.
BONETTI (Michel) CONAN (Michel), ALLEN (Barbara) - *Diagnostic social et urbain : stratégies et méthodes*, L'Harmattan, 1991.
CASTELL (Pål) - "Involving tenants in open space management – experiences from Swedish rental housing areas", in *Urban Geography* 31(2), 2010, pp 236-258.
CONAN (Michel) - *La coproduction des biens publics*. Thèse de 3ème cycle, IUP-Paris12, 1995.
CROSS (Nigel) – "Second generation design methods", in CROSS, (Nigel), *Development in Design Methodology,* John Wiley & Sons, 1984.
DAVIDOFF (Paul) - " *Planification pluraliste et planification par plaidoyer*", in *Notes méthodologiques en architecture et en urbanisme*, op. cit. pp. 331-338. Traduction de l'article "*Advocay and pluralism in Planning",* publié in *Journal of the Institue of amrican Institute of planners*, XXXI, novembre 1965.
FORESTER (John) - *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes,* The MIT Press, 1989.
HEALEY (Patsy) - *Collaborative planning. Shaping places and fragmented society*, Basingstoke, Macmillan, 1997.
MOGARD P., SVENSSON K. A. S - *Förvaltarföreningar: En model för boendeinflytande*. University of Stockholm, 1984.
NONJON (Magali) – "Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts de la participation", *in* DUMOULIN (Laurence), La BRANCHE, (Stéphane), ROBERT (Cécile), dir., *Le recours aux experts*, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, pp. 209-224.
NONJON (Magali) "Participation des habitants et règles du jeu municipal, les nouvelles politiques locales", in *Cahiers Lillois d'Économie et de Sociologie*, L'Harmattan, Paris, n°35, 2001, pp. 205-220.
SANOFF (Henry) - *Integrating programming, evaluation and participation in design : a theory Z approach.* Brookfield, Vermont, Avebury, 1992.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) - *La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, 2007.
ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) – "L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques", *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre,* Bruxelles, mars 2005, pp 99-110.

Savoirs et savoir-faire des architectes, des professionnels de l'aménagement et de la construction

ANDRIEUX (Jean-Yves), SEITZ (Frédéric) - *Pratiques architecturales et enjeux politiques*, France 1945-1995; Picard, 1998.
ARGYRIS (Chris), SCHÖN (Donald) - *Organizational learning : a theory of action perspective*, Reading (MA), Addison Wesley, 1978.
BARBIER (Jean-Marie) (Dir.) - *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, Paris, PUF, 1996.
BECKER (Howard S.) - *Les mondes de l'art*, éd. Flammarion, Paris, 1988.
BELMONT (Joseph) – *L'architecture, création collective*. Éditions ouvrières, 1970.
BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.) - *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.
BIAU (Véronique) - "Marques et instances de consécration en architecture", in *Métiers*, *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et urbaine*, éd. du Patrimoine, Paris, nov. 1999, pp. 19-26.
BONNET (Michel) (Dir.) - *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendance d'évolution*, Paris, La documentation française, 2005.
CHADOIN (Olivier) - *Etre architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Limoges, 2006.
CHARUE-DUBOC (Florence) (Dir.) - *Des savoirs en action. Contribution de la recherche en gestion*, Paris, L'Harmattan, 1995.
COUDURIER (Elisabeth), TAPIE (Guy) (Dir.) - *Contrat d'Etudes Prospectives sur l'évolution des professions de la maîtrise d'œuvre*, rapport pour le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Paris, GRAIN, novembre 2001.

De MONTLIBERT (Christian) - *L'impossible autonomie de l'architecte,* Presses Universitaires de Strasbourg, 1995.
EGBERT (Donald Drew Egbert) – *The Beaux-Arts tradition in French architecture.* Princeton, Princeton University Press, 1980.
EVETTE (Thérèse), TERRIN (Jean-Jacques) (dir.) - *Projets urbains, expertise, concertation et conception,* Paris, Éditions de la Villette – Cahiers Ramau 4, 2006.
EVETTE (Thérèse), THIBAULT (Estelle), (dir.) - *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception, Cahiers Ramau* n°2, 2001.
FENKER (Michael) – "Expérience et coopération au sein de la maîtrise", *in* BIAU (Véronique), TAPIE (Guy) (dir.) - *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.
MOULIN (Raymonde), DUBOST (Françoise), GRAS (Alain), LAUTMAN (Jacques), MARTINON (Jean-Pierre) - *Les architectes : métamorphose d'une profession libérale*, Paris, Calman Lévy, 1973.
NONAKA (Ikujiro), TAKEUCHI (Hirotaka) - *the knowledge-creating company. How Japanese Companies Create the Dynamics of Innovation*, New York (NY), Oxford University Press, 1995
PARADEISE (Catherine), LICHTENBERGER (Yves) – "Compétence, compétence", *Sociologie du Travail*, N° 1, "Compétence", 2001, pp.33 – 48.
PINSON (Daniel) - *Usage et architecture*, L'Harmattan, Paris, 1993.
PERCQ (Pascal) - *Les habitants aménageurs*, Editions de l'Aube, 1994.
POLANYI (Michael) - *The tacit dimension,* Garden City (NY), Doubleday, 1966.
RACINE (Guylaine) - *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux. Le rapport entre l'expérience individuelle et collective*, Paris, l'Harmattan, 2000.
RAGON (Michel) - *L'architecte, le prince et la Démocratie. Vers une démocratisation de l'architecture ?* Albin Michel, 1977.
RINGON (Gérard) - *Histoire du métier d'architecte en France,* PUF, Que sais-je ?, Paris, 1998.
REYNAUD (Jean-Daniel) – "Le management par les compétences : un essai d'analyse", *Sociologie du Travail*, N° 1, "Compétence", 2001, pp.7 – 31.
SCHÖN (Donald A.) - *The reflective practitioner*, San Francisco (CA), Jossey-Bass Publishers, 1983.
VIOLEAU (Jean-Louis) - *Les architectes et mai 68*, Paris, éd. Recherches, 2005.
VIOLEAU (Jean-Louis) - *Les architectes et mai 81*, Paris, éd. Recherches, 2011.
WENGER (Etienne) - *Communities of practice. Learning, meaning, and identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
ZARIFIAN (Philippe) - *Le modèle de la compétence,* Paris, Editions Liaisons, 2001.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre en Europe

BIAU (Véronique), WEIL (Sylvie). - *La dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre en Europe. (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni),* CRH-CRESSAC / DAPA-MIQCP, Ministère de la Culture et de la Communication, octobre 2002.
BIAU (Véronique) - "Marques et instances de la consécration en architecture", in *Métier*s, *Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine,* novembre 1999, pp. 19-26.
BIAU (Véronique) - *L'architecture comme emblème municipal*. PUCA, 1992.
BOURDIN (Alain), LEFEUVRE (Marie-Pierre) MELE (Patrice) (dir.) - *Les règles du jeu urbain - Entre le droit et la confiance*, Descartes et compagnie, Paris, 2006.
COLLECTIF - *Livre blanc de l'architecture contemporaine en communauté française de Belgique,* La lettre volée, ISA La Cambre, 2004.
HUET (Michel) - "La responsabilité du maître d'ouvrage dans la définition du programme", in *La responsabilité du maître d'ouvrage dans la préparation du marché*, Revue de Droit de l'Immobilier, novembre-décembre 2002, pp. 442-447.
LAUTIER (François) – "La situation française : manifestations et éclipses de la figure du maître d'ouvrage", in LAUTIER (François) - *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Volume 4, *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : Évolution et tendances*, PUCA, Euro-Construction, Europan, 2000, pp. 15-23.
TSIOMIS (Yannis) (dir.) - *Echelles et temporalités des projets urbains,* Paris, Jean-Michel Place, 2007.

Stratégies de communication dans les projets urbains, médiations architecturales et urbaines

CHAPEL (Enrico), GRUDET (Isabelle), MANDOUL (Thierry) – "Images spatiales et projet urbain", in TSIOMIS (Yannis) (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains,* Paris, Jean-Michel Place, 2007, pp. 111-122.
LUSSAULT (Michel). – "Images (de la ville) et politique (urbaine)", *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 1, 1998, pp. 45-53.
NIVET (Soline) - *Architecture d'auteur versus produit commercial ? L'immeuble-villas et les Villas suspendues : deux stratégies de communication*, thèse de doctorat, Saint-Denis, Université de Paris VIII, 2006.
ROSEMBERG (Muriel) - *Le marketing urbain en question. Production d'espaces et de discours dans quatre projets de villes,* Paris, Anthropos, 2000.
SODERSTROM (Ola) - *Des images pour agir, le visuel en urbanisme,* Lausanne, Payot, 2000.
TOPALOV (Christian), COUDROY DE LILLE (Laurent), DEPAULE (Jean-Charles), MARIN (Brigitte) – *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues,* les sociétés, Robert Laffont, Paris, 2010.

Habiter, usages, appropriation de l'espace

AUGE (Marc) - *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, 1992.
BOURDIEU (Pierre) - "Effets de lieu" in *La misère du monde*, Seuil, 1992, pp. 159-166.
BACHELARD (Gaston) - *La poétique de l'espace*, Paris, PUF/Quadrige.
BONETTI (Michel) - *Habiter : le bricolage imaginaire de l'espace*, EPI, 1994.
CONAN (Michel) - *L'invention des lieux*. St-Maximin, Théétète. 1997.
De CERTEAU (Michel) - *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire,* en coll. avec GIARD (Luce) et MAYOL (Pierre) - 2. *Habiter, cuisiner*, réed. Gallimard, Folio essais, 1990 et 1994.
CHOMBART DE LAUWE (Paul-Henry) - *Des hommes et des villes*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1963.
HEIDEGGER (Martin) –"Bâtir, habiter, penser", in *Essais et conférences*, trad.fr. PREAU A., Pfullingen 1954, Paris, Gallimard, 1958, pp. 170-193.
JACOBS (Jane) - *The death and life of great American cities,* Vintage book, New York, 1961.
LAFORGUE (Jean-Didier) - "Habiter le développement durable", in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 46-49.
LEFEBVRE (Henri) - *Le droit à la ville*, Anthropos, 1968.
LÉVY (Jacques), LUSSAUT (Michel) (dir.) - *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 2003.
PAQUOT (Thierry), YOUNES (Chris), LUSSAULT (Michel) (dir.) - *Habiter, le propre de l'humain*, La Découverte, 2007.
PINSON (Daniel) - *Usage et architecture,* L'Harmattan, 1993.

Associations, habitants, savoirs citoyens

ARCHAMBAULT (Edith) - "Les institutions sans but lucratif hier et aujourd'hui : comparaison France-États-Unis", *The Tocqueville Review/ La Revue Tocqueville*, 32 (2) 2011, pp. 81-98
BARTHELEMY (Martine) - *Associations : un nouvel âge de la participation ?,* Presses de Sciences Po, Paris, 2000
BLOCH-LAINE (François) (dir°) - *Faire société : les associations au cœur du social,* La Découverte, Paris, 1999
CERPHI - "Evolutions de la France associative", publié en novembre 2004 - hors-série *Association mode d'emploi*
CNVA - *Bilan de la vie associative en 1990-1991*, Paris, La documentation française,
FOUREL (Christophe), VOLATIER (Jean-Luc) - "Associations, l''âge de raison", *Consommation et modes de vie*, Crédoc, n°78, juin-juillet, (sans pagination), 1993
GARDESSE (Camille) - "la double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans des dispositifs participatifs" (chapitre 7, pp. 183 - 207), in HAMMAN (Philippe) (dir°), *Ville, frontière, participation, de la visibilité des processus démocratiques dans la Cité*, Edition Orizons, Collection "des textes et des lieux", 2012

GRANDCHAMP-FLORENTINO (Laurence), RUDOLF (Florence) - "La réception du changement climatique : de la sensibilisation à la transformation des pratiques. Expérimentations d'une association de quartier strasbourgeoise", in HAMMAN (Philippe) (dir°), *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, L'Harmattan, Paris, 2008
HELY (Mathieu) - *Les métamorphoses du monde associatif,* PUF, Paris, 2009
JOBERT (Arthur) - "L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général", *Politix*, n°42, 2ème trimestre 1998, pp.67-92
LASCOUMES (Pierre) - *L'éco-pouvoir. Environnements et politique*, Paris, La Découverte, 1994
LAVILLE (Jean-Louis) - "L'association comme lien social", *Sciences Humaines*, n°33 (hors-série), juin-juillet-août 2001, pp.64-67
LOLIVE (Jacques) - "Mobilisations environnementales", in COUTARD (Olivier), LEVY (Jean-Pierre), *Ecologies urbaines*, Collection Villes, 2010
LUCZAK (Frédéric), NABLI (Fella) - "Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008", *INSEE Première*, n°1327, décembre 2010
MARESCA (Bruno) - *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement. Etat de la question et monographies régionales*, synthèse du rapport de recherche rédigé par AGOSTINI (Frédéric), MARESCA (Bruno), FABIANI (Jean-Louis), Crédoc, 1995
MEHL (Dominique) - "Culture et action associatives", *Sociologie du travail*, n°1, janvier-février- mars 1982, pp.24-42.
NEZ (Héloïse) - *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, Thèse de 3e cycle de Sociologie, sous la dir° SINTOMER (Yves), FONT (Joan), BACQUE (Marie-Hélène), Université Paris 8, Universidad Autonoma de Barcelona, 2010
RUI (Sandrine), VILLECHAISE DUPONT (Agnès) - "Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée", in *Espaces et Sociétés*, n°123 2005
SINTOMER (Yves) - "Du savoir d'usage au métier de citoyen", in *Raisons politiques, le corps présidentiable*, n°31, 2008
THEVENOT (Laurent) - *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006
La documentation française - *Associations et action publique, Regards sur l'actualité*, 2007
Revue du MAUSS - "une seule solution : l'association ? ", 1998
Séminaire CDE - *Nouveaux dispositifs de concertation : quelles opportunités et quels défis pour les associations ?* – Compte-rendu, séance 13, 16 juin 2004
Séminaire CDE - *L'environnement participe-t-il à la concertation ? Enjeux de représentativité, enjeux d'efficacité environnementale* – Compte-rendu 26 juin 2011

Méthodologies des sciences sociales, analyses de données

BOURDIEU (Pierre), CHAMBORÉDON (Jean-Claude), PASSERON (Jean-Claude) - *Le métier de Sociologue*, Mouton, 1968.
BOLTANSKI (Luc) – *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, Paris, 2009.
BOLTANSKI (Luc), THÉVENOT (Laurent) - *De la justification,* Gallimard, Paris, 1991.
CIBOIS (Philippe) - *L'analyse de données en sociologie.* PUF, 1984 rééd. 1990.
CIBOIS (Philippe) - *L'analyse factorielle*. Que sais-je? (n°2095), PUF.
FRIEDBERG (Erhard), *Le pouvoir et la règle – dynamiques de l'action organisée*, Paris, Editions du Seuil, 1993.
LEBART (Ludovic), MORINEAU (Alain), PIRON (Marie) - *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Dunod, 1995.
MINTZBERG (Henry) - *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les éditions d'organisation. 1982. Paru en 1981 sous le titre original *The structuring of organizations: a synthesis of the research*.
STRAUSS (Anselm) - *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par BASZANGER (Isabelle), L'Harmattan, Paris, 1999

Annexes

Annexe 1

Enquêtes et tri à plat

Annexe 1
Enquête et traitements statistiques

Enquête générale n°1
Traitements statistiques – Tris à Plat

A - Renseignements concernant l'enquêté

Nom/Prénom :
Email :
Téléphone :
Nom de la structure :
Poste occupé :
Depuis le :

B - Identification du projet

10) Localisation :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,1%
Centre urbain	32	36,8%
Première couronne	33	37,9%
Deuxième couronne	6	6,9%
Périphérie d'agglomération	5	5,7%
Bourg rural	5	5,7%
Extension d'un bourg rural	5	5,7%
Total	87	

11) Nature de l'opération :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	
Rénovation/Réhabilitation	26	23,9%
Transformation de friche(s)	47	43,1%
Extension	36	33,0%
Total/ réponses	109	

12) Dans quel(s) but(s) ou objectifs ce projet d'aménagement a t-il été engagé ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	
Réaliser un aménagement urbain exemplaire en terme de développement durable	11	9,5%
Donner une dimension durable/ de grande qualité environnementale à un projet déjà engagé	1	0,9%
Contribution à une opération de renouvellement ou rénovation urbaine d'un quartier d'habitation social (ancien Grand Projet de Ville ou une opération ANRU)	6	5,2%
Promouvoir la mixité sociale par l'habitat	4	3,4%
Promouvoir la mixité urbaine fonctionnelle dans un nouveau quartier	7	6 %
Maîtriser le développement de l'habitat, lutter contre l'étalement urbain de type pavillonnaire	4	3,4%
Soutenir le développement urbain, l'attractivité de la commune, faire face à des besoins en logements, équipements, bureaux...	16	13,8%
Renouveler, diversifier l'offre de logement, faciliter les parcours résidentiels. Contribuer à l'apport d'une ou de nouvelles populations.	14	12,1%
Site à reconvertir, requalifier (friche, logement insalubre, espace en déprise), opération de régénération urbaine	23	19,8%
Redensifier un quartier, recréer une centralité urbaine	14	12,1%
Opportunité de réaliser une opération de logements (durables)	15	12,9%
Amélioration du cadre de vie	1	0,9%
Total/ réponses	116	100%

13) Quel est le mode opératoire du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	
ZAC	64	71,9%
Lotissement	12	13,5%
Permis d'aménager	7	7,9 %
Permis groupés	2	3,4%
Opérations isolées	3	3,4%
Programme d'aménagement d'ensemble	1	1,1%
Total/ réponses	89	

14) Année de lancement des premières études :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,1%
Avant 1995	5	5,7%
De 1995 à 1999	11	12,6%
De 2000 à 2004	42	48,3 %
De 2005 à 2007	21	24,1%
Après 2007	7	8 %
Total/ réponses	87	

15) Une première intervention sur le site a-t-elle eu lieu avant la fin 2009 ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	87	100,0%
Total	87	

16) Si oui, laquelle ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	
Début de travaux (aménagement d'espaces publics, voirie, construction de bâtiments...)	60	35,7%
Fouilles archéologiques	25	14,9%
Dépollution	25	14,9%
Viabilisation (terrassements, réseaux divers)	39	23,2%
Démolitions	14	8,3%
Diagnostics techniques, sondages de sols	4	2,4%
Travaux d'isolation, étanchéité	1	0,6%
Total/ réponses	168	100%

17) Date de livraison des premiers logements :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	2,3%
Avant 2005	4	4,6%
2005 à 2006	7	8%
De 2007 à 2008	14	16,1%
Après 2009	60	69%
Total/ réponses	87	

18) Date de livraison du premier équipement :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	33	1,1%
Avant 2007	5	5,7%
2007 à 2008	9	12,6%
De 2009 à 2010	10	48,3 %
De 2011 à 2012	20	24,1%
Après 2013	10	8 %
Total/ réponses	87	

19) Date prévue d'achèvement du projet :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	5,7%
2009 à 2011	9	6,9%
De 2012 à 2014	10	31 %
De 2015 à 2020	20	36,8%
Après 2013	10	19,5 %
Total/ réponses	87	

20) Superficie générale de l'opération (en ha) :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	2,3%
1 à 5 ha	13	14,9%
5 à 15 ha	26	29,9%
15 à 50 ha	28	32,2%
50 à 100 ha	9	10,3%
100 à 200 ha	7	8 %
Plus de 200 ha	2	2,3%
Total/ réponses	87	

21) Nombre de logements :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	8%
De 11 à 250 logements	18	20,7%
250 à moins de 500	14	16,1%
De 500 à moins de 1000	19	21,8%
De 1000 à moins de 2000	17	19,5%
Plus de 2000	12	13,8 %
Total/ réponses	87	

22) Nombre d'habitants attendus à terme :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	8%
Moins de 500	12	13,8%
500 à moins de 2000	29	33,3%
2000 à 4000	19	21,8%
4000 à moins de 10 000	13	14,9%
10 000 et plus	7	8%
Total/ réponses	87	

23) Nombre d'habitants déjà présents sur le site :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	16	18,4%
0 habitant	31	35,6%
Moins de 100 habitants	14	16,1%
100 à 500	9	10,3%
500 à 2000	9	10,3%
Plus de 2000	8	9,2%
Total/ réponses	87	

24) Quels sont les éléments de programme de l'opération ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	0	
Logements	80	21,3%
Equipements	71	18,9%
Commerces	63	16,8%
Bureaux	46	12,3%
Espaces publics	77	20,5%
Transports	38	10,1%
Total/ réponses	375	

25) Si le programme ne comporte que des logements, existe-t-il des équipements, des commerces ou des bureaux dans le voisinage de l'opération (moins de 500 m ou de 6 mn à pied) ?

- Équipements, commerces à moins de 500 mètres de l'opération ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	52	59,8%
Oui	32	36,8%
Non	3	3,4%
Total	87	

- Types d'équipements, commerces, bureaux à moins de 500 m de l'opération

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	70	
Équipements	12	46,2%
Commerces	11	42,3%
Activités artisanales et industrielles	3	11,5%
Total/ réponses	26	

C - Conduite de projet et coordination

26) La structure dans laquelle vous travaillez est-elle l'opérateur principal du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	3,4%
Oui	73	83,9%
Non	11	12,6%
Total	87	

27) Si non, quel est le nom de la structure coordonnant l'opération ?

28) Quel type d'acteur est à l'origine du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	
Elus	80	68,4%
Groupes d'habitants	3	2,6%
Bailleur social	13	11,1%
Services techniques	11	9,4%
Promoteur	4	3,4%
Association	2	1,7%
Service de l'urbanisme municipal	4	3,4%
Aménageur	2	1,7%
Promoteur et bailleur	1	0,8%
Total/ réponses	120	100%

29) Un événement particulier a-t-il été à l'origine du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	5,7%
Oui	50	57,5%
Non	32	36,8%
Total	87	

30) Si oui, lequel ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	38	
Désaffection de terrain militaire	6	11,8%
Construction / transformation de réseau	7	13,7%
Désaffection de terrains industriels	13	25,5%
Arrivée d'une nouvelle activité	3	5,9%
Volonté politique / mixité	3	5,9%
Opportunité foncière	7	13,7%
Volonté politique / écologie	6	11,8%
Dépollution	2	3,9%
Catastrophe	1	2%
Nouvel instrument d'aménagement (PLU, agenda 21 …)	3	5,9%
Total/ réponses	51	100%

31) Quels sont les maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet en plus du coordinateur ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	23	
Aucun autre	1	0,9%
Une ou plusieurs autres villes	5	4,3%
Une communauté d'agglomération	16	13,8%
Conseil général	8	6,9%
Conseil régional	3	2,6%
Service déconcentré de l'État	4	3,4%
Établissement Public d'Aménagement	1	0,9%
Établissement Public Foncier	3	2,6%
Société (d'économie mixte) d'aménagement	9	7,8%
ANRU	1	0,9%
Promoteurs privés (logements, bureaux, commerces)	28	24,1%
Bailleurs	24	20,7%
Coopérative d'habitat	1	0,9%
Opérateur de transport public	2	1,7%
Opérateur d'énergie	3	2,6%
Société d'équipement routier	1	0,9%
Agence de l'énergie	1	0,9%
Propriétaires privés de terrain, entreprises	3	2,6%
Syndicat intercommunal	2	1,7%
Total/ réponses	116	

32) Quels sont les acteurs, structures, organisations… ayant joué un rôle moteur dans le projet ? A quels moments ? Sur quels aspects ?

Synthèse acteurs

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	15	
Collectivité territoriale, élus	53	60,9%
Bailleur, promoteur	9	10,3%
Etat central ou déconcentré (ANRU, EPF, EPA)	19	21,8%
Opérateur transport public	3	3,8 %
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou maîtrise d'œuvre archi., urbaine et paysagère	26	29,9%
Aménageur	15	17,2%
Habitants, citoyens (comités ou conseils de quartier, ateliers...)	10	11,5%
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe, Arene, ...)	4	4,6%
Secteur économique, entreprises CCI	4	4,6%
Total/ réponses	75	

33) Existe-t-il un comité de pilotage du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	75	86,2%
Non	12	13,8%
Total	87	

34) Qui en fait partie ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	
ADEME	2	0,8%
Aménageur	38	15,8%
ANRU	3	1,3%
Assistance Maitrise Ouvrage ou Maitrise d'oeuvre	19	7,9%
CCI	2	0,8%
Collectivité Locale/Commune/Communauté Urbaine/ Agglo/Communes	15	6,3%
Collectivités Territoriales	8	3,3%
Conseil/Comite Quartier, Futurs Habitants, Associations	12	5,0%
Elus	57	23,8%
EPA	3	1,3%
Etat	8	3,3%
GIP-Rénovation Urbaine	1	0,4%
Maitrise D'Ouvrage	5	2,1%
Operateurs transport public	3	1,3%
Promoteur/Bailleur	17	7,1%
Services déconcentres état/DDE, gendarmerie	7	2,9%
Services techniques	39	16,3%
Syndicat d'énergies	1	0,4%
Total/ réponses	240	

35) Quelle est la fréquence des réunions de ce groupe ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	34,5%
Moins de deux fois par an	17	19,5%
2 à 3	22	25,3%
4 et plus	18	20,7%
Total	87	

36) Quels sont les lieux de réunion de ce groupe ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	16	
Mairie	40	47,6%
Préfecture	1	1,2%
Communauté urbaine / d'agglo / de communes	18	21,4%
Aménageur	12	14,3%
Espace accueil public	5	6,0%
Bailleur	3	3,6%
Equipement public	2	2,4%
Locaux maîtrise d'œuvre	1	1,2%
Sur le site	2	2,4%
Total/ réponses	84	

D - Dimensions du projet liées au développement durable

37) Quelles sont les principales actions (ou dispositifs) qui concourent à la durabilité de ce projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	
Climat	4	1,4%
Composition urbaine	3	1,0%
Concertation/Participation/Co-Production	23	8,0%
Couts Maitrisés/Filière Locale	6	2,1%
Démarche environnementale spécifique: HQE, AEU, QEB...	19	6,6%
Densité/Compacité	14	4,9%
Dispositif normatif: BBC, ISO 14001...	20	6,9%
Dispositifs Constructifs/Architecture Bioclimatique	14	4,9%
Gestion Eau/Énergie/Déchets/Chantier/Bruit	43	14,9%
Insertion urbaine	2	0,7%
Intégration Projet/Environnement Et Site	9	3,1%
Maintien Du Patrimoine/Réhabilitation	3	1,0%
Maitrise Publique Opération	2	0,7%
Mixité Sociale/Fonctionnelle/Typologique	30	10,4%
Mobilité	36	12,5%
Outils d'aménagement et d'urbanisme/ZAC, Cahiers des charges	10	3,5%
Programmation/Processus de suivi / Dispositif d'évaluation	5	1,7%
Qualité cadre de vie/Architecturale/Espaces Publics	20	6,9%
Végétalisation/Biodiversité/Gestion espaces naturels/Patrimoine végétal	21	7,3%
Vie Sociale/Convivialité/Lien social	4	1,4%
Total/ réponses	288	

38) À quelle date la dimension « durable » est-elle apparue dans la définition du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	8%
De 1993 2000	4	4,6%
2000 à 2002	12	13,8%
2002 à 2004	20	23%
2004 à 2006	16	18,4%
2006 à 2008	21	24,1%
2009 et plus	7	6%
Total/ réponses	87	

Variable calculée : dimension durable par rapport au début du projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	11	12,6%
À l'origine	39	44,8%
Moins de 3 ans après	11	12,6%
3 à 4 ans après	11	12,6%
Plus de 5 ans après	15	17,2%
Total/ réponses	87	

39) Un événement particulier a-t-il été à l'origine de l'introduction de cette dimension (lequel) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	45	
Non, aucun en particulier	2	4,2%
L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale	3	6,3%
Mise en place d'un agenda 21, d'un plan climat, de chartes du développement durable, de programmes locaux de préservation de l'environnement, de constructions pilotes en terme de qualité environnementale	10	20,8%
Inscription du projet comme site pilote en terme de DD dans une politique territoriale plus large	4	8,3%
Inscription du projet comme site pilote par l'association HQE	2	4,2%
Mise en place d'un nouveau réseau d'énergie	1	2,1%
Enjeux urbanistiques autour du projet se trouvant liés au DD	2	4,2%
Importance prise par l'opération, son rôle stratégique appelant à communiquer sur le volet DD	4	8,3%
Implication des habitants dans le projet	2	4,2%
Visite d'éco-quartiers.	2	4,2%
Concours Éco-quartiers (européens, du Ministère en 2009, contexte "contagieux".	3	6,3%
Rencontre, conseils de professionnels de l'énergie, de l'aménagement et de la construction sensibles à ces questions.	4	8,3%
Fait partie (depuis longtemps) de la politique locale	9	18,8%
Total/ réponses	48	

40) Qui en a été à l'origine ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	
Elus de la collectivité	68	41,7%
Services techniques de la collectivité	31	19,0%
Société d'aménagement	28	17,2%
Bailleur	7	4,3%
Promoteur privé	2	1,2%
Associations	6	3,7%
Groupes d'Habitants	4	2,5%
ADEME	11	6,7%
AMO développement durable	1	0,6%
Architecte, urbaniste, paysagiste	3	1,8%
Chercheurs	1	0,6%
Maître d'oeuvre	1	0,6%
Total/ réponses	163	

41) Avez-vous bénéficié d'une assistance particulière concernant la dimension « durable » du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	6,9%
Oui	66	75,9%
Non	15	17,2%
Total	87	

Nature de l'assistance

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	25	
Spécialiste(s) HQE, DD ... interne à la maîtrise d'ouvrage	5	6,0%
Assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre architecturale, urbaine et paysagère	17	20,5%
Bureau d'études efficacité énergétique	9	10,8%
Bureau d'études HQE	9	10,8%
Bureau d'études DD	17	20,5%
Mission AEU	4	4,8%
Mission programmation	1	1,2%
Mission de coordination	1	1,2%
Soutien, partenariat avec agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	7	8,4%
Soutien, partenariat avec opérateur d'énergie	1	1,2%
Soutien, partenariat avec conseil général ou régional	2	2,4%
Soutien, partenariat avec ville, communauté urbaine, agglo.	4	4,8%
Soutien CAUE	3	3,6%
Soutien service déconcentré de l'Etat	1	1,2%
Institut de recherche (Eifer: partenariat Edf-univ Karlsruhe)	1	1,2%
Association nationale de défense de la nature	1	1,2%
Total/ réponses	83	

42) Les personnes à l'origine de la dimension « durable » du projet se sont-elles référées à des réalisations ou à des projets connus ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	10,3%
Oui	45	51,7%
Non	33	37,9%
Total	87	

43) Si oui, lesquels?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	45	
Benchmarking	1	1,5%
Cahiers des charges environnementaux	1	1,5%
HQE	1	1,5%
Iso 14001	2	3,0%
Prescriptions paysagères	1	1,5%
Charte D'Athènes	1	1,5%
Réalisations en Scandinavie	6	9,1%
Réalisations au Canada	1	1,5%
Réalisations en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Luxembourg, Suisse)	31	47,0%
France	21	31,8%
Total/ réponses	66	

44) Des visites de réalisations ont-elles été effectuées ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	10	11,5%
Oui	54	62,1%
Non	23	26,4%
Total	87	

45) Où ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	40	
Allemagne	26	30,6%
Autriche	4	4,7%
Espagne	1	1,2%
France	27	31,8%
Japon	1	1,2%
Luxembourg	1	1,2%
Pays-Bas	6	7,1%
Royaume-Uni	9	10,6%
Scandinavie	8	9,4%
Suisse	2	2,4%
Total/ réponses	85	

46) Par qui ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	33	
ADEME	1	0,9%
Aménageur	28	25,5%
ANRU	1	0,9%
Assistance maitrise ouvrage ou maitrise d'œuvre	11	10,0%
Collectivité locale	11	10,0%
Conseil/Comite Quartier, Habitants, Associations	3	2,7%
Elus	30	27,3%
EPA	2	1,8%
Promoteur/Bailleur	5	4,5%
Services Déconcentres Etat/DDE	1	0,9%
Services Techniques	17	15,5%
Total/ réponses	110	

47) Quels ont été les types d'acteurs rencontrés ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	29	
Elus	41	20,4%
Bailleur	15	7,5%
Promoteur	11	5,5%
Services techniques	32	15,9%
Sociétés d'aménagement	33	16,4%
Associations	16	8,0%
Habitants	14	7,0%
Concepteur	32	15,9%
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	2	1,0%
Opérateur d'énergie	1	0,5%
Entreprise du bâtiment	1	0,5%
Acteurs de l'insertion et de la formation adultes	1	0,5%
Enseignants-chercheurs	1	0,5%
Journalistes	1	0,5%
Total/ réponses	201	

48) Quelles ont été les thématiques abordées au cours des échanges ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	26	
Modalités du montage de l'opération	43	19,8%
Choix des dispositifs techniques	46	21,7%
Types d'Aménagement	46	21,3%
Modalités de gestion ultérieures	35	15,9%
Rôle des habitants dans le projet ou la gestion	37	16,9%
Autopromotion	6	2,4%
Espaces partagés	1	0,5%
Etudes énergétiques	1	0,5%
Méthodologie	1	0,5%
Partenariat	1	0,5%
Total/ réponses	207	

49) Quels aspects ont été une source d'inspiration pour le projet dont vous avez la responsabilité ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	34	
Approches contextualisées	4	3,8%
Communication	2	1,9%
Composition urbaine	3	2,9%
Concertation/Participation/Coproduction	8	7,6%
Couts maitrisés	2	1,9%
Densité/Compacité	4	3,8%
Dispositifs Constructifs/Architecture Bioclimatique	7	6,7%
Gestion Eau/Énergie/Déchets	29	27,6%
Intégration architecturale	1	1,0%
Maintien du patrimoine/Réhabilitation	1	1,0%
Maitrise foncière	1	1,0%
Maitrise publique opération	1	1,0%
Management de projet	5	4,8%
Management technique opération	4	3,8%
Mixité Sociale/Fonctionnelle/Typologique	3	2,9%
Mobilité	12	11,4%
Modes de gestion	2	1,9%
Outils d'aménagement et d'urbanisme	1	1,0%
Prise de conscience, Changement /développement durable	1	1,0%
Qualité espaces publics/espaces verts/Paysages	12	11,4%
Volonté politique locale	2	1,9%
Total/ réponses	105	

50) Certains aspects vous ont-ils paru intransposables ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	62	
Contexte politico-économique/règlementaire	7	22,6%
Densité	1	3,2%
Dispositifs constructifs	5	16,1%
Gestion Eau/Energie	5	16,1%
Gestion écologique espaces verts	1	3,2%
Mixité sociale/Partage des espaces	3	9,7%
Mobilité/Stationnement, Place de la voiture	5	16,1%
Rôle Habitants / Vie Associative	4	12,9%
Total/ réponses	31	

51) D'autres ont-ils été mis de côté après discussion ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	58	66,7%
Oui	19	21,8%
Non	10	11,5%
Total	87	

Lesquels ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	77	
Contrôle respect prescription/Particuliers	1	8,3%
Déchets	2	16,7%
Energie	5	41,7%
Quartier Sans Voiture	1	8,3%
Réseau chaleur	1	8,3%
Stationnement	2	16,7%
Total/ réponses	12	

52) La commune / l'agglomération dans laquelle se situe le projet a-t-elle mis en place un agenda 21 ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	1,1%
Oui	55	63,2%
Non	25	28,7%
NSP	6	6,9%
Total	87	

53) Si oui, le projet répond-il à certains des objectifs de l'agenda 21 (lesquels) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	58	
Climat/Réduction GES	4	4,8%
Compacité/Densité	6	7,1%
Concertation/Démocratie Participative	7	8,3%
Couts Maitrisés	2	2,4%
Démarches environnementales spécifiques	6	7,1%
Développement économique/Economie solidaire	2	2,4%
Dispositifs constructifs/Architecture bioclimatique	4	4,8%
Dispositifs normatifs/BBC	2	2,4%
Gestion eau/Énergie/Déchets	16	19%
Mixité Sociale/Fonctionnelle	8	9,5%
Mobilité	10	11,9%
Objectifs génériques Communs	4	4,8%
Qualité cadre de vie /Paysage	4	4,8%
Risques	1	1,2%
Sensibilisation, Communication, Formation/Environnement et DD	4	4,8%
Végétalisation/Biodiversité	4	4,8%
Total/ réponses	84	

54) La commune / l'agglomération dans laquelle se situe le projet a-t-elle mis en place un Plan Climat ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	4,6%
Oui	44	50,6%
Non	24	27,6%
NSP	15	17,2%
Total	87	

55) Si oui, le projet répond-il à certains des objectifs du Plan Climat (lesquels) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	73	
Climat/Limitation GES	5	14,3%
Couts Maitrisés/Diminution Charges	2	5,7%
Densité/Compacité	3	8,6%
Dispositifs Constructifs/Architecture Bioclimatique	8	22,9%
Energie	6	17,1%
Mobilité	4	11,4%
Participation Habitants	3	8,6%
Sensibilisation, Information /DD	4	11,4%
Total/ réponses	35	

56) Le projet répond-il à d'autres chartes locales ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	31	35,6%
Oui	47	54,0%
Non	9	10,3%
Total	87	

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	43	
Charte aménagement/Urbanisme/Construction	9	19,1%
Charte Concertation/Participation	2	4,3%
Charte Développement Local	4	8,5%
Charte Environnement/Développement Durable/Paysage	17	36,2%
Dispositifs règlementaires	11	23,4%
Référentiel aménagement durable	3	6,4%
Zone Pilote Habitat	1	2,1%
Total/ réponses	47	

57) Comment le projet est-il qualifié par votre structure ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	
Eco-quartier	54	54,5%
Quartier durable	24	24,2%
Eco-lotissement	5	5,1%
Eco-hameau	3	3,0%
Quartier vert	3	3,0%
Qualification sans relation avec DD	7	7,1%
Autre qualification en relation avec DD	3	3,0%
Total/ réponses	99	

Interrogés : 87 / Répondants : 85 / Réponses : 99

58) Savez-vous quand cette qualification a été instaurée ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	34	39,1%
1996	1	1,1%
2000-2001	4	4,6%
2002-2003	2	2,3%
2004	2	2,3%
2005	3	3,4%
2006	8	10,3%
2007	5	8%
2008	13	14,9
2009	12	13,8
Total	87	100

59) Qui est à l'origine de la qualification ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	23	0
Aménageur	11	13,4
Collectivité territoriale	22	26,8
Bailleur	3	3,7
Concepteurs. Architectes	2	2,4
Etat. Ministère Écologie, ANRU	8	9,8
Presse	4	4,9
Elus	20	24,4
Service communication	2	2,4
Amo-HQE	2	2,4
Techniciens	2	2,4
Association	1	1,2
Groupe de pilotage du projet	5	6,1
Total / réponses	82	100

60) Quelles autres qualifications avez-vous éventuellement entendues ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	78	
Quartier écolithique	1	10,0%
Lotissement écologique	1	10,0%
Quartier d'habitat durable	1	10,0%
Eco-ilot	1	10,0%
Eco-cite	1	10,0%
Nouveau quartier	1	10,0%
Nouveau quartier urbain	2	20,0%
Quartier HQE	1	10,0%
ZAC HQE	1	10,0%
Total/ réponses	10	

61) Dans quelles sphères ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	44	
Politique	30	33,0%
Journalistique	31	34,1%
Associative	9	9,9%
Habitante	11	12,1%
Champ professionnel de l'aménagement	4	4,4%
Institutionnelle	2	2,2%
Locale, collectivités territoriales	3	3,3%
Nationale, européenne	1	1,1%
Total/ réponses	91	

E - L'implication des habitants dans le projet

62) Quels dispositifs d'implication des habitants existent déjà dans la collectivité ? (une réponse par ligne)

Conseil(s) de développement

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	13	14,9%
Oui	27	31,0%
Non	32	36,8%
NSP	15	17,2%
Total	87	

Conseil ou Comité Quartier

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	4,6%
Oui	63	72,4%
Non	17	19,5%
NSP	3	3,4%
Total	87	

Conseil de la jeunesse

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	15	17,2%
Oui	32	36,8%
Non	26	29,9%
NSP	14	16,1%
Total	87	

Chartes

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	17	19,5%
Oui	30	34,5%
Non	21	24,1%
NSP	19	21,8%
Total	87	

Dispositifs spécifiques à des projets, actions menées

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	35	
Réunions publiques	28	33,3%
Cycles de conférences	2	2,4%
Visites	2	2,4%
Ateliers d'urbanisme ou groupes de travail	25	29,8%
Comité de pilotage ou de suivi ouverts aux habitants	3	3,6%
Création d'un espace d'information-concertation (qui a pu se pérenniser)	5	6,0%
Expositions	2	2,4%
Enquêtes (questionnaires)	1	1,2%
Concours d'idées, expositions	3	3,6%
Instances de consultation	13	15,5%
Total/ réponses	84	

63) Par ailleurs, la collectivité a-t-elle déjà eu l'occasion de mettre en place des démarches d'implication des habitants dans des projets d'aménagement ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	9,2%
Oui	63	72,4%
Non	16	18,4%
Total	87	

64) Si oui, lesquelles ? (sur les 63 collectivités ayant déjà éprouvé des démarches)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	22	
Réunion publiques, "concertation"	21	32,8%
Visites, débats thématiques, expositions autour de cas, sites internet de diffusion d'informations	10	15,6%
Enquêtes sociologiques	1	1,6%
Consultations (avis sur des projets)	8	12,5%
Ateliers de sensibilisation à l'urbanisme	3	4,7%
Ateliers d'urbanisme, groupes de travail liés à un projet	14	21,9%
Implication d'habitants dans des décisions, des groupes de pilotage	2	3,1%
Implication des conseils de quartier, de conseils consultatifs	5	7,8%
Total/ réponses	64	

65) Par rapport à la façon dont les projets d'aménagement sont conduits dans la collectivité, vous diriez que dans ce projet d'éco-quartier, les habitants ont été :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	6,9%
Plus impliqués	45	51,7%
Autant impliqués	34	39,1%
Moins impliqués	2	2,3%
Total	87	

66) Pourquoi ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	34	
Intégration des habitants dès les phases études amont, diagnostic, scénarios de programmation, en amont des décisions (+ que d'habitude)	6	9,8%
Prise en compte de certaines propositions programmatiques des habitants (+ que d'habitude)	2	3,3%
Plus de réunions et dispositifs d'information que d'habitude (+ que d'habitude)	9	14,8%
Mise en place de dispositifs particuliers (ateliers), (+ que d'habitude).	4	6,6%
Valeur symbolique forte du projet, premier du genre (+ que d'habitude)	6	9,8%
Ampleur, importance de l'opération pour les habitants (+ que d'habitude)	8	13,1%
Faire face ou anticiper des oppositions au projet (+ que d'habitude)	1	1,6%
Volonté politique de développer la démocratie participative (+ que d'habitude)	1	1,6%
En cohérence avec les enjeux liés au développement durable en terme de gouvernance (+ que d'habitude)	1	1,6%
Engager des changements dans les modes de vie, faire de la pédagogie avec les nouveaux acquéreurs (+ que d'habitude)	4	6,6%
Mobilisation spontanée d'habitants - sensibilisés aux enjeux du DD (+ que d'habitude)	3	4,9%
Pas de traitement spécifique à ce quartier, "tradition d'information ou de concertation" (autant que d'habitude)	7	11,5%
Des habitants futurs encore peu nombreux sur le site ou non connus (moins ou autant que d'habitude)	6	9,8%
Projet non contesté (autant ou moins que d'habitude)	1	1,6%
Habitants peu intéressés (autant ou moins que d'habitude)	2	3,3%
Total/ réponses	61	

67) Votre projet a-t-il été l'occasion d'organiser une démarche, un dispositif particulier par rapport à ce que la collectivité a l'habitude d'organiser en matière d'implication des habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	9,2%
Oui	49	56,3%
Non	30	34,5%
Total	87	

68) Si oui, lequel ?

	Effectifs	Fréquence
Evènementiels		
L'implication d'artistes	1	1,5%
Une fête	3	4,4%
Dispositifs d'information		
Un espace de rencontre	3	4,4%
Un espace d'accueil des nouveaux habitants	1	1,5%
De l'information	7	10,3%
Des ou une visite (s)	5	7,4%
Une ou des visites de chantier	3	4,4%
Une exposition	4	5,9%
Site internet	6	8,8%
Dispositifs potentiellement consultatifs		
Une réunion publique	9	13,2%
Un comité de quartier	1	1,5%
Un groupe de suivi	11	16,2%
Dispositifs potentiellement de concertation/coproduction		
Un atelier	12	17,6%
Dispositifs de co-décision		
Des jurys avec membres d'associations	2	2,9%
Total/ réponses	68	

69) Un budget a-t-il été consacré au financement de dispositifs d'implication des habitants dans le projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	5,7%
Oui	45	51,7%
Non	37	42,5%
Total	87	

70) Pour contribuer à satisfaire des objectifs de développement durable, diriez-vous que l'implication des habitants dans les projets d'aménagement est :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	5,7%
Indispensable	42	48,3%
Souhaitable	37	42,5%
Pas absolument nécessaire	3	3,4%
Total	87	

71) En quoi ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	22	
Pour partager le projet	12	9,7%
Pour favoriser le bon déroulement du projet, désamorcer les conflits	10	8,1%
Pour enrichir le débat, le projet	7	5,6%
Pour mieux identifier et répondre aux attentes et aux besoins	13	10,5%
Pour bénéficier de l'expertise des habitants sur les usages, les fonctionnements et les dysfonctionnements du quartier.	14	11,3%
Pour mieux intégrer l'éco-quartier à son environnement urbain, pour améliorer le lien entre les habitants.	6	4,8%
Pour que les habitants s'approprient la démarche, le projet	20	16,1%
Pour favoriser la gestion du quartier, l'adoption de pratiques adaptées au développement durable	37	29,8%
L'implication des habitants peut être contre productive : manque de compétences des habitants, implication idéologique, peu constructive	5	4%
Total/ réponses	122	

72) D'une façon générale, la collectivité a-t-elle engagé des actions particulières dans la commune pour sensibiliser ses habitants aux objectifs de développement durable ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	6,9%
Oui	68	78,2%
Non	4	4,6%
NSP	9	10,3%
Total	87	

73) Si oui, depuis combien de temps ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	46	52,9%
De 1992 2000	8	9,2%
2001 à 2004	9	10,3%
2004 à 2007	13	14,9%
2007 à 2010	11	12,6%
Total/ réponses	87	

74) Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	36	
Diffusion d'information	20	24,1%
Actions municipales (transports, déchets, énergie)	12	14,5%
Organisation d'évènements	14	16,9%
Visite / balades	3	3,6%
Action auprès des enfants	4	4,8%
Exposition	8	9,6%
Agenda 21 / chartes ou autres documents	11	13,3%
Réunions publiques	4	4,8%
Conseils	2	2,4%
Réalisation d'exemples	2	2,4%
Espace dédié a l'environnement	3	3,6%
Total/ réponses	83	

Interrogés : 87 / Répondants : 51 / Réponses : 83
Pourcentages calculés sur la base des réponses

Remarques

Volet 2 : IMPLICATION DES HABITANTS

Traitements statistiques – Tris à Plat

Populations répondant aux questionnaires 1 & 2

	Effectifs
Questionnaire 1 et 2	50
Total	50

A- Renseignements concernant l'enquêté

Nom/Prénom :
Email :
Téléphone :
Nom de la structure :
Poste occupé :
Depuis le :
Type de structures dans lesquelles vous avez travaillé avant ce poste dans le domaine de l'aménagement :
Votre formation d'origine :
Formations complémentaires :

7 - Types de structures dans lesquelles vous avez travaillé avant ce poste dans le domaine de l'aménagement :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	0
Société de promotion immobilière	3	6,1
SEM	13	26,5
Collectivité territoriale	15	30,6
Autre	18	36,7
Total / réponses	49	100

8 - Votre formation d'origine :

9 - Formation(s) complémentaire(s) :☐

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	28	56
Oui	21	42
Non	1	2
Total	50	100

B- Implication des habitants dans les projets d'aménagement

10 - Selon vous, jusqu'à quel point ou quel niveau peut-on impliquer les habitants dans un projet d'aménagement ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	10	0
Temporalité : à tous les stades, des premières études jusqu' à la livraison	11	17,7
Temporalité : à tous les stades, des premières études jusqu'à l'évaluation d'usage	3	4,8
Objet : Diagnostic partagé	2	3,2
Objet : Pour définir des besoins, des attentes, des éléments de programme Objet	1	1,6
Objet : Sur les choix importants d'aménagement	6	9,7
Objet : Éviter d'impliquer sur la conception formelle	4	6,5
Objet : Éviter d'impliquer sur les aspects techniques	1	1,6
Objet : Difficile sur des opérations importantes, complexes	3	4,8
Modalités : Informer, expliquer, faire de la pédagogie	1	1,6
Modalités : Consulter, écouter sur des éléments déjà bien cadrés	9	14,5
Modalités : Co-élaborer, coproduire	4	6,5
Tout dépend du contexte, de la volonté politique locale, le maître d'ouvrage doit rester maître de son organisation	2	3,2
Il faut connaître les futurs habitants	9	14,5
Éviter d'aller trop loin car les habitants ne sont pas porteurs de l'intérêt général (à la différence des techniciens), n'ont pas les connaissances suffisantes pour donner un avis.	5	8,1
Type de population à impliquer : implication doit être large	1	1,6
Total / réponses	62	100

Selon vous, sur quels aspects d'un projet d'aménagement, pensez-vous qu'il soit :

11 - possible d'impliquer les habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	0
Diagnostic	2	2,1
Questions d'usages, rapport à l'existant	8	8,4
Besoins, attentes	8	8,4
Éléments de programme : logement	2	2,1
Éléments de programme : équipements publics, services, commerces, emplois, loisirs	11	11,6
Éléments de programme : voirie, transports	6	6,3
Éléments de programme : Espaces publics, lieux de rencontre	6	6,3
Programmation	9	9,5

Conception, esquisse	6	6,3
Aspects environnementaux, gestion des déchets, nouveaux modes de vie dans un bâtiment	7	7,4
Coût du projet, gestion	4	4,2
Ambiance, paysages	4	4,2
Identité de territoires, de lieux	2	2,1
Gabarit des constructions, architecture (image)	1	1,1
Présentation générale du projet, plan masse, architecture (vers pédagogique pour "faire comprendre, accepter" le projet)	6	6,3
Droits et devoirs du (éco) citoyen	2	2,1
Co-décision, coproduction	1	1,1
Tous les éléments du projet	5	5,3
Vie sociale, démocratique locale	4	4,2
Chantier, matériaux	1	1,1
Total / réponses	95	100

12 - impossible d'impliquer les habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	0
Aspects financiers, de gestion	11	19,3
Aspects techniques, réglementaires	13	22,8
Négociation, choix programmatiques à retenir avec les décideurs, investisseurs	3	5,3
Choix stratégiques généraux, qui relèvent de la politique urbaine, rester sur des échelles restreintes	7	12,3
Définition des différents éléments de programme	8	14
Mixité sociale	4	7
Composition, dessin, conception formelle (architecturale ou urbaine)	3	5,3
Décisions, validation finale du projet	3	5,3
Aucun sujet n'est tabou, il est toujours possible d'impliquer les habitants - au moins en terme d'information.	5	8,8
Total / réponses	57	100

13 - Avant ce projet, la commune avait-elle une expérience d'implication des habitants dans ses projets d'aménagements urbains et de construction ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Non, pas du tout	6	12
Un peu	23	46
Oui, tout à fait	18	36
Total	50	100

14 - En quoi, l'implication des habitants dans les projets d'aménagement urbains peut-elle selon vous contribuer à satisfaire des objectifs du développement durable ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponses	7	
Meilleure compréhension des modes d'élaboration et contraintes du projet	5	6,8
Partager des valeurs liées au DD	5	6,8
Favoriser l'adhésion/ objectifs DD	6	8,1
Favoriser l'appropriation du projet (outil de légitimation)	13	17,6
Meilleure prise en compte des usages, favoriser l'évolution du projet	11	14,9
Levier d'exigences / acteurs de l'aménagement et de la construction	1	1,4
Responsabilisation des habitants, respect des principes fixés ensemble	4	5,4
Amélioration du cadre de vie, Convivialité	5	6,8
Adoption de nouveaux comportements et/ou modes de vie	6	8,1
Justification des dépenses / meilleure acceptation des économies	2	2,7
Meilleure connaissance de la demande sociale	7	9,5
Pérennité des aménagements et équipements	9	12,2
Estime qu'il n'existe pas de liens entre ces deux aspects	2	2,6
Total réponses (Base 50 répondants)	76	

Commentaires

Projet en extension urbaine, territoire au départ non habité
Contexte avec des habitants très mobilisés, investis
Implication des habitants en cours d'élaboration
Implication des habitants dans la fabrication du projet, gage de respect et de pertinence de celui-ci
Total

C- Dispositifs d'implication des habitants mis en œuvre dans le projet

15 - D'une manière générale, au cours de ce projet, vous diriez que les habitants ont été

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	2
Beaucoup associés	24	48
Moyennement associés	22	44
Assez peu associés	2	4
Pas associés du tout	1	2
Total	50	100

16 - Quels termes (s) utilisez-vous le plus souvent pour qualifier cette implication ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	13	
Coproduction / co-élaboration / co-fabrication	4	6,7%
Négociation	1	1,7%
Implication	2	3,3%
Association	2	3,3%
Citoyen / enne	2	3,3%
Consultation	2	3,3%
Démocratie participative	3	5,0%
Participation / participatif/ve	10	16,7%
Concertation	19	31,7%
Gouvernance	3	5,0%
Pédagogie	2	3,3%
Information	7	11,7%
Communication	3	5,0%
Total / réponses	60	

17 - Diriez-vous que le maître d'ouvrage de cette opération a eu des objectifs particuliers concernant l'implication des habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	4
Oui	37	74
Non	6	12
NSP	5	10
Total	50	100

18 - Si oui, lesquels ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	14	0
Prise en compte des attentes et des besoins	5	9,3
Information sur le projet	7	13
Adhésion des habitants au projet, appropriation du projet	11	20,4
Co-conception, co-fabrication	5	9,3
Implication dans les choix d'aménagement et de formes spatiales	1	1,9
Implication dans les choix programmatiques	6	11,1
Implication dans les choix d'organisation du projet	1	1,9
Implication des habitants dans la vie locale et dans l'évolution du fonctionnement des instances de gouvernance locale	7	13
Sensibilisation et formation des habitants	3	5,6
Temporalité : à tous les stades, tôt dans le projet, moments stratégiques	3	5,6
Population visée : nouveaux habitants, riverains, toutes les générations, maximum de personnes	4	7,4
Faire de l'aménageur un relais de la volonté politique, le convaincre de la pertinence de la concertation	1	1,9
Total / réponses	54	100

19 - Si non, pourquoi ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	44	0
Implication des habitants, pratique courante	3	42,9
Implication des habitants est considérée comme inutile ou impossible commercialisation ou l'"arrivée" des habitants	2	28,6
Implication des habitants est limitée à une population spécifique	1	14,3
Manque d'intérêt des riverains	1	14,3
Total / réponses	7	100

20 - Au sein de la collectivité, y a-t-il des personnes qui vous ont semblé particulièrement attentives à la façon d'associer les habitants au projet *(une réponse par ligne)* ?

a) Parmi les responsables politiques, les décideurs:

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	4
Quasiment personne	1	2
Très peu de personnes	6	12
Plusieurs personnes	41	82
Total	50	100

b) Parmi le personnel administratif :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Quasiment personne	7	14
Très peu de personnes	9	18
Plusieurs personnes	31	62
Total	50	100

c) Parmi le personnel technique :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Quasiment personne	4	8
Très peu de personnes	10	20
Plusieurs personnes	32	64
Total	50	100

21 - Des instances de démocratie locale déjà existantes ont-elles joué un rôle dans la définition ou la mise en œuvre du projet, sur quels aspects *(une réponse par ligne*) ?

a) Conseil(s) de développement

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16,0%
Oui	6	12,0%
Non	19	38,0%
Il n'en existe pas	17	34,0%
Total	50	

Aspects sur lesquels il a été éventuellement mobilisé :

	Effectifs	Fréquence
stratégie d'appropriation du projet	1	16,7%
stratégie de développement durable	3	50,0%
stratégie d'aménagement	2	33,3%
Total/ réponses	6	

b) Conseil ou comité (s) de quartier

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Oui	34	68
Non	6	12
Il n'en existe pas	7	14
Total	50	100

Aspects sur lesquels il a été éventuellement mobilisé :

	Effectifs	Fréquence
Sur l'ensemble du projet	1	2,9%
Programmation générale	2	5,7%
Éléments du développement durable	1	2,9%
Espaces et équipements publics	9	25,7%
Espaces verts	2	5,7%
Aménagements provisoires	1	2,9%
Rapport à l'existant	4	11,4%
Acquisitions foncières	1	2,9%
Mobilité	3	8,6%
Information sur le projet	5	14,3%
Accueil des nouveaux habitants	1	2,9%
Participation des habitants	2	5,7%
Suivi travaux du comité de pilotage, suivi	3	8,6%
Total / réponses	35	

c) Conseil de la jeunesse

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	10
Oui	6	12
Non	26	52
Il n'en existe pas	13	26
Total	50	100

Aspects sur lesquels il a été éventuellement mobilisé :

	Effectifs	Fréquence
Espaces et équipements publics	2	33,3%
information sur les fouilles archéologiques	1	16,7%
Sensibilisation des jeunes au projet	1	16,7%
Visite de terrain	1	16,7%
Fête de quartier	1	16,7%
Total / réponses	6	

d) Autre structure existante, institutionnelle ou non

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	0	
Oui	11	22 %
Non	39	78 %
Total	50	

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	33	
Conseil ou comité d'habitants du quartier, de la ville et des communes limitrophes	6	28,6%
Conseil ou comité de commerçants	1	4,8%
Conseil ou comité d'usagers	11	52,4%
Comité de suivi	1	4,8%
Commission ou conseil consultatif	2	9,5%
Total/ réponses	21	

Aspects sur lesquels elle a été éventuellement mobilisée :

	Effectifs	Fréquence
Programmation générale	3	14,3%
Espaces et équipements publics	4	19,0%
Éléments du développement durable	4	19,0%
Nuisance pendant la réalisation du projet	1	4,8%
Vie quotidienne	1	4,8%
Mobilité	3	14,3%
Déroulement du projet	1	4,8%
Suivi du projet	2	9,5%
Implication dans le conseil de gouvernance	1	4,8%
Information sur le projet	1	4,8%
Total/ réponses	21	

22 - Une structure nouvelle d'implication des habitants, institutionnelle ou non, a-t-elle été créée pour l'occasion ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	2,0%
Oui	24	48,0%
Non	25	50,0%
Total	50	

23 - Si oui, laquelle ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	28	
Groupe de suivi	11	39,3%
Visites, balades urbaines	1	3,6%
Réunions publiques	2	7,1%
Dispositif d'information	2	7,1%
Atelier de travail	12	42,9%
Total/ réponses	28	

24 - Avec quelles catégories de population a-t-elle travaillé ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	
Catégorie sociodémographique (femmes, retraités...)	2	6,1%
Monde associatif et culturel	11	33,3%
Comite / conseil de quartier	6	18,2%
Commerçants / artisans	3	9,1%
Habitants (pas de catégorie particulière)	4	12,1%
Habitants proches du site	5	15,2%
Futurs habitants	1	3,0%
Habitants de l'opération	1	3,0%
Total/ réponses	33	

25 - Au cours de ce projet, comment les habitants ont-ils été sollicités ou est-il envisagé de le faire ?

a) Au moyen d'outils spécifiques *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	1	
Réunions publiques	48	12,7%
Réalisations, contribution à des journaux locaux	27	7,2%
Site internet diffusant des informations sur le projet	36	9,5%
Site internet interactif, forum	12	3,2%
Centre d'information consacré au projet	18	4,8%
Brochures, plaquettes, documents d'informations	38	10,1%
Réalisation d'un film autour du projet	19	5,0%
Réalisation de reportages photographiques autour du projet	21	5,6%
Animations, évènementiels, fêtes	35	9,3%
Expositions	34	9,0%
Balades urbaines	29	7,7%
Interventions, installations artistiques	13	3,4%
Ateliers d'urbanisme	12	3,2%
Chantiers d'aménagement d'espaces publics, de réalisation d'équipements	7	1,9%
Inauguration des bâtiments ou d'espaces aménagés	15	4,0%
Dispositif d'accueil des premiers habitants	8	2,1%
Comité / conseil de quartier	1	0,3%
Implication des écoles	1	0,3%
Réalisation d'une maquette	2	0,5%
Opération portes ouvertes	1	0,3%
Total/ réponses	377	

b) En impliquant des habitants dans des instances de montage ou de réalisation du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	14	
Présence dans des instances de décisions, avec des élus, des financeurs...	8	13,3%
Présence dans des ateliers de programmation-conception architecturale, urbaine	22	36,7%
Présence à des jurys de concours de maîtrise d'oeuvre	5	8,3%
Présence dans des instances de Gestion Urbaine de Proximité	10	16,7%
Présence dans des instances de gestion locative	7	11,7%
Présence dans des instances de gestion d'équipements publics	6	10,0%
Réunions publiques	2	3,3%
Total/ réponses	60	

26 - Au sein de la collectivité ou de son mandataire, quels acteurs se sont le plus mobilisés dans des dispositifs d'implication des habitants *(une réponse par ligne)* ?

a) Personne en particulier

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Oui	1	2
Non	45	90
Total	50	100

b) Le maire

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	10
Souvent	30	60
Quelquefois	11	22
Rarement	4	8
Jamais	0	0
Total	50	100

b) Des élus

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Souvent	37	74
Quelquefois	7	14
Rarement	1	2
Jamais	2	4
Total	50	100

d) Des personnels administratifs

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Souvent	22	44
Quelquefois	12	24
Rarement	8	16
Jamais	2	4
Total	50	100

e) Des personnels techniques

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Souvent	31	62
Quelquefois	7	14
Rarement	3	6
Jamais	5	10
Total	50	100

27 - Des partenaires de la collectivité se sont-ils fortement mobilisés dans des dispositifs d'implication des habitants *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	
Personne en particulier	3	3,2%
Des représentants des bailleurs	20	21,5%
Des représentants des promoteurs	12	12,9%
Des représentants d'acteurs économiques locaux	9	9,7%
Des représentants de l'équipe de maîtrise d'oeuvre	34	36,6%
Operateur transport public	1	1,1%
CAF	1	1,1%
Agence publique consacrée a l'économie	2	2,2%
Agence publique consacrée a l'énergie	2	2,2%
Agence publique consacrée a l'environnement	1	1,1%
Aménageur	6	6,5%
Bureau d'études	1	1,1%
AMAP	1	1,1%
Total/ réponses	93	

28 - Pour organiser, animer des dispositifs associant les habitants, la collectivité ou son mandataire ont-ils sollicité des professionnels spécialisés, des bureaux d'études, des associations, des structures socio-culturelles ou éducatives locales ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Oui en délégation	2	4
Oui tout le long du projet	11	22
Oui ponctuellement	20	40
Non	9	18
Total	50	100

29 - Quels types de professionnels ou de structures, et pour quels aspects, avec quelles missions plus précisément ?

- Professionnels (synthèse)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	0
AMO, Bureau d'étude, programmiste	16	24,2
Associations	9	13,6
Structures enseignement, universitaire, instit. cult archi.	8	12,1
Artistes	4	6,1
Concepteurs architectes, urbanistes, paysagistes	6	9,1
Professionnels de la communication spécialisés ou non en urbanisme	8	12,1
Entreprises, agences commerciales	6	9,1
Structure publique consacrée à l'environnement	3	4,5
Agence publique consacrée au social	3	4,5
Professionnels de la concertation	3	4,5
Total / réponses	66	100

Missions (synthèse)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	11	0
Organisation d'ateliers, interface avec les habitants	15	23,1
Organisation de la concertation	7	10,8
Réalisation de documents / communication / expositions	16	24,6
Informer sur le projet, organiser des réunions publiques	8	12,3
Conseil sur les habitants, auprès des habitants	19	29,2
Total / réponses	65	100

Commentaires

D- Profil des habitants impliqués dans le projet

30 - Parmi les habitants que la maîtrise d'ouvrage a éventuellement cherché à associer, s'agit-il d'habitants *(une réponse par ligne)* :

a) déjà présents dans le quartier ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	14
Oui	23	46
Non	2	4
Il n'y a pas d'habitants présents sur le site	18	36
Total	50	100

b) riverains de l'opération ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Oui	42	84
Non	4	8
Total	50	100

c) de la commune dans son ensemble voire des environs ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	14
Oui	33	66
Non	10	20
Total	50	100

d) futurs habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	12	24
Oui	23	46
Non	15	30
Total	50	100

31 - Des habitants se sont-ils mobilisés spontanément pour contribuer au projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Oui	26	52
Non	15	30
NSP	6	12
Total	50	100

32 - Quels habitants ont été jusqu'à présent les plus impliqués dans le projet *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	0
Habitants déjà installés dans le quartier (opération de renouvellement/rénovation	18	26,1
Habitants - riverains du quartier	34	49,3
Habitants d'autres secteurs de la ville	12	17,4
Habitants d'autres localités	4	5,8
Ne sais pas	1	1,4
Total / réponses	69	100

33 - Au sein de la population, des associations locales, des groupes de personnes se sont-ils engagés dans le projet *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	0
Non, pas particulièrement	13	18,6
Oui, des associations qui existaient déjà	31	44,3
Oui, des associations qui se sont constituées à cette occasion	12	17,1
Oui, des groupes d'habitants hors de cadres associatifs	8	11,4
Oui, d'autres acteurs de la société civile	6	8,6
Total / réponses	70	100

Les associations qui existaient déjà :

	Effectifs	Fréquence
Collectif, comité d'habitants	12	30,8%
Associations socio-culturelles, éducatives et sportives	8	20,5%
Comité, association d'usagers	11	28,2%
Association de défense de l'environnement	6	15,4%
Collectif de professionnels	1	2,6%
Association de locataires	1	2,6%
Total/ réponses	39	

Les associations qui se sont constituées à cette occasion :

	Effectifs	Fréquence
collectif, comité d'habitants	5	38,5%
associations socio-culturelles, éducatives et sportives	3	23,1%
comité, association d'usagers	2	15,4%
association de défense de l'environnement	1	7,7%
association de locataires	2	15,4%
Total / réponses	13	

Les autres acteurs de la société civile :

	Effectifs	Fréquence
Association de défense de l'environnement	1	10,0%
Comité, association d'usagers	1	10,0%
Commission ou conseil consultatif	3	30,0%
Conseil ou comité de commerçants	1	10,0%
Collectif, comité d'habitants	1	10,0%
Enseignants	1	10,0%
Représentant du monde culturel	1	10,0%
Commerçant individuel	1	10,0%
Total/ réponses	10	

34 - Ces habitants ou associations locales, avaient-ils des compétences particulières qu'ils ont fait valoir, dans certains des domaines suivants *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	
Ne sait pas	7	7,1%
Social	13	13,1%
Juridique	1	1,0%
Architectural	3	3,0%
Environnemental, écologique	19	19,2%
Artistique	10	10,1%
Urbanistique	4	4,0%
Patrimonial, historique	9	9,1%
Technique, ingénierie	3	3,0%
Dans aucun domaine en particulier	11	11,1%
Socio-culturel	15	15,2%
Economie	1	1,0%
Connaissance des habitants	1	1,0%
Connaissance des lieux	1	1,0%
Démarche participative	1	1,0%
Total/ réponses	99	

35 – Ces habitants ou associations locales ont-ils fait valoir des compétences dans le domaine de l'organisation de dispositifs d'implication des habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	14
Oui	11	22
Non	24	48
NSP	8	16
Total	50	100

36 - Les habitants, les associations locales ont-elles sollicité des associations d'autres localités, ou des experts extérieurs, ayant des compétences particulières liées au projet pour les conseiller ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Oui	9	18
Non	24	48
NSP	11	22
Total	50	100

37 - Si oui, lesquels sont intervenus ? (d'autres associations, experts extérieurs ?)

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	46	
Association	2	50,0%
Expert extérieur	2	50,0%
Total/ réponses	4	

38 – Quel montant a-t-il consacré à des dispositifs d'implication des habitants pour ce projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	42	
0	3	6%
Moins de 40 000 €	1	2%
Plus de 40 000 €	4	8%
Total/ réponses	4	

Commentaires

	Effectifs	Fréquence
La pérennité de l'implication des habitants nécessite la mise en place d'un budget	1	11,1%
Il est difficile d'estimer ce que coûte l'implication des habitants	3	33,3%
L'implication des habitants mobilise plusieurs budgets	2	22,2%
L'organisation de la concertation est prise sur le temps de travail de la maîtrise d'ouvrage	2	22,2%
L'implication des habitants n'a pas de budget spécifique	1	11,1%
Total / réponses	9	

E- Objets et stades du projet ayant donné lieu à une implication des habitants

39 – Des démarches permettant aux habitants d'accéder à une meilleure compréhension du projet ont-elles été mises en place (balades urbaines, lecture de plan…) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	4
Oui	45	90
Non	3	6
Total	50	100

Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	11	
Animation d'évènements (inauguration, journées portes ouvertes...)	6	6,3%
Articles dans la presse	2	2,1%
Ateliers (lecture de plan/maquette...)	10	10,5%
Espace info	8	8,4%
Expositions, maquette, panneaux de présentation	16	16,8%
Production audio-visuelle (film, photos...)	8	8,4%
Production de documents d'information (plaquettes)	5	5,3%
Réunions publiques, réunions avec des professionnels	16	16,8%
Site internet	3	3,2%
Visites (balades urbaines, visite chantier...)	21	22,1%
Total/ réponses	95	

40 - Plus précisément, à quels stades et sur quels aspects du projet les habitants sont-ils intervenus ou seront-ils amenés à intervenir *(une réponse par ligne) ?*

À quels stades ?

a) Études préalables, diagnostic urbain

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	10
Oui	36	72
Non	9	18
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	0	0
Total	50	100

b) Définition d'un schéma d'aménagement urbain

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	10
Oui	32	64
Non	12	24
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	1	2
Total	50	100

c) Définition d'un plan masse

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	18
Oui	18	36
Non	22	44
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	1	2
Total	50	100

d) Définition des éléments de programme, de la nature des opérations à engager

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Oui	29	58
Non	13	26
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	0	0
Total	50	100

e) Programmation-conception d'équipements publics

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Oui	25	50
Non	16	32
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	1	2
Total	50	100

Équipements concernés :

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	
Équipement socioculturel, récréatif	6	24,0%
Équipement social	2	8,0%
Équipement (socio)éducatif (école, crèche)	5	20,0%
Équipement sportif	3	12,0%
Équipement médical	1	4,0%
Jardins familiaux	1	4,0%
Espace de démocratie locale, salle ou maison des associations	6	24,0%
Équipement administratif	1	4,0%
Total/ réponses	25	

f) Programmation-conception de logements

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Oui	11	20
Non	28	58
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	3	6
Total	50	100

g) Programmation-conception d'espaces publics

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Oui	38	74
Non	5	12
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	1	2
Total	50	100

Types d'espaces publics :

	Effectifs	Fréquence
Espaces verts (parcs, jardins publics, squares, ...)	17	51,5%
Voirie	6	18,2%
Places publiques	6	18,2%
Aires de jeux	3	9,1%
Aménagements provisoires	1	3,0%
Total / réponses	33	

h) Programmation de commerces

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	14
Oui	14	28
Non	25	50
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	4	8
Total	50	100

i) Gestion des logements

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Oui	6	12
Non	29	58
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	7	14
Total	50	100

Aspects concernés :

	Effectifs	Fréquence
Gestion des poubelles	1	33,3%
Gestion du chauffage	2	66,7%
Total / réponses	3	

j) Gestion des équipements

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	9	18
Oui	9	18
Non	26	52
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	6	12
Total	50	100

l) Gestion écologique de l'habitat

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Oui	15	30
Non	23	46
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	6	12
Total	50	100

m) Actions de sensibilisation à des nouveaux modes d'habiter

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	14
Oui	27	54
Non	11	22
Travail ou mission non réalisé dans ce projet	5	10
Total	50	100

n) Actions de sensibilisation à des enjeux du développement durable

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	41	96
Oui	9	4
Non	0	0
Total	50	100

- si oui, lesquelles :

	Effectifs	Fréquence
Expositions thématiques, débats	3	33,3%
Publications en direction des nouveaux arrivants dans le quartier (plaquette, livrets d'accueil)	3	33,3%
Accompagnements, formation des habitants au fonctionnement du logement, gestion des déchets, énergie, ...	2	22,2%
Actions ciblées en direction des enfants.	1	
Total / réponses	9	

o) Autres objets ou sujets sur lequel les habitants ont été ou seront sollicités ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	35	
Chantiers nature, éco-construction	2	5,6%
Gouvernance	1	2,8%
Transports, place de la voiture	4	11,1%
Mixité sociale	2	5,6%
Densité urbaine	1	2,8%
Logements (BBC ou THPE)	3	8,3%

41 - Les remarques ou propositions des habitants ont-elles été consignées dans des documents écrits, des comptes-rendus ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	2	4
Oui,	35	70
Non	5	10
NSP	8	16
Total	50	100

42 – Y a-t-il eu une restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Oui	26	52
Non	16	32
NSP	5	10
Total	50	100

Si oui, sous quelle forme ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	25	
Expositions	2	4,9%
Lors de l'animation d'évènements /inauguration, fêtes	4	9,8%
Presse locale, Lettre d'information	4	9,8%
Production de documents d'information /plaquettes, comptes-rendus	6	14,6%
Réunion Conseil de quartier	2	4,9%
Réunions publiques	17	41,5%
Site Internet	3	7,3%
Production audio-visuelle (film, photos…)	2	4,9%
Lors de l'enquête publique	1	2,4%
Total/ réponses	41	

Commentaires

F- Difficultés rencontrées dans l'organisation de démarches d'implication des habitants

43 - La façon d'impliquer les habitants dans le projet a t-elle donné lieu à des débats, des interrogations à l'occasion de ce projet au sein de la collectivité ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Pas du tout	5	10
Un peu	32	64
Beaucoup	9	18
Total	50	100

Le cas échéant,

44 - à quel(s) propos ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	18	
Finalité de l'IH	5	8,9%
Définition de l'objet de l'IH	4	7,1%
Légitimité et représentativité des participants	3	5,4%
Choix des participants (qui, taille des groupes), apport de leur implication	4	7,1%
Pérennité et capitalisation de l'IH	3	5,4%
Processus : moment(s) pertinent(s) de l'IH	14	25,0%
Processus : mobilisation, modalité d'implication	2	3,6%
Processus : quels supports et outils, quelles informations	6	10,7%
Niveau d'implication (pouvoir de décision, co-production,...)	11	19,6%
Moyens alloués	1	1,8%
AMO pour concertation	2	3,6%
Risque d'une non-concertation	1	1,8%

45 - entre quels acteurs du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Entre habitants restant en place	1	4,8%
Maître d'œuvre et habitants	1	4,8%
Élus, services de la ville et habitants	2	9,5%
Élus et habitants	2	9,5%
Élus, services de la ville et acteurs socio-éducatifs et associatifs	2	9,5%
Entre élus, opérationnels (collectivité, aménageur, bailleur, promoteur) et acte	1	4,8%
Élus et services de la ville	4	19,0%
Au sein des services de la ville	1	4,8%
Au sein de la collectivité	1	4,8%
Entre opérationnels (collectivité, aménageur, bailleur, promoteur)	5	23,8%
Au sein du comité de pilotage	1	4,8%
Total/ réponses	21	

46 - Avez-vous été confronté(e) à des difficultés lors des échanges qui ont été établis ou n'ont pu être établis avec les habitants ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Non, aucune	14	28
Oui, un peu de difficultés	29	58
Oui,beaucoup de difficultés	1	2
Total	50	100

47 - Des difficultés de quel(s) type(s) ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	20	
Difficultés de compréhension entre professionnels et futurs habitants	3	7,9%
Résistance des riverains aux changements liés au projet (travail de deuil à faire)	2	5,3%
Nécessaire explication du DD car résultats peu visibles	2	5,3%
Recentrer le débat sur le projet, sortir des difficultés quotidiennes /propreté,	4	10,5%
Lisibilité du processus participatif, transparence des informations	4	10,5%
Expliquer le temps nécessaire au projet	2	5,3%
Intégration des couts	1	2,6%
Déception des participants lors de la restitution	1	2,6%
Représentativités des participants	1	2,6%
Débats sur certains éléments du projet /stationnement, accès équipements publics	4	10,5%
Respect du travail réalisé /aménagements, équipements	1	2,6%
Gestion des conflits, méthodologies liées à la participation	7	18,4%
Déficit de mobilisation /selon les aspects du projet, selon les catégories de population.	6	15,8%
Total/ réponses	38	

48 - D'une façon générale, vous diriez que les relations avec les habitants ont été :

Au lancement du projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	0
Peu fréquentes	16	16,7
Fréquentes	24	25
Difficiles à engager	8	8,3
Confiantes	15	15,6
Tendues	8	8,3
Conflictuelles	4	4,2
Constructives	18	18,8
Infructueuses	3	3,1
Autres	0	0
Total / réponses	96	100

Au cours de l'élaboration du projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	0
Peu fréquentes	8	7,2
Fréquentes	30	27
Difficiles à engager	3	2,7
Confiantes	28	25,2
Tendues	5	4,5
Conflictuelles	4	3,6
Constructives	30	27
Infructueuses	3	2,7
Total / réponses	111	100

Interrogés : 50 / Répondants : 46 / Réponses : 111. Pourcentages calculés sur la base des réponses

À sa livraison

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	0
Peu fréquentes	2	6,3
Fréquentes	10	31,3
Difficiles à engager	1	3,1
Confiantes	6	18,8
Tendues	5	15,6
Conflictuelles	2	6,3
Constructives	5	15,6
Infructueuses	1	3,1
Autres	0	0
Total / réponses	32	100

Interrogés : 50 / Répondants : 20 / Réponses : 32. Pourcentages calculés sur la base des réponses.

Commentaires

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	41	
implication considérée comme impossible avant la livraison de l'opération ou l'a	2	16,7%
Difficulté réside dans la posture ou l'incompétence des habitants	3	25,0%
Difficulté de maintenir une continuité dans le travail et dans la fréquence des	3	25,0%
Relation avec les habitants s'améliore avec la durée du processus	1	8,3%
Relations difficiles entre bailleurs et habitants	1	8,3%
Rôle des habitants évolue : d'une co-élaboration des principe d'aménagement vers	1	8,3%
Difficulté avec l'alternance entre échanges constructifs et tendus	1	8,3%
Total/ réponses	12	

G- La contribution des habitants au projet

49 - Quelles préoccupations ont fait valoir les habitants qui se sont exprimés au cours du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	7	
Souci des résultats de l'implication des habitants, volonté d'être informés	5	4,3%
Crainte vis-à-vis du relogement	3	2,6%
Crainte vis-à-vis des couts des logements ou de la gestion espaces publics	5	4,3%
Crainte vis-à-vis de la forme architecturale / urbaine proposée (hauteur, esthétique, type…)	6	5,2%
Crainte des nuisances de la période de chantier	4	3,5%
Crainte de l'impact des nouveaux habitants et/ou logements dans le quartier ou la commune	13	11,3%
Craintes par rapport aux transformations du foncier	1	0,9%
Souci de la propreté et de la sécurité du site	4	3,5%
Recherche d'espaces verts / publics / de rencontre	11	9,6%
Souci de l'identité, de l'image du lieu, de la préservation du patrimoine	12	10,4%
Intérêt pour l'amélioration de la biodiversité, préoccupations environnementales	4	3,5%
Volonté de réduire l'impact environnemental des transports	2	1,7%
Recherche de mixité fonctionnelle / commerces / activités / équipements	14	12,2%
Recherche de qualité de vie	6	5,2%
Intérêt pour les futurs logements (organisation, confort, impact environnemental	7	6,1%
Recherche de mixité sociale, d'échanges entre les habitants, volonté d'accueillir les nouveaux habitants, d'être intégré au futur projet	6	5,2%
Volonté d'un nombre suffisant de places de stationnement	6	5,2%
Intérêt pour l'accessibilité du site, le raccordement aux réseaux	5	4,3%
Volonté d'augmenter le nombre de logements sociaux	1	0,9%
Total / réponses	115	

50 - Sur quels aspects les habitants ont-ils cherché à faire des propositions *(plusieurs réponses possibles)* ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	5	0
sur la façon d'organiser un dispositif participatif	10	5,1
sur le schéma d'aménagement urbain, le plan masse	22	11,1
sur des choix de démolitions, de reconstruction	10	5,1
sur des éléments de programmes (logements, équipements, espaces publics, commerces) à réaménager, à créer	31	15,7
sur la typologie du bâti	17	8,6
sur la gestion des logements, des équipements, des espaces publics	11	5,6
sur le patrimoine bâti, le patrimoine naturel	18	9,1
sur l'animation du site pendant son aménagement	11	5,6
sur l'information, la communication liée au projet	11	5,6
sur des enjeux environnementaux liés à des éléments de projet (qualité environnementale des bâtiments, des espaces publics…	20	10,1
sur le développement durable plus globalement, par exemple sur le changement climatique, la biodiversité, …	11	5,6
sur la vie, l'animation du quartier une fois achevé	26	13,1
Sur l'amélioration de la tranquillité	0	0
Sur le nombre de places de parking	0	0
Total / réponses	198	100

Interrogés : 50 / Répondants : 45 / Réponses : 198.

51 - Les remarques ou propositions des habitants ont-elles conduit à des modifications du projet ou à l'introduction d'aspects qui ne figuraient pas dans les intentions initiales de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'oeuvre ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Oui	31	62
Non	13	26
Total	50	100

52 - Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	22	
Adaptation d'éléments d'aménagement des espaces publics /aires de jeux, mobilier	13	32,5%
Adaptations /nature et usage d'équipements	2	5,0%
Augmentation des exigences environnementales	2	5,0%
Choix d'aménagement / logements	2	5,0%
Choix programmatiques	7	17,5%
Légitimation de création d'équipements, de services	3	7,5%
Mise en place de réserves foncières	1	2,5%
Modification de la structure du bâti	4	10,0%
Modification du plan masse	3	7,5%
Renforcement végétalisation, biodiversité	1	2,5%
Phasage des travaux	1	2,5%
Modes de gouvernance	1	2,5%
Total/ réponses	40	

53 - En définitive, vous diriez de l'implication des citoyens qu'elle a suscité des innovations ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Oui	24	48
Non	20	40
Total	50	100

54 - Si oui, de quels types *(une réponse par ligne)* ?

a) dans la façon de les associer au projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	23	46
Oui	23	46
Non	4	8
Total	50	100

b) dans la conduite même du projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	27	54
Oui	14	28
Non	9	18
Total	50	100

c) dans les processus de prise de décision

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	26	52
Oui	14	28
Non	10	20
Total	50	100

d) dans les solutions constructives adoptées

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	27	54
Oui	9	18
Non	14	28
Total	50	100

e) dans les modes de gestion définis ou mis en œuvre

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	30	60
Oui	9	18
Non	11	22
Total	50	100

f) dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable dans le projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	26	52
Oui	14	28
Non	10	20
Total	50	100

55 - Vous diriez que l'implication des habitants a suscité ?

des retards dans le déroulement du projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Pas du tout	33	66
Un peu	9	18
Beaucoup	1	2
NSP	1	2
Total	50	100

des surcoûts dans le projet

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Pas du tout	25	50
Un peu	16	32
Beaucoup	2	4
NSP	1	2
Total	50	100

des conflits

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	8	16
Pas du tout	19	38
Un peu	20	40
Beaucoup	3	6
NSP	0	0
Total	50	100

des demandes difficiles à prendre en compte

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	12
Pas du tout	12	24
Un peu	22	44
Beaucoup	9	18
NSP	1	2
Total	50	100

56 - Des actions particulières sont-elles prévues ou menées pour que les habitants du quartier adoptent des comportements contribuant aux objectifs de développement durable ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Oui	38	76
Non	1	2
Ne sais pas encore	8	16
Total	50	100

57 - Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	21	0
Accompagnements, formation des habitants (sans précision)	6	13,6
accompagnements, formation des habitants (aspects techniques) : fonctionnement du logement, gestion des déchets, énergie, espaces verts …	20	45,5
accompagnements, formation des habitants (aspects socio-urbains) : partage, cohésion sociale et intergénérationnelle, santé, covoiturage...	4	9,1
publications en direction des nouveaux arrivants dans le quartier (plaquette, livrets d'accueil)	11	25
Expositions thématiques, débats	3	6,8
Total / réponses	44	100

58 - À partir de quel stade du projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	21	0
Installation des habitants	9	29
Livraison des logements	8	25,8
Avant la livraison	10	32,3
Suite à la livraison d'autres éléments du programme	1	3,2
Pendant commercialisation des logements	3	9,7
Total / réponses	31	100

59 – Est-il envisagé que les habitants puissent prendre en charge des actions liées à la vie du quartier (gestion ou animation d'espaces, d'équipements) ?

Non réponse	6	12
Oui	29	58
Non	15	30
Total	50	100

Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	24	
Animations, évènements /fête de quartier, accueil nouveaux habitants	5	16,7%
Gestion d'équipements publics	1	3,3%
Gestion, animation espaces verts /publics	5	16,7%
Animation, gestion d'un lieu d'échanges dédié	7	23,3%
Participation aux instances de concertation /Conseil de quartier	2	6,7%
Jardins collectifs	5	16,7%
Ne peut se programmer à l'avance	3	10,0%
Ce n'est pas prévu	1	3,3%
Relai auprès de l'aménageur sur les dysfonctionnements	1	3,3%
Total/ réponses	30	

60 – Existe-t-il un dispositif d'évaluation de l'implication des habitants dans le projet ou est-il prévu de procéder à une évaluation ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Oui	15	30
Non	31	62
Total	50	100

Si oui, lequel ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	40	
Évaluation ponctuelle	4	33,3%
évaluation pérenne	1	8,3%
Objet: processus d'IH	1	8,3%
Objet: vie sociale	1	8,3%
Objet: gestion urbaine, des équipements, des jardins...	2	16,7%
Instance : interne	1	8,3%
Instance : avec externe	2	16,7%
Total/ réponses	12	

61 – Des actions de valorisation de l'expérience d'implication des habitants au cours de ce projet ont-elles été mises en œuvre (publication, film, formation…)?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	4	8
Oui	16	32
Non	30	60
Total	50	100

Si oui, sous quelle forme ?

	Effectifs	Fréquence
Production audio-visuelle / film, photos, cd audio	34	
Publication écrite, livre sur le projet	11	36,7%
Exposition, panneaux de présentation	4	13,3%
Articles dans la presse	5	16,7%
Production de documents d'information	3	10,0%
Site internet	3	10,0%
Pièce de théâtre	1	3,3%
Présentation du projet à des rencontres professionnelles	1	3,3%
Total / réponses	2	6,7%
	30	

Commentaires

H- Enseignements tirés du projet

62) Pour conclure, selon vous, l'implication des habitants s'est

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	10	20
Bien déroulée	38	76
Mai déroulée	2	4
Total	50	100

Pourquoi ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	29	
Participation active, "portage partagé du projet", qui l'enrichit	6	22,2%
Faible importance de la mobilisation habitante (eu égard aux moyens déployés)	2	7,4%
Bons retours d'expérience, fierté à avoir participé	2	7,4%
Expérience locale dans ce domaine	1	3,7%
Projet encore en cours, difficile de se prononcer	2	7,4%
"Forte adhésion au projet", grâce une bonne explication de ses enjeux (information)	3	11,1%
Habitants conservateurs, peu qualifiés	1	3,7%
Adéquation du projet aux demandes, voeux émis par les habitants	2	7,4%
bonne organisation, cadrage de l'implication des habitants par la MO	3	11,1%
habitants encore non installés, non connus	2	7,4%
Désamorçage, résolution de conflits	2	7,4%
Chacun a pu s'exprimer	1	3,7%
Total/ réponses	27	

63) Cette expérience suscite-elle dans la collectivité et chez les partenaires des réflexions pour l'organisation de l'implication des habitants dans l'avenir ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	3	6
Ne sais pas	9	18
Non	7	14
Oui,peut-être	15	30
Oui	16	32
Total	50	100

64) Sur quels aspects ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	34	
Nouveaux modes d'association des habitants /mobilisation, concertation	9	47,4%
Difficulté face à des demandes contradictoires, disparates	1	5,3%
Compétences mobilisables	1	5,3%
Conception, aménagement d'espaces verts	1	5,3%
Aménagement, gestion de jardins collectifs	2	10,5%
Participation organisée sur d'autres projets d'aménagement /rénovation de bâtiments.	1	5,3%
Participation au Conseil de quartier	1	5,3%
Dispositif d'atelier de projet urbain	1	5,3%
Respect des réalisations	1	5,3%
Travail sur les comportements éco-citoyens	1	5,3%
Total/ réponses	19	

65) Si c'était à refaire, quels conseils donneriez-vous pour impliquer les habitants dans un tel projet ?

	Effectifs	Fréquence
Non réponse	21	0
Savoir se protéger des NIMBIES	2	4,7
Attention aux contextes sensibles	1	2,3
Impliquer les habitants sur des parties de projet définies préalablement	8	18,6
Pas d'IH avec populations qui n'ont pas le niveau socio-éducatif	2	4,7
C'est aux habitants de se prendre en charge	1	2,3
Définir objectifs et principes de l'IH avec l'élu	7	16,3
Posture politique en faveur d'une IH le plus tôt possible	7	16,3
Développer le retour d'expérience et la diffusion des résultats	2	4,7
Développer outils et modalités pour améliorer l'IH	6	14
Posture politique sur l'apport et l'intérêt de l'IH	7	16,3
Total / réponses	43	100

Commentaires

	Effectifs	Fréquence
L'implication des habitants n'a rien d'obligatoire		
L'important est l'information		
Ce qui est primordial c'est l'implication des élus et de techniciens compétents		
"Désolé pour ce mauvais exemple"		
L'implication des habitants dans un projet d'écoquartier : opportunité pour innover en urbanisme, sortir des logiques purement financières, et pour développer de nouvelles exigences dans des modes d'habiter plus éco-responsables".		
Total / réponses		

Remarques

Annexe 2

Construction de la typologie

Traitements statistiques typologiques (Analyses factorielle Multi-Dimensionnelles)

Typologies : "Intensité et modalités d'implication des habitants dans le projet d'écoquartier (enquêtes n°1 et 2 par questionnaires)

1. Villes ayant répondu au premier questionnaire : 87 réponses

Variables actives retenues :
Q32 (synthétique) : Acteurs moteurs dans le projet
Q34 : Membre des comités de pilotage : présence de représentants des habitants
Q37 : Actions concourant au développement durable dans le projet : "Coproduction", "participation" cité ?
Q40 : Acteurs à l'origine de la durabilité du projet : habitants, associations ?
Q53 : Objectifs de l'agenda 21 repris dans le projet : concertation, démocratie participative
Q65 : Implication des habitants par rapport à d'habitude.
Q66 : Pourquoi (Implication des habitants par rapport à d'habitude) ?
Q67 : Démarche d'implication des habitants originale par rapport à d'habitude ?
Q68 : En quoi ? Démarche d'implication des habitants originale par rapport à d'habitude ?

Typologie constituée à partir d'une analyse factorielle des correspondances puis classification par centres mobiles et méthode ascendante hiérarchique. Détermination de 3 types.

Facteur 1 : 29,11%
Contribuent le plus aux écarts à l'indépendance par ce facteur les modalités suivantes :
- Habitants autant impliqués / Plus impliqués que d'habitude ;
- Démarche pas originale par rapport à d'habitude ;
- Habitants dans groupe pilotage ;
- Habitants faisant partie des acteurs moteurs du projet.

Facteur 2 : 13,11%
Contribuent le plus :
- Action concourant au développement durable : implication des habitants citée
- Démarche pas originale par rapport à d'habitude ;
- En quoi démarche originale par rapport à d'habitude : plus d'information que d'habitude ;
- Organisation de visites d'autres opérations ;
- Pas de traitement spécifique de ce quartier en matière d'implication des habitants, tradition d'information ou de concertation.

Facteur 3 : 10,36%
- Pourquoi (Implication des habitants par rapport à d'habitude) : valeur symbolique forte pour les habitants
- Pourquoi ….. : Des habitants futurs encore peu nombreux sur le site ou non connus
- - Habitants moteurs du projet

Modalités classées en fonction de leur contribution au type, par ordre décroissant.
Indicateur retenu : Pourcentage à l'écart maximum, PEM.

Typologie n°1

Modalité 1. Type A1 (40 = 46 %) : Une implication des habitants considérée "habituelle".
Mise en exergue d'une approche plutôt écotechnique du DD et basée sur les connaissances d'experts patentés

Variables actives

Question	Modalité *	Effectifs	PEM
Q65 : Habitants plus ou moins impliqués que d'habitude	Moins impliqués que d'habitude	2/2	100%
Q65 : Habitants plus ou moins impliqués que d'habitude	Autant impliqués que d'habitude	31/34	84%
Q37 : Actions concourant à la durabilité du projet	Significativement non cité : Concertation, participation, coproduction, convivialité…	36/60	67%
Q37 : Actions concourant à la durabilité : Concertation, participation, coproduction	Non cité	36/60	57%
Q67 : Démarche originale	Non	23/30	57%
Q66 : Motif plus ou moins impliqués que d'habitude	Pas de traitement spécifique de ce quartier, « tradition d'information-concertation »	5/7	51%
Q66 : Motif plus ou moins impliqués que d'habitude	Les futurs habitants ne sont pas encore installés ou ne sont pas connus	5/10	43%

Variables passives

Questions	Modalités	Effectifs	PEM
Q71 : Détail rôle implication des habitants par rapport aux enjeux du DD.	Implication des habitants peut être contre-productive.	4/4	81%
K41 : Remarques des habitants consignées	Ne sait pas	7/8	73%
Q61 : Sphères usage d'autres qualifications pour désigner le quartier	Habitants	9/11	65%
K14 : Rôle de l'implication des habitants par rapport aux objectifs de développement durable	Favoriser l'adhésion	5/6	65%
K65 : Conseils pour d'autres projets	Développer des outils et modalités d'implication des habitants	3/6	32%
Q40 : Acteur à l'origine de la notion de durabilité	ADEME	9/11	64%
K31 : Mobilisation spontanée d'habitants au cours du projet	Ne sait pas	5/6	63%
K61 Dispositif de valorisation de l'expérience d'implication des habitants	Non	13/30	61%
Q57 : Qualification du projet par la structure	Qualification sans relation avec le développement durable	6/7	60%
K17 :Objectifs de la maîtrise d'ouvrage par rapport à l'implication des habitants	Ne sait pas	4/5	56%
K43 : Débats au sein de la collectivité à propos de l'implication des habitants	Pas du tout	4/5	56%
Q18 : Date de livraison des premiers équipements	Entre 2007 et 2009	4/5	55%
Q53 : Projet et objectifs de l'agenda 21	Compacité, densité	5/6	54%

Q33 : Comité de pilotage	Non	9/12	53%
Q38 : Date l'introduction de la dimension durable dans le projet	2002	9/12	52%
K29 (synthèse) : professionnels sollicités pour impliquer les habitants	Concepteurs architectes, urbanistes, paysagistes	4/6	46%
K22 : Création d'une structure d'implication des habitants spécifique	Non	11/25	45%
Q49 : Sources d'inspiration lors des visites d'autres projets	Dispositifs constructifs, architecture bioclimatique	5/7	45%
Réponse au questionnaire 2	Non	25/37	40%
Q6 Date d'entrée en poste du chef de projet	Entre 2000 et 2005	16/24	38%
Q60 : Budget spécifique pour la « concertation »	Non	24/37	36%
Q70 : Rôle de l'implication par rapport aux objectifs de développement durable	Souhaitable	24/37	36%
Q28 : Acteurs à l'origine du projet	Élus	37/80	36%
K34 : Compétences particulières des associations mobilisées	Ne sait pas	4/7	36%
Q34 : Membre du comité de pilotage	Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,	11/19	34%
K12 : Aspects sur lesquels l'implication des habitants est impossible	Aspects stratégiques, politique urbaine, identité des lieux	10/21	34%
Q37 : Actions concourant à la durabilité du projet	Qualité de la conception urbaine et paysagère	18/25	32%
Q32 (synthèse) Acteurs ayant joué un rôle moteur dans le projet	Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, agence de l'environnement	16/27	29%
K29 (synthèse) : Missions confiées aux professionnels sollicités pour impliquer les habitants	Réalisation de documents de communication	7/16	28%
Q11 : Nature de l'opération	Transformation de friches	26/47	21%
K49 : Préoccupations qu'ont fait valoir les habitants	Préoccupations concernant la vie sociale, la convivialité	11/26	20%

Modalité 2. Type B1 (30 = 34,5 %) – Une implication des habitants "plus importante qu'habituellement", organisation de démarches spécifiques, liens affichés entre objectifs de DD et implication des habitants

Variables actives :

Questions	Modalités *	Effectifs	PEM
Q67 : Démarche originale	Oui	26/49	92%
Q65 : Habitants plus ou moins impliqués que d'habitude	Plus impliqués	28/45	71%
Q53 : Projet et objectifs de l'agenda 21	Concertation, démocratie participative	6/7	60%
Q66 : Motif plus ou moins impliqués que d'habitude	Ampleur, importance de l'opération pour les habitants, en cohérence avec les objectifs de développement durable	10/11	75%
Q66 : Motif plus ou moins impliqués que d'habitude	Volonté de davantage impliquer les habitants dans les phases amont, dans les processus de programmation-conception	9/13	45%

Variables passives :

Questions	Modalités	Effectifs	PEM
Q62d : Existence d'une charte	Charte de la démocratie locale	28/46	92%
K26e : Mobilisation des personnels techniques	Souvent	15/31	63%
K21b : Rôle du conseil ou comité de quartier dans le projet	Non	5/6	59%
K29 (synthèse) : Professionnels sollicités pour impliquer les habitants	Structure d'enseignement, universitaires	6/8	49%
Q34 : Membres du comité de pilotage	Représentants de l'État central ou déconcentré	12/18	47%
Q13 : Mode opératoire	Permis d'aménager	5/7	47%
Q38 : Date l'introduction de la dimension durable dans le projet	2008 et plus	5/7	46%
Q14 : Date de début des études	Après 2007	5/7	45%
Q69 : Budget spécifique pour la « concertation »	Oui	21/45	44%
K40i Implication des habitants dans la gestion des logements	Mission non réalisée dans ce projet	5/7	44%
Q70 - Rôle de l'implication par rapport aux objectifs de développement durable	Indispensable	21/42	43%
K11 : Aspects sur lesquels l'implication des habitants est possible	Éléments de programme : équipements publics, services, commerces, emploi	8/11	43%
K22 : Création d'une structure d'implication des habitants spécifique	Oui	13/24	46%
K21a : Rôle du conseil de développement dans le projet	Non	11/19	42%
K36 : Sollicitations d'experts par les associations ou habitants	Oui	6/9	38%
Date à laquelle la dimension durable a été	Plus de 5 ans après son début	9/15	38%

intégrée dans le projet (var. calculée)			
Q32 (synthèse) Acteurs ayant joué un rôle moteur dans le projet	L'État	11/19	37%
K29 (synthèse) : Missions confiées aux professionnels sollicités pour impliquer les habitants	Organisation de la concertation	9/15	35%
Q11 : Nature de l'opération	Rénovation-réhabilitation	15/26	32%
Q21 : Nombre de logements de l'opération	11 à 250 logements	10/18	31%
K21c : Rôle du conseil de la jeunesse dans le projet	Il n'en n'existe pas	7/13	27%

Modalité 3. Type C1 (17 = 19,5 %) – Habitants "plus impliqués qu'habituellement". Éco-quartiers ayant donné lieu à des mobilisations d'habitants, d'associations ou à davantage d'informations délivrées, en lien avec les objectifs de DD

Variables actives :

Questions	Modalités *	Effectifs	PEM
Q34 : Membres du comité de pilotage : représentants des habitants, associations	Oui	10/12	74%
Q65 : Habitants plus ou moins impliqués que d'habitude	Plus impliqués	14/45	71%
Q37 : Actions concourant à la durabilité : Concertation, participation, coproduction	Oui (cité)	12/27	57%
Q66 : Motif plus ou moins impliqués que d'habitude	Préoccupation de développer d'avantage d'informations que d'habitude	9/13	50%
Q40 : Acteurs à l'origine de la durabilité du projet	Associations	4/6	46%
Q32 (synthèse) Acteurs moteurs du projet : habitants, usagers	Oui	6/10	44%

Variables passives :

Questions	Modalités	Effectifs	PEM
Réponse au questionnaire 2	Oui	16/50	86%
Q62 d : Existence d'une charte	Charte de la démocratie locale	12/46	72%
Q61 : Sphères usages d'autres qualifications	Professionnels de l'aménagement	3/4	56%
K59 : Détail possibilité de gestion concernant la vie de quartier	Animation, gestion d'un lieu d'échanges dédié	5/7	46%
Q62c : Existence d'un conseil de la jeunesse	Oui	11/32	45%
Q55 : Objectifs du plan climat poursuivis	Mobilité	3/4	51%
Q49 : Sources d'inspiration lors des visites d'autres projets	Management de projet	5/12	26%
Q21 : Nombre de logements de l'opération	250 à moins de 500 logements	6/14	25%
Q37 : Actions concourant à la durabilité du projet	Concertation, / Participation/ Coproduction / Recherche de lien social, de convivialité	12/27	25%

2. Villes ayant répondu aux deux questionnaires : 50 réponses

Variables actives retenues :

Q32 (synthétique) : Acteurs moteurs dans le projet
Q34 : Membre des comités de pilotage – Présence de représentants des habitants
Q37 : Actions concourant au développement durable dans le projet : Coproduction, participation
Q40 : Acteurs à l'origine de la durabilité du projet : habitants, associations
Q53 : Objectifs de l'agenda 21 repris dans le projet : concertation, démocratie participative
Q65 : Implication des habitants par rapport à d'habitude
Q66 : Pourquoi (Implication des habitants par rapport à d'habitude)
Q67 : Démarche d'implication des habitants originale par rapport à d'habitude ?
Q68 : En quoi ? Démarche d'implication des habitants originale par rapport à d'habitude ?
K15 : Niveau d'implication
K16 : Termes associés à l'implication des habitants dans le projet
K17 : Objectifs spécifiques de la maîtrise d'ouvrage par rapport à l'implication des habitants ?
K18 : Nature des objectifs poursuivis
K21b : Rôle des comités ou conseils de quartier ?
K21 b (bis) : Détail du rôle des comités ou conseils de quartier.
K21 c : Rôle des conseils de la jeunesse ?
K21 d : Autre structure de démocratie locale ayant joué un rôle ?
K 21 d bis : détail du rôle joué avec cette autre structure
K22 : Création d'une structure d'implication des habitants à cette occasion
K23 : Nature de cette nouvelle structure
K24 : Population visée par cette nouvelle structure
K25a : Modalités et outils de mobilisation des habitants
K25b : Instances d'implication des habitants liées au projet
K30c : Implication des habitants de la ville ou des environs
K 30 d : Implication des futurs habitants
K31 : Mobilisation spontanée d'habitants
K32 : Habitants les plus impliqués
K33 (synthétique) : Associations et collectifs mobilisés
K39 : Détail des démarches utilisées pour viser à une meilleure compréhension du projet
K 40a : Implication des habitants pour le diagnostic
K 40b : Implication des habitants pour la définition d'un schéma d'aménagement urbain
K 40 c : Implication des habitants pour la définition d'un plan masse
K 40d : Implication des habitants pour la définition des éléments de programme
K40 e : Implication des habitants pour la programmation-conception d'équipements publics
K40 f : Implication des habitants pour la programmation-conception de logements
K40 g : Implication des habitants pour la programmation-conception d'espaces publics
K 40 g bis : Détail ..... pour la programmation-conception d'espaces publics
K 40 h : Implication des habitants pour la programmation-conception de commerces
K40i : Implication des habitants pour la gestion des logements
K40j : Implication des habitants pour la gestion des équipements
K40 l : K40i : Implication des habitants pour la gestion écologique de l'habitat
K40 m : Actions de sensibilisation à de nouveaux modes d'habiter
K42 : Restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet

K42 : Détail de la restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet
K48 : Relations avec les habitants lors du lancement du projet
K48 : Relations avec les habitants lors de l'élaboration du projet
K48 : Relations avec les habitants lors de la livraison du projet
K52 : Type de modifications apportées suite aux propositions des habitants
K53 : Innovation liées à l'implication des habitants au cours de ce projet
K54 a : Innovation dans la façon d'impliquer les habitants
K54 b : Innovation dans la conduite du projet
K54 c : Innovations dans les processus de décision
K54 d : Innovations dans les solutions constructives adoptées
K54 e : Innovation dans les modes de gestion adoptés
K54 f : Innovation dans le traitement des aspects liés au développement durable
K59 : Possibilités pour les habitants de prendre en charge des aspects de la gestion du quartier
K59 : Détail possibilités pour les habitants de prendre en charge des aspects de la gestion du quartier
K62 : Explication données au bon ou mauvais déroulement de l'implication des habitants

Facteur 1 : 19,55 %

Contribuent le plus aux écarts à l'indépendance par ce facteur les modalités suivantes :

- le fait qu'il n'y ait pas eu mobilisation spontanée d'habitants pour contribuer au projet ;
- avoir ou non (en l'occurrence pas) impliqué les habitants sur la définition d'espaces publics ;
- ne pas avoir sensibilisé les habitants à de nouveaux modes d'habiter ;
- avoir constituer des ateliers de travail ;
- estimer ou non que l'implication des habitants a suscité des innovations en général ;
- estimer que l'implication des habitants a suscité des innovations dans la prise en compte et le traitement des aspects liés au développement durable dans le projet ;
- ne pas avoir impliquer les habitants sur la programmation-conception d'éléments de projet

Facteur 2 : 9,08 %

Contribuent le plus aux écarts à l'indépendance par ce facteur les modalités suivantes :

- pas d'innovations particulières liées à l'implication des habitants dans la découverte de solutions constructives ;
- pas d'innovations particulières liées à l'implication des habitants dans les processus de décisions ;
- pas d'innovations particulières liées à l'implication des habitants dans la conduite du projet ;
- pas d'innovations particulières liées à la façon d'impliquer les habitants dans ce projet ;
- pas d'innovations particulières liées à l'implication des habitants dans la prise en compte et la gestion des aspects liés au développement durable ;
- pas d'innovations particulières liées à l'implication des habitants dans les modes de gestion définis ou mis en œuvre ;
- ne pas avoir impliquer d'habitants sur la définition d'espaces publics ;
- le fait que le maître d'ouvrage n'avait pas d'attentes spécifiques liées à l'implication des habitants, ou ne pas être en mesure de les expliciter ;
- ne pas avoir associé les habitants à la définition d'un schéma d'aménagement urbain ;
- des relations avec les habitants difficiles à engager, conflictuelles.

Facteur 3 : 7,82 %

Contribuent le plus aux écarts à l'indépendance par ce facteur les modalités suivantes :

- des habitants autant impliqués que d'habitude ;
- ne pas avoir mis en place de démarche originale pour ce projet ;
- pas de recherche d'implication de la commune, des environs ;
- des habitants sollicités par la réalisation d'expositions ;
- des habitants sollicités par la diffusion d'informations par la presse locale ;
- envisager d'impliquer les habitants à la gestion d'équipements, d'espaces publics ;
- ne pas avoir associé les habitants à la définition ou à la mise en œuvre des modes de gestion ;
- des relations avec les habitants jugées fréquentes / peu fréquentes ;
- des relations jugées confiantes ;
- estimer que la participation des habitants et restée faible.

Typologie constituée à partir d'une analyse factorielle des correspondances puis classification par centres mobiles et ascendante hiérarchique
Détermination de 3 classes
Modalités classées en fonction de leur contribution au type, par ordre décroissant.
Indicateur retenu : Pourcentage à l'écart maximum, PEM (cf. annexe)

Typologie n°2

Modalité 1. Type A2 (23 = 46%) : Une recherche d'implication sur les différents temps et aspects du projet s'appuyant sur une dynamique locale pré-existante en termes de démocratie citoyenne (associations, dispositifs). Lien établi DD et démarche participative

Variables actives :

Question	Modalité	Effectifs Type/moda	PEM
Q53 : Projet répondant aux objectifs de l'agenda 21 en matière de concertation, démocratie participative	Oui	6/6	84%
K54e : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans la prise en compte et traitements des aspects liés au développement durable dans le projet ?	Oui	13/14	82%
K54b : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans la conduite même du projet ?	Oui	12/14	80%
K31 : Mobilisation spontanée d'habitants	Oui	17/26	71%
K53 : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations ?	Oui	19/24	70%
K40d : Implication des habitants dans la définition des éléments de programme	Oui	17/29	66%
K54e : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans les modes de gestion définis ou mis en oeuvre ?	Oui	7/9	64%
K40m : Actions de sensibilisation à de nouveaux modes d'habiter	Oui	17/27	63%
K40b : Implication des habitants dans la définition d'un schéma d'aménagement urbain	Oui	18/32	63%
K54c : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans les processus de décision?	Non	11/14	63%
K16 : Termes associés à l'implication des habitants dans le projet	Implication, association, gouvernance	6/7	61%
K40d : Implication des habitants dans la programmation-conception de commerces	Oui	11/14	61%
K40i : Implication des habitants dans la gestion des logements	Oui	5/6	56%
K62 : Explication données concernant le déroulement de l'implication des habitants	Participation active, « portage partagé du projet « , qui l'enrichit	5/6	55%
K25a : Modalités et outils de mobilisation des habitants	Ateliers d'urbanisme	9/12	52%
K40l : Implication des habitants dans la gestion écologique de l'habitat	Oui	11/15	49%
K42 : Restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet	Oui	16/26	47%

K40d : Implication des habitants dans la programmation-conception de logements	Oui	8/11	46%
K30a : Implication des habitants présents sur le site	Oui	16/23	41%
K59 : Possibilité de prise en charge la gestion d'espaces du quartier	Gestion d'un lieu d'échanges, liée à l'animation ou la participation locales	7/10	40%
Q37 : Actions concourant à la durablité du projet : Concertation, participation, coproduction	Oui	14/21	38%
K22 : Création d'une structure d'implication spécifique	Oui	15/24	37%
K40b : Implication des habitants dans la définition d'un plan-masse	Oui	11/18	35%

Variables passives :

Question	**Modalité**	**Effectifs Type/moda**	**PEM**
Q70 : Implication des habitants et développement durable dans les projets	Indispensable	19/28	67%
K20c : Personnels techniques impliqués	Plusieurs	18/32	67%
K35 : Compétences des associations dans le domaine de l'implication des habitants	Oui	9/11	66%
K26 b : Mobilisation du maire	Quelquefois	9/12	65%
K29 : Missions professionnels sollicités pour impliquer les habitants	Organisation d'ateliers	12/15	63%
Q38 : Date qualification durablité après le début du projet	Plus de 5 ans après	6/7	60%
Q66 : Raison d'une implication plus importante que d'habitude	Volonté d'intégrer davantage les habitants dans les processus de programmation-conception	9/11	60%
Q62 bis : Existence de dispositifs spécifiques à des projet	Instances de consultation	8/10	59%
K26 e : Mobilisation dus personnels techniques	Souvent	18/31	56%
Q32 (synthèse) : Acteurs ayant eu un rôle moteur dans le projet : Bailleurs, promoteur	Oui	8/10	53%
Q46 : Visites de projet de références réalisées par : les services techniques	Oui	9/12	53%
K29 : professionnels et structures sollicitées pour l'implication des habitants : associations	Oui	7/9	48%
Q62a : Existence d'un conseil de développement dans la collectivité	Oui	12/17	45%
Q62d : Existence d'un conseil de la jeunesse dans la collectivité	Oui	15/23	43%
K55d : Demandes des habitants ont-elles été difficiles à prendre en considération ?	Un peu	15/22	41%

Modalité 2. Type B2 (16 = 32%) : Peu d'initiatives concernant l'implication des habitants à l'élaboration, à la définition du projet sauf à vocation informative, lien avec le DD via enjeux pédagogiques « apprendre à habiter »

Variables actives

Question	Modalité	Effectifs Type/moda	PEM
K40b : Implication des habitants dans la définition d'un plan-masse	Non	12/22	82%
K53 : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations ?	Non	9/20	66%
K40h : Implication des habitants dans la programmation-conception de commerces	Non	11/25	63%
K40b : Implication des habitants dans la définition d'un schéma d'aménagement urbain	Non	9/12	58%
K31 : Mobilisation spontanée d'habitants	Non	10/15	57%
K 48 : Relation avec les habitants de l'élaboration du projet	Peu fréquentes	6/8	56%
K17 : Objectifs spécifiques de la maîtrise d'ouvrage par rapport à l'implication des habitants	Ne sait pas (5) ou non (3)	8/11	52%
K42 : Restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet	Non	9/16	52%
K22 : Création d'une structure d'implication spécifique	Non	12/25	49%
K59 : Possibilité de prise en charge la gestion d'espaces du quartier	Espaces publics, espaces verts	5/10	45%
K35 : Engagement d'associations locales dans le projet	Non, pas particulièrement	7/13	35%
K40d : Implication des habitants dans la définition des éléments de programme	Non	7/13	27%
K 48 : Relation avec les habitants au lancement du projet	Peu fréquentes	7/16	24%

Variables passives :

Question	Modalité	Effectifs Type/moda	PEM
Q13 : Mode opératoire du projet	Lotissement	4/5	55%
Q22 : Nombre d'habitants attendus à terme	Moins de 500	4/4	81%
Q73 – Date de début sensibilisation des habitants au développement durable	Entre 1992-2001	4/4	80%
K34 : Compétences des associations qui se sont mobilisées	Dans aucun domaine particulier	6/11	62%
K41 : Remarques des habitants consignées	Non	4/5	58%
Q32 (synthèse) : Acteurs ayant eu un rôle moteur dans le projet	AMO, maître d'oeuvre	11/15	55%
K36 : Sollicitation d'experts par les habitants	Non	11/24	52%

K20c : Personnels techniques impliqués	Très peu de personnes	9/14	48%
Q63 : Démarches d'implication des habitants mises en place antérieurement	Non	5/7	47%
Q38 : Date qualification durablité après le début du projet	À l'origine du projet	11/22	46%
K49 : Préoccupations des habitants	Craintes vis-à-vis de la forme architecturale, urbaine (hauteur, esthétique des bâtiments…)	4/6	42%
K14 : Rôle de l'implication des habitants par rapport aux objectifs de DD	Information, pédagogie, « apprendre à habiter »	10/27	41%
Q69 : Budget spécifique pour l'implication des habitants dans le projet	Non	10/18	40%
K11 – Aspects sur lesquels il est possible d'impliquer les habitants	Leurs besoins, leurs attentes	5/8	38%
Q70 : Implication des habitants et développement durable dans les projets	Souhaitable	9/18	36%
K11 – Aspects sur lesquels il est possible d'impliquer les habitants	Information, pédagogie, « apprendre à habiter »	8/13	36%
K12 : Aspects sur lesquels il est impossible d'impliquer les habitants	Aspects stratégiques, politiques urbaines, identité des lieux...	11/21	32%
K28 : Intervenants extérieurs sollicités pour organiser l'implication des habitants	Non	5/9	32%
K50 : Aspects propositions des habitants	Sur la typologie du bâti	8/17	30%
Typologie 1	Type A	8/16	26%

Modalité 3. Type C2 (11 = 22%) : Des dispositifs parfois nouveaux mais essentiellement informatifs visant à faire adhérer au projet. Pas forcément de lien établi avec le DD

Variables actives :

Question	Modalité	Effectifs Type/moda	PEM
K54e : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans les modes de gestion définis ou mis en oeuvre ?	Non	8/11	73%
K54b : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans la conduite même du projet ?	Non	8/9	72%
K54c : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans les processus de décision ?	Non	8/10	71%
K54f : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans la prise en compte et traitements des aspects liés au développement durable dans le projet ?	Non	8/10	71%
K40g : Implication des habitants dans la programmation-conception d'espaces publics	Non	4/5	62%
K54a : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations dans la façon de les associer au projet ?	Non	4/4	61%
K18 : Objectifs poursuivis par la maîtrise d'ouvrage concernant l'implication des habitants	Information, faire adhérer au projet	10/24	53%
K52 : Modifications apportées suite aux propositions des habitants	Modification de la structure du bâti	3/4	51%
K53 : Implication des habitants a t-elle suscité des innovations ?	Non	8/20	50%
K42 : Détail de la restitution au public des résultats du dispositif d'implication des habitants et de ses apports au projet	Production de documents d'information, plaquettes, brochures	4/6	44%
K40i : Implication des habitants dans la programmation-conception d'équipements	Travail ou mission non réalisée dans ce projet	4/6	43%
K39 : Détail des démarches de compréhension du projet engagées	Production audiovisuelle (films, photos…)	4/8	29%
K16 : Termes associés à l'implication des habitants dans le projet	Information, pédagogie, communication	6/12	27%

Variables passives :

Question	Modalité	Effectifs Type/moda	PEM
Q37 : Actions concourant à la durabilité du projet : Aspects techniques, démarche environnementale spécifique	Oui	10/32	74%
Q30 : Évènements à l'origine du projet	Désaffection de terrains industriels	5/6	66%

K55d : Demandes des habitants ont-elles été difficiles à prendre en considération ?	Pas du tout	6/12	57%
K20b : Responsables administratifs et implication des habitants	Quasiment pas de responsables administratifs impliqués	4/7	54%
K20a : Responsables politiques et implication des habitants	Très peu de responsables politiques impliqués	4/6	45%
Q46 : Visites de projet de références réalisées par : la collectivité locale	Oui	5/8	43%
Q14 : date du début des études	2005 à 2006	5/10	29%
Q54 : Existence d'un plan climat dans la collectivité locale	Non	5/11	29%

Construction d'une typologie synthétique n°3
(par croisement des variables idéales-typiques des typologies 1 et 2)

Typologie 1 :
Modalité 1. Type A1 (40 = 46 %) : Une implication des habitants considérée "habituelle". Mise en exergue d'une approche plutôt éco-technique du DD et basée sur les connaissances d'experts patentés

Modalité 2. Type B1 (30 = 34,5 %) – Une implication des habitants "plus importante qu'habituellement", liens affichés entre objectifs de DD et implication des habitants

Modalité 3. Type C1 (17 = 19,5 %) – Habitants "plus impliqués qu'habituellement "
Éco-quartiers ayant donné lieu à des mouvements citoyens, associatifs spontanés liés aux objectifs de DD

Typologie 2
Modalité 1. Type A2 (23 = 46%) : Une recherche d'implication sur les différents temps et aspects du projet s'appuyant sur une dynamique locale pré-existante
en termes de démocratie citoyenne (associations, dispositifs)

Modalité 2. Type B2 (16 = 32%) : Peu d'initiatives concernant l'implication des habitants à l'élaboration du projet

Modalité 3. Type C2 (11 = 22%) : Des dispositifs parfois nouveaux mais essentiellement informatifs visant à faire adhérer au projet

Typologie synthétique

Type A3 : Plus important que d'habitude et lien établi entre enjeux participatifs et ceux du développement durable. Implication à différentes phases, amont, au processus et études, éventuellement gestion.
Culture de la participation préexistante et / ou structures, instances, dispositifs… : 23 opérations
- rôle moteur d'habitants (associations) par rapport aux enjeux du DD : C1 / A2 (9)
- pas de mouvements "*bottom up*" particuliers : A1 / A2 (4) et B1/A2 (10) = 14

Type A3/B3 : C1 / pas Q2 (1) et C1/B2 (2) = **3 opérations**

Type B3 : Implication considérée comme importante, parfois portée par de nouveaux dispositifs mais qui restent surtout informatifs et se justifient par les enjeux liés au DD : 19 opérations
Populations C1/C2(5) et B1/C2 (3) et B1 / pas Q2 (11)

Type B3/C3 : A1/B2 (8) et B1/B2 (6) = **14 opérations**

Type C3 : Implication habituelle mais peu importante (ne dépasse pas l'information). Peu de liens opérés avec le DD, dimension surtout portée par des experts : 28 opérations
Population A1/ C2 (3) et A1 /pas de Q2 (25 dont 11 non éligibles au questionnaire n°2)

Liste des communes concernées par les projets et qui ont participé à au moins l'une des deux enquêtes par questionnaires.

Certaines ont répondu pour plusieurs projets se réalisant sur leur territoire.

Acigné
Amiens
Angers
Angers
Auxerre
Balma
Bayonne
Bègles
Béthune
Blagnac et Beauzelle
Boulogne Billancourt
Brest
Brétigny-sur-Orge
Ceyrat
Chalon-sur-Saône
Chapelle-sur-Erdre (La)
Chevaigné
Clisson
Cornebarrieu
Courcelles-les-Lens
Croisilles
Dax
Dijon
Dinan
Dunkerque
Fontaine
Fontoy
Forges
Frontignan
Garges-lès-Gonesses
Gond Pontouvre
Grandvillier
Grenoble

Grigny
Hébécrevon
Hilsenheim
Issy-les-Moulineaux
Langouët
Laval
Le Grand Quevilly (Seine-Maritime)
Le Havre
Les Herbiers
Lille et Lomme
Limeil-Brevannes
Longvic
Lure
Lyon
Mérignac
Merville
Monteux
Montévrain
Mulhouse
Palaiseau
Paris (13è)
Paris (17è)
Paris (18è)
Paris (20è)
Poitiers
Rennes
Ris-Orangis
Roubaix Tourcoing Wattrelos
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sathonay-Camp
Schiltigheim
Strasbourg

Annexe 3

Journées d'études

Programme «Concertation, Décision, Environnement» du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Mardi 18 septembre 2012 9h - 17 h 30

École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine
Umr Cnrs LAVUE 7218
3 quai Panhard et Levassor 75013 Paris

L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LES PROJETS D'ECOQUARTIERS EN FRANCE : QUELLES PRATIQUES, QUELLES PERSPECTIVES ?



Alors que les projets «d'écoquartiers» ou de «quartiers durables» se multiplient en France à l'incitation des pouvoirs publics à la suite du Grenelle de l'Environnement, quel rôle est attribué à l'implication des habitants dans ces opérations ?

Cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche intitulée « La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne », liée au programme Concertation Décision Environnement du MEEDTL (Appel à projet 2009-2012) et qui a réuni des représentants de laboratoires d'universités, d'écoles d'architecture en France et en Europe, ainsi que des membres d'associations et de réseaux professionnels. Elle vise à susciter des débats entre observateurs et acteurs de la production du cadre bâti et de la vie urbaine, autour de quelques uns des principaux résultats des enquêtes qui ont été menées au cours de cette recherche.

Un premier axe de réflexion concernera l'ingénierie des projets urbains participatifs. Alors que les chercheurs en sciences politiques et en sciences sociales déploraient d'une façon générale, au milieu des années 2000, un certain «impensé procédural» en France concernant les «dispositifs délibératifs» ou «participatifs» rendant difficile la diffusion des méthodes, ce déficit s'est révélé particulièrement important dans le domaine de l'aménagement urbain. Dans quelle mesure les opérations d'écoquartiers ont-elles été l'occasion, pour les maîtres d'ouvrage urbains, de requestionner leurs pratiques de projet et d'expérimenter des démarches participatives dépassant le stade consultatif ? Quelles formes d'organisation internes à la maîtrise d'ouvrage -et engageant ses partenaires- ont-elles été envisagées ? Quels méthodes et outils ont été mis en œuvre pour impliquer les habitants et travailler avec ces derniers sur des problématiques liées à un développement urbain durable ? Les cadres réglementaires de l'urbanisme et du code des marchés publics ont-ils été perçus comme des freins à une implication forte des habitants dans les projets d'urbanisme ou ont-ils fait l'objet d'interprétations inventives ?

Un autre axe d'échanges sera consacré aux rôles des collectifs ou des associations dans la prise en compte des points de vue des habitants dans l'élaboration des projets d'écoquartiers. L'urbanisme participatif a émergé dans les années 60 en Amérique du Nord et en Europe avec une dimension contestataire. En France, les relations entre acteurs politiques, professionnels et habitants ont souvent continué de se construire au cours des décennies suivantes sous les signes de la défiance, du conflit, du recours contentieux, ou encore de la doléance. Or il s'avère que dans des pays comme l'Allemagne, l'émergence de l'habitat coopératif et de quartiers durables, après des épisodes parfois contestataires, a donné lieu à la constitution de groupes d'habitants prenant le statut de «parties prenantes». Il y existe un tissu d'organisations non gouvernementales assurant des missions de médiation, de formation et d'accompagnement technique. Les enjeux associés au développement durable, en particulier ceux liés à une évolution des modes d'habiter, conduisent-ils à envisager les échanges entre acteurs politiques et citoyens en France sur un mode plus coopératif ? Quels rôles peuvent jouer les organisations issues de la société civile -en particulier les associations- dans cette perspective ?

Enfin, un troisième axe d'échanges lors de cette journée s'intéressera aux enseignements prospectifs pouvant être tirés des premières opérations d'écoquartiers en France. Quelle valeur d'expérimentation ont eu ces opérations dans la façon d'y impliquer les habitants ? Des changements sont-ils intervenus au cours des projets ? Un travail de capitalisation et de transfert de savoirs et de savoir-faire a t-il été engagé pour la définition des politiques urbaines et la réalisation d'autres projets d'urbanisme ? Quelles formes d'évaluation, de valorisation et de diffusion des acquis de ces expériences peut-on envisager ? Sur quelles organisations s'appuyer?

Un ensemble de textes liés à cette journée sera en ligne début septembre 2012 sur le site www.let.archi.fr

Comité d'organisation :
Jodelle Zetlaoui-Léger (resp. scientifique), Michael Fenker, Camille Gardesse, Isabelle Grudet, Laure Héland, Jennifer Leonet, Armelle Thonnart, Bendicht Weber, Thierry Lémant

Groupement de Recherche :
Lab-Urba PRES Paris Est (mandataire de la recherche) | Laboratoire Espaces Travail, ENSA Paris La Villette, UMR CNRS 7218 LAVUE | Faculté d'Architecture La Cambre-Horta, Université Libre de Bruxelles

Partenaires :
SCET Groupe Caisse des Dépôts et Consignations | Association 4 D | Association Robins des Villes | Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (sous l'égide du Bureau de Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère)

www.let.archi.fr / Contact Jennifer Leonet 0153728460 / inscription à : habitants.ecoquartiers@gmail.com

PROGRAMME

9h Accueil des participants

9h30 Présentation de la recherche et de la journée

Didier Bernateau directeur du développement de la SCET
Jodelle Zetlaoui-léger professeure à l'Ensa Paris la Villette, Let-Lavue, chercheuse associée au Lab'Urba

9h45 **Session 1 | L'implication des habitants dans des projets urbains durables Vers des démarches intégrées ?**

La place des habitants dans les premiers projets d'écoquartiers en France
Jodelle Zetlaoui-Léger

Concevoir des démarches adaptées à chaque temps fort des projets : l'écoquartier Danube à Strasbourg
Alain Jund maire-adjoint chargé de l'urbanisme et conseiller à la Communauté Urbaine de Strasbourg

Des méthodes pour travailler avec les habitants autour des enjeux de développement durable : la ZAC Paul Claudel à Amiens
Iga Dolowy architecte-urbaniste, agence Enet-Dolowy

10h35 Débat

10h55 **Session 2 | Quelles médiations citoyennes pour des projets urbains durables ?**

Le rôle des associations dans les projets d'écoquartiers en France
Camille Gardesse post-doctorante au Latts, chercheuse associée au Lab'Urba

S'appuyer sur les expériences habitantes pour programmer : La ZAC Pajol à Paris 18e
Siska Piérard présidente de l'association Cactus initiatives

L'appel aux associations comme forces de médiation : l'expérience de l'association Robins des Villes
Fabien Bressan Robins des villes

Le soutien de l'association Eco-quartier Strasbourg au montage de projets d'autopromotion
Bruno Parasote président de l'association Éco-quartier de Strasbourg

11h50 Débat

12h10 **Éclairage européen**

Le rôle des ONG en Allemagne dans le développement d'un habitat écologique participatif : Le projet de quartier du Kronsberg à Hanovre
Klaus Habermann-Niesse Institut des politiques de l'habitat et de l'écologie (Hanovre)

12h25 Débat

12h45 **Synthèse de la matinée** par **Véronique Biau** directrice du Centre de Recherche sur l'Habitat-Lavue

13h Repas sur les péniches l'Aabysse et le Loceynius installées au 3 Quai François Mauriac 75013 Paris

14h30 Table ronde 1 | L'organisation de la maîtrise d'ouvrage urbaine face à l'impératif participatif

Conduite des débats par **Jodelle Zetlaoui-Léger**

Philippe Gendre directeur de la Sem Amiens Aménagement
Christophe Lesort responsable de la Mission pour l'aménagement des berges de la Maine, ville d'Angers
Sébastien Bruxer mission territoriale Deux Rives à la Communauté Urbaine de Strasbourg
Christine Tiret directrice du service renouvellement urbain de la ville de Mulhouse

15h10 Débat

15h30 **Table ronde 2 | Quels projets urbains pour quels projets de vie ?**

Conduite des débats par **Laure Héland** maître-assistante à l'EnsaParis la Villette, Let-Umr Lavue

Jean-Didier Laforgue architecte-urbaniste, maître de conférence associé à l'IUP, chercheur associé au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Clément Mignet chef de projet de l'écoquartier Monconseil, Tours-Habitat
Bernard Schwaller collectif du Chat partagé, Strasbourg

16h00 Débat

16h20 **Les éco-techniques à l'épreuve des usages**

Vincent Renauld doctorant Insa de Lyon, Laboratoire Itus-Evs – Umr Cnrs 5600
Paula Femenias *assistant professor* au département d'architecture de Chalmers Université Technologique de Göteborg (Suède)

16h55 **La prise en compte des modes d'habiter dans l'évaluation des projets d'écoquartiers**

Guillaume Faburel Professeur à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, Université Lumière Lyon II, Aménités
Franck Faucheux adjoint au chef de Bureau AD4 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

17h30 **Synthèse de l'après-midi** par **Corinne Larrue** professeure à l'Université François Rabelais de Tours, membre du Cités, Territoires, Environnement, Sociétés (Citeres) Umr Cnrs 7324

17h45 Fin de la rencontre

RAMAU
Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers

Rencontre Ramau
22 et 23 novembre 2012



Amphithéâtre 011

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette

144, avenue de Flandre – 75019 Paris

Cette rencontre est organisée avec le soutien
du Ministère de la Culture et de la Communication,
du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie – DGALN/PUCA
et de l'UMR Lavue CNRS 7218
Elle est accueillie par
l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette.

Jeudi 22 novembre

9h30 **Accueil et ouverture**

Olivier Gaudron, chargé de mission au Plan Construction Urbanisme Architecture, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Bendicht Weber, président du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
Elise Macaire, Véronique Biau et Michael Fenker, responsables du RAMAU

10h **1ère session**, animée par Jean-Baptiste MARIE, ingénieur de recherche, LéaV, Laboratoire de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

- **La consultation des habitants en architecture et urbanisme, utopies et réalités**

(1) **Les savoirs et compétences des habitants : vers une nouvelle épistémè de l'agir territorial ?** - Guillaume FABUREL, UMR Triangle, Institut d'Urbanisme de Lyon, Université Lumière Lyon II.

(2) **Démarches participatives en urbanisme, que faire des contradictions ?** - Thierry FOUCAULT, Consultant, Elena LASIDA, Faculté de Sciences Sociales et Economiques, Institut Catholique de Paris, Rebecca PINHEIRO-CROISEL, Centre de Gestion Scientifique, Mines ParisTech.

Pause : 15 min

11h15 **2ème session**, animée par Patrice GODIER, PAVE, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux

- **Motivations et évolution des postures professionnelles face à l'implication des habitants et usagers**

(1) **Les acteurs en charge des projets urbains face à la participation des habitants : entre prégnance et évolution des pratiques et des codes culturels** - Camille GARDESSE, Latts - Lab'Urba, Université Paris Est.

(2) **Les professionnels de l'animation socioculturelle, activateurs de participation ? Analyses d'opérations d'écoquartiers dans l'agglomération bordelaise** - Luc GREFFIER, UMR CNRS ADES 5185, Université Bordeaux III, Nicolas DANDRÉA, UMR CNRS ADES 5185, Université Bordeaux III, Pascal TOZZI, UMR CNRS ADES 5185, Université Bordeaux III.

(3) **Les organismes HLM et leur personnel face à la participation des locataires** - Jeanne DEMOULIN, Mosaïques - UMR LAVUE CNRS 7218, Université Paris Ouest.

12h45 Déjeuner

14h15 **3ème session**, animée par Niels ALBERTSEN, Center for Strategic Byforskning, Aarhus School of Architecture

- **Emergence de savoir-faire professionnels spécifiques à la co-conception**

(1) **Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à l'impératif participatif dans les projets urbains** - Héloïse NEZ, CITERES, Université de Tours.

(2) **Des étudiants et des habitants : positions et « dispositif » pour apprendre à concevoir autrement** - Rainier HODDÉ, CRH-UMR LAVUE CNRS 7218, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.

Pause : 15 min

15h30 **4ème session**, animée par Géraldine MOLINA, LISST-Cieu, Université de Toulouse II le Mirail

- **Retour réflexif sur deux dispositifs institutionnels de participation**

(1) **Agents territoriaux et consultants « experts » de la participation, des acteurs stratégiques pour l'évolution d'une culture locale. Le cas de la Communauté urbaine de Bordeaux** - Aurélie COUTURE, PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement), Centre Émile Durkheim, UMR CNRS 5116, Université de Bordeaux 2.

(2) **La participation citoyenne comme levier de mise en mouvement des cultures professionnelles dans la fabrique de l'urbain : le cas du Grand Lyon** - Jeanne CARTILLIER, Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon.

Pause : 15 min

16h30 **Table ronde autour de témoignages d'acteurs**

animée par Elise MACAIRE, LET - UMR LAVUE CNRS 7218, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette,
avec la participation de :
Sylvain PETITET, directeur de la recherche d'Egis-France et Atelier Villes et Paysages, Théa MANOLA, Lab'Urba - Institut d'urbanisme de Paris / Atelier de recherche Politopie, Marion AUBIN, consultante, Point de Rassemblement, Jean-Pierre BOUANHA, comité scientifique du LIHP, Aude LAVIGNE, chargée de projets, La Manufacture des paysages, Fabien BRESSAN, Robins des Villes.

18h00 Clôture de la journée

Vendredi 23 novembre

9h30 **5ème session**, animée par Corinne SADOKH, LRA, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

- **Chez les architectes, quels repositionnements ?**

(1) **Observation participante en Agence d'Architecture et d'Urbanisme : quels freins à la prise en compte de la participation des habitants et usagers dans le projet architectural et urbain ?** - Silvère TRIBOUT, Mosaïques - UMR LAVUE CNRS 7218, Université Paris Ouest.

(2) **Des architectes de l'habitat participatif : pratiques élaborées, vécues, médiatisées** - Anne DEBARRE, Laboratoire ACS - UMR AUSser.

(3) **Les architectes face à l'habitat participatif : quels engagements professionnels ?** - Anne d'ORAZIO, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, Mosaïques - UMR LAVUE CNRS 7218, Université Paris Ouest, Véronique BIAU, CRH-UMR LAVUE CNRS 7218, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine.

Pause : 15 min

11h10 **6ème session**, animée par Michael FENKER, LET - UMR LAVUE CNRS 7218, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette

- **Chez les maîtres d'ouvrage et acteurs publics, quels modes d'action et quelle redistribution des rôles ?**

(1) **L'implication des habitants dans les projets d'écoquartiers en France. Vers des démarches intégrées ?** - Jodelle ZETLAOUI-LÉGER, LET - UMR LAVUE CNRS 7218, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - La Villette.

(2) **Dimension temporelle et spatiale de l'expertise citoyenne. Actions collectives citoyennes et transformations urbaines dans le nord-est parisien à l'heure du Grand Paris** - Federica GATTA, Laboratoire Architecture Anthropologie - UMR LAVUE CNRS 7218, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

(3) **Qualité environnementale des projets immobiliers et mobilisation des riverains dans les zones urbaines à densifier** - Gilles DEBIZET, UMR PACTE, Université Grenoble 1.

12h30 **Synthèses et conclusions** - Hélène HATZFELD, chargée de mission au Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du ministère de la Culture et de la Communication, UMR LAVUE 7218, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

13h Déjeuner

14h30 **Assemblée Générale des membres du réseau** (ordre du jour séparé)

17h30 Clôture de la rencontre

L'injonction au développement d'un urbanisme et d'une architecture durables et une attention accrue vis-à-vis des performances économiques, environnementales et sociales des produits bâtis introduisent des exigences nouvelles à l'égard des acteurs professionnels et institutionnels. Ce changement nourrit des interrogations sur la capacité des dispositifs et des organisations de production à traiter des problématiques nouvelles souvent plus complexes. Les difficultés se traduisent notamment par la nécessité d'intégrer des configurations d'acteurs plus vastes aux expertises diverses et d'inventer de nouvelles modalités de travail et de coopération des professionnels. Depuis peu, ces interrogations sont accentuées par l'apparition ou la résurgence de l'habitant, de l'usager, du citoyen comme figure d'un processus de production participatif. La rencontre Ramau 2012 s'intéressera ainsi aux conditions et aux effets de l'implication de cette nouvelle figure dans les projets d'architecture et d'urbanisme.

Organisation scientifique de la rencontre des 22 et 23 novembre :

Véronique Biau, directrice du Centre de recherche sur l'habitat (CRH - UMR LAVUE), Ensa de Paris Val de Seine
Michael Fenker, directeur du Laboratoire Espaces Travail (LET - UMR LAVUE), Ensa de Paris La Villette
Elise Macaire, chercheure au Laboratoire Espaces Travail (LET - UMR LAVUE), Ensa de Paris La Villette
Isabelle Grudet, chercheure au Laboratoire Espaces Travail (LET -UMR LAVUE), Ensa de Paris La Villette
Gilles Debizet, maître de conférences en aménagement et urbanisme, Université Grenoble 1
Patrice Godier, chercheur enseignant au PAVE, Ensap de Bordeaux
Laure Héland, chercheure au Laboratoire Espaces Travail (LET -UMR LAVUE), Ensa de Paris La Villette
Géraldine Molina, docteure en Géographie et Urbanisme, LISST-Cieu, Université de Toulouse II le Mirail
Nadine Roudil, sociologue, chercheure CSTB, laboratoire Services Process Innovations
Sevasti Vardouli, doctorante et chargée d'études, LéaV, Ensa de Versailles
Jean-Baptiste Marie, ingénieur de recherche, LéaV, Ensa de Versailles

Le réseau RAMAU est un réseau de la recherche architecturale et urbaine du ministère de la Culture et de la communication. Il a pour mission de développer les échanges scientifiques entre chercheurs, comme entre chercheurs, professionnels et responsables territoriaux ou administratifs, sur l'évolution des acteurs et des modes d'action en architecture et urbanisme. Il offre un site d'information : www.ramau.archi.fr et a publié aux éditions de La Villette :
- Organisations et compétences de la conception et de la maîtrise d'ouvrage en Europe, 2000.
- Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception, 2001.
- Activités d'architectes en Europe, nouvelles pratiques, 2002.
- Projets urbains. Expertises, concertation et conception, 2006.
- La qualité architecturale. Acteurs et enjeux, 2009.

Chez d'autres éditeurs :
- Evaluer les partenariats public-privé en Europe. Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 2009.
- La fabrication de la ville. Métiers et organisations, Editions Parenthèses, 2009.

Dans la revue Métropolitiques :
- « Architecture et urbanisme durables : comment les pratiques des concepteurs évoluent-elles ? », dossier à paraître.

RAMAU : LET - UMR LAVUE – ENSPLV, 144 avenue de Flandre, 75019 Paris - ramau@archi.fr www.ramau.archi.fr
RESPONSABLE
Elise Macaire (LET - UMR LAVUE)
SECRETARIAT SCIENTIFIQUE
Véronique Biau (CRH - UMR LAVUE) Michael Fenker (LET - UMR LAVUE)
CONSEIL SCIENTIFIQUE
Gilles Debizet (UMR PACTE) Patrice Godier (PAVE) Isabelle Grudet (LET - UMR LAVUE) Laure Héland (LET - UMR LAVUE) Géraldine Molina (LISST-Cieu) Nadine Roudil (CSTB) Hélène Subrémon (LATTS) Jean-Jacques Terrin (LéaV)